UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
WASHINGTON, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

[Cochez une case]

☐ DÉCLARATION D'INSCRIPTION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 12 DE LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

OU

☒ RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT À L'ALINÉA 13(a) OU 15(d) DE LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

Pour l'exercice terminé le **31 octobre 2017** Numéro de dossier de la Commission **1-14446**

LA BANQUE TORONTO-DOMINION
(Dénomination exacte de l'inscrit telle qu'elle est indiquée dans sa charte)

Canada
(Province ou autre territoire de constitution ou d'organisation)

6029
(Numéro de code de la classification industrielle standard primaire (le cas échéant))

13-5640479
(Numéro d'identification d'employeur de l'I.R.S. (s'il y a lieu))

a/s Bureau du chef du contentieux
C.P. 1
Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1A2
416-308-6963
(Adresse et numéro de téléphone des principaux bureaux de la direction de l'inscrit)

Glenn Gibson, The Toronto-Dominion Bank
31 West 52nd Street
New York, NY
10019-6101
212-827-7000
(Nom, adresse (y compris le code postal) et numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional) du représentant pour signification aux États-Unis)

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(b) de la loi.

Titres de chaque catégorie	Dénomination de chaque Bourse où les titres sont inscrits
Actions ordinaires	**New York Stock Exchange**

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(g) de la loi.

Sans objet
(Titre ou catégorie)

Titres pour lesquels il existe une obligation de déclaration conformément à l'alinéa 15(d) de la loi.

Sans objet
(Titre ou catégorie)

Pour les rapports annuels, indiquez en cochant la case pertinente l'information déposée avec le présent formulaire :

☒ Notice annuelle ☒ États financiers annuels audités

Indiquez le nombre d'actions en circulation de chacune des catégories d'actions du capital-actions ou d'actions ordinaires de l'émetteur à la fin de la période visée par le rapport annuel

Actions ordinaires	1 842 469 582
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S	5 387 491
Actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série T	4 612 509
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y	5 481 853
Actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série Z	4 518 147
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 1 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	20 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 3 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	20 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 5 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	20 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 7 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	14 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 9 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	8 000 000
Actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux fixe et à dividende non cumulatif, série 11 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	6 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 12 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	28 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 14 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	40 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 16 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	14 000 000

Indiquez en cochant la case pertinente si, en déposant l'information que contient le présent formulaire, l'inscrit se trouve ainsi à fournir également à la Commission l'information exigée en vertu de la *Rule 12g3-2(b)* de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934* (la « loi de 1934 »). Si vous cochez la case « Oui », indiquez le numéro de dossier attribué à l'inscrit dans le cadre de cette règle.

Oui ☐ Non ☒

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit 1) a déposé tous les rapports dont le dépôt est exigé en vertu de l'article 13 ou l'alinéa 15(d) de la loi de 1934 au cours des 12 mois qui précèdent (ou d'une période plus courte pour laquelle le déposant était tenu de déposer ces rapports) et 2) a été visé par de telles exigences de dépôt pendant les 90 derniers jours.

Oui ☒ Non ☐

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit a présenté par voie électronique et affiché sur son site Web, le cas échéant, tous les fichiers de données interactifs qui doivent être présentés et affichés conformément à la *Rule 405* du *Regulation S-T* (au sens de l'expression *Interactive Data File*) (article 232.405 de ce chapitre) au cours des 12 mois précédents (ou de la période plus courte au cours de laquelle l'inscrit était tenu de présenter et d'afficher ces fichiers).

Oui ☐ Non ☐

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit est une société en croissance émergente, au sens de *emerging growth company* de la *Rule 12b-2* de la loi de 1934.

Société en croissance émergente ☐

Si l'inscrit est une société en croissance émergente qui établit ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis, indiquer en cochant la case si l'inscrit a choisi de ne pas utiliser la période de transition prolongée aux fins de confomité aux nouvelles normes comptables ou aux normes comptables révisées† aux termes de l'article 13(a) de la loi de 1934.

☐

† L'expression « nouvelle norme comptable ou norme comptable révisée » (*new or revised financial accounting standard*) s'entend des mises à jour du Accounting Standards Codification publié par le Financial Accounting Standards Board après le 5 avril 2012.

Contrôles et procédures de communication de l'information

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures - Contrôles et procédures de communication de l'information* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport d'attestation du cabinet d'experts-comptables agréés

L'information fournie sous la rubrique *Rapport des auditeurs indépendants du cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires - Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)* de l'annexe 99.3 : États financiers annuels 2017 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Expert financier du comité d'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 29 novembre 2017 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Code d'éthique

L'inscrit a adopté le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* (le « code ») comme son code d'éthique applicable à l'ensemble de ses employés et administrateurs, y compris le président du groupe et chef de la direction, le chef de groupe et chef des finances, et le premier vice-président, contrôleur et chef comptable de l'inscrit. L'inscrit affiche le code sur son site Web au www.td.com et s'engage également à remettre sans frais un exemplaire de son code d'éthique à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être faite par la poste, par téléphone, par télécopieur ou par courriel à l'adresse suivante :

La Banque Toronto-Dominion
Relations avec les actionnaires de TD
C.P. 1, Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) Canada M5K 1A2
Téléphone : 1-866-756-8936
Télécopieur : 416-982-6166
Courriel : tdshinfo@td.com

Le 2 mai 2017, une version modifiée du code a été déposée auprès de la SEC sur formulaire 6-K et affichée sur le site Web de l'inscrit.

Les principales modifications alors apportées au code comportaient notamment l'ajout de dispositions : a) à la rubrique 4 — *Protection des renseignements sur la TD* — pour préciser qu'aux États-Unis, les employés ont le droit de divulguer des secrets commerciaux à certaines autorités gouvernementales dans certaines circonstances; b) à la rubrique 7B — *Signalement des infractions* — pour mettre de l'avant la Ligne de dénonciation TD et renforcer la protection des dénonciateurs; c) à la rubrique 2J — *Cadre de contrôle des dépenses de la TD et frais raisonnables* — pour préciser qu'il est interdit d'utiliser à des fins personnelles les cartes de crédit d'entreprise; à la rubrique 2C — *Alcool et abus de drogues* — pour tenir compte des changements législatifs se rapportant à la légalisation de la marijuana. En plus de ces modifications, certaines autres modifications rédactionnelles, techniques, administratives et mineures ont été apportées au code.

Aucune dispense des dispositions du code n'a été accordée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017 au président du groupe et chef de la direction, au chef de groupe et chef des finances, et au premier vice-président, contrôleur et chef comptable de l'inscrit.

Principaux honoraires et services comptables

L'information relative aux honoraires d'audit, aux honoraires pour services liés à l'audit, aux honoraires pour services fiscaux et aux autres honoraires qui est fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 29 novembre 2017 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Politiques d'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 29 novembre 2017 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la dispense des dispositions d'approbation préalable stipulées dans les règles applicables de la SEC n'a pas été utilisée pour des services se rapportant à des honoraires pour services liés à l'audit, des honoraires pour services fiscaux ou d'autres honoraires, et le comité d'audit n'a pas approuvé de tels honoraires visés par la dispense des dispositions d'approbation préalable.

Heures consacrées à l'audit attribuées à des personnes autres que les employés du comptable principal

Sans objet.

Arrangements hors bilan

L'information fournie sous la rubrique *Situation financière du groupe – Titrisation et arrangements hors bilan* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Présentation sous forme de tableaux des obligations contractuelles

L'information présentée dans l'annexe 99.5 *Calendrier des échéances des obligations contractuelles* est intégrée par renvoi dans les présentes.

Identification des membres du comité d'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 29 novembre 2017, identifiant les membres du comité d'audit de la personne inscrite est intégrée par renvoi dans les présentes.

Information sur la sécurité dans les mines

Sans objet.

Engagement

L'inscrit s'engage à fournir, en personne ou par téléphone, des services de représentants pour répondre aux demandes d'information faites par le personnel de la Commission, et à transmettre dans les plus brefs délais, lorsque le personnel de la Commission le lui demande, de l'information relative aux titres inscrits conformément au formulaire 40-F, aux titres à l'égard desquels découle l'obligation de déposer un rapport annuel sur formulaire 40-F ou aux opérations effectuées sur ces titres.

Comparaison avec les règles en matière de gouvernance du NYSE

Une comparaison entre les règles en matière de gouvernance du NYSE que doivent suivre les émetteurs nationaux des États-Unis et les pratiques en matière de gouvernance de la Banque Toronto-Dominion (dont la divulgation est requise en vertu de l'article 303A.11 du Manuel des sociétés inscrites au NYSE (NYSE Listed Company Manuel)) peut être consulté à la page de régie d'entreprise du site Web de la personne inscrite au www.td.com/francais/governance.

Signatures

Conformément aux exigences de la loi de 1934, l'inscrit atteste qu'il respecte toutes les exigences de dépôt sur formulaire 40-F et qu'il a dûment fait signer le présent rapport annuel en son nom par le soussigné qui est dûment autorisé à cette fin.

Inscrit :	LA BANQUE TORONTO-DOMINION
Par :	/s/ *Ellen Patterson*
Nom :	Ellen Patterson
Titre :	Chef de groupe, chef du contentieux
Date :	Le 30 novembre 2017

UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
Washington, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AUX

ALINÉAS 13(a) ou 15(d) DE

LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

N°	**Annexes**
99.1	Notice annuelle datée du 29 novembre 2017
99.2	Rapport de gestion
99.3	États financiers annuels 2017
99.4	*Industry Guide 3* – Rendement de l'actif, ratio de distribution et ratio capitaux propres/actif
99.5	Calendrier des échéances des obligations contractuelles
99.6	Ratios du résultat sur les charges fixes
99.7	Code d'éthique
99.8	Consentement du cabinet d'experts-comptables indépendant inscrit
99.9	Attestation conformément à l'article 302 de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*
99.10	Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

ANNEXE 99.1

La Banque Toronto-Dominion

NOTICE ANNUELLE

Le 29 novembre 2017

Documents intégrés par renvoi

Des parties de la présente notice annuelle (la « notice annuelle ») sont présentées dans les états financiers annuels consolidés (les « états financiers annuels ») et le rapport de gestion de la Banque (au sens des présentes) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 (le « rapport de gestion 2017 ») et sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle.

	Pages de renvoi	Pages intégrées par renvoi	
	Notice annuelle	États financiers annuels	Rapport de gestion 2017
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE			
Dénomination sociale, adresse et constitution	4		
Liens intersociétés	4		
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			
Historique des trois derniers exercices	4		6, 14-29
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS			
Revue des activités, y compris les placements à l'étranger	5	5, 9	2, 14-29
Participation dans TD Ameritrade		56-57	25, 60, 103
Concurrence			62
Actifs incorporels		18, 21, 58-59	
Nombre moyen d'employés	5		
Prêt			35-47, 71-76
Politiques sociale et environnementale			102
Facteurs de risque	6		61-103
STRUCTURE DU CAPITAL			
Actions ordinaires	6	64-66	
Actions privilégiées	6	64-66	
Restrictions	7		
Notations	8		88
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE			
Inscriptions sur les marchés	10		
Cours et volume des opérations	11		
Placements antérieurs	12	62-63	
DIVIDENDES			
Dividendes par action de la Banque (fin de l'exercice le 31 octobre)	12		
Dividendes de TD Ameritrade (fin de l'exercice le 30 septembre)	13		
Restrictions et politique en matière de dividendes de La Banque Toronto-Dominion		66	51
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION			
Administrateurs et comités du conseil de la Banque	13		
Comité d'audit	17		
Renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit et de l'auditeur nommé par les actionnaires	19		
Membres de la haute direction de la Banque	19		
Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction	21		
Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction	21		
Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires	22		
POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES			
Poursuites	23		
Mesures réglementaires	23	78-79	
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	24		
AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES			
Agent des transferts	24		
Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	24		
INTÉRÊTS DES EXPERTS	24		
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	25		
ANNEXE A – Liens intersociétés			
ANNEXE B – Charte du comité d'audit			

À moins d'indication contraire, la présente notice annuelle donne des renseignements à jour au 31 octobre 2017.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (au sens du présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion 2017 ») à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », pour les secteurs Activités de détail au Canada, Activités de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2018 », et, pour le secteur Siège social, « Orientation pour 2018 » ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2018 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, le cadre réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « cibler » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique, financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, individuellement ou collectivement, de tels écarts incluent les risques notamment de crédit, de marché (y compris le risque lié aux actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux écarts de crédit), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie et aux infrastructures), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des capitaux propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; la capacité de la Banque de mener à terme ses principales priorités, y compris la réalisation d'acquisitions et de dispositions et l'exécution de plans de maintien des activités et stratégiques et le recrutement, la formation et le maintien en poste des membres clés de la direction; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, l'Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; l'évolution de divers types de fraude ou autre comportement criminel auxquels la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou les membres de son groupe, y compris relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et nouveaux règlements, y compris les lois fiscales, les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres en fonction des risques et les directives réglementaires en matière de liquidités, ainsi que de la modification et de l'application des lois et règlements en vigueur et le régime de recapitalisation interne des banques; l'exposition à des litiges importants et à des questions de réglementation; l'intensification de la concurrence, y compris au moyen de services bancaires en ligne et mobiles et des concurrents non traditionnels; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêts négatifs); l'augmentation des coûts de financement et de la volatilité du marché causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les principales estimations comptables et les changements aux normes, conventions et méthodes comptables qu'utilise la Banque; les crises de l'endettement existantes et éventuelles à l'échelle internationale; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion 2017, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à l'une ou l'autre des transactions ou à l'un ou l'autre des événements dont il est question à la rubrique « Événements importants » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des

décisions à l'égard de la Banque, et la Banque avise les lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion 2017 à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » pour les secteurs Activités de détail au Canada, Activités de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2018 », et, pour le secteur Siège social, « Orientation pour 2018 », telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale, adresse et constitution

La Banque Toronto-Dominion (la « Banque » ou « TD ») et ses filiales sont collectivement connues sous la dénomination de « Groupe Banque TD ». La Banque, banque à charte de l'annexe 1 sous le régime de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « Loi sur les banques »), a été constituée le 1er février 1955 par suite de la fusion de The Bank of Toronto (constituée en 1855) et de The Dominion Bank (constituée en 1869). Le siège social de la Banque est situé au Toronto-Dominion Centre, King Street West et Bay Street, Toronto (Ontario) M5K 1A2.

Liens intersociétés

L'information relative aux liens intersociétés entre la Banque et ses principales filiales se trouve à l'appendice A de la présente notice annuelle.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique des trois derniers exercices

Au 31 octobre 2017, TD était la deuxième banque canadienne en importance selon la capitalisation boursière. Groupe Banque TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et sert plus de 25 millions de clients dans des centres financiers partout dans le monde dans trois principaux secteurs d'exploitation : Activités de détail au Canada, incluant TD Canada Trust, Financement auto TD Canada, Gestion de Patrimoine TD (Canada), Placements directs TD et TD Assurance; Activités de détail aux États-Unis, incluant TD Bank, America's Most Convenient Bank, TD Auto Finance U.S., TD Wealth (U.S.) et une participation dans TD Ameritrade; et Services bancaires de gros, incluant Valeurs Mobilières TD. TD se classe également parmi les plus importantes sociétés de services financiers en ligne du monde et compte environ 11,5 millions de clients en ligne et mobiles. Le 31 octobre 2017, l'actif de TD atteignait 1,3 billion de dollars CA. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto et du New York Stock Exchange sous le symbole « TD ».

TD Bank, N.A., exploitée sous la dénomination TD Bank, America's Most Convenient Bank®, est l'une des dix plus importantes banques aux États-Unis. Elle offre à ses clients une gamme complète de produits et services financiers par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 1 200 succursales pratiques du Maine jusqu'à la Floride. TD Bank, N.A. est une filiale en propriété exclusive de la Banque.

Pour de plus amples renseignements sur les secteurs d'exploitation de TD, voir les descriptions faites ci-après et aux pages 14 à 29 du rapport de gestion 2017.

Avec prise d'effet au 24 février 2015, TD Bank USA, N.A., filiale en propriété exclusive de la Banque, a prolongé son entente avec Target Corporation (« Target ») aux termes de laquelle elle continuera d'être l'émetteur exclusif des cartes de crédit de marque privée et co-marquées de Target à l'intention des clients de Target aux États-Unis jusqu'en mars 2025.

Le 1er octobre 2015, la Banque, par l'entremise de TD Bank USA, N.A., a fait l'acquisition de la quasi-totalité des portefeuilles de cartes de crédit Visa et de cartes de crédit de marque privée de Nordstrom Inc. (« Nordstrom »), dont le solde en cours s'élève à 2,2 milliards de dollars US. TD Bank USA, N.A. a aussi conclu une entente dans le cadre de laquelle elle est devenue l'émetteur exclusif de la carte Visa de Nordstrom et des cartes de crédit de marque privée à l'intention des clients de Nordstrom aux États-Unis.

Le 3 janvier 2017, TD Securities U.S. a réalisé son acquisition d'Albert Fried & Company, courtier en valeurs mobilières établi à New York.

Le 2 juin 2017, la Banque a réalisé la vente de ses activités de placement direct en Europe, au moyen de la vente des actions de TD Wealth Holdings (UK) Limited et de TD Bank International S.A. (Luxembourg) à Interactive Investor plc.

La Banque a réalisé la dernière étape de sa réorganisation interne en vue de se conformer à la règle adoptée par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis aux termes de laquelle les importants établissements bancaires étrangers comportant des filiales américaines doivent constituer leurs filiales américaines sous une société de portefeuille intermédiaire américaine unique. Avec prise d'effet le 1er juillet 2017, toutes les participations de la Banque dans ses filiales américaines (sous réserve d'exceptions et d'exclusions limitées), y compris sa participation dans TD Ameritrade Holding Corporation (« TD Ameritrade »), étaient détenues par TD Group US Holdings LLC, la société de portefeuille intermédiaire américaine de la Banque.

Le 18 septembre 2017, TD Bank, N.A. a réalisé son acquisition de Scottrade Bank, caisse d'épargne fédérale détenue en propriété exclusive par Scottrade Financial Services, Inc. (« Scottrade »), moyennant une contrepartie en espèces égale à environ 1,4 milliard de dollars US. Scottrade Bank et TD Bank, N.A. ont fusionné. Le même jour, TD Ameritrade a fait l'acquisition de Scottrade moyennant une somme en espèces et des actions de TD Ameritrade. Parallèlement à la clôture de l'opération de TD Ameritrade/Scottrade, la Banque a souscrit, conformément à ses droits préférentiels de souscription, de nouvelles actions ordinaires d'un capital d'environ 400 millions de dollars US (environ 11 100 000 actions) auprès de TD Ameritrade.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La description des principaux secteurs d'activité de TD et l'information s'y rapportant sont données à la page 2 et aux pages 14 à 29 du rapport de gestion 2017.

Participation dans TD Ameritrade

La Banque a investi dans TD Ameritrade, un des premiers fournisseurs de services de courtage en valeurs mobilières et de services financiers connexes par le truchement de la technologie à des petits investisseurs, à des négociateurs et à des conseillers en valeurs inscrits indépendants. TD Ameritrade offre ses services notamment par Internet, au moyen d'un réseau national de succursales et de ses liens avec des conseillers en valeurs inscrits indépendants. TD Ameritrade est une société américaine cotée en Bourse, et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote du Nasdaq Global Select Market. En date du 31 octobre 2017, la Banque était propriétaire d'environ 41,27 % des titres avec droit de vote en circulation de TD Ameritrade. On peut obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de TD Ameritrade sur le site Internet EDGAR (« EDGAR ») de la Securities and Exchange Commission des États-Unis au www.sec.gov. La participation de la Banque D dans TD Ameritrade fait l'objet d'une convention d'actionnaires qui renferme des dispositions quant à certaines questions, notamment la gouvernance, la composition du conseil, l'actionnariat, la cession d'actions et le vote.

Nombre moyen d'employés

Au cours de l'exercice 2017, TD comptait en moyenne 83 160 employés équivalents plein temps.

Facteurs de risque

La Banque estime qu'il est très important d'évaluer régulièrement sa structure d'exploitation et de recenser les risques prépondérants et émergents, soit les risques qui peuvent avoir une incidence importante sur la Banque et qui monopolisent l'attention des cadres supérieurs par leurs répercussions potentiellement généralisées ou immédiates. Une explication du type de risques auxquels la Banque et ses entreprises sont exposées et les façons dont la Banque les gère figurent à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » aux pages 61 à 103 du rapport de gestion 2017, laquelle rubrique est intégrée par renvoi aux présentes.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le résumé qui suit de la structure du capital de la Banque est présenté entièrement sous réserve des règlements de la Banque et des conditions générales réelles se rattachant à ses actions.

Conformément aux normes de fonds propres adoptées par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (« BSIF »), pour être admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 en vertu de Bâle III, les instruments de fonds propres non ordinaires émis par la Banque après le 1er janvier 2013, y compris les actions privilégiées et les débentures subordonnées (les billets à moyen terme comportant des dispositions relatives aux FPUNV, au sens donné ci-après) doivent comporter une clause relative aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (les « dispositions relatives aux FPUNV »), aux termes de laquelle elles seraient converties en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de le devenir ou si la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale canadienne (chacun, un « événement déclencheur »).

Actions ordinaires

Le capital d'actions ordinaires autorisé de la Banque se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Sous réserve des restrictions énoncées à la rubrique « Restrictions » ci-après, les porteurs d'actions ordinaires sont habilités à voter à toutes les assemblées des actionnaires de la Banque, sauf les assemblées où uniquement les porteurs d'une certaine catégorie ou série d'actions sont habilités à voter. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes à mesure qu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Banque, sous réserve de la priorité des porteurs des actions privilégiées de la Banque. Après le paiement aux porteurs d'actions privilégiées de la Banque du ou des montants auxquels ils peuvent avoir droit, et après le remboursement de toutes les dettes en cours, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir le reliquat des biens de la Banque lors de la liquidation ou de la dissolution de la Banque.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de premier rang, catégorie A (les « actions privilégiées ») de la Banque peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et comporter les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Banque peut déterminer.

Les actions privilégiées de chaque série sont de rang égal aux autres séries d'actions privilégiées, et toutes les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions ordinaires et toutes les autres actions de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées quant au versement des dividendes et à la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, à la condition qu'il ne se soit pas produit un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV applicables à une série d'actions privilégiées. S'il survient un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV, la priorité existante des actions privilégiées de la série touchée ne sera plus applicable puisque la totalité des actions privilégiées de cette série seront converties en actions ordinaires de la Banque qui prendront, au moment de la conversion, rang égal avec la totalité des autres actions ordinaires de la Banque.

Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans la mesure stipulée à l'égard d'une série en particulier ou prévue dans la Loi sur les banques. La Banque ne peut, sans l'approbation préalable des porteurs d'actions privilégiées, créer ni émettre i) des actions de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées, ou ii) une série supplémentaire d'actions privilégiées, à moins que, à la date d'une telle création ou émission, tous les dividendes cumulatifs et tous les dividendes non cumulatifs déclarés mais non versés

n'aient été versés ou qu'une réserve n'ait été créée pour leur versement à l'égard de chaque série d'actions privilégiées alors émises et en circulation.

L'approbation de modifications aux dispositions relatives aux actions privilégiées en tant que catégorie peut être donnée par écrit par les porteurs de toutes les actions privilégiées en circulation, ou par résolution adoptée par le vote affirmatif d'au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée à laquelle les porteurs d'une majorité des actions privilégiées alors en circulation sont présents ou représentés par procuration ou, à défaut de quorum à cette assemblée, lors d'une reprise d'assemblée à laquelle les actionnaires alors présents ou représentés par procuration peuvent traiter des affaires pour lesquelles l'assemblée avait été convoquée à l'origine.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, à la condition qu'il ne se soit pas produit un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV applicables à une série d'actions privilégiées, avant que tout montant ne puisse être payé ou que des biens puissent être distribués parmi les porteurs d'actions ordinaires ou d'actions de toute autre catégorie de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées, le porteur d'une action privilégiée d'une série aura le droit de recevoir, dans la mesure où cela est ainsi stipulé à l'égard de ces actions privilégiées dans les conditions se rattachant à la série concernée : i) un montant correspondant au montant versé sur l'action en cause; ii) la prime, le cas échéant, stipulée à l'égard des actions privilégiées de cette série; et iii) tous les dividendes cumulatifs non versés, le cas échéant, sur ces actions privilégiées et, dans le cas d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, tous les dividendes non cumulatifs déclarés et non versés. Après le paiement aux porteurs des actions privilégiées des montants qui leur sont ainsi payables, ceux-ci n'ont pas le droit de prendre part à toute autre distribution des biens ou de l'actif de la Banque.

Restrictions

Aucune restriction n'est imposée quant à la propriété de titres de la Banque pour s'assurer que la Banque respecte un niveau de propriété canadienne requis. Toutefois, la Loi sur les banques contient des restrictions sur l'émission, le transfert, l'acquisition, la propriété effective et le vote relativement à toutes les actions d'une banque à charte. Par exemple, aucune personne ne doit être un actionnaire principal d'une banque si la banque a des capitaux propres de 12 milliards de dollars ou plus. Une personne est un actionnaire principal d'une banque lorsque i) le total des actions de toute catégorie d'actions comportant droit de vote détenues en propriété effective par une personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 20 % de cette catégorie d'actions comportant droit de vote; ou ii) l'ensemble des actions de toute catégorie d'actions sans droit de vote détenues en propriété effective par cette personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 30 % de cette catégorie d'actions sans droit de vote. Aucune personne ne doit avoir un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque, y compris la Banque, sans l'agrément préalable du ministre des Finances (Canada). Pour l'application de la Loi sur les banques, une personne a un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque à charte canadienne lorsque l'ensemble de toutes les actions de la catégorie appartenant en propriété effective à cette personne, aux entités contrôlées par cette personne et à toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 10 % de toutes les actions en circulation de cette catégorie d'actions de cette banque.

La Loi sur les banques interdit également l'inscription d'un transfert ou d'une émission d'actions de la Banque à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou l'un de ses mandataires ou organismes ou tout gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou tout mandataire ou organisme d'un tel gouvernement, et l'exercice, en personne ou par voie de procuration, des droits de vote rattachés aux actions de la Banque qui sont détenues en propriété effective soit par Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou un mandataire ou un organisme de celle-ci, soit par le gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou par un organisme d'un tel gouvernement. Par dérogation à ce qui précède, le ministre des Finances du Canada peut approuver l'émission d'actions d'une banque, y compris la Banque, à un mandataire qui est un « mandataire admissible », soit un mandataire ou un organisme de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou tout mandataire ou organisme d'un gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques qui remplit les critères suivants : i) son mandat est accessible au public; ii) il contrôle les titres d'un fond de placement de manière à maximiser le rendement corrigé du risque à long terme, si le Fonds bénéficie d'un apport de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou du gouvernement d'un pays étranger ou de la subdivision politique, soit est établi pour procurer l'indemnisation, l'hospitalisation, les soins médicaux, la retraite, la pension ou des prestations analogues à des personnes

physiques; et iii) les décisions prises à l'égard des titres du Fonds visés à l'alinéa ii) ne sont influencées d'aucune façon importante par Sa Majesté du chef du Canada ou de la province ou du gouvernement du pays étranger ou de la subdivision politique. La Banque et le mandataire admissible présentent conjointement la demande en vue d'obtenir l'agrément du ministre.

Notations

Les notations revêtent une importance particulière quant aux frais d'emprunt de la Banque et à sa capacité de réunir des capitaux. Une dévaluation des notes pourrait potentiellement entraîner une augmentation des frais de financement et des exigences accrues de mise en gage de sûretés pour la Banque ainsi qu'une réduction de l'accès aux marchés financiers. Une dévaluation des notes pourrait également nuire à la capacité de la Banque d'effectuer des opérations sur dérivés dans le cours normal. La Banque révise régulièrement le niveau de sûretés accru qui serait nécessaire en cas de dévaluation des notes et détient des actifs liquides pour garantir les autres sûretés nécessaires en cas d'une dévaluation de trois niveaux des notes de la dette à long terme de premier rang de la Banque. On trouvera de l'information supplémentaire sur les notes sous la rubrique « Risque de liquidité » de la rubrique « Gestion des risques » commençant à la page 88 du rapport de gestion 2017.

En date du 31 octobre 2017

	DBRS	Moody s Investors Service	S&P Global Ratings
Titres de créance à long terme (dépôts)	AA	Aa2	AA-
Titres de créance à court terme (dépôts)	R-1 (haut)	P-1	A-1+
Titres de créance subordonnés de catégorie 2B	AA (bas)	A2	A
Titres de créance subordonnés de catégorie 2A		A3	A-
Titres de créance subordonnés de catégorie 2 (FPUNV)	A (bas)	A3 (hyb)	A-
Actions privilégiées	Pfd-2 (haut)	Baa1 (hyb)	BBB+
Actions privilégiées (FPUNV)	Pfd-2	Baa1 (hyb)	BBB
Perspective	Stable	Négative	Stable

Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention d'une obligation financière dans la mesure où elles ne portent pas sur le cours du marché ni sur l'opportunité pour un investisseur en particulier. Les notations peuvent être révisées ou révoquées à tout moment par l'agence de notation. Les notations de crédit et perspectives fournies par les agences de notation se veulent une indication de leur opinion et peuvent varier de temps à autre en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la santé financière, la position concurrentielle et la liquidité de la Banque et en fonction de facteurs partiellement indépendants de la volonté de la Banque, notamment les méthodes qu'utilisent les agences de notation et les situations touchant le secteur des services financiers en général.

La Banque a fait des paiements dans le cours normal aux agences de notation énumérées ci-dessus relativement à l'attribution de notes aux titres de la Banque. De plus, la Banque a fait des paiements usuels à l'égard de certains autres services que les agences de notation applicables ont fournis à la Banque au cours des deux dernières années.

Les descriptions suivantes des catégories de notation préparées par les agences de notation respectives ne sont fournies que parce que la législation canadienne le prescrit. La Banque ne sanctionne pas les catégories de notation ni l'application des critères et analyses des agences de notation respectives. La description des catégories de notation de chaque agence de notation, obtenue sur le site Web public des agences de notation respectives, est donnée ci-après.

Description des notations de DBRS sur son site Web public

Le barème des notations à long terme de DBRS[MD] donne une indication du risque de défaillance, c'est-à-dire le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Les notations se fondent sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents à l'émetteur et au classement relatif des créances. Toutes les autres catégories de notation que les catégories AAA et D comptent également des sous-catégories « (haut) » ou « (bas) ». La notation qui n'est pas modifiée par une désignation « (haut) » ou « (bas) » se situe au milieu de la catégorie. AA : cote de solvabilité supérieure. La capacité de paiement des obligations financières est jugée élevée. La cote de solvabilité n'est que légèrement différente de celle correspondant à la notation AAA. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante. A : bonne cote de solvabilité. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais la cote de solvabilité est inférieure à la notation AA. Des événements futurs peuvent être plus susceptibles d'influer sur cette capacité, mais les facteurs négatifs sont jugés gérables.

Le barème de notation des titres de créance à court terme de DBRS[MD] donne une indication du risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières à court terme en temps opportun. R-1 (haut) : la cote de solvabilité la plus élevée. La capacité de paiement des obligations financières à court terme à échéance est exceptionnellement élevée. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante.

Le barème de notation des actions privilégiées de DBRS[MD] est utilisé dans le marché canadien des valeurs mobilières et se veut une indication du risque qu'un emprunteur ne s'acquitte pas intégralement de ses obligations en temps opportun, tant quant aux versements de dividendes que quant aux remboursements du capital. Chaque catégorie de notation compte des sous-catégories « haut » et « bas ». Une notation qui n'est pas modifiée par une désignation « haut » ou « bas » se situe dans le milieu de la catégorie. Les actions privilégiées notées Pfd-2 présentent une qualité de crédit satisfaisante. La protection des dividendes et du capital demeure importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des sociétés notées Pfd-1. Les sociétés dont les titres sont notés Pfd-2 correspondent en général aux sociétés dont les obligations de premier rang sont notées dans la catégorie A.

Description des notations de Moody s Investors Service sur son site Web public

Les notations à long terme de Moody's sont attribuées à des émetteurs ou à des obligations d'une échéance initiale d'un an ou plus et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle et de la perte financière prévue en cas de défaut. Les obligations notées Aa sont jugées de qualité supérieure, avec un très faible risque de crédit. Les obligations notées A sont jugées au-dessus de la moyenne, avec un faible risque de crédit. Les obligations notées Baa sont jugées de qualité moyenne, avec un risque de crédit modéré et possèdent donc certaines caractéristiques spéculatives. Moody's rattache des modificateurs numériques 1, 2, et 3 à chaque catégorie de notation générique de Aa à Caa. Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe dans la partie supérieure de sa catégorie de notation générale; le modificateur 2 indique un rang moyen; et le modificateur 3 indique un rang dans la partie inférieure de la catégorie de notation générale. En outre, l'indicateur « (hyb) » est ajouté à toutes les notations de titres hybrides émis par les banques, les assureurs, les sociétés de financement et les maisons de courtage. Selon leurs modalités, les titres hybrides permettent l'omission des dividendes, de l'intérêt ou des paiements de capital prévus, une telle omission pouvant éventuellement entraîner une dépréciation. Les titres hybrides peuvent également faire l'objet de diminutions de valeur autorisées contractuelles du capital qui donneraient lieu à une dépréciation. Avec l'indicateur hybride, la notation à long terme attribuée à un titre hybride est l'expression du risque de crédit relatif lié à ce titre.

Moody's attribue des notations provisoires aux programmes de billets à moyen terme (BMT) et des notations définitives à chacun des titres d'emprunt qui sont émis dans le cadre de ceux-ci (appelés prélèvements ou billets). Les notations attribuées aux programmes de BMT sont censées faire état des notations susceptibles d'être attribuées aux prélèvements émis à partir du programme au sein du rang de créance indiqué (c.-à-d. de premier rang ou subordonné). Pour donner une idée de la nature conditionnelle de la notation d'un programme, Moody's attribue des notations provisoires au programme de BMT. Une notation provisoire est

dénotée par un (P) devant la notation.

Les notations à court terme de Moody's sont attribuées à des obligations d'une échéance initiale d'au plus 13 mois et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle et de la perte financière prévue en cas de défaut. Les émetteurs notés P-1 (ou les institutions qui les soutiennent) ont une capacité supérieure de remboursement des obligations à court terme.

Description des notations de S&P Global Ratings sur son site Web public

Une notation de crédit de S&P Global Ratings à l'égard d'une émission se veut une opinion prospective quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière en particulier, d'une catégorie d'obligations financières en particulier ou d'un programme financier en particulier (notamment des notations attribuées aux programmes de billets à moyen terme ou programmes de papier commercial).

Une obligation à long terme notée « AA » n'est que très légèrement différente des obligations mieux notées. La capacité du débiteur de respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation est très élevée. Une obligation à long terme notée « A » est en quelque sorte plus vulnérable aux effets défavorables des changements de situation et de conjoncture que des obligations dans les catégories de notation supérieures. La capacité du débiteur de respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation est cependant toujours élevée. Une obligation à long terme notée « BBB » présente des paramètres de protection adéquats. Toutefois, une conjoncture économique défavorable ou des circonstances changeantes sont plus susceptibles d'entraîner un affaiblissement de la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. Les notations « AA » à « CCC » peuvent être modifiées par l'ajout d'un signe plus (+) ou d'un signe moins (-) afin d'indiquer la position relative dans la catégorie de notation principale.

Une obligation à court terme notée « A-1 » se situe dans la catégorie la plus élevée de S&P Global Ratings. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est élevée. Dans cette catégorie, un signe plus (+) est rattaché à certaines obligations afin d'indiquer que la capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de ces obligations est extrêmement élevée.

Le barème de notation des actions privilégiées canadiennes de S&P Global Ratings s'adresse aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires des marchés financiers canadiens, ces notations des actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation mondiaux) constituant des symboles de notation qui ont été largement utilisés dans le marché canadien depuis bon nombre d'années. Les notes que S&P Global Ratings attribue aux actions privilégiées selon le barème canadien constituent un avis prospectif quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une action privilégiée en particulier émise sur le marché canadien, par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur le marché canadien. Il existe une correspondance directe entre les notations particulières attribuées au moyen du barème de notation des actions privilégiées canadiennes et les différents niveaux de notation au moyen du barème de notation des titres d'emprunt mondiaux de S&P Global Ratings. Les notes P-2(haut) et P-2 accordées à des actions privilégiées canadiennes correspondent aux notes BBB+ et BBB, respectivement, accordées à des actions privilégiées mondiales.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE

Inscriptions sur les marchés

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et du New York Stock Exchange. Les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Cours et volume des opérations

Le cours des titres de la Banque à la Bourse de Toronto et le volume des opérations sur ceux-ci au cours de la dernière année sont indiqués dans les tableaux ci-après :

	Nov. 2016	Déc. 2016	Janv. 2017	Fév. 2017	Mars 2017	Avril 2017	Mai 2017	Juin 2017	Juill. 2017	Août 2017	Sept. 2017	Oct. 2017
ACTIONS ORDINAIRES												
Haut ($)	64,59	67,40	68,6	71,31	70,67	67,65	64,71	66,18	66,05	67,20	70,61	73,59
Bas ($)	59,6	62,63	66,08	67,00	64,22	63,86	61,50	64,06	63,57	63,13	66,10	70,15
Vol.(000)	57 694	79 448	55 031	63 456	124 497	120 128	102 617	88 026	52 659	54 414	68 738	60 438

	Nov. 2016	Déc. 2016	Janv. 2017	Fév. 2017	Mars 2017	Avril 2017	Mai 2017	Juin 2017	Juill. 2017	Août 2017	Sept. 2017	Oct. 2017
ACTIONS PRIVILÉGIÉES												
Série S												
Haut ($)	24,55	24,94	25,03	25,02	24,84	24,87	24,99	25,14	25,03	24,91	25,08	25,12
Bas ($)	23,77	23,49	24,35	24,65	24,42	24,53	24,71	24,63	24,70	24,63	24,76	24,85
Vol.(000)	82	115	255	101	110	130	75	134	261	22	223	143
Série T												
Haut ($)	23,88	23,42	23,98	24,16	24,14	24,28	24,33	24,69	24,60	24,58	24,78	24,88
Bas ($)	23,20	23,04	23,40	23,68	23,82	23,93	24,18	24,28	24,43	24,31	24,50	24,27
Vol.(000)	243	53	158	158	126	198	160	194	85	157	272	58
Série Y												
Haut ($)	24,67	25,06	25,06	25,00	24,85	24,94	25,00	25,44	25,04	24,99	25,10	25,13
Bas ($)	24,05	23,83	24,70	24,32	24,38	24,63	24,71	24,73	24,56	24,71	24,84	24,85
Vol.(000)	125	110	138	105	111	104	114	65	125	28	123	343
Série Z												
Haut ($)	23,74	23,35	23,99	24,01	24,01	24,20	24,24	24,45	24,54	24,57	24,72	24,81
Bas ($)	23,02	22,90	23,23	23,50	23,57	23,85	23,94	24,18	24,31	24,39	24,43	24,58
Vol.(000)	151	45	150	180	167	128	100	80	17	910	137	41
Série 1[1]												
Haut ($)	19,54	19,88	21,17	22,12	22,76	22,80	21,96	21,96	22,25	22,30	22,55	23,85
Bas ($)	18,60	18,76	19,81	21,00	21,90	21,82	20,86	20,49	21,77	21,38	21,72	22,54
Vol.(000)	405	716	602	445	562	268	603	657	329	395	359	435
Série 3[1]												
Haut ($)	19,29	19,57	20,99	22,00	22,62	22,80	21,85	21,86	22,16	22,24	22,50	23,77
Bas ($)	18,26	18,45	19,39	20,88	21,80	21,75	20,68	20,36	21,63	21,33	21,83	22,47
Vol.(000)	622	770	589	288	316	317	208	422	1 000	283	127	357
Série 5[1]												
Haut ($)	19,42	19,54	20,89	21,94	22,60	22,66	21,65	21,75	22,10	22,21	22,52	23,72
Bas ($)	18,49	18,56	19,38	20,75	21,71	20,66	20,59	20,20	21,58	21,22	21,82	22,50
Vol.(000)	545	759	774	659	394	506	614	794	705	291	251	646
Série 7[1]												
Haut ($)	21,59	22,32	23,44	23,81	23,77	23,99	23,25	24,00	24,15	24,13	24,69	25,00
Bas ($)	20,09	20,72	22,31	23,18	23,09	23,11	22,19	22,05	23,69	23,21	23,78	24,59
Vol.(000)	450	347	436	314	301	493	256	232	216	92	158	315
Série 9[1]												
Haut ($)	22,20	22,70	24,40	24,63	24,39	24,62	23,57	24,16	24,36	24,30	24,77	25,17
Bas ($)	21,03	21,35	22,77	23,96	23,65	23,48	22,75	22,48	23,97	23,50	24,03	24,76
Vol.(000)	242	158	157	104	325	302	80	120	925	69	315	229
Série 11[1]												
Haut ($)	25,35	25,15	25,29	25,38	26,25	25,80	26,00	26,08	25,69	25,47	25,30	25,51
Bas ($)	24,24	24,50	24,68	25,10	25,20	25,39	25,42	25,52	25,18	24,90	24,95	25,09
Vol.(000)	95	92	112	72	78	54	99	71	68	50	193	86
Série 12[1]												
Haut ($)	27,04	27,40	27,15	27,20	27,37	27,39	27,32	27,46	27,13	26,94	26,93	27,00
Bas ($)	25,99	26,40	26,35	26,75	26,95	27,04	26,87	26,85	26,58	26,58	26,79	26,51
Vol.(000)	443	643	275	192	427	786	391	385	435	189	646	401

	Nov. 2016	Déc. 2016	Janv. 2017	Fév. 2017	Mars 2017	Avril 2017	Mai 2017	Juin 2017	Juill. 2017	Août 2017	Sept. 2017	Oct. 2017
Série 14[1]												
Haut ($)	25,90	25,85	26,10	26,11	26,39	26,62	26,45	26,35	26,40	26,34	26,30	26,40
Bas ($)	25,24	25,41	25,52	25,84	25,91	26,23	26,05	26,01	25,92	25,02	26,00	25,94
Vol.(000)	3 741	1 625	2 905	1 072	498	830	516	1 206	670	414	2 027	600
Série 16[1,2]												
Haut ($)	-	-	-	-	-	-	-	-	25,15	25,39	26,09	26,27
Bas ($)									24,97	25,01	25,20	25,50
Vol.(000)									1 534	280	490	728

Nota :
1 Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).
2 Le 14 juillet 2017, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 16.

Placements antérieurs

Au cours du dernier exercice terminé, la Banque n'a pas émis d'actions qui ne sont pas inscrites ou cotées sur un marché. Pour de plus amples renseignements sur les débentures subordonnées de la Banque, il y a lieu de se reporter à la note 19 afférente aux états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, laquelle note est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

DIVIDENDES

Dividendes par action de la Banque (fin de l'exercice le 31 octobre)

Type d'actions	2017	2016	2015
Actions ordinaires	2,35 $	2,16 $	2,00 $
Actions privilégiées			
Série P[1]	-	-	0,33 $
Série Q[2]	-	-	0,35 $
Série R[3]	-	-	0,70 $
Série S[4]	0,84 $	0,84 $	0,84 $
Série T[4]	0,54 $	0,52 $	0,58 $
Série Y[5]	0,89 $	0,89 $	0,89 $
Série Z[5]	0,56 $	0,54 $	0,60 $
Série 1[6]	0,98 $	0,98 $	0,98 $
Série 3[6]	0,95 $	0,95 $	0,95 $
Série 5[6]	0,94 $	0,94 $	0,82 $
Série 7[6]	0,90 $	0,90 $	0,58 $
Série 9[6]	0,93 $	0,93 $	0,48 $
Série 11[6]	1,23 $	1,23 $	0,34 $
Série 12[6]	1,38 $	1,09 $	-
Série 14[6]	1,21 $	0,18 $	-
Série 16[6,7]	0,34 $	-	-

Nota :
1 Le 2 mars 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P en circulation.
2 Le 2 mars 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q en circulation.
3 Le 1er mai 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R en circulation.

4 Le 31 juillet 2013, 4,6 millions des 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S de la Banque ont été converties, au pair, en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série T de la Banque.
5 Le 31 octobre 2013, 4,5 millions des 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y de la Banque ont été converties, au pair, en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série Z de la Banque.
6 Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).
7 Le 14 juillet 2017, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 16.

Dividendes de TD Ameritrade
(fin de l'exercice le 30 septembre)

TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,18 $ US par action sur ses actions ordinaires à chaque trimestre de l'exercice 2017. Le 24 octobre 2017, TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,21 $ US par action sur ses actions ordinaires pour le premier trimestre de l'exercice 2018, dividende payable le 21 novembre 2017 à tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires de TD Ameritrade au 7 novembre 2017. Le versement de dividendes futurs se fera au gré du conseil d'administration de TD Ameritrade et sera tributaire de nombreux facteurs que son conseil d'administration juge pertinents, notamment, les bénéfices futurs, le succès des activités commerciales de TD Ameritrade, les besoins en capital, la situation financière générale et les perspectives d'avenir de son entreprise et la conjoncture économique.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Administrateurs et comités du conseil de la Banque

Le tableau ci-dessous donne, en date du 29 novembre 2017, les noms des administrateurs de la Banque, leur poste principal et domaine d'activités actuels, leur municipalité de résidence et la date à laquelle chacun des administrateurs est devenu administrateur de la Banque.

Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
William E. Bennett Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Draper & Kramer, Inc. Chicago, Illinois, É.-U.	Mai 2004
Amy W. Brinkley Conseillère, AWB Consulting, LLC (firme d'experts-conseils en conseils aux cadres et gestion des risques) Charlotte, Caroline du Nord, É.-U.	Septembre 2010
Brian C. Ferguson Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Cenovus Energy Inc. Calgary (Alberta) Canada	Mars 2015
Colleen A. Goggins Administratrice de sociétés et présidente mondiale retraitée de la branche de produits de grande consommation de Johnson & Johnson Princeton, New Jersey, É.-U.	Mars 2012
Mary Jo Haddad Administratrice de sociétés et présidente et chef de la direction retraitée, The Hospital for Sick Children Oakville (Ontario) Canada	Décembre 2014

Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
Jean-René Halde Administrateur de sociétés et président et chef de la direction retraité Banque de développement du Canada Saint-Laurent (Québec) Canada	Décembre 2015
David E. Kepler Administrateur de sociétés et vice-président à la direction retraité, The Dow Chemical Company Sanford, Michigan, É.-U.	Décembre 2013
Brian M. Levitt Président du conseil de La Banque Toronto-Dominion Lac Brome (Québec) Canada	Décembre 2008
Allan N. MacGibbon Administrateur de sociétés et vice-président non membre de la direction du conseil d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. (cabinet d'avocats) Oakville (Ontario) Canada	Avril 2014
Karen E. Maidment Administratrice de sociétés et ancienne chef des finances et des affaires administratives, BMO Groupe Financier Cambridge (Ontario) Canada	Septembre 2011
Bharat B. Masrani Président du groupe et chef de la direction Groupe Banque TD Toronto (Ontario) Canada	Avril 2014
Irene R. Miller Chef de la direction, Akim, Inc. (firme de conseils et de gestion de placements) New York, New York, É.-U.	Mai 2006
Nadir H. Mohamed Administrateur de sociétés et ex-président et chef de la direction Rogers Communications Inc. Toronto (Ontario) Canada	Avril 2008
Claude Mongeau Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada Montréal (Québec) Canada	Mars 2015

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les administrateurs ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années.

Avant le 3 novembre 2017, M. Ferguson était président et chef de la direction de Cenovus Energy Inc. Avant janvier 2014, M^{me} Haddad était présidente et chef de la direction de The Hospital for Sick Children. Avant juillet 2015, M. Halde était président et chef de la direction de Banque de développement du Canada. D'octobre 2014 à janvier 2015, M. Kepler était vice-président à la direction de The Dow Chemical Company et, avant octobre 2014, il en était vice-président à la direction, Services commerciaux, chef de la viabilité écologique et chef de l'information. Avant décembre 2015, M. Levitt a exercé diverses fonctions de leadership à titre de dirigeant et de non-dirigeant d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. Avant de devenir vice-président du conseil non membre de la direction d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. en juillet 2014, M. MacGibbon était, de juin 2012 à décembre 2013, conseiller principal de Deloitte s.r.l. (Canada) et, avant juin 2012, il était associé directeur et chef de la direction de Deloitte s.r.l. (Canada). De juin 2011 à septembre 2013, M. MacGibbon a aussi été directeur général mondial, Qualité, stratégie et communications de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Avant de commencer à exercer ses fonctions actuelles à titre de

président du groupe et chef de la direction de la Banque le 1er novembre 2014, M. Masrani a été, de juillet 2013 au 31 octobre 2014, chef de l'exploitation de la Banque et, avant juillet 2013, chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque et, avant juillet 2013, il a été président et chef de la direction de TD Bank US Holding Company et de TD Bank, N.A. Avant décembre 2013, M. Mohamed était président et chef de la direction de Rogers Communications Inc. Avant juillet 2016, M. Mongeau était président et chef de la direction de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Chaque administrateur demeurera en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque, qui devrait avoir lieu le 29 mars 2018. Des renseignements sur les candidats proposés en vue de leur élection aux postes d'administrateur figureront dans la circulaire de procuration de la direction de la Banque se rapportant à l'assemblée.

Le tableau suivant présente, en date du 29 novembre 2017, les comités du conseil de la Banque, les membres de chaque comité et les principales responsabilités de chaque comité.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité de gouvernance	Brian M. Levitt (président) William E. Bennett Karen E. Maidment Alan N. MacGibbon	**Gouvernance de TD :** • établir les critères de sélection des nouveaux administrateurs et les lignes directrices du conseil d'administration en matière d'indépendance des administrateurs; • repérer des personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration et recommander à ce dernier les mises en candidature aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et recommander des candidats pour combler les vacances au conseil qui surviennent entre les assemblées des actionnaires; • élaborer et recommander au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique professionnelle, conçus pour favoriser une saine culture de gouvernance au sein de TD; • examiner et recommander la rémunération des administrateurs non membres de la direction de TD; • s'assurer que TD communique efficacement avec ses actionnaires, d'autres parties prenantes et le public au moyen d'une politique de communication attentive; • superviser l'évaluation du conseil d'administration et de ses comités; • superviser un programme d'orientation pour les nouveaux administrateurs et faciliter la formation continue des administrateurs; et • surveiller les fonctions de l'ombudsman, notamment en examinant les rapports périodiques de l'ombudsman sur les activités du Bureau de l'ombudsman.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité des ressources humaines	Karen E. Maidment (présidente) Amy W. Brinkley Mary Jo Haddad Brian M. Levitt Nadir H. Mohamed	**Évaluation du rendement, rémunération et planification de la relève des dirigeants :** • s'acquitter, et aider le conseil d'administration à s'acquitter de la responsabilité du conseil d'administration en ce qui a trait au leadership, à la planification des ressources humaines et à la rémunération, de la manière énoncée dans la présente charte du comité; • établir les objectifs de rendement du chef de la direction, qui favorisent le succès financier à long terme de TD, et évaluer régulièrement le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs; • recommander la rémunération du chef de la direction au conseil d'administration aux fins d'approbation et déterminer la rémunération de certains cadres supérieurs; • superviser un processus solide de planification des compétences et de perfectionnement, y compris l'examen et l'approbation des plans de relève visant les postes de la haute direction et de chefs des fonctions de contrôle; • examiner le plan de relève du chef de la direction et le recommander au conseil à des fins d'approbation; • produire un rapport sur la rémunération, lequel est publié dans la circulaire de procuration annuelle de TD, et passer en revue, le cas échéant, toute autre divulgation publique importante et pertinente de la rémunération; et • superviser la stratégie, la conception et la gestion des plans de retraite, d'épargne-retraite et d'avantages sociaux des employés de la Banque.
Comité du risque	William E. Bennett (président) Amy W. Brinkley Colleen A. Goggins David E. Kepler Alan N. MacGibbon Karen E. Maidment	**Supervision de la gestion des risques de TD :** • approuver le cadre de gestion des risques et les cadres et politiques relatifs aux catégories de risques connexes qui établissent les niveaux d'approbation appropriés pour les décisions et les autres mesures afin de gérer le risque auquel TD est exposée; • examiner et recommander la prise de position de TD en matière de tolérance du risque d'entreprise et les mesures qui s'y rattachent aux fins d'approbation par le conseil et surveiller les principaux risques de TD comme le prévoit le cadre de gestion des risques; • examiner le profil de risque de TD en regard des mesures de tolérance aux

Comité	Membres	Principales responsabilités
		risques; et • fournir une tribune à l'analyse globale de la vision d'entreprise en matière de risque, y compris l'évaluation des tendances et des risques émergents.
Comité d'audit	Alan N. MacGibbon* (président) William E. Bennett* Brian C. Ferguson* Jean-René Halde Irene R. Miller* Claude Mongeau*	**Supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière de TD :** • assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable; • superviser l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes de l'information financière; • être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité; • recevoir des rapports des auditeurs nommés par les actionnaires, du chef des finances, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité, du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et du responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act* et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun; • assurer l'établissement et le maintien de processus permettant à TD de respecter les lois et règlements qui le régissent ainsi que ses propres politiques; • agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales de TD qui sont des sociétés d'assurance et des institutions financières sous réglementation fédérale; et • recevoir les rapports et approuver, s'il y a lieu, certaines opérations entre personnes apparentées.

** Désigné comme expert financier du comité d'audit.*

Comité d'audit

Le comité d'audit du conseil d'administration de la Banque exerce ses activités conformément à une charte écrite qui énonce ses responsabilités et ses exigences en matière de composition. Un exemplaire de la charte est joint à la présente notice annuelle en tant qu'appendice B. La charte du comité prévoit que tous les membres doivent posséder des compétences financières ou être disposés et aptes à acquérir les connaissances nécessaires très rapidement. Posséder des compétences financières signifie être capable de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions de nature comptable dont l'étendue et le niveau de complexité sont généralement semblables à l'étendue et à la complexité des questions qui devraient raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Banque.

De plus, la charte du comité prévoit des exigences en matière d'indépendance applicables à chaque membre et, à l'heure actuelle, chaque membre se conforme à ces exigences. Plus précisément, la charte prévoit qu'aucun membre du comité ne peut être dirigeant ou dirigeant à la retraite de la Banque et que chaque membre doit être indépendant de la Banque au sens de l'ensemble des lois, règles et règlements applicables,

y compris ceux qui s'appliquent tout particulièrement aux membres des comités d'audit, et de toutes autres considérations pertinentes qu'établit le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque (dont un exemplaire est accessible sur le site Web de la Banque au www.td.com).

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, les membres du comité d'audit sont : Alan N. MacGibbon (président), William E. Bennett, Brian C. Ferguson, Jean-René Halde, Irene R. Miller et Claude Mongeau. Les membres du comité d'audit de la Banque apportent d'importantes compétences et une vaste expérience à leurs responsabilités, notamment dans le secteur des affaires et de l'enseignement en matière de comptabilité, d'affaires et de finances. Le conseil a établi que MM. Bennett, Ferguson, MacGibbon et Mongeau ainsi que M^{me} Miller ont chacun les qualités d'un expert financier du comité d'audit au sens de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act*; tous les membres du comité ont des compétences financières et sont indépendants en vertu des normes d'inscription à la cote applicables du New York Stock Exchange, de la charte du comité, de la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque et des lignes directrices en matière de gouvernance des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le texte qui suit donne des renseignements quant à la formation et l'expérience de chacun des administrateurs qui s'avèrent pertinentes dans le cadre de l'exécution de leur mandat en tant que membre du comité :

William E. Bennett est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Draper & Kramer, Inc., société immobilière et de services financiers établie à Chicago. Il était auparavant vice-président directeur et chef du crédit de First Chicago Corp. et de sa principale filiale, la First National Bank of Chicago. M. Bennett était auparavant président du comité d'audit de la Banque, de TD Bank US Holding Company (la société de portefeuille de TD Bank, N.A. et de TD Bank USA, N.A.), de Capital Power Corporation et de Nuveen Investments Bond and Mutual Funds. Il est titulaire d'un diplôme de premier cycle en science économique du Kenyon College et d'une maîtrise en administration des affaires de l'University of Chicago. M. Bennett est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Brian C. Ferguson est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Cenovus Energy Inc. Avant de prendre la direction de Cenovus Energy Inc., M. Ferguson a été vice-président à la direction et chef des finances d'Encana Corporation. M. Ferguson est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de l'Alberta et il est fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Alberta. M. Ferguson est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Jean-René Halde est administrateur de sociétés. De juin 2005 à juin 2015, il a été président et chef de la direction de Banque de développement du Canada. Avant juin 2005, M. Halde a occupé le poste de chef de la direction auprès de nombreuses sociétés chefs de file, y compris Metro-Richelieu Inc., Culinar Inc. et Groupe Livingston Inc. M. Halde est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université de Western Ontario et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School.

Allan M. MacGibbon est président du comité d'audit de la Banque. M. MacGibbon est administrateur de sociétés et vice-président du conseil d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. Il a été auparavant directeur général mondial, Qualité, stratégie et communications de Deloitte Touche Tohmatsu Limited de juin 2011 à septembre 2013. Il a également été associé directeur et chef de la direction de Deloitte s.r.l. (Canada) de 2004 à juin 2012 et conseiller principal de Deloitte s.r.l. (Canada) de juin 2012 à décembre 2013. M. MacGibbon occupe actuellement la fonction de président du comité d'audit de TD Bank US Holding Company (la société de portefeuille de TD Bank, N.A. et de TD Bank USA, N.A.) et de CAE, Inc. M. MacGibbon est titulaire d'un diplôme de premier cycle en administration des affaires et d'un doctorat honorifique de l'Université du Nouveau-Brunswick. Il est comptable professionnel agréé, comptable agréé et Fellow des comptables professionnels agréés de l'Ontario. M. MacGibbon est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Irene R. Miller est chef de la direction d'Akim, Inc. Jusqu'en juin 1997, M^{me} Miller était vice-présidente du conseil et chef des finances de Barnes & Noble, Inc. Avant d'entrer au service de Barnes & Noble, Inc., en 1991, elle a occupé des postes de cadre supérieur relatifs aux services bancaires d'investissement et au financement des sociétés chez Morgan Stanley & Co. et Rothschild Inc., respectivement. M^{me} Miller est membre du comité d'audit de TD Ameritrade et elle a occupé auparavant la fonction de présidente du comité d'audit du conseil d'Inditex, S.A., de Coach, Inc., d'Oakley, Inc., de The Body Shop International plc et de Benckiser N.V. M^{me} Miller est titulaire d'un diplôme de premier cycle en sciences de l'Université de Toronto et

d'une maîtrise en sciences (en chimie et génie chimique) de l'Université Cornell. M^me^ Miller est un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Claude Mongeau est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. Avant de prendre la direction de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, M. Mongeau a été vice-président à la direction et chef des finances de la société. M. Mongeau est membre des comités d'audit de Cenovus Energy Inc. et de Telus Corporation. M. Mongeau est titulaire d'un grade de premier cycle en psychologie de l'Université du Québec et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill. M. Mongeau est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit et de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité d'audit supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque, y compris le travail de l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires, qui est à l'heure actuelle Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« EY »). EY est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, d'un audit des états financiers annuels de la Banque et examine les états financiers trimestriels de la Banque.

Il incombe au comité d'audit de recommander la nomination et de surveiller l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires. Le comité d'audit évalue le rendement et les compétences de l'auditeur nommé par les actionnaires et remet au conseil d'administration ses recommandations à l'égard de la nomination ou du renouvellement du mandat à des fins de recommandation aux actionnaires. L'auditeur nommé par les actionnaires est alors nommé par les actionnaires, lors d'un vote sur cette question à l'assemblée générale annuelle.

Au moins une fois par année, le comité d'audit évalue le rendement, les qualifications, les compétences, les ressources (montant et type) et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires, y compris le principal associé, pour aider le conseil d'administration à formuler sa recommandation quant à la nomination de l'auditeur nommé par les actionnaires. Cette évaluation annuelle comprend une évaluation de la qualité d'audit et de certaines caractéristiques du service comme : l'indépendance de l'auditeur, l'objectivité et le scepticisme professionnel; la qualité de l'équipe de mission; et la qualité des communications et du service fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires. Dans le cadre de l'évaluation, le comité d'audit examine la nature et la portée des communications reçues de l'auditeur nommé par les actionnaires au cours de l'année, les réponses de la direction et du comité d'audit à un questionnaire annuel concernant le rendement de l'auditeur nommé par les actionnaires et les interactions avec celui-ci.

EY a été nommé l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 conformément à la Loi sur les banques et à la recommandation du comité d'audit et est l'unique auditeur externe indépendant de la Banque depuis le début de l'exercice terminé le 31 octobre 2006. Avant 2006, EY était co-auditeur de la Banque.

Membres de la haute direction de la Banque

Les personnes suivantes sont membres de la haute direction de la Banque :

Membre de la haute direction	Poste principal	Municipalité de résidence
Riaz Ahmed	Chef de groupe et chef des finances, Groupe Banque TD	Oakville (Ontario) Canada
Greg Braca	Chef de groupe, Services bancaires aux États-Unis, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Bank, America's Most Convenient Bank®	Orangeburg, New York, É.-U.
Norie C. Campbell	Chef de groupe, Expérience client et Expérience collègue, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Mark R. Chauvin	Chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD	Burlington (Ontario) Canada

Membre de la haute direction	Poste principal	Municipalité de résidence
Theresa L. Currie	Chef de groupe, Services bancaires personnels au Canada, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Robert E. Dorrance	Chef de groupe, Services bancaires de gros, Groupe Banque TD et président du conseil, chef de la direction et président, Valeurs Mobilières TD	Toronto (Ontario) Canada
Paul C. Douglas	Chef de groupe, Services bancaires aux entreprises au Canada, Groupe Banque TD	Burlington (Ontario) Canada
Colleen M. Johnston	Conseillère spéciale, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Bharat B. Masrani	Président du groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Frank J. McKenna	Président suppléant du conseil, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Ellen R. Patterson	Chef de groupe, chef du contentieux, Groupe Banque TD	Haddonfield, NJ, É.-U.
Michael G. Rhodes	Chef de groupe, Innovation, Technologie et Services communs, Groupe Banque TD	Wilmington, Delaware, É.-U.
Leovigildo Salom	Chef de groupe, Gestion de patrimoine et TD Assurance, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les membres de la haute direction ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 2 janvier 2016, M. Ahmed a été chef de groupe, Assurance, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD du 1er juillet 2013 au 2 janvier 2016 et chef de groupe, Développement interne, Stratégies d'entreprise et trésorerie, siège social, Groupe Banque TD du 27 mai 2010 au 1er juillet 2013.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, Services bancaires aux États-Unis, Groupe Banque TD et de président et chef de la direction, TD Bank, America's Most Convenient Bank® le 1er novembre 2017, M. Braca était vice-président à la direction, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 1er juin 2017 au 31 octobre 2017, vice-président à la direction, Groupe Banque TD et chef de l'exploitation, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 1er novembre 2016 au 31 mai 2017, et vice-président à la direction, Groupe Banque TD et chef des Services bancaires spécialisés, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 25 octobre 2012 au 31 octobre 2016.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, Expérience client et Expérience collègue, Groupe Banque TD le 1er novembre 2017, Mme Campbell a été chef de groupe et chef du contentieux, Groupe Banque TD du 12 décembre 2016 au 31 octobre 2017, chef de groupe et chef du contentieux (lesquelles fonctions étaient auparavant appelées chef de groupe, Service juridique, Conformité, Lutte contre le blanchiment d'argent, Crimes financiers et gestion des fraudes, Projets d'entreprise et chef du contentieux, Groupe Banque TD) du 1er novembre 2014 au 11 décembre 2016, chef de groupe, Service juridique, Conformité et Lutte contre le blanchiment d'argent et chef du contentieux, Groupe Banque TD du 15 avril 2013 au 31 octobre 2014, vice-présidente à la direction et chef du contentieux, Service juridique, siège social, Groupe Banque TD du 1er novembre 2011 au 14 avril 2013, et première vice-présidente, Service juridique, siège social, et chef du contentieux adjointe, siège social, Groupe Financier Banque TD avant le 1er novembre 2011.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 2 janvier 2016, Mme Currie a été chef de groupe, Canaux directs, Technologie, Marketing et Stratégies liées aux effectifs, Groupe Banque TD du 1er novembre 2014 au 1er janvier 2016, chef de groupe, Canaux directs, Marketing, Services communs de l'entreprise et Stratégies liées aux effectifs, Groupe Banque TD du 15 avril 2013 au 31 octobre 2014 et chef de groupe, Canaux directs et Stratégies liées aux effectifs et à l'entreprise, siège social, Groupe Banque TD du 4 juillet 2011 au 14 avril 2013.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de conseillère spéciale le 1er novembre 2017, Mme Johnston a été chef de groupe, Canaux directs, Technologie, Marketing et Communication, Groupe Banque TD du 23 juin 2016 au 31 octobre 2017, chef de groupe, Canaux directs, Technologie, Marketing et Services immobiliers, Groupe Banque TD du 2 janvier 2016 au 22 juin 2016, chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communication, et chef des finances, Groupe Banque TD du 15 avril 2013 au 1er janvier 2016 et chef de groupe, Finances et chef des finances, siège social, Groupe Banque TD avant le 15 avril 2013.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de président du groupe et chef de la direction de la Banque le 1er novembre 2014, M. Masrani a été chef de l'exploitation de la Banque du 1er juillet 2013 au 31 octobre 2014 et, avant le 1er juillet 2013, chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque et président et chef de la direction de TD Bank US Holding Company et de TD Bank, N.A.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, chef du contentieux, Groupe Banque TD le 1er novembre 2017, Mme Patterson a été vice-présidente à la direction et chef du contentieux, Groupe Banque TD du 12 décembre 2016 au 31 octobre 2017, première vice-présidente, Groupe Banque TD et chef, Service juridique, Conformité et Lutte contre le blanchiment d'argent et chef du contentieux, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 20 décembre 2013 au 11 décembre 2016 et première vice-président, Groupe Banque TD et chef du contentieux, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 8 octobre 2012 au 19 décembre 2013.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, Innovation, Technologie et Services communs, Groupe Banque TD le 1er novembre 2017, M. Rhodes a été vice-président à la direction, Groupe Banque TD, et chef des Services bancaires aux consommateurs, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 6 juillet 2015 au 31 octobre 2017 et vice-président à la direction, Cartes de crédit et Services aux commerçants, Amérique du Nord, Groupe Banque TD du 3 octobre 2011 au 5 juillet 2015.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, Gestion de patrimoine et TD Assurance, Groupe Banque TD le 1er novembre 2017, M. Salom a été vice-président à la direction, Gestion de patrimoine, Groupe Banque TD du 2 août 2011 au 31 octobre 2017.

Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction

À la connaissance de la Banque, en date du 31 octobre 2017, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Banque étaient collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, au total, de 2 040 483 actions ordinaires de la Banque ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur celles-ci, soit environ 0,11 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque.

Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction

Sauf tel qu'il est indiqué ci-dessous, à notre connaissance et après enquête raisonnable, la Banque confirme, en date du 29 novembre 2017, ce qui suit :

i) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou dirigeant d'une société (y compris la Banque) qui :

   a) a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une interdiction d'opération ou une ordonnance similaire à une interdiction d'opération ou une ordonnance interdisant à la société de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs), qui a été émise pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;

   b) fait l'objet d'une ordonnance qui été émise après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'occuper des fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui était le résultat d'un événement survenu pendant que cette personne agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou

c) a, au cours de l'exercice suivant la cessation des fonctions de la personne, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;

ii) au cours des dix exercices précédant la date de la notice annuelle, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens; et

iii) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci, ni ne s'est vu imposer d'autres amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient susceptibles d'être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

M. Mongeau était, avant le 10 août 2009, un administrateur de Nortel Networks Corporation et de Nortel Networks Limited, qui ont chacune introduit des procédures de protection contre leurs créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) le 14 janvier 2009. Certaines filiales des États-Unis ont volontairement déposé des requêtes aux États-Unis en vertu du Chapitre 11 de la législation des États-Unis intitulée *Bankruptcy Code*, et certaines filiales d'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique ont déposé des requêtes correspondantes en Europe et au Moyen-Orient.

M^{me} Goggins était, avant le 14 juin 2016, une administratrice de Valeant Pharmceuticals Inernational, Inc. (« Valeant »). L'Autorité des marchés financiers (Québec) a rendu des ordonnances d'interdiction d'opérations visant les dirigeants et les administrateurs de Valeant alors que M^{me} Goggins était administratrice de Valeant. Ces ordonnances étaient en vigueur du 31 mars 2016 au 29 avril 2016 et du 17 mai 2016 au 8 juin 2016.

Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité d'audit de la Banque a mis en œuvre une politique restreignant les services qui peuvent être fournis par l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires. La politique donne à la direction des directives détaillées quant aux services précis qui sont admissibles à une préautorisation du comité d'audit. En vertu de la loi, l'auditeur nommé par les actionnaires ne peut pas fournir certains services à la Banque ou à ses filiales.

Conformément à la politique, le comité d'audit doit préapprouver une fois par année les types de services devant être rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires ainsi que le montant maximum des honoraires pouvant être payés pour de tels services. La politique prévoit également que le comité d'audit recevra, une fois par trimestre, un rapport annuel cumulatif des honoraires payés ou payables à l'auditeur nommé par les actionnaires pour les services rendus, ainsi que les détails de quelque mandat proposé à des fins d'examen et, au besoin, de préautorisation, par le comité d'audit. Pour prendre sa décision concernant les services devant être rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires, le comité d'audit tient compte du respect des exigences et des lignes directrices réglementaires et juridiques applicables ainsi que de la question de savoir si la prestation des services aurait une incidence négative sur l'indépendance de l'auditeur. Cela consiste notamment à examiner si la prestation des services amènerait l'auditeur à auditer son propre travail, à se poser comme défenseur des intérêts de la Banque ou à agir comme s'il était dirigeant de la Banque.

Les honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur externe indépendant actuel nommé par les actionnaires de la Banque, pour les services fournis au cours des trois derniers exercices financiers sont présentés en détail dans le tableau qui suit.

	Honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.		
(en milliers de dollars CA)	**2017**	**2016**	**2015**
Honoraires d'audit[1]	24 203 $	22 230 $	22 242 $
Honoraires pour services liés à l'audit[2]	1 622	1 614	2 570
Honoraires pour services fiscaux[3]	2 438	2 563	2 775
Autres honoraires[4]	2 033	1 511	852
Total	**30 296 $**	**27 918 $**	**28 439 $**

Nota :

1 Les honoraires d'audit se rapportent aux services professionnels relatifs à l'audit des états financiers de la Banque et à l'audit de ses filiales, à d'autres services normalement offerts par l'auditeur nommé par les actionnaires en ce qui concerne les dépôts légaux auprès des autorités de réglementation ou les mandats prévus par la loi et à l'exécution de procédures précises à l'égard des exigences visant les intermédiaires qualifiés pour les rapports présentés à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis.

2 Les honoraires pour services liés à l'audit se rapportent aux services de certification et aux services connexes rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires. Ces services comprennent : les audits des régimes d'avantages sociaux; les audits d'organismes de bienfaisance; les services d'audit de certaines structures d'accueil que la Banque administre; les consultations comptables et fiscales dans le cadre de fusions, d'acquisitions, de désinvestissements et de restructurations; les services d'attestation dans le cadre de fusions et d'acquisitions, notamment les procédures d'audit relatives au bilan d'ouverture et à la répartition du prix d'achat; les examens des contrôles d'application et des contrôles généraux; l'interprétation des normes comptables, des normes fiscales et des normes de présentation de l'information financière; les services d'attestation non exigés en vertu d'une loi ou d'une réglementation; la traduction d'états financiers et de rapports dans le cadre de l'audit ou de l'examen; et les services de conseils en technologie de l'information.

3 Les honoraires pour services fiscaux se rapportent : aux services de conseils et de planification généraux en matière de fiscalité dans le cadre de fusions, d'acquisitions et de structures de financement; aux publications fiscales sous forme électronique et sur papier; aux services de conseils et d'observation fiscales en matière d'impôt sur les bénéfices et d'impôt indirect; aux services relatifs au prix de transfert ainsi qu'aux questions relatives aux droits et aux douanes.

4 Tous les autres honoraires se rapportent aux honoraires liés aux questions d'insolvabilité et de viabilité, limités aux cas où la Banque est participant minoritaire à un syndicat et n'est pas en mesure d'exercer une influence sur le choix ni d'arrêter le choix de la firme d'audit externe à utiliser. Dans ces cas, les services de l'auditeur nommé par les actionnaires sont retenus pour fournir de l'aide dans le cadre de revues des activités d'exploitation, de négociations avec les prêteurs, d'évaluations des plans d'affaires, de restructurations de la dette et de recouvrements des actifs. Entrent également dans cette catégorie les honoraires relatifs aux rapports qui traitent des procédures de contrôle des organismes de service, aux services fiscaux de fonds inscrits à la SEC, sous réserve des règles complexes sur les sociétés de placement de la SEC; aux bases de données aux fins de conformité fiscale; aux études de référence; aux services de conseils en matière de réglementation; ainsi qu'aux services d'amélioration du rendement et du fonctionnement.

POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES

Poursuites

Certaines poursuites auxquelles la Banque est partie sont plus amplement décrites sous la rubrique « Litiges » de la note 27 afférente aux états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, laquelle note est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

Mesures réglementaires

De temps à autre, dans le cours normal des affaires, la Banque et ses filiales se voient imposer des droits ou des amendes par des autorités en valeurs mobilières relativement à des questions d'ordre administratif, notamment des dépôts ou des déclarations en retard, qui peuvent être considérés comme des pénalités ou des sanctions conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières mais qui sont, individuellement ou globalement, négligeables pour la Banque. En outre, la Banque et ses filiales sont assujetties à de nombreuses autorités en valeurs mobilières partout dans le monde et les frais, les pénalités administratives, les ententes de règlement et les sanctions peuvent être classées de façon différente par chaque agent responsable. Au cours du dernier exercice, Primmum compagnie d'assurance a payé des droits administratifs pour dépôt tardif se rapportant à des dépôts tardifs à l'Autorité des marchés financiers totalisant 1 650 $, Sécurité Nationale compagnie d'assurance a payé des droits administratifs pour dépôt tardif se rapportant à des dépôts tardifs à l'Autorité des marchés financiers totalisant 3 300 $, Compagnie d'assurance habitation et auto TD a payé des droits administratifs pour dépôt tardif se rapportant à des dépôts tardifs à

l'Autorité des marchés financiers totalisant 1 650 $, Gestion de Placements TD Inc. a payé des droits administratifs pour dépôt tardif se rapportant à des dépôts tardifs à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario totalisant 3 300 $, Services d'investissement TD Inc. a payé des droits administratifs pour dépôt tardif se rapportant à des dépôts tardifs à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario totalisant 5 000 $ et la Banque a payé des droits administratifs pour des dépôts tardifs à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario totalisant 17 000 $[1].

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À notre connaissance, la Banque confirme qu'au 29 novembre 2017, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque, ni aucune personne ayant des liens avec eux ou membre de leur groupe, n'a eu un intérêt important dans une opération au cours des trois derniers exercices terminés ou au cours de l'exercice en cours, qui a eu ou dont on pourrait s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante sur la Banque.

AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

Agent des transferts

Société de fiducie AST (Canada)
C.P. 700
Succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K3

Téléphone : 416-682-3860 ou sans frais au 1-800-387-0825 (Canada et États-Unis seulement)
Télécopieur : 1-888-249-6189
Courriel : inquiries@astfinancial.com
Site Web : www.astfinancial.com/ca-fr

Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Computershare
P.O. Box 505000
Louisville, KY 40233

ou

462 South 4th Street, Suite 1600
Louisville, KY 40202

Téléphone : 1-866-233-4836
ATS pour personnes malentendantes : 1-800-231-5469
Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578
ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610
Site Web : www.computershare.com

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 déposés en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, dont certaines parties sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle, ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, de Toronto (Ontario). EY est l'auditeur externe qui a préparé le *Rapport des auditeurs indépendants du cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires – Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). EY est indépendante de la Banque au sens des règles de déontologie des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et

1 Le *Règlement 14-101 sur les définitions* limite le sens de « législation en valeurs mobilières » à la législation provinciale et territoriale canadienne et « autorité en valeurs mobilières » aux autorités en valeurs mobilières provinciales et territoriales canadiennes.

également des lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et de leurs règles et règlements, y compris les règles sur l'indépendance que la Securities and Exchange Commission a adoptées aux termes de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, et conformément à la *Rule 3520* du *Public Company Accounting Oversight Board*.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires concernant la banque figurent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.com.

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque, les options d'achat de titres et l'intérêt des initiés dans des opérations importantes, dans chaque cas le cas échéant, sont contenus dans la circulaire de procuration de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle il y a eu élection d'administrateurs. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de la Banque pour son dernier exercice financier terminé, soit, à la date des présentes, l'exercice terminé le 31 octobre 2017.

Appendice A
Liens intersociétés

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement.

FILIALES IMPORTANTES[1]

(en millions de dollars canadiens)			Au 31 octobre 2017
Amérique du Nord	**Emplacement du siège social ou du bureau principal[2]**	**Description**	**Valeur comptable des actions détenues par la Banque**
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	Société de portefeuille	**1 387 $**
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	Compagnie d'assurance	
Primmum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	**403**
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	**2 224**
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	**1 332**
Services de Financement TD Résidentiel Inc.	Toronto (Ontario)	Prêteur hypothécaire	**46**
Services de financement TD inc.	Toronto (Ontario)	Entité de services financiers	**165**
TD Group US Holdings LLC	Wilmington (Delaware)	Société de portefeuille	**65 717**
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille	
TD Prime Services LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de placement dans les petites entreprises	
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	Société de portefeuille	
Epoch Investment Partners, Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TDAM USA Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TD Bank USA, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	Banque nationale américaine	
TD Bank, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	Banque nationale américaine	
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	Entité de financement automobile	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Entité de services financiers	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	Courtier et conseiller en placement inscrit	
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Agence d'assurance	
TD Luxembourg International Holdings	Luxembourg (Luxembourg)	Société de portefeuille	
TD Ameritrade Holding Corporation[3]	Omaha (Nebraska)	Courtier en valeurs mobilières	
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en fonds communs de placement	**40**
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	**67**
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	Société de dépôt	**12 605**
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de dépôt	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	Société de fiducie, de prêt et de dépôt	
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières et placements	**2 223**
TD Vermillion Holdings ULC	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de portefeuille	**21 133**
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	Société de portefeuille	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	Société de réassurance	
Toronto Dominion International Inc.	St. James (Barbade)	Société de prêt intragroupe	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières	**2 417**
International			
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Banque néerlandaise	**719**
TD Ireland Unlimited Company	Dublin (Irlande)	Société de portefeuille	**1 068**
TD Global Finance Unlimited Company	Dublin (Irlande)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Securities (Japan) Co. Ltd.	Tokyo (Japon)	Courtier en valeurs mobilières	**7**
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	Courtier en valeurs mobilières	**232**
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	**1 079**
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	Banque du Royaume-Uni	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	Institution financière	**1 399**

[1] À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

[2] Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

[3] Au 31 octobre 2017, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation s'établissait à 41,27 % (42,38 % au 31 octobre 2016) des actions en circulation de TD Ameritrade Holding Corporation. TD Luxembourg International Holdings et TD Ameritrade Holding Corporation, qu'elle détient, sont présentées en raison de l'importance de la participation de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation.

Appendice B

CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION

~ ~ Superviser la qualité et l'intégrité de l'information financière de la Banque ~ ~

Principales responsabilités

- Assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable;
- superviser l'efficacité des contrôles internes, notamment les contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière;
- être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité;
- recevoir des rapports de l'auditeur nommé par les actionnaires, du chef des finances, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité, du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et du responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act* et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun;
- assurer l'établissement et le maintien de processus permettant à la Banque de respecter les lois et règlements qui la régissent, ainsi que ses propres politiques;
- agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales de la Banque qui sont des sociétés d'assurances et des institutions financières sous réglementation fédérale;
- recevoir les rapports et approuver, s'il y a lieu, certaines opérations entre personnes apparentées.

Rôle clé de l'indépendance

- Le comité est entièrement formé d'administrateurs indépendants;
- le comité se réunit régulièrement sans la présence de la direction;
- le comité a le pouvoir d'engager des conseillers indépendants, rémunérés par la Banque, pour l'aider à prendre les meilleures décisions possibles relativement à la présentation de l'information financière, aux conventions et pratiques comptables, aux pratiques de présentation de l'information et aux contrôles internes de la Banque.

Composition et indépendance, connaissances financières et pouvoirs

Le comité est composé de membres du conseil d'administration dont le nombre est déterminé par le conseil, conformément aux règlements de la Banque ainsi qu'aux lois, aux règles et aux règlements applicables et à toute autre considération pertinente, sous réserve d'un minimum de trois administrateurs.

Aux fins de la présente charte, « Banque » désigne La Banque Toronto-Dominion dans son ensemble.

Aucun membre du comité n'est un dirigeant en poste ou un dirigeant à la retraite de la Banque. Chaque membre du comité est indépendant de la Banque au sens des lois, des règles et des règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent particulièrement aux membres d'un comité d'audit, et de toute autre considération pertinente que détermine le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque. Aucun membre du comité ne peut siéger au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes sans le consentement du comité de gouvernance et du conseil.

Les membres du comité sont nommés par le conseil et demeurent chacun en fonction jusqu'à ce qu'un successeur soit dûment nommé, à moins que le membre ne démissionne, ne soit révoqué ou cesse d'être un administrateur. Un président est nommé par le conseil suivant la recommandation du comité de gouvernance, faute de quoi les membres du comité peuvent désigner un président par vote majoritaire. Le comité peut, à l'occasion, déléguer à son président certains des pouvoirs ou responsabilités qui lui sont confiés en vertu des présentes.

En plus des qualités énoncées dans la description du poste d'administrateur, tous les membres du comité doivent posséder des compétences financières ou avoir la volonté et la capacité d'acquérir rapidement les connaissances nécessaires. Par « compétences financières », on entend la capacité de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Banque. Au moins un membre du comité doit avoir une formation en comptabilité ou une expérience connexe en gestion financière, par exemple, toute expérience ou formation au cours de laquelle le membre a acquis un haut niveau de compétences financières, notamment toute expérience présente ou passée à titre d'auditeur, chef de la direction ou haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

Pour s'acquitter des responsabilités énoncées dans la présente charte, le comité peut mener toute enquête nécessaire qu'il juge appropriée et s'adresser à tout dirigeant, employé ou mandataire de la Banque pour exercer ses fonctions, y compris l'auditeur nommé par les actionnaires. Le comité d'audit peut obtenir des conseils ou de l'aide de conseillers externes, notamment des conseillers juridiques ou comptables, qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions, et peut retenir les services de tels conseillers indépendants ou externes et établir la rémunération qui leur sera versée par la Banque, à son gré, sans obtenir l'approbation du conseil.

Les membres du comité doivent approfondir leurs connaissances en finance, en comptabilité et dans d'autres domaines liés à leurs responsabilités en assistant à des séances de formation ou à tout autre type de perfectionnement.

Réunions

Le comité se réunit au moins quatre fois par année ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Chaque trimestre, le comité rencontre l'auditeur nommé par les actionnaires et la direction afin d'examiner les états financiers de la Banque, conformément à la rubrique intitulée « Présentation de l'information financière » ci-dessous. Le comité réserve une partie de chaque réunion trimestrielle courante en vue d'une rencontre séparée avec le chef des finances, l'auditeur en chef, le chef de la conformité, le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent, le responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act* et l'auditeur nommé par les actionnaires, respectivement, et une partie doit être tenue sans la présence des membres de la direction et de l'auditeur nommé par les actionnaires. Un membre du comité peut demander au président qu'une réunion ou une partie d'une réunion du comité se déroule sans la présence de la direction. Le comité se réunit également avec le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« BSIF ») pour examiner les résultats de l'examen du contrôle annuel de la Banque par le BSIF si le BSIF demande de se réunir avec le comité plutôt qu'avec l'ensemble du conseil.

Pour favoriser une communication ouverte entre ce comité et le comité du risque et lorsque le président du comité du risque n'est pas un membre de ce comité, celui-ci recevra un avis de convocation et participera sur invitation de ce comité, en tant qu'observateur sans droit de vote, à chaque réunion de ce comité et il recevra la documentation relative à chacune de ces réunions. Ce comité rencontre en outre le comité du risque au moins deux fois par année pour discuter de sujets communs aux deux comités.

Tous les administrateurs non-membres de la direction qui ne sont pas des membres du comité ont reçu une invitation permanente pour assister aux réunions du comité mais ne peuvent pas y voter. De plus, le comité peut inviter à ses réunions un administrateur, un membre de la direction de la Banque ou les autres personnes qu'il juge appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités. Le comité peut aussi exclure de ses réunions des personnes s'il juge opportun de le faire pour s'acquitter de ses responsabilités.

Devoirs et responsabilités spécifiques

Présentation de l'information financière

Le comité est chargé de superviser la présentation aux actionnaires d'une information financière fiable, exacte et claire, notamment en passant en revue et en analysant les états financiers annuels et intermédiaires de la Banque, et le rapport de gestion et en passant en revue l'opinion de l'auditeur nommé par les actionnaires sur les états financiers annuels et les contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière, avant leur approbation et diffusion publique par la Banque, et en examinant, au besoin, les communiqués à caractère financier de la Banque portant sur de l'information non publique d'importance. Un tel examen des rapports financiers de la Banque comprend, au besoin, mais au moins une fois par année, un entretien avec la direction, la Direction d'audit interne et l'auditeur nommé par les actionnaires au sujet de questions importantes liées aux normes et méthodes comptables et aux estimations et opinions clés de la direction.

Le comité examine les communiqués de presse sur les résultats et s'assure que des procédés adéquats sont en place pour examiner la présentation de l'information financière de la Banque extraite ou tirée des états financiers de la Banque, autre que l'information contenue dans les états financiers annuels et intermédiaires et le rapport de gestion de la Banque, et doit évaluer périodiquement la pertinence de ces procédures.

Processus de présentation de l'information financière

Le comité seconde le conseil dans sa supervision du processus de présentation de l'information financière de la Banque, notamment en accomplissant les tâches suivantes :

- travailler avec la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction d'audit interne pour s'assurer de l'intégrité des processus de présentation de l'information financière de la Banque;

- examiner le processus associé à l'attestation par le chef de la direction et le chef des finances de l'intégrité des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Banque et des autres renseignements dont la divulgation est exigée;

- étudier les principales conventions comptables de la Banque et examiner de façon relativement détaillée le fondement des principales estimations et appréciations, y compris, notamment les réserves actuarielles, les provisions pour pertes sur prêts et les autres provisions pour dépréciation, et aborder ces sujets avec la direction et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires;

- rester au fait des tendances et des pratiques exemplaires en matière de présentation de l'information financière, notamment en s'informant sur les questions d'actualité, à mesure qu'elles surviennent, et l'application de ces tendances et pratiques à la Banque;

- examiner, avec la direction et l'auditeur nommé par les actionnaires, les principaux principes et conventions comptables, ainsi que toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées et tout redressement important après l'audit;

- étudier et approuver, s'il y a lieu, les modifications de fond aux conventions de présentation de l'information comptable et financière de la Banque, telles qu'elles sont suggérées par la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires ou la Direction d'audit interne;

- établir des systèmes de présentation régulière au comité par la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction d'audit interne, au sujet des principales opinions exprimées dans le cadre de la préparation des états financiers par la direction, et de toute difficulté d'importance éprouvée pendant l'examen ou l'audit, y compris toute restriction relative à la portée du travail ou à l'accès aux renseignements nécessaires;

- examiner les questions de fiscalité et de planification fiscale qui sont importantes pour les états financiers.

Rôle du comité d'audit dans le processus de présentation de l'information financière

L'auditeur nommé par les actionnaires est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, de l'audit des états financiers annuels de la Banque et de l'examen de l'information financière trimestrielle de la Banque. La direction de la Banque est responsable du processus de présentation de l'information financière de la Banque qui comprend la préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers de la Banque, et la mise en œuvre de principes et de conventions appropriés en matière de présentation de l'information comptable et financière ainsi que de contrôles et procédés internes conçus pour assurer le respect des normes comptables et des lois et règlements applicables. Le comité d'audit supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque et reçoit les rapports trimestriels relatifs au processus entrepris par la direction et aux résultats de l'examen de l'auditeur nommé par les actionnaires. Il n'appartient pas au comité d'audit de planifier ou d'effectuer les audits, ni de déterminer que les états financiers de la Banque sont complets, exacts et conformes aux Normes internationales d'information financière.

Contrôles internes

Le comité est chargé de superviser la mise en œuvre du cadre de contrôles internes et de surveiller son efficacité, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- examiner des rapports de la direction se rapportant à la mise en œuvre et au maintien d'un système et de processus de contrôles internes suffisants et efficaces (notamment des contrôles liés à la prévention, au repérage et à la détection d'actes frauduleux) qui sont conçus pour apporter une certitude à l'égard de certains aspects, notamment la présentation de l'information (relative aux finances, à l'exploitation, au risque), l'efficience et l'efficacité de l'exploitation et la protection des actifs, la surveillance de la conformité avec les lois, les règlements et les lignes directrices, ainsi que les politiques internes, y compris la conformité avec l'article 404 de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act* et les règles analogues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;

- rencontrer la direction, l'auditeur en chef et l'auditeur nommé par les actionnaires pour évaluer la pertinence et l'efficacité des contrôles internes de la Banque, notamment les contrôles liés à la prévention, au repérage, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux;

- veiller à ce que soient en place des structures de gouvernance et des méthodes de contrôle suffisantes à l'égard de tous les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière;

- recevoir les rapports du comité du risque qui sont jugés nécessaires ou souhaitables à l'égard de toute question liée aux processus de contrôles internes évaluée par ce comité dans le cadre de l'exécution de ses responsabilités; et

- examiner l'information présentée par la Banque à ses actionnaires au sujet des contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière.

Direction d'audit interne

Le comité supervise la Direction d'audit interne de la Banque, ainsi que tout aspect de la fonction d'audit interne qui est imparti à un tiers. Le comité doit veiller à ce que la Direction d'audit interne ait l'indépendance nécessaire à l'exécution de ses responsabilités. En outre, le comité doit :

- examiner et approuver le plan d'audit annuel (y compris, notamment la méthode d'évaluation du risque) et ses modifications importantes et veiller à ce que le plan soit adéquat, en fonction du risque, et vise toutes les activités pertinentes et principaux risques sur un cycle mesurable;

- examiner et approuver le budget financier et le plan des ressources annuels et examiner les mises à jour importantes;

- examiner et approuver le mandat de la Direction d'audit interne et de l'auditeur en chef au moins une fois par année;

- confirmer la nomination et la révocation de l'auditeur en chef;

- communiquer au moins une fois par année son opinion sur le rendement de l'auditeur en chef au chef de la direction à titre de commentaire dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;

- évaluer au moins une fois par année l'efficacité et le bien-fondé de la Direction d'audit interne;

- examiner les résultats du rapport indépendant sur l'examen d'assurance de la qualité de la Direction d'audit interne qui est effectué tous les cinq ans;

- procéder à un examen et discuter des rapports courants préparés par l'auditeur en chef, y compris, notamment l'ensemble de l'information prescrite par la réglementation, et de la réponse de la direction, et faire un suivi des questions non résolues, et examiner de manière proactive des questions thématiques à l'échelle de la Banque;

- fournir une tribune permettant à l'auditeur en chef de consulter librement le comité à l'égard de questions liées à l'audit interne, à l'organisation et au secteur d'activité ou aux rapports et relations qu'entretiennent la Direction d'audit interne, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les autorités de réglementation;

- examiner les rapports portant sur les lacunes relevées par les autorités de surveillance en ce qui a trait à la Direction d'audit interne, y compris de l'information visant à démontrer l'avancement des mesures de correction et de redressement nécessaires, prises par la direction, dans des délais raisonnables.

Supervision de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé d'examiner et d'évaluer annuellement le rendement, les aptitudes, les compétences, les ressources (en nombre et en genre) et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires et de recommander au conseil de recommander aux actionnaires la candidature de l'auditeur nommé par les actionnaires. Le comité est chargé d'approuver la rémunération de l'auditeur et doit être satisfait que le niveau des frais d'audit est proportionnel à l'étendue du travail de manière à assurer un audit de qualité. Le comité doit également faire des recommandations au conseil en ce qui concerne, s'il y a lieu, la

révocation de l'auditeur nommé par les actionnaires. L'auditeur nommé par les actionnaires est tenu de rendre compte au comité et à l'ensemble du conseil, en tant que représentant des actionnaires, de son examen des états financiers et des contrôles de la Banque. De plus, le comité doit :

- examiner et approuver les plans d'audit annuels et les lettres de mission de l'auditeur nommé par les actionnaires et veiller à ce que les plans soient adéquats, en fonction du risque, et visent l'ensemble des activités pertinentes sur un cycle mesurable;

- passer en revue, au moins une fois par année, les processus utilisés par l'auditeur nommé par les actionnaires pour assurer la qualité de ses services d'audit, notamment quant à leur indépendance et voir à toute autre question susceptible d'avoir une incidence sur la capacité du cabinet d'audit d'agir à titre d'auditeur nommé par les actionnaires;

- discuter des questions devant être communiquées au comité par l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux normes établies par les Comptables professionnels agréés du Canada et le Public Company Accounting Oversight Board et aux exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et des organismes de réglementation de la Banque, notamment le BSIF, lorsque ces questions s'appliquent à la Banque;

- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires toute question pouvant être soulevée par lui, y compris tout problème ou toute difficulté d'audit, comme des restrictions liées à ses activités d'audit ou à l'accès aux renseignements demandés, et les réponses de la direction;

- demander à la direction de prendre des mesures de redressement nécessaires pour répondre à toutes les conclusions et recommandations de l'auditeur nommé par les actionnaires en temps opportun;

- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires les préoccupations, s'il en est, concernant la qualité des normes et politiques comptables de la Banque, et non seulement leur acceptabilité, telles qu'elles appliquent à sa présentation de l'information financière;

- fournir une tribune permettant à la direction et à l'auditeur interne et/ou à l'auditeur nommé par les actionnaires d'aborder des questions relatives aux relations ou aux rapports qu'ils entretiennent. Si des différends concernant la présentation de l'information financière ne sont pas résolus, voir au règlement de ces différends entre la direction et l'auditeur interne et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires;

- passer en revue et évaluer au moins une fois par année, les compétences, le rendement et l'indépendance du principal associé de l'auditeur nommé par les actionnaires, et au besoin à la rotation du principal associé, obtenir de l'auditeur nommé par les actionnaires la confirmation qu'il satisfait aux conditions à remplir par les auditeurs conformément à la *Loi sur les banques* (Canada);

- mener, au moins à tous les cinq ans, un examen complet de l'auditeur nommé par les actionnaires; et

- chaque année, avec l'auditeur nommé par les actionnaires, examiner le rapport public du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et en discuter, et dans la mesure nécessaire discuter des conclusions du CCRC portant précisément sur l'inspection de l'audit de la Banque.

Indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé de surveiller et d'évaluer l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires par différents mécanismes, notamment en effectuant les tâches suivantes :

- examiner et approuver (ou recommander au conseil aux fins d'approbation) les modalités des missions d'audit et les honoraires d'audit ainsi que les autres services pouvant légalement être fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires pour la Banque, cette approbation devant être donnée spécifiquement ou aux termes d'une procédure de préapprobation adoptée par le comité;

- recevoir la déclaration écrite officielle préparée au moins une fois par année par l'auditeur nommé par les actionnaires, confirmant l'indépendance et décrivant toutes les relations qui existent entre l'auditeur nommé par les actionnaires et la Banque, conformément aux règles de conduite professionnelle établies par les instituts de comptables agréés provinciaux canadiens ou d'autres organismes de réglementation, s'il y a lieu;

- une fois par année ou plus fréquemment si cela est nécessaire, prendre connaissance et discuter avec le conseil et l'auditeur nommé par les actionnaires de tout service ou de tout lien existant entre l'auditeur nommé par les actionnaires et la Banque ou de tout facteur pouvant avoir une incidence sur l'objectivité et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires;

- examiner, approuver et surveiller les politiques et les procédures relatives à l'embauche d'associés ou d'employés actuels ou anciens de l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux lois applicables; et

- examiner, approuver et surveiller les autres politiques et procédures mises en œuvre pour favoriser l'indépendance des auditeurs, comme les critères d'attribution du contrat de l'auditeur nommé par les actionnaires et la rotation des membres de l'équipe de mission d'audit, au besoin.

Service des finances

Le comité est chargé de superviser le service des finances de la Banque, notamment :

- examiner et approuver le mandat du service des finances et le mandat du chef des finances au moins une fois par année;

- examiner et approuver au moins une fois par année, le plan budgétaire et des ressources du service des finances, notamment recevoir de la direction des rapports portant sur la suffisance des ressources;

- évaluer annuellement l'efficacité du service des finances;

- examiner les résultats d'une évaluation périodique indépendante de l'efficacité du service des finances;

- examiner périodiquement les résultats d'une évaluation comparative du service des finances menée avec l'aide d'un tiers indépendant;

- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef des finances dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;

- confirmer la nomination et la révocation du chef des finances; et

- offrir au chef des finances une tribune lui permettant de consulter librement le comité à l'égard de questions relatives à la présentation de l'information financière ou des questions se rapportant aux relations et aux rapports qu'entretiennent le service des finances, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les organismes de réglementation.

Examen et opérations entre personnes apparentées

Le comité est responsable de l'examen et de la supervision des opérations entre personnes apparentées, y compris s'assurer que la direction met en place des procédures et des pratiques en matière de révision et d'opérations entre personnes apparentées, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), à la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux *Normes internationales d'information financière (plus précisément, IAS 24 – Information relative aux parties liées*), et vérifier, à l'occasion, le respect et l'efficacité de ces procédures et pratiques.

Conduite des affaires et comportement éthique

Le comité doit superviser le respect des politiques relatives à l'éthique et à la conduite des affaires, notamment la Politique de communication de l'information aux clients et de traitement des plaintes de la Banque, sa Politique anticorruption et son Code de conduite et d'éthique, ainsi que les procédures en matière de conflits d'intérêts énoncées dans ce code, et doit notamment approuver, le cas échéant, toute dispense de l'application du Code de conduite et d'éthique de la Banque dont pourra bénéficier un administrateur ou un membre de la haute direction de la Banque.

Observation des lois

Le comité est chargé de superviser l'établissement et la mise en œuvre de processus et de politiques qui assurent l'observation des lois et des règlements qui régissent la Banque, de même que ses propres politiques, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- s'assurer, de concert avec la direction, que la Banque respecte les exigences réglementaires applicables, et le programme de gestion de la conformité réglementaire (GCR);

- mettre en œuvre des procédures conformes aux exigences réglementaires à l'égard de la réception, de la conservation et du traitement des plaintes reçues par la Banque à l'égard de questions liées à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit, et recevoir les rapports relatifs à ces plaintes et à ces soumissions, conformément à la politique applicable;

- passer en revue les avis professionnels et les modifications apportées aux principales exigences réglementaires relatives aux normes comptables, dans la mesure où elles s'appliquent au processus de présentation de l'information financière de la Banque; et

- agir, pour le conseil, à titre de comité de surveillance de l'observation des lois à l'égard de la règle Volcker en application de la loi des États-Unis intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*, y compris recevoir au moins une fois par année des rapports des membres de la haute direction et des fonctions de contrôle sur l'efficacité du programme écrit de conformité d'entreprise à la règle Volcker de GPTD et de la conformité des questions s'y rapportant.

Service de la conformité

Le comité supervise le service de la conformité de la Banque et l'exécution de son mandat, et veille à ce que le service de la conformité ait l'indépendance nécessaire à l'exécution de ses responsabilités. En outre, le comité doit faire ce qui suit :

- examiner et approuver son plan annuel, notamment son budget et ses ressources, de même que tout changement important au plan annuel et/ou aux méthodes;

- examiner et approuver chaque année le mandat du service de la conformité et du chef de la conformité;

- évaluer au moins une fois par année l'efficacité du service de la conformité;

- examiner les résultats d'une évaluation périodique indépendante du service de la conformité;

- examiner périodiquement les résultats d'une évaluation comparative du service de la conformité menée avec l'aide d'un tiers indépendant;

- confirmer la nomination et la révocation du chef de la conformité;

- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef de la conformité dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;

- procéder à un examen et discuter régulièrement des rapports préparés par le chef de la conformité à l'intention du comité d'audit, y compris les rapports des autorités de surveillance se rapportant au service de la conformité, et faire un suivi des questions non résolues, y compris, notamment vérifier de manière proactive si des lacunes dans un domaine peuvent aussi toucher d'autres domaines;

- examiner au moins une fois par année l'évaluation faite par le chef de la conformité de la pertinence et de l'efficacité des contrôles GCR quotidiens de la Banque et du respect de ceux-ci, ainsi que l'avis du chef de la conformité quant à la question de savoir si les contrôles GCR sont suffisamment rigoureux pour respecter les exigences de réglementation applicables; et

- offrir au chef de la conformité une tribune lui permettant de consulter librement le comité à l'égard de questions liées à la conformité ou aux rapports et relations qu'entretiennent le service de la conformité, la direction et/ou les autorités de réglementation.

Lutte contre le blanchiment d'argent (« LBA ») et le financement des activités terroristes (« FAT »)

Le comité effectue la surveillance et le suivi de la mise en œuvre, du maintien et de l'efficacité soutenue de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes, les sanctions économiques et la corruption (le « programme LBA ») qui vise à faire en sorte que la Banque se conforme aux lois et règlements qui s'appliquent à elle ainsi qu'à ses propres politiques, notamment :

- examiner avec la direction la conformité de la Banque avec les exigences des organismes de réglementation applicables;

- examiner un rapport annuel du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et du responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act* concernant l'évaluation de l'efficacité du programme LBA, et effectuer un suivi avec la direction de l'état des recommandations et des suggestions, s'il y a lieu;

- examiner tous les deux ans l'avis de l'auditeur en chef concernant l'efficacité du programme LBA, et faire un suivi avec la direction de la situation des recommandations et suggestions, s'il y a lieu.

Service de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent

Le comité supervise le service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent de la Banque et la réalisation de son mandat, et il veille à ce que le service de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent ait l'indépendance nécessaire à l'exécution de ses responsabilités. La supervision et la surveillance seront effectuées de la manière suivante :

- examiner et approuver le plan annuel du service de LBA mondiale et toute modification importante touchant le plan annuel, y compris, notamment son budget et ses ressources;

- examiner et approuver le programme LBA, sa conception et toutes les politiques importantes de LBA/FAT, y compris la politique relative aux sanctions internationales de TD;

- au moins une fois par année, évaluer l'efficacité de la fonction de LBA/FAT;
- examiner les résultats d'une évaluation périodique indépendante du programme LBA;
- examiner périodiquement les résultats d'une évaluation comparative du service de la LBA menée avec l'aide d'un tiers indépendant;
- examiner et approuver annuellement le mandat du service de LBA mondiale et les mandats respectifs du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et du responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act*;
- confirmer la nomination et la révocation du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et du responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act*;
- communiquer annuellement au chef de la direction, dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération, son avis quant au rendement du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et du responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act*;
- procéder à un examen et discuter régulièrement des rapports préparés par le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et le responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act* destinés au comité d'audit, y compris les rapports des autorités de surveillance se rapportant au programme LBA et portant sur la conception et le déroulement du programme LBA, la suffisance des ressources (humaines, informatiques, budgétaires), et toute recommandation à cet égard, et faire un suivi des questions non résolues, y compris vérifier de manière proactive si des lacunes dans un domaine peuvent aussi toucher d'autres domaines; et
- offrir au chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et au responsable de l'application de la *Bank Secrecy Act* une tribune leur permettant de consulter librement le comité à l'égard de questions de conformité se rapportant aux relations et rapports qu'entretiennent le service de LBA mondiale, la direction et/ou les organismes de réglementation.

Généralités

Le comité assume également les tâches et responsabilités générales suivantes :

- agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales canadiennes de la Banque qui sont des sociétés d'assurance et des institutions financières sous réglementation fédérale, y compris rencontrer au moins une fois par année sans la présence de la direction, les actuaires désignés des filiales de la Banque qui sont des sociétés d'assurance sous réglementation fédérale;
- mettre en place une marche à suivre conformément aux exigences des organismes de réglementation aux fins de la communication confidentielle et anonyme des préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit, et recevoir des rapports sur ces plaintes et communications comme l'exige la politique applicable;
- examiner avec le chef des services juridiques de la Banque toute question de nature juridique découlant de litiges, de réclamations ou de non-conformité à la réglementation, qui pourrait avoir un effet important sur la situation financière de la Banque et offrir au chef des services juridiques une tribune lui permettant d'avoir un accès illimité au comité pour soulever toute question d'ordre juridique;
- s'acquitter de toute autre fonction ou tâche qui incombe à un comité d'audit et à un comité de révision, conformément aux exigences réglementaires, ou qui est déléguée par le conseil;

- une fois par année, diriger une autoévaluation permettant au comité d'évaluer son apport et son efficacité quant à la façon de s'acquitter de son mandat;

- revoir et évaluer la pertinence de la présente charte au moins une fois par année et soumettre la présente charte au comité de gouvernance pour examen et recommandation au conseil à des fins d'approbation;

- tenir des procès-verbaux ou d'autres comptes rendus des réunions et des activités du comité; et

- faire rapport au conseil sur les questions importantes soulevées lors des réunions du comité d'audit après chaque réunion du comité et, s'il y a lieu, faire également au comité du risque un compte rendu des questions le concernant.

ANNEXE 99.2

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider le lecteur à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque») pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 comparativement aux exercices précédents. Il doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2017. Le présent rapport de gestion est daté du 29 novembre 2017. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains montants comparatifs ont été retraités ou reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS 1

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS
Résultat net 6
Produits 7
Provision pour pertes sur créances 9
Charges 9
Impôts et taxes 11
Information financière trimestrielle 12

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION
Description des activités 14
Services de détail au Canada 17
Services de détail aux États-Unis 21
Services bancaires de gros 26
Secteur Siège social 29

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2016
Sommaire du rendement de 2016 30
Rendement financier de 2016 par secteur d'exploitation 31

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE
Revue du bilan 34
Qualité du portefeuille de crédit 35
Situation des fonds propres 48
Titrisation et arrangements hors bilan 57
Transactions entre parties liées 59
Instruments financiers 60

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES
Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs 61
Gestion des risques 65

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES
Méthodes et estimations comptables critiques 103
Modifications de méthodes comptables courantes et futures 106
Contrôles et procédures 109

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES 111

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse https://www.td.com, sur le site SEDAR à l'adresse http://www.sedar.com, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse http://www.sec.gov (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, soit le rapport de gestion (le «rapport de gestion de 2017») de la Banque à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2018» et pour le secteur Siège social à la rubrique «Orientation pour 2018», ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2018 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier», «objectif», «cible» et «pouvoir» et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, de crédit, de marché (y compris le risque de position sur titres de participation, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie et à l'infrastructure), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des capitaux propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; la capacité de la Banque à mettre en œuvre ses principales priorités, notamment réaliser des acquisitions et des cessions, élaborer des plans de fidélisation de la clientèle, élaborer des plans stratégiques et recruter, former et maintenir en poste des dirigeants clés; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; l'évolution de divers types de fraude et d'autres comportements criminels auxquels la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris sans s'y restreindre les lois fiscales, les lignes directrices en matière d'information sur les fonds propres à risque et les directives réglementaires en matière de liquidité, et le régime de «recapitalisation interne» des banques; l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation importants; la concurrence accrue, y compris provenant des services bancaires par Internet et par appareil mobile et des concurrents offrant des services non traditionnels; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs); l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2017, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à toute transaction ou tout événement dont il est question à la rubrique «Événements importants» dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2017 à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2018» et, pour le secteur Siège social, à la rubrique «Orientation pour 2018», telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à plus de 25 millions de clients. Ces services sont regroupés dans trois grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, y compris TD Canada Trust, Financement auto TD au Canada; Gestion de patrimoine au Canada, TD Direct Investing et TD Assurance; Services de détail aux États-Unis, y compris TD Bank, America's Most Convenient Bank[MC], Financement auto TD aux États-Unis; Gestion de patrimoine aux États-Unis et une participation dans TD Ameritrade; et Services bancaires de gros, y compris Valeurs Mobilières TD. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec quelque 11,5 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2017, les actifs de la TD totalisaient 1,3 billion de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA BANQUE

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR connues sous le nom de résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter» des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau 2. Comme expliqué, les résultats rajustés diffèrent des résultats comme présentés selon les IFRS. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

Le tableau qui suit donne les résultats d'exploitation comme présentés de la Banque.

TABLEAU 1 : RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Comme présentés

(en millions de dollars canadiens)	**2017**	2016	2015
Produits d'intérêts nets	**20 847 $**	19 923 $	18 724 $
Produits autres que d'intérêts	**15 302**	14 392	12 702
Total des produits	**36 149**	34 315	31 426
Provision pour pertes sur créances	**2 216**	2 330	1 683
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 246**	2 462	2 500
Charges autres que d'intérêts	**19 366**	18 877	18 073
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**12 321**	10 646	9 170
Charge d'impôt sur le résultat	**2 253**	2 143	1 523
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**449**	433	377
Résultat net – comme présenté	**10 517**	8 936	8 024
Dividendes sur actions privilégiées	**193**	141	99
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**10 324 $**	8 795 $	7 925 $
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	**10 203 $**	8 680 $	7 813 $
Participations ne donnant pas le contrôle	**121**	115	112

TABLEAU 2 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté			
(en millions de dollars canadiens)	**2017**	2016	2015
Résultats d'exploitation – rajustés			
Produits d'intérêts nets	**20 847 $**	19 923 $	18 724 $
Produits autres que d'intérêts[1]	**15 099**	14 385	12 713
Total des produits	**35 946**	34 308	31 437
Provision pour pertes sur créances	**2 216**	2 330	1 683
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 246**	2 462	2 500
Charges autres que d'intérêts[2]	**19 092**	18 496	17 076
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**12 392**	11 020	10 178
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**2 336**	2 226	1 862
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade[3]	**531**	498	438
Résultat net – rajusté	**10 587**	9 292	8 754
Dividendes sur actions privilégiées	**193**	141	99
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	**10 394**	9 151	8 655
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat	**121**	115	112
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	**10 273**	9 036	8 543
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat			
Amortissement des immobilisations incorporelles[4]	**(310)**	(335)	(350)
Charges liées à la transaction de Scottrade[5]	**(46)**	–	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade[6]	**204**	–	–
Perte à la vente des services de placement direct en Europe[7]	**(42)**	–	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente[8]	**41**	7	62
Dépréciation du goodwill et des actifs non financiers, et autres charges[9]	**–**	(111)	–
Frais de restructuration[10]	**–**	–	(686)
Charge liée à l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et frais d'intégration connexes[11]	**–**	–	(82)
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges[12]	**–**	–	(13)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter			
Amortissement des immobilisations incorporelles	**(78)**	(89)	(95)
Charges liées à la transaction de Scottrade	**(10)**	–	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade	**–**	–	–
Perte à la vente des services de placement direct en Europe	**(2)**	–	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	**7**	1	7
Dépréciation du goodwill et des actifs non financiers, et autres charges	**–**	5	–
Frais de restructuration	**–**	–	(215)
Charge liée à l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et frais d'intégration connexes	**–**	–	(31)
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges	**–**	–	(5)
Total des rajustements pour les éléments à noter	**(70)**	(356)	(730)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	**10 203 $**	8 680 $	7 813 $

[1] Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; 2017 – 204 millions de dollars. Perte à la vente des services de placement direct en Europe, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; 2017 – 42 millions de dollars. Profit lié à la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; 2017 – 41 millions de dollars; 2016 – 7 millions de dollars; 2015 – 62 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Charges liées à l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, comme expliqué à la note 11 ci-dessous; 2015 – 73 millions de dollars. Ce montant est comptabilisé dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

[2] Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : Amortissement d'immobilisations incorporelles, comme expliqué à la note 4 ci-dessous; 2017 – 248 millions de dollars; 2016 – 270 millions de dollars; 2015 – 289 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank, comme expliqué à la note 5 ci-dessous; 2017 – 26 millions de dollars. Ce montant est comptabilisé dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Dépréciation du goodwill et des actifs non financiers, et autres charges, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; 2016 – 111 millions de dollars, et initiatives visant à réduire les coûts, comme expliqué à la note 10 ci-dessous; 2015 – 686 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Frais d'intégration liés à l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, comme expliqué à la note 11 ci-dessous; 2015 – 9 millions de dollars; et charges pour litiges et recouvrement de pertes liées aux litiges, comme expliqué à la note 12 ci-dessous; 2015 – 52 millions de dollars et 39 millions de dollars, respectivement. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

[3] La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade rajustée exclut les éléments à noter suivants : Amortissement d'immobilisations incorporelles, comme expliqué à la note 4 ci-dessous; 2017 – 62 millions de dollars; 2016 – 65 millions de dollars; 2015 – 61 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade Financial Services, Inc. (Scottrade), comme expliqué à la note 5 ci-dessous; 2017 – 20 millions de dollars. Ce montant est comptabilisé dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

[4] L'amortissement des immobilisations incorporelles se rapporte aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs ou de regroupements d'entreprises, y compris aux montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles attribuables à la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade. L'amortissement des logiciels et des droits de gestion d'actifs est inclus dans l'amortissement des immobilisations incorporelles; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter.

[5] Le 18 septembre 2017, la Banque a acquis Scottrade Bank et TD Ameritrade a acquis Scottrade. Scottrade Bank a fusionné avec TD Bank, N.A. La Banque et TD Ameritrade ont engagé des frais liés à l'acquisition, y compris des indemnités de départ, des frais liés à la résiliation de contrats, des coûts de transaction directs et d'autres charges non récurrentes. Ces montants sont comptabilisés à titre d'ajustement du résultat net, dont un montant de 26 millions de dollars (16 millions de dollars après impôt) se rapportant aux charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank et un montant de 20 millions de dollars après impôt se rapportant à la quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition de Scottrade par TD Ameritrade comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

[6] Dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade le 18 septembre 2017, TD Ameritrade a émis 38,8 millions d'actions, dont 11,1 millions ont été souscrites par la Banque conformément à ses droits préférentiels de souscription (conjointement avec l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank et de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade, la «transaction de Scottrade»). Par suite de l'émission des actions, le pourcentage de la participation en actions ordinaires de la Banque dans TD Ameritrade a diminué et la Banque a dégagé un profit de dilution de 204 millions de dollars comptabilisé dans le secteur Siège social.

[7] Le 2 juin 2017, la Banque a conclu la vente de ses services de placement direct en Europe à Interactive Investor PLC. Une perte de 40 millions de dollars après impôt, sous réserve de l'ajustement du prix d'achat final, a été comptabilisée dans le secteur Siège social, dans les autres produits (pertes). La perte n'est pas considérée comme survenue dans le cours normal des affaires pour la Banque.

[8] La Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction et a reclassé, en date du 1er août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaut de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt qui sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. Par conséquent, les dérivés ont été comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, ont été comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque des périodes antérieures excluent les profits et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Depuis le 1er février 2017, le total des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisé dans le secteur Services bancaires de gros.

[9] Au cours du deuxième trimestre de 2016, la Banque a comptabilisé des pertes de valeur liées au goodwill, à certaines immobilisations incorporelles, aux autres actifs non financiers et aux actifs d'impôt différé ainsi que d'autres charges liées aux services de placement direct en Europe qui avaient connu des pertes continues. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

[10] Au cours de l'exercice 2015, la Banque a comptabilisé des frais de restructuration de 686 millions de dollars (471 millions de dollars après impôt), montant net. Au cours de 2015, la Banque a entrepris un examen de la restructuration et, au cours du deuxième trimestre de 2015, a comptabilisé des frais de restructuration de 337 millions de dollars (228 millions de dollars après impôt) et des frais de restructuration additionnels de 349 millions de dollars (243 millions de dollars après impôt), montant net, au quatrième trimestre de 2015. Ces initiatives de restructuration visaient à réduire les coûts et à gérer les dépenses à long terme et à atteindre une plus grande efficience opérationnelle. Ces mesures comprenaient la refonte des processus et la restructuration des activités, des initiatives d'optimisation des succursales de détail et des biens immobiliers, et l'examen de l'organisation. Ces frais de restructuration ont été comptabilisés à titre d'ajustement au résultat net du secteur Siège social.

[11] Le 1er octobre 2015, la Banque a acquis la quasi-totalité du portefeuille existant de cartes de crédit personnelles Visa et de marque privée de Nordstrom aux États-Unis et est devenue le principal émetteur de cartes de crédit Nordstrom aux États-Unis. L'opération a été traitée à titre d'acquisition d'actifs et l'écart à la date d'acquisition entre le prix de la transaction et la juste valeur des actifs acquis a été comptabilisé dans les produits autres que d'intérêts. En outre, la Banque a engagé des frais de préparation, des coûts de conversion et d'autres coûts non récurrents relatifs à l'intégration des cartes acquises et à l'entente connexe. Ces montants sont inclus dans un élément à noter dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

[12] Par suite d'un jugement défavorable et de l'évaluation de certains autres événements et expositions survenus aux États-Unis en 2015, la Banque a pris des mesures de prudence pour réévaluer sa provision pour litiges. Après avoir pris en compte ces facteurs, y compris les procédures judiciaires connexes ou semblables, la Banque a déterminé, d'après les normes comptables applicables, qu'il était nécessaire d'augmenter de 52 millions de dollars (32 millions de dollars après impôt) la provision pour litiges de la Banque au deuxième trimestre de 2015. Au cours du troisième trimestre de 2015, la Banque a reçu des distributions de 39 millions de dollars (24 millions de dollars après impôt) par suite de règlements antérieurs conclus relativement à certaines procédures aux États-Unis, en vertu desquelles la Banque s'était vu conférer le droit à ces distributions, lorsqu'elles seraient disponibles. Le montant pour l'exercice 2015 tient compte du recouvrement de règlements antérieurs.

TABLEAU 3 : RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ[1]

(en dollars canadiens)	**2017**	2016	2015
Résultat de base par action – comme présenté	**5,51 $**	4,68 $	4,22 $
Rajustements pour les éléments à noter[2]	**0,04**	0,20	0,40
Résultat de base par action – rajusté	**5,55 $**	4,88 $	4,62 $
Résultat dilué par action – comme présenté	**5,50 $**	4,67 $	4,21 $
Rajustements pour les éléments à noter[2]	**0,04**	0,20	0,40
Résultat dilué par action – rajusté	**5,54 $**	4,87 $	4,61 $

[1] Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

[2] Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

TABLEAU 4 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT[1]

(en millions de dollars canadiens)	**2017**	2016	2015
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)	**91 $**	108 $	116 $
TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade)[2]	**62**	65	61
MBNA Canada	**42**	36	37
Aéroplan	**17**	17	17
Divers	**20**	20	24
	232	246	255
Logiciels et droits de gestion d'actifs	**351**	340	289
Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat	**583 $**	586 $	544 $

[1] L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels et des droits de gestion d'actifs, est inclus dans les éléments à noter. Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[2] Compris dans la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR, puisque ce n'est pas un terme défini par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 5 : RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2017**	2016	2015
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	**68 349 $**	65 121 $	58 178 $
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	**10 203**	8 680	7 813
Éléments à noter ayant une incidence sur le résultat, après impôt sur le résultat[1]	**70**	356	730
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	**10 273**	9 036	8 543
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté	**14,9 %**	13,3 %	13,4 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	**15,0**	13,9	14,7

[1] Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS EN 2017

Le 18 septembre 2017, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Scottrade Bank, une caisse d'épargne fédérale en propriété exclusive de Scottrade, pour une contrepartie en espèces d'environ 1,6 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars US). Scottrade Bank a fusionné avec TD Bank, N.A. Dans le cadre de l'acquisition, la TD a convenu d'accepter les dépôts dans les comptes de passage des clients de Scottrade, étendant ainsi les activités existantes de la Banque relatives aux comptes de passage. L'acquisition est conforme à la stratégie de la Banque aux États-Unis et a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition.

L'acquisition représente un apport de 15 milliards de dollars de titres de placement, de 5 milliards de dollars de prêts et de 19 milliards de dollars de passifs de dépôt. Le goodwill de 34 millions de dollars représente l'excédent de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Les comptes de l'entreprise acquise ont été consolidés à compter de la date de clôture de l'acquisition et sont inclus dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Parallèlement, TD Ameritrade a conclu son acquisition de Scottrade le 18 septembre 2017 en contrepartie d'espèces et d'actions de TD Ameritrade. Conformément à ses droits préférentiels de souscription, la Banque a souscrit 11,1 millions de nouvelles actions ordinaires dans TD Ameritrade. Par suite de l'émission des actions, le pourcentage de la participation en actions ordinaires de la Banque dans TD Ameritrade a diminué et la Banque a dégagé un profit de dilution de 204 millions de dollars.

Résultat net

Le résultat net comme présenté s'est établi à 10 517 millions de dollars, en hausse de 1 581 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par la croissance des produits, la diminution des indemnisations d'assurance et la réduction de la provision pour pertes sur créances, en partie neutralisées par la hausse des charges autres que d'intérêts. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 14,9 %, contre 13,3 % pour l'exercice précédent. Le résultat net rajusté a augmenté de 1 295 millions de dollars, ou 14 %, comparativement à celui de l'exercice précédent pour atteindre 10 587 millions de dollars.

L'augmentation par secteur du résultat net comme présenté provient des augmentations de 537 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 363 millions de dollars, ou 12 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 119 millions de dollars, ou 13 %, dans le secteur Services bancaires de gros[2] et d'une diminution de la perte nette de 562 millions de dollars, ou 60 %, dans le secteur Siège social.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 5,50 $, en hausse de 18 %, par rapport à 4,67 $ il y a un an. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 5,54 $, contre 4,87 $ pour l'exercice précédent, soit une progression de 14 %.

Incidence du taux de change sur les résultats convertis du secteur Services de détail aux États-Unis

Le résultat du secteur Services de détail aux États-Unis, compte tenu de l'apport de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, témoigne des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien par rapport à l'exercice précédent. L'appréciation du dollar canadien a eu un effet défavorable sur les résultats du secteur Services de détail aux États-Unis pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 comparativement à l'exercice précédent, comme présenté dans le tableau ci-après.

RÉSULTAT NET – COMME PRÉSENTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION
(en pourcentage du résultat net total)[1]

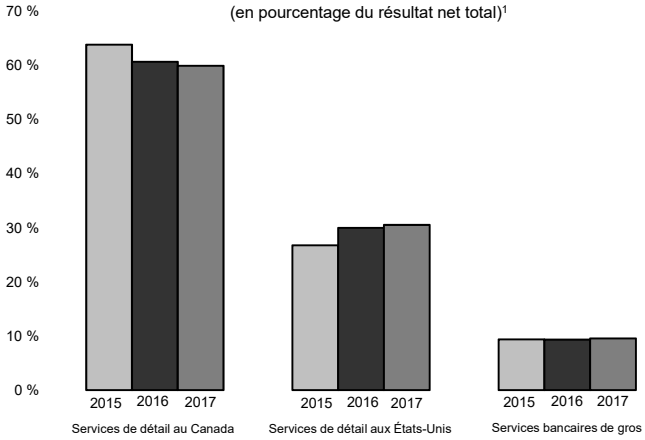

RÉSULTAT NET – RAJUSTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION
(en pourcentage du résultat net total)[1]

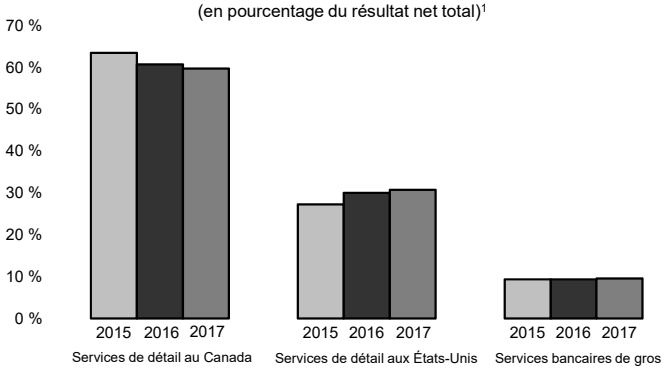

TABLEAU 6 : INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DES SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2017 par rapport à 2016 Augmentation (diminution)**	2016 par rapport à 2015 Augmentation (diminution)
Services bancaires de détail aux États-Unis		
Total des produits	**(151) $**	581 $
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	**(90)**	344
Charges autres que d'intérêts – rajustées	**(89)**	344
Résultat net comme présenté, après impôt	**(39)**	157
Résultat net rajusté, après impôt	**(40)**	157
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée	**(4)**	33
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée	**(7)**	33
Augmentation du résultat net comme présenté, après impôt, du secteur Services de détail aux États-Unis	**(43)**	190
Augmentation du résultat net rajusté, après impôt, du secteur Services de détail aux États-Unis	**(47)**	190
Résultat par action (en dollars canadiens)		
Résultat de base – comme présenté	**(0,02) $**	0,10 $
Résultat de base – rajusté	**(0,03)**	0,10
Résultat dilué – comme présenté	**(0,02)**	0,10
Résultat dilué – rajusté	**(0,03)**	0,10

Sur une période continue de douze mois, une plus-value/moins-value de un cent du taux de change moyen entre le dollar américain et le dollar canadien aurait augmenté/diminué le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis d'environ 44 millions de dollars.

[1] Compte non tenu du secteur Siège social.
[2] Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Analyse des secteurs d'exploitation» du présent document.

Produits

Les produits comme présentés ont été de 36 149 millions de dollars, soit 1 834 millions de dollars, ou 5 %, de plus que ceux à l'exercice précédent. Les produits rajustés ont été de 35 946 millions de dollars, en hausse de 1 638 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice ont atteint 20 847 millions de dollars, soit une hausse de 924 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation découle de la croissance des volumes de prêts et de dépôts dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis et d'un contexte de taux d'intérêt plus favorable. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par l'incidence comptable favorable des activités de gestion du bilan à l'exercice précédent, laquelle a été largement annulée dans les produits autres que d'intérêts.

L'augmentation par secteur des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 632 millions de dollars, ou 6 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 393 millions de dollars, ou 6 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 119 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par une diminution de 220 millions de dollars, ou 19 %, dans le secteur Siège social.

MARGE D'INTÉRÊTS NETTE

La marge d'intérêts nette a baissé de 5 points de base (pdb) pour l'exercice, pour s'établir à 1,96 % par rapport à 2,01 % à l'exercice précédent, principalement en raison d'un changement dans la composition des produits autres que de détail et de l'incidence comptable favorable des activités de gestion du bilan à l'exercice précédent, laquelle a été largement annulée dans les produits autres que d'intérêts.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS
(en millions de dollars canadiens)

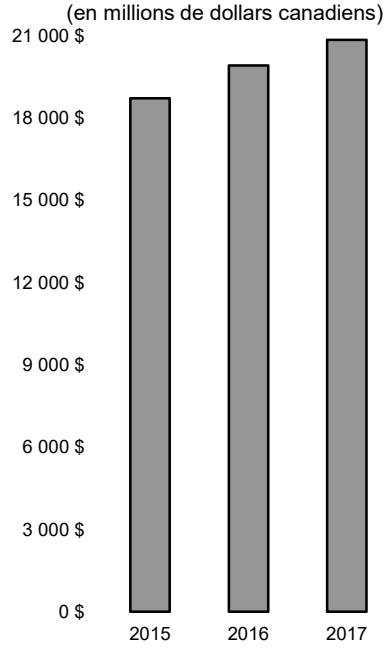

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont établis à 15 302 millions de dollars, en hausse de 910 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par la croissance des honoraires dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, un profit de dilution lié à la transaction de Scottrade, l'incidence comptable défavorable des activités de gestion du bilan à l'exercice précédent, laquelle a été largement annulée dans les produits d'intérêts nets, et la hausse des honoraires tirés des prêts aux grandes entreprises dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancés par les variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante des indemnisations d'assurance. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour l'exercice se sont établis à 15 099 millions de dollars, en hausse de 714 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

L'augmentation par secteur des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par les augmentations de 369 millions de dollars, ou 16 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 221 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 198 millions de dollars, ou 44 %, dans le secteur Siège social et de 122 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services bancaires de gros.

TABLEAU 7 : PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				2017 par rapport à 2016
	2017	2016	2015	**Variation en %**
Services de placement et de valeurs mobilières				
Honoraires et commissions de courtage	**493 $**	463 $	430 $	**6**
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	**960**	853	760	**13**
Honoraires de prise ferme et de conseil	**589**	546	443	**8**
Frais de gestion de placements	**534**	505	481	**6**
Gestion de fonds communs	**1 738**	1 623	1 569	**7**
Honoraires de fiducie	**145**	153	150	**(5)**
Total des services de placement et de valeurs mobilières	**4 459**	4 143	3 833	**8**
Commissions sur crédit	**1 130**	1 048	925	**8**
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières	**128**	54	79	**137**
Produits (pertes) de négociation	**303**	395	(223)	**(23)**
Frais de service	**2 648**	2 571	2 376	**3**
Services de cartes	**2 388**	2 313	1 766	**3**
Produits d'assurance	**3 760**	3 796	3 758	**(1)**
Autres produits (pertes)	**486**	72	188	**575**
Total	**15 302 $**	14 392 $	12 702 $	**6**

PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, des produits (pertes) de négociation, et des produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits d'intérêts nets proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous déduction faite des charges et produits d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Les produits (pertes) de négociation comprennent les profits et les pertes réalisés et latents sur les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction. Les produits liés aux activités de négociation ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme tirés des activités de transaction de valeurs mobilières. La direction estime que le total des produits liés aux activités de négociation est une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

Les produits liés aux activités de négociation pour l'exercice ont atteint 1 084 millions de dollars, une baisse de 251 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La baisse des produits liés aux activités de négociation par rapport à l'exercice précédent est attribuable à la baisse des produits tirés des activités de transaction de titres de capitaux propres (compte non tenu de l'équivalence fiscale) et de titres à revenu fixe, en partie atténuée par des activités de négociation de contrats de change.

Les produits liés aux activités de négociation par gamme de produits représentent les produits de négociation pour chaque catégorie de transactions importante.

TABLEAU 8 : PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

(en millions de dollars canadiens)	*Pour les exercices clos les 31 octobre*		
	2017	2016	2015
Produits (pertes) d'intérêts nets[1]	**770 $**	934 $	1 380 $
Produits (perte) de négociation	**303**	395	(223)
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[2]	**11**	6	(5)
Total	**1 084**	1 335	1 152
Par produit			
Instruments à taux d'intérêt et de crédit	**668**	742	636
Monnaies étrangères	**673**	622	467
Actions et autres[1]	**(268)**	(35)	54
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[2]	**11**	6	(5)
Total	**1 084 $**	1 335 $	1 152 $

[1] Compte non tenu de l'équivalence fiscale.

[2] Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Provision pour pertes sur créances

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES
(en millions de dollars)

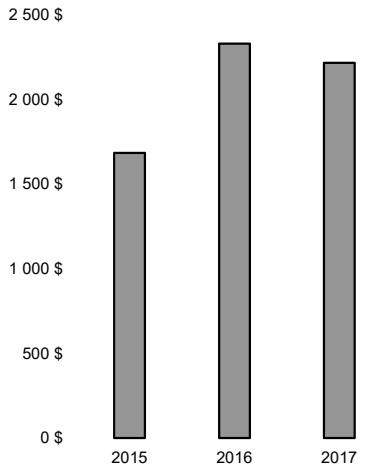

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 2 216 millions de dollars, en baisse de 114 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse reflète surtout l'augmentation des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées comptabilisées à l'exercice précédent, la reprise de provisions spécifiques se rapportant au secteur du pétrole et du gaz, et une baisse des provisions dans le secteur Services de détail au Canada. La baisse est en partie contrebalancée par une hausse des provisions dans le secteur Services de détail aux États-Unis, attribuable à une croissance des volumes, à un changement dans la composition des provisions pour les prêts-auto et les cartes de crédit, et au caractère saisonnier des prêts sur cartes de crédit.

La diminution par secteur de la provision pour pertes sur créances est imputable à une baisse de 102 millions de dollars dans les Services bancaires de gros, une baisse de 35 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Siège social, et une baisse de 25 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services de détail au Canada, contrebalancées en partie par une augmentation de 48 millions de dollars, ou 6 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Charges

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 19 366 millions de dollars, soit 489 millions de dollars, ou 3 %, de plus qu'à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des charges de personnel, y compris la rémunération variable, et aux investissements dans la modernisation de la technologie et dans les initiatives axées sur la clientèle. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par des gains de productivité et l'incidence positive des ajustements d'impôts au cours de l'exercice considéré.

L'augmentation par secteur des charges autres que d'intérêts comme présentées est imputable à une augmentation de 377 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Services de détail au Canada, une hausse de 190 millions de dollars, ou 11 %, dans les Services bancaires de gros, et une augmentation de 185 millions de dollars, ou 3 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par une baisse de 263 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Siège social.

Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 19 092 millions de dollars, en hausse de 596 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celles de l'exercice précédent.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRET
(en millions de dollars canadiens)

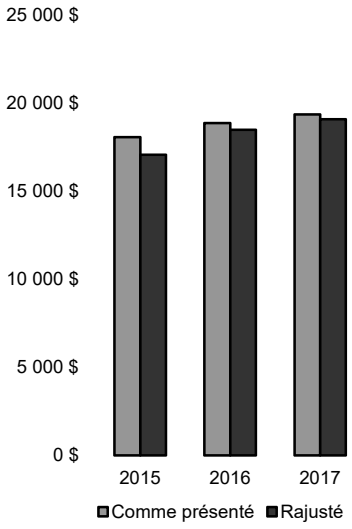

RATIO D'EFFICIENCE
(en pourcentage)

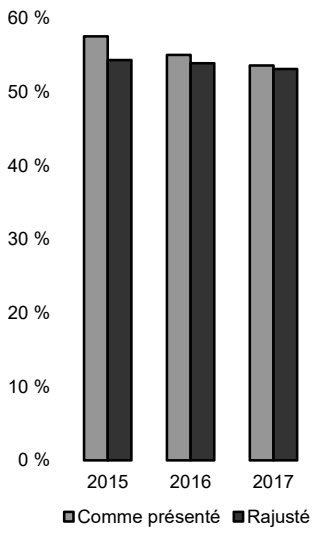

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnisations d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 246 millions de dollars, soit une baisse de 216 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, signe de variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts, d'une baisse des événements météorologiques et d'une évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, le tout en partie neutralisé par une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré.

RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficience mesure l'efficience opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficience de nos activités.

Le ratio d'efficience comme présenté s'est établi à 53,6 %, comparativement à 55,0 % à l'exercice précédent.

TABLEAU 9 : CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017	2016	2015	2017 par rapport à 2016 Variation en %
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	**5 839 $**	5 576 $	5 452 $	**5**
Rémunération au rendement	**2 454**	2 170	2 057	**13**
Prestations de retraite et autres avantages du personnel	**1 725**	1 552	1 534	**11**
Total des salaires et des avantages du personnel	**10 018**	9 298	9 043	**8**
Charges liées à l'occupation des locaux				
Loyers	**917**	915	887	**–**
Amortissement et pertes de valeur	**402**	427	376	**(6)**
Divers	**475**	483	456	**(2)**
Total des charges liées à l'occupation des locaux	**1 794**	1 825	1 719	**(2)**
Charges liées au matériel et au mobilier				
Loyers	**184**	182	172	**1**
Amortissement et pertes de valeur	**201**	202	212	**–**
Divers	**607**	560	508	**8**
Total des charges liées au matériel et au mobilier	**992**	944	892	**5**
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	**704**	708	662	**(1)**
Marketing et développement des affaires	**726**	743	728	**(2)**
Frais de restructuration	**2**	(18)	686	**111**
Frais liés aux activités de courtage	**314**	316	324	**(1)**
Services professionnels et services-conseils	**1 165**	1 232	1 032	**(5)**
Autres charges				
Impôt sur le capital et taxes d'affaires	**140**	176	139	**(20)**
Affranchissement	**222**	225	222	**(1)**
Déplacements et déménagements	**171**	191	175	**(10)**
Divers	**3 118**	3 237	2 451	**(4)**
Total des autres charges	**3 651**	3 829	2 987	**(5)**
Total des charges	**19 366 $**	18 877 $	18 073 $	**3**
Ratio d'efficience – comme présenté	**53,6 %**	55,0 %	57,5 %	**(140) pdb**
Ratio d'efficience – rajusté[1]	**53,1**	53,9	54,3	**(80)**

[1] Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 92 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 110 millions de dollars, ou 5 %, et une diminution des autres impôts et taxes de 18 millions de dollars, ou 1 %. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 92 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 110 millions de dollars, ou 5 %.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 18,3 % pour 2017, par rapport à 20,1 % pour l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'exercice précédent tient surtout à une augmentation des revenus de dividendes exonérés d'impôt et à un profit de dilution non imposable lié à la transaction de Scottrade. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2017.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 18,9 % pour 2017, comparativement à 20,2 % pour l'exercice précédent. La baisse par rapport à l'exercice précédent tient surtout à une augmentation des revenus de dividendes exonérés d'impôt.

La Banque présente sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt de TD Ameritrade, de 268 millions de dollars pour 2017, contre 214 millions de dollars pour l'exercice précédent, est exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

TABLEAU 10 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2017**	2016	2015
Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée	**2 253 $**	2 143 $	1 523 $
Total des rajustements pour les éléments à noter[2, 3]	**83**	83	339
Charge d'impôt sur le résultat – rajustée	**2 336**	2 226	1 862
Autres impôts et taxes			
Charges sociales	**517**	502	485
Impôt sur le capital et sur les primes	**136**	169	135
TPS, TVH et taxes de vente provinciales[4]	**462**	461	428
Taxes municipales et taxes d'affaires	**202**	203	181
Total des autres impôts et taxes	**1 317**	1 335	1 229
Total des impôts et taxes – rajusté	**3 653 $**	3 561 $	3 091 $
Taux d'imposition effectif – comme présenté	**18,3 %**	20,1 %	16,6 %
Taux d'imposition effectif – rajusté[5]	**18,9 %**	20,2 %	18,3 %

[1] Certains montants comparatifs ont aussi été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.
[2] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.
[3] L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'imposition effectif prévu par la loi pour l'entité juridique en question.
[4] Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH).
[5] Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt.

Information financière trimestrielle

SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2017

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a atteint 2 712 millions de dollars, soit une hausse de 409 millions de dollars, ou 18 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. La hausse reflète une croissance des produits et une baisse des charges autres que d'intérêts, en partie neutralisées par une augmentation des indemnisations d'assurance et une hausse de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net rajusté pour le trimestre a atteint 2 603 millions de dollars, en hausse de 256 millions de dollars, ou 11 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action comme présenté s'est établi à 1,42 $ pour le trimestre, en hausse de 18 %, par rapport à 1,20 $ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté s'est élevé à 1,36 $ pour le trimestre, en hausse de 11 %, par rapport à 1,22 $ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits comme présentés pour le trimestre ont été de 9 270 millions de dollars, en hausse de 525 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets pour le trimestre se sont établis à 5 330 millions de dollars, en hausse de 258 millions de dollars, ou 5 %, du fait surtout de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, ainsi que de l'augmentation des marges sur les dépôts dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, annulées en partie par une baisse des produits d'intérêts nets liés aux activités de négociation. L'augmentation par secteur des produits d'intérêts nets comme présentés est attribuable à une augmentation de 222 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services de détail au Canada, une augmentation de 115 millions de dollars, ou 39 %, dans le secteur Siège social, et une hausse de 40 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, le tout en partie annulé par une baisse de 119 millions de dollars, ou 30 %, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets rajustés pour le trimestre se sont établis à 5 330 millions de dollars, en hausse de 258 millions de dollars, ou 5 %.

Les produits autres que d'intérêts pour le trimestre ont été de 3 940 millions de dollars, en hausse de 267 millions de dollars, ou 7 %, reflet du profit de dilution lié à la transaction de Scottrade présenté à titre d'élément à noter, de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des activités de gestion de patrimoine, des produits tirés des activités de transaction et des honoraires de services-conseils dans le secteur Services bancaires de gros, et de la baisse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan dans le secteur Siège social. L'augmentation par secteur des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par les augmentations de 92 millions de dollars, ou 67 %, dans le secteur Siège social, de 77 millions de dollars, ou 13 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 72 millions de dollars, ou 21 %, dans le secteur Services bancaires de gros et de 26 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Services de détail au Canada. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour le trimestre ont été de 3 736 millions de dollars, en hausse de 82 millions de dollars, ou 2 %.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 578 millions de dollars, en hausse de 30 millions de dollars, ou 5 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. La hausse résulte surtout d'une augmentation des provisions liée à la croissance et à la composition des prêts-auto et des cartes de crédit dans le secteur Services de détail aux États-Unis, contrebalancée en partie par une augmentation de la provision pour les prêts commerciaux plus élevée à l'exercice précédent dans le secteur Services de détail aux États-Unis. L'augmentation par secteur de la provision pour pertes sur créances s'explique par une augmentation de 40 millions de dollars, ou 44 %, dans le secteur Siège social, et une augmentation de 10 millions de dollars, ou 5 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, en partie annulées par une baisse de 19 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services de détail au Canada, et une diminution de 1 million de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour le trimestre ont atteint 615 millions de dollars, en hausse de 30 millions de dollars, ou 5 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflet d'une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré, contrebalancée en partie par une baisse liée aux événements météorologiques, et d'une évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont établies à 4 828 millions de dollars, soit une baisse de 20 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflet de gains de productivité, de l'incidence positive des ajustements fiscaux au trimestre considéré et de la vente des services de placement direct en Europe. La baisse a été en partie contrebalancée par une hausse des charges de personnel et une augmentation des investissements dans des initiatives technologiques. La diminution par secteur des charges autres que d'intérêts comme présentées est attribuable à des diminutions de 60 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Siège social et de 12 millions de dollars, ou 3 %, dans le secteur Services bancaires de gros, contrebalancée en partie par une augmentation de 30 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et une hausse de 22 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Services de détail au Canada. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour le trimestre ont atteint 4 739 millions de dollars, soit une baisse de 45 millions de dollars, ou 1 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 19,7 % pour le trimestre, contre 20,1 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La baisse s'explique surtout par un profit de dilution non imposable lié à la transaction de Scottrade, en partie contrebalancé par des revenus de dividendes exonérés d'impôt. Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 21,3 % pour le trimestre, contre 20,4 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation tient surtout à une baisse des revenus de dividendes exonérés d'impôt.

ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

Sous réserve de l'incidence des événements saisonniers et des éléments à noter, les résultats comme présentés de la Banque ont augmenté au cours des huit derniers trimestres, portés par une stratégie cohérente, la croissance des produits, une gestion rigoureuse des dépenses et des investissements pour soutenir la croissance future. Les résultats de la Banque reflètent l'augmentation des produits découlant de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, l'augmentation des marges et l'accroissement des actifs dans les activités de gestion de patrimoine dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, ainsi que la croissance des produits tirés des activités de négociation, des prises fermes et des volumes de prêts aux grandes entreprises dans le secteur Services bancaires de gros. L'augmentation des produits est en partie contrebalancée par une croissance modérée des dépenses dans tous les secteurs d'exploitation. Les résultats trimestriels de la Banque subissent l'incidence des facteurs saisonniers, du nombre de jours dans le trimestre, de la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis, et de la conversion des monnaies étrangères.

TABLEAU 11 : RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) *Trois mois clos les*

	2017				2016			
	31 oct.	**31 juill.**	**30 avr.**	**31 janv.**	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits d'intérêts nets	**5 330 $**	**5 267 $**	**5 109 $**	**5 141 $**	5 072 $	4 924 $	4 880 $	5 047 $
Produits autres que d'intérêts	**3 940**	**4 019**	**3 364**	**3 979**	3 673	3 777	3 379	3 563
Total des produits	**9 270**	**9 286**	**8 473**	**9 120**	8 745	8 701	8 259	8 610
Provision pour pertes sur créances	**578**	**505**	**500**	**633**	548	556	584	642
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**615**	**519**	**538**	**574**	585	692	530	655
Charges autres que d'intérêts	**4 828**	**4 855**	**4 786**	**4 897**	4 848	4 640	4 736	4 653
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**640**	**760**	**257**	**596**	555	576	466	546
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**103**	**122**	**111**	**113**	94	121	109	109
Résultat net – comme présenté	**2 712**	**2 769**	**2 503**	**2 533**	2 303	2 358	2 052	2 223
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat[1]								
Amortissement des immobilisations incorporelles	**78**	**74**	**78**	**80**	80	79	86	90
Charges liées à l'acquisition de Scottrade	**46**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade	**(204)**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Perte à la vente des services de placement direct en Europe	**–**	**42**	**–**	**–**	–	–	–	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	**–**	**–**	**–**	**(41)**	(19)	–	58	(46)
Dépréciation du goodwill, des actifs non financiers, et autres charges	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	111	–
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	**(80)**	**116**	**78**	**39**	61	79	255	44
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter	**29**	**20**	**20**	**14**	17	21	25	20
Résultat net – rajusté	**2 603**	**2 865**	**2 561**	**2 558**	2 347	2 416	2 282	2 247
Dividendes sur actions privilégiées	**50**	**47**	**48**	**48**	43	36	37	25
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	**2 553**	**2 818**	**2 513**	**2 510**	2 304	2 380	2 245	2 222
Attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires – rajusté	**2 518**	**2 789**	**2 485**	**2 481**	2 275	2 351	2 217	2 193
Participations ne donnant pas le contrôle – rajusté	**35 $**	**29 $**	**28 $**	**29 $**	29 $	29 $	28 $	29 $
(en dollars canadiens, sauf indication contraire)								
Résultat de base par action								
Comme présenté	**1,42 $**	**1,46 $**	**1,31 $**	**1,32 $**	1,20 $	1,24 $	1,07 $	1,17 $
Rajusté	**1,36**	**1,51**	**1,34**	**1,34**	1,23	1,27	1,20	1,18
Résultat dilué par action								
Comme présenté	**1,42**	**1,46**	**1,31**	**1,32**	1,20	1,24	1,07	1,17
Rajusté	**1,36**	**1,51**	**1,34**	**1,33**	1,22	1,27	1,20	1,18
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté	**15,4 %**	**15,5 %**	**14,4 %**	**14,4 %**	13,3 %	14,1 %	12,5 %	13,3 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	**14,7**	**16,1**	**14,8**	**14,5**	13,6	14,5	14,0	13,5
(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)								
Actifs productifs moyens	**1 077 $**	**1 077 $**	**1 056 $**	**1 041 $**	1 031 $	989 $	969 $	975 $
Marge d'intérêts nette en pourcentage des actifs productifs moyens	**1,96 %**	**1,94 %**	**1,98 %**	**1,96 %**	1,96 %	1,98 %	2,05 %	2,06 %

[1] Pour une explication des éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Description des activités

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des trois grands secteurs suivants : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Les **Services de détail au Canada** offrent un éventail complet de produits et services financiers à plus de 15 millions de clients des activités de services bancaires aux particuliers et de services bancaires commerciaux au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Sous la marque TD Canada Trust, les services bancaires aux particuliers offrent un éventail complet de produits et services financiers par l'intermédiaire d'un réseau de 1 128 succursales et de 3 157 guichets automatiques, et des services bancaires par téléphone, en ligne et par application mobile. Les activités de services bancaires commerciaux répondent aux besoins des petites, moyennes et grandes entreprises canadiennes en leur offrant une vaste gamme de produits et services financiers personnalisés pour aider les propriétaires d'entreprise à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international, et de produits et services bancaires courants. Financement auto offre aux clients des options de financement souples aux points de vente pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs par l'entremise de notre réseau de concessionnaires. Les activités de cartes de crédit offrent une gamme complète de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit exclusives, des cartes de crédit d'affinité et des cartes de crédit comarquées. Les activités de gestion de patrimoine offrent une vaste gamme de produits et de services de gestion de patrimoine à un large éventail diversifié de clients de détail et institutionnels au Canada par l'entremise de services de placement direct, de services-conseils et de services de gestion de placements. Les activités d'assurance offrent des produits d'assurance de dommages et d'assurance de personnes au Canada.

Les **Services de détail aux États-Unis** comprennent les activités de services bancaires aux particuliers et de services bancaires commerciaux de la Banque qui sont menées sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank[MC], ainsi que de services de gestion de patrimoine aux États-Unis. Les services bancaires aux particuliers offrent un éventail complet de produits et services financiers à plus de 8 millions de clients de détail par l'entremise de multiples modes de prestation, y compris un réseau de 1 270 succursales situées le long de la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride, des solutions bancaires en ligne et des guichets automatiques, ainsi que par application mobile et par téléphone. Les services bancaires commerciaux répondent aux besoins des entreprises, en leur offrant une gamme diversifiée de produits et de services financiers, de placement, de gestion de trésorerie et de commerce international, de même que des produits et services bancaires courants. Les services de gestion de patrimoine offrent une gamme de produits et services de gestion de patrimoine aux clients de détail et institutionnels. Les Services de détail aux États-Unis, de concert avec TD Ameritrade, dirigent les clients bien nantis vers TD Ameritrade pour leurs besoins de placement direct. Les résultats de la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade sont compris dans les Services de détail aux États-Unis et sont présentés à titre de quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.

Les **Services bancaires de gros** offrent une vaste gamme de services bancaires de marchés financiers et de financement de grandes entreprises de placement, dont les suivants : prise ferme et distribution de nouvelles émissions de titres d'emprunt et d'actions, conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement de nos clients. Les clients de notre marque Valeurs Mobilières TD comprennent des sociétés de première qualité, des gouvernements et des institutions présentes sur les principaux marchés des capitaux dans le monde. Les Services bancaires de gros font partie intégrante de la stratégie de la TD, en offrant un accès au marché pour les activités de gestion de patrimoine et de détail de la TD et en offrant des solutions bancaires de gros à nos partenaires et à leurs clients.

Les autres activités commerciales de la Banque ne sont pas considérées comme des secteurs d'exploitation isolables et sont, par conséquent, regroupées au sein du secteur Siège social. Le secteur Siège social comprend un certain nombre de groupes de service et de contrôle, notamment les groupes Solutions en technologie de l'information, Canaux directs, Marketing, Ressources humaines, Finances, Gestion du risque, Service de la Conformité, Services juridiques, le groupe de lutte contre le blanchiment d'argent et bien d'autres. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. Le cas échéant, la Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant tout élément à noter non attribué à ces secteurs. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document et à la note 29 des états financiers consolidés de 2017. Pour de l'information sur la mesure du rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque, laquelle est une mesure financière non conforme aux PCGR, se reporter à la rubrique «Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires».

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et la charge d'impôt sur le résultat présentée des Services bancaires de gros sont reprises dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 654 millions de dollars, en regard de 312 millions de dollars pour l'exercice précédent.

La rubrique «Perspectives et orientation pour 2018» figurant pour chaque secteur d'exploitation dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur les hypothèses décrites à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» et à la section «Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs».

TABLEAU 12 : RÉSULTATS SECTORIELS[1]

(en millions de dollars canadiens)	Services de détail au Canada		Services de détail aux États-Unis		Services bancaires de gros[2, 3]		Siège social[2, 3]		Total	
	2017	2016	**2017**	2016	**2017**	2016	**2017**	2016	**2017**	2016
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	**10 611**	$ 9 979	**7 486**	$ 7 093	**1 804**	$ 1 685	**946**	$ 1 166	**20 847**	$ 19 923
Produits (pertes) autres que d'intérêts	**10 451**	10 230	**2 735**	2 366	**1 467**	1 345	**649**	451	**15 302**	14 392
Total des produits[4]	**21 062**	20 209	**10 221**	9 459	**3 271**	3 030	**1 595**	1 617	**36 149**	34 315
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	**986**	1 011	**792**	744	**(28)**	74	**466**	501	**2 216**	2 330
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 246**	2 462	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**2 246**	2 462
Charges autres que d'intérêts	**8 934**	8 557	**5 878**	5 693	**1 929**	1 739	**2 625**	2 888	**19 366**	18 877
Produits (pertes) avant impôt sur le résultat	**8 896**	8 179	**3 551**	3 022	**1 370**	1 217	**(1 496)**	(1 772)	**12 321**	10 646
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**2 371**	2 191	**671**	498	**331**	297	**(1 120)**	(843)	**2 253**	2 143
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**–**	–	**442**	435	**–**	–	**7**	(2)	**449**	433
Résultat net – comme présenté	**6 525**	5 988	**3 322**	2 959	**1 039**	920	**(369)**	(931)	**10 517**	8 936
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat[5]										
Amortissement des immobilisations incorporelles	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**310**	335	**310**	335
Charges liées à l'acquisition de Scottrade	**–**	–	**46**	–	**–**	–	**–**	–	**46**	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**(204)**	–	**(204)**	–
Perte à la vente des services de placement direct en Europe	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**42**	–	**42**	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**(41)**	(7)	**(41)**	(7)
Dépréciation du goodwill, des actifs non financiers, et autres charges	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	111	**–**	111
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	**–**	–	**46**	–	**–**	–	**107**	439	**153**	439
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter	**–**	–	**10**	–	**–**	–	**73**	83	**83**	83
Résultat net – rajusté	**6 525**	$ 5 988	**3 358**	$ 2 959	**1 039**	$ 920	**(335)**	$ (575)	**10 587**	$ 9 292
Fonds propres ordinaires moyens	**14 434**	$ 14 291	**34 278**	$ 33 687	**5 979**	$ 5 952	**13 658**	$ 11 191	**68 349**	$ 65 121
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires[6]	**99 693**	99 025	**227 671**	222 995	**62 428**	67 416	**45 958**	16 408	**435 750**	405 844

[1] La présentation des produits tirés du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, de la provision pour pertes sur créances et des charges des Services de détail aux États-Unis comprend seulement les montants correspondant à la partie convenue comme revenant à la Banque du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, alors que celle du secteur Siège social comprend la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants.

[2] Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

[3] Depuis le 1er février 2017, le total des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur des swaps sur défaut de crédit et des contrats de swaps de taux couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente est comptabilisé dans les Services bancaires de gros. Auparavant, ces dérivés étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement dans les Services bancaires de gros et les profits et pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, étaient comptabilisés dans le secteur Siège social.

[4] À compter de l'exercice 2017, l'incidence de certaines activités de gestion de la trésorerie et du bilan liées au secteur Services de détail aux États-Unis est comptabilisée dans le secteur Siège social.

[5] Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[6] Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du rajustement de la valeur du crédit (RVC) prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Pour l'exercice 2016, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 64 %, 71 % et 77 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires sont respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. En raison du plancher réglementaire selon Bâle I que doit respecter la Banque, les actifs pondérés en fonction des risques se rapportant au plancher réglementaire sont calculés selon les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I qui sont les mêmes pour tous les ratios de fonds propres.

Sommaire et perspectives économiques

Le rythme de croissance de l'économie mondiale au cours des derniers trimestres a dépassé les attentes pour bon nombre de régions, notamment les États-Unis et la zone euro. Le produit intérieur brut (PIB) réel mondial devrait progresser selon un taux de 3,6 % en moyenne pour la période d'années civiles 2017-2019. Du côté des économies avancées, des politiques monétaires souples continueront d'apporter leur soutien, surtout en ce qui a trait à la demande intérieure. L'augmentation des volumes d'opérations à l'échelle mondiale s'avère aussi de bon augure et est, comme le regain de la demande intérieure, un indice d'une expansion durable et autonome.

Aux États-Unis, l'annonce initiale du PIB réel pour la période de juillet à septembre 2017 faisait état d'une forte croissance de 3 %, malgré les destructions causées par les ouragans. La reconstruction après le choc des ouragans devrait aussi insuffler une dose d'élan à l'activité pendant les derniers mois de 2017, stimulant en particulier les ventes de véhicules automobiles. Les dépenses de consommation devraient rester un stimulant majeur de la croissance économique des États-Unis, tonifiées par l'amélioration continue de l'emploi et les hausses de revenus globales.

Peu à peu, la croissance de l'économie américaine devrait se replier aux alentours de 2 % à 2,5 %, niveau normal pour un pays en phase avancée du cycle économique. Notre prévision exclut le train de révisions budgétaires fédérales en cours touchant la fiscalité et les dépenses. Toutefois, la solidité des marchés de l'emploi et les modestes pressions inflationnistes apparaissent suffisantes pour convaincre la Réserve fédérale d'annoncer, à sa prochaine réunion prévue les 12 et 13 décembre, une nouvelle hausse de 25 pdb du taux cible de financement à un jour. Un autre resserrement de 50 pdb est attendu en 2018 et en 2019. Le maintien d'un faible taux d'inflation, qui s'est tenu bien en dessous de la cible de 2 % de la Réserve fédérale, constitue le principal risque de détérioration de ces perspectives. Dans leurs efforts pour brider l'inflation, les hauts responsables de la Banque centrale entrevoient des chocs transitoires, mais distinguent aussi des facteurs plus persistants comme l'émergence du commerce électronique. De plus, certaines conséquences des politiques du gouvernement, en ce qui touche les échanges commerciaux et les affaires nationales, pourraient inciter la Réserve fédérale à reporter ou à accélérer ses efforts pour normaliser la politique monétaire dans les prochaines années.

Après avoir subi le contrecoup du recul des prix du pétrole en 2015 et au début de 2016, l'économie du Canada s'est remise cette année. Au deuxième trimestre civil de 2017, la croissance économique a atteint un solide taux (annualisé) de 4,5 %, ce qui a donné lieu à un taux de croissance 3,7 % d'un exercice à l'autre. Des gains généralisés ont été enregistrés dans tous les secteurs. Mais une principale exception fait tache à ce tableau, soit une baisse des investissements résidentiels sur la période d'avril à juin, induite par une nouvelle mesure gouvernementale. Malgré un recul dans le secteur de l'habitation, le secteur canadien de l'emploi a ajouté un nombre net de plus de 340 000 postes à temps plein au cours des dix mois clos en octobre 2017 – un record sur dix mois depuis 1999.

Cependant, la performance économique dégagée au premier semestre de l'année n'a pu être maintenue, et l'économie canadienne est passée à une normalisation plus en phase avec les fondamentaux sous-jacents. Les données économiques publiées depuis l'automne indiquent une modération de la croissance aux environs de 2 % au cours du deuxième semestre de l'année civile. Les données récentes révèlent plusieurs mois de faiblesse, voire de recul, des exportations, et dénotent un ralentissement des dépenses des ménages pour atteindre un niveau plus soutenable. Les mesures que les gouvernements et les autorités de réglementation ont mises en place pour calmer les marchés de l'habitation et soutenir la stabilité financière à plus long terme devraient continuer de décourager à court terme les investissements dans le logement, d'autant que les modifications aux exigences de souscription de prêts hypothécaires résidentiels récemment annoncées par le BSIF devraient prendre effet en janvier 2018. Comme les États-Unis, le Canada semble entrer dans la phase avancée du cycle économique, comme en témoigne l'intention de la Banque du Canada de relever les taux d'intérêt. Du coup, on s'attend à ce que la croissance de l'économie du Canada réintègre une échelle plus stable de 1,5 % à 2 % pour les années civiles 2018 et 2019.

Sur le plan régional, une convergence prend forme en matière de croissance économique, surtout calibrée par les producteurs de marchandises. Après deux années difficiles, l'Alberta devrait remporter le record des taux de croissance provinciaux pour l'année 2017, qui se hissera à près de 4 %. Parallèlement, la croissance respective de la Colombie-Britannique et de l'Ontario pourrait bien accuser un léger recul et atteindre un peu moins de 3 %. Ailleurs, la croissance économique est restée modeste mais stable pour l'année. L'Alberta et les autres régions qui dépendent de l'énergie devraient poursuivre leur reprise économique.

Après avoir haussé le taux d'intérêt à court terme en juillet d'abord, puis en septembre, la Banque du Canada a changé le ton de ses communications, indiquant un ralentissement probable du rythme de ses interventions futures pour les inscrire dans un cadre plus sensible à la gestion des risques. Même si la Banque du Canada estime que l'économie tourne près de son potentiel, elle voit toujours dans la morosité persistante du marché de l'emploi une force d'atténuation de l'inflation. La mise en garde devrait se traduire par un rythme modéré de resserrement, laissant prévoir une hausse de 50 pdb du taux directeur d'ici la fin de l'année 2018. Cela laisse présager le maintien du dollar canadien dans les parages de 0,78 $ US à 0,81 $ US jusqu'à la fin de 2018.

Parmi les risques planant sur l'économie du Canada figurent la possibilité d'une décélération plus marquée que prévu du marché de l'habitation et une période de désendettement de ménages. Il y a aussi le risque que pose l'issue de la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain. Étant donné le récent sursaut des tensions créées par la menace de retrait des États-Unis de l'accord, même si celle-ci ne se concrétise pas, l'incertitude pourrait à la longue inciter les entreprises canadiennes et américaines à reporter sinon à abandonner leurs projets d'investissements de part et d'autre de la frontière. En outre, certains risques géopolitiques, y compris la flambée de tensions au sujet de la Corée du Nord, la négociation des conditions de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE) et l'actuelle menace populiste envers les systèmes politiques et économiques en place, pourraient maintenir le niveau élevé d'incertitude à l'échelle mondiale et causer des épisodes de volatilité des marchés des capitaux.

Services de détail au Canada

Les Services de détail au Canada offrent un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 15 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux, de gestion de patrimoine et d'assurance.

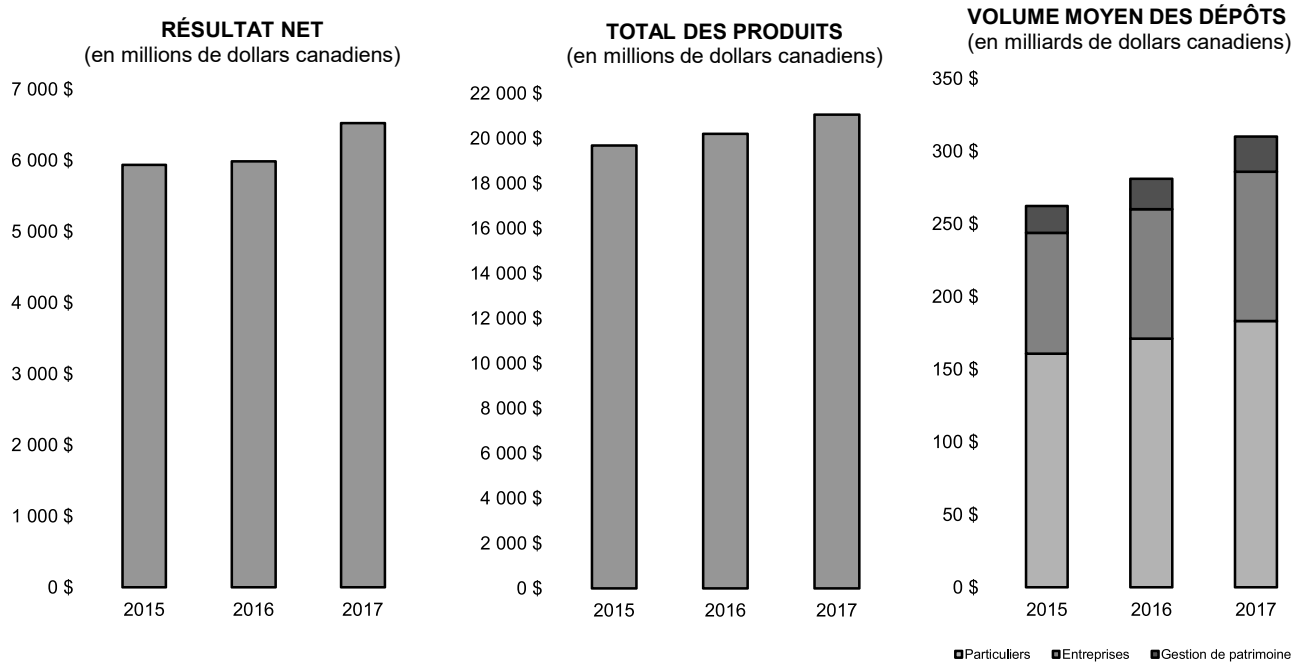

TABLEAU 13 : PRODUITS			
(en millions de dollars canadiens)	**2017**	2016	2015
Services bancaires aux particuliers	**10 706 $**	10 157 $	9 993 $
Services bancaires aux entreprises	**2 702**	2 454	2 323
Gestion de patrimoine	**3 838**	3 640	3 436
Assurance	**3 816**	3 958	3 933
Total	**21 062 $**	20 209 $	19 685 $

POINTS SAILLANTS

- **Accent maintenu sur le service à la clientèle et la commodité en misant sur l'optimisation de notre réseau de succursales et l'investissement dans l'expérience numérique et en rehaussant la proposition de valeur de nos produits, notamment en renonçant aux frais liés aux retraits aux guichets automatiques autres que ceux de TD partout au Canada.**
- **S'est classée au premier rang des cinq grandes banques de détail canadiennes[3] pour l'excellence du service à la clientèle[4], l'excellence de ses services bancaires en ligne[5], l'excellence de ses services bancaires mobiles[6] et l'excellence de ses services bancaires aux guichets automatiques[7], selon Ipsos.**
- **L'application des services bancaires mobiles de TD s'est classée au premier rang des applications bancaires canadiennes selon la société App Annie[8] de la Silicon Valley.**
- **S'est classée au premier rang des services bancaires mobiles canadiens pour le plus grand nombre de visiteurs mobiles uniques, selon Comscore[9].**

[3] Les cinq grandes banques de détail canadiennes comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

[4] Les Prix des Meilleurs services bancaires Ipsos 2017 sont basés sur les résultats trimestriels continus du sondage du Customer Service Index (CSI). L'échantillon pour l'ensemble de l'année du programme CSI 2017 qui s'est terminée par la série de sondages d'août 2017 incluait 47 813 réponses qui ont attribué 68 744 notes à des institutions financières à l'échelle du pays. La position dominante est définie comme étant une position dominante de manière statistiquement significative par rapport aux cinq autres grandes banques de détail canadiennes (à un intervalle de confiance de 95 %) ou une position statistiquement équivalente à l'une ou plusieurs des cinq grandes banques de détail canadiennes.

[5] TD Canada Trust se classe au premier rang pour l'excellence de ses services bancaires en ligne parmi les cinq grandes banques de détail canadiennes dans les enquêtes exclusives effectuées par Ipsos entre 2005 et 2017 dans le cadre des Prix des Meilleurs services bancaires[MS].

[6] Parmi les cinq grandes banques de détail canadiennes, TD Canada Trust a remporté le prix pour l'excellence des services bancaires mobiles dans les enquêtes exclusives effectuées par Ipsos entre 2013 et 2017 dans le cadre des Prix des Meilleurs services bancaires[MS]. Le prix pour l'excellence des services bancaires mobiles a été instauré en 2013.

[7] TD Canada Trust se classe au premier rang pour l'excellence de ses services bancaires aux guichets automatiques parmi les cinq grandes banques de détail canadiennes dans les enquêtes exclusives effectuées par Ipsos entre 2005 et 2017 dans le cadre des Prix des Meilleurs services bancaires[MS].

[8] La TD s'est classée première selon le rapport App Annie 2017, qui mesure le nombre d'utilisateurs actifs mensuellement, le nombre de téléchargements, la durée moyenne des consultations du site par utilisateur et la cote d'évaluation moyenne.

[9] Source : comScore Inc., Mobile Metrix, Canada, Home & Work, Persons:18+, novembre 2016 – septembre 2017. Les services bancaires mobiles de la TD ont eu le plus grand nombre de visiteurs uniques pour le cumul annuel (novembre 2016 à septembre 2017).

- **A continué à générer une forte croissance du volume dans tous ses principaux secteurs d'activité :**
  - **Octroi record de prêts immobiliers garantis et de financement auto;**
  - **Les services bancaires aux particuliers ont généré une forte croissance de 9 % du volume des dépôts dans les comptes chèques et les comptes d'épargne;**
  - **Solides ventes au détail sur les cartes de crédit TD, affichant une croissance de 8 % d'un exercice à l'autre;**
  - **Les services bancaires aux entreprises ont généré une forte croissance de 9 % du volume des prêts;**
  - **Gestion de Placements TD (GPTD) a enregistré des actifs gérés records;**
  - **Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD, a enregistré des acquisitions d'actifs nettes et des actifs gérés records.**
- **TD Assurance a continué de dominer la distribution directe de produits d'assurance[10] et d'être le chef de file dans le marché des groupes d'affinités[10] au Canada.**
- **La TD a conservé des parts de marché[11] solides au Canada pour les principaux produits :**
  - **nº 1 pour la part de marché des dépôts de particuliers, des cartes de crédit et des services de placement direct;**
  - **nº 2 pour la part de marché des prêts immobiliers garantis, des prêts aux particuliers, des fonds communs de placement et des dépôts et prêts des services bancaires aux entreprises.**

ENJEUX DE 2017

- **Le contexte persistant de taux d'intérêt relativement faibles a entraîné une compression des marges sur les prêts.**
- **Forte concurrence entre les grandes banques canadiennes et les autres concurrents pour acquérir de nouveaux clients et conserver les clients existants.**
- **Le marché de l'immobilier a subi l'incidence des mesures fédérales et provinciales visant à ralentir une croissance excessive.**
- **Hausse des investissements dans tous les secteurs d'activité afin de satisfaire les besoins changeants des clients et de faire face à une forte concurrence.**

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada se compose des grandes banques à charte ainsi que par des banques régionales importantes et des concurrents positionnés dans certains créneaux, lesquels créent une forte concurrence pour des produits spécifiques et sur des marchés particuliers. Un service à la clientèle et une commodité exceptionnels, des pratiques rigoureuses de gestion des risques et une gestion prudente des dépenses sont la clé de notre succès continu. L'industrie canadienne de la gestion de patrimoine englobe les banques, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. La croissance des activités dans le secteur de la gestion de patrimoine repose sur la capacité à se différencier en offrant les bons produits, services et outils et les bonnes solutions pour répondre aux besoins de notre clientèle. L'industrie canadienne de l'assurance de dommages est fragmentée et concurrentielle et se compose de sociétés offrant de l'assurance aux particuliers et aux entreprises, tandis que l'industrie canadienne de l'assurance de personnes est constituée de plusieurs grands concurrents. La réussite dans le secteur de l'assurance est fonction de l'offre de produits variés offrant une protection à des prix concurrentiels qui tiennent compte adéquatement du risque assumé. Ces secteurs comprennent également des concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie des Services de détail au Canada se présente comme suit :

- Fournir constamment une expérience client légendaire personnalisée et connectée dans tous les canaux et des conseils fiables pour que nos clients aient confiance en leur avenir financier.
- Approfondir nos relations avec les clients en nous présentant comme une seule TD et en accroissant notre présence sur les marchés et pour les produits sous-représentés.
- Agir rapidement pour obtenir des résultats, en prenant seulement les risques que nous pouvons comprendre et gérer.
- Innover en songeant aux besoins de nos clients et de nos collègues, en trouvant de nouvelles manières plus simples de faire les choses.
- Être reconnus comme un employeur de choix chez qui la diversité et l'inclusivité sont valorisées.
- Contribuer à la qualité de vie de nos collectivités.

[10] Fondé sur les primes brutes souscrites pour les activités d'assurance de dommages. Le classement est fondé sur les données fournies par le BSIF, les compagnies d'assurance, le Bureau d'assurance du Canada et les autorités réglementaires provinciales au 31 décembre 2016.

[11] Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles fournies par le BSIF sur les dépôts des particuliers et les prêts aux particuliers en date d'août 2017, tirées de sources d'information financière publique sur les soldes moyens de cartes de crédit en date de mars 2017, fournies par l'Association des banquiers canadiens sur les prêts immobiliers garantis en date de juin 2017, fournies par l'Association des banquiers canadiens sur les dépôts et les prêts d'entreprises en date de mars 2017, fournies par Strategic Insight sur les actifs, les opérations de négociation et les produits des services de placement direct en date de juin 2017 et fournies par l'Institut des fonds d'investissement du Canada pour les fonds communs de placement en date d'août 2017.

TABLEAU 14 : SERVICES DE DÉTAIL AU CANADA			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2017**	2016	2015
Produits d'intérêts nets	**10 611 $**	9 979 $	9 781 $
Produits autres que d'intérêts	**10 451**	10 230	9 904
Total des produits	**21 062**	20 209	19 685
Provision pour pertes sur créances	**986**	1 011	887
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 246**	2 462	2 500
Charges autres que d'intérêts	**8 934**	8 557	8 407
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**2 371**	2 191	1 953
Résultat net	**6 525**	5 988	5 938
Principaux volumes et ratios			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires[1]	**45,2 %**	41,9 %	42,8 %
Marge sur les actifs productifs moyens (y compris les actifs titrisés)	**2,83**	2,78	2,87
Ratio d'efficience	**42,4**	42,3	42,7
Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens)[2]	**387 $**	379 $	347 $
Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens)[2]	**283**	271	246
Nombre de succursales de détail au Canada	**1 128**	1 156	1 165
Nombre moyen d'équivalents temps plein	**38 880**	38 575	39 218

[1] La méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 attribuables aux actionnaires ordinaires de 9 % en 2017, 2016 et 2015.

[2] Depuis le premier trimestre de 2017, la Banque a changé le mode de classement des actifs administrés et des actifs gérés. Le principal changement se résume à inclure les fonds communs de placement vendus par l'intermédiaire du réseau de succursales dans les actifs administrés. De plus, les actifs administrés ont été retraités pour tenir compte du changement de méthode d'évaluation de certaines activités au sein des Services de détail au Canada. Les montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation révisée.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net des Services de détail au Canada s'est élevé à 6 525 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 537 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation du résultat net tient compte d'une hausse des produits et d'une baisse des indemnisations d'assurance et de la provision pour pertes sur créances, le tout en partie contrebalancé par une augmentation des charges autres que d'intérêts. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 45,2 %, comparativement à 41,9 % pour l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Les produits ont été de 21 062 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 853 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 632 millions de dollars, ou 6 %, reflétant la croissance des volumes de prêts et dépôts. Le volume moyen des prêts a augmenté de 16 milliards de dollars, ou 5 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, et tient compte de la croissance de 4 % des prêts aux particuliers et de 9 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 29 milliards de dollars, ou 10 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, et tient compte de la croissance de 7 % des dépôts de particuliers, de 15 % des dépôts d'entreprises et de 15 % des dépôts dans les activités de patrimoine. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 2,83 %, une augmentation de 5 pdb attribuable essentiellement à la hausse des taux d'intérêt et à la composition favorable du bilan.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 221 millions de dollars, ou 2 %, du fait de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires et de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, en partie neutralisées par des variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, qui ont donné lieu à une diminution correspondante des indemnisations d'assurance, et par une hausse des passifs attribuable à l'engouement accru des clients envers les programmes de fidélité des cartes de crédit.

Les actifs administrés s'élevaient à 387 milliards de dollars au 31 octobre 2017, en hausse de 8 milliards de dollars, ou 2 %, alors que les actifs gérés atteignaient 283 milliards de dollars au 31 octobre 2017, en hausse de 12 milliards de dollars, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui témoigne d'une augmentation des nouveaux actifs et des hausses de la valeur marchande.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est élevée à 986 millions de dollars, en baisse de 25 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a atteint 952 millions de dollars, en baisse de 18 millions de dollars, ou 2 %. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 34 millions de dollars, en baisse de 7 millions de dollars. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,26 %, en baisse de 2 pdb par rapport à celle de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets atteignaient 555 millions de dollars, en baisse de 150 millions de dollars, ou 21 %, en regard de ceux de l'exercice précédent.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour l'exercice se sont établies à 2 246 millions de dollars, soit une baisse de 216 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, témoignant des variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, qui ont donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts, d'une diminution liée aux événements météorologiques et d'une évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, le tout en partie contrebalancé par une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice ont atteint 8 934 millions de dollars, soit une hausse de 377 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette hausse reflète l'augmentation des charges de personnel, y compris les charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine et la hausse des investissements en technologie, le tout en partie compensé par des gains de productivité et la vente des services de placement direct en Europe.

Le ratio d'efficience s'est établi à 42,4 %, par rapport à 42,3 % pour l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts de particuliers – offrent une gamme complète de produits de comptes chèques, de comptes d'épargne et de placement aux clients de détail à l'échelle du Canada.
- Prêts à la consommation – offrent une vaste gamme de produits de financement pour répondre aux besoins des clients de détail à l'échelle du Canada.
- Cartes de crédit et Services commerciaux – offrent une variété de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit exclusives, des cartes de crédit d'affinités et des cartes de crédit comarquées ainsi que les solutions de paiement et de technologie aux points de vente pour les petites et grandes entreprises.
- Financement auto – offrent du financement aux particuliers pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs par l'entremise d'un réseau étendu de concessionnaires dans l'ensemble du Canada.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins en matière de prêts, de dépôts et de gestion de trésorerie des entreprises canadiennes exerçant leurs activités dans une vaste gamme de secteurs.
- Services bancaires aux petites entreprises – offrent une vaste gamme de produits et de services financiers aux petites entreprises dans l'ensemble du Canada.

Gestion de patrimoine

- Services de placement direct – offrent une gamme complète de produits et services aux investisseurs de détail autonomes.
- Activités de conseil – offrent un service de planification financière et des services de gestion de patrimoine privés afin d'aider les clients pour la protection, la croissance et la transition de leur patrimoine. Les activités de conseil en gestion de patrimoine collaborent de près avec les activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada.
- Gestion de placements – GPTD est un gestionnaire de placements de premier plan qui possède de solides compétences pour servir des clients institutionnels et de détail. Fonds Mutuels TD, chef de file dans le secteur des fonds communs de placement, offre une gamme très diversifiée de fonds communs de placement et de portefeuilles gérés de façon professionnelle. Toutes les unités de gestion d'actifs travaillent en étroite collaboration avec d'autres entreprises de la TD.

Assurance

- Assurance de dommages – la TD domine la distribution directe de produits d'assurance[12] et est le quatrième assureur de personnes[13] au Canada. Elle est aussi le chef de file national dans le marché des groupes d'affinités[13] offrant des produits d'assurance habitation et auto aux membres de groupes d'affinités comme les associations professionnelles, les universités et les groupes d'employeurs, et à d'autres clients, par l'entremise des canaux directs.
- Assurance de personnes – offrent des produits de protection du crédit par les succursales de TD Canada Trust. D'autres produits simples d'assurance de personnes, de protection de solde de carte de crédit et d'assurance voyage sont distribués par les canaux de distribution directe.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2018

La croissance économique au Canada devrait ralentir quelque peu en 2018, par rapport à celle de 2017. Bien qu'un bon nombre de facteurs influent sur les marges et que celles-ci continueront de fluctuer d'un trimestre à l'autre, le contexte économique actuel et l'éventualité de hausses de taux d'intérêt devraient favoriser une tendance positive pour les marges sur un exercice complet. Nous anticipons que de nouveaux changements réglementaires seront adoptés, ce qui, combiné à une forte concurrence, notamment de la part des perturbateurs du marché, fera en sorte que nous devrons continuer à investir dans nos produits, nos réseaux et notre infrastructure. Nous maintiendrons notre approche rigoureuse de gestion des risques, mais il est possible que les pertes de crédit subissent l'incidence de la croissance des volumes, de l'adoption de l'IFRS 9 et de la possible normalisation des conditions de crédit. Dans l'ensemble, si aucun changement important ne survient dans l'environnement économique et opérationnel, nous prévoyons dégager de solides résultats en 2018.

Nos principales priorités pour 2018 sont les suivantes :

- **Améliorer nos capacités numériques et multicanaux tout au long du parcours de nos principaux clients, en leur offrant une expérience client légendaire, simple et intuitive.**
- **Accroître notre part de marché en offrant des produits et des services de première classe au moment et à l'endroit où nos clients en ont besoin, en mettant l'accent sur les produits et les marchés sous-représentés.**
- **Accélérer nos capacités de croissance et de distribution dans les canaux de services-conseils en gestion de patrimoine, accroître l'offre de services aux clients des activités de placement direct et faire preuve d'innovation dans nos activités de gestion de patrimoine.**
- **Poursuivre les investissements dans nos produits et services d'assurance afin d'avoir une offre concurrentielle et facile à comprendre qui donne à nos clients la protection dont ils ont besoin.**
- **Investir dans notre entreprise et notre infrastructure afin de demeurer à la fine pointe des attentes en constante évolution de nos clients en leur offrant des conseils qui les aident à comprendre leurs besoins financiers et à avoir confiance en leur avenir financier.**
- **Continuer de faire évoluer notre marque à titre d'employeur de choix chez qui les collègues atteignent leur plein potentiel et où la diversité et l'inclusivité sont valorisées.**

[12] Fondé sur les primes brutes souscrites pour les activités d'assurance de dommages. Le classement est fondé sur les données fournies par le BSIF, les compagnies d'assurance, le Bureau d'assurance du Canada et les autorités réglementaires provinciales au 31 décembre 2016.

Services de détail aux États-Unis

Les Services bancaires de détail aux États-Unis offrent, sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank[MC], un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 9 millions de clients dans le secteur des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque aux États-Unis, y compris les activités de gestion de patrimoine. Les Services de détail aux États-Unis, de concert avec TD Ameritrade dans laquelle la Banque détient une participation en actions, dirigent les clients bien nantis vers TD Ameritrade pour leurs besoins de placement direct.

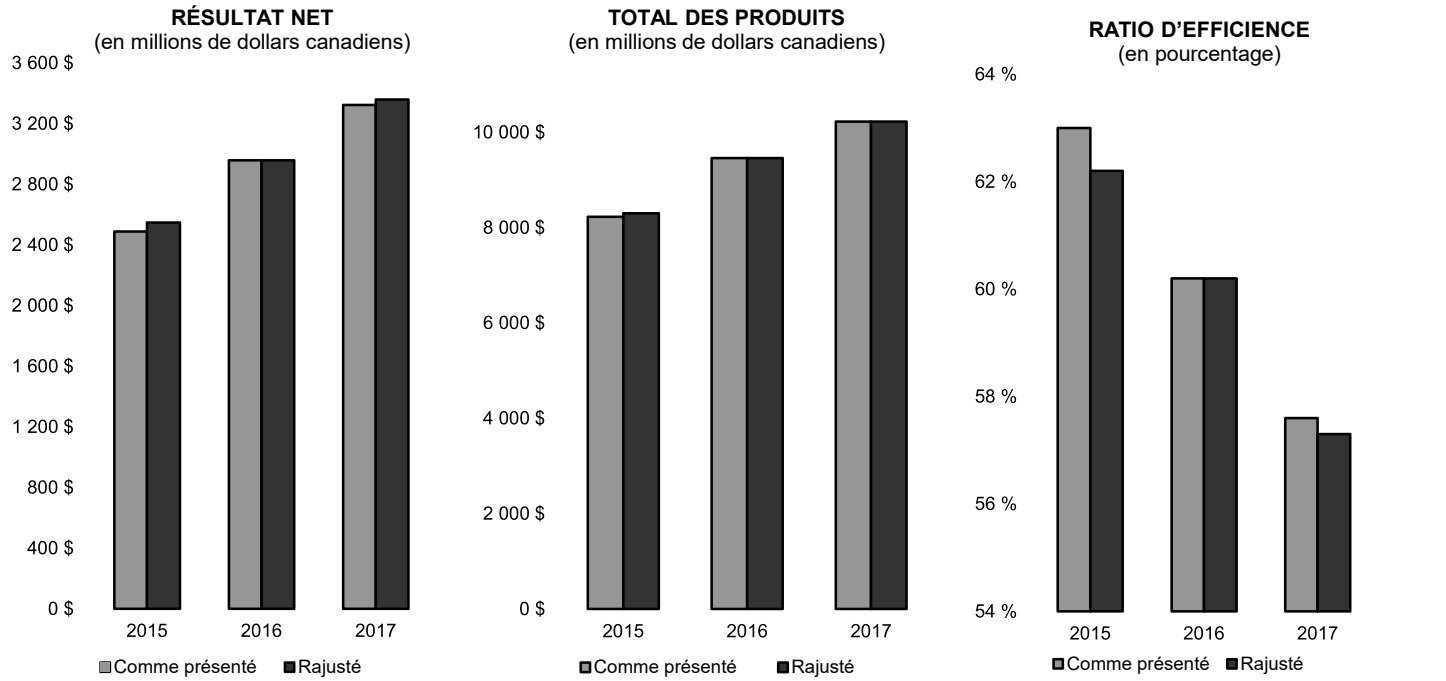

TABLEAU 15 : PRODUITS – Comme présenté[1]

(en millions de dollars)	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2017	2016	2015	**2017**	2016	2015
Services bancaires aux particuliers	**5 599 $**	5 153 $	4 354 $	**4 283 $**	3 884 $	3 498 $
Services bancaires aux entreprises	**3 399**	3 173	2 804	**2 600**	2 391	2 253
Gestion de patrimoine	**504**	455	411	**386**	343	330
Autres[2]	**719**	678	660	**549**	512	533
Total	**10 221 $**	9 459 $	8 229 $	**7 818 $**	7 130 $	6 614 $

[1] Ne tient pas compte de la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.
[2] Les autres produits englobent principalement les produits tirés des activités de placement.

POINTS SAILLANTS

- **Rendement record :**
  - **Résultat net comme présenté de 2 536 millions de dollars US, en hausse de 14 % par rapport à celui de l'exercice précédent;**
  - **Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté de 9,7 %, soit 90 pdb de plus qu'à l'exercice précédent;**
  - **Ratio d'efficience comme présenté de 57,6 %, une amélioration de 260 pdb par rapport à celui de l'exercice précédent.**
- **Maintien d'un service à la clientèle et d'une commodité légendaires :**
  - **Meilleur résultat pour la satisfaction des concessionnaires parmi les prêteurs de services de détail non captifs dans l'enquête de J.D. Power[13];**
  - **Meilleur résultat dans les services bancaires aux petites entreprises dans la région Sud selon J.D. Power[14].**
- **Reconnue comme un milieu de travail formidable et inclusif :**
  - **Classée pour la cinquième année d'affilée sur la liste DiversityInc. des 50 meilleures entreprises aux États-Unis pour la diversité;**
  - **Reconnue par Great Place to Work® avec la certification d'un «endroit où il fait bon travailler» pour 2018.**
- **Rendement supérieur à celui de la concurrence en matière de croissance des prêts et des dépôts et d'acquisition de la clientèle de particuliers.**
- **Renforcement des liens avec les nouveaux clients et les clients existants.**
- **Maintien des investissements dans notre plateforme numérique et notre offre omnicanal.**
- **Acquisition de Scottrade Bank en septembre 2017.**

[13] TD Auto Finance a obtenu la plus haute note parmi 17 prêteurs non captifs selon l'enquête effectuée par J.D. Power en 2017 relativement à la satisfaction de la clientèle des services de financement des concessionnaires. L'enquête repose sur un total de 13 537 réponses et mesure les impressions et les expériences de concessionnaires sondés sur leurs fournisseurs de financement entre avril et mai 2017. Votre expérience pourrait être différente. Visitez le site www.jdpower.com.

[14] Pour la première fois, le J.D. Power Small Business Banking Satisfaction Study[SM] 2017 classe TD Bank au premier rang des services bancaires aux petites entreprises dans la région Sud. Cette étude a sondé plus de 8 300 propriétaires de petites entreprises ou des décideurs financiers qui ont recours à des services bancaires aux entreprises. Pour plus de renseignements, visitez www.jdpower.com.

ENJEUX DE 2017

- **Modeste croissance des prêts aux entreprises.**
- **Réduction des montages de prêts immobiliers résidentiels dans un contexte de hausse des taux.**
- **Freinage modéré des résultats par suite de la normalisation des conditions de crédit de détail.**
- **Concurrence de la part de grandes banques américaines et d'autres concurrents.**

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel et englobe plusieurs institutions financières de grande envergure, de même que des banques régionales, des petites banques communautaires et caisses d'épargne, des sociétés de crédit, des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. L'industrie de la gestion de patrimoine englobe les banques nationales et régionales, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Les services bancaires personnels et commerciaux, et les services de gestion de patrimoine comprennent aussi des concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers.

Ces secteurs répondent aux besoins de particuliers, d'entreprises et de gouvernements. Les produits comprennent des services de dépôts, de prêts, de gestion des liquidités, de conseils financiers et de gestion de placements. Ces produits peuvent être distribués par un canal de distribution unique ou par un éventail de canaux de distribution, notamment en succursale, par téléphone, par application mobile ou par guichet automatique. Certaines entreprises fournissent également des services à leurs clients par des canaux indirects.

Les concurrents offrant des services traditionnels ont adopté les nouvelles technologies et axé leur priorité sur le service à la clientèle. Les concurrents offrant des services non traditionnels (comme les entreprises de technologie financière) continuent de gagner du terrain et collaborent de plus en plus avec les banques afin d'actualiser la gamme de produits offerts aux clients et d'améliorer le service à la clientèle. Les facteurs clés de la rentabilité continuent d'être l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients au moyen d'un service et d'une commodité légendaire, un éventail de produits et services offerts par des canaux de distribution variés qui répondent aux besoins changeants des clients, la réalisation d'investissements stratégiques tout en poursuivant une approche rigoureuse de gestion des charges liées aux coûts d'exploitation et une gestion prudente des risques.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie des Services de détail aux États-Unis se définit comme suit :

- Offrir un service omnicanal et une commodité incomparables.
- Cultiver et approfondir nos relations avec les clients.
- Tirer parti de notre image de marque distinctive, qui nous dépeint comme la banque «à visage humain».
- Mener à bien des initiatives d'augmentation de la productivité qui améliorent l'expérience client et employé.
- Tirer parti de notre culture unique en son genre axée sur nos employés.
- Faire preuve de prudence à l'égard du risque.
- Soutenir activement les collectivités au cœur desquelles nous exerçons nos activités.

TABLEAU 16 : SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Dollars canadiens	**2017**	2016	2015
Produits d'intérêts nets	**7 486 $**	7 093 $	6 131 $
Produits autres que d'intérêts	**2 735**	2 366	2 098
Total des produits – comme présenté[1]	**10 221**	9 459	8 229
Total des produits – rajusté[1, 2]	**10 221**	9 459	8 302
Provision pour pertes sur créances	**792**	744	535
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	**5 878**	5 693	5 188
Charges autres que d'intérêts – rajustées[3]	**5 852**	5 693	5 166
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée	**671**	498	394
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée	**681**	498	430
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté	**2 880**	2 524	2 112
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté	**2 896**	2 524	2 171
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée	**442**	435	376
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée[4]	**462**	435	376
Résultat net – comme présenté	**3 322**	2 959	2 488
Résultat net – rajusté	**3 358 $**	2 959 $	2 547 $
Dollars américains			
Produits d'intérêts nets	**5 727 $**	5 346 $	4 925 $
Produits autres que d'intérêts	**2 091**	1 784	1 689
Total des produits – comme présenté[1]	**7 818**	7 130	6 614
Total des produits – rajusté[1, 2]	**7 818**	7 130	6 670
Provision pour pertes sur créances	**607**	559	430
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	**4 500**	4 289	4 165
Charges autres que d'intérêts – rajustées[3]	**4 479**	4 289	4 146
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée	**511**	376	318
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée	**519**	376	347
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté	**2 200**	1 906	1 701
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté	**2 213**	1 906	1 747
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée	**336**	328	306
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée[4]	**352**	328	306
Résultat net – comme présenté	**2 536**	2 234	2 007
Résultat net – rajusté	**2 565 $**	2 234 $	2 053 $
Principaux volumes et ratios			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté[5]	**9,7 %**	8,8 %	8,0 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté[5]	**9,8**	8,8	8,2
Marge sur les actifs productifs moyens[1, 6]	**3,11**	3,12	3,12
Ratio d'efficience – comme présenté	**57,6**	60,2	63,0
Ratio d'efficience – rajusté	**57,3**	60,2	62,2
Actifs administrés (en milliards de dollars américains)[7]	**18 $**	17 $	16 $
Actifs gérés (en milliards de dollars américains)[7]	**63**	66	79
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	**1 270**	1 278	1 298
Nombre moyen d'équivalents temps plein	**25 923**	25 732	25 647

[1] Depuis le premier trimestre de 2017, l'incidence de certaines activités de gestion de la trésorerie et du bilan liées au secteur Services de détail aux États-Unis a été comptabilisée dans le secteur Siège social.

[2] Les produits rajustés excluent l'élément à noter suivant : Charge liée à l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis; 2015 – 73 millions de dollars (45 millions de dollars après impôt) ou 56 millions de dollars US (35 millions de dollars US après impôt). Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[3] Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : Charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank; 2017 – 26 millions de dollars (16 millions de dollars après impôt) ou 21 millions de dollars US (13 millions de dollars US après impôt). Frais d'intégration liés à l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis; 2015 – 9 millions de dollars (6 millions de dollars après impôt) ou 7 millions de dollars US (4 millions de dollars US après impôt). Charges pour litiges et recouvrement de pertes liées aux litiges; 2015 – 13 millions de dollars (8 millions de dollars après impôt) ou 12 millions de dollars US (7 millions de dollars US après impôt). Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[4] La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade rajustée exclut l'élément à noter suivant : Quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade; 2017 – 20 millions de dollars après impôt ou 16 millions de dollars US après impôt. Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[5] La méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 attribuables aux actionnaires ordinaires de 9 % pour les exercices 2017, 2016 et 2015.

[6] La marge sur les actifs productifs moyens exclut l'incidence liée aux comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade et l'incidence des dépôts intersociétés et des garanties sous forme de trésorerie. En outre, la valeur des produits d'intérêts exonérés d'impôt est rajustée à la valeur équivalente avant impôt.

[7] Depuis le premier trimestre de 2017, la Banque a changé le mode de classement des actifs administrés et des actifs gérés. Le principal changement se résume à inclure une partie des actifs gérés qui sont administrés par la Banque dans les actifs administrés. Les montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation révisée.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté des Services de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est élevé à 3 322 millions de dollars (2 536 millions de dollars US), en hausse de 363 millions de dollars (302 millions de dollars US), ou 12 % (14 % en dollars US), par rapport à celui de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est élevé à 3 358 millions de dollars (2 565 millions de dollars US), en hausse de 399 millions de dollars (331 millions de dollars US), ou 13 % (15 % en dollars US), par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 9,7 % et 9,8 %, contre 8,8 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net des Services de détail aux États-Unis tient compte de l'apport des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade. Le résultat net comme présenté pour l'exercice provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade s'est élevé respectivement à 2 880 millions de dollars (2 200 millions de dollars US) et 442 millions de dollars (336 millions de dollars US). Sur une base rajustée, le résultat net provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade s'est élevé respectivement à 2 896 millions de dollars (2 213 millions de dollars US) et 462 millions de dollars (352 millions de dollars US).

L'apport comme présenté de TD Ameritrade de 336 millions de dollars US a augmenté de 8 millions de dollars US, ou 2 %, en regard de celui de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des produits tirés des actifs, en partie neutralisée par l'augmentation des charges d'exploitation et des charges liées à la transaction de Scottrade. Sur une base rajustée, l'apport de TD Ameritrade a augmenté de 24 millions de dollars US, ou 7 %.

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est établi à 2 200 millions de dollars US, en hausse de 294 millions de dollars US, ou 15 %, par rapport à celui de l'exercice précédent du fait surtout d'un contexte de taux d'intérêt plus favorable, de la hausse des volumes de prêts et de dépôts, et de la croissance des produits d'honoraires, le tout en partie contrebalancé par des charges plus élevées. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 307 millions de dollars US, ou 16 %.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, et des services de gestion de patrimoine. Les produits ont été de 7 818 millions de dollars US pour l'exercice, en hausse de 688 millions de dollars US, ou 10 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 381 millions de dollars US, ou 7 %, principalement en raison d'un contexte de taux d'intérêt plus favorable et de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, le tout en partie contrebalancé par l'incidence comptable à l'exercice précédent des activités de gestion du bilan, laquelle a été largement annulée dans les produits autres que d'intérêts. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 3,11 %, une baisse de 1 pdb attribuable à cette même incidence comptable à l'exercice précédent. Compte non tenu de cette incidence, la marge a enregistré une hausse de 8 pdb, essentiellement du fait de la hausse des taux d'intérêt. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 307 millions de dollars US, ou 17 %, témoignant de la croissance des produits d'honoraires des services bancaires aux particuliers et de gestion de patrimoine ainsi que de l'incidence comptable à l'exercice précédent des activités de gestion du bilan.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 8 milliards de dollars US, ou 6 %, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 5 % des prêts aux particuliers et de 7 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 19 milliards de dollars US, ou 9 %, les volumes de dépôts d'entreprises ayant augmenté de 5 %, les volumes de dépôts de particuliers, de 8 %, et les volumes dans les comptes de passage de TD Ameritrade, de 12 %.

Les actifs administrés s'élevaient à 18 milliards de dollars US au 31 octobre 2017, en hausse de 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait essentiellement d'une augmentation des soldes des services bancaires privés. Les actifs gérés totalisaient 63 milliards de dollars US au 31 octobre 2017, en baisse de 5 %, essentiellement en raison du retrait de trésorerie d'un compte institutionnel présenté antérieurement, contrebalancé en partie par le rendement positif des marchés.

La provision pour pertes sur créances a été de 607 millions de dollars US, en hausse de 48 millions de dollars US, ou 9 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a atteint 536 millions de dollars US, en hausse de 146 millions de dollars US, ou 37 %, du fait surtout de la croissance des volumes, de la variation de la composition des prêts-auto et des prêts sur cartes de crédit, et du caractère saisonnier des prêts sur cartes de crédit, jumelés à l'avantage lié à la reprise des provisions spéciales constituées pour les inondations en Caroline du Sud (la «reprise de provisions pour les inondations en Caroline du Sud») au cours de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises a atteint 81 millions de dollars US, en baisse de 84 millions de dollars US, du fait surtout de la croissance plus lente des prêts aux entreprises et d'une augmentation de la provision au cours de l'exercice précédent, contrebalancées en partie par l'avantage lié à la reprise de provisions pour les inondations en Caroline du Sud au cours de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances liée aux titres de créance classés comme prêts s'est traduite par un avantage de 10 millions de dollars US, en baisse de 14 millions de dollars US, en raison d'une reprise comptabilisée au cours du deuxième trimestre et de l'amélioration des flux de trésorerie associés aux actifs hypothécaires sous-jacents. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts à l'exclusion des titres de créance classés comme prêts, est demeurée relativement stable, s'établissant à 0,41 %. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, se sont inscrits à 1,4 milliard de dollars US, soit une diminution de 54 millions de dollars US, ou 4 %. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, exprimés en pourcentage, représentaient 0,9 % du total des prêts au 31 octobre 2017, soit une baisse de 0,1 % en regard de ceux de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice de 4 500 millions de dollars US ont augmenté de 211 millions de dollars US, ou 5 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des charges de personnel, la croissance des volumes et les investissements liés à la modernisation de la technologie et aux initiatives axées sur la clientèle, le tout en partie compensé par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice se sont établies à 4 479 millions de dollars US, en hausse de 190 millions de dollars US, ou 4 %, par rapport à celles de l'exercice précédent.

Le ratio d'efficience comme présenté et le ratio d'efficience rajusté pour l'exercice ont été respectivement de 57,6 % et 57,3 %, par rapport à 60,2 % pour l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts de particuliers – offrent une gamme complète de produits de comptes chèques et de comptes d'épargne aux clients de détail par l'entremise de multiples modes de prestation.
- Prêts à la consommation – offrent un éventail varié de produits de financement pour répondre aux besoins des clients de détail.
- Services de cartes de crédit – offrent des cartes de crédit de marque TD aux clients de détail et aux petites entreprises. Pour répondre à la demande en cartes de crédit de ses clients aux États-Unis, la TD offre également des cartes de crédit de marque privée et des cartes de crédit comarquées par l'entremise de partenariats avec des programmes de détail à l'échelle du pays.
- Financement auto – offrent des services indirects de financement de véhicules aux particuliers et des services de financement sur stocks des concessionnaires par l'entremise d'un réseau de concessionnaires automobiles à l'échelle des États-Unis.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins des entreprises et des gouvernements américains dans une vaste gamme de secteurs.
- Services bancaires aux petites entreprises – offrent une gamme de produits et de services financiers aux petites entreprises.

Gestion de patrimoine

- Activités de conseil – fournissent des services bancaires privés, des services-conseils en placement et des services de fiducie aux clients de détail et institutionnels. Les activités de conseil sont intégrées aux activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.
- Gestion de placements – les activités de gestion de placements aux États-Unis comprennent les activités d'Epoch Investment Partners, Inc. et les activités américaines de placements institutionnels de GPTD.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2018

Nous prévoyons que le contexte d'exploitation demeurera relativement stable en 2018, marqué par une croissance économique vigoureuse, une hausse des taux d'intérêt et une concurrence féroce, ce qui est de bon augure pour une solide croissance des volumes de prêts et de dépôts et l'amélioration de la marge d'intérêts nette. La croissance des volumes, la normalisation continue des conditions de crédit et l'adoption d'IFRS 9 pourraient donner lieu à une hausse des pertes sur créances en 2018 et à une plus grande volatilité. Nous entendons poursuivre une approche rigoureuse de gestion des dépenses, en misant sur les avantages tirés du maintien des initiatives d'amélioration de la productivité pour financer en partie nos investissements stratégiques. Nous prévoyons un levier opérationnel positif pour l'exercice et que le ratio d'efficience continuera de s'améliorer.

Nos principales priorités pour 2018 sont les suivantes :

- **Dépasser nos concurrents en attirant de nouveaux clients et en renforçant les relations.**
- **Poursuivre la mise en œuvre de notre stratégie omnicanal, notamment les investissements stratégiques clés dans nos capacités numériques dans l'ensemble de nos services.**
- **Améliorer l'expérience client et employé.**
- **Continuer de faire preuve de prudence à l'égard du risque et de satisfaire aux exigences élevées de la réglementation.**
- **Poursuivre les initiatives d'amélioration de la productivité dans l'ensemble de la Banque.**

TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Pour plus de renseignements sur TD Ameritrade, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2017.

Services bancaires de gros

Sous la marque Valeurs Mobilières TD, les Services bancaires de gros offrent une vaste gamme de services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement qui conviennent aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels des principaux marchés des capitaux du monde.

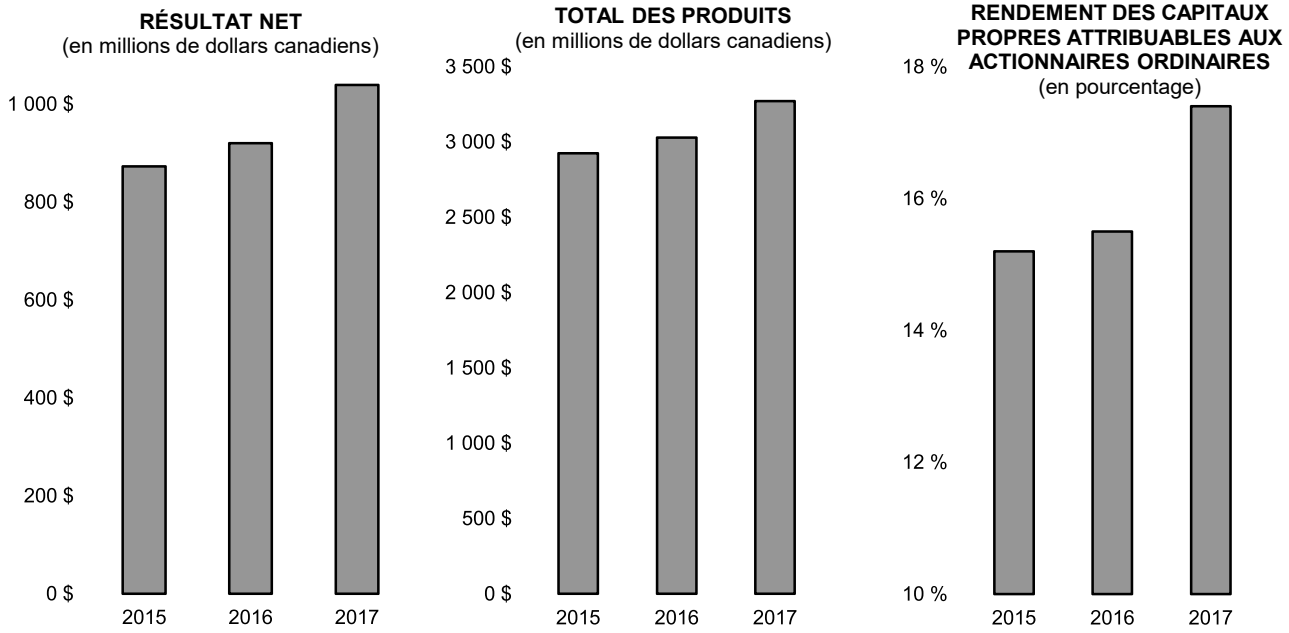

TABLEAU 17 : PRODUITS[1]

(en millions de dollars canadiens)	**2017**	2016	2015
Marchés mondiaux	**2 348 $**	2 239 $	2 202 $
Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement	**860**	767	692
Autres	**63**	24	32
Total	**3 271 $**	3 030 $	2 926 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

POINTS SAILLANTS

- **Résultat net de 1 039 millions de dollars et rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de 17,4 %.**
- **Hausse des produits attribuable à la vigueur des activités au Canada et à la croissance continue aux États-Unis.**
- **Transactions importantes au cours de l'exercice :**
  - **Renforçant notre position de leadership dans le marché principal canadien, Valeurs Mobilières TD a agi à titre de preneur ferme exclusif dans le cadre de l'acquisition par Canadian Natural Resources de 11,1 milliards de dollars d'actifs liés aux sables bitumineux de Royal Dutch Shell, et à titre de cochef de file dans le cadre de placements de titres de capitaux propres de TransCanada Corporation pour un capital de 4,5 milliards de dollars.**
  - **En continuant de remporter des mandats transfrontaliers d'envergure, Valeurs Mobilières TD a agi à titre de copreneur ferme dans le cadre de placements d'obligations de Canadian Natural Resources au troisième trimestre, les plus importantes émissions simultanées transfrontalières de titres de créance en plusieurs tranches libellés en dollars américains et en dollars canadiens jamais réalisées, a agi à titre de copreneur ferme dans le cadre du placement de reçus de souscription de 2,6 milliards de dollars d'AltaGas et a agi à titre de conseiller financier exclusif pour Shaw Communications Inc. dans le cadre de la vente de ViaWest, Inc. à Peak 10 Holding Corporation pour 1,675 milliard de dollars.**
  - **TD a émis des obligations vertes de 1 milliard de dollars US, sa première émission libellée en dollars américains et l'une des plus importantes émissions d'obligations vertes réalisées par une banque. Cette transaction témoigne de l'engagement continu de TD envers le leadership environnemental dans le cadre du virage du Canada vers une énergie plus propre. Depuis 2010, Valeurs Mobilières TD a participé à des activités de prise ferme de plus de 10,8 milliards de dollars en obligations vertes, avec une année record de 6,4 milliards de dollars en 2017.**
- **Investissement continu afin de développer nos activités libellées en dollars américains, ajoutant des membres à nos équipes de services bancaires de placement, de services de prise ferme de titres de créance et des activités de négociation, et améliorant notre gamme de produits.**
- **Acquisition et intégration réussies de TD Prime Services (auparavant Albert Fried & Company), nos nouvelles activités de courtage de premier rang menées à partir de New York.**

- **Position parmi les deux plus grands courtiers du Canada (pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017)[15] :**
  - **nº 1 pour la négociation de blocs d'actions et pour la négociation de blocs d'options sur actions;**
  - **nº 1 pour la prise ferme d'obligations de gouvernements et de titres de créance de sociétés;**
  - **nº 1 pour les financements syndiqués (période continue de douze mois);**
  - **nº 1 pour les fusions et acquisitions annoncées et réalisées (période continue de douze mois);**
  - **nº 2 pour la prise ferme de titres de capitaux propres.**
- **Nomination comme l'un des gagnants du prix Innovators 2017 par le magazine *Global Finance* dans la catégorie Foreign Exchange, soulignant notre engagement envers l'innovation des processus et des produits[16].**

ENJEUX DE 2017

- **Des taux d'intérêt restés bas presque tout au long de l'année, des écarts de crédit qui se sont resserrés et des évaluations boursières élevées se sont traduits par une baisse des activités de négociation au deuxième semestre de l'exercice.**
- **Les niveaux plus élevés de concurrence au sein du secteur ont exercé une plus grande pression sur les marges et la demande de personnel talentueux.**
- **Le contexte politique mondial a contribué à semer l'incertitude parmi les investisseurs.**
- **Des investissements dans les fonds propres ont été nécessaires pour respecter les changements de la réglementation.**

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires de gros est un marché mature et hautement compétitif où rivalisent les banques, certaines grandes sociétés de placements mondiales et des maisons de courtage indépendantes très spécialisées. Les Services bancaires de gros offrent des services aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels. Les produits comprennent des services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement. Les exigences réglementaires touchant le secteur Services bancaires de gros ont continué à évoluer, ce qui a rejailli sur la stratégie et les rendements au sein du secteur. Dans l'ensemble, les entreprises de services bancaires de gros ont continué de recentrer leurs sources de produits sur les honoraires et commissions tirés des transactions réalisées au nom de la clientèle afin de réduire le risque et de préserver leur capital. La concurrence devrait demeurer intense pour la conclusion de transactions avec des contreparties de première qualité, étant donné la prudence montrée par les maisons de courtage en valeurs mobilières pour la gestion des risques et du capital. À plus long terme, les entreprises de services bancaires de gros dont le modèle d'affaires est axé sur une clientèle diversifiée, une vaste gamme de produits et services, et une gestion efficace des coûts et du capital seront bien positionnées pour dégager des rendements intéressants pour leurs actionnaires.

STRATÉGIE GLOBALE

- Être un courtier de premier plan en Amérique du Nord et avoir une portée mondiale en développant nos activités axées sur les clients grâce à une croissance interne.
- Renforcer notre position parmi les plus grands courtiers au Canada et accroître nos activités libellées en dollars américains.
- Offrir des services-conseils et une exécution supérieurs pour répondre aux besoins des clients.
- Tirer parti de la franchise de la TD.
- Conserver un profil de risque prudent reposant sur les clients, les contreparties et les produits de première qualité.
- Nous adapter aux changements rapides de l'industrie et de la réglementation.
- Être un milieu de travail formidable et inclusif en attirant, en formant et en retenant les gens les plus talentueux.

TABLEAU 18 : SERVICES BANCAIRES DE GROS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2017**	2016	2015
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	**1 804 $**	1 685 $	2 295 $
Produits autres que d'intérêts[1]	**1 467**	1 345	631
Total des produits	**3 271**	3 030	2 926
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances[2]	**(28)**	74	18
Charges autres que d'intérêts	**1 929**	1 739	1 701
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale)	**331**	297	334
Résultat net	**1 039 $**	920 $	873 $
Principaux volumes et ratios			
Produits liés aux activités de transaction (équivalence fiscale)	**1 714 $**	1 636 $	1 545 $
Montant brut prélevé (en milliards de dollars canadiens)[3]	**20,3**	20,7	16,1
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires[4]	**17,4 %**	15,5 %	15,2 %
Ratio d'efficience	**59,0**	57,4	58,1
Nombre moyen d'équivalents temps plein	**3 989**	3 766	3 748

[1] Depuis le 1er février 2017, le total des profits et des pertes sur les dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente est comptabilisé dans les Services bancaires de gros, lequel était présenté dans le secteur Siège social et traité comme un élément à noter. Se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[2] La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques pour pertes sur créances et le coût engagé pour protéger le crédit. La variation de la valeur de marché de la protection de crédit, en sus des coûts engagés, est incluse dans le secteur Siège social. Se reporter à la note 29 pour plus de renseignements.

[3] Comprend les prêts bruts et les acceptations bancaires, compte non tenu des lettres de crédit, garanties sous forme de trésorerie, swaps sur défaut de crédit et réserves pour les activités de prêts aux grandes entreprises.

[4] La méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation était fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 % pour les exercices 2017, 2016 et 2015.

[15] Négociation de blocs d'actions : négociation de blocs en fonction de la valeur sur l'ensemble des Bourses canadiennes, source : IRESS. Négociation de blocs d'options sur actions : négociation de blocs en fonction du nombre de contrats conclus à la Bourse de Montréal, source : Bourse de Montréal. Prise ferme d'obligations de gouvernements et de titres de créance de sociétés : à l'exclusion des transactions conclues par une banque canadienne comme seul chef de file et des transactions sur cartes de crédit, prime notée pour le chef de file, source : Bloomberg. Financements syndiqués : volume des transactions réparties en parts égales entre les copreneurs fermes, source : Bloomberg. Fusions et acquisitions réalisées et annoncées : cibles canadiennes, source : Thomson Reuters. Prise ferme de titres de capitaux propres, source : Bloomberg. Les classements reflètent la position de Valeurs Mobilières TD parmi les homologues au Canada sur les marchés des produits canadiens.

[16] Chaque année, le magazine *Global Finance* reconnaît les institutions financières qui ont conçu des produits et services révolutionnaires dans la finance d'entreprises, la finance islamique, le financement commercial, les services transactionnels et les services de change. La catégorie Foreign Exchange reconnaît les entreprises novatrices qui transforment la façon dont les sociétés mettent en œuvre des stratégies de change complexes en limitant le risque de change.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour l'exercice a été de 1 039 millions de dollars, en hausse de 119 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette hausse du résultat découle de l'augmentation des produits et d'une reprise nette de provision pour pertes sur créances, contrebalancées en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 17,4 %, comparativement à 15,5 % pour l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice ont été de 3 271 millions de dollars, en hausse de 241 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation du volume de transactions de titres de capitaux propres effectuées par les clients, la hausse des produits tirés des prêts aux grandes entreprises et l'augmentation des activités de prise ferme.

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques pour pertes sur créances et le coût engagé pour protéger le crédit. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a consisté en une reprise nette de 28 millions de dollars par rapport à une charge de 74 millions de dollars pour l'exercice précédent, en raison de la reprise des provisions spécifiques se rapportant au secteur du pétrole et du gaz.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice ont été de 1 929 millions de dollars, en hausse de 190 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la hausse de la rémunération variable et l'augmentation des coûts liés à la technologie ainsi que des investissements ciblés dans les activités aux États-Unis, notamment en ce qui a trait aux employés du service à la clientèle, à l'amélioration de la gamme de produits, aux capacités de négociation électronique et à TD Prime Services.

GROUPES DE PRODUITS

- ***Marchés mondiaux*** comprennent la vente, la négociation et la recherche, la prise ferme de titres de créance et de capitaux propres, la titrisation de clients, le financement commercial, la gestion des liquidités, les services de premier ordre et l'exécution[17].
- ***Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement*** comprennent les prêts et la syndication de prêts, la prise ferme de titres de créance et de capitaux propres, et les services-conseils aux grandes entreprises[18].
- ***Divers*** comprend le portefeuille de placement et les autres ajustements comptables.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2018

En ce qui concerne l'exercice 2018, nous faisons preuve d'un optimisme prudent à l'égard de l'accroissement de l'activité sur les marchés financiers même si les marchés demeurent solides. Toutefois, nous surveillons toujours la réaction des marchés étant donné que, mis ensemble, les événements sur les marchés mondiaux, l'incertitude quant aux prévisions concernant les taux d'intérêt, la concurrence accrue et les exigences en matière de fonds propres et sur le plan réglementaire, notamment IFRS 9, en constante évolution peuvent continuer de se répercuter sur nos activités. En dépit de ces facteurs qui risquent d'assombrir l'optimisme des sociétés et des investisseurs à court terme, nous nous attendons à ce que notre modèle d'affaires axé sur la clientèle intégré et diversifié continuera d'entraîner des résultats solides et fera croître notre entreprise.

Nos principales priorités pour 2018 sont les suivantes :

- **Continuer d'être au premier rang des grands courtiers au Canada en approfondissant nos relations avec les clients.**
- **Faire croître nos activités aux États-Unis en partenariat avec les Services de détail aux États-Unis.**
- **Accroître la plateforme TD Prime Services dans le marché américain, y compris l'autocompensation.**
- **Investir dans une infrastructure efficace et agile afin de favoriser la croissance et de nous adapter aux changements de l'industrie et de la réglementation.**
- **Rester centrés sur la gestion des risques, des fonds propres et de la productivité.**
- **Demeurer un employeur de choix tout en mettant l'accent sur l'inclusion et la diversité.**

[17] Les produits sont répartis entre les secteurs Marchés mondiaux et Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement conformément à une entente établie.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Secteur Siège social

Le secteur Siège social comprend un certain nombre de groupes responsables des services et du contrôle. Certains coûts liés à ces fonctions sont répartis entre les secteurs d'exploitation. La base et la méthode de répartition sont revues régulièrement afin de vérifier si elles s'alignent sur l'évaluation par la direction des secteurs d'exploitation de la Banque.

TABLEAU 19 : SIÈGE SOCIAL

(en millions de dollars canadiens)	**2017**	2016	2015
Résultat net – comme présenté[1, 2]	**(369) $**	(931) $	(1 275) $
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat[3]			
Amortissement des immobilisations incorporelles	**310**	335	350
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade[4]	**(204)**	–	–
Perte à la vente des services de placement direct en Europe	**42**	–	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente[2]	**(41)**	(7)	(62)
Dépréciation du goodwill, des actifs non financiers, et autres charges	**–**	111	–
Frais de restructuration	**–**	–	686
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt	**107**	439	974
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter	**73**	83	303
Résultat net – rajusté	**(335) $**	(575) $	(604) $
Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté			
Charges nettes du Siège social	**(767) $**	(836) $	(734) $
Autres	**311**	146	18
Participations ne donnant pas le contrôle	**121**	115	112
Résultat net – rajusté	**(335) $**	(575) $	(604) $
Principaux volumes			
Nombre moyen d'équivalents temps plein	**14 368**	13 160	12 870

[1] Depuis le premier trimestre de 2017, l'incidence de certaines activités de gestion de la trésorerie et du bilan liées au secteur Services de détail aux États-Unis a été comptabilisée dans le secteur Siège social.

[2] Depuis le 1er février 2017, le total des profits et des pertes sur les dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente est comptabilisé dans les Services bancaires de gros. Se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[3] Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

[4] Dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade le 18 septembre 2017, TD Ameritrade a émis 38,8 millions d'actions, dont 11,1 millions ont été achetées par la Banque conformément à ses droits préférentiels de souscription. Par suite de l'émission des actions, le pourcentage de la participation en actions ordinaires de la Banque dans TD Ameritrade a diminué et la Banque a dégagé le profit de dilution ci-dessus.

Les résultats du secteur Siège social comprennent les produits et les charges non répartis, l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, les provisions pour pertes subies mais non encore décelées relatives aux portefeuilles de prêts des Services de détail au Canada et des Services bancaires de gros, les éléments fiscaux au niveau de l'entreprise et les rajustements intersociétés comme l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et la quote-part du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis revenant aux partenaires des programmes de détaillants.

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour l'exercice a été de 369 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 931 millions de dollars pour l'exercice précédent. La diminution de la perte nette comme présentée d'un exercice à l'autre est attribuable au profit de dilution lié à la transaction de Scottrade de l'exercice considéré, à la dépréciation du goodwill, des actifs non financiers, et autres charges de l'exercice précédent, déduction faite de la perte à la vente des services de placement direct en Europe de l'exercice considéré, du profit sur la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente de l'exercice considéré, de l'apport accru des autres éléments et de la diminution des charges nettes du Siège social. L'apport accru des autres éléments est attribuable surtout aux provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées comptabilisées au cours de l'exercice précédent et à la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan au cours de l'exercice considéré. Les charges nettes du Siège social ont diminué surtout en raison de l'incidence favorable des ajustements d'impôts au cours de l'exercice considéré. La perte nette rajustée pour l'exercice a été de 335 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 575 millions de dollars pour l'exercice précédent.

ORIENTATION POUR 2018

Nous continuons de nous concentrer sur les initiatives d'entreprise et de réglementation et de gérer le bilan et les activités de financement de la Banque. Nous continuons de faire face aux complexités et aux défis découlant des exigences et des attentes changeantes de nos clients, de nos actionnaires, de nos employés, des gouvernements, des organismes de réglementation et de la collectivité dans son ensemble. Nous suivons de près la conception, le développement et la mise en œuvre de processus, de systèmes, de technologies, et des contrôles et initiatives d'entreprise et de réglementation pour faire en sorte que les principaux secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficiente, fiable et conforme à toutes les exigences réglementaires applicables.

Sommaire du rendement de 2016

TABLEAU 20 : REVUE DU RENDEMENT FINANCIER DE 2016[1]

(en millions de dollars canadiens)	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Produits d'intérêts nets	9 979 $	7 093 $	1 685 $	1 166 $	19 923 $
Produits autres que d'intérêts	10 230	2 366	1 345	451	14 392
Total des produits	20 209	9 459	3 030	1 617	34 315
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 011	744	74	501	2 330
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 462	–	–	–	2 462
Charges autres que d'intérêts	8 557	5 693	1 739	2 888	18 877
Produits (pertes) avant charge d'impôt sur le résultat, montant net	8 179	3 022	1 217	(1 772)	10 646
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 191	498	297	(843)	2 143
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	435	–	(2)	433
Résultat net – comme présenté	5 988	2 959	920	(931)	8 936
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat	–	–	–	356	356
Résultat net – rajusté	5 988 $	2 959 $	920 $	(575) $	9 292 $

[1] Certains montants et ratios comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation révisée du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, adoptée au cours de l'exercice de 2016. Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Description des activités» du présent document.

RÉSULTAT NET

Le résultat net comme présenté pour l'exercice 2016 a atteint 8 936 millions de dollars, soit une hausse de 912 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. La hausse a découlé de l'accroissement des produits et de la diminution des indemnisations d'assurance, annulés en partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et la hausse de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net rajusté pour l'exercice 2016 a atteint 9 292 millions de dollars, soit une hausse de 538 millions de dollars, ou 6 %, en regard de 8 754 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 4,67 $, en hausse de 11 %, par rapport à 4,21 $ un an auparavant. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice 2016 a été de 4,87 $, contre 4,61 $ pour l'exercice précédent, soit une progression de 6 %.

Les produits comme présentés pour l'exercice 2016 ont été de 34 315 millions de dollars, soit 2 889 millions de dollars, ou 9 %, de plus que ceux de l'exercice précédent. Les produits rajustés ont été de 34 308 millions de dollars, en hausse de 2 871 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice 2016 ont atteint 19 923 millions de dollars, soit une hausse de 1 199 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation a découlé principalement de la croissance accrue des volumes de prêts et de dépôts, de l'avantage provenant de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et d'un contexte de taux d'intérêt plus favorable aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par la baisse des produits d'intérêts nets liés aux activités de négociation dans le secteur des Services bancaires de gros. L'augmentation par secteur des produits d'intérêts nets s'explique par une hausse de 962 millions de dollars, ou 16 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 649 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 198 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services de détail au Canada, le tout en partie neutralisé par une baisse de 610 millions de dollars, ou 27 %, dans le secteur Services bancaires de gros.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice 2016 se sont établis à 14 392 millions de dollars, en hausse de 1 690 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant la hausse des produits liés aux activités de négociation et des produits tirés des comptes à honoraires des Services bancaires de gros, l'apport provenant de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques, la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et commerciaux, et la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine. L'augmentation par secteur des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par une hausse de 714 millions de dollars dans les Services bancaires de gros, de 382 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 326 millions de dollars, ou 3 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 268 millions de dollars, ou 13 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour l'exercice 2016 se sont établis à 14 385 millions de dollars, en hausse de 1 672 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice 2016 s'est établie à 2 330 millions de dollars, en hausse de 647 millions de dollars, ou 38 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. Tous les secteurs ont augmenté leur provision pour pertes sur créances. L'augmentation s'explique principalement par l'augmentation des provisions dans le portefeuille de prêts-auto, la hausse des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées dans le secteur Siège social, la hausse des provisions en raison de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques, l'augmentation de la provision pour les prêts commerciaux dans le secteur Services de détail aux États-Unis et la hausse des provisions spécifiques des Services bancaires de gros se rapportant au secteur du pétrole et du gaz, le tout en partie contrebalancé par la reprise de provisions pour les inondations en Caroline du Sud et l'amélioration des comptes de prêts hypothécaires résidentiels et de lignes de crédit domiciliaires. L'augmentation par secteur de la provision pour pertes sur créances s'explique par une hausse de 258 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 209 millions de dollars, ou 39 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 124 millions de dollars, ou 14 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 56 millions de dollars dans les Services bancaires de gros.

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnisations d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 462 millions de dollars, soit une baisse de 38 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, signe d'une évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, en partie neutralisée par des conditions météorologiques plus rigoureuses et un changement dans la composition des contrats de réassurance.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice 2016 se sont établies à 18 877 millions de dollars, en hausse de 804 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison des charges liées à l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques, de la hausse des charges de personnel, y compris la rémunération variable, et de l'augmentation des investissements dans les initiatives liées à la technologie, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité. L'augmentation par secteur des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par une hausse de 505 millions de dollars, ou 10 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 150 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 111 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Siège social et de 38 millions de dollars, ou 2 %, dans les Services bancaires de gros. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice 2016 ont été de 18 496 millions de dollars, en hausse de 1 420 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 881 millions de dollars, ou 32 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 620 millions de dollars, ou 41 %, et une augmentation des autres impôts et taxes de 261 millions de dollars, ou 21 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 625 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison d'une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 364 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à celle de l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 20,1 % pour 2016 par rapport à 16,6 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre tient surtout à une augmentation de l'impôt et des taxes liés aux activités d'assurance de la Banque, à une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt, à des changements dans la composition des activités et à l'incidence fiscale associée aux frais de restructuration comptabilisés à l'exercice précédent. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2016.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 20,2 % pour 2016, comparativement à 18,3 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre tient surtout à une augmentation de l'impôt et des taxes liés aux activités d'assurance de la Banque, à une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt et à des changements dans la composition des activités.

La Banque présente sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt de TD Ameritrade de 214 millions de dollars pour 2016, contre 221 millions de dollars pour l'exercice précédent, est exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

BILAN

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 177 milliards de dollars au 31 octobre 2016, soit 73 milliards de dollars, ou 7 %, de plus qu'au 31 octobre 2015**.** L'augmentation découle essentiellement d'une hausse de 41 milliards de dollars des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, d'une hausse de 19 milliards de dollars des valeurs mobilières disponibles à la vente, d'une hausse de 11 milliards de dollars des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et d'une hausse de 10 milliards de dollars des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total de l'actif au 31 octobre 2016, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, s'établissait à environ 12 milliards de dollars, ou 1 %.

Le **total du passif** s'établissait à 1 103 milliards de dollars au 31 octobre 2016, soit 66 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 31 octobre 2015. L'augmentation s'explique essentiellement par une hausse de 78 milliards de dollars des dépôts, une hausse de 8 milliards de dollars des dérivés et une hausse de 5 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction, partiellement contrebalancées par les obligations de 18 milliards de dollars liées aux valeurs mobilières mises en pension. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total du passif au 31 octobre 2016, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, s'établissait à environ 11 milliards de dollars, ou 1 %.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 74 milliards de dollars au 31 octobre 2016, soit 7 milliards de dollars, ou 11 %, de plus qu'au 31 octobre 2015. La hausse est principalement attribuable à la croissance des résultats non distribués, à l'augmentation du nombre d'actions privilégiées par suite des nouvelles émissions et à une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global due à la conversion des monnaies étrangères.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2016

Rendement financier de 2016 par secteur d'exploitation

Le résultat net des **Services de détail au Canada** pour l'exercice 2016 s'est élevé à 5 988 millions de dollars, en hausse de 50 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation du résultat net tient compte d'une hausse des produits et d'une baisse des indemnisations d'assurance, en partie contrebalancées par l'incidence d'un taux d'imposition effectif plus élevé, de la hausse des charges autres que d'intérêts et de l'augmentation de la provision pour pertes sur créances. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice 2016 a été de 41,9 %, comparativement à 42,8 % pour l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les produits pour l'exercice 2016 ont été de 20 209 millions de dollars, en hausse de 524 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 198 millions de dollars, ou 2 %, reflétant la croissance des volumes de prêts et de dépôts, en partie neutralisée par la diminution des marges. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 326 millions de dollars, ou 3 %, reflétant la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine et la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et commerciaux. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 2,78 %, une diminution de 9 pdb entraînée par la faiblesse des taux et les prix concurrentiels.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 19 milliards de dollars, ou 5 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, et tient compte de la croissance de 4 % des prêts aux particuliers et de 10 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 19 milliards de dollars, ou 7 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, et tient compte de la croissance de 6 % des dépôts de particuliers, de 7 % des dépôts d'entreprises et de 14 % des dépôts dans les activités de patrimoine.

Les actifs administrés s'élevaient à 345 milliards de dollars au 31 octobre 2016, en hausse de 35 milliards de dollars, ou 11 %, alors que les actifs gérés atteignaient 268 milliards de dollars au 31 octobre 2016, en hausse de 23 milliards de dollars, ou 9 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui témoigne d'une augmentation des nouveaux actifs et des hausses de la valeur marchande.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 1 011 millions de dollars pour l'exercice 2016, en hausse de 124 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a été de 970 millions de dollars, soit une augmentation

de 115 millions de dollars, ou 13 %, reflétant une hausse des provisions dans le portefeuille des prêts-auto. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 41 millions de dollars, en hausse de 9 millions de dollars. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,28 %, en hausse de 2 pdb par rapport à celle de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets ont atteint 705 millions de dollars, en baisse de 10 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour l'exercice 2016 se sont établies à 2 462 millions de dollars, soit une baisse de 38 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, qui reflète une évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, en partie neutralisée par des événements météorologiques plus violents et un changement dans la composition des contrats de réassurance.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice 2016 se sont établies à 8 557 millions de dollars, en hausse de 150 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par la croissance des activités, la hausse des charges de personnel, y compris les charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, et une hausse des dépenses de technologie, en partie atténuées par les gains de productivité.

Le ratio d'efficience s'est établi à 42,3 %, par rapport à 42,7 % pour l'exercice précédent.

Pour l'exercice 2016, le résultat net des **Services de détail des États-Unis** s'est élevé à 2 959 millions de dollars (2 234 millions de dollars US), ce qui comprend le résultat net de 2 524 millions de dollars (1 906 millions de dollars US) provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et 435 millions de dollars (328 millions de dollars US) provenant de la participation de la TD dans TD Ameritrade. Le résultat net comme présenté des Services de détail aux États-Unis a progressé de 227 millions de dollars US, ou 11 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, alors que le résultat net rajusté a augmenté de 181 millions de dollars US, ou 9 %. Le résultat net en dollars canadiens des Services de détail aux États-Unis a bénéficié de l'appréciation du dollar américain de sorte que le résultat net comme présenté a progressé de 471 millions de dollars, ou 19 %, et le résultat net rajusté, de 412 millions de dollars, ou 16 %. Le rendement des capitaux attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été de 8,8 %, contre respectivement 8,0 % et 8,2 % pour l'exercice précédent.

L'apport de TD Ameritrade de 328 millions de dollars US a augmenté de 22 millions de dollars US, ou 7 %, comparativement à celui de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation des produits tirés des actifs et d'éléments fiscaux favorables, en partie contrebalancés par une hausse des charges d'exploitation et par une diminution des volumes d'opérations.

Les Services bancaires de détail aux États-Unis ont affiché un résultat net pour l'exercice 2016 de 1 906 millions de dollars US, soit une hausse de 205 millions de dollars US, ou 12 %, comparativement à celui de l'exercice précédent, surtout du fait de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, d'un levier opérationnel positif et de l'incidence favorable de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques, en partie contrebalancés par l'augmentation de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 159 millions de dollars US, ou 9 %.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, des services de gestion de patrimoine et des placements. Les produits pour l'exercice 2016 se sont établis à 7 130 millions de dollars US. Les produits comme présentés ont progressé de 516 millions de dollars US, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, alors que les produits rajustés ont augmenté de 460 millions de dollars US, ou 7 %. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 421 millions de dollars US, ou 9 %, en raison surtout de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, de l'avantage de la hausse de taux de décembre 2015 de la Réserve fédérale des États-Unis (la «hausse de taux») et de l'avantage provenant de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 3,12 %, soit un niveau comparable à celui de l'exercice précédent, en raison de l'accroissement des marges sur les dépôts, de la hausse de taux et de la composition favorable du bilan, le tout ayant été contrebalancé par la diminution des marges sur les prêts. Les produits autres que d'intérêts comme présentés ont augmenté de 95 millions de dollars US, ou 6 %, témoignant en grande partie de la croissance des produits d'honoraires tirés des services bancaires aux particuliers et de l'incidence favorable de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques, compensées par un changement apporté à l'ordre chronologique d'enregistrement des opérations des clients et par l'incidence défavorable des couvertures. Les produits autres que d'intérêts rajustés ont augmenté de 39 millions de dollars US, ou 2 %.

Compte non tenu de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques, le volume moyen des prêts a augmenté de 13 milliards de dollars US, ou 11 %, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 17 % des prêts aux entreprises et de la croissance de 4 % des prêts aux particuliers. Le volume moyen des dépôts a progressé de 19 milliards de dollars US, ou 9 %, les volumes de dépôts d'entreprises ayant augmenté de 7 %, les volumes de dépôts de particuliers, de 8 %, et les volumes dans les comptes de passage de TD Ameritrade, de 11 %.

Les actifs administrés s'élevaient à 13 milliards de dollars US au 31 octobre 2016, en hausse de 11 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait essentiellement d'une augmentation des soldes relatifs aux services bancaires privés. Les actifs gérés totalisaient 63 milliards de dollars US au 31 octobre 2016, en baisse de 17 %, en raison des sorties de trésorerie nettes liées aux comptes institutionnels.

La provision pour pertes sur créances a été de 559 millions de dollars US, en hausse de 129 millions de dollars US, ou 30 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a été de 390 millions de dollars US, en hausse de 25 millions de dollars US, ou 7 %, principalement en raison de l'augmentation des provisions pour les prêts-auto et les cartes de crédit, en partie annulée par la reprise de provisions pour les inondations en Caroline du Sud et par les améliorations constatées à l'égard des prêts hypothécaires résidentiels et des lignes de crédit domiciliaires. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises a atteint 165 millions de dollars US, en hausse de 71 millions de dollars US, du fait surtout de la croissance des volumes de prêts commerciaux et de l'augmentation de la provision découlant du contexte économique actuel, en partie annulées par la reprise de provisions pour les inondations en Caroline du Sud. La provision pour pertes sur créances liée aux titres de créance classés comme prêts s'est établie à 4 millions de dollars US, en hausse de 33 millions de dollars US, en raison d'un recouvrement comptabilisé au cours de l'exercice précédent. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts à l'exclusion des titres de créance classés comme prêts, s'est établie à 0,39 %, en hausse de 4 pdb. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, se sont inscrits à 1,5 milliard de dollars US, soit une hausse de 10 millions de dollars US, ou 1 %. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, exprimés en pourcentage, représentaient 1,0 % du total des prêts au 31 octobre 2016, soit une baisse de 8 pdb en regard de ceux de l'exercice précédent. Les titres de créance nets ayant subi une perte de valeur classés comme prêts ont été de 641 millions de dollars US, en baisse de 157 millions de dollars US, ou 20 %.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice 2016 ont été de 4 289 millions de dollars US. Les charges autres que d'intérêts comme présentées ont augmenté de 124 millions de dollars US, ou 3 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, principalement en raison des initiatives commerciales, de la croissance des volumes et des investissements dans les employés de première ligne, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont augmenté de 143 millions de dollars US, ou 3 %.

Le ratio d'efficience comme présenté et le ratio d'efficience rajusté pour l'exercice 2016 ont été de 60,2 %, par rapport respectivement à 63,0 % et 62,2 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur **Services bancaires de gros** pour l'exercice 2016 a été de 920 millions de dollars, en hausse de 47 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette hausse du résultat net découle de l'augmentation des produits et de la baisse du taux d'imposition effectif, contrebalancées en partie par la hausse de la provision pour pertes sur créances et la hausse des charges autres que d'intérêts. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice 2016 a été de 15,5 %, comparativement à 15,2 % pour l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice 2016 ont été de 3 030 millions de dollars, en hausse de 104 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'accroissement des activités de montage de placements de titres de créance et de titres de capitaux propres sur les marchés financiers, la hausse des produits tirés des prêts aux grandes entreprises et la hausse des produits tirés des activités de négociation de titres à revenu fixe et de contrats de change, le tout en partie neutralisé par un recul du volume de transactions de titres de capitaux propres. Les produits d'intérêts nets ont reculé de 610 millions de dollars, ou 27 %, du fait de la hausse des coûts de financement et de la baisse des dividendes. Les produits autres que d'intérêts ont quant à eux augmenté de 714 millions de dollars en raison de l'accroissement du volume de transactions et des honoraires.

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques pour pertes sur créances et le coût engagé pour protéger le crédit. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice 2016 s'est établie à 74 millions de dollars, en hausse de 56 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, par suite de la hausse des provisions spécifiques se rapportant au secteur du pétrole et du gaz.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice 2016 ont été de 1 739 millions de dollars, en hausse de 38 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la hausse de la rémunération variable et l'incidence défavorable de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par des gains de productivité.

La perte nette comme présentée du secteur **Siège social** pour l'exercice 2016 a été de 931 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 1 275 millions de dollars pour l'exercice précédent. La diminution de la perte nette comme présentée d'un exercice à l'autre est attribuable aux frais de restructuration de 471 millions de dollars après impôt de l'exercice précédent et à l'apport accru des autres éléments pour l'exercice, éléments partiellement contrebalancés par la dépréciation du goodwill, des actifs non financiers, et autres charges de 116 millions de dollars après impôt, l'augmentation des charges nettes du Siège social et la baisse des profits due à la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille reclassé de valeurs mobilières disponibles à la vente pour l'exercice. L'apport accru des autres éléments est attribuable surtout à la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan et à l'incidence favorable d'éléments fiscaux, le tout en partie contrebalancé par l'augmentation des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Les charges nettes du Siège social ont augmenté principalement du fait des investissements continus dans des projets d'entreprise et des projets liés à la réglementation. La perte nette rajustée pour l'exercice 2016 a été de 575 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 604 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Revue du bilan

APERÇU

Le total de l'actif s'établissait à 1 279 milliards de dollars au 31 octobre 2017, soit 102 milliards de dollars, ou 9 %, de plus qu'au 31 octobre 2016.

TABLEAU 21 : PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS[1]

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Actif		
Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**55 156 $**	57 621 $
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	**103 918**	99 257
Dérivés	**56 195**	72 242
Valeurs mobilières disponibles à la vente	**146 411**	107 571
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	**71 363**	84 395
Valeurs mobilières prises en pension	**134 429**	86 052
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**612 591**	585 656
Autres	**98 932**	84 173
Total de l'actif	**1 278 995 $**	1 176 967 $
Passif		
Dépôts détenus à des fins de transaction	**79 940 $**	79 786 $
Dérivés	**51 214**	65 425
Dépôts	**832 824**	773 660
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**88 591**	48 973
Billets et débentures subordonnés	**9 528**	10 891
Autres	**141 708**	124 018
Total du passif	**1 203 805**	1 102 753
Total des capitaux propres	**75 190**	74 214
Total du passif et des capitaux propres	**1 278 995 $**	1 176 967 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 279 milliards de dollars au 31 octobre 2017, soit 102 milliards de dollars, ou 9 %, de plus qu'au 31 octobre 2016. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse des valeurs mobilières prises en pension de 48 milliards de dollars, des valeurs mobilières disponibles à la vente de 39 milliards de dollars, des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, de 27 milliards de dollars, des autres montants à recevoir des courtiers et des clients de 13 milliards de dollars et des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction de 5 milliards de dollars, le tout en partie contrebalancé par une diminution des dérivés de 16 milliards de dollars et des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance de 13 milliards de dollars. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total de l'actif au 31 octobre 2017, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, représentait une diminution d'environ 20 milliards de dollars, ou 2 %.

Les **prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 5 milliards de dollars en raison de la hausse des volumes de transactions, en partie contrebalancée par une baisse de la valeur de marché des dérivés d'actions.

Les **dérivés** ont diminué de 16 milliards de dollars surtout en raison du contexte actuel des taux d'intérêt et de change.

Les **valeurs mobilières disponibles à la vente** ont augmenté de 39 milliards de dollars essentiellement en raison de nouveaux placements provenant notamment de l'acquisition de Scottrade Bank, en partie contrebalancés par les échéances et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance** ont diminué de 13 milliards de dollars du fait principalement des échéances et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par de nouveaux placements.

Les **valeurs mobilières prises en pension** se sont accrues de 48 milliards de dollars, surtout en raison d'une augmentation des volumes de transactions et de l'incidence de l'acquisition de TD Prime Services (auparavant Albert Fried & Company).

Les **prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)** ont augmenté de 27 milliards de dollars, en raison principalement de la croissance dans le secteur Services de détail au Canada, le secteur Services de détail aux États-Unis, notamment du fait de l'acquisition de Scottrade Bank, et les Services bancaires de gros. L'augmentation s'explique surtout par la croissance des prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, en partie neutralisée par la conversion des monnaies étrangères.

Les **autres montants** à recevoir des courtiers et des clients ont augmenté de 13 milliards de dollars surtout du fait des transactions non réglées.

Le **total du passif** s'est établi à 1 204 milliards de dollars au 31 octobre 2017, soit 101 milliards de dollars, ou 9 %, de plus qu'au 31 octobre 2016. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse des dépôts de 59 milliards de dollars, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension de 40 milliards de dollars, et des montants à payer aux courtiers et aux clients de 15 milliards de dollars, en partie contrebalancée par une diminution des dérivés de 14 milliards de dollars. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total du passif au 31 octobre 2017, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, représentait une diminution d'environ 20 milliards de dollars, ou 2 %.

Les **dérivés** ont diminué de 14 milliards de dollars essentiellement en raison du contexte actuel des taux d'intérêt et de change.

Les **dépôts** ont augmenté de 59 milliards de dollars, en raison principalement de la croissance dans les Services bancaires de gros, le secteur Services de détail au Canada et le secteur Services de détail aux États-Unis, notamment du fait de l'acquisition de Scottrade Bank. L'augmentation s'explique surtout par l'accroissement des dépôts des particuliers, des entreprises et des gouvernements, en partie contrebalancé par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension** ont augmenté de 40 milliards de dollars, surtout du fait de l'augmentation des volumes d'opérations et de financement.

Les **montants à payer aux courtiers et aux clients** ont augmenté de 15 milliards de dollars, surtout du fait des transactions non réglées et de la hausse des volumes d'opérations.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 75 milliards de dollars au 31 octobre 2017, soit 1 milliard de dollars, ou 1 %, de plus qu'au 31 octobre 2016. La hausse est principalement attribuable à la croissance des résultats non distribués, en partie contrebalancée par une diminution du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux pertes sur les couvertures de flux de trésorerie et par l'incidence de la conversion de monnaies étrangères.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Qualité du portefeuille de crédit

APERÇU

- **Le portefeuille de prêts et d'acceptations s'est établi à 630 milliards de dollars, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, soit une hausse de 29 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent.**
- **Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, ont été de 2 398 millions de dollars, soit une baisse de 387 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.**
- **La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 2 216 millions de dollars, en regard de 2 330 millions de dollars à l'exercice précédent.**
- **Le total de la provision pour pertes sur prêts a diminué de 90 millions de dollars pour atteindre 3 783 millions de dollars.**

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Dans l'ensemble, la qualité du crédit de la Banque est demeurée solide en 2017. Le portefeuille de crédit de la Banque a augmenté en 2017 de 29 milliards de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la croissance des volumes dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, contrebalancée en partie par l'incidence du taux de change.

L'exposition au risque de crédit est principalement liée aux prêts et aux acceptations, bien que la Banque ait aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons celles portant sur les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme expliqué à la note 31 des états financiers consolidés de 2017.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille de prêts de la Banque continue d'être dominé par les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi que les prêts sur cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, qui en tout ont représenté 65 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, comme en 2016. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 19 milliards de dollars, ou 5 %, et totalisaient 411 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels ont représenté 35 % du portefeuille en 2017, en baisse par rapport à 36 % en 2016. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit ont représenté 30 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, en 2017, en hausse par rapport à 29 % en 2016.

Pour ce qui est du risque de crédit, les prêts consentis par la Banque aux entreprises et aux gouvernements ont représenté 34 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, en baisse par rapport à 35 % en 2016. Au Canada, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 5 % et 2 % du total. Aux États-Unis, ces prêts ont surtout été concentrés en 2017 dans les secteurs de l'immobilier et des gouvernements, entités du secteur public et éducation, soit respectivement 5 % et 2 % des prêts nets.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2017, le pourcentage des prêts détenus au Canada a été de 66 %, comme en 2016. Au Canada, l'Ontario représentait la pondération régionale la plus importante en 2017, soit 39 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, comme en 2016.

Le reste du portefeuille de crédit est essentiellement aux États-Unis, soit 33 % du portefeuille, comme en 2016. L'exposition aux titres de créance classés comme prêts et aux prêts acquis ayant subi une perte de valeur, et l'exposition dans les autres régions géographiques ont été relativement faibles. Aux États-Unis, la Nouvelle-Angleterre, l'État de New York et le New Jersey représentaient les pondérations régionales les plus importantes, soit respectivement 6 %, 6 % et 5 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, ce qui se compare respectivement à 6 %, 5 % et 6 % pour l'exercice précédent.

TABLEAU 22 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS, PAR INDUSTRIE[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			Aux			Pourcentage du total		
	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2015	**31 octobre 2017**	31 octobre 2016	31 octobre 2015
	Prêts bruts	**Provisions pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs**	**Prêts nets**	Prêts nets	Prêts nets			
Canada								
Prêts hypothécaires résidentiels	**190 325 $**	**17 $**	**190 308 $**	189 284 $	184 992 $	**30,1 %**	31,3 %	32,8 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	**74 937**	**6**	**74 931**	65 059	61 303	**11,8**	10,8	10,9
Prêts-auto indirects	**22 282**	**37**	**22 245**	20 537	19 008	**3,5**	3,4	3,4
Autres	**17 355**	**29**	**17 326**	16 424	16 042	**2,7**	2,7	2,8
Cartes de crédit	**18 028**	**93**	**17 935**	18 120	17 833	**2,8**	3,0	3,2
Total des prêts aux particuliers	**322 927**	**182**	**322 745**	309 424	299 178	**51,0**	51,2	53,1
Immobilier								
Résidentiel	**17 981**	**7**	**17 974**	15 994	14 855	**2,8**	2,7	2,6
Non résidentiel	**12 832**	**2**	**12 830**	12 778	11 327	**2,0**	2,1	2,0
Total des prêts immobiliers	**30 813**	**9**	**30 804**	28 772	26 182	**4,8**	4,8	4,6
Agriculture	**6 676**	**2**	**6 674**	6 015	5 409	**1,1**	1,0	1,0
Automobile	**6 657**	**–**	**6 657**	5 481	4 048	**1,1**	0,9	0,7
Services financiers	**13 102**	**–**	**13 102**	10 198	10 590	**2,1**	1,7	1,9
Alimentation, boissons et tabac	**1 969**	**1**	**1 968**	2 076	1 452	**0,3**	0,3	0,3
Foresterie	**500**	**–**	**500**	523	492	**0,1**	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**4 251**	**–**	**4 251**	6 589	5 851	**0,7**	1,1	1,0
Services de santé et services sociaux	**5 841**	**4**	**5 837**	5 476	4 926	**0,9**	0,9	0,9
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**2 946**	**15**	**2 931**	2 464	2 121	**0,5**	0,4	0,4
Métaux et mines	**1 406**	**6**	**1 400**	1 378	1 252	**0,2**	0,2	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	**3 998**	**23**	**3 975**	3 835	3 384	**0,6**	0,6	0,6
Énergie et services publics	**2 010**	**–**	**2 010**	1 792	1 549	**0,3**	0,3	0,3
Services professionnels et autres	**3 870**	**5**	**3 865**	4 057	3 726	**0,6**	0,7	0,7
Commerce de détail	**2 793**	**11**	**2 782**	2 506	2 215	**0,4**	0,4	0,4
Fabrication – divers et vente de gros	**2 755**	**13**	**2 742**	2 289	2 300	**0,4**	0,4	0,4
Télécommunications, câblodistribution et médias	**1 966**	**–**	**1 966**	2 083	2 427	**0,3**	0,4	0,4
Transports	**1 672**	**1**	**1 671**	1 632	1 386	**0,3**	0,3	0,2
Divers	**3 808**	**3**	**3 805**	3 773	4 747	**0,6**	0,6	0,8
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**97 033**	**93**	**96 940**	90 939	84 057	**15,3**	15,1	14,9
Total – Canada	**419 960**	**275**	**419 685**	400 363	383 235	**66,3**	66,3	68,0
États-Unis								
Prêts hypothécaires résidentiels	**31 460**	**25**	**31 435**	27 628	26 892	**5,0**	4,6	4,8
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	**12 434**	**52**	**12 382**	13 132	13 285	**2,0**	2,2	2,3
Prêts-auto indirects	**29 182**	**20**	**29 162**	28 364	24 855	**4,6**	4,7	4,4
Autres	**846**	**3**	**843**	742	690	**0,1**	0,1	0,1
Cartes de crédit	**14 972**	**242**	**14 730**	13 496	12 165	**2,3**	2,2	2,2
Total des prêts aux particuliers	**88 894**	**342**	**88 552**	83 362	77 887	**14,0**	13,8	13,8
Immobilier								
Résidentiel	**7 316**	**7**	**7 309**	6 845	5 680	**1,2**	1,1	1,0
Non résidentiel	**22 163**	**10**	**22 153**	21 663	18 303	**3,5**	3,6	3,3
Total des prêts immobiliers	**29 479**	**17**	**29 462**	28 508	23 983	**4,7**	4,7	4,3
Agriculture	**710**	**–**	**710**	570	467	**0,1**	0,1	0,1
Automobile	**7 335**	**3**	**7 332**	5 756	3 025	**1,2**	1,0	0,5
Services financiers	**7 137**	**7**	**7 130**	4 716	5 877	**1,1**	0,8	1,0
Alimentation, boissons et tabac	**3 191**	**2**	**3 189**	3 739	2 534	**0,5**	0,6	0,4
Foresterie	**567**	**–**	**567**	587	562	**0,1**	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**12 429**	**1**	**12 428**	11 387	9 088	**2,0**	1,9	1,6
Services de santé et services sociaux	**11 410**	**2**	**11 408**	10 787	9 716	**1,8**	1,8	1,7
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**1 852**	**6**	**1 846**	1 830	1 491	**0,3**	0,3	0,3
Métaux et mines	**1 675**	**1**	**1 674**	1 486	1 160	**0,3**	0,2	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	**2 078**	**8**	**2 070**	2 981	1 485	**0,3**	0,5	0,3
Énergie et services publics	**3 221**	**–**	**3 221**	2 642	1 797	**0,5**	0,4	0,3
Services professionnels et autres	**10 391**	**7**	**10 384**	11 207	8 663	**1,6**	1,9	1,5
Commerce de détail	**4 915**	**6**	**4 909**	4 545	4 207	**0,8**	0,8	0,7
Fabrication – divers et vente de gros	**7 023**	**4**	**7 019**	7 389	7 002	**1,1**	1,2	1,3
Télécommunications, câblodistribution et médias	**3 800**	**1**	**3 799**	4 818	4 068	**0,6**	0,8	0,7
Transports	**9 997**	**2**	**9 995**	11 647	11 115	**1,6**	1,9	2,0
Divers	**2 140**	**3**	**2 137**	2 014	891	**0,3**	0,3	0,2
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**119 350**	**70**	**119 280**	116 609	97 131	**18,9**	19,3	17,2
Total – États-Unis	**208 244**	**412**	**207 832**	199 971	175 018	**32,9**	33,1	31,0
Autres pays								
Particuliers	**14**	**–**	**14**	16	5	**–**	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**1 579**	**–**	**1 579**	1 513	1 978	**0,2**	0,2	0,4
Total – Autres pays	**1 593**	**–**	**1 593**	1 529	1 983	**0,2**	0,2	0,4
Total, compte non tenu des autres prêts	**629 797**	**687**	**629 110**	601 863	560 236	**99,4**	99,6	99,4
Autres prêts								
Titres de créance classés comme prêts	**3 209**	**126**	**3 083**	1 468	1 980	**0,5**	0,2	0,4
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[2]	**665**	**35**	**630**	912	1 331	**0,1**	0,2	0,2
Total – Autres prêts	**3 874**	**161**	**3 713**	2 380	3 311	**0,6**	0,4	0,6
Total	**633 671 $**	**848 $**	**632 823 $**	604 243 $	563 547 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées								
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			**2 915**	2 826	2 503			
Titres de créance classés comme prêts			**20**	55	57			
Total de la provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées			**2 935**	2 881	2 560			
Total, déduction faite de la provision			**629 888 $**	601 362 $	560 987 $			
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs			**4,7 %**	7,2 %	14,0 %			
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite de la provision			**4,7**	7,2	14,0			

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

[2] Comprennent tous les prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 23 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			Aux			Pourcentage du total		
	Prêts bruts	**Provisions pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs**	**31 octobre 2017** **Prêts nets**	31 octobre 2016 Prêts nets	31 octobre 2015 Prêts nets	**31 octobre 2017**	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Canada								
Provinces de l'Atlantique	**11 389 $**	**11 $**	**11 378 $**	10 895 $	10 706 $	**1,8 %**	1,8 %	1,9 %
Colombie-Britannique[2]	**57 945**	**21**	**57 924**	54 169	51 979	**9,2**	9,0	9,2
Ontario[2]	**249 656**	**148**	**249 508**	236 508	224 532	**39,4**	39,1	39,9
Prairies[2]	**68 948**	**69**	**68 879**	67 498	66 083	**10,9**	11,2	11,7
Québec	**32 022**	**26**	**31 996**	31 293	29 935	**5,0**	5,2	5,3
Total – Canada	**419 960**	**275**	**419 685**	400 363	383 235	**66,3**	66,3	68,0
États-Unis								
Caroline du Nord et Caroline du Sud	**10 829**	**16**	**10 813**	9 788	8 293	**1,7**	1,6	1,5
Floride	**15 832**	**26**	**15 806**	13 870	12 015	**2,5**	2,3	2,1
Nouvelle-Angleterre[3]	**38 627**	**63**	**38 564**	38 744	36 781	**6,1**	6,4	6,5
New Jersey	**34 068**	**44**	**34 024**	33 910	31 749	**5,4**	5,6	5,6
New York	**35 180**	**62**	**35 118**	31 323	26 363	**5,6**	5,2	4,7
Pennsylvanie	**11 618**	**24**	**11 594**	13 144	14 008	**1,8**	2,2	2,5
Autres	**62 090**	**177**	**61 913**	59 192	45 809	**9,8**	9,8	8,1
Total – États-Unis	**208 244**	**412**	**207 832**	199 971	175 018	**32,9**	33,1	31,0
Autres pays								
Europe	**678**	**–**	**678**	500	196	**0,1**	–	–
Autres	**915**	**–**	**915**	1 029	1 787	**0,1**	0,2	0,4
Total – Autres pays	**1 593**	**–**	**1 593**	1 529	1 983	**0,2**	0,2	0,4
Total, compte non tenu des autres prêts	**629 797**	**687**	**629 110**	601 863	560 236	**99,4**	99,6	99,4
Autres prêts	**3 874**	**161**	**3 713**	2 380	3 311	**0,6**	0,4	0,6
Total	**633 671 $**	**848 $**	**632 823 $**	604 243 $	563 547 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées			**2 935**	2 881	2 560			
Total, déduction faite de la provision			**629 888 $**	601 362 $	560 987 $			

Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	**2017**	2016	2015
Canada	**4,8 %**	4,5 %	7,4 %
États-Unis	**3,9**	14,3	33,3
Autres pays	**4,2**	(22,9)	(7,0)
Autres prêts	**56,0**	(28,1)	(19,2)
Total	**4,7 %**	7,2 %	14,0 %

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

[2] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

[3] Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

PRÊTS IMMOBILIERS GARANTIS

Les prêts immobiliers de détail garantis comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de garanties, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit sont élaborées de sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts immobiliers garantis de la Banque contre les pertes potentielles causées par le défaut d'un emprunteur. En outre, la Banque obtient régulièrement de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance-prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la situation économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières. Selon les plus récentes analyses de la Banque, les pertes potentielles sur toutes les expositions aux prêts immobiliers garantis sont considérées comme raisonnables.

TABLEAU 24 : PRÊTS IMMOBILIERS GARANTIS[1, 2]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prêts hypothécaires résidentiels				Lignes de crédit domiciliaires						*Aux* Total	
	Assurés[3]		Non assurés		Assurées[3]		Non assurées		Assuré[3]		Non assuré	
											31 octobre 2017	
Canada												
Provinces de l'Atlantique	**3 749 $**	**2,0 %**	**2 225 $**	**1,2 %**	**487 $**	**0,6 %**	**1 187 $**	**1,6 %**	**4 236 $**	**1,6 %**	**3 412 $**	**1,3 %**
Colombie-Britannique[4]	**14 561**	**7,7**	**19 774**	**10,4**	**2 329**	**3,1**	**11 386**	**15,2**	**16 890**	**6,4**	**31 160**	**11,7**
Ontario[4]	**41 319**	**21,7**	**50 882**	**26,5**	**8 052**	**10,7**	**32 474**	**43,3**	**49 371**	**18,6**	**83 356**	**31,5**
Prairies[4]	**25 421**	**13,4**	**14 080**	**7,4**	**3 861**	**5,2**	**9 640**	**12,9**	**29 282**	**11,0**	**23 720**	**8,9**
Québec	**10 576**	**5,6**	**7 738**	**4,1**	**1 286**	**1,7**	**4 235**	**5,7**	**11 862**	**4,5**	**11 973**	**4,5**
Total – Canada	**95 626**	**50,4 %**	**94 699**	**49,6 %**	**16 015**	**21,3 %**	**58 922**	**78,7 %**	**111 641**	**42,1 %**	**153 621**	**57,9 %**
États-Unis	**859**		**30 895**		**10**		**12 472**		**869**		**43 367**	
Total	**96 485 $**		**125 594 $**		**16 025 $**		**71 394 $**		**112 510 $**		**196 988 $**	
											31 octobre 2016	
Canada												
Provinces de l'Atlantique	4 007 $	2,1 %	1 940 $	1,0 %	515 $	0,8 %	1 052 $	1,6 %	4 522 $	1,8 %	2 992 $	1,2 %
Colombie-Britannique[4]	17 134	9,1	16 789	8,9	2 639	4,1	9 211	14,2	19 773	7,8	26 000	10,2
Ontario[4]	48 307	25,5	42 234	22,3	9 053	13,9	25 181	38,6	57 360	22,6	67 415	26,4
Prairies[4]	27 236	14,4	12 999	6,9	4 100	6,3	8 321	12,8	31 336	12,3	21 320	8,4
Québec	11 750	6,2	6 903	3,6	1 595	2,5	3 401	5,2	13 345	5,2	10 304	4,1
Total – Canada	108 434	57,3 %	80 865	42,7 %	17 902	27,6 %	47 166	72,4 %	126 336	49,7 %	128 031	50,3 %
États-Unis	917		27 120		10		13 280		927		40 400	
Total	109 351 $		107 985 $		17 912 $		60 446 $		127 263 $		168 431 $	

[1] Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

[2] Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

[3] L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts immobiliers garantis est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par le défaut d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

[4] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire du calendrier de l'amortissement des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque selon la durée restante des contrats hypothécaires. Tous les montants sont calculés en fonction de l'habitude actuelle des emprunteurs en matière de remboursement anticipé afin de bien projeter leur propension à rembourser par anticipation. L'habitude actuelle de remboursement des emprunteurs tient compte des remboursements anticipés déjà effectués et des prévisions à l'égard de la période d'amortissement restante selon l'encours et les modalités des contrats en vigueur.

TABLEAU 25 : CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS[1, 2]

	Moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 15 ans	De 15 ans à moins de 20 ans	De 20 ans à moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 30 ans	De 30 ans à moins de 35 ans	35 ans et plus	*Aux* Total
									31 octobre 2017
Canada	**1,1 %**	**4,0 %**	**7,3 %**	**14,3 %**	**41,8 %**	**30,4 %**	**1,1 %**	**– %**	**100,0 %**
États-Unis	**4,3**	**7,3**	**7,6**	**5,2**	**20,7**	**53,8**	**0,8**	**0,3**	**100,0**
Total	**1,6 %**	**4,5 %**	**7,3 %**	**13,0 %**	**38,9 %**	**33,7 %**	**1,0 %**	**– %**	**100,0 %**
									31 octobre 2016
Canada	1,1 %	4,2 %	7,7 %	14,3 %	39,4 %	31,7 %	1,6 %	– %	100,0 %
États-Unis	3,7	4,8	12,1	4,7	14,7	58,5	1,2	0,3	100,0
Total	1,5 %	4,2 %	8,2 %	13,1 %	36,3 %	35,2 %	1,5 %	– %	100,0 %

[1] Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

[2] Pourcentage basé sur l'encours.

TABLEAU 26 : RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ – Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis[1, 2, 3]

	Pour les 12 mois clos le 31 octobre 2017			Pour les 12 mois clos le 31 octobre 2016		
	Prêts hypothécaires résidentiels	**Lignes de crédit domiciliaires[4, 5]**	**Total**	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires[4, 5]	Total
Canada						
Provinces de l'Atlantique	**73 %**	**70 %**	**72 %**	73 %	69 %	72 %
Colombie-Britannique[6]	**67**	**62**	**65**	67	62	65
Ontario[6]	**68**	**65**	**66**	69	65	67
Prairies[6]	**73**	**71**	**72**	73	69	71
Québec	**72**	**73**	**73**	72	71	72
Total – Canada	**69**	**66**	**67**	69	65	68
États-Unis	**67**	**62**	**64**	67	62	65
Total	**68 %**	**65 %**	**67 %**	69 %	64 %	67 %

[1] Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.
[2] Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.
[3] D'après le prix des maisons au moment du montage.
[4] Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.
[5] L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.
[6] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, les prêts douteux bruts ont diminué de 424 millions de dollars, ou 12 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, principalement en raison des résolutions, dont le nombre dépasse celui des créances générées, et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Au Canada, les prêts douteux nets ont baissé de 183 millions de dollars, ou 25 %, en 2017. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, de 462 millions de dollars, soit une baisse de 138 millions de dollars, ou 23 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent surtout en raison des résolutions, dont le nombre dépasse celui des créances générées dans le portefeuille de prêts immobiliers garantis. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont compris des prêts douteux nets de 92 millions de dollars, soit une baisse de 45 millions de dollars, ou 33 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent surtout en raison des résolutions dans le secteur des pipelines, du pétrole et du gaz.

Aux États-Unis, les prêts douteux nets ont diminué de 204 millions de dollars, ou 10 %, en 2017. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 1 500 millions de dollars, soit une baisse de 13 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison de l'incidence du taux de change, contrebalancée par l'augmentation des prêts douteux dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto indirects. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont compris des prêts douteux nets de 344 millions de dollars, soit une diminution de 191 millions de dollars, ou 36 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait principalement de la baisse dans les secteurs des pipelines, du pétrole et du gaz, de l'immobilier et des services professionnels et autres, ainsi que de l'incidence du taux de change.

Sur le plan géographique, 23 % du total des prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, ont été générés au Canada et 77 %, aux États-Unis. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets au Canada a été en Ontario, avec 8 % du total des prêts douteux nets, en baisse par rapport à 10 % à l'exercice précédent. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets aux États-Unis a été en Nouvelle-Angleterre, représentant 18 % du total des prêts douteux nets, comparativement à 20 % pour l'exercice précédent.

TABLEAU 27 : VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS

(en millions de dollars canadiens)	**2017**	2016	2015
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements[1, 2]			
Prêts douteux au début de la période	**3 509 $**	3 244 $	2 731 $
Classés comme douteux au cours de la période	**4 724**	5 621	4 836
Transférés dans les prêts non douteux au cours de la période	**(966)**	(1 521)	(1 179)
Remboursements nets	**(1 556)**	(1 523)	(1 257)
Cessions de prêts	**–**	(4)	(8)
Montants radiés	**(2 538)**	(2 350)	(2 141)
Recouvrements des prêts et avances antérieurement radiés	**–**	–	–
Variations de change et autres variations	**(88)**	42	262
Prêts douteux à la fin de l'exercice	**3 085 $**	3 509 $	3 244 $

[1] Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 8 des états financiers consolidés de 2017.
[2] Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 8 des états financiers consolidés de 2017.

TABLEAU 28 : PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS, PAR INDUSTRIE[1, 2, 3]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				Aux				Pourcentage du total				
			31 oct. 2017	31 oct. 2016	31 oct. 2015	31 oct. 2014	31 oct. 2013	**31 oct. 2017**	31 oct. 2016	31 oct. 2015	31 oct. 2014	31 oct. 2013
	Prêts douteux bruts	**Provisions pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs**	**Prêts douteux nets**	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets					
Canada												
Prêts hypothécaires résidentiels	**296 $**	**17 $**	**279 $**	385 $	378 $	427 $	434 $	**11,6 %**	13,9 %	14,2 %	19,0 %	19,3 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers												
Lignes de crédit domiciliaires	**108**	**6**	**102**	140	166	249	301	**4,3**	5,0	6,2	11,1	13,4
Prêts-auto indirects	**48**	**37**	**11**	9	17	17	16	**0,5**	0,3	0,7	0,8	0,7
Autres	**48**	**29**	**19**	20	19	20	21	**0,8**	0,7	0,7	0,9	0,9
Cartes de crédit	**144**	**93**	**51**	46	45	66	43	**2,1**	1,7	1,7	2,9	2,0
Total des prêts aux particuliers	**644**	**182**	**462**	600	625	779	815	**19,3**	21,6	23,5	34,7	36,3
Immobilier												
Résidentiel	**10**	**7**	**3**	3	6	10	13	**0,1**	0,1	0,2	0,4	0,6
Non résidentiel	**5**	**2**	**3**	7	7	4	5	**0,1**	0,3	0,3	0,2	0,2
Total des prêts immobiliers	**15**	**9**	**6**	10	13	14	18	**0,2**	0,4	0,5	0,6	0,8
Agriculture	**7**	**2**	**5**	9	3	5	5	**0,2**	0,3	0,1	0,3	0,2
Automobile	**2**	**–**	**2**	1	1	1	–	**0,1**	–	**–**	–	–
Services financiers	**–**	**–**	**–**	2	1	1	1	**–**	0,1	**–**	–	0,1
Alimentation, boissons et tabac	**2**	**1**	**1**	2	1	–	3	**–**	0,1	**–**	–	0,1
Foresterie	**–**	**–**	**–**	–	–	2	1	**–**	–	**–**	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**–**	**–**	**–**	–	1	3	4	**–**	–	–	0,1	0,2
Services de santé et services sociaux	**15**	**4**	**11**	11	3	5	2	**0,5**	0,4	0,1	0,3	0,1
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**17**	**15**	**2**	11	2	1	6	**0,1**	0,4	0,1	–	0,2
Métaux et mines	**21**	**6**	**15**	18	6	1	9	**0,7**	0,7	0,2	–	0,4
Pipelines, pétrole et gaz	**45**	**23**	**22**	51	68	1	20	**0,9**	1,8	2,6	–	0,9
Énergie et services publics	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–	**–**	–	–	–	–
Services professionnels et autres	**11**	**5**	**6**	4	4	4	3	**0,2**	0,1	0,2	0,2	0,1
Commerce de détail	**19**	**11**	**8**	11	9	7	18	**0,3**	0,4	0,3	0,4	0,8
Fabrication – divers et vente de gros	**20**	**13**	**7**	3	2	2	7	**0,3**	0,1	0,1	0,1	0,3
Télécommunications, câblodistribution et médias	**–**	**–**	**–**	–	2	1	–	**–**	–	0,1	–	–
Transports	**6**	**1**	**5**	–	2	1	1	**0,2**	–	0,1	–	0,1
Divers	**5**	**3**	**2**	4	3	5	2	**0,1**	0,1	0,1	0,3	0,1
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**185**	**93**	**92**	137	121	54	100	**3,8**	4,9	4,5	2,4	4,5
Total – Canada	**829**	**275**	**554**	737	746	833	915	**23,1**	26,5	28,0	37,1	40,8
États-Unis												
Prêts hypothécaires résidentiels	**454**	**25**	**429**	418	361	303	250	**17,9**	15,0	13,6	13,5	11,1
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers												
Lignes de crédit domiciliaires	**847**	**52**	**795**	863	780	325	204	**33,1**	31,0	29,3	14,5	9,1
Prêts-auto indirects	**254**	**20**	**234**	190	155	128	76	**9,8**	6,8	5,8	5,7	3,4
Autres	**7**	**3**	**4**	4	5	4	1	**0,2**	0,1	0,2	0,2	0,1
Cartes de crédit	**280**	**242**	**38**	38	44	29	98	**1,6**	1,4	1,7	1,3	4,3
Total des prêts aux particuliers	**1 842**	**342**	**1 500**	1 513	1 345	789	629	**62,6**	54,3	50,6	35,2	28,0
Immobilier												
Résidentiel	**34**	**7**	**27**	54	68	79	98	**1,1**	1,9	2,6	3,5	4,4
Non résidentiel	**83**	**10**	**73**	87	133	154	205	**3,1**	3,1	5,0	6,9	9,1
Total des prêts immobiliers	**117**	**17**	**100**	141	201	233	303	**4,2**	5,0	7,6	10,4	13,5
Agriculture	**2**	**–**	**2**	1	1	1	1	**0,1**	–	–	–	0,1
Automobile	**15**	**3**	**12**	14	11	14	12	**0,5**	0,5	0,4	0,6	0,5
Services financiers	**46**	**7**	**39**	24	26	25	8	**1,6**	0,9	1,0	1,1	0,4
Alimentation, boissons et tabac	**11**	**2**	**9**	4	7	9	10	**0,4**	0,1	0,3	0,4	0,4
Foresterie	**1**	**–**	**1**	12	–	1	1	**–**	0,4	–	–	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**10**	**1**	**9**	8	8	16	19	**0,4**	0,3	0,3	0,7	0,8
Services de santé et services sociaux	**13**	**2**	**11**	29	38	49	23	**0,5**	1,1	1,4	2,2	1,0
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**26**	**6**	**20**	22	30	26	46	**0,8**	0,8	1,1	1,2	2,1
Métaux et mines	**5**	**1**	**4**	4	13	9	18	**0,2**	0,1	0,5	0,4	0,8
Pipelines, pétrole et gaz	**25**	**8**	**17**	77	6	–	–	**0,7**	2,8	0,2	–	–
Énergie et services publics	**1**	**–**	**1**	–	–	–	–	**–**	–	–	–	–
Services professionnels et autres	**53**	**7**	**46**	75	74	84	68	**1,9**	2,7	2,8	3,7	3,0
Commerce de détail	**43**	**6**	**37**	43	65	80	99	**1,6**	1,6	2,4	3,6	4,4
Fabrication – divers et vente de gros	**30**	**4**	**26**	41	40	39	28	**1,1**	1,5	1,5	1,7	1,3
Télécommunications, câblodistribution et médias	**2**	**1**	**1**	9	13	16	12	**–**	0,3	0,5	0,7	0,5
Transports	**8**	**2**	**6**	25	31	15	39	**0,2**	0,9	1,2	0,7	1,8
Divers	**6**	**3**	**3**	6	5	5	12	**0,1**	0,2	0,2	0,3	0,5
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**414**	**70**	**344**	535	569	622	699	**14,3**	19,2	21,4	27,7	31,2
Total – États-Unis	**2 256**	**412**	**1 844**	2 048	1 914	1 411	1 328	**76,9**	73,5	72,0	62,9	59,2
Autres pays												
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–	**–**	–	–	–	–
Total – Autres pays	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–	**–**	**–**	–	–	–
Total	**3 085 $**	**687 $**	**2 398 $**	2 785 $	2 660 $	2 244 $	2 243 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			**3,45 %**	4,09 %	4,24 %	4,28 %	4,83 %					

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

[2] Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 8 des états financiers consolidés de 2017.

[3] Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 8 des états financiers consolidés de 2017.

TABLEAU 29 : PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS, PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE[1, 2, 3]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				*Aux*			*Pourcentage du total*	
			31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2015	**31 octobre 2017**	31 octobre 2016	31 octobre 2015
	Prêts douteux bruts	**Provisions pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs**	**Prêts douteux nets**	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets			
Canada								
Provinces de l'Atlantique	**40 $**	**11 $**	**29 $**	32 $	34 $	**1,2 %**	1,2 %	1,3 %
Colombie-Britannique[4]	**78**	**21**	**57**	85	109	**2,4**	3,1	4,1
Ontario[4]	**344**	**148**	**196**	277	318	**8,2**	9,9	11,9
Prairies[4]	**260**	**69**	**191**	231	156	**7,9**	8,3	5,9
Québec	**107**	**26**	**81**	112	129	**3,4**	4,0	4,8
Total – Canada	**829**	**275**	**554**	737	746	**23,1**	26,5	28,0
États-Unis								
Caroline du Nord et Caroline du Sud	**113**	**16**	**97**	98	110	**4,0**	3,5	4,1
Floride	**174**	**26**	**148**	154	163	**6,2**	5,5	6,1
Nouvelle-Angleterre[5]	**504**	**63**	**441**	564	524	**18,4**	20,2	19,7
New Jersey	**380**	**44**	**336**	396	387	**14,0**	14,2	14,6
New York	**428**	**62**	**366**	328	318	**15,3**	11,8	12,0
Pennsylvanie	**150**	**24**	**126**	161	171	**5,2**	5,8	6,4
Autres	**507**	**177**	**330**	347	241	**13,8**	12,5	9,1
Total – États-Unis	**2 256**	**412**	**1 844**	2 048	1 914	**76,9**	73,5	72,0
Total	**3 085 $**	**687 $**	**2 398 $**	2 785 $	2 660 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des prêts nets[6]			**0,38 %**	0,46 %	0,48 %			

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
[2] Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 8 des états financiers consolidés de 2017.
[3] Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 8 des états financiers consolidés de 2017.
[4] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.
[5] Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.
[6] Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)

Le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) consiste en une provision relative à des contreparties particulières et une provision évaluée collectivement. La provision au bilan est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. La Banque maintient la provision à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances subies dans le portefeuille de prêts. Les comptes problèmes pris individuellement, la conjoncture économique générale, les pertes passées ainsi que la pondération sectorielle et géographique dans le portefeuille de prêts sont tous pris en considération par la direction au moment d'évaluer le montant adéquat de la provision.

Provision relative à des contreparties particulières

La Banque constitue une provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui sont individuellement significatives lorsque la valeur de réalisation estimative d'un prêt, d'après les flux de trésorerie futurs prévus actualisés, est inférieure à la valeur comptable du prêt.

Au cours de 2017, la provision relative à des contreparties particulières a diminué de 136 millions de dollars, ou 34 %, portant ainsi le total de la provision relative à des contreparties particulières à 263 millions de dollars. La baisse est essentiellement attribuable aux titres de créance classés comme portefeuille de prêts, à l'amélioration de la qualité du crédit dans le secteur du pétrole et du gaz, et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, la provision relative à des contreparties particulières a diminué de 55 millions de dollars, ou 29 %, par rapport à celle de l'exercice précédent surtout en raison de l'amélioration de la qualité du crédit dans le secteur du pétrole et du gaz et de l'incidence du taux de change.

Provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs

Les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs, comme les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit, sont soumis collectivement à un test de dépréciation. Les provisions sont calculées à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés et du type d'actif tenant lieu de sûreté.

Au cours de 2017, la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a diminué de 8 millions de dollars, ou 1 %, pour s'établir à 585 millions de dollars. Compte non tenu des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a augmenté de 18 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celle de l'exercice précédent.

Provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées

La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est établie pour enregistrer les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore désignés comme douteux. La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées tient compte des risques dans tous les portefeuilles et toutes les catégories. La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées fait l'objet d'un examen trimestriel fondé sur des modèles de risque de crédit et le jugement de la direction. Le niveau de la provision est calculé au moyen de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD), et de l'exposition en cas de défaut (ECD) des portefeuilles connexes. La PD est la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus. La PCD est la perte que subirait la Banque en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD. L'ECD est le montant total auquel la Banque est exposée au moment du défaut.

Dans le cas des portefeuilles commerciaux et de gros, les provisions sont estimées à partir de renseignements sur l'emprunteur. La PCD dépend de la garantie obtenue pour la facilité et de la structure de la facilité; l'ECD est fonction de l'utilisation courante, de la solvabilité de l'emprunteur et du montant consenti de la facilité. Dans le cas des portefeuilles de prêts à la consommation et de prêts aux petites entreprises, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est calculée par ensemble de portefeuilles, chaque ensemble étant composé d'expositions dotées de caractéristiques de risque de crédit semblables. Par exemple, les ensembles pourraient être divisés par type de produits et par estimation de PD. Les modèles de recouvrement servent à déterminer la PCD pour chaque ensemble. L'ECD est fonction de l'utilisation courante et de l'exposition historique en cas de défaut.

Au 31 octobre 2017, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées totalisait 3 502 millions de dollars, en hausse par rapport à 3 381 millions de dollars au 31 octobre 2016. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées a augmenté de 156 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celle de l'exercice précédent surtout en raison des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et du portefeuille de cartes de crédit aux États-Unis, le tout contrebalancé par l'incidence du taux de change.

La Banque passe en revue de manière régulière les données et les hypothèses de calcul de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Dans le cadre de cette revue, certaines révisions pourraient être apportées afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées selon des statistiques pour les pertes récentes de la Banque dans ses portefeuilles de crédit, lesquelles pourraient inciter la Banque à ajouter ou à reprendre des montants de la provision pour pertes subies mais non encore décelées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, certaines améliorations ont été apportées, dont l'effet cumulatif n'a pas été important. Les provisions pour pertes sur créances (au bilan) sont décrites plus en détail à la note 8 des états financiers consolidés de 2017.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT)

La provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est le montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances, y compris la provision relative aux contreparties particulières et la provision évaluée collectivement, à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances subies dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements sont soustraits des provisions de l'exercice.

La Banque a comptabilisé une provision pour pertes sur créances totale de 2 216 millions de dollars en 2017, contre une provision pour pertes sur créances totale de 2 330 millions de dollars en 2016. Ce montant comprenait 1 990 millions de dollars au titre de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives et 226 millions de dollars au titre de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. La provision pour pertes sur créances totale en pourcentage de la moyenne nette des prêts et des acceptations a diminué, passant de 0,40 % à 0,36 %.

Au Canada, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts personnels ainsi que les prêts sur cartes de crédit ont nécessité 931 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, soit une baisse de 14 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à 2016. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité 35 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, soit une baisse de 68 millions de dollars, ou 66 %, par rapport à 2016, surtout en raison de l'amélioration de la qualité du crédit dans le secteur du pétrole et du gaz.

Aux États-Unis, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi que les prêts sur cartes de crédit ont nécessité 1 059 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, soit une hausse de 252 millions de dollars, ou 31 %, par rapport à 2016, en raison surtout de l'accroissement des provisions pour les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto indirects. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité 5 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, soit une baisse de 34 millions de dollars, ou 87 %, par rapport à 2016, surtout en raison de l'amélioration de la qualité du crédit dans le secteur du pétrole et du gaz.

Sur le plan géographique, 49 % de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives se sont rapportés au Canada, et 51 %, aux États-Unis, compte tenu des reprises enregistrées dans les portefeuilles de titres de créance classés comme prêts et de prêts acquis ayant subi une perte de valeur. La concentration régionale la plus importante au titre de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives se rapportant au Canada a été en Ontario, soit 19 % du total de la provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, en baisse par rapport à 21 % en 2016. La concentration régionale la plus importante au titre de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives se rapportant aux États-Unis a été dans l'État de New York, représentant 7 % du total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, en hausse par rapport à 5 % à l'exercice précédent.

Le tableau ci-après est un sommaire des provisions présentées à l'état du résultat consolidé.

TABLEAU 30 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT)

(en millions de dollars canadiens)	**2017**	2016	2015
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives			
Contreparties particulières	**40 $**	139 $	76 $
Individuellement significatives	**2 575**	2 334	2 062
Reprises	**(625)**	(602)	(601)
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	**1 990**	1 871	1 537
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées			
Services de détail au Canada et Services bancaires de gros[1]	**–**	165	44
Services de détail aux États-Unis	**144**	210	76
Siège social[2]	**82**	84	26
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	**226**	459	146
Provision pour pertes sur créances	**2 216 $**	2 330 $	1 683 $

[1] La provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est comprise dans les résultats du secteur Siège social aux fins de la présentation de l'information de gestion.

[2] La quote-part du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis revenant aux partenaires des programmes de détaillants.

TABLEAU 31 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) PAR INDUSTRIE[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Exercices clos les*			*Pourcentage du total*		
	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2015	**31 octobre 2017**	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives						
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	**22 $**	15 $	25 $	**1,1 %**	0,8 %	1,6 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	**7**	5	7	**0,4**	0,3	0,4
Prêts-auto indirects	**245**	253	153	**12,3**	13,5	10,0
Autres	**172**	169	148	**8,6**	9,0	9,6
Cartes de crédit	**485**	503	495	**24,4**	26,9	32,2
Total des prêts aux particuliers	**931**	945	828	**46,8**	50,5	53,8
Immobilier						
Résidentiel	**–**	–	(3)	**–**	–	(0,2)
Non résidentiel	**1**	–	3	**0,1**	–	0,2
Total des prêts immobiliers	**1**	–	–	**0,1**	–	–
Agriculture	**–**	–	2	**–**	–	0,1
Automobile	**–**	1	2	**–**	0,1	0,1
Services financiers	**–**	–	–	**–**	–	–
Alimentation, boissons et tabac	**–**	(3)	11	**–**	(0,2)	0,7
Foresterie	**1**	–	–	**0,1**	–	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**–**	(1)	–	**–**	(0,1)	–
Services de santé et services sociaux	**4**	4	–	**0,2**	0,2	–
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**9**	11	21	**0,4**	0,6	1,4
Métaux et mines	**5**	1	(1)	**0,2**	0,1	(0,1)
Pipelines, pétrole et gaz	**(11)**	43	21	**(0,5)**	2,3	1,4
Énergie et services publics	**–**	–	–	**–**	–	–
Services professionnels et autres	**6**	9	(18)	**0,3**	0,5	(1,1)
Commerce de détail	**11**	12	9	**0,5**	0,6	0,6
Fabrication – divers et vente de gros	**1**	14	–	**0,1**	0,7	–
Télécommunications, câblodistribution et médias	**1**	1	–	**0,1**	0,1	–
Transports	**2**	4	4	**0,1**	0,2	0,3
Autres	**5**	7	11	**0,2**	0,4	0,7
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**35**	103	62	**1,8**	5,5	4,1
Total – Canada	**966**	1 048	890	**48,6**	56,0	57,9
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	**7**	16	24	**0,4**	0,9	1,6
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	**7**	58	69	**0,4**	3,1	4,5
Prêts-auto indirects	**229**	146	123	**11,5**	7,8	8,0
Autres	**128**	96	77	**6,4**	5,1	5,0
Cartes de crédit	**688**	491	337	**34,5**	26,2	21,9
Total des prêts aux particuliers	**1 059**	807	630	**53,2**	43,1	41,0
Immobilier						
Résidentiel	**1**	(5)	–	**0,1**	(0,3)	–
Non résidentiel	**(3)**	6	15	**(0,2)**	0,4	1,0
Total des prêts immobiliers	**(2)**	1	15	**(0,1)**	0,1	1,0
Agriculture	**–**	–	–	**–**	–	–
Automobile	**(1)**	1	4	**(0,1)**	0,1	0,3
Services financiers	**19**	(3)	1	**1,0**	(0,2)	0,1
Alimentation, boissons et tabac	**1**	1	4	**0,1**	0,1	0,3
Foresterie	**(7)**	7	–	**(0,4)**	0,4	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	**(2)**	(6)	2	**(0,1)**	(0,4)	0,1
Services de santé et services sociaux	**(6)**	2	2	**(0,3)**	0,1	0,1
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	**7**	(1)	9	**0,4**	(0,1)	0,6
Métaux et mines	**(1)**	3	–	**(0,1)**	0,2	–
Pipelines, pétrole et gaz	**(15)**	25	–	**(0,8)**	1,2	–
Énergie et services publics	**(1)**	1	–	**(0,1)**	0,1	–
Services professionnels et autres	**3**	(2)	8	**0,2**	(0,1)	0,5
Commerce de détail	**–**	(4)	11	**–**	(0,2)	0,7
Fabrication – divers et vente de gros	**(6)**	(4)	18	**(0,3)**	(0,2)	1,1
Télécommunications, câblodistribution et médias	**(1)**	3	2	**(0,1)**	0,2	0,1
Transports	**1**	1	–	**0,1**	0,1	–
Divers	**16**	14	4	**0,8**	0,7	0,3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	**5**	39	80	**0,2**	2,1	5,2
Total – États-Unis	**1 064**	846	710	**53,4**	45,2	46,2
Total, compte non tenu des autres prêts	**2 030**	1 894	1 600	**102,0**	101,2	104,1
Autres prêts						
Titres de créance classés comme prêts	**(2)**	8	(27)	**(0,1)**	0,4	(1,8)
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[2]	**(38)**	(31)	(36)	**(1,9)**	(1,6)	(2,3)
Total – Autres prêts	**(40)**	(23)	(63)	**(2,0)**	(1,2)	(4,1)
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	**1 990 $**	1 871 $	1 537 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées						
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	**237**	463	157			
Titres de créance classés comme prêts	**(11)**	(4)	(11)			
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	**226**	459	146			
Total de la provision pour pertes sur créances	**2 216 $**	2 330 $	1 683 $			

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

[2] Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 32 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Exercices clos les*			*Pourcentage du total*		
	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2015	**31 octobre 2017**	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Canada						
Provinces de l'Atlantique	**75 $**	69 $	53 $	**3,4 %**	3,0 %	3,1 %
Colombie-Britannique[2]	**109**	120	112	**4,9**	5,1	6,7
Ontario[2]	**374**	400	415	**16,9**	17,2	24,7
Prairies[2]	**258**	310	174	**11,6**	13,3	10,3
Québec	**150**	149	136	**6,8**	6,4	8,1
Total – Canada	**966**	1 048	890	**43,6**	45,0	52,9
États-Unis						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	**42**	33	26	**1,9**	1,4	1,5
Floride	**77**	53	43	**3,5**	2,3	2,6
Nouvelle-Angleterre[3]	**112**	112	135	**5,1**	4,8	8,0
New Jersey	**95**	81	87	**4,3**	3,4	5,2
New York	**143**	98	84	**6,4**	4,2	5,0
Pennsylvanie	**52**	41	41	**2,3**	1,8	2,4
Autres[4]	**543**	428	294	**24,5**	18,4	17,5
Total – États-Unis	**1 064**	846	710	**48,0**	36,3	42,2
Total, compte non tenu des autres prêts	**2 030**	1 894	1 600	**91,6**	81,3	95,1
Autres prêts	**(40)**	(23)	(63)	**(1,8)**	(1,0)	(3,8)
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	**1 990**	1 871	1 537	**89,8**	80,3	91,3
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	**226**	459	146	**10,2**	19,7	8,7
Total de la provision pour pertes sur créances	**2 216 $**	2 330 $	1 683 $	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %

Provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets et des acceptations[5]	**31 octobre 2017**	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Canada			
Prêts hypothécaires résidentiels	**0,01 %**	0,01 %	0,01 %
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**0,73**	0,81	0,72
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**0,04**	0,12	0,08
Total – Canada	**0,24**	0,27	0,24
États-Unis			
Prêts hypothécaires résidentiels	**0,03**	0,06	0,09
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**1,92**	1,50	1,38
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**–**	0,04	0,10
Total – États-Unis	**0,55**	0,46	0,46
Autres pays	**–**	–	–
Total, compte non tenu des autres prêts	**0,34**	0,33	0,31
Autres prêts	**(1,47)**	(0,84)	(1,69)
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	**0,33**	0,32	0,29
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	**0,04**	0,08	0,03
Total de la provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets et des acceptations	**0,36 %**	0,40 %	0,32 %

[1] D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

[2] Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

[3] Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

[4] Comprennent les provisions pour pertes sur créances attribuables à d'autres États/régions, y compris ceux ou celles qui se trouvent à l'extérieur de l'étendue géographique principale de TD aux États-Unis.

[5] Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

PRÊTS À RISQUE

Au 31 octobre 2017, la Banque avait une exposition brute à des prêts à risque d'environ 2,5 milliards de dollars (2,6 milliards de dollars au 31 octobre 2016), principalement composés de prêts-auto canadiens. Indicateur de la qualité de crédit, le taux de pertes sur créances, établi comme la provision pour pertes sur créances annuelle divisée par le solde moyen des prêts à la fin du mois, s'approchait de 5,25 % sur une année (6,79 % au 31 octobre 2016). La provision pour pertes sur créances a diminué du fait surtout de la baisse des provisions pour prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, signe de la reprise économique dans les régions pétrolières et gazières touchées. Ces prêts sont comptabilisés au coût amorti.

RISQUE-PAYS

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIIPE).

TABLEAU 33 : EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie[1]

(en millions de dollars canadiens) *Aux*

	Prêts et engagements[2]				Dérivés, mises en pension et prêts de titres[3]				Portefeuille de négociation et de placement[4, 5]				
	Entreprises	Emprun-teurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprun-teurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprun-teurs souverains	Institutions financières	Total	Exposition totale[6]
Pays													**31 octobre 2017**
GIIPE													
Grèce	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $
Italie	–	168	3	171	–	–	3	3	29	35	2	66	240
Irlande	–	–	194	194	11	–	274	285	–	–	–	–	479
Portugal	–	–	–	–	–	–	16	16	7	–	–	7	23
Espagne	–	99	47	146	–	–	35	35	9	1 277	3	1 289	1 470
Total GIIPE	–	267	244	511	11	–	328	339	45	1 312	5	1 362	2 212
Reste de l'Europe													
Autriche	–	–	–	–	12	11	1	24	–	1 073	51	1 124	1 148
Finlande	6	134	1	141	–	40	1	41	–	1 066	–	1 066	1 248
France	602	636	117	1 355	66	604	2 532	3 202	78	5 337	275	5 690	10 247
Allemagne	1 259	522	28	1 809	419	901	873	2 193	233	7 568	45	7 846	11 848
Luxembourg	–	–	–	–	35	–	1 138	1 173	6	–	–	6	1 179
Pays-Bas	548	339	161	1 048	320	727	323	1 370	72	4 109	313	4 494	6 912
Norvège	–	67	4	71	22	311	22	355	1	327	457	785	1 211
Suède	–	105	122	227	–	361	245	606	5	1 189	788	1 982	2 815
Suisse	975	58	42	1 075	34	–	601	635	55	–	59	114	1 824
Royaume-Uni	2 511	2 784	20	5 315	836	580	9 086	10 502	269	2 082	1 744	4 095	19 912
Autres[7]	258	5	–	263	193	153	187	533	42	372	11	425	1 221
Total – Reste de l'Europe	6 159	4 650	495	11 304	1 937	3 688	15 009	20 634	761	23 123	3 743	27 627	59 565
Total – Europe	6 159 $	4 917 $	739 $	11 815 $	1 948 $	3 688 $	15 337 $	20 973 $	806 $	24 435 $	3 748 $	28 989 $	61 777 $

Pays													31 octobre 2016
GIIPE													
Grèce	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $
Italie	–	168	6	174	–	–	9	9	22	36	1	59	242
Irlande	–	–	–	–	45	–	592	637	–	–	–	–	637
Portugal	–	–	–	–	–	–	26	26	1	–	–	1	27
Espagne	–	105	48	153	–	–	52	52	2	–	–	2	207
Total GIIPE	–	273	54	327	45	–	679	724	25	36	1	62	1 113
Reste de l'Europe													
Autriche	–	–	–	–	–	17	8	25	–	737	182	919	944
Finlande	7	64	13	84	–	21	100	121	–	1 379	–	1 379	1 584
France	437	765	169	1 371	96	863	1 582	2 541	108	6 734	262	7 104	11 016
Allemagne	1 037	644	55	1 736	464	738	709	1 911	186	10 779	19	10 984	14 631
Luxembourg	–	–	–	–	59	–	445	504	–	75	57	132	636
Pays-Bas	588	555	271	1 414	604	240	367	1 211	16	4 271	506	4 793	7 418
Norvège	–	4	4	8	1	95	34	130	7	305	272	584	722
Suède	–	64	222	286	–	247	76	323	7	1 359	451	1 817	2 426
Suisse	1 125	58	125	1 308	75	–	802	877	51	–	168	219	2 404
Royaume-Uni	1 787	3 009	37	4 833	1 000	550	4 823	6 373	158	1 765	3 429	5 352	16 558
Autres[7]	268	–	8	276	166	250	217	633	5	343	60	408	1 317
Total – Reste de l'Europe	5 249	5 163	904	11 316	2 465	3 021	9 163	14 649	538	27 747	5 406	33 691	59 656
Total – Europe	5 249 $	5 436 $	958 $	11 643 $	2 510 $	3 021 $	9 842 $	15 373 $	563 $	27 783 $	5 407 $	33 753 $	60 769 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 octobre 2017 ni au 31 octobre 2016.

[3] Les expositions sont calculées à la juste valeur et ne tiennent pas compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 1,5 milliard de dollars pour le GIIPE (6,9 milliards de dollars au 31 octobre 2016) et de 67,4 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (24,7 milliards de dollars au 31 octobre 2016). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

[4] Le portefeuille de négociation et de placement comprend les dépôts et les expositions du portefeuille de négociation tiennent compte des positions vendeur admissibles.

[5] Les justes valeurs des expositions au GIIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement n'étaient pas significatives au 31 octobre 2017 ni au 31 octobre 2016.

[6] Les expositions comme présentées ne tiennent pas compte de la protection de 0,2 milliard de dollars que la Banque a achetée à l'aide de swaps sur défaut de crédit (0,3 milliard de dollars au 31 octobre 2016).

[7] L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 7 pays (7 pays au 31 octobre 2016), dont l'exposition individuelle nette, comprenant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1,0 milliard de dollars au 31 octobre 2017.

Environ 96 % (98 % au 31 octobre 2016) de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés AA ou mieux par Moody's Investors Services (Moody's) ou Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays et aux banques d'importance systémique et de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont garanties au moment de leur conclusion. La grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une garantie sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés A+ ou mieux et par de la trésorerie. La Banque a aussi une exposition limitée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition de 9,5 milliards de dollars (8,9 milliards de dollars au 31 octobre 2016) à des entités supranationales parrainées en Europe et une exposition indirecte de 2,3 milliards de dollars (0,2 milliard de dollars au 31 octobre 2016) à des garanties européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux mises en pension et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes de constitution de fonds.

Dans le cadre des processus normaux de surveillance du risque de crédit et de l'exposition de la Banque, toutes les expositions sont passées en revue régulièrement. Les expositions européennes sont passées en revue chaque mois ou plus souvent lorsque la situation l'exige et des évaluations des facteurs de stress sont effectuées à intervalles réguliers pour relever et comprendre où se situent les points faibles éventuels. En fonction des dernières revues, toutes les expositions européennes sont jugées raisonnables.

EXPOSITION À DES PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont en général des prêts ayant manifestement déjà subi une perte de valeur, et pour lesquels il est probable à la date d'acquisition que la Banque ne sera pas en mesure d'encaisser l'ensemble des remboursements de principal et des paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat. La détérioration de la qualité de crédit à la date d'acquisition peut être établie notamment à l'aide de statistiques, comme les retards de paiements et les notations de crédit. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur ont découlé de transactions facilitées par la FDIC, notamment les prêts assurés assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la FDIC et l'acquisition de The South Financial Group. Le tableau suivant présente le solde du principal non remboursé, la valeur comptable, la provision relative à des contreparties particulières, la provision pour pertes sur prêts qui ne sont pas individuellement significatifs et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage du solde du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 34 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) *Aux*

	Solde du principal non remboursé[1]	Valeur comptable	Provision relative à des contreparties particulières[2]	Provision pour pertes sur prêts qui ne sont pas individuellement significatifs	Valeur comptable après les provisions	Pourcentage du solde du principal non remboursé
						31 octobre 2017
Acquisitions facilitées par la FDIC[3]	**362 $**	**335 $**	**1 $**	**19 $**	**315 $**	**87,0 %**
South Financial	**359**	**330**	**2**	**13**	**315**	**87,7**
Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur	**721 $**	**665 $**	**3 $**	**32 $**	**630 $**	**87,4 %**
						31 octobre 2016
Acquisitions facilitées par la FDIC[3]	508 $	480 $	1 $	35 $	444 $	87,4 %
South Financial	529	494	3	23	468	88,5
Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 037 $	974 $	4 $	58 $	912 $	87,9 %

[1] Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.

[2] Dans le cadre de l'évaluation des prêts acquis ayant subi une perte de valeur effectuée par la Banque, la direction a conclu qu'il est probable que des pertes sur créances de capital estimées plus élevées que prévu entraînent une diminution des flux de trésorerie attendus après l'acquisition. Par conséquent, des provisions pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs ont été comptabilisées.

[3] La valeur comptable n'inclut pas l'incidence de l'accord de partage des pertes conclu avec la FDIC.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Banque a comptabilisé une reprise de 38 millions de dollars de la provision pour pertes sur créances à l'égard de prêts acquis ayant subi une perte de valeur (31 millions de dollars en 2016 et 36 millions de dollars en 2015). Le tableau suivant présente les principales statistiques de crédit par catégorie de prêts en souffrance aux termes du contrat et par concentration géographique selon les soldes du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 35 : PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR – Principales statistiques de crédit

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) *Aux*

	31 octobre 2017		31 octobre 2016	
	Solde du principal non remboursé[1]		Solde du principal non remboursé[1]	
En souffrance aux termes du contrat				
Prêts courants et en souffrance depuis moins de 30 jours	**650 $**	**90,1 %**	912 $	88,0 %
En souffrance depuis 30 à 89 jours	**15**	**2,1**	24	2,3
En souffrance depuis 90 jours ou plus	**56**	**7,8**	101	9,7
Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	**721 $**	**100,0 %**	1 037 $	100,0 %
Région géographique				
Floride	**481 $**	**66,7 %**	691 $	66,6 %
Caroline du Sud	**183**	**25,4**	260	25,1
Caroline du Nord	**54**	**7,5**	83	8,0
États-Unis – autres et Canada	**3**	**0,4**	3	0,3
Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	**721 $**	**100,0 %**	1 037 $	100,0 %

[1] Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.

EXPOSITION À DES OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES

En raison de l'acquisition de Commerce Bancorp Inc., la Banque est exposée à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, essentiellement garanties par des obligations Alt-A et à prime jumbo dont la plupart sont des hypothèques à taux fixe remboursables par anticipation sans possibilité de rajustement du taux. Au moment de l'acquisition, ce portefeuille a été comptabilisé à la juste valeur, qui est devenue la nouvelle valeur comptable de ce portefeuille. Pour plus de renseignements sur les obligations garanties par une hypothèque, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du rapport annuel 2016.

La provision pour pertes subies mais non encore décelées était de 16 millions de dollars US au 31 octobre 2017 (41 millions de dollars US au 31 octobre 2016).

Le tableau suivant présente la valeur nominale, la valeur comptable, la provision pour pertes sur prêts et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes au 31 octobre 2017 et au 31 octobre 2016. Au 31 octobre 2017, le solde de la perte résiduelle résultant d'une acquisition s'élevait à 115 millions de dollars US (160 millions de dollars US au 31 octobre 2016). Ce montant est reflété dans le tableau suivant comme faisant partie de l'escompte entre la valeur nominale et la valeur comptable.

TABLEAU 36 : PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES

(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

	Valeur nominale	Valeur comptable	Provision pour pertes sur prêts	Valeur comptable déduction faite de la provision	En pourcentage de la valeur nominale
					31 octobre 2017
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**613 $**	**542 $**	**114 $**	**428 $**	**69,8 %**
					31 octobre 2016
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	1 158 $	1 020 $	195 $	825 $	71,2 %

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la Banque avait retitrisé une partie du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes. Dans le cadre de la retitrisation reflétée au bilan, de nouvelles notations de crédit avaient été obtenues pour les valeurs mobilières retitrisées qui reflétaient mieux l'escompte à l'acquisition et les risques pour la Banque inhérents à la totalité du portefeuille, ce qui avait entraîné un avantage net sur les fonds propres. L'avantage net sur les fonds propres est venu à échéance le 31 octobre 2016. Au cours du premier trimestre de 2017, la Banque a liquidé la retitrisation et a vendu une partie du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, donnant lieu à un profit sur la vente comptabilisé dans les autres produits du secteur Siège social. L'incidence de la vente sur le portefeuille et la provision pour pertes sur prêts connexe est reflétée dans le tableau ci-dessus.

TABLEAU 37 : OBLIGATIONS ALT-A ET À PRIME JUMBO GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES PAR ANNÉE DE GÉNÉRATION

(en millions de dollars américains)

	Alt-A		Prime Jumbo		Total	
	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur
						31 octobre 2017
2003	**16 $**	**18 $**	**9 $**	**10 $**	**25 $**	**28 $**
2004	**40**	**44**	**12**	**13**	**52**	**57**
2005	**50**	**68**	**7**	**7**	**57**	**75**
2006	**93**	**107**	**32**	**36**	**125**	**143**
2007	**152**	**173**	**33**	**39**	**185**	**212**
Total du portefeuille, déduction faite des provisions pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives	**351 $**	**410 $**	**93 $**	**105 $**	**444 $**	**515 $**
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					**16**	
Total					**428 $**	
						31 octobre 2016
2003	20 $	23 $	20 $	21 $	40 $	44 $
2004	49	55	15	17	64	72
2005	204	248	14	16	218	264
2006	157	187	73	84	230	271
2007	226	270	88	99	314	369
Total du portefeuille, déduction faite des provisions pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives	656 $	783 $	210 $	237 $	866 $	1 020 $
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					41	
Total					825 $	

Situation des fonds propres

TABLEAU 38 : STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS – Bâle III[1]		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2017**	2016
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe	**20 967 $**	20 881 $
Résultats non distribués	**40 489**	35 452
Cumul des autres éléments du résultat global	**8 006**	11 834
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	**69 462**	68 167
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	**(18 820)**	(19 517)
Immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	**(2 310)**	(2 241)
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires	**(113)**	(172)
Réserve de couverture de flux de trésorerie	**506**	(1 690)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	**(805)**	(906)
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	**(73)**	(166)
Actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	**(13)**	(11)
Actions autodétenues	**–**	(72)
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	**(1 206)**	(1 064)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**(22 834)**	(25 839)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**46 628**	42 328
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	**4 247**	3 899
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de catégorie 1	**3 229**	3 236
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	**–**	286
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	**7 476**	7 421
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 autodétenus	**(1)**	–
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	**(352)**	(352)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1	**(353)**	(352)
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	**7 123**	7 069
Fonds propres de catégorie 1	**53 751**	49 397
Fonds propres de catégorie 2 et provisions		
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	**7 156**	5 760
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 2	**2 648**	4 899
Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	**–**	270
Provisions collectives	**1 668**	1 660
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	**11 472**	12 589
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2		
Éléments de fonds propres de catégorie 2 autodétenus	**(25)**	–
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	**(160)**	(170)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	**(185)**	(170)
Fonds propres de catégorie 2	**11 287**	12 419
Total des fonds propres	**65 038**	61 816
Actifs pondérés en fonction des risques[2]		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**435 750 $**	405 844 $
Fonds propres de catégorie 1	**435 750**	405 844
Total des fonds propres	**435 750**	405 844
Ratios et multiples de fonds propres		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	**10,7 %**	10,4 %
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)	**12,3**	12,2
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres)	**14,9**	15,2
Ratio de levier[3]	**3,9**	4,0

[1] La situation des fonds propres a été calculée selon la méthode «tout compris».

[2] Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante d'actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2016, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 64 %, 71 % et 77 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires sont respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. En raison du plancher réglementaire selon Bâle I que doit respecter la Banque, les actifs pondérés en fonction des risques se rapportant au plancher réglementaire sont calculés selon les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I qui sont les mêmes pour tous les ratios de fonds propres.

[3] Le ratio de levier financier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie.

OBJECTIFS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES FONDS PROPRES

Les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
  - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
  - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents; et
  - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
  - protéger la Banque contre des événements inattendus; et
  - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des résultats non distribués. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque et les porteurs des titres de créance subordonnés de la Banque.

GESTION DES FONDS PROPRES

Gestion des fonds propres de l'entreprise gère les fonds propres de la Banque et est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres. Le conseil d'administration surveille la gestion du risque d'adéquation des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios de fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les exigences de fonds propres et est l'une des composantes principales de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. Le capital économique est formé du capital à risque qui est nécessaire pour financer les pertes qui pourraient survenir dans des situations de crise économique ou d'exploitation et du capital de placement utilisé pour financer les acquisitions ou les investissements pour soutenir la croissance future des bénéfices.

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le montant de capital à risque requis pour couvrir les risques découlant des activités de la Banque. Les caractéristiques de ces modèles sont décrites à la section «Gestion des risques» du présent document. Le cadre économique des fonds propres de la Banque a comme objectif de maintenir le capital à risque servant à couvrir les pertes imprévues en s'alignant sur les objectifs de la TD en matière de gestion des fonds propres.

La Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle. Par conséquent, en plus de couvrir les risques de pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques de pilier 2 importants, notamment le risque de marché pour les activités autres que de négociation pour le portefeuille de détail (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), le risque de crédit additionnel imputable à la concentration (portefeuilles commerciaux et de gros) et les risques classés dans la catégorie «Autres», notamment le risque d'affaires, le risque d'assurance et les risques associés aux participations importantes de la Banque. Le cadre tient également compte des avantages de la diversification dans les types de risque et les secteurs d'exploitation.

Se reporter à la rubrique «Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteur», qui présente une ventilation par secteur d'exploitation du capital économique de la Banque.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les exigences en matière de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher selon Bâle I. Bâle III a mis en œuvre, en 2015, un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition au ratio de levier, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) décrit en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

Le 1er janvier 2014, l'application progressive, sur une période de 5 ans, de l'exigence pour les fonds propres touchés par le RVC a commencé. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Aux fins du calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, ce facteur scalaire augmentera pour passer à 80 % en 2018 et à 100 % en 2019. Le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres tiendra aussi compte de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC selon une progression semblable.

Depuis le 1er janvier 2013, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 nouvellement émis doivent comprendre des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments de fonds propres non ordinaires soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si un événement déclencheur survient, comme il est indiqué dans la ligne directrice. Les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 existants qui ne comprennent pas de disposition relative aux FPUNV sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période ayant commencé en 2013 et se terminant en 2022.

La ligne directrice sur les fonds propres comporte deux méthodes pour le calcul des ratios de fonds propres, soit 1) la méthode «transitoire» et 2) la méthode «tout compris». Les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, selon la méthode «tout compris», sont respectivement de 4,5 %, 6 % et 8 %. Le BSIF prévoit que les banques canadiennes incluront des réserves de fonds propres supplémentaires de 2,5 %, élevant ainsi le ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres respectivement à 7 %, 8,5 % et 10,5 %.

En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus importantes banques canadiennes comme des banques d'importance systémique intérieure (BISI), et celles-ci sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires depuis le 1er janvier 2016. Par conséquent, les six banques canadiennes désignées BISI, y compris la TD, sont tenues de respecter des cibles de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres du pilier 1 «tout compris» respectivement de 8 %, 9,5 % et 11,5 %.

Le BSIF pourrait, à sa discrétion, rendre obligatoire la constitution d'une réserve de fonds propres anticyclique sous forme d'actions ordinaires variant entre 0 % et 2,5 %. L'objectif principal de la réserve de fonds propres anticyclique est de protéger le secteur bancaire contre d'éventuelles pertes futures découlant de périodes marquées par un excédent de croissance globale du crédit qui ont souvent été associées à une accumulation de risque dans l'ensemble du système. La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres et doit être constituée de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. La réserve de fonds propres anticyclique est calculée en utilisant la moyenne pondérée des réserves déployées au Canada et dans les États membres du CBCB et dans certains États non membres dans lesquels la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.

Depuis le premier trimestre de 2017, le BSIF exige que les BISI et les filiales étrangères des banques au Canada se conforment au régime en matière de réserve de fonds propres, en le mettant en œuvre progressivement selon des mesures transitoires. Par conséquent, la réserve anticyclique maximale se rapportant aux expositions au risque de crédit du secteur privé étranger a été plafonnée à 1,25 % du total des actifs pondérés en fonction des risques au premier trimestre de 2017 et elle augmentera d'une tranche de 0,625 % chaque exercice par la suite pour atteindre le plafond maximal final de 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques au premier trimestre de 2019. Au 31 octobre 2017, la réserve de fonds propres anticyclique ne s'applique qu'aux expositions au risque de crédit du secteur privé situées à Hong Kong, en Suède, en Norvège et au Royaume-Uni. Selon la répartition des expositions et les réserves constituées à l'heure actuelle à Hong Kong, en Suède, en Norvège et au Royaume-Uni, l'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 31 octobre 2017.

Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF et l'exigence réglementaire minimale est fixée à 3 %.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles. Depuis le troisième trimestre de 2016, le BSIF autorise la Banque à calculer la plupart des actifs pondérés en fonction des risques dans le portefeuille de crédit de détail du secteur Services de détail aux États-Unis selon l'approche fondée sur les notations internes avancées (l'«approche NI avancée»). Les autres actifs du secteur Services de détail aux États-Unis continuent d'être calculés selon l'approche standard à l'égard du risque.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme les lignes directrices du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent et sur le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences de capital minimal à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Au 31 octobre 2017, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 10,7 %, 12,3 % et 14,9 %. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 31 octobre 2017 a augmenté par rapport au ratio de 10,4 % au 31 octobre 2016 en raison de la croissance interne des fonds propres, des écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel, principalement en raison d'une augmentation des taux d'intérêt à long terme, des profits latents dans le cumul des autres éléments du résultat global du portefeuille de titres disponibles à la vente en raison du resserrement des écarts de crédit, le tout en partie contrebalancé par une hausse des actifs pondérés en fonction des risques attribuable au plancher réglementaire selon Bâle I, l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques dans l'ensemble des secteurs, le rachat d'actions ordinaires et l'incidence de la transaction de Scottrade.

Au 31 octobre 2017, le ratio de levier de la Banque s'établissait à 3,9 %. Par rapport au ratio de levier financier de la Banque de 4,0 % au 31 octobre 2016, le ratio de levier financier au 31 octobre 2017 a diminué surtout du fait de la génération de capitaux et des émissions d'actions privilégiées, qui ont été largement contrebalancées par la croissance des activités dans tous les secteurs.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2017, les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 46,6 milliards de dollars. La croissance solide des résultats a contribué en grande partie à la croissance des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au cours de l'exercice. Parmi les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice, notons l'émission d'actions ordinaires d'un capital de 477 millions de dollars aux fins du plan de réinvestissement des dividendes et de l'exercice d'options sur actions.

Fonds propres de catégories 1 et 2

Au 31 octobre 2017, les fonds propres de catégorie 1 s'élevaient à 54 milliards de dollars, soit des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 47 milliards de dollars et d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 de 7 milliards de dollars. Les activités de gestion de fonds propres de catégorie 1 au cours de l'exercice comprennent l'émission d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende non cumulatif d'un capital de 350 millions de dollars, série 16, incluant des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité, et le rachat d'actions privilégiées perpétuelles échangeables, à taux fixe-variable et à dividende non cumulatif, de 500 millions de dollars US, série A, par Northgroup Preferred Capital Corporation, filiale indirecte de TD.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissaient à 11 milliards de dollars au 31 octobre 2017. Les activités de gestion des fonds propres de catégorie 2 au cours de l'exercice ont compris l'émission de débentures subordonnées à 3,224 %, venant à échéance le 25 juillet 2029, d'un capital de 1,5 milliard de dollars, incluant des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité, le rachat de débentures subordonnées à 4,779 %, venant à échéance le 14 décembre 2015, d'un capital de 2,25 milliards de dollars, ainsi que le rachat de billets subordonnés, à taux fixe-variable de 4,644 % venant à échéance le 20 septembre 2022, d'un capital de 270 millions de dollars par TD Bank, N.A., filiale indirecte de la TD. Le 7 novembre 2017, la Banque a annoncé

qu'elle envisageait de racheter le 18 décembre 2017 des débentures subordonnées à 5,763 %, venant à échéance le 18 décembre 2106, d'un capital de 1,8 milliard de dollars.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES INTERNES

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital et les pratiques de simulation de crise de la Banque, qui aident à établir les normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est piloté par le service Gestion du risque avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En fin de compte, cette évaluation représente la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le service Gestion du risque, avec le service Gestion des fonds propres de l'entreprise, évalue et surveille l'adéquation globale des fonds propres disponibles de la Banque tant en fonction des normes internes en matière de fonds propres qu'en fonction des exigences réglementaires dans des conditions normales et en situation de crise.

DIVIDENDES

Le dividende trimestriel s'établissait à 0,60 $ par action au 31 octobre 2017, ce qui est conforme à la fourchette cible actuelle de 40 % à 50 % du résultat rajusté. Les dividendes en espèces déclarés et versés au cours de l'exercice ont totalisé 2,35 $ par action (2,16 $ en 2016). Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2017. Au 31 octobre 2017, il y avait 1 840 millions d'actions ordinaires en circulation (1 857 millions en 2016). La capacité de la Banque à verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* (Canada) (la «Loi sur les banques») et aux exigences du BSIF. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2017 pour en savoir davantage sur les restrictions concernant les dividendes.

RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 18 septembre 2017, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto (TSX) et le BSIF avaient approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque modifiée visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 20 millions d'actions ordinaires additionnelles de la Banque. Le 4 octobre 2017, la Banque a annoncé son intention de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 7,98 millions de ses actions ordinaires aux termes de programmes de rachat d'actions spécifiques dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, dans sa version modifiée. Au cours du trimestre clos le 31 octobre 2017, la Banque a terminé le rachat des actions ordinaires en vertu de programmes de rachat d'actions spécifique, actions rachetées à escompte par rapport au cours du marché en vigueur pour les actions ordinaires de la Banque sur la TSX au moment du rachat. Au cours des trois mois clos le 31 octobre 2017, la Banque a racheté 7,98 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, dans sa version modifiée, à un prix moyen de 64,80 $ l'action pour une contrepartie totale de 517 millions de dollars.

Le 16 mars 2017, la Banque a annoncé que la TSX et le BSIF avaient approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque annoncée précédemment visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 15 millions de ses actions ordinaires. Le 28 mars 2017, la Banque a annoncé son intention de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 14,5 millions de ses actions ordinaires aux termes d'un programme de rachat d'actions spécifique dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au cours du trimestre clos le 30 avril 2017, la Banque a terminé le rachat des actions ordinaires en vertu du programme de rachat d'actions spécifique, actions rachetées à escompte par rapport au cours du marché en vigueur pour les actions ordinaires de la Banque sur la TSX au moment du rachat. Au cours des trois mois clos le 30 avril 2017, la Banque a racheté 15 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités à un prix moyen de 58,65 $ l'action pour une contrepartie totale de 880 millions de dollars.

Le 9 décembre 2015, la Banque avait annoncé que la TSX et le BSIF avaient approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque annoncée précédemment visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 9,5 millions de ses actions ordinaires. Le 11 janvier 2016, la Banque a annoncé son intention de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 3 millions de ses actions ordinaires aux termes d'accords privés conclus entre la Banque et un vendeur indépendant. Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2016, la Banque a terminé le rachat des actions ordinaires en vertu des accords privés, actions rachetées à escompte par rapport au cours du marché en vigueur pour les actions ordinaires de la Banque sur la TSX au moment du rachat. Au cours des trois mois clos le 31 janvier 2016, la Banque a racheté 9,5 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités à un prix moyen de 51,23 $ l'action pour une contrepartie totale de 487 millions de dollars.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Les renseignements sur les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont présentés dans le tableau ci-après.

TABLEAU 39 : ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES AUX FINS DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D'ACTIONS ORDINAIRES[1]

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Risque de crédit		
Risque de crédit de détail		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	**30 500 $**	29 563 $
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	**19 432**	18 965
Autres expositions aux produits de détail	**45 300**	43 288
Risque de crédit autre que de détail		
Entreprises	**168 119**	169 559
Emprunteurs souverains	**7 618**	5 139
Banques	**8 275**	9 087
Expositions de titrisation	**14 442**	16 161
Expositions sur actions	**805**	789
Expositions assujetties à l'approche standard et à l'approche fondée sur les notations internes (NI)	**294 491**	292 551
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	**8 615**	8 515
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI	**36 687**	39 230
Total du risque de crédit	**339 793**	340 296
Risque de marché	**14 020**	12 211
Risque opérationnel	**48 392**	48 001
Plancher réglementaire	**33 545**	5 336
Total	**435 750 $**	405 844 $

[1] Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante d'actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2016, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 64 %, 71 % et 77 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires sont respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. En raison du plancher réglementaire selon Bâle I que doit respecter la Banque, les actifs pondérés en fonction des risques se rapportant au plancher réglementaire sont calculés selon les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I qui sont les mêmes pour tous les ratios de fonds propres.

TABLEAU 40 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque de crédit non lié à une contrepartie et le risque de crédit de contrepartie Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé

(en millions de dollars canadiens)			*Exercices clos les*	
	31 octobre 2017		31 octobre 2016	
	Risque de crédit non lié à une contrepartie	**Risque de crédit de contrepartie**	Risque de crédit non lié à une contrepartie	Risque de crédit de contrepartie
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, solde au début de la période	**324 335 $**	**15 961 $**	308 164 $	20 423 $
Taille du portefeuille	**10 087**	**(4 292)**	18 589	(527)
Qualité du portefeuille	**(6 724)**	**(651)**	2 556	(223)
Mises à jour des modèles	**(1 291)**	**–**	(11 195)	(4 144)
Méthode et politique	**4 948**	**578**	–	–
Acquisitions et cessions	**4 018**	**–**	(318)	–
Variations des taux de change	**(8 019)**	**(338)**	5 124	432
Autres	**1 181**	**–**	1 415	–
Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques	**4 200**	**(4 703)**	16 171	(4 462)
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, solde à la fin de la période	**328 535 $**	**11 258 $**	324 335 $	15 961 $

Le risque de crédit de contrepartie comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux prises en pension, les transactions compensées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC, lesquels ont été intégrés à 72 % pour l'exercice 2017 (64 % en 2016). Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements, ainsi que les titres de dette, les titres de capitaux propres et d'autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables.

La catégorie Taille du portefeuille comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour l'exercice 2017, l'augmentation est attribuable essentiellement à la croissance des différents portefeuilles de détail et des expositions du portefeuille commercial des secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada.

La catégorie Qualité du portefeuille concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, et touchant par exemple les comportements des clients ou des facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles, et pour l'exercice 2017, la diminution est principalement attribuable aux économies tirées de la mise à jour annuelle des paramètres du risque de crédit autre que de détail.

La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements apportés aux calculs qui ont été adoptés récemment du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements et, pour l'exercice 2017, l'augmentation est attribuable surtout à un changement dans le traitement de certaines expositions de titrisation dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

L'incidence de la catégorie Acquisitions et cessions, pour l'exercice 2017, est attribuable principalement à l'acquisition de Scottrade Bank.

La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

TABLEAU 41 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque de marché
Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les*			
	31 octobre 2017		31 octobre 2016	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	**12 211**	**$**	12 655	$
Variation dans les niveaux de risque	**1 782**		548	
Mises à jour des modèles	**–**		–	
Méthode et politique	**–**		(992)	
Acquisitions et cessions	**–**		–	
Variations des taux de change et autres	**négl.**[1]		négl.[1]	
Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques	**1 782**		(444)	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	**13 993**	**$**	12 211	$

[1] Négligeable.

La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché. Un accroissement du risque de taux d'intérêt a contribué à la croissance des actifs pondérés en fonction des risques. La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles. La catégorie Méthode et politique rend compte des changements apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire. La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

TABLEAU 42 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque opérationnel
Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé[1]

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les*			
	31 octobre 2017		31 octobre 2016	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	**48 001**	**$**	41 118	$
Revenus générés	**643**		2 291	
Variation dans les niveaux de risque	**705**		324	
Mises à jour des modèles	**–**		–	
Méthode et politique	**–**		3 648	
Acquisitions et cessions	**–**		–	
Variations des taux de change et autres	**(957)**		620	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	**48 392**	**$**	48 001	$

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La variation touchant la catégorie Revenus générés est attribuable à une variation des produits bruts. La variation dans les niveaux de risque reflète principalement des changements de risque attribuables à des pertes opérationnelles subies, à l'environnement opérationnel, à des facteurs de contrôle interne et à une analyse des scénarios. La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles. La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire. La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans les secteurs Services de détail aux États-Unis. Depuis le troisième trimestre de 2016, le BSIF autorise la Banque à utiliser l'approche de mesure avancée (AMA) pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques opérationnels.

CAPITAL ÉCONOMIQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES PAR SECTEUR

L'organigramme qui suit présente une ventilation des actifs pondérés en fonction des risques et du capital économique de la Banque au 31 octobre 2017. Les actifs pondérés en fonction des risques reflètent les exigences en matière de fonds propres établies selon les lignes directrices réglementaires pour le risque de crédit, le risque de marché lié aux transactions et le risque opérationnel. Le capital économique reflète la vision interne de la Banque des exigences de fonds propres à l'égard de ces risques et des risques qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques et qui sont décrits à la rubrique «Capital économique» du présent document. Les résultats présentés dans le tableau ne reflètent pas l'attribution du goodwill et des immobilisations incorporelles. Pour en savoir plus sur les risques présentés ci-dessous, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent document.

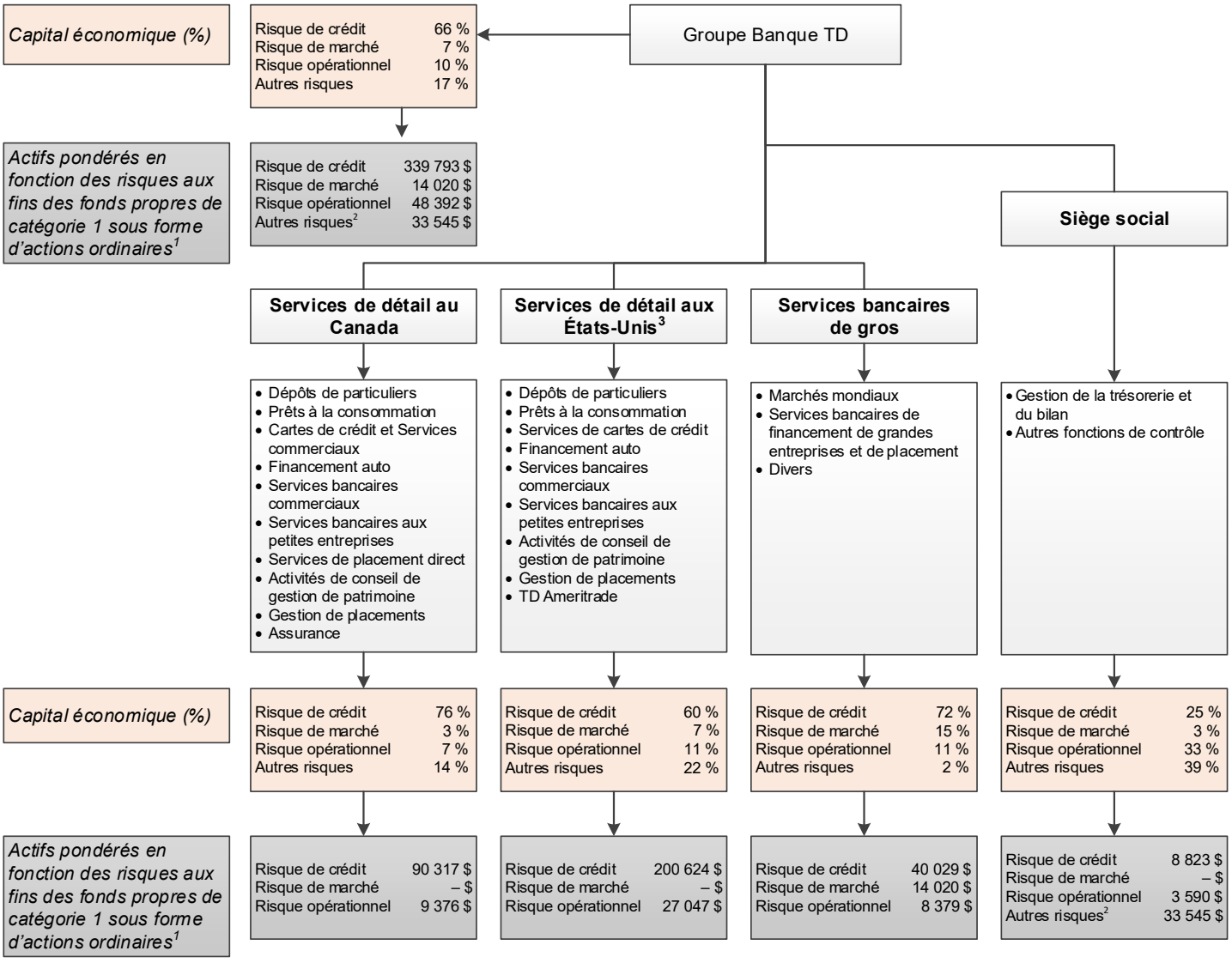

[1] Les montants sont en millions de dollars canadiens.
[2] Comprennent les planchers réglementaires.
[3] Aux fins du capital économique, TD Ameritrade est incluse dans les Services de détail aux États-Unis dans les autres risques.

TABLEAU 43 : ACTIONS EN CIRCULATION ET TITRES POUVANT ÊTRE ÉCHANGÉS/CONVERTIS EN ACTIONS[1]

(en millions d'actions / de parts, sauf indication contraire)

	31 octobre 2017	*Aux* 31 octobre 2016
	Nombre d'actions / de parts	Nombre d'actions / de parts
Actions ordinaires en circulation	**1 842,5**	1 857,6
Actions autodétenues – ordinaires	**(2,9)**	(0,4)
Total des actions ordinaires	**1 839,6**	1 857,2
Options sur actions		
Droits acquis	**5,4**	5,5
Droits non acquis	**8,9**	9,9
Série S	**5,4**	5,4
Série T	**4,6**	4,6
Série Y	**5,5**	5,5
Série Z	**4,5**	4,5
Série 1[2]	**20,0**	20,0
Série 3[2]	**20,0**	20,0
Série 5[2]	**20,0**	20,0
Série 7[2]	**14,0**	14,0
Série 9[2]	**8,0**	8,0
Série 11[2]	**6,0**	6,0
Série 12[2]	**28,0**	28,0
Série 14[2]	**40,0**	40,0
Série 16[2, 3]	**14,0**	–
Total des actions privilégiées – capitaux propres	**190,0**	176,0
Actions autodétenues – privilégiées	**(0,3)**	(0,2)
Total des actions privilégiées	**189,7**	175,8
Titres de fiducie de capital (en milliers d'actions)		
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD III :		
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	**1 000,0**	1 000,0
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :		
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	**550,0**	550,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	**450,0**	450,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	**750,0**	750,0

[1] Pour plus de renseignements, y compris le montant du principal, les caractéristiques de conversion et d'échange, et les distributions, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2017.

[2] Les actions privilégiées des séries 1, 3, 5, 7, 9, 11, 12, 14 et 16 qui comprennent des dispositions relatives aux FPUNV sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans les conditions respectives visant chaque série d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur celles-ci au moment de la conversion, le cas échéant, serait respectivement de 100 millions, 100 millions, 100 millions, 70 millions, 40 millions, 30 millions, 140 millions, 200 millions et 70 millions.

[3] Émises par la Banque le 14 juillet 2017, les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels de ces actions, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 4,50 % pour la période initiale se terminant le 31 octobre 2022. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 3,01 %. Les porteurs de ces actions auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 17 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2022 et le 31 octobre tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 17 auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels à taux variable, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement moyen des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois alors en vigueur majoré de 3,01 %. Les actions de série 16 sont rachetables par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 $ l'action le 31 octobre 2022 et le 31 octobre tous les cinq ans par la suite.

Évolution future des fonds propres réglementaires

Le 1er août 2014, le ministère des Finances a diffusé un document pour consultation publique (la «consultation sur la recapitalisation interne») qui porte sur un projet de régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques (mieux connu sous le nom de «recapitalisation interne»), lequel souligne son intention de mettre en œuvre un cadre exhaustif de gestion des risques pour les BISI du Canada. Pour en savoir davantage, se reporter à la rubrique «Faits réglementaires nouveaux concernant la liquidité et le financement» du présent document.

En décembre 2014, le CBCB a publié un document consultatif sur la mise en place d'un dispositif de plancher de fonds propres se fondant sur les approches standard de Bâle II et Bâle III pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ce dispositif remplacera le plancher transitoire actuel, qui se fonde sur les exigences de Bâle I. Le plancher de fonds propres vise à établir des niveaux minimums de fonds propres du système bancaire, à atténuer le risque lié à l'approche fondée sur les modèles internes et à améliorer la comparabilité des ratios de fonds propres d'une banque à l'autre. La calibration du plancher n'entre pas dans le champ d'application de ce document consultatif. L'incidence sur la Banque dépendra de la calibration définitive du plancher de fonds propres et des approches standard révisées pour mesurer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. À l'heure actuelle, toutes ces approches sont soumises à un processus de révision et de consultation.

En juillet 2015, le CBCB a publié un document consultatif qui porte sur une révision du cadre de RVC tel que défini dans les normes de fonds propres actuelles de Bâle III pour le traitement du risque de crédit de contrepartie. Le cadre révisé propose de rendre les normes de fonds propres plus compatibles avec la méthodologie d'évaluation à la juste valeur du RVC instaurée dans plusieurs référentiels comptables et les révisions proposées du cadre de risque de marché selon l'étude intitulée *Fundamental Review of the Trading Book*.

En décembre 2015, le CBCB a publié le deuxième document consultatif qui porte sur les révisions de l'approche standard pour le risque de crédit. Comme pour le premier document consultatif publié en décembre 2014, il traite de la plupart des catégories d'actifs, y compris les expositions des banques et des sociétés, les résidences, les immeubles commerciaux et les expositions hors bilan.

En mars 2016, le CBCB a publié un document consultatif qui porte sur la réduction de la variation des actifs pondérés en fonction des risques liés au crédit en imposant des contraintes à l'utilisation par les banques de modèles internes pour le calcul de ces actifs (*Reducing variation in credit risk-weighted assets - constraints on the use of internal model approaches*). Les principaux aspects de la proposition comprennent le retrait de l'option permettant l'utilisation d'approches fondées sur les notations internes pour certaines catégories d'exposition, comme les prêts aux institutions financières et aux grandes sociétés, et une description plus détaillée des pratiques d'évaluation des paramètres, y compris les seuils des paramètres de modèle.

En mars 2016, le CBCB a également publié un document consultatif qui porte sur une nouvelle approche de mesure standard (*Standardized Measurement Approach*, ou SMA) en remplacement de l'AMA pour mesurer le risque opérationnel. La SMA est une approche standard qui intègre les éléments sensibles au risque d'une approche avancée.

En avril 2016, le CBCB a publié un document consultatif sur les révisions du cadre régissant le ratio de levier de Bâle III qui réaffirme que l'exigence réglementaire minimale est fixée à 3 % et examine la possibilité d'imposer une exigence plus élevée aux banques d'importance systémique mondiale (BISM). Les révisions proposées de la conception et de la calibration du cadre comprennent des modifications à l'évaluation des expositions sur dérivés, la mise en équivalence des méthodes de comptabilisation à la date de transaction et à la date de règlement, le traitement des provisions et l'harmonisation des facteurs de conversion du crédit des éléments hors bilan et des facteurs proposés dans l'approche standard révisée pour le risque de crédit.

En octobre 2016, le CBCB a publié un document de travail sur les options de traitement réglementaire à long terme des provisions comptables, compte tenu des changements à venir aux normes sur les provisions comptables selon IFRS 9 qui rendent obligatoire l'utilisation de modèles des pertes de crédit attendues, plutôt que de modèles fondés sur les pertes subies. En mars 2017, le CBCB a publié la norme définitive intitulée *Regulatory treatment of accounting provisions – interim approach and transitional arrangements*. La norme conserve, pour une période de transition, le traitement réglementaire actuel des provisions comptables selon l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. Le CBCB permet aux territoires d'instaurer une mesure transitoire tenant compte de l'incidence sur les fonds propres réglementaires de l'application d'IFRS 9 et a énoncé les exigences que devront respecter les territoires qui auront choisi d'appliquer une mesure transitoire. Selon les exigences réglementaires en vigueur, l'incidence prévue sur les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est une diminution de 15 pdb attribuable presque exclusivement au plancher réglementaire selon Bâle I. L'incidence de l'adoption de la méthode fondée sur les pertes de crédit attendues résultant de l'application d'IFRS 9 est atténuée par la diminution de la déduction d'insuffisances et par l'incidence d'IFRS 9 sur le classement et l'évaluation. Pour en savoir davantage sur IFRS 9, se reporter à la rubrique «Modifications de méthodes comptables futures» du présent document. La Banque attend la ligne directrice définitive du BSIF en ce qui a trait à la norme du CBCB. En août 2017, le BSIF a publié aux fins de consultation publique une version modifiée de sa ligne directrice sur les normes de fonds propres, laquelle entrera en vigueur au premier trimestre de 2018.

En mars 2017, le CBCB a publié une norme définitive sur la phase II des exigences de communication financière au titre du troisième pilier. La norme définitive regroupe, sous le troisième pilier, toutes les exigences actuellement en vigueur ou qui viendront du CBCB en matière de communications de renseignements, les exigences de communication accrue prescrites à l'égard des principales mesures prudentielles, et, pour les banques qui comptabilisent des ajustements d'évaluation prudents, une nouvelle exigence de présentation plus détaillée de la façon dont les ajustements sont calculés. De plus, la norme comporte de nouvelles exigences de communication à l'égard de la capacité totale d'absorption des pertes du régime des fonds propres des BISM et une mise à jour des exigences de communication à l'égard du risque de marché. L'entrée en vigueur de ces exigences de communication sera déterminée dans le cadre de la publication par le BSIF de la phase II des exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

Le CBCB a entamé la phase III, dernière phase de l'examen du troisième pilier. L'objectif de la phase III est de formuler des exigences de communication à l'égard des actifs pondérés en fonction des risques selon la méthode standard aux fins de comparaison avec les exigences de fonds propres modélisées en interne, des actifs grevés, du risque opérationnel et des réformes de politiques en cours.

En avril 2017, le BSIF a publié la ligne directrice définitive sur la phase I des exigences de communication financière au titre du troisième pilier. Cette ligne directrice précise les attentes du BSIF en ce qui concerne la mise en œuvre interne par les institutions de dépôt fédérales des révisions concernant les exigences de communication financière au titre du troisième pilier (Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée) émises par le CBCB en janvier 2015. La norme révisée requiert la présentation de tableaux et de fiches de format établi afin d'assurer la comparabilité et l'uniformité des informations à fournir à l'égard des fonds propres et des risques parmi les banques, en mettant l'accent sur une transparence accrue relative aux approches fondées sur les modèles internes que les banques utilisent pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. La ligne directrice remplace le préavis du BSIF de novembre 2007, Exigences de divulgation en vertu du troisième pilier. Les BISI devront se conformer de façon prospective à la norme Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée d'ici le quatrième trimestre de 2018.

En juin 2017, le BSIF a publié, aux fins de commentaires, un projet de ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC). La ligne directrice établit deux normes minimales : le ratio TLAC fondé sur les risques et le ratio de levier TLAC. Ces normes font partie du cadre d'évaluation pour déterminer si une BISI maintient une capacité minimale d'absorption des pertes. Le BSIF s'attend à ce que, à compter du premier trimestre de l'exercice 2022, les BISI maintiennent un ratio TLAC fondé sur les risques d'au moins 21,5 % des actifs pondérés en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %. Les BISI devront aussi maintenir des réserves supérieures aux ratios minimaux de TLAC.

En juillet 2017, le CBCB et le conseil d'administration de l'Organisation internationale des commissions de valeurs ont publié un document consultatif qui porte sur les critères de titrisation simples, transparents et comparables (STC). En juillet 2017, le CBCB a également publié un document consultatif portant sur le traitement aux fins des fonds propres des titrisations à court terme STC. Ces deux documents énoncent une approche proposée visant à inclure les critères STC à court terme dans le cadre de titrisation révisé publié en juillet 2016. Les expositions de titrisation à court terme qui respectent les critères STC sont admissibles à des exigences de fonds propres minimums réduites. Le cadre de titrisation révisé devrait entrer en vigueur pour la Banque au cours du premier trimestre de 2019.

En juillet 2017, le BSIF a prolongé d'au moins un an l'échéancier de la mise en application au Canada des règles relatives aux exigences minimales de fonds propres pour couvrir le risque de marché (aussi désignées Examen fondamental du portefeuille de négociation). L'échéancier a été prolongé en raison de la complexité et des incertitudes associées à la mise en application de ces exigences, l'application commençant donc au plus tôt au premier trimestre de 2021.

En octobre 2017, le CBCB a publié la ligne directrice définitive sur la détection et la gestion du risque d'intervention. Le risque d'intervention représente le risque que la banque offre un soutien financier à une entité non consolidée si elle se trouvait en difficulté financière, et ce, même au-delà ou en l'absence d'obligations contractuelles. En vertu de la ligne directrice, les banques doivent identifier les entités qui seront évaluées, autoévaluer le risque d'intervention en ce qui concerne ces entités et en informer l'autorité de contrôle. Lorsqu'un risque d'intervention est identifié, les banques doivent évaluer l'incidence potentielle de ce risque sur leurs situations de trésorerie et de fonds propres et établir les mesures à prendre en matière de gestion interne des risques. Le cadre proposé ne prévoit pas l'ajout automatique d'exigences de fonds propres ou de montants affectés aux liquidités au titre du premier pilier en plus de ceux requis selon les normes actuelles de Bâle. La ligne directrice devrait être appliquée d'ici 2020.

Banques d'importance systémique mondiale

En juillet 2013, le CBCB a publié une version révisée des règles définitives sur les BISM qui précise la méthodologie d'évaluation des BISM, laquelle s'appuie sur les renseignements fournis par les plus grandes banques d'envergure internationale. Douze indicateurs sont utilisés dans la méthodologie d'évaluation des BISM pour mesurer l'importance systémique. Les indicateurs rendent compte de l'activité transfrontière, de la taille, de l'interdépendance, de la viabilité et de l'infrastructure financière, et de la complexité d'une banque. Le score pour un indicateur particulier est obtenu en divisant la valeur fournie par la banque considérée par le montant total fourni par les banques de l'échantillon pour cet indicateur inclus dans l'évaluation. Par conséquent, le score pour un indicateur de la banque considérée dépend des résultats et des renseignements fournis par les autres banques d'envergure internationale.

D'après les indicateurs de l'exercice 2016, la Banque n'a pas été désignée BISM en novembre 2017. La communication publique des indicateurs de fin d'exercice est requise chaque année et la Banque publiera ses indicateurs pour l'exercice 2017 au premier trimestre de 2018. Si la Banque est désignée BISM dans l'avenir, les exigences de ratio de fonds propres de la Banque devront inclure le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM, lesquels sont actuellement de 1 %, comme stipulé dans le projet de ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF publié aux fins de consultation publique en août 2017. De plus, l'exigence réglementaire minimale régissant le ratio de levier de la Banque serait fixée à 3 %, soit l'exigence prévue actuellement par le BSIF et le CBCB. Le supplément pour les BISI et celui pour les BISM, tout comme les exigences régissant le ratio de levier, sont sujets à changement au gré des organismes de réglementation. Le 15 décembre 2016, le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis a adopté une règle définitive établissant la TLAC et les exigences connexes pour les sociétés de portefeuille bancaires américaines désignées BISM et les sociétés de portefeuille intermédiaires d'organisations bancaires étrangères désignées BISM. La règle exige que les institutions visées maintiennent une capacité d'absorption des pertes et une dette à long terme minimales et impose d'autres restrictions et exigences afin que la capacité d'absorption des pertes interne d'une institution visée, dans le cas d'une défaillance, soit suffisante pour redresser la situation. Si la Banque est désignée BISM dans l'avenir, la règle s'appliquera à TD Group US Holding LLC (TDGUS), société de portefeuille intermédiaire de la Banque, de manière progressive.

Le non-respect des exigences minimales de ratio de fonds propres et de TLAC, y compris tout supplément s'appliquant si la Banque est désignée BISM dans l'avenir, pourrait limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ses capitaux et à effectuer certains paiements compensatoires discrétionnaires, et pourrait avoir des répercussions négatives sur la réputation de la TD sur le marché.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cadre normal des activités, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé de la Banque ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et de liquidité qui sont traités dans la section «Gestion des risques» du présent document. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

ENTITÉS STRUCTURÉES

La TD mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités structurées, notamment des entités ad hoc. Elle utilise des entités ad hoc pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider les clients de la TD à titriser leurs actifs financiers, et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour plus de renseignements sur les liens de la Banque avec des entités ad hoc, se reporter aux notes 2 et 10 des états financiers consolidés de 2017.

Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts demeurent donc inscrits au bilan consolidé de la Banque. En outre, la Banque titrise des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers en les vendant à des entités ad hoc soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titrise aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'entités soutenues par le gouvernement américain. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé de la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 9 et 10 des états financiers consolidés de 2017.

TABLEAU 44 : CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATRICE[1]

(en millions de dollars canadiens)

	Entités ad hoc importantes non consolidées		Entités ad hoc importantes consolidées	Tiers autres que des entités ad hoc		Aux
	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	
						31 octobre 2017
Prêts hypothécaires résidentiels	**22 733**	**$ – $**	**– $**	**2 252**	**$ – $**	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[2]	**–**	**–**	**2 481**	**–**	**–**	
Prêts sur cartes de crédit	**–**	**–**	**3 354**	**–**	**–**	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**–**	**–**	**–**	**1 428**	**32**	
Total des créances	**22 733**	**$ – $**	**5 835 $**	**3 680**	**$ 32 $**	
						31 octobre 2016
Prêts hypothécaires résidentiels	23 081	$ – $	– $	3 661	$ – $	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[2]	–	–	3 642	–	–	
Prêts sur cartes de crédit	–	–	2 012	–	–	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	1 664	31	
Total des créances	23 081	$ – $	5 654 $	5 325	$ 31 $	

[1] Incluent tous les actifs titrisés par la Banque, qu'ils soient présentés au bilan ou hors bilan aux fins comptables, exception faite des titrisations effectuées par l'entremise des entités soutenues par le gouvernement américain.

[2] La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation du point de vue des fonds propres.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titrise les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'entités ad hoc importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés. Au 31 octobre 2017, la Banque n'avait comptabilisé aucun droit conservé découlant de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels dans son bilan consolidé.

Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'intermédiaire d'entités ad hoc consolidées. La Banque consolide les entités ad hoc puisqu'elles servent de véhicules de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques des entités ad hoc et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc. Au 31 octobre 2017, l'encours des billets émis par les entités ad hoc s'établissait à 2 milliards de dollars (4 milliards de dollars au 31 octobre 2016). Au 31 octobre 2017, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de ces conduits était de 2 milliards de dollars (4 milliards de dollars au 31 octobre 2016) et la juste valeur s'élevait à 2 milliards de dollars (4 milliards de dollars au 31 octobre 2016).

Prêts sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité ad hoc. La Banque consolide l'entité ad hoc puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité ad hoc et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité ad hoc. Au 31 octobre 2017, la Banque avait 3 milliards de dollars de créances titrisées sur cartes de crédit en cours (2 milliards de dollars au 31 octobre 2016). Au 31 octobre 2017, l'entité ad hoc consolidée avait en circulation 2,6 milliards de dollars US de billets à taux variable (1,5 milliard de dollars US au 31 octobre 2016). Les billets sont émis à des investisseurs tiers et avaient une juste valeur de 2,6 milliards de dollars US au 31 octobre 2017 (1,5 milliard de dollars US au 31 octobre 2016). Étant donné la nature des créances sur cartes de crédit, leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titrise les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités ad hoc importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts hypothécaires étant tous assurés par un gouvernement.

Titrisation d'actifs initiés par des tiers

Entités ad hoc importantes non consolidées

Conduits multicédants

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise d'entités ad hoc soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2017, l'exposition éventuelle maximale de perte que courait la Banque en raison des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 13,2 milliards de dollars (14,5 milliards de dollars au 31 octobre 2016). De plus, au 31 octobre 2017, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 2,9 milliards de dollars (3,5 milliards de dollars au 31 octobre 2016) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques.

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par les conduits multicédants non consolidés de la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

TABLEAU 45 : EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS NON CONSOLIDÉS SOUTENUS PAR LA BANQUE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

		Aux		
	31 octobre 2017		31 octobre 2016	
	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA[1]	**Durée moyenne pondérée prévue (en années)[2]**	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA[1]	Durée moyenne pondérée prévue (en années)[2]
Prêts hypothécaires résidentiels	**8 294**	**2,5**	9 826	3,0
Prêts et crédit-bail − auto	**3 306**	**1,6**	2 637	1,3
Crédit-bail – équipement	**168**	**1,8**	–	–
Créances clients	**1 465**	**0,2**	1 989	2,3
Total des créances	**13 233**	**2,0**	14 452	2,6

[1] L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'à des actifs notés AAA.

[2] La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles de créances renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles amortissables.

Au 31 octobre 2017, la Banque détenait 1,0 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars au 31 octobre 2016) de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque dans la catégorie des valeurs mobilières disponibles à la vente et la catégorie des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction dans son bilan consolidé.

EXPOSITION HORS BILAN À DES CONDUITS SOUTENUS PAR DES TIERS

La Banque avait une exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers en raison de facilités de liquidité consenties et d'engagements de financement qui s'établissaient à 1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2017 (1,8 milliard de dollars au 31 octobre 2016). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto, de créances sur cartes de crédit et de créances clients. Au 31 octobre 2017, ces actifs avaient maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation d'au moins A. Les expositions au bilan à des produits soutenus par des tiers sont incluses dans les états financiers.

ENGAGEMENTS

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients et comme source de produits d'honoraires pour elle. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaires et commerciales ainsi que des engagements de crédit. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques de liquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 27 des états financiers consolidés de 2017 contient de l'information détaillée sur le montant de crédit additionnel maximal que la Banque pourrait être tenue de fournir.

Ententes de crédit de financement adossé

Les «engagements de crédit» qui sont présentés à la note 27 des états financiers consolidés de 2017 comprennent les ententes de crédit de financement adossé. Les ententes de crédit de financement adossé sont des engagements à fournir un financement à un emprunteur, dont le ratio de levier est plus élevé que celui de l'industrie dans lequel il exerce ses activités, aux fins d'acquisitions, d'acquisitions par emprunt ou de distributions. Au 31 octobre 2017, l'exposition de la Banque à des engagements de crédit de financement adossé, y compris les montants financés et les montants non financés, était de 22,7 milliards de dollars (24,9 milliards de dollars au 31 octobre 2016).

GARANTIES

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des actifs vendus avec recours, des rehaussements de crédit et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2017.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Transactions entre parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 23 des états financiers consolidés de 2017.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12 des états financiers consolidés de 2017.

Autres transactions avec TD Ameritrade et Symcor

1) TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de désigner cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprennent le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, et quatre administrateurs indépendants de la TD ou de filiales américaines de la TD.

Convention sur les comptes de dépôt assurés (auparavant les comptes de dépôt du marché monétaire)

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade et de Scottrade des comptes de dépôt du marché monétaire assurés par la FDIC à titre de comptes de passage désignés ou de comptes de dépôt autres que de passage. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a versé 1,5 milliard de dollars en 2017 (1,2 milliard de dollars en 2016; 1,1 milliard de dollars en 2015) à TD Ameritrade à l'égard des comptes de dépôt. Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 124 milliards de dollars en 2017 (112 milliards de dollars en 2016; 95 milliards de dollars en 2015), et une partie du montant est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade et de Scottrade, et la partie résiduelle est liée au taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires de gestion équivalant à 25 pdb sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise).

Au 31 octobre 2017, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 68 millions de dollars (72 millions de dollars au 31 octobre 2016). Au 31 octobre 2017, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 167 millions de dollars (141 millions de dollars au 31 octobre 2016).

2) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Banque a versé 93 millions de dollars (97 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016; 124 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015) pour ces services. Au 31 octobre 2017, le montant à payer à Symcor était de 15 millions de dollars (16 millions de dollars au 31 octobre 2016).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré aux 31 octobre 2017 et 31 octobre 2016.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts, des instruments dérivés et des valeurs mobilières prises en pension, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des passifs de titrisation, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et des titres de créance subordonnés.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction, des dérivés de couverture et des passifs financiers de la Banque. Selon les normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction et les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de la Banque, sauf certaines valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente comptabilisées au coût. Les instruments financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance, comme prêts et créances et comme autres passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter à la rubrique «Jugements, estimations et hypothèses comptables – Évaluations de la juste valeur» du présent document. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de produits de négociation, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent document.

Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section «Gestion des risques», beaucoup d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que nos résultats diffèrent de façon importante de nos plans, de nos objectifs et de nos estimations, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Banque ou compromettre la viabilité de son modèle d'affaires. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques inhérents et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» du présent document.

PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS

La TD juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels les principaux responsables de la gestion du risque s'attardent du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leur incidence.

Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent et prennent des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque du conseil d'administration et au conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

Conjoncture économique et commerciale générale

La TD et ses clients exercent leurs activités au Canada, aux États-Unis et en moindre proportion dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influe considérablement sur les résultats de la Banque. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux d'emprunt, des produits de base et des capitaux propres ainsi que de la liquidité de ces marchés, les valeurs immobilières, les niveaux d'emploi, les dépenses de consommation et le niveau d'endettement des consommateurs, les investissements des entreprises, les dépenses gouvernementales, les taux de change, les risques liés à la dette souveraine, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles civils, les risques géopolitiques découlant de troubles politiques, les risques de perte de réputation associés à la surveillance accrue des organismes de réglementation, du public et des médias, les effets des situations d'urgence en matière de santé publique, les effets des perturbations touchant les infrastructures publiques, les désastres naturels et le volume d'affaires réalisé dans une région donnée. La direction se tient informée du contexte macroéconomique dans lequel elle exerce ses activités et tient compte de tout changement important éventuel dans ses plans et ses stratégies d'affaires, ainsi que dans les simulations de crise auxquelles elle soumet ses portefeuilles. Par conséquent, la Banque est mieux en mesure de comprendre l'incidence probable d'un grand nombre de ces scénarios négatifs et de mieux gérer ces risques potentiels.

Réalisation des principales priorités et stratégies

La Banque formule un certain nombre de priorités et de stratégies, comme celles présentées en détail pour chaque secteur à la section «Analyse des secteurs d'exploitation» du présent document. Il peut s'agir notamment des initiatives à grande échelle liées à la stratégie ou à la réglementation, qui en sont à diverses étapes d'élaboration ou de mise en œuvre. Les stratégies de croissance interne, les nouvelles acquisitions, l'intégration des activités récemment acquises, les projets visant à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, à mettre en œuvre de nouvelles plateformes ou technologies ou à mettre à niveau une technologie actuelle sont des exemples de telles initiatives. Les risques peuvent être plus élevés selon la taille, l'étendue, la célérité, l'interdépendance et la complexité des projets, les délais serrés pour achever les projets et les priorités concurrentes pour l'affectation limitée de ressources spécialisées.

Avant de procéder à une acquisition ou à une fusion, la Banque effectue une évaluation de la transaction et un contrôle préalable minutieux, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition. Cependant, rien ne garantit que la TD atteindra ses objectifs, notamment à l'égard des économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et de l'intégration. En règle générale, bien que la gouvernance, la surveillance, les méthodes, les outils et les ressources nécessaires à la gestion de nos priorités et stratégies fassent l'objet d'une grande attention de la part de la direction, notre capacité à les réaliser repose sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs. Parmi ces hypothèses et ces facteurs figurent ceux énoncés aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2018» et «Orientation pour 2018» et à la section «Gestion des risques» du présent document, de même qu'une gestion rigoureuse des ressources et des charges et notre capacité de mettre en œuvre les programmes à l'échelle de l'entreprise (et les coûts liés à la mise en œuvre) afin de nous conformer aux règlements nouveaux ou modifiés ou encore aux exigences accrues des organismes de réglementation, qui peuvent tous être indépendants de la volonté de la Banque et difficiles à prévoir.

Si les acquisitions, les plans stratégiques ou les priorités de la Banque ne se réalisaient pas, les activités et le rendement financier de la Banque pourraient être touchés et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

Risque lié à la technologie et la sécurité de l'information

Depuis quelques années, la technologie et la sécurité informatique entraînent de plus en plus de risques pour les grandes institutions financières. Cette situation s'explique en partie par la multiplication, le perfectionnement et l'évolution constante des technologies nouvelles et des stratégies d'attaque employées par des entités sociopolitiques, des organisations criminelles, des pirates informatiques et d'autres parties externes. L'accroissement de ces risques tient aussi à la taille, à la portée et à l'étendue géographique de nos activités, à la complexité de notre infrastructure technologique et aux technologies que nous utilisons pour effectuer des opérations financières en ligne ou par d'autres moyens de télécommunications, notamment le développement continu de nos applications mobiles et de notre plateforme de services en ligne. Les technologies, systèmes et réseaux de la Banque ainsi que ceux de nos clients (y compris leurs appareils) et de nos prestataires de services indépendants peuvent être la cible d'attaques, d'interruptions de services, d'intrusions ou d'autres méfaits. Il peut s'agir, entre autres, de cyberattaques, notamment d'attaques ciblées et d'attaques automatisées en ligne de systèmes et d'applications bancaires, d'intrusion de logiciels malveillants, d'attaques par déni de service ou par hameçonnage qui pourraient conduire à l'utilisation frauduleuse ou au vol de données ou de fonds de clients gérés par la Banque, et de tentatives de soutirer frauduleusement des renseignements d'employés, de clients, de prestataires de services indépendants ou d'autres utilisateurs des systèmes de la Banque afin d'accéder aux données de la Banque ou aux données ou aux fonds de clients gérés par la Banque. En outre, les clients se servent fréquemment de leurs propres appareils, comme leur ordinateur, leur téléphone intelligent ou leur tablette électronique, pour effectuer des paiements et gérer leurs comptes, et la capacité de la Banque à assurer la sécurité des transactions de ses clients est limitée, étant donné qu'elle dépend en partie des appareils dont se servent les clients. La Banque surveille et gère activement les risques liés à la technologie et à la sécurité de l'information et continue d'accroître sa capacité à les atténuer par des programmes à l'échelle de l'entreprise, au moyen de pratiques exemplaires, et par de solides évaluations des menaces et

faiblesses et des mesures prises à leur égard. La Banque investit également dans des projets lui permettant de mettre à jour et d'améliorer constamment son infrastructure de technologie de l'information. Il est possible que la Banque ou des tiers avec qui elle fait affaire ne prévoient pas ou ne mettent pas en place des mesures efficaces pour contrer tous ces risques liés à la technologie et à la sécurité de l'information, surtout parce que les techniques utilisées changent fréquemment et que les risques proviennent de sources très variées qui se perfectionnent constamment. Par conséquent, s'il survient une attaque, une atteinte à la sécurité ou une compromission des systèmes technologiques ou informatiques, du matériel informatique ou des processus connexes, ou tout problème important provoqué par une insuffisance de l'infrastructure de technologie de l'information, la Banque s'expose, entre autres, à des pertes financières; à la perte de clients ou d'occasions d'affaires; à une perturbation des activités; à une appropriation illicite ou une divulgation non autorisée de renseignements confidentiels, financiers ou personnels; au bris d'ordinateurs ou de systèmes de la Banque, de ses clients ou de contreparties; à la violation des lois sur la protection de la vie privée ou d'autres lois applicables; à des litiges; à des pénalités ou à des interventions réglementaires, à des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement; à la hausse des coûts pour assurer la maintenance et la mise à jour de nos systèmes et infrastructures d'exploitation et de sécurité; et à des atteintes à la réputation.

Nouveaux moyens pour commettre des fraudes et comportements criminels

En tant qu'institution financière, la TD est de facto la cible de différents types de fraude et d'autres formes de crimes financiers. Le caractère sophistiqué, la complexité et l'importance de ces crimes évoluent rapidement et leurs auteurs peuvent prendre divers visages, dont ceux de clients potentiels ou existants, d'agents, de fournisseurs ou d'impartiteurs, d'autres parties externes ou d'employés. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces clients, de ces contreparties, d'autres parties externes ou pour leur compte, y compris des états financiers, des informations financières et des informations d'authentification. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients, des contreparties et d'autres parties externes quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Afin d'authentifier les clients, par l'entremise des services téléphoniques, des canaux numériques ou des succursales de la Banque, celle-ci peut aussi miser sur certaines questions et sur la présentation de renseignements d'authentification qui pourraient prévenir des cas de fraude. Outre le risque de perte importante que peut entraîner un crime financier, des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Banque et ce genre de crime pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés. La TD a investi dans une approche coordonnée de renforcement de ses défenses contre les fraudes et de perfectionnement des pratiques existantes au Canada et aux États-Unis. La Banque continue de déployer de nouveaux moyens et de nouvelles défenses pour renforcer son contrôle afin de contrecarrer les stratagèmes de fraude plus complexes, notamment les cyberattaques.

Prestataires de services indépendants

La Banque reconnaît l'importance de recourir à des tiers pour soutenir ses activités, puisqu'ils permettent l'accès à des applications, des processus, des produits et des services de pointe, des connaissances spécialisées, des innovations, des économies d'échelle et des efficiences d'exploitation. Toutefois, ce recours peut amener à présumer de la continuité, de la fiabilité et de la sécurité de ces tiers, de même que de leurs processus, de leur personnel et de leurs établissements. Puisque le secteur des services financiers et sa chaîne d'approvisionnement gagnent en complexité, la nécessité de mettre en œuvre des contrôles solides, généraux et pointus et d'en assurer la surveillance augmente. Tout comme les applications détenues et mises en œuvre par la Banque, les processus, les produits et les services sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des catastrophes, des interruptions d'un service public, des actes criminels ou terroristes (notamment des cyberattaques), ou des situations de non-conformité réglementaire, chacun des fournisseurs de la Banque court des risques similaires qui peuvent rejaillir sur les activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient nuire à la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait perturber nos activités et aboutir à des pertes financières. Par conséquent, la Banque s'est dotée d'une expertise établie et de ressources qui se consacrent à la gestion du risque lié aux fournisseurs tiers, ainsi que de politiques et procédures qui encadrent ses relations avec des tiers, depuis la sélection jusqu'à la fin du cycle de vie de l'arrangement commercial. La Banque élabore et teste de solides plans de gestion de la poursuite des activités qui tiennent compte du client, de l'employé et des incidences opérationnelles, y compris les éventualités liées à la technologie et à d'autres infrastructures.

Promulgation de nouvelles lois ou de nouveaux règlements et modification des lois et règlements actuels

Le secteur des services financiers est fortement réglementé. La promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements et la modification des lois et des règlements actuels, et la délivrance de décisions juridiques pourraient nuire aux activités, à la rentabilité et à la réputation de la Banque. Les politiques budgétaire, économique et monétaire de différents organismes et gouvernements du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient également avoir de telles répercussions négatives. Ces répercussions négatives pourraient contraindre la Banque à engager des coûts additionnels et des ressources supplémentaires à des fins de conformité initiale et continue; limiter les types de produits et services ou la nature des produits et services qu'elle peut offrir et les tarifs qu'elle peut pratiquer; revoir à son détriment la tarification et le mode de prestation de ses produits et services; augmenter la capacité des concurrents nouveaux et existants à rivaliser avec ses tarifs, ses produits et ses services (y compris ailleurs qu'au Canada, en favorisant certaines institutions du pays étranger); et réviser à la hausse les risques en cas de non-conformité potentielle. En plus des répercussions négatives décrites ci-dessus, tout manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant miner ses résultats et ses activités, voire nuire à sa réputation. La réglementation changeante continue de modeler le contexte mondial en matière de protection de la vie privée et de nouvelles lois importantes devraient entrer en vigueur à court et à moyen terme dans les pays où la TD exerce ses activités. En Europe, l'incertitude quant à l'avenir du Royaume-Uni et à sa relation avec l'Union européenne, aux réformes mises en œuvre avec l'adoption du Règlement sur l'infrastructure du marché européen et à l'examen de la directive sur les marchés européens des instruments financiers et des dispositions réglementaires s'y rapportant pourrait entraîner une hausse des coûts d'exploitation et de systèmes, et modifier les types de produits et de services offerts aux clients de cette région par la Banque. Finalement, au Canada, un certain nombre d'initiatives gouvernementales en voie d'être mises en œuvre par des organismes de réglementation, ciblant entre autres l'évolution et la modernisation des modes de paiement, la protection des consommateurs, le marché immobilier canadien et l'examen sectoriel des pratiques de ventes, pourraient avoir des répercussions sur les institutions financières. De plus, les modifications éventuelles à la réglementation sur les frais d'interchange pourraient avoir une incidence sur les activités de cartes de crédit de la Banque.

Loi Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act

Le 21 juillet 2010, la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la «loi Dodd-Frank»), loi fédérale des États-Unis, a été ratifiée. Cette loi a entraîné une profonde réforme structurelle du secteur des services financiers américain et une incidence sur presque tous les établissements bancaires exerçant leurs activités aux États-Unis, dont la Banque. En général, en raison de la loi Dodd-Frank, la Banque pourrait subir des pertes de produits, devoir limiter son offre de produits et de services, et engager des coûts d'exploitation et de conformité additionnels. La loi Dodd-Frank touche également, du fait de l'incidence extraterritoriale de certains aspects de cette loi, les activités de la Banque à l'extérieur des États-Unis, y compris au Canada. De nombreuses dispositions de la loi Dodd-Frank sont en vigueur et d'autres dispositions en sont à l'étape de la mise en œuvre. Parmi les dispositions de la loi Dodd-Frank et autres exigences réglementaires qui touchent la Banque, mentionnons :

- *La règle Volcker* – La Banque et ses filiales sont assujetties à la règle Volcker, laquelle restreint la capacité des entités bancaires, à titre de mandant, à effectuer des opérations pour leur propre compte ainsi qu'à promouvoir certains fonds de couverture et fonds de capital-investissement, à détenir des participations dans de tels fonds ou à entretenir certaines relations avec de tels fonds, sous réserve de certaines exceptions et exclusions.
- *Le Plan en matière de fonds propres et simulation de crise* – La Banque doit produire un plan de fonds propres annuel ainsi que les résultats des simulations de crise annuelles et semestrielles de notre société de portefeuille bancaire américaine de premier rang (TD Group US Holding LLC), sur une base consolidée, au Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (la «Réserve fédérale»). TD Bank, N.A. et TD Bank USA, N.A. sont aussi tenues de soumettre les résultats des simulations de crise visés à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) des États-Unis. Toute question découlant de l'examen des simulations de crise par les autorités de réglementation américaines pourrait toucher négativement les activités et/ou la réputation de la Banque, et pourrait mener à une augmentation des coûts.
- *Les Nouvelles normes prudentielles* – La Banque est assujettie à certaines nouvelles normes prudentielles adoptées par la Réserve fédérale. Ces règles comprennent le resserrement des normes de fonds propres et de liquidité, des obligations relatives aux simulations de crise et des normes de gestion des risques, et imposent des obligations accrues de communication financière, de tenue de registres et de rapports. La Réserve fédérale exige que certains grands établissements bancaires autres qu'américains, comme la Banque, constituent une société de portefeuille intermédiaire américaine de premier rang distincte, qui détiendra les participations appartenant à ces établissements dans toutes leurs filiales aux États-Unis, sous réserve de certaines exceptions et exclusions. Le 1er juillet 2016, TD Group US Holdings LLC a été désignée officiellement comme la société de portefeuille intermédiaire de la Banque et détient maintenant les participations de la Banque dans ses filiales aux États-Unis (sous réserve de certaines exceptions et exclusions), y compris sa participation dans TD Ameritrade Holding Corporation. Pour la TD, ces mesures ont entraîné, et continueront à le faire, des coûts d'exploitation, de capital, de liquidité et de conformité. La conformité à ces exigences pourrait avoir une incidence sur les entreprises, les activités, les résultats aux États-Unis et les résultats globaux de la TD. Le cadre réglementaire actuel des établissements bancaires aux États-Unis pourrait être touché par des modifications législatives futures, dont des modifications à la règle Volcker, aux exigences de fonds propres, aux simulations de crise et autres aspects clés de la loi Dodd-Frank, et par l'adoption de règles d'après-crise. La portée des politiques législatives à court terme de la nouvelle administration américaine n'est pas encore connue, mais celles-ci pourraient comprendre certaines mesures de déréglementation visant le secteur des services financiers américain.

Régime de recapitalisation interne des banques

En 2016, une loi visant à modifier la *Loi sur les banques*, la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la «Loi sur la SADC») ainsi que certaines autres lois fédérales se rapportant aux banques afin de créer un régime de recapitalisation interne des banques pour les BISI, dont la Banque, a été approuvée. La loi entrera en vigueur à une date que fixera le gouvernement du Canada.

Aux termes de la loi, si le surintendant est d'avis qu'une BISI n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de le devenir et que sa viabilité ne peut être rétablie par l'exercice des pouvoirs du surintendant, le gouvernement du Canada peut, entre autres choses, nommer la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) à titre de séquestre de la Banque et enjoindre à la SADC de convertir certaines actions (y compris les actions privilégiées) et certains passifs de la Banque (y compris les titres de créance de premier rang) en actions ordinaires de la Banque ou de ses filiales (une conversion au titre d'une recapitalisation interne). Toutefois, aux termes de la loi, les pouvoirs de conversion de la SADC ne s'appliqueraient pas aux actions émises ni au passif créé avant la date à laquelle la loi entrera en vigueur, à moins que, à compter de cette date, leurs modalités ne soient modifiées ou, dans le cas des passifs, leur durée ne soit prolongée.

Le 16 juin 2017, le gouvernement du Canada a publié, aux fins de commentaires, un projet de règlements en vertu de la *Loi sur la SADC* et de la *Loi sur les banques* (les «règlements relatifs à la recapitalisation interne») exposant de façon détaillée le régime de recapitalisation interne. Les règlements sur la capitalisation interne prévoient les catégories d'actions et de passifs qui seront assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. En règle générale, les créances de premier rang non garanties ou partiellement garanties auxquelles est attribué un numéro CUSIP ou ISIN ou un numéro d'identification semblable dont l'échéance initiale ou modifiée est supérieure à 400 jours seraient assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. Les actions, à l'exception des actions ordinaires, et les créances subordonnées seraient également assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne, sauf si elles constituent des instruments de FPUNV. Cependant, d'autres titres de créance de la Banque comme les billets structurés (tel que défini dans les règlements relatifs à la recapitalisation interne), les obligations garanties et certains instruments dérivés ne feraient pas l'objet d'une conversion au titre d'une recapitalisation interne. Rien ne garantit que les règlements relatifs à la recapitalisation interne seront adoptés sous leur forme proposée.

Les règlements relatifs à la recapitalisation interne seront en vigueur 180 jours après la publication de leur version définitive.

Le régime de recapitalisation interne proposé pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Banque.

Surveillance réglementaire et risque de conformité

Nos entreprises sont assujetties à une réglementation considérable et à une surveillance étendue. Des changements réglementaires sont en cours dans toutes les régions géographiques où la TD mène ses activités. Les organismes réglementaires portent de plus en plus d'attention aux risques liés aux meilleures pratiques. De plus, ils ont continué à démontrer une tendance à établir de nouvelles normes et de nouvelles attentes en matière de meilleures pratiques, et la volonté d'imposer des interventions publiques qui incluent des amendes et des pénalités substantielles en cas de manquements relatifs à la conformité. La TD surveille et évalue sans arrêt l'incidence potentielle des règles, propositions, ordonnances de consentement et lignes directrices réglementaires qui sont pertinentes pour tous ses secteurs d'exploitation. Cependant, bien que les importantes ressources de la Banque chargées des activités de conformité, juridiques et opérationnelles voient au respect de ces règles dans les délais prescrits en tenant compte des attentes des organismes de réglementation, il est possible que la TD ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte qu'auront les versions définitives des règles, voire leur interprétation, ou des mesures coercitives prises par les organismes de réglementation. Par conséquent, la Banque pourrait devoir prendre des mesures supplémentaires ou engager plus de coûts que prévu. En outre, si les organismes de réglementation recourent à des mesures coercitives officielles, plutôt qu'à des mesures de surveillance non officielles, la Banque, malgré ses efforts en matière de prudence et de gestion, pourrait subir des répercussions négatives sur ses activités, ses stratégies d'affaires et son offre de produits et services, ce qui pourrait nuire à ses résultats financiers. Également, il pourrait être établi que la Banque n'a pas réussi à mettre en œuvre les nouvelles règles, ordonnances ou mesures coercitives auxquelles elle est assujettie de manière à satisfaire aux exigences des organismes de réglementation. La Banque pourrait donc continuer d'être visée par des enquêtes, mesures coercitives et litiges en plus grand nombre ou dont la portée serait plus large. La Banque pourrait engager des coûts plus élevés que prévu pour le maintien de sa conformité aux exigences, ou pourrait se voir imposer des amendes ou des pénalités ou faire l'objet de jugements qui pourraient lui être défavorables, ce qui pourrait aussi entraîner des répercussions négatives sur la performance financière et la réputation de la Banque.

Concurrence et perturbations liées à la technologie

La Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influer sur la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à attirer de nouveaux clients, comme la qualité du service à la clientèle, les prix et la variété des produits et services offerts, ainsi que la réputation et la capacité à se distinguer. La concurrence soutenue ou accrue dans l'univers numérique peut nuire à la tarification des produits et services de la Banque et faire en sorte que nous perdions une part du marché. Une concurrence accrue pourrait nous contraindre à procéder à des investissements à court et à long terme supplémentaires, ce qui pourrait entraîner une hausse des charges. De plus, la Banque évolue dans un contexte où des lois et règlements s'appliquant à elle pourraient ne pas s'appliquer à tous ses concurrents actuels, y compris des institutions canadiennes œuvrant à l'étranger ou des prestataires de services et de produits financiers non traditionnels (comme les Fintech). Les établissements n'acceptant pas de dépôts et les établissements non financiers sont souvent en mesure d'offrir des produits et des services qui n'étaient auparavant offerts que par les banques, ce qui leur permet de concurrencer les banques dans la prestation de services financiers électroniques et en ligne sans toutefois devoir se soumettre aux mêmes exigences réglementaires ou à la même surveillance. Les canaux de distribution en constante évolution de ces concurrents peuvent aussi accroître les risques de fraude et d'atteinte à la vie privée pour l'ensemble des clients et des institutions financières. La nature des perturbations liées à la technologie est telle qu'il peut être difficile de les prévoir ou d'y réagir de façon adéquate et rapide, ce qui entraîne des risques inhérents pour certaines activités bancaires, y compris les paiements. Par conséquent, cette forme de concurrence peut également avoir des effets néfastes sur les résultats de la Banque si elle entraîne une baisse des produits. Chacun des secteurs d'affaires de la Banque surveille le contexte concurrentiel dans lequel il évolue, notamment en remettant en question et en modifiant ses stratégies de recrutement et de gestion de la clientèle. La Banque continue d'investir afin d'offrir des expériences exceptionnelles à ses clients et afin qu'ils puissent faire des transactions aisément dans tous nos canaux, en particulier dans des technologies mobiles. De plus, la Banque continue de favoriser l'innovation dans les Fintech au moyen d'investissements et de partenariats stratégiques.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE

Procédures judiciaires

La Banque et ses filiales sont de temps à autre nommées à titre de défenderesses ou sont autrement impliquées dans divers recours collectifs et autres litiges ou différends avec des tiers, notamment des enquêtes et des poursuites de la part d'organismes de réglementation, liés à leurs entreprises et à leurs activités. La Banque gère et atténue les risques liés à ces procédures au moyen d'une solide fonction de gestion des litiges. Les litiges importants et les poursuites de la part d'organismes de réglementation auxquels la Banque est partie sont présentés dans ses états financiers consolidés. Rien ne garantit que le volume des poursuites ou les montants des dommages et intérêts et des pénalités demandés dans le cadre de procédures judiciaires ou mesures réglementaires et d'arbitrage n'augmenteront pas dans l'avenir. Les actions actuellement en instance contre la Banque pourraient se conclure par des jugements, des règlements, des amendes, des pénalités, des restitutions, des injonctions, des ordonnances exigeant des mesures d'amélioration d'entreprise ou d'autres issues défavorables pour la Banque, lesquels pourraient grandement nuire aux activités, à la situation financière, aux résultats d'exploitation, aux flux de trésorerie, aux capitaux et aux notations de crédit de la Banque; exiger des changements importants aux activités de la Banque; entraîner la perte de clients; ou porter gravement atteinte à la réputation de la Banque. De plus, certaines poursuites intentées contre la Banque peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Par ailleurs, tout règlement ainsi que toute autre forme de résolution de litige sont assujettis à une approbation externe, laquelle pourrait ou non être accordée. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés. En tant que participant du secteur des services financiers, il est probable que la Banque continuera de faire l'objet de possibles procédures judiciaires et de poursuites et d'enquêtes de la part d'organismes de réglementation importantes en rapport avec ses entreprises et ses activités. Les autorités de réglementation et d'autres organismes gouvernementaux examinent les activités de la Banque et de ses filiales en procédant tant à des examens routiniers qu'à des examens ciblés, si bien que rien ne garantit qu'ils ne tenteront pas d'obtenir des règlements liés à la réglementation ou n'adopteront pas d'autres mesures coercitives contre la Banque dans l'avenir. Pour plus de renseignements sur les principales procédures judiciaires intentées contre la Banque, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de la Banque.

Acquisitions et plans stratégiques

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés, ou une partie de leurs activités, soit directement, soit indirectement, au moyen des stratégies d'acquisition de ses filiales. Rien ne garantit que la Banque atteindra ses objectifs financiers et stratégiques, notamment les économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et malgré nos efforts d'intégration. La capacité de la Banque, ou de l'une de ses filiales, de conclure une acquisition est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation ou autre approbation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où les approbations seront accordées ni des conditions en vertu desquelles elles le seront, le cas échéant. La Banque effectue un contrôle préalable, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition. Le rendement financier de la Banque dépend également de sa capacité à exécuter les plans stratégiques élaborés par la direction. Si ces plans stratégiques ne se réalisaient pas ou s'ils étaient modifiés, le rendement financier de la Banque pourrait être touché et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

Capacité de recruter des dirigeants clés, de les former et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur la disponibilité de candidats chevronnés et sur la capacité de la Banque à recruter et à former des gens de talent, et à les maintenir en poste. Les entreprises de services financiers se livrent une vive concurrence pour attirer les meilleurs candidats et se doter des technologies émergentes. Bien que le but des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la Banque soit de recruter et de former des gens de talent, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, rien ne garantit que la Banque y parviendra. Chaque année, la Banque se soumet à un exercice de planification des ressources humaines formel et exhaustif qui permet d'évaluer les besoins essentiels en matière de capacités pour tous les secteurs d'activité et de faciliter une évaluation des capacités actuelles de leadership des cadres et des occasions de perfectionnement par rapport aux besoins actuels et futurs de l'entreprise. Ces plans sont activés en tout temps pendant l'année. Les conclusions tirées de cet exercice servent à dresser les plans visant à retenir, à perfectionner et à attirer les gens de talent dont les services sont requis, tant pour l'entreprise que pour ses secteurs d'activité.

Taux de change, taux d'intérêt et écarts de crédit

Les variations des taux de change, des taux d'intérêt et des écarts de crédit au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque (en raison des écarts de change) et sur ses résultats futurs. Les variations du dollar canadien par rapport au dollar américain peuvent aussi influer sur les résultats des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque au Canada. Une fluctuation des taux d'intérêt, ou une longue période de faibles taux d'intérêt, touche l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les intérêts gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui se répercute sur les produits d'intérêts nets de la Banque. Une variation des écarts de taux de crédit se répercute sur l'évaluation relative des actifs et des passifs et, par conséquent, a une incidence sur les résultats de la Banque. La Banque gère ses

activités liées au taux de change structurel, au taux d'intérêt et aux écarts de crédit selon des politiques établies par le comité du risque du conseil d'administration au moyen de son cadre de gestion de l'actif et du passif, dont il est plus amplement question dans la section «Gestion des risques» du présent rapport.

Méthodes comptables utilisées par la Banque

Les méthodes comptables et les estimations utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Les révisions apportées à ces jugements et à ces estimations ainsi que les changements aux normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence néfaste marquée sur les états financiers consolidés de la Banque et, par conséquent, sur sa réputation. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. Les principales méthodes comptables et les modifications de méthodes comptables courantes et futures sont décrites respectivement aux notes 2 et 4 des états financiers consolidés.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Gestion des risques

SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité dans les services financiers implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la TD pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans les entreprises de la TD afin d'atteindre ses objectifs stratégiques futurs.

Le cadre de gestion des risques de la Banque renforce la culture de gestion des risques de la TD, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont la Banque gère les risques. Le cadre de gestion des risques tient compte des aspects suivants : 1) la nature des risques pour la stratégie et les activités de la Banque; 2) la manière dont la Banque définit les types de risque auxquels elle est exposée; 3) la gouvernance et l'organisation en matière de gestion des risques; et 4) la manière dont la Banque gère les risques au moyen de processus lui permettant de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller les risques et de faire rapport sur ceux-ci. Les ressources et les processus de gestion des risques de la Banque sont conçus pour permettre à toutes ses entreprises à la fois de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer en fonction de l'appétit de la TD pour le risque.

RISQUES POUR LES ENTREPRISES DE LA TD

L'inventaire des risques de la TD décrit les principales catégories de risques et sous-catégories de risques connexes de la Banque, auxquelles peuvent être exposées ses entreprises et ses activités d'exploitation. L'inventaire des risques facilite un recensement uniforme des risques et est le point de départ pour l'élaboration de stratégies et de processus de gestion des risques. Les principales catégories de risques de la TD sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation et risque juridique, et le risque de réputation.

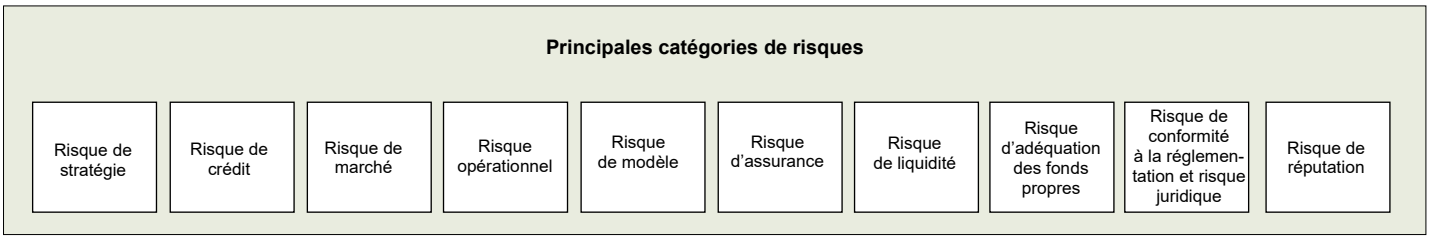

APPÉTIT POUR LE RISQUE

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD est le principal moyen employé par la TD pour définir le risque et pour déterminer le type et le niveau de risque que la Banque est prête à prendre pour exécuter la stratégie de la Banque et accroître la valeur pour les actionnaires. En définissant son appétit pour le risque, la Banque tient compte de sa vision, de sa mission, de sa stratégie, de ses principes directeurs, de sa philosophie face au risque et de sa capacité à supporter le risque. Les principes directeurs de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD sont comme suit :

La Banque prend les risques nécessaires pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques :
1. s'inscrivent dans la stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
2. n'exposent la Banque à aucune perte isolée importante; la TD ne met pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit pris isolément;
3. ne mettent pas la marque TD en péril.

La TD tient compte des conditions d'exploitation actuelles et de l'incidence des risques émergents découlant de l'élaboration et de l'application de sa politique en matière d'appétit pour le risque. Le respect de l'appétit pour le risque de l'entreprise est géré et surveillé à l'échelle de la Banque et est éclairé par la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et sur un vaste ensemble de principes, de politiques, de processus et d'outils. La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD donne une description par principale catégorie de risque des principes de gestion des risques de la Banque et établit des mesures qualitatives et quantitatives ainsi que des indicateurs clés, des seuils et des limites, selon le cas. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque tiennent compte à la fois de scénarios normaux et de scénarios de simulation de crise, incluant ceux qui peuvent être regroupés au niveau de l'entreprise ou séparés par secteur d'exploitation.

Le groupe Gestion du risque est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, à surveiller et à présenter les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD. Il a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces pratiques et mesures. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque sont communiquées régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque. La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures pour le risque et les signale au besoin à la haute direction et au conseil d'administration. Le groupe Gestion du risque mesure régulièrement la performance de la direction par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques de la Banque est au diapason avec le ton exemplaire établi par le conseil d'administration, le chef de la direction et l'équipe de la haute direction (EHD), et informe sur la vision, l'intention et les engagements communs de la TD. Ces objectifs généraux décrivent les comportements que la Banque cherche à instiller parmi les membres de son personnel comme culture qui n'amène à prendre que les risques qui peuvent être compris et contrôlés. La culture de gestion des risques de la TD encourage la responsabilisation, l'apprentissage des expériences passées ainsi que la communication franche et la transparence pour tous les aspects de la prise de risques. Les employés de la TD sont invités à exprimer un désaccord ou à s'adresser à un échelon supérieur s'il leur semble que la Banque dévie de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Un comportement éthique est une composante clé de la culture de gestion des risques de la TD. Le Code de conduite et d'éthique de la TD guide les employés et les administrateurs dans la prise de décisions qui répondent aux normes d'intégrité, de professionnalisme et de comportement éthique les plus élevées. Il appartient à chaque employé et administrateur de la TD d'évaluer les décisions d'affaires et les mesures prises au nom de l'organisation à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable. La culture de gestion des risques voulue par la TD est renforcée par une rémunération qui récompense l'équipe de direction pour son respect de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. La performance à l'égard de l'appétit pour le risque est un élément important à prendre en considération dans l'établissement de la rémunération des cadres, y compris les ajustements apportés à la rémunération incitative à la fois au moment de l'attribution de cette rémunération, puis à l'acquisition des droits dans le cas d'une rémunération différée. Le comité des ressources humaines se sert d'une évaluation consolidée annuelle de la performance de la direction à l'égard de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque qui est préparée par le groupe Gestion du risque et examinée par le Comité du risque comme source de données clés pour prendre des décisions sur la rémunération. Tous les cadres sont évalués en fonction d'objectifs, qui tiennent compte des comportements sensibles aux risques et aux contrôles. Cette approche exhaustive permet à la Banque d'évaluer si les mesures prises par l'équipe de direction ont été la source d'événements liés aux risques et aux contrôles dans leur sphère de responsabilité.

De plus, les fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance exercent leurs activités indépendamment des secteurs d'exploitation et sont soutenues par une structure organisationnelle permettant une surveillance indépendante et des remises en question objectives. Les cadres responsables des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, y compris le chef de la gestion du risque (CGR), ont librement accès aux comités du conseil d'administration pour soulever des questions liées au risque et à la conformité, ainsi que d'autres questions. Enfin, la TD communique sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques aux fins de sensibilisation au moyen de programmes de communication des risques, de séminaires et de formations pour les employés à l'échelle de l'organisation, et par la participation à des conférences internes sur la gestion des risques. Ces activités d'ancrage de la culture de gestion des risques de la TD permettent de mieux diffuser et comprendre les attentes de la Banque quant à la prise de risques.

RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la TD met l'accent sur un équilibre entre une surveillance rigoureuse indépendante et la prise en charge claire des contrôles liés aux risques par les secteurs d'exploitation. Selon l'approche de la Banque en matière de gouvernance pour la gestion des risques, un modèle à «trois lignes de défense» est utilisé, pour lequel les propriétaires du risque constituent la première ligne de défense; la surveillance des risques, la deuxième ligne de défense; et le groupe Audit interne, la troisième ligne de défense.

Le modèle de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques comprend un comité composé de membres de la haute direction qui a pour mandat de discuter des risques de la TD et d'assurer la communication transparente de l'information sur les risques, la surveillance globale des risques et des contrôles étant assurée par le conseil d'administration et ses comités (principalement les comités d'audit et du risque). Le chef de la direction et l'EHD établissent l'orientation à long terme de la TD en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque et l'appliquent aux secteurs. Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de groupe et CGR, établit la stratégie et la politique en matière de risques pour l'entreprise, et assure une surveillance indépendante à l'appui d'une approche exhaustive et proactive de gestion des risques. Le CGR, qui est aussi membre de l'EHD, a librement accès au comité du risque.

La Banque a un cadre rigoureux de gouvernance des filiales afin de soutenir sa structure de gouvernance générale pour la gestion des risques, qui englobe les conseils d'administration et les comités de diverses filiales, au besoin. Au sein du secteur Services de détail aux États-Unis, une surveillance additionnelle des risques et des contrôles est assurée par un conseil d'administration séparé et distinct, qui comprend un comité du risque et un comité d'audit du conseil d'administration entièrement indépendants. Le CGR aux États-Unis a un accès illimité au comité du risque du conseil d'administration.

La rubrique qui suit donne un aperçu des principaux rôles et responsabilités en gestion des risques. La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque est présentée dans l'organigramme suivant.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RISQUES

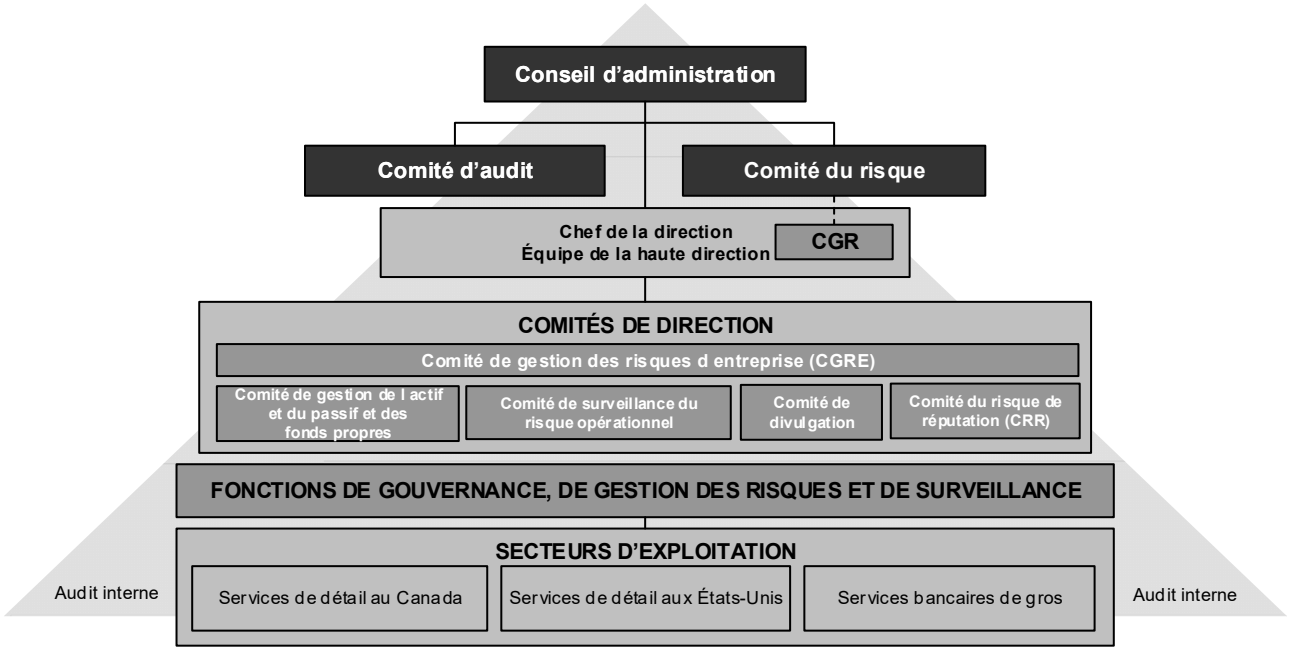

Le conseil d'administration
Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la Banque, la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques efficace et le cadre de contrôle interne à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et indirectement par l'entremise de ses quatre comités, principalement le comité d'audit et le comité de risque, ainsi que le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance. Le conseil d'administration examine et approuve chaque année la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD, et les mesures qui s'y rattachent, et surveille le profil de risque et le rendement de la Banque par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Le comité d'audit
Le comité d'audit surveille la présentation de l'information financière ainsi que le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et des activités du groupe mondial de lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA), du groupe Conformité et du groupe Audit interne de la Banque. Le comité s'assure que la Banque se conforme aux politiques en matière de déontologie personnelle et de conduite professionnelle, notamment au Code de conduite et d'éthique de la Banque ainsi qu'à sa politique de dénonciation.

Le comité du risque
Le comité du risque est chargé de revoir la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD et de la soumettre à l'approbation annuelle du conseil d'administration. Le comité du risque surveille la gestion du profil de risque et la performance de la TD en regard de son appétit pour le risque. De plus, il passe en revue et approuve certains cadres et certaines politiques de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise qui assurent le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et surveille la gestion des risques et les tendances en la matière.

Le comité des ressources humaines
Le comité des ressources humaines, en plus de ses autres responsabilités, s'assure que les risques liés aux ressources humaines sont identifiés, évalués et gérés de façon appropriée conformément aux programmes de gestion des risques de la Banque et veille à la réalisation à long terme des objectifs d'affaires de la Banque.

Le comité de gouvernance
Le comité de gouvernance, en plus de ses autres responsabilités, élabore des lignes directrices en matière de gouvernance visant le respect de normes de gouvernance élevées et, au besoin, recommande l'approbation de ces lignes directrices par le conseil d'administration.

Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction
Le chef de la direction et les membres de l'EHD tracent le plan et l'orientation stratégiques à long terme de la Banque et les recommandent au conseil d'administration et définissent également l'appétit de la TD pour le risque avant de le soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'EHD gèrent le risque selon l'appétit de la TD pour le risque et examinent l'incidence des risques émergents sur la stratégie et le profil de risque de la Banque. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants et les signaler au comité du risque.

Comités de direction
Le chef de la direction, en consultation avec le CGR, désigne les comités de direction de la TD, qui sont présidés par les membres de l'EHD. Les comités se réunissent régulièrement pour superviser les activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et passer en revue et surveiller les stratégies de gestion des risques ainsi que les activités et pratiques connexes liées aux risques.

Le CGRE, présidé par le chef de la direction, surveille la gestion des principales activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et fait la promotion d'une culture de gestion des risques intégrée et efficace. Les comités de direction suivants ont été mis en place pour gérer des risques importants précis, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

- Comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres – présidé par le chef de groupe et chef des finances, le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille directement et par l'entremise de ses sous-comités permanents (le comité de gestion des fonds propres à risque et le Forum général sur les liquidités) la gestion du risque de marché lié aux activités consolidées autres que de négociation de la TD, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de capitaux propres consolidés.
- Comité de surveillance du risque opérationnel – présidé par le chef de groupe et CGR, le comité de surveillance du risque opérationnel assure un suivi du recensement, de la surveillance et du contrôle des principaux risques compte tenu du profil de risque opérationnel de la TD.
- Comité de divulgation – présidé par le chef de groupe et chef des finances, le comité de divulgation veille à ce que des contrôles et des procédures adéquats soient en place et fonctionnels pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective aux organismes de réglementation (en ce qui a trait à l'information destinée au public), aux actionnaires et au marché.
- CRR – présidé par le chef de groupe et CGR, le CRR surveille la gestion du risque d'atteinte à la réputation en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque.

Gestion des risques

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, assure une surveillance indépendante de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, de la gouvernance et du contrôle des risques, y compris l'élaboration d'une stratégie et de politiques en matière de risques pour veiller à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires de la Banque. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive de la gestion des risques qui encourage une culture bien implantée de la gestion des risques. Ce groupe travaille en collaboration avec les secteurs d'exploitation et d'autres fonctions de surveillance du Siège social afin d'établir des politiques, des normes et des limites qui soient conformes à l'appétit de la TD pour le risque, et surveille les risques existants et émergents ainsi que le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et en fait rapport. Le CGR est appuyé par une équipe de professionnels spécialisés dans la gestion des risques qui s'occupe de surveiller les risques survenant dans chaque principale catégorie de risques de la Banque. Un processus établi pour l'identification et l'évaluation des risques principaux et émergents est en place. De plus, la Banque a des procédures précises qui indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

Secteurs d'exploitation

Chaque secteur d'exploitation a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à un haut dirigeant responsable des risques qui en rend lui-même compte au CGR. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance indépendante et les lignes de responsabilité des divers risques à l'intérieur du secteur d'exploitation. La direction de chaque secteur d'exploitation a la responsabilité d'établir pour son secteur un appétit pour le risque et les mesures qui s'y rattachent, lesquels sont revus et scrutés par le groupe Gestion du risque, avalisés par le CGRE et approuvés par le chef de la direction, afin qu'ils soient conformes à l'appétit de la TD pour le risque, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées.

Audit interne

Le groupe d'audit interne de la TD fournit au conseil d'administration une assurance indépendante et objective concernant la fiabilité et l'efficacité des principaux éléments des processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance de la Banque.

Conformité

Le Service de la conformité est responsable de promouvoir une culture d'intégrité et de conformité à l'échelle de la TD, afin de protéger la marque TD et de mener les activités en respectant l'appétit pour le risque; d'assurer la gestion indépendante du risque de réglementation et la surveillance de la gestion de la conformité et des contrôles du programme à l'échelle mondiale de la TD; et d'évaluer le caractère adéquat, le respect et l'efficacité des contrôles portant sur la gestion au quotidien de la conformité de la TD aux normes réglementaires.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le groupe mondial LCBA assure la gestion du risque de réglementation associé aux exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et aux sanctions économiques à l'échelle de la TD conformément aux politiques de l'entreprise afin que les risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et aux sanctions économiques soient identifiés et atténués adéquatement. Le programme de conformité à la réglementation en matière de lutte contre le trafic d'influence et la corruption de la Banque relève aussi du groupe mondial LCBA.

Gestion de la trésorerie et du bilan

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère la situation de fonds propres et de placements de la Banque, le risque de liquidité, le risque de financement et les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation de la TD, et en fait rapport. Le groupe Gestion du risque surveille les activités du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan relatives aux fonds propres, aux placements et à la gestion du risque de liquidité et des risques de marché autres que de négociation dans leur ensemble.

Trois lignes de défense

Afin d'améliorer la compréhension des responsabilités en matière de gestion des risques, la Banque utilise le modèle à «trois lignes de défense» suivant qui décrit les responsabilités respectives de chaque ligne de défense pour la gestion du risque à l'échelle de la Banque.

TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
PREMIÈRE LIGNE	**PROPRIÉTAIRES DU RISQUE**
RECENSEMENT ET CONTRÔLE	• Gèrent et recensent les risques au quotidien. • Gèrent les activités de façon à respecter l'appétit pour le risque et les politiques de gestion des risques de la TD. • Conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles internes efficaces. • Mettent en place des processus d'approbation fondés sur le risque pour tous les nouveaux produits, processus et systèmes et toutes les nouvelles activités. • Dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils afin de s'acquitter de leurs responsabilités. • Surveillent le profil de risque et en font rapport.
DEUXIÈME LIGNE	**SURVEILLANCE DES RISQUES**
ÉTABLISSEMENT DES NORMES ET EXAMEN CRITIQUE	• Établissent les stratégies et les politiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entreprise, et en assurent la diffusion. • Assurent une surveillance et un examen critique indépendant de la première ligne en effectuant des analyses, en recueillant des renseignements et en tenant des discussions. • Dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils pour appuyer la première ligne dans l'exercice de ses responsabilités. • Surveillent le respect de l'appétit pour le risque et des politiques, et en font rapport.
TROISIÈME LIGNE	**GROUPE AUDIT INTERNE**
ASSURANCE INDÉPENDANTE	• Fournit une assurance indépendante du fonctionnement efficace du cadre de gestion des risques de la TD. • S'assure que les première et deuxième lignes ont rempli leur mandat et géré les risques de manière efficace.

Dans l'esprit d'une culture de gestion des risques solide, la TD applique les principes suivants indiquant sa façon de gérer les risques :

- **Champ d'action illimité** – Le groupe Gestion du risque vise tous les secteurs de la TD, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises dans la mesure où elles peuvent avoir une incidence sur la TD, et traverse toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- **Communication transparente et efficace** – Les questions liées aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.
- **Responsabilité accrue** – La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à la direction de l'entreprise et à tous les employés, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et en assumer la gestion active, individuellement et collectivement.
- **Surveillance indépendante** – Les politiques de gestion des risques, la surveillance et la communication des risques sont établies et mises en œuvre de façon indépendante et objective.
- **Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle** – Les règles de gestion des risques sont intégrées dans les tâches quotidiennes, le processus décisionnel et la formulation de la stratégie de la TD.
- **Équilibre stratégique** – Les risques sont gérés jusqu'à un niveau acceptable d'exposition, compte tenu de la nécessité de protéger et d'accroître la valeur pour les actionnaires.

APPROCHE À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

L'approche exhaustive et proactive de la TD en matière de gestion des risques comprend quatre grands processus : recensement et évaluation des risques, quantification des risques, contrôle des risques, et surveillance des risques et production de rapports.

Recensement et évaluation des risques

Le volet recensement et évaluation des risques consiste à reconnaître et à comprendre les risques existants, les risques qui pourraient découler de projets nouveaux ou en cours, les risques globaux et les risques émergents associés au contexte en constante évolution. L'objectif de la Banque est d'établir et de maintenir des processus de recensement et d'évaluation des risques intégrés qui permettent de mieux comprendre les interdépendances des risques, d'examiner la manière dont les risques se recoupent et de relever les risques émergents. Pour atteindre cet objectif, le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de la TD permet à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités de recenser et d'articuler les risques qui sont présents à l'échelle de l'entreprise et de comprendre les vulnérabilités possibles de la Banque.

Quantification des risques

La capacité de quantifier les risques est un élément clé du processus de gestion des risques de la Banque. Le processus de quantification des risques de la TD est aligné sur les exigences réglementaires comme les lignes directrices sur l'adéquation des fonds propres, les ratios de levier financier, les mesures de la liquidité, l'évaluation des facteurs de stress et les directives sur l'exposition au risque de crédit maximum établies par les organismes de réglementation. De plus, la Banque a mis en place un processus lui permettant de quantifier les risques dans le but de fournir des mesures précises et en temps opportun des risques qu'elle assume.

Pour quantifier les risques, la Banque utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque (VaR), des analyses de scénario, des évaluations des facteurs de stress et des limites d'évaluation des facteurs de stress. L'exposition aux risques de crédit, la provision pour pertes sur créances, la comparaison avec ses pairs, l'analyse des tendances, la couverture des liquidités, les ratios de levier, les paramètres d'adéquation des fonds propres et les indicateurs d'alerte d'occurrences de risque opérationnel sont d'autres exemples de quantification des risques. La Banque exige également que les fonctions de surveillance de ses principaux secteurs d'exploitation et du Siège social évaluent annuellement leurs propres risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme d'autoévaluation des risques et des contrôles structuré. La Banque surveille les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de la Banque. La Banque peut ainsi cerner les problèmes de risque importants, les signaler aux échelons supérieurs et les surveiller, au besoin.

Contrôle des risques

Les processus de contrôle des risques de la TD sont établis et communiqués par la voie de politiques approuvées par le comité du risque et la direction, ainsi que de procédures connexes, limites de contrôle et pouvoirs délégués approuvés par la direction qui reflètent l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la TD.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également les évaluations des risques et des fonds propres pour prendre en compte de façon appropriée les principaux risques dans l'évaluation et la gestion de l'adéquation des fonds propres de la TD. Pour cela, les comités de la haute direction doivent critiquer et avaliser le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et les pratiques connexes touchant le capital économique. À la TD, le rendement est mesuré d'après la répartition des fonds propres à risque entre les unités opérationnelles et des coûts correspondants imputés.

Surveillance des risques et production de rapports

La Banque surveille régulièrement les niveaux de risque en regard de son appétit pour le risque et le groupe Gestion du risque fait rapport de ses activités de surveillance à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités, et aux comités de direction et de gestion concernés. Le CGRE, le comité du risque et le conseil d'administration reçoivent également des rapports annuels et périodiques sur l'évaluation des facteurs de stress de l'entreprise et un compte rendu annuel sur le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En complément des activités régulières de surveillance des risques et de production de rapports, des rapports spéciaux portant sur les risques nouveaux et émergents ou sur tout changement important du profil de risque de la Banque sont présentés à la haute direction, au comité du risque et au conseil d'administration.

Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise

L'évaluation des facteurs de stress à la TD, qui fait partie de l'exercice de planification stratégique, de planification financière et de planification des fonds propres à long terme, est un élément clé du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes qui aide à valider l'appétit pour le risque de la Banque. Le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la TD comprend l'élaboration, l'application et l'évaluation de scénarios de stress graves, mais plausibles, sur les résultats, les fonds propres et les liquidités. La direction peut ainsi recenser et articuler clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels pertinents compte tenu du profil de risque de la TD. La conception des scénarios de stress tient compte des principaux risques macroéconomiques et idiosyncratiques auxquels la Banque est exposée. Une combinaison d'approches englobant des techniques de modélisation quantitatives et des analyses qualitatives permet d'évaluer l'incidence de situations de stress sur le rendement de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de chaque secteur d'exploitation, des fonctions Finances, Gestion de la trésorerie et du bilan, Services économiques et Gestion du risque. Le comité de gestion des fonds propres à risque, sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, surveille les processus et les pratiques régissant le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise.

Dans le cadre de son programme pour 2017, la Banque a évalué deux scénarios de simulation de crise macroéconomique conçus en interne, qui couvrent une fourchette de degrés de sévérité (présentés ci-dessous). Les scénarios ont été modélisés afin de couvrir une grande variété de facteurs de risque qui sont significatifs pour le profil de risque de la TD dans les économies nord-américaine et mondiale. Les variables de stress macroéconomiques comme le chômage, le PIB, le prix de revente des maisons et les taux d'intérêt ont fait l'objet de prévisions sur l'horizon de l'évaluation de stress, qui délimite l'évaluation des incidences. Dans les scénarios évalués dans le cadre du programme de 2017, la Banque disposait de fonds propres suffisants pour faire face à des périodes de crise sévère, mais plausible. Les résultats des scénarios appliqués ont été passés en revue par la haute direction, intégrés dans le processus de planification de la Banque et présentés au comité du risque et au conseil d'administration.

Scénarios de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise	
Scénario grave	**Scénario extrême**
• Le scénario est modélisé sur des récessions déjà survenues aux États-Unis et au Canada. La récession dure quatre trimestres consécutifs et est suivie d'une période de reprise modeste. • Le scénario intègre un affaiblissement des principaux indices macroéconomiques, tels le PIB, les prix de revente des maisons et le taux de chômage, qui est symptomatique de récession selon l'expérience. • Les Services économiques TD ont leur propre indice des risques pour mesurer les vulnérabilités courantes à certains des principaux facteurs de risque. Cet indice des risques est rajusté pour refléter la gravité des indicateurs macroéconomiques susmentionnés.	• Le scénario tient compte d'un ralentissement marqué des prévisions de croissance mondiale entraînant une récession prolongée et une accentuation de l'incertitude pesant sur les marchés des capitaux du monde. La pression exercée à l'échelle mondiale par les politiques protectionnistes amène les principaux pays à relever leurs tarifs douaniers dans le cadre d'une série de mesures de rétorsion commerciale, restreignant ainsi le commerce international. Les prévisions de croissance mondiale se détériorent considérablement, accentuant le risque de difficultés financières qui plane sur la dette intérieure et les marchés immobiliers de la Chine. Une forte reprise en UE ne parvient pas à s'affirmer, à cause de l'incertitude entourant les négociations stériles sur le commerce et les relations financières avec le Royaume-Uni ainsi que du fait de la montée du populisme dans l'ensemble des pays membres. Les pays hors de l'UE sont touchés à leur tour par d'imposantes dettes transfrontalières et des expositions aux prêts bancaires. L'appétit pour le risque faiblit et les marchés des capitaux mondiaux sont déstabilisés. La réaction de rajustement de la politique monétaire est limitée dans les pays où les taux se situent ou avoisinent la valeur plancher et où les mesures d'assouplissement quantitatif sont quasi contraignantes. Un ralentissement économique mondial prolongé mine la confiance des investisseurs, ce qui se traduit par une chute brutale des prix des actions à l'échelle mondiale et un accroissement de la volatilité des marchés. • Les chocs externes sur l'économie canadienne entraînent une correction des déséquilibres dans le secteur des ménages. Le taux de chômage monte en flèche et les prix des maisons s'effondrent. Les prix extrêmement bas du pétrole ont des répercussions bien plus graves sur l'économie canadienne que sur l'économie américaine.

Outre le programme de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, les filiales de la Banque aux États-Unis effectuent leurs propres exercices de simulation de crise sur l'élaboration de plans de fonds propres et les simulations de crise prescrites par les organismes de réglementation, lesquels comprennent les exigences du programme de simulations de crise prévu aux fins de conformité à la loi américaine Dodd-Frank régi par l'OCC visant les banques en exploitation de même que les exigences du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale en matière de plan de fonds propres et du processus connexe d'analyse et d'examen exhaustifs des fonds propres visant les sociétés de portefeuille.

La TD procède également à des simulations de crise inversées dans le cadre d'un programme de planification de sortie de crise afin d'évaluer des mesures possibles d'atténuation des risques et des stratégies de planification d'urgence. Le scénario simule des événements dommageables importants qui menaceraient la viabilité de la TD, afin de prévoir des solutions rationnelles permettant de renflouer les fonds propres et les liquidités de la Banque.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est la possibilité qu'une perte financière ou une atteinte à la réputation découle de l'adoption de stratégies moins qu'optimales ou inefficaces, de la mise en œuvre inadéquate des stratégies privilégiées, de la décision de renoncer à certaines stratégies ou de l'absence de mesures pour faire face aux changements de l'environnement d'affaires. Les stratégies comprennent les activités de fusion et d'acquisition.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'EHD et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'EHD, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise et aide à la prise de décision, sous la direction du chef de groupe et chef des finances, est chargé d'élaborer des stratégies globales à long terme et à court terme de la Banque avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants à l'échelle de la TD. De plus, chaque membre de l'EHD est responsable d'établir et de gérer les stratégies à long terme et à court terme pour son secteur d'affaires (en interne et par des acquisitions) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale de l'entreprise et sur son appétit pour le risque. Chacun des membres de l'EHD est également responsable, devant le chef de la direction, du recensement, de l'évaluation, de la quantification, du contrôle et de la surveillance des risques liés à leurs stratégies d'affaires, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières. Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la TD, et vise à faire en sorte que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin. Le chef de la direction, les membres de l'EHD et d'autres membres de la haute direction font rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la Banque, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE DE LA TD

Le chef de la direction et les membres concernés de l'EHD examinent régulièrement les stratégies et le rendement des unités d'exploitation importantes et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré, en tenant des réunions de gestion, en rédigeant des rapports financiers ou d'exploitation et en procédant à des mises à jour fonctionnelles stratégiques. Le processus de planification annuel de la Banque permet d'examiner les stratégies à long terme et à court terme de l'entreprise et de chacun des secteurs et les grandes initiatives connexes, tout en établissant les limites de concentration des actifs de l'entreprise. Le processus permet d'évaluer les différents secteurs d'exploitation, et de veiller à ce que ces stratégies sectorielles soient alignées sur celles de l'entreprise et son appétit pour le risque. Une fois la stratégie établie, des mises à jour fonctionnelles stratégiques menées tout au long de l'exercice sont conçues afin de faire en sorte que la stratégie demeure alignée. Les examens comprennent une évaluation de la stratégie de chaque unité opérationnelle, de l'environnement opérationnel global, notamment la position concurrentielle, l'évaluation du rendement, les initiatives d'exécution de la stratégie et les principaux risques d'affaires. La fréquence des examens fonctionnels stratégiques dépend du profil de risque et de la taille de l'unité ou de la fonction en cause. Le CGRE ainsi que le conseil d'administration examinent la situation globale du risque de stratégie et le respect de l'appétit de la TD pour le risque dans le cadre normal des activités. De plus, chaque acquisition importante est évaluée afin de déterminer si elle s'inscrit dans la stratégie et l'appétit pour le risque de la Banque conformément à la politique de la Banque en matière de contrôle préalable. Cette évaluation est revue par l'EHD et le conseil d'administration dans le cadre du processus décisionnel.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité conformément à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir,* qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2017 et 2016.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la Banque et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la TD à un certain degré de risque de crédit.

Le principal objectif de la Banque est de procéder à une évaluation méthodique de son risque de crédit de façon à pouvoir mieux comprendre, choisir et gérer ses expositions afin d'atténuer les variations importantes de ses résultats.

La stratégie de la Banque vise à inclure une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque secteur d'exploitation et à renforcer une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque secteur d'exploitation, mais chaque unité de contrôle du risque de crédit relève individuellement du groupe Gestion du risque afin d'assurer l'objectivité et la responsabilisation.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est responsable de ses décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes d'évaluation du crédit établies à l'échelle de l'entreprise et obtenir l'approbation du groupe Gestion du risque pour les décisions en matière de crédit qui dépassent son pouvoir discrétionnaire.

Le groupe Gestion du risque assume la responsabilité de la surveillance du risque de crédit en élaborant des politiques de gestion et de contrôle des risques de portefeuille et en approuvant les politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque est chargé de la surveillance de la gestion du risque de crédit et approuve chaque année certaines politiques importantes sur le risque de crédit.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT DE LA TD

Le cadre de gestion du risque de crédit décrit la structure interne de contrôle et de gestion des risques visant à gérer le risque de crédit et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque de crédit est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de crédit.

L'approbation de l'ensemble des politiques sur le risque de crédit et des stratégies de prise de décisions en matière de crédit ainsi que les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des dirigeants à l'échelle de la Banque, est centralisée au groupe Gestion du risque.

Des limites sont fixées pour surveiller et contrôler le risque-pays, le risque lié à chaque industrie, le risque lié aux produits, le risque géographique et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques à l'échelle de l'entreprise.

Dans les entreprises de détail de la TD, la Banque utilise des lignes directrices établies relativement au crédit (qui comprennent des contraintes à l'égard des sûretés et du ratio prêt-valeur) ainsi que des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard. Elle utilise des notations de crédit et des stratégies de décision dès le départ et pour la gestion continue des expositions au risque de crédit de détail nouvelles et existantes. Les modèles de pointage et les stratégies de décision font appel à une combinaison d'attributs de l'emprunteur, comme la situation d'emploi, le risque et le dossier de crédit existant et tiennent compte de la taille de la relation bancaire, ainsi que des données externes comme les renseignements provenant des bureaux de crédit, que la Banque utilise pour établir le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à un client de détail et pour estimer le dossier de crédit futur. Des politiques et des procédures établies régissent la bonne utilisation, la surveillance continue et l'évaluation des modèles de pointage et des stratégies de décision afin d'assurer l'atteinte des résultats de performance prévus. Le groupe Gestion du risque de détail assure une surveillance continue des risques de crédit de détail approuvés au sein des centres de crédit régionaux aux fins d'évaluer l'efficacité des décisions et des contrôles des risques de crédit et de relever les tendances et les problèmes émergents ou systémiques. Les expositions les plus importantes en dollars et les transgressions importantes aux politiques sont signalées au groupe Gestion du risque de détail. Les exceptions importantes d'application des politiques font l'objet d'un suivi et de rapports à des fins de surveillance des tendances dans le portefeuille et de détection des faiblesses potentielles dans les lignes directrices et les stratégies de crédit. Lorsque des tendances défavorables sont relevées, les mesures nécessaires sont prises pour corriger la situation.

Les secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros de la Banque utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir des pointages de risque pour les emprunteurs et les facilités, à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. Ces secteurs utilisent aussi des notations de risque pour établir le montant de crédit qu'ils sont prêts à accorder à un emprunteur particulier. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives au risque-pays, au risque lié à chaque industrie et au risque-emprunteur ou risque de contrepartie, et ils comprennent des exigences d'examens quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels des risques de crédit. Les principaux paramètres utilisés dans les modèles de risque de crédit de la Banque font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, la Banque est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. La Banque quantifie le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les limites relatives au risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent ses diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et sont soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de la stratégie touchant le risque de crédit de la Banque, la Banque établit des limites quant au montant de crédit qu'elle est prête à accorder dans un secteur industriel en particulier. La Banque surveille sa concentration par secteur industriel afin de s'assurer que son portefeuille de prêts est diversifié. La Banque gère son risque au moyen de limites établies d'après une notation de risque interne fondée sur le modèle de notation du risque lié à chaque secteur industriel de la TD et une analyse du secteur, et elle passe régulièrement en revue les notations de risque par secteur industriel pour s'assurer que ces notations reflètent bien le risque lié à chaque industrie. La Banque attribue une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale pour chaque secteur industriel important, exprimée en pourcentage de son exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux du secteur privé.

La Banque peut fixer également des limites sur le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé «risque-entité»). Le risque-entité doit être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide de limites fondées sur la notation de risque-emprunteur (NRE) de l'entité et, pour certains portefeuilles, la notation de risque du secteur industriel dans lequel l'entité mène ses activités. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue.

Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, il arrive aussi que la Banque ait recours à des dérivés de crédit pour atténuer les risques propres à l'emprunteur.

Le dispositif Bâle

L'objectif du dispositif Bâle est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et de rendre les fonds propres réglementaires requis plus sensibles aux risques. Le dispositif Bâle établit plusieurs options qui représentent des approches de plus en plus sensibles aux risques pour calculer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, de même que les actifs pondérés en fonction des risques.

Risque de crédit et dispositif Bâle

La Banque a reçu du BSIF l'autorisation d'utiliser depuis le 1er novembre 2007 l'approche NI avancée pour le risque de crédit selon Bâle. La Banque a recours à l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas qui suivent :

- La TD a approuvé des exemptions permettant l'utilisation de l'approche standard pour certaines petites expositions au risque de crédit en Amérique du Nord. Le groupe Gestion du risque confirme annuellement si cette approche demeure adéquate.
- Depuis le troisième trimestre de 2016, la Banque a l'autorisation du BSIF de se servir de l'approche NI avancée pour calculer la plupart des actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille de détail du secteur Services de détail aux États-Unis. Dans le cas du portefeuille autre que de détail du secteur Services de détail aux États-Unis, la Banque continue d'utiliser l'approche standard tout en s'employant à obtenir l'approbation réglementaire autorisant la transition à l'approche NI avancée.

Pour pouvoir continuer d'utiliser l'approche NI avancée, la Banque doit respecter les conditions et exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle. La Banque évalue régulièrement sa conformité à ces exigences.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée

Les banques qui adoptent l'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Ces types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation des états financiers consolidés de la Banque. Les expositions au risque de crédit de la Banque sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille autre que de détail et le portefeuille de détail.

Paramètres de risque

Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est mesuré selon les paramètres de risque suivants :

- La PD – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements sur un horizon de un an.
- La PCD – la perte que la Banque subirait probablement en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.
- L'ECD – la valeur totale de l'exposition prévue à la date du défaut.

En appliquant ces paramètres de risque, la TD peut mesurer et surveiller le risque de crédit afin de s'assurer qu'il demeure dans les limites des seuils préétablis.

Expositions de détail

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Il y a trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (p. ex., les hypothèques individuelles et les lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (p. ex., les cartes de crédit individuelles, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de détail (p. ex., les prêts personnels, y compris les prêts-auto garantis, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

La Banque calcule les actifs pondérés en fonction des risques de ses expositions de détail à l'aide de l'approche NI. Tous les modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD de détail ne tiennent compte que de l'historique de défauts internes et de pertes subies pour chacun des trois sous-types d'expositions de détail.

Des modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD sont réalisés pour chaque portefeuille de produits et calibrés d'après les statistiques de défauts et de pertes observés pour les comptes individuels dans le portefeuille.

Conformément à l'approche NI avancée, la Banque définit, pour les expositions, un défaut comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des portefeuilles de crédit de détail. Les estimations de la PCD qui entrent dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques reflètent les pertes économiques, comme les coûts directs et indirects de même que les escomptes appropriés, afin de tenir compte des délais entre le défaut et le recouvrement ultime. Les estimations d'ECD reflètent l'utilisation observée historique des limites de crédit inutilisé avant le défaut. Les modèles fondés sur la PD, la PCD et l'ECD sont calibrés à l'aide de techniques logistiques et de régression linéaire. Les caractéristiques prédictives des modèles peuvent comprendre des caractéristiques propres aux comptes, telles que la taille des prêts, les taux d'intérêt et la sûreté, le cas échéant; l'historique et la situation courante des comptes; l'âge des comptes; la notation de crédit du client; et les autres relations du client avec la Banque. Pour ce qui est des produits garantis, comme les prêts hypothécaires résidentiels, les caractéristiques de la propriété, les ratios prêt-valeur et la valeur nette du client dans la propriété jouent un rôle important dans les modèles de PD et de PCD.

Toutes les estimations des paramètres de risque sont mises à jour chaque trimestre, selon les nouvelles données de modèles. Le processus d'estimation des paramètres est automatisé et se fait à partir des formules approuvées qui ne peuvent être contournées.

Les expositions sont ensuite distribuées à l'un des neuf segments de PD prédéfinis, inférées de la moyenne sur longue durée de la PD à 1 an.

La capacité des modèles de crédit de détail de la Banque pour l'évaluation des risques de façon discriminative et prédictive est évaluée par rapport à l'historique trimestriel le plus récent disponible sur les défauts et les pertes sur un an. Tous les modèles sont également soumis à une validation indépendante globale avant la mise en œuvre et annuellement comme décrit dans la rubrique «Mode de gestion du risque de modèle de la TD» de la présente section.

Les estimations de la PD sur longue durée sont générées en incluant des indicateurs économiques clés comme les taux d'intérêt et de chômage et en utilisant leur moyenne sur longue durée sur le cycle de crédit pour estimer la PD.

Les estimations de la PCD sont nécessaires pour refléter un scénario de ralentissement. Les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement sont générées à l'aide de données macroéconomiques comme les variations des prix de revente des maisons et le taux de chômage attendus dans un scénario de ralentissement d'une sévérité appropriée.

Pour les produits non garantis, les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement reflètent les recouvrements moins élevés observés pour des expositions en défaut au cours de la récente récession de 2008 à 2009. Pour les produits garantis par un bien immobilier résidentiel (comme les prêts hypothécaires et les lignes domiciliaires), la PCD en cas de ralentissement reflète l'incidence possible d'un ralentissement sévère du secteur de l'immobilier. Les estimations de l'ECD reflètent aussi un scénario de ralentissement.

Le tableau suivant présente les fourchettes de PD par rapport aux niveaux de risque :

Évaluation du risque	Segment de PD	Fourchette de PD
Risque faible	1	De 0,00 à 0,15 %
Risque normal	2	De 0,16 à 0,41
	3	De 0,42 à 1,10
Risque moyen	4	De 1,11 à 2,93
	5	De 2,94 à 4,74
Risque élevé	6	De 4,75 à 7,59
	7	De 7,60 à 18,20
	8	De 18,21 à 99,99
Défaut	9	100,00

Expositions au risque de crédit autre que de détail

Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, la Banque gère les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries et d'après le jugement d'experts. La Banque a classé les expositions au risque de crédit dans son portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle, soit : entreprises, y compris les activités de gros et commerciales, emprunteurs souverains et banques. Selon l'approche NI avancée, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL sont considérés comme des expositions à des emprunteurs souverains et sont, par conséquent, classés dans les expositions au risque de crédit autre que de détail.

La Banque évalue le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail à la fois en attribuant une NRE et une notation de risque par facilité (NRF). La Banque procède de la sorte pour toutes les expositions aux grandes entreprises, aux emprunteurs souverains et aux banques. La Banque détermine les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux industries et aux secteurs qui sont fondés sur les données historiques internes pour les années 1994-2016 couvrant l'historique de prêts de gros et de prêts commerciaux. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année. Des données externes comme les taux de défaut rapportés par les agences de notation ou des données tirées des bases de données sur les pertes servent à valider les paramètres.

Les notations de risque internes (NRE et NRF) font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations de risque internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Comme selon l'approche NI avancée employée pour mesurer l'adéquation des fonds propres sur un horizon de risque de un an, les paramètres sont estimés sur un horizon temporel futur de douze mois.

Notation de risque-emprunteur et PD

Une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, la Banque tient compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son rendement financier, des tendances de l'économie et de l'industrie,

de la qualité de sa gestion et de son accès aux capitaux. Selon l'approche NI avancée, les emprunteurs sont groupés par catégories de NRE qui ont des PD similaires. L'utilisation de projections pour les notations de risque implicites du modèle est interdite et les NRE ne peuvent pas intégrer un renversement projeté, la stabilisation des tendances négatives, ni l'accélération des tendances positives existantes. Toutefois, les résultats financiers historiques peuvent être sensibilisés pour qu'ils tiennent compte d'événements survenus ou qui sont sur le point de survenir comme une nouvelle émission de titres de créance par un emprunteur depuis la date de ses plus récents états financiers. Pour l'évaluation des NRE, il faut tenir compte de tous les renseignements importants et pertinents et les renseignements utilisés doivent être à jour. Les modèles de notations quantitatives servent à classer la PD prévue pour tout le cycle, et ces modèles sont segmentés en catégories fondées sur l'industrie et la taille des emprunteurs. Les résultats des modèles quantitatifs peuvent être modifiés dans certains cas, selon un jugement d'expert, comme prescrit par les directives de la Banque en matière de crédit.

Afin de calibrer la PD de chaque fourchette de NRE, la Banque calcule des matrices de transition annuelles d'après des cohortes annuelles, puis estime la PD annuelle moyenne pour chaque NRE. La PD est établie à un niveau d'estimation moyen plus un rajustement approprié pour couvrir l'incertitude statistique et inhérente au modèle. Le processus de calibration de la PD est une approche qui s'étale sur un cycle.

L'échelle de NRE en 21 points de la TD est largement alignée sur les notations de crédit externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Première qualité	De 0 à 1C	De AAA à AA-	De Aaa à Aa3
	De 2A à 2C	De A+ à A-	De A1 à A3
	De 3A à 3C	De BBB+ à BBB-	De Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	De 4A à 4C	De BB+ à BB-	De Ba1 à Ba3
	De 5A à 5C	De B+ à B-	De B1 à B3
Actifs surveillés et classés	De 6 à 8	De CCC+ à CC et moins	De Caa1 à Ca et moins
Actif douteux ou en défaut	De 9A à 9B	Défaut	Défaut

Notation de risque par facilité et PCD

La NRF établit une concordance avec la PCD et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt.

Différents modèles de NRF sont utilisés selon l'industrie et la taille des débiteurs. Si le niveau approprié de défauts historiques est disponible par modèle, ces données sont entrées dans le processus d'estimation de la PCD. Les données prises en considération dans la calibration du modèle de PCD comprennent des variables comme la couverture de la sûreté, la structure de la dette et la valeur d'entreprise de l'emprunteur. La PCD moyenne et l'incertitude statistique de la PCD sont estimées pour chaque catégorie de NRF. Pour certains modèles de NRF, le manque de données historiques exige que le modèle génère un classement ordonné qui est ensuite mis en concordance, selon un jugement d'expert, avec l'échelle de PCD quantitatives.

L'approche NI avancée requiert l'utilisation d'une PCD en cas de ralentissement où la période de ralentissement, selon l'expérience interne et/ou externe, suppose des taux de pertes plus élevés que la normale ou des recouvrements moins élevés que la normale, comme pendant une récession économique. Pour refléter ces paramètres, les PCD moyennes calibrées tiennent compte à la fois de l'incertitude statistique qui entache les estimations et des PCD plus élevées que la normale subies pendant les périodes de ralentissement.

Exposition en cas de défaut

La Banque calcule l'ECD sur la clientèle autre que de détail d'abord en mesurant le montant emprunté sur une facilité, puis en ajoutant à la tranche utilisée, le cas échéant, l'utilisation additionnelle potentielle en cas de défaut. L'utilisation en cas de défaut (UCD) correspond au pourcentage du crédit disponible engagé qui devrait être utilisé par l'emprunteur qui deviendrait en défaut au cours de l'année suivante, en sus du montant déjà emprunté. Faute de facteurs d'atténuation du risque de crédit ou d'autres détails, l'ECD est établie au montant utilisé plus (UCD x montant inutilisé consenti), l'UCD étant un pourcentage situé entre 0 % et 100 %.

Puisque l'UCD est tributaire en partie de la PD, les données sur l'ECD sont groupées par NRE jusqu'à un an avant le défaut. Une UCD moyenne est alors calculée pour chaque NRE compte tenu de l'incertitude statistique qui entache les estimations.

L'historique des UCD est étudié afin de repérer les impacts de ralentissement, comme pour l'analyse des PCD en cas de ralentissement. La Banque n'a pas découvert, dans un scénario de ralentissement, d'UCD qui sont significativement différentes de la moyenne des UCD, de sorte que les UCD sont établies au niveau moyen calibré, par catégorie de NRE, plus un rajustement approprié pour tenir compte de l'incertitude statistique et de l'incertitude liée au modèle.

Expositions au risque de crédit selon l'approche standard

L'approche standard à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée principalement pour les actifs du portefeuille de crédit autre que de détail aux États-Unis. La Banque procède actuellement à la transition de cette tranche de portefeuille à l'approche NI avancée. Selon l'approche standard, les actifs sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de ses expositions aux emprunteurs souverains (gouvernements, banques centrales et certaines entités du secteur public) et aux banques (institutions de dépôts réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public), la TD utilise les notations de crédit externes, notamment de Moody's et de S&P, pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques.

La Banque applique les coefficients de pondération en fonction des risques suivants pour les expositions au bilan selon l'approche standard :

Emprunteurs souverains	0 %[1]
Banques	20 %[1]
Entreprises	100 %

[1] La pondération du risque peut varier selon la notation de risque externe.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour les prêts autres que de détail en souffrance depuis plus de 90 jours, le coefficient de pondération en fonction des risques est de 150 %. Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

Expositions sur instruments dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé «risque de crédit de contrepartie», est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la TD. La Banque applique l'évaluation du risque courant comme méthode pour calculer le montant de

l'équivalent-crédit, qui est défini par le BSIF comme le coût de remplacement majoré d'un montant pour le risque futur éventuel, servant à estimer le risque et établir les exigences de fonds propres réglementaires relatives aux expositions sur instruments dérivés. Le groupe mondial de contrôle de contrepartie, qui fait partie de Gestion du risque des marchés financiers, est responsable de l'estimation et de la gestion du risque de crédit de contrepartie conformément aux politiques de crédit établies par le groupe Gestion du risque.

La Banque utilise diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Elle utilise, entre autres, des méthodes statistiques pour mesurer le risque potentiel courant et futur, ainsi que des évaluations des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition à des événements extrêmes. La Banque établit diverses limites, dont des limites quant aux notionnels bruts pour gérer les volumes d'affaires et les concentrations. La TD évalue à intervalles réguliers les conditions de marché et la valeur des instruments financiers sous-jacents. Le risque de crédit de contrepartie peut augmenter durant les périodes de contraction des liquidités sur le marché pour certains instruments. Le groupe mondial de Gestion du risque des marchés financiers se réunit à intervalles réguliers avec les groupes Gestion du risque de marché et de crédit et Négociation afin de discuter de la façon dont des conditions changeantes du marché peuvent avoir une incidence sur le risque de marché et le risque de crédit de contrepartie de la Banque.

La Banque applique activement des stratégies d'atténuation des risques en recourant à des accords-cadres de compensation portant sur des dérivés multiproduits, à des sûretés affectées en garantie et à d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. La Banque est également partie à des instruments dérivés réglés par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, ce qui réduit le risque de contrepartie en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets après compensation. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limite et de surveillance des limites et aux mêmes lignes directrices sur les expositions que celles que la Banque utilise pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la PD des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la PD de la contrepartie en raison de la nature des transactions conclues avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière dans le cadre du processus d'approbation du crédit. La Banque évalue et gère les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et elle en assure le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité de crédit.

Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction se réunit à intervalles réguliers afin de passer en revue toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés. Au 31 octobre 2017, compte tenu des stratégies d'atténuation des risques, la TD n'avait pas d'exposition importante sur des dérivés à des contreparties considérées plus à risque comme défini par les politiques de crédit de la Banque. En outre, la Banque n'a pas de rajustement important de valeur lié au risque de crédit pour quelque contrepartie que ce soit.

Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font régulièrement l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque – La PD, la PCD et l'ECD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de s'assurer que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles – Les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.
- Qualité des données – Les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses – Les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille et la conjoncture actuels.

Le groupe Gestion du risque veille à ce que le système de notation du risque de crédit soit conforme à la politique en matière de modélisation des risques de la Banque. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la Banque.

Évaluation des facteurs de stress

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, la Banque soumet ses portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves, mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante du marché.

Atténuation des risques de crédit

Les techniques que la Banque utilise pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la Banque de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des résidences, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des immeubles commerciaux, des automobiles et d'autres actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne note de crédit et à qui l'on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la Banque pour évaluer les sûretés, établir la fréquence des recalculs, et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

La Banque utilise aussi des sûretés et des conventions-cadres de compensation pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés. Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Cette approche comprend des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Dans tous les cas sauf exception, la Banque protège les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où elle peut légalement faire valoir ses droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque la contrepartie de la TD l'exige, la Banque garde les actifs ou les confie à un dépositaire indépendant acceptable. La Banque consigne tous les accords conclus avec les dépositaires dans un contrat standard pour le secteur.

Il arrive parfois que la Banque prenne des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Pour les expositions au risque de crédit soumises à l'approche NI avancée, la Banque ne comptabilise que les cautionnements irrévocables pour les risques de crédit des Services bancaires commerciaux et des Services bancaires de gros, qui sont fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La Banque utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande

qualité et de demander des garanties de prêts. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties pour lesquelles elle a une exposition au risque de crédit.

La Banque utilise des évaluations et des modèles d'évaluation automatisés pour valider les valeurs immobilières lorsqu'elle accorde un prêt garanti par une résidence. Ces outils informatisés permettent d'estimer ou de valider la valeur de marché des résidences à l'aide de comparables de marché et de courbes de prix dans un marché local. L'utilisation de ces outils comporte comme risque principal celui que la valeur d'une propriété en particulier puisse être très différente de la moyenne du marché local. La Banque a des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement aux circonstances permettant l'utilisation de ces outils ainsi que des processus de validation périodique des évaluations et modèles, notamment l'obtention d'évaluations indépendantes.

Exposition brute au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée ECD, est le montant total auquel la Banque est exposée à la date du défaut d'un prêt et qui est évalué avant les provisions relatives à une contrepartie ou les radiations s'y rapportant. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

TABLEAU 46 : EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT – Approches standard et fondées sur les notations internes avancées[1]

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2017			Aux 31 octobre 2016		
	Standard	**NI avancée**	**Total**	Standard	NI avancée	Total
Risque de crédit de détail						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	**5 862 $**	**349 749 $**	**355 611 $**	1 334 $	334 878 $	336 212 $
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	**–**	**93 527**	**93 527**	–	90 778	90 778
Autres expositions aux produits de détail	**19 011**	**75 566**	**94 577**	18 894	71 940	90 834
Total – Risque de crédit de détail	**24 873**	**518 842**	**543 715**	20 228	497 596	517 824
Expositions aux produits autres que de détail						
Entreprises	**125 621**	**305 867**	**431 488**	127 399	252 616	380 015
Emprunteurs souverains	**91 567**	**157 947**	**249 514**	77 166	139 367	216 533
Banques	**18 195**	**94 181**	**112 376**	17 721	66 432	84 153
Total – Risque de crédit autre que de détail	**235 383**	**557 995**	**793 378**	222 286	458 415	680 701
Expositions brutes au risque de crédit	**260 256 $**	**1 076 837 $**	**1 337 093 $**	242 514 $	956 011 $	1 198 525 $

[1] Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

Autres expositions au risque de crédit

Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction

Les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction de la TD sont à un niveau qui représente moins de 5 % des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 combinés de la Banque. Par conséquent, la Banque utilise des pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction.

Expositions de titrisation

Pour les expositions de titrisation notées par des agences externes, la Banque utilise à la fois l'approche standard et l'approche fondée sur les notations (AFN). Les deux approches attribuent des coefficients de pondération aux expositions d'après des notations externes. La Banque utilise les notations attribuées par des agences de notations externes, y compris Moody's et S&P. L'AFN tient aussi compte de facteurs additionnels, notamment l'horizon de la notation (long terme ou court terme), la quantité d'expositions sous-jacentes dans l'ensemble d'actifs et le rang de subordination de la position.

La Banque utilise l'approche fondée sur les évaluations internes pour gérer le risque de crédit pour ses expositions liées aux titrisations de PCAA qui ne font pas l'objet d'une notation externe.

Selon l'approche fondée sur les évaluations internes, la Banque prend en compte tous les facteurs de risque pertinents au moment d'évaluer la qualité du crédit de ces expositions, y compris ceux publiés par les agences de notation Moody's et S&P. La Banque utilise également des modèles de couverture de perte et des politiques visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. L'approche fondée sur les évaluations internes de la Banque consiste notamment à évaluer dans quelle mesure l'amélioration disponible de la protection contre les pertes couvre les pertes prévues. Les niveaux de couverture des facteurs de stress dont la Banque a besoin pour chaque notation de risque interne sont conformes aux exigences en matière de facteurs de risque publiées par les agences de notation pour des notations externes équivalentes par catégorie d'actifs.

Toutes les expositions reçoivent une notation de risque interne fondée sur l'évaluation de la Banque, laquelle doit être passée en revue au moins une fois par année. Les notations de la Banque reflètent son évaluation du risque de perte, qui comprend une combinaison de la PD et de la PCD pour chaque exposition. L'échelle de notation que la TD utilise correspond aux échelles de notation à long terme utilisées par les agences de notation.

L'approche fondée sur les évaluations internes de la Banque est assujettie à tous les principaux éléments et principes de sa structure de gouvernance du risque et est gérée comme décrit dans la présente rubrique «Risque de crédit».

La Banque utilise les résultats de l'approche fondée sur les évaluations internes pour tous les volets de sa gestion du risque de crédit, y compris le suivi du rendement, les mécanismes de contrôle et la présentation de l'information de gestion, ainsi que pour le calcul des fonds propres. Selon l'approche fondée sur les évaluations internes, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres.

Risque de marché

Le risque de marché de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers ou dans le bilan qui est imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché comme les taux d'intérêt, les taux de change, le prix des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux, les volatilités et les corrélations des activités de négociation.

Le risque de marché autre que de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers, dans le bilan ou dans les résultats, ou le risque de volatilité des résultats provenant des activités autres que de négociation comme la gestion actif-passif ou des placements, en particulier le risque de taux d'intérêt, les écarts de taux, le risque de change et le risque de position sur titres de participation.

La Banque est exposée au risque de marché dans son portefeuille de négociation et dans son portefeuille de placements ainsi que dans ses activités autres que de négociation. Pour ce qui est des portefeuilles de négociation et de placements de la Banque, elle participe activement à des transactions sur le marché afin d'obtenir des rendements pour la TD par la gestion prudente de ses positions et de ses stocks. Lorsque la Banque exerce des activités bancaires autres que de négociation, elle est exposée au risque de marché du fait des transactions bancaires courantes que des clients effectuent avec la TD.

Au 31 octobre 2017, la Banque se conformait aux exigences de Bâle III en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes.

LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins des fonds propres exposés au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

TABLEAU 47 : LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2017				Aux 31 octobre 2016				
	Bilan	**Risque de marché de négociation**	**Risque de marché autre que de négociation**	**Autres**	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Autres	**Risque de marché autre que de négociation – sensibilité au risque primaire**
Actifs exposés au risque de marché									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**51 185 $**	**194 $**	**50 991 $**	**– $**	53 714 $	258 $	53 456 $	– $	**Risque de taux d'intérêt**
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	**103 918**	**99 168**	**4 750**	**–**	99 257	92 282	6 975	–	**Risque de taux d'intérêt**
Dérivés	**56 195**	**51 492**	**4 703**	**–**	72 242	63 931	8 311	–	**Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt**
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**4 032**	**–**	**4 032**	**–**	4 283	–	4 283	–	**Risque de taux d'intérêt**
Valeurs mobilières disponibles à la vente	**146 411**	**–**	**146 411**	**–**	107 571	–	107 571	–	**Risque de change, risque de taux d'intérêt**
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	**71 363**	**–**	**71 363**	**–**	84 395	–	84 395	–	**Risque de change, risque de taux d'intérêt**
Valeurs mobilières prises en pension	**134 429**	**1 345**	**133 084**	**–**	86 052	1 728	84 324	–	**Risque de taux d'intérêt**
Prêts	**616 374**	**–**	**616 374**	**–**	589 529	–	589 529	–	**Risque de taux d'intérêt**
Engagements de clients au titre d'acceptations	**17 297**	**–**	**17 297**	**–**	15 706	–	15 706	–	**Risque de taux d'intérêt**
Participation dans TD Ameritrade	**7 784**	**–**	**7 784**	**–**	7 091	–	7 091	–	**Risque de position sur titres de participation**
Autres actifs[1]	**1 549**	**–**	**1 549**	**–**	1 769	–	1 769	–	**Risque de taux d'intérêt**
Actifs non exposés au risque de marché	**68 458**	**–**	**–**	**68 458**	55 358	–	–	55 358	
Total de l'actif	**1 278 995**	**152 199**	**1 058 338**	**68 458**	1 176 967	158 199	963 410	55 358	
Passifs exposés au risque de marché									
Dépôts détenus à des fins de transaction	**79 940**	**3 539**	**76 401**	**–**	79 786	3 876	75 910	–	**Risque de taux d'intérêt**
Dérivés	**51 214**	**46 206**	**5 008**	**–**	65 425	60 221	5 204	–	**Risque de change, risque de taux d'intérêt**
Passifs de titrisation à la juste valeur	**12 757**	**12 757**	**–**	**–**	12 490	12 490	–	–	**Risque de taux d'intérêt**
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**8**	**1**	**7**	**–**	190	177	13	–	**Risque de taux d'intérêt**
Dépôts	**832 824**	**–**	**832 824**	**–**	773 660	–	773 660	–	**Risque de position sur titres de participation, risque de taux d'intérêt**
Acceptations	**17 297**	**–**	**17 297**	**–**	15 706	–	15 706	–	**Risque de taux d'intérêt**
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	**35 482**	**32 124**	**3 358**	**–**	33 115	29 973	3 142	–	**Risque de taux d'intérêt**
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**88 591**	**2 064**	**86 527**	**–**	48 973	3 657	45 316	–	**Risque de taux d'intérêt**
Passifs de titrisation au coût amorti	**16 076**	**–**	**16 076**	**–**	17 918	–	17 918	–	**Risque de taux d'intérêt**
Billets et débentures subordonnés	**9 528**	**–**	**9 528**	**–**	10 891	–	10 891	–	**Risque de taux d'intérêt**
Autres passifs[1]	**15 073**	**–**	**15 073**	**–**	15 526	–	15 526	–	**Risque de taux d'intérêt**
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	**120 205**	**–**	**–**	**120 205**	103 287	–	–	103 287	
Total du passif et des capitaux propres	**1 278 995 $**	**96 691 $**	**1 062 099 $**	**120 205 $**	1 176 967 $	110 394 $	963 286 $	103 287 $	

[1] Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les activités de négociation de la TD ont pour objectif global de fournir des services bancaires de gros, notamment de facilitation et de liquidité, aux clients de la Banque. La Banque doit prendre des risques afin d'être en mesure de servir efficacement ses clients, là où ils font affaire. En particulier, la Banque doit tenir des stocks, agir à titre de contrepartiste dans l'exécution des transactions de clients et agir à titre de preneur ferme pour les nouvelles émissions de titres. En outre, la Banque exécute des transactions afin d'acquérir une connaissance approfondie des conditions des marchés afin d'offrir les meilleurs prix et le service le plus efficace aux clients, tout en équilibrant les risques inhérents à ses activités de négociation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe Contrôle du risque de marché qui fait partie du groupe Gestion du risque. Le comité de contrôle du risque de marché se réunit à intervalles réguliers pour réviser le profil de risque de marché, les résultats des activités de négociation de la Banque et les modifications aux politiques sur les risques de marché. Le comité est présidé par le premier vice-président, Risque de marché et conception de modèles, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros.

Il n'y a eu aucun reclassement important entre les portefeuilles de négociation et autres que de négociation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION DE LA TD

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation de toute stratégie liée aux activités de négociation. La Banque lance de nouvelles initiatives de négociation ou étend celles qui existent seulement si le risque a été évalué de façon exhaustive et est jugé conforme à l'appétit pour le risque et aux compétences en affaires de la Banque, et si elle possède l'infrastructure adéquate pour surveiller, contrôler et gérer le risque. Le cadre de gestion du risque de marché dans les activités de négociation intègre l'appétit pour le risque, la structure de gouvernance du risque ainsi que le recensement, l'évaluation et le contrôle du risque. Ce cadre est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la TD pour le risque de marché dans les activités de négociation.

Limites de transaction

La Banque fixe des limites de transaction qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à sa tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, dans le respect de son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau global des Services bancaires de gros, ainsi qu'à des niveaux plus détaillés.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de transaction est la VaR que la Banque utilise pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille au cours d'une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risque de marché.

Calcul de la VaR

La TD calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance qui est associé aux positions de négociation de la Banque.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncratique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncratique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncratique sur cinq ans. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente, à une date particulière, l'utilisation de la VaR quotidienne et les produits de négociation nets, présentés en équivalence fiscale, dans le secteur Services bancaires de gros. Depuis le 1er août 2017, afin d'améliorer l'alignement sur le calcul de la VaR, les produits de négociation nets sont utilisés aux fins du présent graphique. Les produits de négociation nets comprennent les produits de négociation et les produits d'intérêts nets liés aux positions des portefeuilles de négociation de la Banque utilisés pour la gestion des fonds propres exposés au risque de marché. Cette modification a été apportée rétrospectivement au 1er novembre 2016.

L'exercice clos le 31 octobre 2017 a compté 11 jours de pertes de négociation et les produits de négociation nets ont été positifs pendant 96 % des jours de Bourse, ce qui reflète une activité de négociation normale. Au cours de l'exercice, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la VaR.

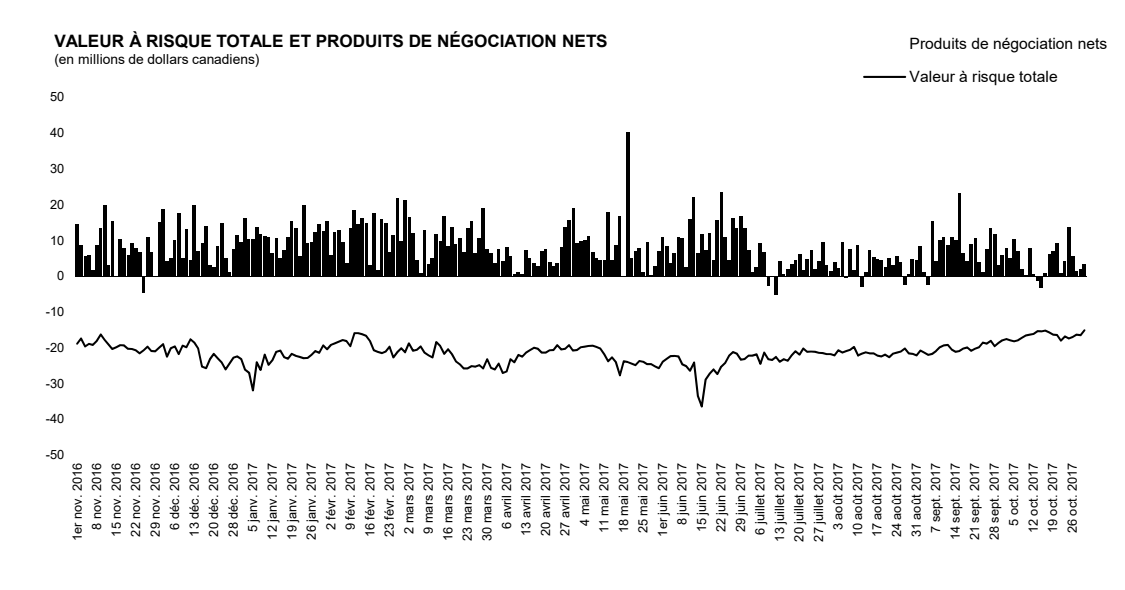

La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi;
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et pour les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les exigences supplémentaires liées au risque (IRC), le cadre de simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2017, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui a commencé le 1er février 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie trimestriellement. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Calcul des exigences supplémentaires liées au risque

Les exigences supplémentaires liées au risque (IRC) sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaut. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La Banque applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les IRC, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Les IRC sont fondées sur l'hypothèse d'un «niveau de risque constant», qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les IRC font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture de l'exercice, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

TABLEAU 48 : MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE

(en millions de dollars canadiens)	2017				2016			
	Clôture	**Moyenne**	**Haut**	**Bas**	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	**6,9 $**	**14,2 $**	**34,9 $**	**6,2 $**	10,1 $	10,8 $	21,9 $	5,4 $
Risque d'écart de taux	**7,6**	**8,9**	**11,8**	**6,0**	7,2	8,4	15,6	5,1
Risque de position sur titres de participation	**8,5**	**8,9**	**12,3**	**5,8**	5,9	8,6	11,2	3,5
Risque de change	**2,7**	**4,3**	**7,9**	**2,2**	2,7	3,2	7,4	1,4
Risque sur marchandises	**2,3**	**1,3**	**2,5**	**0,7**	1,1	2,1	4,2	1,0
Risque idiosyncratique propre à des titres de créance	**10,1**	**14,1**	**17,9**	**10,1**	13,5	12,7	22,6	7,9
Effet de diversification[1]	**(23,0)**	**(30,3)**	**négl.[2]**	**négl.[2]**	(22,4)	(25,3)	négl.[2]	négl.[2]
Valeur à risque totale (une journée)	**15,1 $**	**21,4 $**	**36,4 $**	**15,1 $**	18,1 $	20,5 $	33,8 $	11,7 $
Valeur à risque en contexte de crise (une journée)	**40,9**	**39,3**	**51,1**	**28,1**	32,8	34,8	43,6	21,6
Exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (une année)	**190,8**	**242,9**	**330,2**	**171,3**	240,6	205,8	287,9	144,9

[1] La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.
[2] Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

La VaR moyenne est relativement inchangée par rapport à l'exercice précédent. En regard de l'exercice précédent, les positions de risque de taux d'intérêt aux États-Unis ont fait augmenter la VaR pour le calcul du risque de taux d'intérêt. L'augmentation de la VaR moyenne en contexte de crise par rapport à l'exercice précédent est attribuable à la hausse des positions dans des obligations de gouvernements et du secteur financier.

L'augmentation de 37,1 millions de dollars des IRC moyennes par rapport à l'exercice précédent découle des positions en titres d'organismes américains et en titres de banques canadiennes.

Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin d'établir qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les IRC doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels *ex post* standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les IRC, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

Simulations de crise

Les activités de négociation de la Banque sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress (chocs). En outre, les secteurs d'exploitation mondiaux doivent obéir à une limite d'évaluation des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risques est assortie d'un seuil global d'évaluation des facteurs de stress. Des scénarios de crise sont conçus pour modéliser des événements économiques extrêmes, reproduire les pires résultats historiques ou apporter des modifications hypothétiques importantes, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbation du marché, en plus des scénarios hypothétiques élaborés par le groupe Gestion du risque. Les événements que la Banque a reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquelles du 11 septembre 2001, la crise du PCAA en 2007, la crise du crédit à l'automne de 2008 ainsi que le référendum sur le Brexit de juin 2016.

Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers par le comité de contrôle du risque de marché.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES DE GROS

La Banque est également exposée à un risque de marché découlant d'un portefeuille existant d'obligations et d'actions privilégiées détenu par Valeurs Mobilières TD et de ses placements résiduels dans des banques d'affaires. Le groupe Gestion du risque examine et approuve les politiques et procédures, lesquelles sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

Gestion de l'actif et du passif

La gestion de l'actif et du passif consiste à gérer les risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la TD. Elle tient compte en général des risques de marché découlant des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts) ainsi que du financement connexe, des placements et des actifs liquides de haute qualité (HQLA). Ces risques de marché structurels comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

RESPONSABLES DE LA GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le service Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation de la Banque, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, qui est présidé par le chef de groupe et chef des finances, et comprend d'autres membres de la haute direction. La fonction de contrôle des risques de marché assure une surveillance, une gouvernance et un contrôle indépendants de ces risques de marché. Le comité du risque revoit et approuve périodiquement les principales politiques relatives au risque de marché pour la gestion de l'actif et du passif et les activités autres que de négociation, et reçoit des rapports sur la conformité aux limites de risque approuvées.

MODE DE GESTION DES POSITIONS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA TD

Le risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation est considéré comme un risque non productif, car il pourrait faire augmenter la volatilité des résultats et entraîner une perte sans ajouter une valeur attendue à long terme. Par conséquent, l'objectif du service Gestion de la trésorerie et du bilan est de structurer les positions d'actifs et de passifs du bilan afin d'atteindre un profil cible qui contrôle l'incidence des changements de taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique de la Banque, conformément à la Prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les résultats et la valeur économique de la Banque. La gestion du risque de taux d'intérêt est conçue de façon à obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps. La Banque a adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion de l'apport aux produits d'intérêts nets de ses positions d'actif et de passif, y compris un profil d'échéances modélisé selon une cible assignée pour les actifs, les passifs et les capitaux propres non sensibles aux taux d'intérêt. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique, et élaborer des stratégies pour gérer la sensibilité globale aux taux selon divers scénarios de taux d'intérêt.
- Mesurer la contribution de chaque produit TD en fonction du risque et compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients, comme les engagements hypothécaires.
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser les produits d'intérêts nets de tous les produits bancaires de détail et commerciaux.

La Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt, lorsque les flux de trésorerie liés au capital et aux intérêts de l'actif et du passif calculés au moyen des flux de trésorerie contractuels et du profil d'échéance modélisé selon une cible pour les produits sans échéance comportent des dates de paiement d'intérêts ou d'échéance différentes. Il s'agit alors d'une position asymétrique. Le prix d'un actif ou d'un passif sensible aux taux d'intérêt est révisé lorsque les taux changent et qu'il est assorti d'une date d'échéance, que son amortissement est normal ou qu'une option est exercée (comme un remboursement anticipé, un rachat ou une conversion).

Le risque de taux d'intérêt de la TD dépend de l'ampleur et de l'orientation des fluctuations des taux d'intérêt ainsi que de l'importance et de l'échéance des positions asymétriques. Il subit aussi l'incidence des volumes de nouvelles affaires, des renouvellements de prêts et de dépôts ainsi que de la fréquence à laquelle les clients exercent les options incorporées, comme le remboursement d'un prêt ou d'un dépôt avant son échéance.

L'exposition au risque de taux d'intérêt, après la prise en compte des activités de couverture économique, est mesurée à l'aide de simulations «chocs» des mouvements des taux d'intérêt. Deux des mesures utilisées sont la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque. La sensibilité des produits d'intérêts nets correspond à la variation des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivants qui découle de positions asymétriques résultant d'un choc immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La sensibilité des produits d'intérêts nets évalue dans quelle mesure les flux de trésorerie de l'actif et du passif réappréciés et arrivés à échéance s'apparieront au cours de la prochaine période de douze mois et reflète les variations que subiront les produits d'intérêts nets de la Banque au cours de cette période en raison de l'incidence du choc des taux d'intérêt sur les positions asymétriques. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actifs de la Banque et la variation de la valeur actualisée de son portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan et des profils présumés de produits non sensibles aux taux d'intérêt, qui résulte d'un choc défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La valeur économique à risque mesure la sensibilité relative des flux de trésorerie de l'actif et du passif asymétriques à des fluctuations des taux d'intérêt à long terme. Des flux de trésorerie de l'actif et du passif en étroite symétrie réduisent la valeur économique à risque et atténuent le risque de volatilité des produits d'intérêts nets futurs.

Dans la mesure où les taux d'intérêt sont suffisamment bas et qu'il est impossible de mesurer l'incidence d'une baisse de 100 pdb des taux d'intérêt, notre exposition, telle qu'elle est mesurée par la valeur économique à risque et la sensibilité des produits d'intérêts nets, sera calculée en évaluant l'incidence d'une baisse des taux d'intérêt lorsque les taux en résultant ne deviennent pas négatifs.

La méthode utilisée pour calculer la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque rend compte de l'incidence de changements dans les comportements présumés de clients, comme des paiements anticipés de prêts hypothécaires sensibles aux taux d'intérêt, mais ne présume pas d'une croissance du bilan, de changement dans la composition des activités, de la philosophie de fixation de prix des produits, ni de mesures de la part de la direction par suite de changements dans les conditions du marché.

La politique de la TD, approuvée par le comité du risque, établit des limites globales pour la valeur économique à risque et la sensibilité des produits d'intérêts nets, qui sont liées respectivement aux fonds propres et aux produits d'intérêts nets. Ces limites sont fixées en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque et sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque. Les expositions par rapport aux limites imposées par le conseil d'administration font l'objet de contrôles réguliers et de couvertures qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et au comité du risque du conseil d'administration.

Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites quant aux instruments de négociation pour la gestion, par le service Gestion de la trésorerie et du bilan, du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation. Les limites quant aux instruments de négociation sont établies à un niveau plus détaillé que celles fixées par le conseil d'administration pour la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque, et sont élaborées pour être conformes à la politique globale du conseil d'administration sur le risque de marché. Tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé sans délai au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres.

Le risque de taux d'intérêt lié aux produits comportant des flux de trésorerie à taux fixe fermés (sans option) est évalué et géré séparément des produits qui offrent des options de remboursement anticipé aux clients. La Banque fait des projections sur les flux de trésorerie futurs en observant l'incidence des facteurs suivants :

- Un profil cible de sensibilité aux taux d'intérêt pour ses actifs et ses passifs sans échéance.

- Son profil cible de placement d'après sa position nette en titres de participation.
- Les hypothèses de règlement des prêts hypothécaires, à l'exception des options incorporées de remboursement anticipé.

La Banque mesure aussi son exposition aux passifs sans échéance, comme les dépôts de base, en évaluant l'élasticité des taux d'intérêt et la permanence des soldes à l'aide de données historiques et de jugements d'affaires. Il est possible que surviennent des changements dans les dépôts sans échéance du fait de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, les variations du marché des titres de participation et les variations de la préférence des clients pour des placements liquides.

La gestion du portefeuille à l'égard du portefeuille de flux de trésorerie d'instruments fermés a pour objectif d'éliminer, dans la mesure du possible, l'asymétrie des flux de trésorerie, de façon que les produits d'intérêts nets deviennent plus prévisibles.

Les options rattachées aux produits, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou un dépôt, exposent la TD à un risque financier considérable.

- **Engagements de taux** : La Banque mesure son exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. La propension des clients à emprunter et leur préférence pour des produits hypothécaires à taux fixe ou variable sont influencées par des facteurs comme les taux hypothécaires du marché, les prix des maisons et les facteurs saisonniers.
- **Remboursement anticipé d'actifs** : La Banque modélise son exposition aux options vendues incorporées dans d'autres produits, comme un droit de remboursement anticipé de prêts hypothécaires résidentiels, d'après une analyse des comportements des clients. Des modèles économétriques sont utilisés pour modéliser les paiements anticipés et les effets des comportements de remboursement anticipé sur la Banque. En général, les remboursements anticipés de prêts hypothécaires sont aussi tributaires de facteurs comme l'âge des prêts, les prix des maisons et la croissance du PIB. En outre, les incidences combinées de ces paramètres sont évaluées pour établir la cadence de liquidation repère qui est indépendante des incitatifs liés au marché.

Pour gérer les expositions aux options liées aux produits, la Banque achète des options ou utilise un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées. La Banque modélise aussi la compression des marges que pourrait causer une baisse des taux d'intérêt sur certains comptes de dépôt à vue sensibles aux taux d'intérêt.

Autres risques de marché autres que de négociation

Les autres risques de marché qui sont passés en revue régulièrement comprennent :

- **Risque de base** : La Banque est exposée aux risques posés par les écarts entre différents indices du marché.
- **Risque de position sur titres de participation**
  - La Banque est exposée au risque de position sur titres de participation du fait de son offre de produits de certificats de placement garanti fondés sur le rendement d'indices boursiers. L'exposition est gérée par l'achat d'options pour reproduire le rendement versé sur les titres de participation.
  - La Banque est exposée aussi au risque lié au prix des titres de participation détenus à des fins autres que de transaction du fait surtout de ses plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. Ces unités d'actions sont comptabilisées à titre de passif au cours de la période d'acquisition des droits et sont réévaluées à chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'elles soient réglées en trésorerie. Les fluctuations du cours de l'action de la Banque peuvent avoir une incidence sur les charges autres que d'intérêts. Pour gérer le risque lié au prix des titres de participation détenus à des fins autres que de transaction, la Banque a recourt à des instruments dérivés.

Risque de taux d'intérêt

Le graphique[18] suivant présente l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt mesurée par la valeur économique à risque, à l'égard de tous les actifs, passifs et instruments dérivés détenus à des fins autres que de transaction, utilisés dans le cadre de la gestion du taux d'intérêt structurel. Elle tient compte du risque de taux d'intérêt des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts) ainsi que du financement, des placements et des HQLA connexes. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actifs de la Banque et la variation de la valeur actualisée de son portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan et des profils présumés de produits non sensibles aux taux d'intérêt, qui résulte d'un choc défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La valeur économique à risque mesure la sensibilité relative des flux de trésorerie de l'actif et du passif asymétriques à des fluctuations des taux d'intérêt. Des flux de trésorerie de l'actif et du passif en étroite symétrie réduisent la valeur économique à risque et atténuent le risque de volatilité des produits d'intérêts nets futurs.

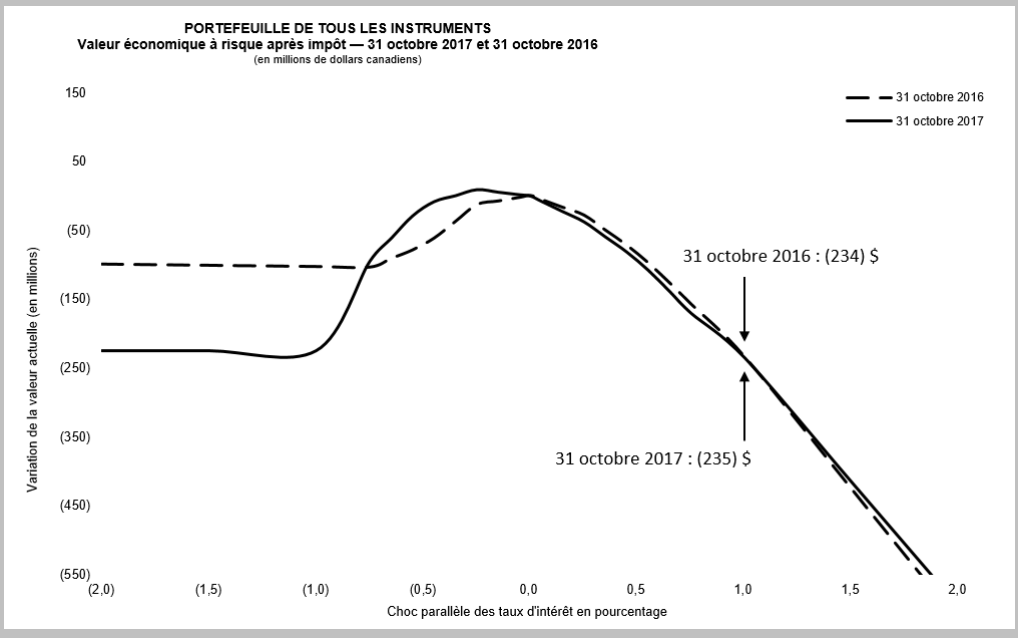

[18] Les notes du tableau 51 s'appliquent également à ce graphique.

Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Banque utilise des instruments financiers dérivés, des placements de gros, des instruments de financement, d'autres solutions du marché financier et, dans une moindre mesure, des stratégies de fixation de prix. Au 31 octobre 2017, une hausse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 235 millions de dollars (234 millions de dollars au 31 octobre 2016) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Une baisse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 225 millions de dollars (103 millions de dollars au 31 octobre 2016) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Le risque de taux d'intérêt, ou la valeur économique à risque, des activités d'assurance n'est pas présenté dans le graphique ci-dessus. Le risque de taux d'intérêt des activités d'assurance est géré au moyen de limites et de processus définis de contrôle du risque, établis et régis par le conseil d'administration du secteur Assurance.

Le tableau qui suit présente la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires (après impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la TD à un risque important.

TABLEAU 49 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE À RISQUE APRÈS IMPÔT PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2017		31 octobre 2016	
Monnaie	**Augmentation de 100 pdb**	**Diminution de 100 pdb**	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	**(24) $**	**(43) $**	8 $	(64)[1] $
Dollar américain	**(211)**	**(182)**	(242)	(39)[2]
	(235) $	**(225) $**	(234) $	(103) $

[1] En raison du contexte de faibles taux, la sensibilité de la valeur économique à risque a été mesurée d'après une baisse de 75 pdb des taux d'intérêt au Canada pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.
[2] En raison du contexte de faibles taux, la sensibilité de la valeur économique à risque a été mesurée d'après une baisse de 50 pdb des taux d'intérêt aux États-Unis pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.

Pour la mesure de la sensibilité des produits d'intérêts nets (non incluse dans le graphique), une augmentation de 100 pdb des taux d'intérêt au 31 octobre 2017 aurait fait augmenter les produits d'intérêts nets avant impôt de 116 millions de dollars (augmentation de 131 millions de dollars au 31 octobre 2016) au cours des douze mois suivants en raison des positions asymétriques. Une diminution de 100 pdb des taux d'intérêt au 31 octobre 2017 aurait fait diminuer les produits d'intérêts nets avant impôt de 152 millions de dollars (diminution de 123 millions de dollars au 31 octobre 2016) au cours des douze mois suivants en raison des positions asymétriques. La sensibilité des produits d'intérêts nets telle qu'elle est présentée demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et dans les limites fixées par le conseil d'administration. Les produits d'intérêts nets de la Banque sont sensibles aux taux d'intérêt pour des raisons qui ne sont pas liées aux positions asymétriques. La mesure de la sensibilité des produits d'intérêts nets ne tient pas compte de cette autre sensibilité aux taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente la sensibilité des produits d'intérêts nets (avant impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la Banque à un risque important.

TABLEAU 50 : SENSIBILITÉ DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS AVANT IMPÔT PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2017		31 octobre 2016	
Monnaie	**Augmentation de 100 pdb**	**Diminution de 100 pdb**	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	**(9) $**	**9 $**	52 $	(65)[1] $
Dollar américain	**125**	**(161)**	79	(58)[2]
	116 $	**(152) $**	131 $	(123) $

[1] La sensibilité des produits d'intérêts nets a été mesurée d'après une baisse de 75 pdb des taux d'intérêt au Canada pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.
[2] La sensibilité des produits d'intérêts nets a été mesurée d'après une baisse de 50 pdb des taux d'intérêt aux États-Unis pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.

Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

La Banque est exposée à un risque de change hors du compte de négociation surtout en raison de ses investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque les actifs libellés dans une monnaie étrangère de la Banque sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent avoir une incidence sur le résultat net comme présenté, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ainsi que sur les ratios de fonds propres de la Banque.

Réduire au minimum l'incidence de fluctuations défavorables des taux de change sur les capitaux propres comme présentés donne lieu à une variation des ratios de fonds propres en raison du montant des actifs pondérés en fonction des risques qui sont libellés dans une monnaie étrangère. Si le dollar canadien fléchit, l'équivalent en dollars canadiens des actifs pondérés en fonction des risques libellés dans une monnaie étrangère de la Banque augmente, ce qui accroît les exigences en matière de fonds propres de la Banque. Donc, le risque de change découlant des investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est couvert dans la mesure où la variation de certains ratios de fonds propres ne dépasse pas un montant acceptable pour une variation donnée des taux de change.

Gestion des portefeuilles de placements

La Banque gère un portefeuille de titres qui est intégré dans le processus global de gestion de l'actif et du passif. La gestion du portefeuille de titres au moyen de titres de grande qualité comportant peu de risques vise les objectifs suivants : 1) générer un crédit de fonds ciblé par rapport aux soldes des dépôts excédant les soldes des prêts; 2) procurer un bloc suffisant d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations non prévues des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion de la liquidité; 3) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de garantie et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et 4) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Les stratégies du portefeuille de placements sont gérées selon les taux d'intérêt, la composition du bilan, la demande réelle et prévue pour les prêts, les objectifs de la gestion du risque de liquidité et les exigences réglementaires, les possibilités de financement et la sensibilité globale de la Banque aux taux d'intérêt. Le comité du risque examine et approuve la politique de placement à l'échelle de l'entreprise qui établit les limites pour le portefeuille de placements de la Banque.

LES RAISONS POUR LESQUELLES LES MARGES SUR LES ACTIFS PRODUCTIFS MOYENS FLUCTUENT AVEC LE TEMPS

Comme indiqué plus haut, la méthode de gestion de l'actif et du passif de la Banque vise à assurer que des résultats stables et prévisibles sont obtenus au fil du temps, compte non tenu de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options incorporées. Cette méthode crée également une certitude à l'égard des marges sur les prêts et les dépôts à taux fixe à mesure qu'ils sont comptabilisés. Malgré cette méthode, la marge sur les actifs productifs moyens pourrait varier au fil du temps pour les raisons suivantes :

- Les marges gagnées sur les produits à taux fixe nouveaux et renouvelés, par rapport aux marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance, auront une incidence sur l'ensemble des marges des portefeuilles.
- La marge moyenne pondérée sur les actifs productifs moyens variera à mesure que la composition des activités changera.
- Les changements de taux de base entre le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires ou entre le taux préférentiel et le taux interbancaire offert à Londres.
- Le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux de gros.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que la Banque générera à partir de son profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base et du profil de placements de sa position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques.

La méthode de la Banque tend à atténuer l'incidence de ces facteurs au fil du temps, ce qui donne lieu à des résultats plus réguliers et plus prévisibles.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus ou des technologies ou des activités humaines ainsi que des sources externes. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités de la Banque, y compris les pratiques et contrôles utilisés pour la gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières considérables, nuire à la réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

La Banque fait tout pour atténuer et gérer le risque opérationnel de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires de manière durable, exécuter avec succès les stratégies d'affaires de la Banque, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. La Banque maintient un cadre de gestion du risque opérationnel officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture bien implantée de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD.

Pour l'exercice 2017, les pertes dues au risque opérationnel demeurent conformes à l'appétit pour le risque de la Banque. Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales mesures réglementaires à l'encontre de la Banque.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La Gestion du risque opérationnel est une fonction indépendante qui conçoit et maintient le cadre de gestion global du risque opérationnel de la Banque. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise afin de recenser et d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller le risque opérationnel, de communiquer aux échelons supérieurs toute problématique à l'égard de ce risque et de faire rapport sur ce risque. La Gestion du risque opérationnel est conçue de façon à surveiller adéquatement le profil de risque opérationnel de la Banque et son exposition à ce risque, et présente le risque opérationnel à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance du risque opérationnel, du CGRE et du comité du risque du conseil d'administration.

Outre ce cadre, la Gestion du risque opérationnel conçoit et maintient les politiques de gestion du risque opérationnel de la Banque. Ces politiques régissent les activités des groupes du Siège social responsables de la gestion et de la surveillance appropriées des questions touchant la poursuite des activités et la gestion des incidents, la gestion des tiers, la gestion des données, la gestion du crime financier et de la fraude, la gestion de projets, et la gestion des technologies, de l'information et de la cybersécurité.

La responsabilité de la gestion courante du risque opérationnel incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social selon les politiques de gestion du risque opérationnel et le modèle à trois lignes de défense de la Banque. Une fonction de gestion des risques indépendante apporte son soutien à chaque secteur d'exploitation et à chaque groupe du Siège social et fait le suivi de la mise en œuvre et de l'utilisation des programmes du cadre de gestion du risque opérationnel, procède à une analyse critique de la mise en œuvre et de l'utilisation de ces programmes, en fonction de la nature et de l'étendue des risques opérationnels qui sont propres au secteur d'exploitation ou groupe du Siège social. Chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social a un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs, qui voit à la bonne gestion des questions et initiatives touchant le risque opérationnel.

Tout compte fait, chaque employé a un rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. Outre les politiques et lignes directrices qui guident les activités des employés, tout le personnel a accès à une formation concernant des types précis de risques opérationnels et son rôle dans la protection des intérêts et des actifs de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL DE LA TD

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque opérationnel et tient compte de l'appétit pour le risque opérationnel, des limites, de la gouvernance, des politiques et des processus. Le cadre de gestion du risque opérationnel est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur le cadre de gestion des risques et l'appétit de la TD. Le cadre intègre les pratiques appropriées ayant cours dans l'industrie et respecte les exigences réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

Gouvernance et politique

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque opérationnel de chaque groupe de chaque secteur d'exploitation et du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque et de la haute direction en matière de gestion du risque opérationnel.

Autoévaluation des risques et des contrôles

Les contrôles internes sont l'une des principales méthodes qui assurent la protection des employés, des clients, des actifs et de l'information de la Banque, et qui servent à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède à une évaluation complète des principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats de ces évaluations afin de déterminer que la gestion du risque et les contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes aux politiques de la Banque.

Surveillance des occurrences de risque opérationnel
Afin de réduire l'exposition à des pertes futures de la Banque, il est très important que la Banque demeure au fait de ses propres risques opérationnels et de ceux de l'industrie et qu'elle y réponde adéquatement. Les politiques et processus de la TD exigent que les événements liés au risque opérationnel soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de faciliter l'analyse et la gestion par la Banque de ses risques et de servir de source d'information pour prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. De plus, la Banque examine, analyse et évalue la TD en regard des pertes dues au risque opérationnel qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

Analyse de scénario
L'analyse de scénario est un processus systématique et reproductible utilisé pour évaluer la probabilité et la conséquence d'une perte découlant d'incidents opérationnels importants. La Banque met en œuvre ce processus afin d'atteindre ses objectifs de quantification et de gestion des risques. Le processus requiert l'utilisation de données pertinentes relatives à une perte à la suite d'un incident opérationnel externe. Les données sont évaluées en fonction du profil de risque opérationnel et de la structure de contrôle de la Banque. Ce processus vise à informer et à former les responsables sur les risques existants et émergents, ce qui pourrait se traduire par l'élaboration de plans d'action d'atténuation du risque visant à minimiser le risque extrême et par la mise en œuvre de ces plans.

Rapports sur les risques
Le service Gestion du risque, en collaboration avec la haute direction, surveille régulièrement le profil des risques à l'échelle de la Banque et les mesures prises à l'égard des risques afin d'en faire rapport à la haute direction et au comité du risque. Les mesures prises à l'égard du risque opérationnel font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle accorde le bon niveau d'attention aux enjeux courants et émergents.

Assurance
La Gestion du risque opérationnel comprend la surveillance de l'utilisation efficace des protections d'assurance conformément à la stratégie de gestion des risques et à l'appétit pour le risque de la Banque. Afin de procurer une protection additionnelle contre les pertes, la Banque gère un portefeuille complet de mesures d'atténuation des risques propres aux activités d'assurance et d'autres risques. Les dispositions des contrats d'assurance, y compris les types et les niveaux de couverture dans le portefeuille, sont constamment évaluées pour valider que la tolérance au risque de la Banque et, le cas échéant, les exigences réglementaires sont respectées. Le processus de gestion consiste à faire des analyses de risques et des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert d'éléments de risque de la TD à des tiers, au besoin. La Banque négocie avec des assureurs externes qui respectent les exigences de la TD en matière de notation financière minimale.

Technologie, information et cybersécurité
Pratiquement toutes les sphères des activités de la Banque utilisent des technologies et de l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels, des canaux de distribution ainsi que d'autres activités et possibilités d'affaires. La Banque gère ces risques afin d'assurer le déroulement adéquat et approprié de ses activités courantes et de sécuriser l'accès aux technologies, à l'infrastructure, aux systèmes, et à l'information ou aux données. Pour y arriver, la Banque surveille activement, gère et améliore constamment sa capacité à atténuer ces risques liés aux technologies et à la sécurité de l'information par des programmes à l'échelle de l'entreprise, selon les pratiques exemplaires de l'industrie et par des évaluations poussées de la menace et de la vulnérabilité et des moyens pour y répondre. Le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque ainsi que les programmes liés aux technologies, à l'information et à la cybersécurité comprennent également une meilleure planification et la mise en œuvre des tests de résilience, de même que des processus liés à des pratiques méthodiques de gestion des changements.

Gestion des actifs sous forme de données
Les données de la Banque sont des actifs qui, d'un point de vue économique et stratégique, procurent une valeur commerciale et qui doivent être gérés et présentés de façon appropriée. Des pratiques irrégulières en matière de gestion des données pourraient compromettre les principaux actifs de la TD sous forme de données ou de renseignements, ce qui pourrait avoir de réelles incidences sur les finances de la Banque et sur sa réputation. Le Bureau du chef des données, le secteur Siège social et le groupe Technologie de la Banque élaborent et mettent en œuvre des pratiques commerciales et des pratiques de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise qui décrivent comment les actifs sous forme de données et de renseignements doivent être gérés, traités, utilisés et protégés.

Gestion de la poursuite des activités et des incidents
La Banque maintient un programme de gestion de la poursuite des activités et des incidents à l'échelle de l'entreprise qui aide la direction à gérer les entreprises de la TD et à mener ses activités (y compris maintenir l'accès des clients aux produits et aux services) en cas d'incident perturbant les activités. Tous les groupes de la Banque sont tenus de mettre à jour et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités pour faciliter la poursuite ou la reprise des activités. Le programme de la Banque s'appuie sur une structure de gestion des incidents de façon à ce qu'un niveau approprié de leadership, de supervision et de gestion soit appliqué aux incidents ayant une incidence sur la Banque.

Gestion des tiers
Un fournisseur tiers est une entité qui fournit un produit ou un service en particulier à la Banque ou en son nom. Ce type de relations est avantageux pour les activités et la clientèle de la Banque, mais la Banque doit également gérer et réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, la Banque a mis en œuvre un programme de gestion des risques liés aux tiers à l'échelle de l'entreprise qui vise à gérer les activités menées avec des tiers tout au long de la durée d'un contrat et à s'assurer que le niveau de gestion des risques et la surveillance par la haute direction sont à la mesure de la portée et de l'importance de l'entente conclue avec le tiers et du risque s'y rattachant.

Gestion des projets
La Banque a établi une approche rigoureuse pour la gestion de projets à l'échelle de l'entreprise qui est coordonnée par le bureau de gestion des projets à l'échelle de l'entreprise (BGPE) de la Banque. Cette approche fait intervenir la haute direction pour ce qui est de la gouvernance et de la gestion du portefeuille de projets de la TD et comporte des pratiques exemplaires de l'industrie, afin de guider l'application par la TD d'une méthodologie de gestion de projets standardisée, un cahier bien défini de responsabilités et de compétences de gestion de projets et, pour assurer le succès de la livraison des projets, des outils de gestion et de communication de l'information sur le portefeuille de projets.

Gestion du crime financier et de la fraude
Le groupe Gestion du crime financier et de la fraude dirige la conception et la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de pratiques de gestion du crime financier et de la fraude à l'échelle de la Banque. La TD dispose de capacités de prévention, de détection et de suivi visant à renforcer les défenses de la Banque contre la fraude et à accroître la gouvernance, la surveillance et la collaboration dans l'ensemble de l'entreprise, afin de protéger les clients, les actionnaires et les employés contre les crimes financiers et les fraudes de plus en plus sophistiqués.

Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel
Les fonds propres exposés au risque opérationnel de la Banque sont calculés selon l'AMA, modèle de calcul des fonds propres sensibles au risque, et l'approche standard. Depuis le troisième trimestre de 2016, le BSIF autorise la Banque à utiliser l'AMA. Les entités dont les fonds propres ne sont pas présentés selon l'AMA utilisent l'approche standard.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres de la Banque consiste en une méthode de répartition des pertes qui intègre des données sur les pertes internes et des résultats d'analyse de scénarios. Le modèle tient indirectement compte de données sur les pertes externes, par l'identification et l'évaluation d'hypothèses formulées dans les analyses de scénarios. Des facteurs représentatifs de la situation des affaires, de l'environnement opérationnel et du contrôle interne sont utilisés pour rajuster les estimations des fonds propres postmodèles afin de refléter les indicateurs précurseurs d'une exposition au risque.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres de la Banque incorpore un avantage de diversification qui exprime les corrélations entre les types de risque et les lignes d'affaires, étant donné l'improbabilité que des événements de pertes extrêmes surviennent simultanément dans toutes les catégories. Les fonds propres sont estimés à un niveau de confiance de 99,9 %.

Même si la Banque a un vaste portefeuille de protections d'assurance et d'autres arrangements d'atténuation des risques afin de mieux se protéger contre les pertes, son modèle AMA ne tient pas compte de l'incidence atténuante des assurances.

Risque de modèle

Le risque de modèle est défini comme étant la possibilité que des conséquences défavorables découlent de décisions prises à partir de modèles, d'outils semblables à des modèles ou de résultats produits par ceux-ci erronés ou mal utilisés, ce qui pourrait aboutir à une perte financière, à un risque d'atteinte à la réputation ou à la prise de décisions d'affaires et stratégiques inappropriées.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MODÈLE
La responsabilité de la gestion du risque de modèle incombe principalement à la haute direction de chaque entreprise selon les modèles utilisés par cette dernière. Le Comité de gouvernance du risque de modèle assure une surveillance de la gouvernance, du risque et du contrôle, ce qui lui donne l'occasion de guider, critiquer et conseiller les décideurs et les propriétaires de modèle quant aux enjeux liés au risque de modèle. Les responsables de la gestion du risque de modèle guettent les risques de modèle existants et émergents, en font rapport, et traitent de l'état du modèle de la TD et de son alignement sur l'appétit de la Banque pour le risque de modèle dans leur rapport périodique à la haute direction, aux responsables de la gestion du risque, au comité du risque du conseil d'administration et aux organismes de réglementation. Le comité du risque du conseil d'administration approuve semestriellement le cadre de gestion du risque de modèle et annuellement la politique en matière de risque de modèle de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MODÈLE DE LA TD
La Banque gère le risque de modèle conformément à des politiques approuvées par la direction en matière de risque de modèle et selon des règles de supervision qui couvrent le cycle de vie d'un modèle, notamment la validation du concept, l'élaboration, la validation, la mise en œuvre et l'utilisation du modèle ainsi que la surveillance continue de sa performance. Le cadre de gestion du risque de modèle de la Banque intègre aussi les principaux processus qui peuvent être partiellement ou entièrement qualitatifs ou fondés sur le jugement d'un expert.

Les secteurs d'exploitation décident s'il faut un nouveau modèle ou un nouveau processus et sont responsables de l'élaboration et de la documentation du modèle selon les politiques et les normes de la Banque. Pendant l'élaboration du modèle, les contrôles relatifs à la génération de codes, aux tests d'acceptation et à l'utilisation sont définis et documentés avec un certain niveau de détail et d'exhaustivité convenant à l'importance et à la complexité du modèle. Une fois les modèles mis en œuvre, les responsables du secteur s'acquittent de leur responsabilité de surveillance continue de l'application et de la performance en conformité avec la politique en matière de risque de modèle de la Banque. Si un modèle devient désuet ou ne convient plus à l'utilisation initiale, il est abandonné conformément aux politiques de la Banque.

Gestion du risque de modèle et Validation de modèles exercent un rôle de surveillance, ont une collection centralisée de tous les modèles qui est mise à jour comme il est défini dans la politique de la Banque en matière de risque de modèle, valident et approuvent les modèles existants et les nouveaux modèles selon un calendrier préétabli convenant aux exigences réglementaires et à l'importance, établissent des normes de surveillance de la performance des modèles et dispensent de la formation à toutes les parties prenantes. Le processus de validation varie quant à la rigueur selon le type de modèle et l'utilisation de celui-ci, mais il comprend au minimum une évaluation détaillée :

- du bien-fondé conceptuel des méthodes de modélisation et des hypothèses quantitatives et qualitatives sous-jacentes;
- du risque de modèle selon la complexité du modèle et son importance;
- de la sensibilité du modèle aux hypothèses sous-jacentes et aux modifications des données d'entrée, y compris les simulations de crise;
- des limites d'un modèle et des mécanismes compensatoires d'atténuation du risque qui sont en place pour pallier les limites.

Au besoin, la validation comprend une évaluation comparative, notamment la réalisation d'un modèle indépendant fondé sur une approche de validation semblable ou différente. Les résultats de l'étude comparative sont comparés à ceux du modèle évalué afin de valider que la méthodologie employée et l'utilisation du modèle sont appropriées.

À la fin du processus de validation, un modèle sera approuvé aux fins d'utilisation ou sera rejeté et révisé ou d'autres mesures seront prises. Les modèles ou les processus jugés désuets ou qui ne conviennent plus du fait de changements survenus dans les pratiques de l'industrie, l'environnement d'affaires ou les stratégies de la Banque, peuvent être abandonnés.

Le risque de modèle est inhérent à toutes sortes de modèles, allant des modèles les plus complexes et importants aux outils d'analyse (désignés outils autres que des modèles), dont l'utilisation inappropriée ou les résultats erronés peuvent exposer la Banque à un risque. La Banque a instauré des politiques et des procédés conçus pour s'assurer que les modèles et les outils autres que des modèles font l'objet d'une critique et d'une surveillance indépendante suffisante compte tenu de leur importance et de leur complexité.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou du provisionnement. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'importance ou de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex., entraînée par le risque de prime et risque de réserve d'assurance sauf sur la vie, le risque de catastrophe, le risque de mortalité, le risque de morbidité et le risque de longévité) et du comportement des titulaires de police, ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent l'assurance de dommages, l'assurance de personnes et la réassurance par l'intermédiaire de diverses filiales; c'est dans le cadre de ces activités que la Banque est exposée au risque d'assurance.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du CGR du secteur Assurance qui relève de Gestion du risque. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration qui assure un suivi additionnel de la gestion du risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE DE LA TD

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque sont élaborées de façon à appuyer une surveillance et un contrôle indépendants et rigoureux des risques dans le secteur Assurance. Le comité du risque de TD Assurance et ses sous-comités font un suivi essentiel des activités de gestion du risque pour le secteur Assurance et s'assurent de la conformité aux politiques sur le risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance et la politique liée au risque d'assurance de la Banque décrivent ensemble la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tiennent compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Ces documents sont maintenus par Gestion du risque et sont alignés sur l'appétit de la Banque pour le risque d'assurance.

L'évaluation des provisions pour engagements d'indemnisation est fondamentale dans les activités d'assurance. La Banque établit des provisions pour couvrir les paiements futurs estimatifs (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent les meilleures estimations de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la Banque examine régulièrement les estimations des engagements d'indemnisation par rapport aux demandes d'indemnisation réelles et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les engagements d'indemnisation sont régis par la politique générale de la Banque en matière de provisionnement pour l'assurance.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est surtout à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance auto, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques précises sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues.

Il existe aussi une exposition au risque de concentration géographique en ce qui a trait à la couverture des biens de particuliers. L'exposition à la concentration du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. La concentration du risque d'assurance est également atténuée par l'achat de réassurance. Les programmes de réassurance du secteur Assurance sont régis par des politiques de gestion du risque de catastrophe et du risque de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans les activités de réassurance de la Banque. Le risque de souscription de polices assumées est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes de réassurance sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Pour les activités de réassurance, le risque en cas de pandémie est revu et estimé chaque année afin de gérer le risque de concentration.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face à ses obligations financières et de ne pas être en mesure de mobiliser des fonds ou de monétiser des actifs à des prix raisonnables en temps opportun. Les obligations financières peuvent découler de retraits de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque maintient une approche prudente et disciplinée de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres à la Banque et à l'échelle du marché, et des réserves minimales selon les exigences réglementaires prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. D'après cette norme, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de liquidité à court terme (LCR) d'au moins 100 %. La Banque exerce ses activités selon une approche de financement prudente, en privilégiant les dépôts comme principale source de financement tout en ayant la possibilité d'accéder rapidement aux diverses modalités et devises et divers types de financement des marchés du financement de gros, soit une approche conçue de façon à assurer une exposition faible à toute contraction soudaine de la capacité de financement de gros et à réduire les écarts structurels de liquidité. En outre, la Banque maintient un plan de liquidité d'urgence exhaustif afin d'être fin prête à la reprise par suite d'une éventuelle crise de liquidité. Les stratégies de gestion et les mesures qui en découlent comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré, conçu de façon à assurer une exposition faible aux causes connues de risque de liquidité et la conformité aux exigences réglementaires.

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Ce programme est élaboré de façon à veiller à ce que des structures et des politiques de gestion efficace sont en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, comprend des cadres supérieurs du service Gestion de la trésorerie et du bilan, de Gestion du risque, des Finances et des Services bancaires de gros, et relève et surveille les risques de liquidité de la TD. La gestion du risque de liquidité incombe au chef, Gestion de la trésorerie et du bilan, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et, de manière indépendante, par Gestion du risque. Le comité du risque du conseil d'administration revoit régulièrement la situation de trésorerie de la Banque et approuve annuellement le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque et semestriellement les politiques connexes.

D'après les règles prudentielles resserrées visant les sociétés de portefeuille bancaires et les organisations bancaires étrangères, la TD a établi TDGUS en tant que IHC de la TD aux États-Unis et a créé une unité d'exploitation combinée aux États-Unis (CUSO) qui comprend l'IHC et le réseau des succursales et

d'agences de la TD aux États-Unis. TDGUS et la CUSO sont toutes deux soumises aux exigences de liquidité imposées par les nouvelles normes prudentielles américaines, en plus d'être soumises au cadre de gestion de la liquidité de la TD.

Les groupes suivants sont responsables d'évaluer, de superviser et de gérer les risques de liquidité des principaux secteurs d'exploitation :

- Gestion du risque est responsable de la politique de gestion du risque de liquidité et de la politique de cession d'actifs en garantie ainsi que des limites, normes et processus connexes, lesquelles sont conçues afin d'assurer l'application uniforme et efficiente des approches de gestion du risque de liquidité dans l'ensemble des activités de la Banque. La fonction de contrôle du risque de marché de l'entreprise assure une surveillance du risque de liquidité à l'échelle de l'entreprise et offre une évaluation indépendante du risque et un examen critique du risque de liquidité.
- Gestion de liquidité du service Gestion de la trésorerie et du bilan gère aussi la situation de risque de liquidité combinée des Services de détail au Canada (y compris des activités canadiennes de gestion de patrimoine), du Siège social et des Services bancaires de gros, et en fait rapport. Le service Gestion de la trésorerie et du bilan aux États-Unis est chargé de gérer la situation de liquidité des Services de détail aux États-Unis et de gérer la situation de liquidité de la CUSO conjointement avec le service de Gestion de la trésorerie et du bilan au Canada.
- D'autres services régionaux, notamment ceux compris dans les activités d'assurance de la TD et ses succursales à l'étranger ailleurs qu'aux États-Unis et ses filiales, sont responsables de gérer leurs propres risques de liquidité et situations de trésorerie conformément à leurs propres politiques, aux exigences réglementaires locales et, le cas échéant, à la politique de l'entreprise.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

Les exigences globales en matière de liquidité de la Banque sont définies comme la somme d'actifs liquides que la Banque doit détenir pour être en mesure de financer les besoins attendus futurs de flux de trésorerie, plus une réserve prudente visant à combler d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'autres événements qui pourraient influer sur l'accès à du financement de la TD ou déstabiliser la base des dépôts de la TD.

La Banque a une vision interne de l'évaluation et de la gestion de la liquidité qui se fonde sur un «scénario de stress combiné critique» présumé sur une période de 90 jours. Le scénario de stress combiné critique modélise les besoins de liquidités potentiels durant une crise qui entraînerait une perte de confiance dans la capacité de la TD de s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Outre cet événement propre à la Banque, le scénario de stress combiné critique intègre également l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui comporte des contraintes donnant lieu à une importante réduction de la disponibilité de financement pour toutes les institutions, à une augmentation importante des coûts de financement de la Banque et à une baisse de la négociabilité des actifs. La politique en matière de liquidité de la TD stipule que la Banque doit maintenir un niveau suffisant d'actifs liquides pour répondre aux besoins en liquidités relevés associés au scénario de stress combiné critique en tout temps. La Banque calcule ses besoins en liquidités pour ce scénario relativement aux conditions suivantes :

- Le financement de gros qui arrive à échéance dans les 90 prochains jours. Selon le scénario de stress combiné critique, la Banque suppose qu'elle n'a plus accès aux marchés du financement de gros pendant une période d'au plus 90 jours; par conséquent, la dette qui arrive à échéance sera remboursée au lieu d'être renouvelée.
- L'attrition ou la liquidation accélérée des soldes de dépôt.
- L'utilisation accrue des facilités de crédit et de liquidité disponibles pour les particuliers, les emprunteurs commerciaux et les grandes entreprises.
- Le rehaussement des exigences de garantie en cas d'abaissement de la notation de la TD et de mouvements défavorables des taux de référence pour les contrats de dérivés.
- La couverture des échéances des acceptations bancaires que la Banque émet pour le compte de clients et du PCAA.

La Banque gère aussi ses liquidités de façon à respecter les exigences de liquidité réglementaires incluses dans la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF (LCR et outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs). Quant au LCR, les banques doivent maintenir un ratio de liquidité d'au moins 100 % pendant une période de crise de 30 jours. Par conséquent, la Banque gère ses liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre le montant requis pour l'excédent de 90 jours de la TD et la cible de réserves de fonds propres supérieurs aux minimums réglementaires.

Les liquidités excédentaires des Services de détail aux États-Unis ne sont pas consolidées par la Banque avec celles des autres secteurs en raison des restrictions de placement imposées par la Réserve fédérale des États-Unis à l'égard des fonds générés par les activités de dépôts de ses institutions financières. Les liquidités excédentaires détenues par certaines filiales d'activités d'assurance sont également exclues des calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise en raison de restrictions réglementaires en matière de placement.

Selon le processus de calcul de cession interne des fonds réalisé par le service Gestion de la trésorerie et du bilan, le risque de liquidité est un déterminant clé du coût ou du crédit des fonds attribués respectivement aux prêts et aux dépôts. Les coûts de liquidité appliqués aux prêts sont établis en fonction du profil de financement à terme approprié, tandis que les dépôts sont évalués en fonction des réserves de liquidités requises et de la stabilité des soldes. Des coûts de liquidité sont aussi appliqués à d'autres engagements éventuels, comme des lignes de crédit non utilisées consenties à des clients.

ACTIFS LIQUIDES

Les actifs liquides non grevés que la TD détient pour répondre à ses obligations en matière de liquidité doivent être des titres de haute qualité que la Banque croit être rapidement convertissables en liquidités en contexte de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. Les actifs liquides non grevés sont représentés selon un cadre d'écart cumulatif des liquidités après rajustements pour tenir compte de la capacité d'absorption du marché, des délais de règlement et d'autres restrictions connues qui limitent la vente des actifs ou leur cession en garantie possible. Dans l'ensemble, la Banque ne s'attend qu'à un rajustement à la baisse modeste des valeurs de marché compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de son portefeuille d'actifs liquides sous-jacent.

Bien que la TD ait accès au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada, au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis, ainsi qu'aux facilités de crédit de soutien consenties par la Banque centrale européenne, elle n'inclut pas sa capacité d'emprunt auprès de banques centrales dans le cadre de ce type de programmes comme une source de liquidités disponibles dans l'évaluation de sa situation de trésorerie.

Les actifs détenus par la TD pour répondre à ses obligations en matière de liquidité sont présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque en raison de restrictions de placement.

TABLEAU 51 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés[2]	Total des actifs liquides		Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés[2]
						Aux 31 octobre 2017
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**2 202 $**	**– $**	**2 202 $**	**– %**	**421 $**	**1 781 $**
Obligations du gouvernement du Canada	**15 524**	**40 637**	**56 161**	**11**	**33 198**	**22 963**
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	**37 178**	**45**	**37 223**	**8**	**3 888**	**33 335**
Obligations de gouvernements provinciaux	**9 865**	**9 910**	**19 775**	**4**	**12 945**	**6 830**
Obligations de sociétés émettrices	**4 348**	**2 902**	**7 250**	**2**	**576**	**6 674**
Actions	**9 634**	**–**	**9 634**	**2**	**–**	**9 634**
Autres titres ou prêts négociables	**1 977**	**220**	**2 197**	**–**	**133**	**2 064**
Total (libellé en dollars canadiens)	**80 728**	**53 714**	**134 442**	**27**	**51 161**	**83 281**
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**44 886**	**–**	**44 886**	**9**	**42**	**44 844**
Obligations du gouvernement des États-Unis	**30 758**	**29 333**	**60 091**	**12**	**29 826**	**30 265**
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	**43 703**	**494**	**44 197**	**9**	**9 560**	**34 637**
Autres obligations souveraines	**55 272**	**62 720**	**117 992**	**23**	**39 233**	**78 759**
Obligations de sociétés émettrices	**62 867**	**1 240**	**64 107**	**13**	**4 823**	**59 284**
Actions	**21 230**	**–**	**21 230**	**4**	**–**	**21 230**
Autres titres ou prêts négociables	**12 159**	**2 572**	**14 731**	**3**	**2 119**	**12 612**
Total (non libellé en dollars canadiens)	**270 875**	**96 359**	**367 234**	**73**	**85 603**	**281 631**
Total	**351 603 $**	**150 073 $**	**501 676 $**	**100 %**	**136 764 $**	**364 912 $**
						31 octobre 2016
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 147 $	– $	3 147 $	1 %	349 $	2 798 $
Obligations du gouvernement du Canada	15 860	39 156	55 016	12	23 360	31 656
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	35 134	211	35 345	8	3 183	32 162
Obligations de gouvernements provinciaux	9 230	10 255	19 485	4	10 450	9 035
Obligations de sociétés émettrices	5 279	3 699	8 978	2	1 617	7 361
Actions	22 304	6 049	28 353	6	8 514	19 839
Autres titres ou prêts négociables	4 179	1 037	5 216	1	963	4 253
Total (libellé en dollars canadiens)	95 133	60 407	155 540	34	48 436	107 104
Trésorerie et montants à recevoir de banques	46 035	–	46 035	10	1 093	44 942
Obligations du gouvernement des États-Unis	26 242	32 914	59 156	13	29 214	29 942
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	33 492	6 091	39 583	8	15 460	24 123
Autres obligations souveraines	53 218	20 027	73 245	16	12 979	60 266
Obligations de sociétés émettrices	57 441	9 192	66 633	14	13 046	53 587
Actions	6 828	8 787	15 615	3	3 202	12 413
Autres titres ou prêts négociables	6 325	1 027	7 352	2	–	7 352
Total (non libellé en dollars canadiens)	229 581	78 038	307 619	66	74 994	232 625
Total	324 714 $	138 445 $	463 159 $	100 %	123 430 $	339 729 $

[1] Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.

[2] Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

L'augmentation du total des actifs liquides non grevés de 25,2 milliards de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2016 est attribuable principalement aux activités de gros habituelles et à la croissance de dépôts dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis. Les actifs liquides détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant.

TABLEAU 52 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en millions de dollars canadiens)

	Aux **31 octobre 2017**	31 octobre 2016
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	**117 682 $**	115 816 $
Filiales bancaires	**210 757**	201 945
Succursales à l'étranger	**36 473**	21 968
Total	**364 912 $**	339 729 $

La moyenne mensuelle des actifs liquides (compte non tenu de ceux détenus par les filiales d'assurances) de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2017 et 31 octobre 2016 est présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 53 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Moyenne pour les exercices clos les					
	Actifs liquides détenus par la Banque	**Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés[2]**	**Total des actifs liquides**		**Actifs liquides grevés**	**Actifs liquides non grevés[2]**
						31 octobre 2017
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**3 543 $**	**– $**	**3 543 $**	**1 %**	**392 $**	**3 151 $**
Obligations du gouvernement du Canada	**16 991**	**39 826**	**56 817**	**11**	**33 096**	**23 721**
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	**37 291**	**46**	**37 337**	**7**	**3 637**	**33 700**
Obligations de gouvernements provinciaux	**9 804**	**11 282**	**21 086**	**4**	**13 269**	**7 817**
Obligations de sociétés émettrices	**3 636**	**3 059**	**6 695**	**1**	**488**	**6 207**
Actions	**8 896**	**1 171**	**10 067**	**2**	**1 719**	**8 348**
Autres titres ou prêts négociables	**2 004**	**245**	**2 249**	**1**	**134**	**2 115**
Total (libellé en dollars canadiens)	**82 165**	**55 629**	**137 794**	**27**	**52 735**	**85 059**
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**43 773**	**–**	**43 773**	**9**	**48**	**43 725**
Obligations du gouvernement des États-Unis	**29 555**	**38 148**	**67 703**	**13**	**36 493**	**31 210**
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	**40 262**	**478**	**40 740**	**8**	**9 317**	**31 423**
Autres obligations souveraines	**53 080**	**61 001**	**114 081**	**23**	**43 041**	**71 040**
Obligations de sociétés émettrices	**60 637**	**1 331**	**61 968**	**12**	**5 384**	**56 584**
Actions	**17 998**	**5 372**	**23 370**	**5**	**4 085**	**19 285**
Autres titres ou prêts négociables	**13 864**	**3 366**	**17 230**	**3**	**2 321**	**14 909**
Total (non libellé en dollars canadiens)	**259 169**	**109 696**	**368 865**	**73**	**100 689**	**268 176**
Total	**341 334 $**	**165 325 $**	**506 659 $**	**100 %**	**153 424 $**	**353 235 $**
						31 octobre 2016
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 879 $	– $	2 879 $	1 %	331 $	2 548 $
Obligations du gouvernement du Canada	13 905	38 636	52 541	11	21 393	31 148
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	34 772	258	35 030	7	3 098	31 932
Obligations de gouvernements provinciaux	9 008	10 509	19 517	4	10 671	8 846
Obligations de sociétés émettrices	5 596	3 916	9 512	2	1 573	7 939
Actions	19 686	6 039	25 725	6	8 737	16 988
Autres titres ou prêts négociables	4 094	1 020	5 114	1	1 127	3 987
Total (libellé en dollars canadiens)	89 940	60 378	150 318	32	46 930	103 388
Trésorerie et montants à recevoir de banques	48 113	–	48 113	10	1 123	46 990
Obligations du gouvernement des États-Unis	24 836	36 415	61 251	13	29 534	31 717
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	33 307	5 768	39 075	8	15 587	23 488
Autres obligations souveraines	52 739	25 448	78 187	17	16 102	62 085
Obligations de sociétés émettrices	56 581	10 858	67 439	15	13 601	53 838
Actions	6 140	8 689	14 829	3	3 152	11 677
Autres titres ou prêts négociables	6 370	898	7 268	2	–	7 268
Total (non libellé en dollars canadiens)	228 086	88 076	316 162	68	79 099	237 063
Total	318 026 $	148 454 $	466 480 $	100 %	126 029 $	340 451 $

[1] Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.
[2] Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides moyens détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères (compte non tenu des filiales d'assurances) et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU 54 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en millions de dollars canadiens)

	Moyenne pour les exercices clos les	
	31 octobre 2017	31 octobre 2016
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	**117 477 $**	116 541 $
Filiales bancaires	**206 444**	200 966
Succursales à l'étranger	**29 314**	22 944
Total	**353 235 $**	340 451 $

GRÈVEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre des activités courantes de la Banque, des titres et d'autres actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement, soutenir les activités de négociation et de courtage de premier rang et participer à des systèmes de compensation et de règlement. En plus d'un sommaire des actifs liquides, un sommaire des actifs grevés et non grevés (compte non tenu des actifs détenus par des filiales d'assurances) figure dans le tableau ci-dessous pour indiquer les actifs utilisés ou disponibles à des fins de financement éventuel.

TABLEAU 55 : ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS AU BILAN[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) *Aux*

	31 octobre 2017					
	Grevés[2]		**Non grevés**			
	Donnés en garantie[3]	**Autres[4]**	**Disponibles comme garantie[5]**	**Autres[6]**	**Total des actifs**	**Actifs grevés en pourcentage du total des actifs**
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**– $**	**– $**	**– $**	**3 971 $**	**3 971 $**	**– %**
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**3 708**	**41**	**43 577**	**3 859**	**51 185**	**0,3**
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres[7]	**62 803**	**12 105**	**243 633**	**7 183**	**325 724**	**5,9**
Dérivés	**–**	**–**	**–**	**56 195**	**56 195**	**–**
Valeurs mobilières prises en pension[8]	**–**	**–**	**–**	**134 429**	**134 429**	**–**
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**21 949**	**55 179**	**71 959**	**463 504**	**612 591**	**6,0**
Engagements de clients au titre d'acceptations	**–**	**–**	**–**	**17 297**	**17 297**	**–**
Participation dans TD Ameritrade	**–**	**–**	**–**	**7 784**	**7 784**	**–**
Goodwill	**–**	**–**	**–**	**16 156**	**16 156**	**–**
Autres immobilisations incorporelles	**–**	**–**	**–**	**2 618**	**2 618**	**–**
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	**–**	**–**	**–**	**5 313**	**5 313**	**–**
Actifs d'impôt différé	**–**	**–**	**–**	**2 497**	**2 497**	**–**
Autres actifs[9]	**434**	**–**	**–**	**42 801**	**43 235**	**–**
Total des actifs au bilan	**88 894 $**	**67 325 $**	**359 169 $**	**763 607 $**	**1 278 995 $**	**12,2 %**
Éléments hors bilan[10]						
Valeurs mobilières prises en pension	**106 727**	**–**	**28 973**	**(134 429)**		
Emprunts de valeurs mobilières et sûretés reçues	**43 607**	**229**	**13 960**	**–**		
Prêts sur marge et autre activité de la clientèle	**4 451**	**–**	**18 534**	**(11 282)**		
Total des éléments hors bilan	**154 785**	**229**	**61 467**	**(145 711)**		
Total	**243 679 $**	**67 554 $**	**420 636 $**	**617 896 $**		

	31 octobre 2016					
Total des actifs au bilan	81 705 $	66 329 $	335 959 $	692 974 $	1 176 967 $	12,6 %
Éléments hors bilan	104 407	569	49 748	(94 799)		
Total	186 112 $	66 898 $	385 707 $	598 175 $		

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[2] Le grèvement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la Banque présente cet actif au bilan et hors bilan, aux fins de la présentation de cette information, l'actif présenté au bilan et hors bilan est classé comme grevé conformément à la pratique courante.

[3] Représentent les actifs qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les engagements et les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les valeurs mobilières mises en pension, le prêt de valeurs mobilières, les systèmes de compensation et de paiement et les actifs affectés en garantie dans le cas de transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

[4] Actifs qui soutiennent des activités de financement à long terme de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées.

[5] Actifs qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de garantie. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui peuvent être cédées en garantie, quoique peu fréquemment cédées en pratique.

[6] Actifs qui ne peuvent servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de garantie dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme garantie de programme de financement (p. ex., les prêts hypothécaires assurés par la SCHL qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*).

[7] Les valeurs mobilières comprennent : les prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction, les autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières disponibles à la vente et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance.

[8] Les actifs présentés comme valeurs mobilières prises en pension représentent la valeur des prêts consentis, et non la valeur de la sûreté reçue.

[9] Les autres actifs comprennent les montants à recevoir des courtiers et des clients.

[10] Les éléments hors bilan comprennent la valeur des sûretés sur des valeurs mobilières reçues dans le cadre des prises en pension, des emprunts de valeurs mobilières, des prêts sur marge et autre activité de la clientèle. La valeur des prêts relatifs à des opérations de prises en pension et aux activités de prêts sur marge et de la clientèle est soustraite de la catégorie Autres des actifs non grevés au bilan.

SIMULATIONS DE CRISE DE LIQUIDITÉ ET PLANS DE LIQUIDITÉ D'URGENCE

Outre le scénario de «stress combiné critique», la TD effectue des simulations de crise de liquidité au moyen d'une multitude de scénarios différents. Ces scénarios de crise constituent une combinaison d'événements propres à la TD, des événements de crise macroéconomiques à l'échelle mondiale ou des événements propres à des régions ou des filiales, qui sont conçus pour tester l'incidence de facteurs uniques. Les évaluations de la liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de crise à l'échelle de la Banque. Les résultats de ces scénarios de crise servent à informer l'établissement ou à corriger les limites prévues dans les politiques et à améliorer les actions inscrites dans les plans de financement d'urgence.

La Banque a en place des plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise et pour les filiales qui exercent leurs activités dans les territoires intérieurs et les territoires étrangers (plans de liquidité d'urgence régionaux). Les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise fournissent un cadre formel afin de gérer les situations de liquidité imprévues qui, par conséquent, fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Ce cadre décrit les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la gravité et la durée de la situation de liquidité et énumère les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des étapes. Pour chaque mesure de sortie de crise, il fournit les principales mesures opérationnelles pour mettre en œuvre la mesure. Les mesures de sortie de crise des plans de liquidité d'urgence régionaux sont alignées pour appuyer les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise ainsi que tout besoin local de liquidité relevé au cours d'une crise. Les mesures et la structure de gouvernance proposées dans les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit ont une incidence sur les coûts d'emprunt et la capacité à mobiliser des capitaux de la TD. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, accroître les obligations de fournir des sûretés, réduire l'accès aux marchés financiers et nuire à la capacité de la Banque de conclure des transactions sur dérivés ou des opérations de couvertures.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que de facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

TABLEAU 56 : NOTATIONS DE CRÉDIT[1]

	Au	
	31 octobre 2017	
Agence de notation	**Notation de la dette à court terme**	**Notation de la dette à long terme de premier rang**	**Perspectives**
Moody's	**P-1**	**Aa2**	**Négative**
S&P	**A-1+**	**AA-**	**Stable**
DBRS	**R-1 (haut)**	**AA**	**Stable**

[1] Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Une liste plus exhaustive, incluant les notations des filiales, est disponible sur le site Web de la Banque à l'adresse http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/renseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides qui permettent à la TD d'effectuer des paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de trois crans des notations de la Banque. Un abaissement sévère des notations pourrait avoir une incidence sur les besoins de liquidités en obligeant la Banque à affecter des sûretés additionnelles aux contreparties de la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles nécessaires à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

TABLEAU 57 : EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS[1]

(en millions de dollars canadiens)	*Moyenne pour les exercices clos les*	
	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Abaissement de un cran	**112 $**	141 $
Abaissement de deux crans	**141**	168
Abaissement de trois crans	**382**	386

[1] Les exigences de sûretés ci-dessus sont fondées sur l'annexe de soutien au crédit pour les contreparties et sur les notations de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation pertinentes.

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

La Banque doit maintenir un LCR de plus de 100 % dans des conditions d'exploitation normales selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le LCR de la Banque est calculé selon les paramètres des scénarios de la ligne directrice sur les normes de liquidité, y compris selon les critères d'admissibilité et la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts, et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie prescrits par la ligne directrice. Les HQLA admissibles aux fins du calcul du LCR selon les normes de liquidité sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des emprunteurs souverains et de titres de haute qualité émis par des entités non financières.

Le tableau ci-dessous présente la position quotidienne propre au LCR de la Banque pour le quatrième trimestre de 2017.

TABLEAU 58 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN SELON BÂLE III[1]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Moyenne pour les trois mois clos le	
	31 octobre 2017	
	Valeur non pondérée totale (moyenne)[2]	**Valeur pondérée totale (moyenne)[3]**
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	**s. o.[4]**	**209 086 $**
Sorties de trésorerie		
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	**420 674 $**	**29 158 $**
Dépôts stables[5]	**184 410**	**5 532**
Dépôts moins stables	**236 264**	**23 626**
Financement de gros non garanti, dont :	**233 788**	**112 631**
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives[6]	**94 611**	**22 465**
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	**108 482**	**59 471**
Dettes non garanties	**30 695**	**30 695**
Financement de gros garanti	**s. o.[4]**	**7 377**
Exigences supplémentaires, dont :	**169 792**	**44 821**
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	**26 852**	**9 940**
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	**7 518**	**7 518**
Facilités de crédit et de liquidité	**135 422**	**27 363**
Autres obligations de financement contractuelles	**9 292**	**4 160**
Autres obligations de financement conditionnelles[7]	**519 342**	**8 174**
Total des sorties de trésorerie	**s. o.[4]**	**206 321 $**
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis	**149 433 $**	**15 575 $**
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	**14 844**	**7 499**
Autres entrées de trésorerie	**9 311**	**9 311**
Total des entrées de trésorerie	**173 588 $**	**32 385 $**

	Moyenne pour les trois mois clos les	
	31 octobre 2017	31 juillet 2017
	Valeur ajustée totale	Valeur ajustée totale
Total des actifs liquides de haute qualité[8]	**209 086 $**	213 024 $
Total des sorties nettes de trésorerie[9]	**173 936**	172 984
Ratio de liquidité à court terme	**120 %**	124 %

[1] Le LCR pour le trimestre clos le 31 octobre 2017 représente la moyenne des 63 données quotidiennes du trimestre.

[2] Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

[3] Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie prescrits par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

[4] Sans objet.

[5] Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des petites et moyennes entreprises (PME) représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent un retrait très improbable.

[6] Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

[7] Comprennent les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les fonds de placement monétaires à capital garanti, l'encours des titres de dette ayant une échéance supérieure à 30 jours et d'autres sorties contractuelles de trésorerie. La TD n'a aucune obligation contractuelle de racheter l'encours de ces titres de dette de la TD et, par conséquent, un taux de sorties de trésorerie de 0 % a été appliqué conformément à la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

[8] Les HQLA ajustés sont présentés compte tenu de la décote des actifs et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité le prescrit (les HQLA compte tenu de la décote sont plafonnés à 40 % pour le niveau 2 et à 15 % pour le niveau 2B).

[9] Les sorties nettes de trésorerie ajustées sont présentées compte tenu des taux des entrées et des sorties de trésorerie et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité le prescrit (les entrées de trésorerie sont plafonnées à 75 % des sorties de trésorerie).

Le LCR moyen de la Banque de 120 % pour le trimestre clos le 31 octobre 2017 continue à satisfaire aux exigences réglementaires. La variation de 4 % par rapport au LCR du trimestre précédent est attribuable surtout à la croissance normale du bilan et à l'optimisation des liquidités excédentaires de la Banque.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion des besoins de liquidités de l'organisation. Un bon nombre de ces actifs sont admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2017 a été de 209 milliards de dollars (213 milliards de dollars pour le trimestre clos le 31 juillet 2017), les actifs du niveau 1 représentant 80 % (84 % au 31 juillet 2017). Les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément à la politique de gestion de la liquidité, laquelle exige que tous les actifs soient financés selon la durée appropriée et selon un profil de diversification prudent.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires aux particuliers et des services bancaires commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine et de TD Ameritrade (collectivement les dépôts personnels et commerciaux) qui comptent pour plus de 73 % du financement total de la Banque.

TABLEAU 59 : SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS

(en millions de dollars canadiens)	*Aux*	
	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail au Canada	**350 446 $**	324 606 $
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail aux États-Unis	**336 302**	318 503
Autres dépôts	**99**	795
Total	**686 847 $**	643 904 $

La Banque a différents programmes actifs de financement de gros externe à terme (plus de un an) inscrits pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. La Banque recourt également à du financement à terme sous forme de billets de dépôts bancaires du Canada, de titres adossés à des créances hypothécaires du Canada en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, d'obligations hypothécaires du Canada, des titres de créance émis en Australie et de billets adossés à des créances sur cartes de crédit (la «Fiducie de cartes de crédit Evergreen»). Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par type de financement. La Banque recourt à du financement à court terme (un an ou moins) au moyen de certificats de dépôt et du papier commercial.

Le tableau suivant présente les programmes de financement à terme inscrits de la Banque par région ainsi que le montant de financement de chacun.

Canada	**États-Unis**	**Europe**
Programme de titres de fiducie de capital (10 milliards de dollars)	Programme de titres de fiducie de capital et de créance inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (40 milliards de dollars US)	Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la United Kingdom Listing Authority (UKLA) (40 milliards de dollars)
Programme de billets à moyen terme de premier rang liés du Canada (2 milliards de dollars)		Programme de billets à moyen terme – marché européen inscrit à la UKLA (20 milliards de dollars US)
Programme de titres adossés à des créances – lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II) (7 milliards de dollars)		

La TD évalue régulièrement les occasions de diversification de son financement dans de nouveaux marchés et auprès de nouveaux investisseurs afin de gérer le risque de financement et les coûts. Le tableau ci-après présente la ventilation de la dette à terme de la Banque par monnaie et type de financement. Le financement à terme pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 s'est élevé à 109,3 milliards de dollars (112,4 milliards de dollars au 31 octobre 2016).

TABLEAU 60 : FINANCEMENT À LONG TERME

		Aux
Financement à long terme par devise	**31 octobre 2017**	31 octobre 2016
Dollar canadien	**37 %**	40 %
Dollar américain	**42**	41
Euro	**14**	13
Livre sterling	**4**	3
Autres	**3**	3
Total	**100 %**	100 %
Financement à long terme par type		
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	**53 %**	53 %
Obligations sécurisées	**27**	26
Titrisation de prêts hypothécaires[1]	**15**	16
Titres adossés à des créances mobilières à terme	**5**	5
Total	**100 %**	100 %

[1] La titrisation de prêts hypothécaires est présentée compte non tenu des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels.

La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas trop dépendre des grands déposants de gros comme source de financement. Qui plus est, elle limite aussi le montant du financement de gros à court terme qui peut arriver à échéance au cours d'une période donnée afin de limiter les expositions au risque de refinancement durant un événement de stress.

La Banque continue d'explorer toutes les possibilités d'accéder de manière durable à du financement à moindre coût. Le tableau ci-dessous présente les diverses sources du financement obtenu respectivement au 31 octobre 2017 et au 31 octobre 2016 fondées sur la durée restante jusqu'à l'échéance :

TABLEAU 61 : FINANCEMENT DE GROS

(en millions de dollars canadiens) *Aux*

	Moins de 1 mois	**De 1 à 3 mois**	**De 3 à 6 mois**	**De 6 mois à 1 an**	**Jusqu'à 1 an**	**Plus de 1 an à 2 ans**	**Plus de 2 ans**	**31 octobre 2017 Total**	31 octobre 2016 Total
Dépôts auprès de banques[1]	**11 653 $**	**4 605 $**	**1 508 $**	**224 $**	**17 990 $**	**– $**	**– $**	**17 990 $**	13 133 $
Billet de dépôt au porteur	**2 119**	**715**	**786**	**80**	**3 700**	**–**	**–**	**3 700**	2 814
Certificats de dépôt	**10 279**	**21 289**	**20 539**	**13 261**	**65 368**	**97**	**–**	**65 465**	54 544
Papier commercial	**5 200**	**5 789**	**6 686**	**6 766**	**24 441**	**840**	**–**	**25 281**	21 411
Papier commercial adossé à des actifs[2]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–
Obligations sécurisées	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 399**	**26 920**	**29 319**	28 855
Titrisation de prêts hypothécaires	**52**	**1 786**	**1 202**	**2 681**	**5 721**	**4 892**	**18 220**	**28 833**	30 406
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	**–**	**857**	**9 016**	**7 026**	**16 899**	**12 407**	**28 264**	**57 570**	60 259
Billets et débentures subordonnés[3]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9 528**	**9 528**	10 891
Titres adossés à des créances mobilières à terme	**–**	**–**	**1 290**	**731**	**2 021**	**2 419**	**1 395**	**5 835**	5 469
Divers[4]	**5 433**	**2 208**	**526**	**262**	**8 429**	**3**	**11**	**8 443**	3 566
Total	**34 736 $**	**37 249 $**	**41 553 $**	**31 031 $**	**144 569 $**	**23 057 $**	**84 338 $**	**251 964 $**	231 348 $
Dont :									
Garantis	**5 485 $**	**3 994 $**	**3 018 $**	**3 674 $**	**16 171 $**	**9 713 $**	**46 546 $**	**72 430 $**	64 749 $
Non garantis	**29 251**	**33 255**	**38 535**	**27 357**	**128 398**	**13 344**	**37 792**	**179 534**	166 599
Total	**34 736 $**	**37 249 $**	**41 553 $**	**31 031 $**	**144 569 $**	**23 057 $**	**84 338 $**	**251 964 $**	231 348 $

[1] Comprennent le total des dépôts à échéance déterminée auprès des banques.
[2] Représente du PCAA émis par des entités structurées consolidées soutenues par des banques.
[3] Les billets et débentures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.
[4] Comprend des dépôts à échéance déterminée auprès d'institutions autres que des banques (non garantis) de 8,4 milliards de dollars (3,5 milliards de dollars au 31 octobre 2016).

À l'exclusion des activités de regroupement des prêts hypothécaires des Services bancaires de gros, la Banque a émis au total en 2017 des titres adossés à des créances hypothécaires s'élevant à 2,4 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars en 2016), de même que d'autres titres adossés à des créances de 1,4 milliard de dollars (2 milliards de dollars en 2016). La Banque a émis aussi 8,7 milliards de dollars de billets à moyen terme non garantis (22,2 milliards de dollars en 2016) et des obligations sécurisées de 4,6 milliards de dollars (9,1 milliards de dollars en 2016) dans différentes monnaies et différents marchés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017. Ces chiffres comprennent les billets à moyen terme non garantis et les obligations sécurisées émis et échéant après la clôture de l'exercice.

FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT

Le 22 mars 2016, le gouvernement du Canada a proposé, dans son budget fédéral 2016, d'instaurer une loi-cadre pour le régime de recapitalisation interne ainsi que des améliorations connexes à la trousse d'outils du Canada en matière de résolution bancaire. Le régime donnera à la SADC un nouveau pouvoir de conversion en actions ordinaires de certains passifs admissibles de BISI dans le cas peu probable où ces banques seraient en défaillance. La *Loi nº 1 d'exécution du budget de 2016*, comportant des modifications à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, à la *Loi sur les banques* et à d'autres lois afin de permettre la recapitalisation interne, a été adoptée en juin 2016. Le 16 juin 2017, le gouvernement du Canada a publié, aux fins de commentaires, un projet de règlements en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et de la *Loi sur les banques* (les «règlements relatifs à la recapitalisation interne») exposant de façon détaillée le régime de recapitalisation interne. Les règlements relatifs à la recapitalisation interne seront en vigueur 180 jours après la publication de leur version définitive. Le 16 juin 2017, le BSIF a publié, aux fins de commentaires, un projet de ligne directrice sur la capacité totale d'absorption

des pertes (TLAC) énonçant ses attentes à l'égard de la capacité minimale d'absorption des pertes des BISI. La ligne directrice sur la TLAC établit les exigences à l'égard du ratio TLAC fondé sur les risques et du ratio de levier TLAC en vigueur à compter du 1er novembre 2021.

En octobre 2014, le CBCB a publié la norme définitive de Bâle III sur le ratio de liquidité à long terme, dont l'entrée en vigueur est le 1er janvier 2018. Selon le ratio de liquidité à long terme (NSFR), le ratio du montant du financement stable disponible sur le montant du financement stable exigé doit être supérieur à 100 %. Le ratio de liquidité à long terme est conçu pour réduire le risque de financement structurel en exigeant des banques de disposer de suffisamment de sources de financement stables et de réduire leur dépendance au financement venant à échéance dans un an pour soutenir leurs activités. En mars 2017, en raison de l'incertitude entourant la date à laquelle le NSFR sera adopté dans les grands marchés étrangers, le BSIF a avisé les institutions canadiennes qu'il reportait la date de mise en œuvre du NSFR au Canada à janvier 2019. Les sections pertinentes de la ligne directrice sur les normes de liquidité ont été mises à jour pour tenir compte du report de la date de mise en œuvre. Au cours des mois à venir, le BSIF compte rencontrer les instances sectorielles afin de discuter de la norme du NSFR en ce qu'elle a trait au marché canadien.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de contrats de location simple et de location-financement, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les instruments étaient entièrement épuisés ou utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins futurs attendus en liquidités. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas la symétrie entre les actifs et les passifs de la Banque ni son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. La Banque s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts stables sans échéance (comptes chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme comme principale source de financement à long terme pour les actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque. La Banque finance également la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables au moyen de sources de financement à long terme. La Banque accorde du financement à long terme d'après essentiellement la projection de croissance nette des actifs détenus à des fins autres que de transaction. La Banque recourt à du financement à court terme surtout pour financer des actifs détenus à des fins de transaction. La liquidité des actifs détenus à des fins de transaction quand ils sont soumis aux tensions des marchés est prise en compte pour déterminer l'échéance appropriée du financement connexe.

TABLEAU 62 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE

(en millions de dollars canadiens)

Au

31 octobre 2017

	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 971 $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	3 971 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	49 825	742	13	6	7	–	–	–	592	51 185
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction[1]	721	3 433	3 178	4 090	4 007	9 092	22 611	17 669	39 117	103 918
Dérivés	6 358	7 744	5 016	2 379	2 657	6 790	13 500	11 751	–	56 195
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	232	269	402	353	233	370	1 059	897	217	4 032
Valeurs mobilières disponibles à la vente	652	4 020	1 794	3 867	3 121	15 622	72 964	42 083	2 288	146 411
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	83	824	2 709	2 583	1 874	12 805	22 697	27 788	–	71 363
Valeurs mobilières prises en pension	84 880	33 930	11 433	3 068	1 086	24	8	–	–	134 429
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	905	2 677	8 869	16 042	13 264	36 284	109 260	34 778	–	222 079
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	701	1 342	3 329	3 760	3 315	12 902	44 850	25 651	61 251	157 101
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	33 007	33 007
Entreprises et gouvernements	20 255	7 351	7 079	7 155	9 621	14 623	59 870	59 107	15 917	200 978
Titres de créance classés comme prêts	–	15	–	2	16	31	248	2 897	–	3 209
Total des prêts	21 861	11 385	19 277	26 959	26 216	63 840	214 228	122 433	110 175	616 374
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 783)	(3 783)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	21 861	11 385	19 277	26 959	26 216	63 840	214 228	122 433	106 392	612 591
Engagements de clients au titre d'acceptations	14 822	2 372	96	5	2	–	–	–	–	17 297
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	–	–	7 784	7 784
Goodwill[2]	–	–	–	–	–	–	–	–	16 156	16 156
Autres immobilisations incorporelles[2]	–	–	–	–	–	–	–	–	2 618	2 618
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables[2]	–	–	–	–	–	–	–	–	5 313	5 313
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	2 497	2 497
Montants à recevoir des courtiers et des clients	29 971	–	–	–	–	–	–	–	–	29 971
Autres actifs	2 393	600	1 052	104	99	138	298	140	8 440	13 264
Total de l'actif	215 769 $	65 319 $	44 970 $	43 414 $	39 302 $	108 681 $	347 365 $	222 761 $	191 414 $	1 278 995 $
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	10 349 $	20 834 $	25 071 $	7 192 $	12 820 $	1 494 $	1 469 $	711 $	– $	79 940 $
Dérivés	5 307	7 230	4 587	2 200	1 981	6 868	11 111	11 930	–	51 214
Passifs de titrisation à la juste valeur	4	1 118	139	709	–	1 832	5 966	2 989	–	12 757
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3	3	1	–	–	–	–	1	–	8
Dépôts[3, 4]										
Particuliers	4 538	6 472	6 424	6 619	6 740	9 487	10 162	65	417 648	468 155
Banques	12 375	4 766	1 354	16	91	3	–	11	7 271	25 887
Entreprises et gouvernements	23 899	18 868	15 492	4 488	6 392	15 783	43 465	14 555	195 840	338 782
Total des dépôts	40 812	30 106	23 270	11 123	13 223	25 273	53 627	14 631	620 759	832 824
Acceptations	14 822	2 372	96	5	2	–	–	–	–	17 297
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert[1]	1 348	3 003	770	624	765	3 948	11 677	11 921	1 426	35 482
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	72 361	11 057	4 826	219	20	64	44	–	–	88 591
Passifs de titrisation au coût amorti	48	668	1 062	708	1 264	3 060	6 287	2 979	–	16 076
Montants à payer aux courtiers et aux clients	32 851	–	–	–	–	–	–	–	–	32 851
Passifs liés aux assurances	123	182	294	338	417	926	1 738	1 097	1 660	6 775
Autres passifs[5]	3 548	2 349	1 825	255	1 290	2 934	1 557	813	5 891	20 462
Billets et débentures subordonnés	–	–	–	–	–	–	–	9 528	–	9 528
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	75 190	75 190
Total du passif et des capitaux propres	181 576 $	78 922 $	61 941 $	23 373 $	31 782 $	46 399 $	93 476 $	56 600 $	704 926 $	1 278 995 $
Engagements hors bilan										
Engagements au titre du crédit et des liquidités[6, 7]	19 208 $	15 961 $	14 402 $	10 536 $	7 934 $	22 423 $	85 183 $	3 228 $	2 325 $	181 200 $
Engagements en vertu de contrats de location simple	79	158	236	234	232	881	2 115	3 505	–	7 440
Autres obligations d'achat	24	102	79	59	52	224	318	–	–	858
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	696	494	228	266	408	724	–	–	–	2 816
Total des engagements hors bilan	20 007 $	16 715 $	14 945 $	11 095 $	8 626 $	24 252 $	87 616 $	6 733 $	2 325 $	192 314 $

[1] Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

[2] Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

[3] Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

[4] Comprennent 29 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 19 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 8 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

[5] Comprennent 89 millions de dollars d'engagements découlant de contrats de location-financement dont une tranche de 2 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 26 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 25 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 10 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

[6] Comprennent 123 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

[7] Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

TABLEAU 62 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Au

31 octobre 2016

	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 907 $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	3 907 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	52 081	617	236	199	–	–	–	–	581	53 714
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction[1]	843	2 466	6 685	5 211	3 421	8 069	19 671	15 589	37 302	99 257
Dérivés	5 577	6 938	5 001	3 821	2 680	10 103	19 780	18 342	–	72 242
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	41	83	801	353	159	415	1 333	915	183	4 283
Valeurs mobilières disponibles à la vente	200	1 976	995	1 757	1 593	10 175	48 890	39 916	2 069	107 571
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	560	5 791	3 290	1 065	1 172	8 360	37 182	26 975	–	84 395
Valeurs mobilières prises en pension	56 641	21 541	5 855	1 777	238	–	–	–	–	86 052
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	772	2 252	4 483	8 598	9 786	52 123	108 256	31 066	–	217 336
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	438	881	1 934	2 734	3 401	14 724	35 505	24 058	60 856	144 531
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	31 914	31 914
Entreprises et gouvernements	21 293	4 574	7 006	6 581	5 153	16 402	59 765	59 006	14 294	194 074
Titres de créance classés comme prêts	–	68	16	27	10	66	78	1 409	–	1 674
Total des prêts	22 503	7 775	13 439	17 940	18 350	83 315	203 604	115 539	107 064	589 529
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 873)	(3 873)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	22 503	7 775	13 439	17 940	18 350	83 315	203 604	115 539	103 191	585 656
Engagements de clients au titre d'acceptations	13 589	2 046	67	3	1	–	–	–	–	15 706
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	–	–	7 091	7 091
Goodwill[2]	–	–	–	–	–	–	–	–	16 662	16 662
Autres immobilisations incorporelles[2]	–	–	–	–	–	–	–	–	2 639	2 639
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables[2]	–	–	–	–	–	–	–	–	5 482	5 482
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	2 084	2 084
Montants à recevoir des courtiers et des clients	17 436	–	–	–	–	–	–	–	–	17 436
Autres actifs	2 488	518	686	128	97	150	269	153	8 301	12 790
Total de l'actif	175 866 $	49 751 $	37 055 $	32 254 $	27 711 $	120 587 $	330 729 $	217 429 $	185 585 $	1 176 967 $
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	13 002 $	14 604 $	23 930 $	13 070 $	12 071 $	1 103 $	1 226 $	780 $	– $	79 786 $
Dérivés	5 526	6 623	4 890	3 066	1 962	8 106	17 779	17 473	–	65 425
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	594	334	678	226	1 944	4 989	3 725	–	12 490
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	73	41	13	25	37	–	–	1	–	190
Dépôts[3, 4]										
Particuliers	3 846	6 024	7 794	6 038	5 195	9 236	11 915	132	389 052	439 232
Banques	5 741	3 056	231	77	10	3	3	12	8 068	17 201
Entreprises et gouvernements	14 654	15 307	8 064	7 563	2 623	19 927	46 952	12 492	189 645	317 227
Total des dépôts	24 241	24 387	16 089	13 678	7 828	29 166	58 870	12 636	586 765	773 660
Acceptations	13 589	2 046	67	3	1	–	–	–	–	15 706
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert[1]	1 066	1 118	1 127	1 311	883	3 406	11 239	11 869	1 096	33 115
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	39 986	5 315	2 545	540	507	40	40	–	–	48 973
Passifs de titrisation au coût amorti	–	141	481	570	1 108	3 989	8 597	3 032	–	17 918
Montants à payer aux courtiers et aux clients	17 857	–	–	–	–	–	–	–	–	17 857
Passifs liés aux assurances	145	216	313	378	372	974	1 891	1 057	1 700	7 046
Autres passifs[5]	2 960	2 247	1 734	276	196	2 535	2 551	808	6 389	19 696
Billets et débentures subordonnés	–	–	–	–	–	–	–	10 891	–	10 891
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	74 214	74 214
Total du passif et des capitaux propres	118 445 $	57 332 $	51 523 $	33 595 $	25 191 $	51 263 $	107 182 $	62 272 $	670 164 $	1 176 967 $
Engagements hors bilan										
Engagements au titre du crédit et des liquidités[6, 7]	17 447 $	16 756 $	12 593 $	9 479 $	7 409 $	19 097 $	82 016 $	3 484 $	2 271 $	170 552 $
Engagements en vertu de contrats de location simple	80	159	237	235	232	896	2 173	3 943	–	7 955
Autres obligations d'achat	31	116	61	61	50	180	123	–	–	622
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	–	1 180	830	395	923	212	–	–	–	3 540
Total des engagements hors bilan	17 558 $	18 211 $	13 721 $	10 170 $	8 614 $	20 385 $	84 312 $	7 427 $	2 271 $	182 669 $

[1] Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

[2] Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

[3] Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

[4] Comprennent 29 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 mois à 6 mois», une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 20 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

[5] Comprennent 115 millions de dollars d'engagements découlant de contrats de location-financement dont une tranche de 1 million de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 28 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 46 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 14 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

[6] Comprennent 131 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

[7] Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

Risque d’adéquation des fonds propres

Le risque d’adéquation des fonds propres est le risque pour la Banque de ne pas disposer de fonds propres suffisants par rapport aux montants requis pour exécuter sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires et internes en matière de fonds propres.

Des fonds propres sont détenus afin de protéger la viabilité de la Banque en cas de pertes financières imprévues. Les fonds propres représentent le financement requis pour protéger les déposants et autres créanciers contre des pertes imprévues.

La gestion des niveaux de fonds propres d’une institution financière exige de la TD qu’elle détienne suffisamment de fonds propres dans toutes les circonstances afin d’éviter le risque de non-respect des niveaux de fonds propres minimums prescrits par les organismes de réglementation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D’ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le conseil d’administration a la responsabilité ultime de la surveillance de l’adéquation et de la gestion des fonds propres. Le conseil d’administration vérifie si les cibles de fonds propres sont respectées et approuve le plan de financement annuel et la politique globale de gestion des fonds propres. Le comité du risque examine et approuve le cadre de gestion du risque d’adéquation des fonds propres, et s’assure que la direction a pris les mesures nécessaires pour le maintien d’un processus d’évaluation de l’adéquation des fonds propres internes approprié correspondant au profil de risque de la Banque. Le chef de la gestion des risques veille à ce que le processus d’évaluation de l’adéquation des fonds propres internes de la Banque permette de satisfaire efficacement aux exigences de fonds propres.

Le comité de gestion de l’actif et du passif et des fonds propres recommande et maintient le cadre de gestion du risque d’adéquation des fonds propres, ainsi que la politique globale de gestion des fonds propres afin d’assurer une gestion efficace et prudente de la situation des fonds propres de la Banque, et appuie le maintien de fonds propres adéquats. Il supervise l’affectation des cibles de fonds propres pour les secteurs d’exploitation et s’assure que ceux-ci respectent les cibles établies.

Le groupe Gestion des fonds propres de l’entreprise du service Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres, sur une base consolidée. Le groupe Gestion des fonds propres de l’entreprise met à jour les prévisions de fonds propres et fait des recommandations au comité de gestion de l’actif et du passif et des fonds propres concernant les émissions, les rachats et les remboursements de fonds propres. Le groupe Évaluation des fonds propres à risque, au sein du groupe Gestion du risque, dirige le processus d’évaluation de l’adéquation des fonds propres internes et les processus d’évaluation des facteurs de stress à l’échelle de l’entreprise. Les secteurs d’exploitation sont responsables de la gestion des limites de fonds propres attribuées.

De plus, les filiales réglementées de la Banque, y compris certaines filiales d’assurances et filiales aux États-Unis et dans d’autres pays gèrent leur risque d’adéquation des fonds propres conformément aux exigences réglementaires applicables. Les politiques et procédures de gestion des fonds propres de ces filiales doivent également être conformes à celles de la Banque. Les filiales réglementées de la Banque aux États-Unis doivent se conformer à plusieurs lignes directrices réglementaires, règles et attentes liées à la planification des fonds propres et à l’évaluation des facteurs de stress, y compris la réglementation YY de la Réserve fédérale des États-Unis qui énonce les règles prudentielles resserrées pour les banques étrangères, et le règlement sur l’évaluation des facteurs de stress et le règlement visant le plan de fonds propres qui s’appliquent tous les deux aux sociétés de portefeuille bancaires américaines. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques «Évolution future des fonds propres réglementaires», «Évaluation des facteurs de stress à l’échelle de l’entreprise» et à la rubrique «Principaux risques et risques émergents» de la section «Facteurs de risques qui pourraient avoir une incidence sur la Banque et les résultats futurs».

MODE DE GESTION DU RISQUE D’ADÉQUATION DES FONDS PROPRES DE LA TD

Les ressources en fonds propres sont gérées de manière à assurer que la situation des fonds propres de la Banque peut soutenir les stratégies d’affaires dans le contexte d’affaires actuel et futur. La Banque gère ses activités selon des contraintes de fonds propres définies par les exigences de fonds propres tant internes que réglementaires, s’assurant ainsi de satisfaire les plus élevées de ces exigences.

Les exigences de fonds propres réglementaires représentent les niveaux de fonds propres minimums. Le conseil d’administration approuve des cibles de fonds propres qui prévoient des réserves suffisantes pour faire face à des périodes de crise, de sorte que la Banque dépasse les exigences minimales de fonds propres. Les cibles de fonds propres visent à réduire le risque de manquement aux exigences minimales de fonds propres pouvant découler d’un événement de crise inattendu, donnant ainsi à la direction la possibilité de réagir à une baisse des niveaux de fonds propres avant que ceux-ci ne descendent sous les exigences minimales. Les cibles de fonds propres sont définies dans la politique mondiale de gestion des fonds propres.

Un processus de surveillance périodique complet est suivi pour planifier et prévoir les besoins en fonds propres. Dans le cadre du processus de planification annuel, une limite d’actifs pondérés en fonction du risque et de levier est attribuée aux secteurs d’exploitation. La génération et l’utilisation des fonds propres font l’objet d’une surveillance et de rapports au comité de gestion de l’actif et du passif et des fonds propres.

La Banque évalue la sensibilité de ses besoins en fonds propres prévus et la génération de nouveaux fonds propres aux diverses conditions économiques au moyen de son processus d’évaluation des facteurs de stress à l’échelle de l’entreprise. Les incidences du processus d’évaluation des facteurs de stress à l’échelle de l’entreprise sont appliquées aux prévisions de fonds propres et sont prises en compte dans l’établissement des cibles de fonds propres.

La Banque établit également ses besoins de fonds propres internes dans le cadre du processus d’évaluation de l’adéquation des fonds propres internes, en utilisant des modèles pour mesurer les fonds propres à risque requis d’après sa propre tolérance au risque de pertes imprévues. La tolérance au risque est calibrée en fonction du niveau de confiance requis pour que la Banque puisse respecter ses obligations, même après l’absorption des pires pertes imprévues sur une période de un an.

De plus, la Banque a un plan de financement d’urgence conçu pour préparer la direction à assurer l’adéquation des fonds propres pendant des périodes de stress systémique ou propre à la Banque. Le plan de financement d’urgence définit la gouvernance et les procédures à suivre si on prévoit que les niveaux de fonds propres consolidés de la Banque chuteront sous les cibles établies. Il décrit les mesures que pourrait prendre la direction pour empêcher qu’une telle situation se produise.

Risque de réglementation et risque juridique

Le risque de réglementation et risque juridique est le risque associé au non-respect des obligations légales de la Banque sur le plan légal, réglementaire ou contractuel, et le risque associé à l’incapacité d’obtenir ou de faire appliquer les engagements contractuels de tiers. Il comprend, entre autres risques, celui de ne pas recenser, communiquer et respecter les lois, les règlements et les règles en vigueur et leurs modifications, les lignes directrices réglementaires ou les normes d’autoréglementation et les codes de conduite internes, notamment la gestion prudente du risque lié au blanchiment d’argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques, au trafic d’influence et à la corruption («exigences légales et réglementaires»). Parmi les conséquences potentielles de l’incapacité à atténuer le risque de réglementation et risque juridique, mentionnons une perte financière, des sanctions réglementaires et une atteinte à la réputation, ce qui pourrait nuire à la Banque.

La Banque est exposée à un risque de réglementation et risque juridique dans la quasi-totalité de ses activités. Le non-respect des exigences légales et réglementaires peut donner lieu à des amendes ou à des blâmes, mener à une poursuite, et poser un risque pour notre réputation. Les amendes, atteintes à la réputation et autres coûts associés aux poursuites judiciaires ainsi que les poursuites ou décisions défavorables d’un tribunal ou d’une autorité de réglementation

peuvent aussi avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la TD. Le risque de réglementation et risque juridique diffère des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque de marché, car il ne s'agit pas d'un risque que la direction prend activement et consciemment en prévision d'un rendement. Le risque de réglementation et risque juridique est le risque auquel nous pouvons faire face dans le cadre normal des activités de la TD.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET RISQUE JURIDIQUE

Le risque de réglementation et risque juridique étant étendu et omniprésent, la gestion proactive et efficace de celui-ci est complexe. Le cadre de gestion du risque de réglementation et risque juridique s'applique à l'échelle de la TD ainsi qu'à tous les secteurs d'exploitation et à toutes les fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance de la TD. Il incombe à chacun des secteurs d'activité de la Banque de se conformer aux exigences légales et réglementaires applicables aux pays où ils exercent leurs activités ainsi qu'aux exigences propres à l'entreprise et de se conformer aux exigences légales et réglementaires dans le cadre de leurs activités, notamment de donner le ton approprié aux fins de la conformité légale et réglementaire. Pour exercer cette responsabilité, les secteurs doivent évaluer le risque, concevoir et mettre en place des contrôles, surveiller leur efficacité continue et en rendre compte afin d'éviter de dévier de la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD. Les groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité et du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, en collaboration avec le groupe chargé du risque réglementaire (y compris les relations avec les organismes de réglementation et les affaires gouvernementales), donnent des indications objectives et des conseils, et assurent la surveillance de ce qui touche la gestion du risque de réglementation et risque juridique. Des représentants de ces groupes interagissent régulièrement avec les membres de la haute direction des secteurs de la Banque. Également, la haute direction des groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité et du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent se réunit régulièrement avec le comité d'audit et lui fait rapport. Le comité d'audit supervise l'établissement et la mise à niveau des processus et politiques élaborés de façon à permettre d'assurer que la Banque respecte les lois et règlements applicables (ainsi que ses propres politiques). De plus, la haute direction du groupe chargé du risque réglementaire présente des rapports périodiques au conseil d'administration et à ses comités.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET RISQUE JURIDIQUE DE LA TD

La gestion efficace du risque de réglementation et risque juridique résulte d'une collaboration à l'échelle de l'entreprise et exige : a) l'identification et l'évaluation indépendantes et objectives du risque de réglementation et risque juridique, b) des indications et services-conseils objectifs afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque de réglementation et risque juridique et c) une série approuvée de cadres, politiques, procédures, lignes directrices et pratiques. Chacun des groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité et du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent joue un rôle essentiel dans la gestion du risque de réglementation et risque juridique de la Banque. Selon les circonstances, ces groupes remplissent divers rôles à différents moments : le rôle de conseiller de confiance, celui qui donne des indications objectives, celui qui assure une analyse critique indépendante et celui qui effectue la surveillance et le contrôle (entre autres celui de gardien ou d'approbateur).

En particulier, le Service de la conformité assume la gestion et la surveillance indépendantes du risque et de la conformité à la réglementation, l'évaluation du caractère adéquat, du respect et de l'efficacité des contrôles de gestion de la conformité à la réglementation de la Banque et soutient le chef de la conformité en fournissant un avis au conseil d'administration sur le caractère suffisant de la solidité des contrôles de gestion de la conformité à la réglementation afin de respecter les exigences réglementaires applicables. Le groupe chargé du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent : exerce une surveillance indépendante de la gestion du risque et de la conformité à la réglementation et est responsable de la conformité à la réglementation et des composantes globales de la gestion prudente du risque des programmes à l'égard du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent; surveille et évalue les contrôles de ce programme, leur conception et leur exécution, et en fait rapport; et fait rapport sur le caractère adéquat de l'efficacité de l'ensemble des programmes à l'égard du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent. En outre, les groupes chargés du risque de conformité et du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent ont élaboré des méthodes et des processus visant à mesurer et à grouper le risque de réglementation et risque juridique de façon continue afin d'établir un repère critique pour évaluer si les contrôles internes de la TD sont efficaces pour atténuer adéquatement le risque de réglementation et risque juridique.

Le Service juridique offre des services et des conseils juridiques indépendants et protège la TD contre tout risque juridique injustifié. Le Service juridique a élaboré également des méthodes pour vérifier que le risque de litiges respecte notre appétit pour le risque.

Les contrôles dont se servent les groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité et du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent (y compris les politiques, les cadres, la formation et l'éducation) aident chaque secteur à assumer ses responsabilités afin de respecter les exigences légales et réglementaires.

Enfin, les groupes chargés du risque de réglementation de la Banque établissent et facilitent la communication avec des représentants élus et des organismes de réglementation, surveillent les lois et règlements, veillent au maintien des relations d'affaires avec les gouvernements, coordonnent les examens réglementaires et l'établissement de mesures correctives découlant de constatations réglementaires, facilitent les approbations réglementaires de nouveaux produits et contribuent à la réalisation des objectifs d'intérêt général de la Banque.

Risque de réputation

Le risque de réputation est la possibilité que des impressions de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions de la Banque, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur significative de la TD ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle, ou qu'elles nécessitent l'adoption de mesures correctives coûteuses.

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler d'impressions négatives inspirées par les pratiques commerciales de la TD et toucher n'importe quel aspect des activités de la Banque. Toutefois, il est habituellement lié à des préoccupations relatives à l'éthique et à l'intégrité, à la compétence, ou à la qualité ou à la pertinence des produits et services. Par conséquent, le risque de réputation n'est pas géré à part des autres principaux risques auxquels la TD est exposée, toutes les catégories de risque étant susceptibles de porter atteinte à la réputation et ainsi ternir la marque de la TD et miner son résultat et ses fonds propres.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

L'EHD et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leurs fonctions régulières sont responsables en dernier ressort de la gestion des risques pouvant entacher la réputation de la Banque. Le comité du risque de réputation de l'entreprise est le comité de direction principal chargé d'examiner le risque de réputation à la TD. Son mandat est de surveiller la gestion du risque de réputation en fonction de l'appétit pour le risque de la Banque. Il est principalement responsable d'examiner et d'évaluer les initiatives et activités commerciales au niveau de l'entreprise et les activités pour lesquelles un profil de risque de réputation important a été établi et signalé.

De plus, tous les employés et les représentants de la Banque doivent contribuer positivement à la réputation de la Banque et à la gestion du risque de réputation, en s'assurant de respecter un code d'éthique en tout temps, de se conformer aux politiques, aux lois et aux règlements applicables et en favorisant des relations harmonieuses avec les parties prenantes de la Banque. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur de protéger et d'améliorer la réputation de la TD.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION DE LA TD

L'approche de la TD en matière de gestion du risque de réputation combine l'expérience et la connaissance des unités d'exploitation individuelles et des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Elle repose sur la capacité des entreprises de la TD à bien comprendre leurs risques et à élaborer les politiques, processus et contrôles nécessaires à la gestion appropriée de ces risques, conformément à la stratégie de la Banque et à son appétit pour le risque de réputation. Le cadre de gestion du risque de réputation de la TD donne un aperçu complet de l'approche de la Banque à la gestion de ce risque. Comme les autres politiques importantes, la politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise de la TD est approuvée par le chef de groupe et CGR. Cette politique établit des exigences selon lesquelles les secteurs d'exploitation et les services communs de l'entreprise sont tenus de gérer le risque de réputation, notamment la mise en œuvre de procédures et le fait de charger un comité sectoriel d'examiner le risque de réputation et de signaler les questions touchant ce risque, le cas échéant, au comité du risque de réputation.

La Banque a également une politique d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités à l'échelle de l'entreprise qui est approuvée par le comité du risque et qui établit des pratiques courantes à adopter au sein de la TD dans le but d'appuyer des processus uniformes pour l'approbation des nouvelles activités et des nouveaux produits et services. La politique est soutenue par des processus propres aux secteurs d'exploitation, lesquels font intervenir un examen indépendant des fonctions de surveillance et consistent, entre autres, à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

Risque lié à l'environnement

Le risque lié à l'environnement est la possibilité de perte de notre valeur sur le plan stratégique et financier et sur celui de nos activités ou de notre réputation, découlant de l'incidence des enjeux ou préoccupations écologiques, y compris les changements climatiques, en plus des risques sociaux connexes, à court et à long terme.

La gestion du risque lié à l'environnement est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Parmi les principaux risques liés à l'environnement, citons : 1) les risques directs associés à la propriété et à l'exploitation de la Banque, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, de parcs, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère; 2) les risques indirects associés à la performance environnementale ou à des événements environnementaux comme les changements climatiques qui peuvent nuire aux clients de détail de la Banque et aux clients à qui la TD fournit du financement ou dans lesquels la TD investit; 3) la détermination et la gestion des enjeux écologiques nouveaux ou émergents qui pourraient représenter un risque important; et 4) le fait de ne pas comprendre les tendances en matière environnementale ni d'en tirer parti de façon appropriée dans le but de satisfaire aux demandes des consommateurs et des clients pour des produits et des services.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT

À la haute direction, la responsabilité de la gestion environnementale incombe au vice-président à la direction et chef du marketing. Celui-ci est soutenu par le chef de l'environnement, qui dirige l'équipe des affaires environnementales. L'équipe des affaires environnementales a pour mission d'élaborer une stratégie environnementale, d'établir des normes et des cibles de performance environnementale et de faire rapport sur la performance. On trouve également un comité de direction en matière environnementale (CDE) à l'échelle de l'entreprise qui réunit des hauts dirigeants des principaux secteurs d'exploitation et des fonctions du Siège social de la TD. L'approbation de la stratégie et des normes de performance en matière d'environnement et la communication de celles-ci à tous les employés incombent au CDE. Les secteurs d'exploitation de la TD sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie environnementale et de la gestion des risques connexes dans leur activité.

MODE DE GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT DE LA TD

La TD gère le risque lié à l'environnement à l'aide du Système de gestion de l'environnement (SGE), qui réunit deux composantes : une politique environnementale et des processus et une marche à suivre relatifs à la gestion environnementale. Le SGE de la Banque est conforme à la norme internationale ISO 14001, soit la meilleure pratique de l'industrie pour la gestion environnementale. La politique environnementale de la Banque reflète la portée mondiale de ses activités environnementales.

À l'intérieur de son SGE, la Banque a relevé un certain nombre de domaines prioritaires à l'égard desquels elle a pris des engagements volontaires.

Les mesures, les cibles et la performance environnementales de la Banque sont communiquées publiquement dans le Rapport annuel sur les responsabilités de la Banque. Elles sont présentées selon l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) et certifiées de façon indépendante.

La TD applique ses procédures de gestion du risque de crédit environnemental et social aux activités de crédit et de prêts dans les secteurs de gros et commercial. Ces procédures comprennent l'évaluation des politiques, des procédures et du rendement des clients de la TD à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux connexes importants, comme le risque lié à l'air, au sol et à l'eau, le risque lié au climat, la biodiversité, l'engagement des parties prenantes et le consentement éclairé, préalable et libre des peuples autochtones. Au sein des Services bancaires de gros et des services bancaires commerciaux, des lignes directrices propres au secteur ont été élaborées précisément pour les secteurs sensibles à l'environnement. La Banque est signataire des Principes de l'Équateur depuis 2007 et présente les projets liés aux Principes de l'Équateur dans son Rapport annuel sur les responsabilités.

La TD est membre de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) et participe au groupe de travail formé de 16 banques membres dont l'objectif est de voir à la mise en application des recommandations formulées par le Groupe de travail du Conseil de stabilité financière (CSF) sur les informations à fournir relativement aux changements climatiques.

GPTD est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies. D'après ces principes, les investisseurs s'engagent à tenir compte des questions environnementales et sociales dans l'analyse et la prise de décisions liées à l'investissement. GPTD applique sa politique d'investissement durable partout au sein de ses activités d'exploitation. La politique fournit de l'information sur la façon dont GPTD met en œuvre les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies. En 2015, TD Assurance est devenue signataire des principes pour une assurance responsable élaborés par l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI-PSI), qui définissent un cadre mondial permettant au secteur de l'assurance de gérer les risques liés à l'environnement, les risques sociaux et les risques liés à la gouvernance.

La Banque surveille et évalue de façon proactive les changements apportés aux politiques et aux dispositions législatives, et maintient une politique de la «porte ouverte» avec des organismes communautaires et environnementaux, des associations industrielles et des organismes de placement responsables.

Pour en savoir plus sur la politique, la gestion et la performance environnementales de la TD, consultez le Rapport sur les responsabilités, qui se trouve sur le site Web de la Banque, à l'adresse http://www.td.com/francais/responsabilite.

TD Ameritrade

MODE DE GESTION DU RISQUE DE TD AMERITRADE

La direction de TD Ameritrade est le principal responsable de la gestion du risque au sein de TD Ameritrade, sous la surveillance du conseil d'administration de TD Ameritrade, notamment de son comité du risque et de son comité d'audit. La TD surveille le processus de gestion des risques de TD Ameritrade en participant à la gouvernance, aux protocoles et aux lignes directrices en matière de relations de TD Ameritrade et aussi en siégeant à son conseil d'administration.

Les modalités de la convention d'actionnaires prévoient des droits de partage de certaines informations en faveur de la TD dans la mesure où la Banque a besoin de ces informations de TD Ameritrade pour gérer et évaluer sa participation de façon adéquate et se conformer à ses obligations légales et réglementaires. Par conséquent, les processus, protocoles et lignes directrices de gestion de la Banque et de TD Ameritrade sont alignés afin d'assurer la bonne circulation de l'information nécessaire entre les deux sociétés. La Banque a délégué au chef de groupe et chef des finances la responsabilité de la participation dans TD Ameritrade. Le président du Groupe et chef de la direction et le chef de groupe et chef des finances ont des rencontres régulières avec le chef de la direction et le chef des finances de TD Ameritrade. Outre la communication régulière à l'échelon du chef de la direction et du chef des finances, des revues d'exploitation régulières avec TD Ameritrade permettent à la TD d'examiner et d'analyser les résultats d'exploitation et les principaux risques de TD Ameritrade. De même, certaines fonctions, dont l'audit interne, la trésorerie, les finances et la conformité ont des protocoles de communication qui permettent l'accès à l'information sur les questions de risque et de contrôle et le partage de celle-ci. La TD évalue les facteurs de risque et examine les questions liées aux fournisseurs et aux secteurs dans le cadre de la surveillance de sa participation dans TD Ameritrade. À l'image des autres questions de risques importantes, le cas échéant, celles qui se rapportent à TD Ameritrade sont communiquées au conseil d'administration de la TD ou à un comité du conseil approprié.

Comme l'exigent les «règles prudentielles resserrées» de la Réserve fédérale en vertu de la réglementation YY, la participation de la TD dans TD Ameritrade est détenue par TDGUS, l'IHC. Les activités et relations susmentionnées s'ajoutent aux responsabilités de gestion du risque de TDGUS en vertu de la réglementation YY.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de désigner cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Parmi les administrateurs actuellement désignés par la Banque, mentionnons le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, quatre administrateurs indépendants de la TD ou des filiales aux États-Unis de la TD. Les règlements de TD Ameritrade, qui stipulent que la nomination du chef de la direction doit être approuvée par les deux tiers des membres du conseil d'administration, font en sorte que le choix du chef de la direction de TD Ameritrade doit nécessairement obtenir un vaste appui du conseil d'administration de TD Ameritrade, nécessitant à l'heure actuelle l'approbation d'au moins un administrateur désigné par la TD. Selon la convention d'actionnaires, les comités du conseil d'administration de TD Ameritrade doivent inclure au moins deux administrateurs désignés par la TD, sous réserve du pourcentage de la participation de la TD dans TD Ameritrade et de certaines autres exceptions. À l'heure actuelle, les administrateurs que la Banque désigne siègent à certains comités du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris comme présidents du comité d'audit et du comité des ressources humaines et de la rémunération et comme membres du comité du risque et du comité de gouvernance.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes et estimations comptables critiques

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Un sommaire des principales méthodes et estimations comptables de la Banque est présenté dans les notes aux états financiers consolidés de 2017. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. En outre, les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement passées en revue avec le comité d'audit. Les méthodes comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent la comptabilisation des dépréciations d'actifs financiers, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation, l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la comptabilisation des avantages du personnel, la comptabilisation de l'impôt sur le résultat, la comptabilisation des provisions, la comptabilisation des activités d'assurance et la consolidation des entités structurées.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de 2017 de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables ainsi que sur les jugements, estimations et hypothèses importants selon les IFRS, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2017 de la Banque.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification de ces normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Dans le cas des titres de créance classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une

indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'une dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière est regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumises collectivement à un test de dépréciation qui tient compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Prêts

Un prêt, y compris un titre de créance classé comme prêt, est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt, au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. La Banque évalue un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évalue collectivement les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerce son jugement pour établir le moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et le montant qui sera recouvré en cas de défaut de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoit recouvrer aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition en cas de défaut. La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées.

ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument ou un instrument similaire, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5 des états financiers consolidés de 2017 de la Banque.

DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte sur la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits de négociation. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures, auxquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront suffisants. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut amener une correction du montant des provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Des changements dans ces évaluations peuvent mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées pour établir le risque d'assurance sont présentés à la note 22.

Modifications de méthodes comptables courantes et futures

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). Cette version définitive comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation des actifs financiers; et 3) Comptabilité de couverture générale. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions. IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des états financiers des périodes comparatives, sauf dans certaines circonstances limitées liées aux aspects de la comptabilité de couverture. Les entités peuvent retraiter les chiffres des périodes comparatives pourvu qu'aucune connaissance a posteriori ne soit utilisée. La Banque a pris la décision de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives et comptabilisera tout écart d'évaluation entre les valeurs comptables antérieures et les nouvelles valeurs comptables à la date de l'adoption, par un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués. En janvier 2015, le BSIF a publié le préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9, Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure* (BISI). Toutes les BISI, y compris la Banque, sont tenues d'adopter la norme IFRS 9 par anticipation pour l'exercice ouvert à compter du 1er novembre 2017. Des modifications corrélatives ont été apportées à *IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), établissant des obligations d'informations quantitatives et qualitatives étendues découlant d'IFRS 9, lesquelles devront être adoptées pour l'exercice ouvert à compter du 1er novembre 2017, lorsque la Banque appliquera pour la première fois les dispositions d'IFRS 9. En décembre 2015, le comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié le document «Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues» qui énonce des recommandations prudentielles visant à établir de saines pratiques en matière de risques de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application continue des référentiels comptables relatifs aux pertes sur prêts attendues. En juin 2016, le BSIF a publié sa ligne directrice *IFRS 9, Instruments financiers et exigences en matière de divulgation financière*, laquelle donne des consignes aux institutions financières fédérales devant appliquer IFRS 9 qui sont conformes aux recommandations du CBCB. Cette ligne directrice, qui s'appliquera à la Banque à l'adoption d'IFRS 9, remplace certaines lignes directrices qui s'appliquaient sous IAS 39. L'adoption d'IFRS 9 représente une initiative importante pour la Banque, qui repose sur un cadre de gouvernance établi et un plan solide de mise en place. En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 à l'égard des clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative. Ces modifications doivent être appliquées rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, soit le 1er novembre 2019 en ce qui concerne la Banque. L'adoption anticipée est permise. La Banque continue d'évaluer l'incidence de ces modifications; toutefois, elle ne devrait pas être importante.

L'adoption d'IFRS 9 représente une initiative importante pour la Banque, qui repose sur un cadre de gouvernance établi et un plan solide de mise en place. Un comité de direction codirigé par les groupes Finances et Gestion du risque a été formé et compte des représentants des groupes Technologie, Audit interne et Gestion de projets. Un plan de communication comprenant des protocoles de rapports sur l'avancement a été élaboré et prévoit la communication de rapports réguliers sur les principales décisions au comité de direction. Des séances de survol d'IFRS 9 ont eu lieu à différents niveaux de la Banque, y compris aux comités d'audit et du risque du conseil d'administration.

La Banque a amélioré son cadre de gouvernance et a mis sur pied un comité spécial qui examinera, remettra en question et approuvera les principaux jugements et hypothèses utilisés dans la prévision de nombreux scénarios économiques et des probabilités qui leur sont associées à l'adoption d'IFRS 9. Le comité comprend des représentants des fonctions Gestion du risque, Finances et Services économiques TD.

Les principales responsabilités à l'égard du projet comprennent notamment la définition d'une méthodologie visant le risque et d'une méthode comptable conformes à IFRS 9, le recensement des besoins en matière de données et de systèmes ainsi que la conception d'un modèle d'exploitation et d'un cadre de gouvernance appropriés. L'élaboration des contrôles entourant les processus liés à IFRS 9 et leur mise au point se poursuivent. Le plan de mise en œuvre de la Banque comprend les étapes suivantes : a) Lancement et planification; b) Évaluation détaillée; c) Conception et élaboration de solutions; et d) Mise en œuvre, avec des flux de travail portant sur chacune des trois sections obligatoires d'IFRS 9 mentionnées ci-dessus ainsi que sur l'information financière et les obligations d'information. La mise en œuvre de la solution visant la dépréciation est presque achevée.

Au 31 octobre 2017, la Banque, qui pourrait peaufiner ses prévisions, s'attend à ce que l'adoption d'IFRS 9 entraîne un rajustement total à la baisse d'environ 36 millions de dollars des capitaux propres attribuables aux actionnaires, dont un montant de 96 millions de dollars est attribuable à l'adoption de la méthode fondée sur les pertes de crédit attendues, en partie contrebalancé par un montant de 60 millions de dollars découlant de changements au classement et à l'évaluation. Selon les exigences réglementaires en vigueur, l'incidence attendue sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires est une baisse de 15 pdb attribuable presque exclusivement au plancher réglementaire selon Bâle I.

Voici un sommaire des nouveaux concepts comptables et de l'état du projet selon IFRS 9 :

Classement et évaluation

Les actifs financiers seront classés en fonction du modèle d'affaires de la Banque en matière de gestion de ses actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes, le classement déterminant comment chaque actif sera évalué après la comptabilisation initiale : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est possible de choisir de détenir certains titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans virement ultérieur des profits et des pertes dans le résultat net. En plus des critères de classement décrits ci-dessus, IFRS 9 permet également de désigner irrévocablement un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent en grande partie inchangés selon IFRS 9, sauf pour les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont classés comme détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur. S'ils sont désignés à la juste valeur, la Banque devra comptabiliser la variation de la juste valeur des passifs financiers découlant de variations du risque de crédit de la Banque dans les autres éléments du résultat global.

La Banque a défini ses modèles d'affaires importants et a évalué les caractéristiques des flux de trésorerie de l'ensemble des actifs financiers qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Le classement et l'évaluation des actifs financiers demeurent en grande partie inchangés selon IFRS 9, sauf en ce qui a trait aux titres de capitaux propres qui doivent être évalués à la juste valeur selon IFRS 9.

Dépréciation

Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues

IFRS 9 met en place un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues qui remplacera l'actuel modèle fondé sur les pertes subies d'IAS 39. Actuellement, des pertes de valeur sont comptabilisées lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Selon IFRS 9, les pertes de crédit attendues seront comptabilisées dans le résultat net avant qu'un événement générateur de pertes ne survienne, ce qui pourrait hâter la comptabilisation des pertes de crédit par rapport au modèle actuel.

Selon le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, une dépréciation équivalant à la pondération probabiliste des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir ou aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie doit être comptabilisée, selon qu'il y a eu ou non une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspondra alors aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sinon elle correspondra aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, soit la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture. IFRS 9 introduit une présomption réfutable selon laquelle le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. La Banque ne prévoit pas réfuter cette présomption. Si la qualité du crédit s'améliore dans une période ultérieure, au point où l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la provision pour pertes sera de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Le passage d'une approche fondée sur les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à une approche fondée sur les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et vice-versa, ainsi que l'intégration d'informations prospectives pourraient accroître la volatilité des provisions à l'échelle des groupes de produits établies selon IFRS 9 comparativement à IAS 39. Le modèle d'IFRS 9 comprend trois étapes : étape 1 – pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir pour les instruments productifs, étape 2 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les instruments productifs dont le risque de crédit a augmenté de façon importante, et étape 3 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers non productifs. Les éléments se retrouvant à l'étape 3 devraient être très similaires aux éléments dépréciés selon IAS 39 et la politique à l'égard des radiations devrait demeurer inchangée.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues correspondront à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiendront compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions à l'égard de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur l'évaluation du risque de crédit de la Banque. La durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit, y compris les options de prorogations que l'emprunteur peut exercer unilatéralement. Pour certains instruments financiers qui comprennent un prêt et un engagement de prêt non utilisé et pour lesquels la capacité contractuelle de la Banque d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement de prêt non utilisé ne limite pas l'exposition de la Banque aux pertes de crédit à la période de préavis contractuelle, les pertes de crédit attendues seront évaluées sur la période pendant laquelle la Banque est exposée au risque de crédit. Les facteurs macroéconomiques prospectifs sont intégrés aux paramètres de risque comme étant des indicateurs pertinents. Ces facteurs macroéconomiques pertinents comprennent notamment le taux de chômage, l'indice d'accès à la propriété, les taux d'intérêt et le produit intérieur brut.

Selon IFRS 9, la comptabilisation des pertes de crédit attendues doit refléter un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. Bien que les entités n'aient pas à considérer tous les scénarios possibles, elles doivent composer un échantillon représentatif des résultats possibles. S'il existe une relation non linéaire entre les divers scénarios prospectifs et la variation connexe des pertes de crédit attendues, l'application d'un seul scénario prospectif ne permettra pas d'atteindre les objectifs d'IFRS 9. Les prévisions économiques doivent tenir compte de renseignements de sources internes et externes et cadrer avec les informations prospectives utilisées à d'autres fins, comme la confection de budgets et de prévisions. Les scénarios doivent être représentatifs et ne pas privilégier des hypothèses extrêmes. Pour confirmer le caractère réaliste d'un scénario, une concordance est établie entre les paramètres du scénario. Pour estimer l'incidence que des modifications de paramètres auront sur les pertes de crédit attendues, les scénarios envisagés doivent intégrer des facteurs clés des pertes de crédit attendues, notamment les sensibilités non linéaires et asymétriques des portefeuilles.

La Banque inclura trois scénarios macroéconomiques prospectifs provenant des Services économiques TD dans son processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Le scénario de base sera mis à jour tous les trimestres. Le scénario optimiste et le scénario pessimiste seront produits tous les trimestres à partir de résultats possibles réalistes tirés de statistiques par rapport au scénario de base fondé sur la distribution historique. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour déterminer chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios et feront des recommandations sur ceux-ci. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés feront l'objet d'un examen approfondi de la direction par l'entremise du nouveau comité de gouvernance supervisant l'élaboration des nombreux scénarios économiques futurs et les probabilités qui leur sont associées mentionnés précédemment. La Banque appliquera des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios approuvés afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, une augmentation importante du risque de crédit sera évaluée en fonction des variations de la probabilité de défaut (PD) pour les 12 mois à venir depuis la comptabilisation initiale, à l'aide d'une combinaison de renseignements individuels et collectifs qui intègre des attributs particuliers à l'emprunteur et au compte et les variables macroéconomiques prospectives pertinentes. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit et pour le portefeuille et varient en fonction du risque de crédit au début de l'exposition. Les critères comprennent les variations relatives de la PD et un filet de sécurité absolu en cas de PD, un filet de sécurité en cas de défaut de paiement lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté considérablement depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli. Les expositions au risque de crédit sont considérées comme ayant subies une perte de valeur lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus. Les pertes de crédit attendues seront calculées en fonction du produit de la PD, de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD) à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier, et actualisées à la date de clôture.

Pour les expositions autres que de détail, une augmentation importante du risque de crédit sera évaluée en fonction des variations des cotes de risque internes (notation de risque-emprunteur (NRE)) depuis la comptabilisation initiale, au moyen d'une combinaison de données historiques, actuelles et prospectives propres à l'emprunteur, à l'industrie et au secteur. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le portefeuille et varient en fonction des cotes de risque internes au début de l'exposition. Les critères comprennent les variations relatives des cotes de risque internes, un filet de sécurité absolu pour la cote de risque et un filet de sécurité en cas de défaut de paiement lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté considérablement depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli. Un défaut est défini comme une NRE de 9 pour les expositions autres que de détail. Les pertes de crédit attendues seront calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante

de l'instrument financier. Tout comme pour IAS 39, les pertes de crédit attendues pour les expositions importantes ayant subi une perte de valeur qui sont autres que de détail seront évaluées individuellement.

Prise en compte du jugement de crédit éclairé
La direction exercera un jugement éclairé en matière de crédit lorsqu'elle évaluera si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de façon importante et déterminera le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans le modèle quantitatif.

Comparaison entre le modèle de calcul des pertes de crédit attendues réglementaire et le modèle de calcul des pertes de crédit attendues selon IFRS 9
Le calcul des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 intégrera, au besoin, les paramètres actuels du modèle de calcul des pertes de crédit attendues de la Banque utilisés aux fins des fonds propres réglementaires, entre autres la PD, la PCD et l'ECD ajustés afin de les rendre conformes aux exigences d'IFRS 9. Les principales différences sont résumées dans le tableau ci-après.

	Fonds propres réglementaires	**IFRS 9**
PD	PD prévue pour tout le cycle de 12 mois fondée sur la moyenne sur longue période d'un cycle économique complet. Le filet de sécurité correspond en général à un arriéré de 90 jours.	PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur les antécédents, les conditions actuelles et les informations prospectives qui sont pertinentes. Le filet de sécurité correspondra en général à un arriéré de 90 jours.
PCD	Estimations de PCD dans un scénario de ralentissement fondées sur les pertes qui seraient attendues au cours d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Les coûts de recouvrement directs et indirects sont pris en compte.	Estimations de PCD attendues fondées sur les radiations passées et les recouvrements de paiement, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les variables macroéconomiques et les flux de trésorerie attendus découlant du rehaussement de crédit seront inclus selon le cas et excluront la prudence excessive et les planchers.
ECD	En fonction du solde prélevé majoré de l'utilisation attendue de la tranche inutilisée avant la défaillance et ne peut être inférieure au solde prélevé.	L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie et conditionnel aux anticipations prospectives.
Divers		Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date de défaillance jusqu'à la date de clôture.

Incidence sur les fonds propres
En octobre 2016, le CBCB a publié un document de discussion intitulé «Regulatory treatment of accounting provisions», qui présente des options en matière de méthode de traitement réglementaire à long terme des provisions. En mars 2017, le CBCB a publié la norme définitive intitulée «Regulatory treatment of accounting provisions – interim approach and transitional arrangements». Cette norme conserve, pour une période de transition, le traitement réglementaire actuel des provisions comptables selon l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes, et présente des règles transitoires possibles. La Banque attend la ligne directrice définitive du BSIF en ce qui a trait à la norme du CBCB. En août 2017, le BSIF a publié aux fins de consultation publique une version modifiée de sa ligne directrice sur les normes de fonds propres, laquelle entrera en vigueur au premier trimestre de 2018.

Selon les exigences réglementaires en vigueur, l'incidence attendue sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires est une baisse de 15 pdb attribuable presque exclusivement au plancher réglementaire selon Bâle I. L'incidence de l'adoption de la méthode fondée sur les pertes de crédit attendues résultant de l'application d'IFRS 9 est atténuée par la diminution de la déduction d'insuffisances et par l'incidence d'IFRS 9 sur le classement et l'évaluation.

Champ d'application
Le nouveau modèle de dépréciation s'appliquera à tous les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, l'incidence la plus importante se faisant sentir sur les prêts. Le modèle s'appliquera également aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Plan de travail relatif au modèle de dépréciation en vertu d'IFRS 9
La Banque a établi ses exigences fonctionnelles pour le calcul des pertes de crédit attendues et a intégré la solution technologique de bout en bout qui prendra en charge le suivi de la migration du crédit selon le nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues et celui de l'incidence sur les variables économiques prévues, les paramètres de risques et les processus de modélisation du risque de crédit. Au cours de l'exercice 2017, la Banque a conçu, testé et validé ses nouveaux modèles de dépréciation et les processus et contrôles connexes et a évalué l'incidence quantitative de l'application de l'approche fondée sur les pertes de crédit attendues. La Banque a aussi mis à jour ses méthodes comptables et ses politiques de gestion de risques, modifié ses systèmes et processus d'information financière et élabore actuellement les informations transitoires du premier trimestre de 2018. La Banque continuera d'élaborer et de mettre en œuvre les informations financières et réglementaires restantes liées à IFRS 9 au cours de l'exercice 2018.

Modèle général de comptabilité de couverture
IFRS 9 met en place un nouveau modèle de comptabilité de couverture général qui harmonise mieux la comptabilisation et les activités de gestion du risque. Selon la nouvelle norme, un éventail plus large d'éléments couverts, de risques couverts et de types d'instruments de couverture sont admissibles à la comptabilité de couverture. Les tests pour établir l'efficacité seront davantage axés sur l'établissement d'un lien économique, sur l'atteinte d'un ratio de couverture cible et sur la surveillance de l'exposition au risque de crédit. La cessation volontaire de la comptabilité de couverture pour des relations de couverture n'est plus autorisée, sauf dans des circonstances limitées en fonction des objectifs de gestion du risque des stratégies de couverture. La Banque doit faire un choix de méthode comptable entre soit adopter le nouveau modèle de comptabilité de couverture générale d'IFRS 9 ou continuer d'appliquer les exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39. La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IAS 39 pour le moment et a amélioré les informations qualitatives fournies à l'égard de la comptabilité de couverture avant que l'exigent les modifications relatives à IFRS 7.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui établit les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats conclus avec des clients et qui prescrit l'application d'un modèle de comptabilisation et

d'évaluation en cinq étapes. La norme exclut de son champ d'application les produits tirés de certains éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. En juillet 2015, l'IASB a confirmé le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de cette norme, la reportant aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, soit le 1er novembre 2018 pour la Banque. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 15, qui fournissent des lignes directrices supplémentaires relatives à l'identification des obligations de prestation, aux considérations à prendre en compte pour déterminer si une entité agit à titre de mandant ou de mandataire et aux produits tirés de contrats de licence. Ces modifications offrent aussi un allègement transitoire supplémentaire à l'adoption initiale d'IFRS 15 et entrent en vigueur à la même date qu'IFRS 15. La Banque prévoit appliquer cette norme sur une base rétrospective modifiée, en comptabilisant l'incidence cumulée de l'application initiale de la norme comme un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1er novembre 2018. La Banque continue d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers, notamment sur la présentation de certains produits et de certaines charges, le moment et la méthode de la comptabilisation des produits, et la présentation d'informations qualitatives et quantitatives supplémentaires. Pour le moment, la Banque ne prévoit pas que l'adoption de la nouvelle norme aura une incidence importante.

Contrats de location
En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui remplace IAS 17, *Contrats de location* (IAS 17), et qui présente un seul modèle comptable pour les preneurs applicable à tous les contrats de location, lequel supprime la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative pour presque tous les contrats de location. Les preneurs devront aussi comptabiliser l'amortissement de l'actif lié au droit d'utilisation et une charge d'intérêts pour l'obligation locative à l'état du résultat. Les contrats de location à court terme, soit les contrats dont la durée est d'au plus 12 mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation. Pour les bailleurs, la comptabilisation demeure essentiellement la même. IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, soit le 1er novembre 2019 pour la Banque, et doit être appliquée rétrospectivement. L'adoption anticipée est permise uniquement si elle concorde avec l'adoption d'IFRS 15 ou si elle survient après l'adoption d'IFRS 15. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Paiement fondé sur des actions
En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, qui fournissent des indications supplémentaires sur le classement et l'évaluation des paiements fondés sur des actions. Les modifications clarifient la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie et assorties d'une condition de performance, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent des caractéristiques de règlement net aux fins des obligations de retenue à la source et la comptabilisation de modifications qui font en sorte que des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie sont reclassées comme étant réglées en instruments de capitaux propres. Les modifications à IFRS 2 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, soit le 1er novembre 2018 pour la Banque, et s'appliquent prospectivement; toutefois, l'application rétrospective est possible dans certains cas. L'adoption anticipée est permise. Les modifications à IFRS 2 ne devraient pas avoir une incidence importante sur la Banque.

Contrats d'assurance
En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et prescrit un nouveau modèle pour la comptabilisation des obligations liées aux polices d'assurance, des produits tirés des primes et des charges liées aux indemnisations, en plus de fournir des indications relatives à la présentation et aux informations à fournir. IFRS 17 sera en vigueur pour l'exercice de la Banque ouvert le 1er novembre 2021. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2017. Selon cette appréciation, sauf en ce qui trait à ce qui est mentionné sous la rubrique «Limitation de l'étendue de la conception» ci-dessous, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2017.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les IFRS, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, sauf en ce qui trait à ce qui est mentionné sous la rubrique «Limitation de l'étendue de la conception» ci-dessous, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2017. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été auditée par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2017 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) joint aux états financiers consolidés, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2017.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2017, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

LIMITATION DE L'ÉTENDUE DE LA CONCEPTION

La direction a limité l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) de la Banque pour exclure les contrôles, politiques et procédures de Scottrade Bank, dont les comptes sont compris dans les états financiers consolidés 2017 de la Banque depuis la date d'acquisition, le 18 septembre 2017. La limitation de l'étendue est conforme aux lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières, qui permettent à un émetteur de limiter la conception des CPCI (dans le cadre des lois canadiennes sur les valeurs mobilières) et du CIIF de manière à exclure les contrôles, politiques et procédures d'une société acquise moins de 365 jours avant la date de la clôture de la période de présentation de l'information financière visée par l'attestation. Scottrade Bank représentait moins de 2 % du total des actifs consolidés au 31 octobre 2017 et moins de 1 % du résultat net consolidé total pour l'exercice clos le 31 octobre 2017. Les renseignements additionnels concernant Scottrade Bank sont fournis à la rubrique «Événements importants en 2017».

Informations financières supplémentaires

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens et proviennent essentiellement des états financiers consolidés annuels de la Banque, qui sont dressés selon les IFRS publiées par l'IASB.

TABLEAU 63 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières[1, 2]

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance[3]								*Aux*
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	**Total**		Total
							31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Valeurs mobilières disponibles à la vente									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement									
Obligations des gouvernements canadiens									
Fédéral									
Juste valeur	**3 307 $**	**7 712 $**	**4 127 $**	**595 $**	**484 $**	**– $**	**16 225 $**	14 717 $	14 431 $
Coût amorti	**3 309**	**7 685**	**4 112**	**590**	**504**	**–**	**16 200**	14 671	14 450
Rendement	**1,72 %**	**1,80 %**	**2,07 %**	**2,47 %**	**2,67 %**	**– %**	**1,91 %**	1,79 %	1,48 %
Provinces									
Juste valeur	**946**	**1 839**	**1 655**	**3 473**	**9**	**–**	**7 922**	7 851	7 185
Coût amorti	**944**	**1 828**	**1 637**	**3 442**	**8**	**–**	**7 859**	7 871	7 233
Rendement	**2,06 %**	**2,49 %**	**2,76 %**	**2,97 %**	**4,44 %**	**– %**	**2,71 %**	2,73 %	1,98 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis									
Juste valeur	**–**	**7 063**	**17 433**	**2 762**	**–**	**–**	**27 258**	23 892	10 636
Coût amorti	**–**	**7 020**	**17 312**	**2 755**	**–**	**–**	**27 087**	23 929	10 711
Rendement	**– %**	**1,07 %**	**1,76 %**	**1,74 %**	**– %**	**– %**	**1,58 %**	1,57 %	1,81 %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains									
Juste valeur	**253**	**4 109**	**1 706**	**2 628**	**12 326**	**–**	**21 022**	10 581	11 949
Coût amorti	**252**	**4 045**	**1 671**	**2 629**	**12 398**	**–**	**20 995**	10 448	11 815
Rendement	**2,18 %**	**2,07 %**	**2,44 %**	**2,22 %**	**2,16 %**	**– %**	**2,17 %**	1,78 %	1,73 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE									
Juste valeur	**4 178**	**7 495**	**8 889**	**560**	**–**	**–**	**21 122**	15 509	11 655
Coût amorti	**4 180**	**7 473**	**8 851**	**563**	**–**	**–**	**21 067**	15 574	11 713
Rendement	**0,07 %**	**1,38 %**	**1,87 %**	**2,26 %**	**– %**	**– %**	**1,35 %**	1,48 %	1,26 %
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes									
Juste valeur	**1 185**	**1 935**	**5 556**	**136**	**–**	**–**	**8 812**	4 949	4 060
Coût amorti	**1 179**	**1 924**	**5 518**	**136**	**–**	**–**	**8 757**	4 916	4 021
Rendement	**2,29 %**	**1,67 %**	**1,61 %**	**1,70 %**	**– %**	**– %**	**1,72 %**	1,72 %	2,01 %
Autres titres de créance									
Titres adossés à des créances mobilières									
Juste valeur	**1 157**	**4 592**	**9 017**	**6 821**	**8 394**	**–**	**29 981**	18 593	16 762
Coût amorti	**1 158**	**4 592**	**8 984**	**6 768**	**8 377**	**–**	**29 879**	18 665	16 921
Rendement	**1,09 %**	**1,50 %**	**1,64 %**	**2,21 %**	**2,07 %**	**– %**	**1,85 %**	1,49 %	1,28 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes									
Juste valeur	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 715**	**–**	**1 715**	625	916
Coût amorti	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 706**	**–**	**1 706**	624	921
Rendement	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**2,51 %**	**– %**	**2,51 %**	1,63 %	2,13 %
Obligations de sociétés et autres									
Juste valeur	**1 963**	**2 995**	**2 928**	**1 882**	**22**	**–**	**9 790**	8 286	8 765
Coût amorti	**1 955**	**2 973**	**2 905**	**1 890**	**30**	**–**	**9 753**	8 229	8 770
Rendement	**2,41 %**	**2,62 %**	**2,48 %**	**2,31 %**	**1,19 %**	**– %**	**2,48 %**	2,80 %	2,96 %
Titres de capitaux propres									
Actions ordinaires									
Juste valeur	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 922**	**1 922**	2 054	1 858
Coût amorti	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 821**	**1 821**	1 934	1 770
Rendement	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**2,88 %**	**2,88 %**	1,94 %	5,42 %
Actions privilégiées									
Juste valeur	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**365**	**365**	186	114
Coût amorti	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**313**	**313**	168	112
Rendement	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**4,44 %**	**4,44 %**	4,37 %	4,33 %
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction									
Juste valeur	**1**	**–**	**–**	**203**	**73**	**–**	**277**	328	451
Coût amorti	**1**	**–**	**–**	**187**	**62**	**–**	**250**	301	420
Rendement	**7,92 %**	**– %**	**– %**	**5,72 %**	**4,84 %**	**– %**	**5,51 %**	6,01 %	6,84 %
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente									
Juste valeur	**12 990 $**	**37 740 $**	**51 311 $**	**19 060 $**	**23 023 $**	**2 287 $**	**146 411 $**	107 571 $	88 782 $
Coût amorti	**12 978**	**37 540**	**50 990**	**18 960**	**23 085**	**2 134**	**145 687**	107 330	88 857
Rendement	**1,32 %**	**1,66 %**	**1,86 %**	**2,28 %**	**2,16 %**	**3,11 %**	**1,88 %**	1,78 %	1,89 %

[1] Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

[2] Au 31 octobre 2017, comprennent des valeurs mobilières de 8,9 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon (au 31 octobre 2016, comprenaient des valeurs mobilières de 9,8 milliards de dollars émises par la République fédérale d'Allemagne), dont la valeur comptable représentait plus de 10 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

[3] Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 63 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières[1, 2] (suite)

(en millions de dollars canadiens) *Aux*

	Durée restante jusqu'à l'échéance[3]								
	Moins de 1 an	**De 1 an à 3 ans**	**De 3 ans à 5 ans**	**De 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Aucune échéance précise**	**Total**		Total
							31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement									
Obligations des gouvernements canadiens									
Fédéral									
Juste valeur	**– $**	**661 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**661 $**	812 $	983 $
Coût amorti	**–**	**661**	**–**	**–**	**–**	**–**	**661**	802	974
Rendement	**– %**	**1,87 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**1,87 %**	1,84 %	1,78 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis et ses agences									
Juste valeur	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–
Coût amorti	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–
Rendement	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	– %	– %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains									
Juste valeur	**1 524**	**4 920**	**5 214**	**8 578**	**2 181**	**–**	**22 417**	22 119	18 847
Coût amorti	**1 527**	**4 930**	**5 195**	**8 673**	**2 206**	**–**	**22 531**	21 845	18 648
Rendement	**1,71 %**	**1,92 %**	**2,38 %**	**2,19 %**	**2,30 %**	**– %**	**2,15 %**	2,03 %	2,03 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE									
Juste valeur	**4 553**	**11 187**	**5 468**	**1 421**	**–**	**–**	**22 629**	28 923	24 265
Coût amorti	**4 528**	**11 076**	**5 410**	**1 417**	**–**	**–**	**22 431**	28 643	24 045
Rendement	**0,64 %**	**0,27 %**	**0,66 %**	**0,12 %**	**– %**	**– %**	**0,43 %**	0,29 %	0,57 %
Autres titres de créance									
Autres émetteurs									
Juste valeur	**2 024**	**5 641**	**2 624**	**1 222**	**14 208**	**–**	**25 719**	33 133	30 647
Coût amorti	**2 018**	**5 622**	**2 609**	**1 212**	**14 279**	**–**	**25 740**	33 105	30 783
Rendement	**1,79 %**	**1,56 %**	**1,00 %**	**1,55 %**	**2,35 %**	**– %**	**2,10 %**	1,81 %	1,50 %
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance									
Juste valeur	**8 101 $**	**22 409 $**	**13 306 $**	**11 221 $**	**16 389 $**	**– $**	**71 426 $**	84 987 $	74 742 $
Coût amorti	**8 073**	**22 289**	**13 214**	**11 302**	**16 485**	**–**	**71 363**	84 395	74 450
Rendement	**1,13 %**	**1,01 %**	**1,40 %**	**1,86 %**	**2,34 %**	**– %**	**1,59 %**	1,35 %	1,33 %

[1] Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

[2] Au 31 octobre 2017, comprennent des valeurs mobilières de 8,9 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon (au 31 octobre 2016, comprenaient des valeurs mobilières de 9,8 milliards de dollars émises par la République fédérale d'Allemagne), dont la valeur comptable représentait plus de 10 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

[3] Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 64 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance								
	Moins de 1 an	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**					Total
				31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013	
Canada									
Prêts hypothécaires résidentiels	**41 018 $**	**145 466 $**	**3 841 $**	**190 325 $**	189 299 $	185 009 $	175 125 $	164 389 $	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	**46 326**	**28 584**	**27**	**74 937**	65 068	61 317	59 568	61 581	
Prêts-auto indirects	**590**	**10 872**	**10 820**	**22 282**	20 577	19 038	16 475	14 666	
Divers	**15 698**	**947**	**710**	**17 355**	16 456	16 075	16 116	15 193	
Cartes de crédit	**18 028**	**–**	**–**	**18 028**	18 226	17 941	17 927	15 288	
Total des prêts aux particuliers	**121 660**	**185 869**	**15 398**	**322 927**	309 626	299 380	285 211	271 117	
Prêts immobiliers									
Résidentiels	**6 480**	**7 241**	**4 260**	**17 981**	16 001	14 862	14 604	13 685	
Non résidentiels	**8 363**	**2 790**	**1 679**	**12 832**	12 780	11 330	9 768	8 153	
Total des prêts immobiliers	**14 843**	**10 031**	**5 939**	**30 813**	28 781	26 192	24 372	21 838	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**64 241**	**23 623**	**9 169**	**97 033**	91 054	84 155	71 814	64 272	
Total des prêts – Canada	**185 901**	**209 492**	**24 567**	**419 960**	400 680	383 535	357 025	335 389	
États-Unis									
Prêts hypothécaires résidentiels	**738**	**69**	**30 653**	**31 460**	27 662	26 922	23 335	20 945	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	**10 483**	**138**	**1 813**	**12 434**	13 208	13 334	11 665	10 607	
Prêts-auto indirects	**358**	**16 852**	**11 972**	**29 182**	28 370	24 862	18 782	16 323	
Divers	**151**	**352**	**343**	**846**	745	693	615	533	
Cartes de crédit	**14 972**	**–**	**–**	**14 972**	13 680	12 274	7 637	6 900	
Total des prêts aux particuliers	**26 702**	**17 411**	**44 781**	**88 894**	83 665	78 085	62 034	55 308	
Prêts immobiliers									
Résidentiels	**1 387**	**2 904**	**3 025**	**7 316**	6 852	5 691	4 294	3 470	
Non résidentiels	**2 824**	**10 479**	**8 860**	**22 163**	21 675	18 317	14 037	12 084	
Total des prêts immobiliers	**4 211**	**13 383**	**11 885**	**29 479**	28 527	24 008	18 331	15 554	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**22 622**	**48 985**	**47 743**	**119 350**	116 713	97 217	69 417	55 000	
Total des prêts – États-Unis	**49 324**	**66 396**	**92 524**	**208 244**	200 378	175 302	131 451	110 308	
Autres pays									
Prêts aux particuliers	**14**	**–**	**–**	**14**	16	5	9	10	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**816**	**763**	**–**	**1 579**	1 513	1 978	2 124	2 240	
Total des prêts – Autres pays	**830**	**763**	**–**	**1 593**	1 529	1 983	2 133	2 250	
Autres prêts									
Titres de créance classés comme prêts	**32**	**279**	**2 898**	**3 209**	1 674	2 187	2 695	3 744	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur	**481**	**–**	**184**	**665**	974	1 414	1 713	2 485	
Total – Autres prêts	**513**	**279**	**3 082**	**3 874**	2 648	3 601	4 408	6 229	
Total des prêts	**236 568 $**	**276 930 $**	**120 173 $**	**633 671 $**	605 235 $	564 421 $	495 017 $	454 176 $	

TABLEAU 65 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Sensibilité aux taux

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2017		31 octobre 2016		31 octobre 2015		31 octobre 2014		31 octobre 2013	
	De 1 an à 5 ans	**Plus de 5 ans**	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Taux fixe	**197 483 $**	**84 080 $**	212 257 $	82 507 $	176 316 $	66 949 $	155 614 $	59 555 $	158 435 $	45 395 $
Taux variable	**79 447**	**36 093**	85 139	34 260	72 663	32 208	73 672	24 991	60 401	23 065
Total	**276 930 $**	**120 173 $**	297 396 $	116 767 $	248 979 $	99 157 $	229 286 $	84 546 $	218 836 $	68 460 $

Les variations de la provision pour pertes sur créances de la Banque, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates, sont présentées dans les tableaux ci-après.

TABLEAU 66 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017	2016	2015	2014	2013
Provision pour pertes sur prêts – solde au début de l'exercice	**3 873 $**	3 434 $	3 028 $	2 855 $	2 644 $
Provision pour pertes sur créances	**2 216**	2 330	1 683	1 557	1 631
Radiations					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	**22**	18	23	21	20
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	**11**	11	13	13	18
Prêts-auto indirects	**337**	334	224	207	160
Divers	**216**	221	218	234	274
Cartes de crédit	**595**	623	638	582	543
Total des prêts aux particuliers	**1 181**	1 207	1 116	1 057	1 015
Prêts immobiliers					
Résidentiels	**1**	3	4	1	2
Non résidentiels	**2**	2	3	3	3
Total des prêts immobiliers	**3**	5	7	4	5
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**75**	107	74	109	104
Total – Canada	**1 256**	1 314	1 190	1 166	1 119
États-Unis					
Prêts hypothécaires résidentiels	**19**	22	16	17	33
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	**39**	38	47	43	65
Prêts-auto indirects	**315**	232	206	232	231
Divers	**152**	121	101	79	74
Cartes de crédit	**777**	530	454	288	56
Total des prêts aux particuliers	**1 302**	943	824	659	459
Prêts immobiliers					
Résidentiels	**3**	3	5	12	16
Non résidentiels	**6**	11	22	18	59
Total des prêts immobiliers	**9**	14	27	30	75
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**91**	76	124	117	191
Total États-Unis	**1 393**	1 019	948	776	650
Autres pays					
Prêts aux particuliers	**–**	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**–**	–	–	–	–
Total des prêts – Autres pays	**–**	–	–	–	–
Autres prêts					
Titres de créance classés comme prêts	**9**	14	13	5	11
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[1, 2]	**1**	4	6	20	38
Total – Autres prêts	**10**	18	19	25	49
Total des radiations en diminution du portefeuille	**2 659**	2 351	2 157	1 967	1 818
Reprises					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	**2**	1	1	5	3
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	**1**	–	2	5	2
Prêts-auto indirects	**90**	91	78	138	35
Divers	**41**	52	58	60	55
Cartes de crédit	**98**	118	124	109	101
Total des prêts aux particuliers	**232**	262	263	317	196
Prêts immobiliers					
Résidentiels	**1**	1	1	1	1
Non résidentiels	**–**	3	1	2	1
Total des prêts immobiliers	**1**	4	2	3	2
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**20**	27	33	29	28
Total – Canada	**252**	289	296	346	224
États-Unis					
Prêts hypothécaires résidentiels	**4**	9	11	10	17
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	**11**	5	5	5	4
Prêts-auto indirects	**100**	85	83	12	64
Divers	**24**	26	23	20	22
Cartes de crédit	**154**	114	113	60	5
Total des prêts aux particuliers	**293**	239	235	107	112
Prêts immobiliers					
Résidentiels	**2**	4	9	14	8
Non résidentiels	**8**	4	9	15	10
Total des prêts immobiliers	**10**	8	18	29	18
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	**58**	54	50	73	49
Total États-Unis	**351**	293	285	180	161
Autres pays					
Prêts aux particuliers	**–**	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**–**	–	1	–	–
Total des prêts – Autres pays	**–**	–	1	–	–
Autres prêts					
Titres de créance classés comme prêts	**–**	–	–	–	–
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[1, 2]	**22**	20	19	7	9
Total – Autres prêts	**22**	20	19	7	9
Total des reprises portées au portefeuille	**625**	602	601	533	394
Radiations nettes	**(2 034)**	(1 749)	(1 556)	(1 434)	(1 424)
Cessions	**(83)**	(2)	(3)	–	(41)
Écarts de conversion et autres ajustements	**(122)**	47	321	112	46
Total de la provision pour pertes sur créances	**3 850**	4 060	3 473	3 090	2 856
Moins : Provision pour les positions hors bilan[3]	**67**	187	39	62	1
Provision pour pertes sur prêts – solde à la fin de l'exercice	**3 783 $**	3 873 $	3 434 $	3 028 $	2 855 $
Ratio des radiations nettes au cours de la période par rapport à l'encours moyen des prêts	**0,33 %**	0,30 %	0,30 %	0,31 %	0,33 %

[1] Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

[2] D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» à la note 8 des états financiers consolidés 2017 de la Banque.

[3] La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

TABLEAU 67 : DÉPÔTS MOYENS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Exercices clos les*								
	31 octobre 2017			31 octobre 2016			31 octobre 2015		
	Solde moyen	**Total des charges d'intérêts**	**Taux moyen versé**	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé
Dépôts comptabilisés au Canada[1]									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	**11 201 $**	**– $**	**– %**	3 674 $	– $	– %	6 685 $	– $	– %
Dépôts à vue productifs d'intérêts	**57 521**	**648**	**1,13**	58 124	521	0,90	45 081	570	1,26
Dépôts sur préavis	**209 939**	**321**	**0,15**	189 018	249	0,13	172 124	306	0,18
Dépôts à terme	**176 345**	**2 730**	**1,55**	168 393	2 359	1,40	146 714	2 112	1,44
Total – Dépôts comptabilisés au Canada	**455 006**	**3 699**	**0,81**	419 209	3 129	0,75	370 604	2 988	0,81
Dépôts comptabilisés aux États-Unis									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	**10 405**	**–**	**–**	9 969	–	–	8 723	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	**3 152**	**11**	**0,35**	3 945	7	0,18	2 812	4	0,14
Dépôts sur préavis	**298 639**	**1 695**	**0,57**	277 744	921	0,33	239 078	842	0,35
Dépôts à terme	**79 090**	**973**	**1,23**	70 290	522	0,74	94 016	313	0,33
Total – Dépôts comptabilisés aux États-Unis	**391 286**	**2 679**	**0,68**	361 948	1 450	0,40	344 629	1 159	0,34
Dépôts comptabilisés dans d'autres pays									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	**(7)**	**–**	**–**	54	–	–	55	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	**1 442**	**3**	**0,21**	1 918	4	0,21	1 874	5	0,27
Dépôts sur préavis	**–**	**–**	**–**	–	–	–	2	–	–
Dépôts à terme	**28 153**	**234**	**0,83**	27 132	175	0,64	17 042	90	0,53
Total – Dépôts comptabilisés dans d'autres pays	**29 588**	**237**	**0,80**	29 104	179	0,62	18 973	95	0,50
Total – Dépôts moyens	**875 880 $**	**6 615 $**	**0,76 %**	810 261 $	4 758 $	0,59 %	734 206 $	4 242 $	0,58 %

[1] Au 31 octobre 2017, les dépôts effectués dans les lieux bancaires de la TD au Canada par des déposants étrangers totalisaient 37 milliards de dollars (17 milliards de dollars au 31 octobre 2016, 13 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

TABLEAU 68 : DÉPÔTS – Dépôts en coupures de 100 000 $ ou plus[1]

(en millions de dollars canadiens)	*Aux*				
	Durée restante jusqu'à l'échéance				
	Moins de 3 mois	**De 3 à 6 mois**	**De 6 à 12 mois**	**Plus de 12 mois**	**Total**
					31 octobre 2017
Canada	**41 862 $**	**19 392 $**	**20 623 $**	**79 649 $**	**161 526 $**
États-Unis	**34 955**	**15 607**	**11 821**	**1 390**	**63 773**
Autres pays	**20 037**	**9 058**	**3 714**	**–**	**32 809**
Total	**96 854 $**	**44 057 $**	**36 158 $**	**81 039 $**	**258 108 $**
					31 octobre 2016
Canada	32 237 $	10 607 $	13 721 $	83 304 $	139 869 $
États-Unis	23 027	13 450	17 760	2 547	56 784
Autres pays	16 033	10 582	7 297	10	33 922
Total	71 297 $	34 639 $	38 778 $	85 861 $	230 575 $
					31 octobre 2015
Canada	31 147 $	4 234 $	20 715 $	64 989 $	121 085 $
États-Unis	28 018	27 687	14 672	2 545	72 922
Autres pays	10 222	4 976	4 168	–	19 366
Total	69 387 $	36 897 $	39 555 $	67 534 $	213 373 $

[1] Les dépôts au Canada, aux États-Unis et pour les autres pays incluent les dépôts de gros et de détail.

TABLEAU 69 : EMPRUNTS À COURT TERME

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Aux*		
	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension			
Solde à la clôture de l'exercice	**88 591 $**	48 973 $	67 156 $
Solde moyen au cours de l'exercice	**76 136**	65 511	75 082
Solde maximal à la fin du mois	**88 986**	70 415	74 669
Taux moyen pondéré aux 31 octobre	**0,87 %**	0,38 %	0,25 %
Taux moyen pondéré au cours de l'exercice	**0,92**	0,51	0,37

TABLEAU 70 : PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS SUR LES SOLDES PRODUCTIFS MOYENS[1, 2]

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017			2016			2015		
	Solde moyen	**Intérêts[3]**	**Taux moyen**	Solde moyen	Intérêts[3]	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts[3]	Taux moyen
Actifs productifs d'intérêts									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques									
Canada	**5 629 $**	**21 $**	**0,37 %**	6 716 $	16 $	0,24 %	4 738 $	15 $	0,32 %
États-Unis	**42 899**	**405**	**0,94**	38 658	187	0,48	40 684	107	0,26
Valeurs mobilières									
Détenues à des fins de transaction									
Canada	**47 985**	**1 332**	**2,78**	45 102	1 187	2,63	50 234	1 297	2,58
États-Unis	**20 186**	**403**	**2,00**	22 605	401	1,77	23 790	454	1,91
Détenues à des fins autres que de transaction									
Canada	**48 109**	**949**	**1,97**	41 531	614	1,48	31 639	479	1,51
États-Unis	**130 611**	**2 378**	**1,82**	112 147	1 802	1,61	90 552	1 525	1,68
Valeurs mobilières prises en pension									
Canada	**33 725**	**371**	**1,10**	42 981	254	0,59	39 384	249	0,63
États-Unis	**43 087**	**496**	**1,15**	31 824	189	0,59	36 074	78	0,22
Prêts									
Prêts hypothécaires résidentiels[4]									
Canada	**200 251**	**4 916**	**2,45**	197 925	4 726	2,39	188 048	4 924	2,62
États-Unis	**27 982**	**1 041**	**3,72**	27 331	1 029	3,76	26 336	984	3,74
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Canada	**106 614**	**4 704**	**4,41**	97 881	4 604	4,70	93 943	4 600	4,90
États-Unis	**41 263**	**1 455**	**3,53**	40 471	1 285	3,18	35 609	1 144	3,21
Cartes de crédit									
Canada	**18 571**	**2 270**	**12,22**	18 414	2 223	12,07	18 096	2 235	12,35
États-Unis	**13 771**	**2 213**	**16,07**	12 598	1 999	15,87	8 778	1 450	16,52
Prêts aux entreprises et aux gouvernements[4]									
Canada	**80 673**	**2 187**	**2,71**	71 869	1 929	2,68	62 879	1 759	2,80
États-Unis	**112 416**	**3 795**	**3,38**	105 929	3 348	3,16	85 553	2 730	3,19
Autres pays	**88 963**	**896**	**1,01**	77 001	767	1,00	77 467	800	1,03
Total des actifs productifs d'intérêts	**1 062 735 $**	**29 832 $**	**2,81 %**	990 983 $	26 560 $	2,68 %	913 804 $	24 830 $	2,72 %
Passifs portant intérêt									
Dépôts									
Particuliers									
Canada	**208 174 $**	**983 $**	**0,47 %**	193 643 $	974 $	0,50 %	181 101 $	1 158 $	0,64 %
États-Unis	**237 123**	**281**	**0,12**	206 813	218	0,11	178 287	218	0,12
Banques[5]									
Canada	**12 323**	**71**	**0,58**	11 601	55	0,47	8 907	34	0,38
États-Unis	**9 467**	**115**	**1,21**	6 514	47	0,72	11 764	32	0,27
Dépôts des entreprises et des gouvernements[5, 6]									
Canada	**234 509**	**2 645**	**1,13**	213 965	2 100	0,98	180 596	1 796	0,99
États-Unis	**144 696**	**2 283**	**1,58**	148 621	1 185	0,80	154 578	909	0,59
Billets et débentures subordonnés	**9 045**	**391**	**4,32**	8 769	395	4,50	7 953	390	4,90
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension									
Canada	**34 719**	**540**	**1,56**	45 098	412	0,91	46 340	450	0,97
États-Unis	**56 587**	**696**	**1,23**	47 654	346	0,73	47 835	186	0,39
Passifs de titrisation[7]	**29 761**	**472**	**1,59**	32 027	452	1,41	34 968	593	1,70
Autres passifs									
Canada	**5 306**	**92**	**1,73**	4 225	82	1,94	4 889	79	1,62
États-Unis	**34**	**4**	**11,76**	35	4	11,43	33	4	12,06
Autres pays[5]	**48 780**	**412**	**0,84**	45 579	367	0,81	35 693	257	0,72
Total des passifs portant intérêt	**1 030 524 $**	**8 985 $**	**0,87 %**	964 544 $	6 637 $	0,69 %	892 944 $	6 106 $	0,68 %
Total des produits d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens	**1 062 735 $**	**20 847 $**	**1,96 %**	990 983 $	19 923 $	2,01 %	913 804 $	18 724 $	2,05 %

[1] Les produits d'intérêts nets comprennent les dividendes sur les valeurs mobilières.

[2] Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

[3] Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

[4] Comprennent les prêts détenus à des fins de transaction moyens de 12 milliards de dollars (11 milliards de dollars en 2016, 10 milliards de dollars en 2015).

[5] Comprennent les dépôts détenus à des fins de transaction moyens d'une juste valeur de 87 milliards de dollars (77 milliards de dollars en 2016, 71 milliards de dollars en 2015).

[6] Comprennent les frais de marketing engagés à l'égard des comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade de 1,5 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars en 2016, 1,1 milliard de dollars en 2015).

[7] Comprennent des passifs de titrisation moyens d'une juste valeur de 13 milliards de dollars (12 milliards de dollars en 2016, 11 milliards de dollars en 2015) et des passifs de titrisation moyens au coût amorti de 17 milliards de dollars (20 milliards de dollars en 2016, 24 milliards de dollars en 2015).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des produits d'intérêts nets découlant de la variation des volumes et des taux d'intérêt. Dans cette analyse, les variations découlant des variations des volumes et des taux d'intérêt ont été affectées au taux d'intérêt moyen.

TABLEAU 71 : ANALYSE DE LA VARIATION DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS[1, 2]

(en millions de dollars canadiens)	2017 par rapport à 2016			2016 par rapport à 2015		
	Augmentation (diminution) attribuable aux variations du			Augmentation (diminution) attribuable aux variations du		
	Volume moyen	**Taux moyen**	**Variation nette**	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette
Actifs productifs d'intérêts						
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques						
Canada	**(3) $**	**8 $**	**5 $**	7 $	(6) $	1 $
États-Unis	**21**	**197**	**218**	(5)	85	80
Valeurs mobilières						
Détenues à des fins de transaction						
Canada	**75**	**70**	**145**	(132)	22	(110)
États-Unis	**(43)**	**45**	**2**	(23)	(30)	(53)
Détenues à des fins autres que de transaction						
Canada	**97**	**238**	**335**	150	(15)	135
États-Unis	**297**	**279**	**576**	364	(87)	277
Valeurs mobilières prises en pension						
Canada	**(55)**	**172**	**117**	22	(17)	5
États-Unis	**67**	**240**	**307**	(10)	121	111
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels						
Canada	**56**	**134**	**190**	259	(457)	(198)
États-Unis	**25**	**(13)**	**12**	37	8	45
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Canada	**411**	**(311)**	**100**	193	(189)	4
États-Unis	**25**	**145**	**170**	156	(15)	141
Cartes de crédit						
Canada	**19**	**28**	**47**	39	(51)	(12)
États-Unis	**186**	**28**	**214**	631	(82)	549
Prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Canada	**236**	**22**	**258**	251	(81)	170
États-Unis	**205**	**242**	**447**	651	(33)	618
Autres pays	**49**	**80**	**129**	25	(58)	(33)
Total des produits d'intérêts	**1 668 $**	**1 604 $**	**3 272 $**	2 615 $	(885) $	1 730 $
Passifs portant intérêt						
Dépôts						
Particuliers						
Canada	**73 $**	**(64) $**	**9 $**	80 $	(264) $	(184) $
États-Unis	**32**	**31**	**63**	35	(35)	–
Banques						
Canada	**3**	**13**	**16**	10	11	21
États-Unis	**21**	**47**	**68**	(14)	29	15
Dépôts d'entreprises et de gouvernements						
Canada	**202**	**343**	**545**	332	(28)	304
États-Unis	**(31)**	**1 129**	**1 098**	(35)	311	276
Billets et débentures subordonnés	**12**	**(16)**	**(4)**	40	(35)	5
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension						
Canada	**(95)**	**223**	**128**	(12)	(26)	(38)
États-Unis	**65**	**285**	**350**	(1)	161	160
Passifs de titrisation	**(32)**	**52**	**20**	(50)	(91)	(141)
Autres passifs						
Canada	**21**	**(11)**	**10**	(11)	14	3
États-Unis	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Autres pays	**32**	**13**	**45**	52	58	110
Total de la charge d'intérêts	**303 $**	**2 045 $**	**2 348 $**	426 $	105 $	531 $
Produits d'intérêts nets	**1 365 $**	**(441) $**	**924 $**	2 189 $	(990) $	1 199 $

[1] Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

[2] Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

ANNEXE 99.3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

		Page
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière		2
Rapport des auditeurs indépendants du cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires		3
États financiers consolidés		
Bilan consolidé		5
État du résultat consolidé		6
État du résultat global consolidé		7
État des variations des capitaux propres consolidé		8
État des flux de trésorerie consolidé		9
Notes des états financiers consolidés		
Note 1	Nature des activités	10
Note 2	Sommaire des principales méthodes comptables	10
Note 3	Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	20
Note 4	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	23
Note 5	Évaluations à la juste valeur	24
Note 6	Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	36
Note 7	Valeurs mobilières	37
Note 8	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances	41
Note 9	Transferts d'actifs financiers	45
Note 10	Entités structurées	46
Note 11	Dérivés	49
Note 12	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	56
Note 13	Acquisitions et cessions importantes	57
Note 14	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	58
Note 15	Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	60
Note 16	Autres actifs	60
Note 17	Dépôts	61
Note 18	Autres passifs	62
Note 19	Billets et débentures subordonnés	62
Note 20	Titres de fiducie de capital	63
Note 21	Capitaux propres	64
Note 22	Assurance	66
Note 23	Rémunération fondée sur des actions	70
Note 24	Avantages du personnel	71
Note 25	Impôt sur le résultat	76
Note 26	Résultat par action	78
Note 27	Provisions, passifs éventuels, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés	78
Note 28	Transactions entre parties liées	82
Note 29	Informations sectorielles	83
Note 30	Risque de taux d'intérêt	85
Note 31	Risque de crédit	87
Note 32	Fonds propres réglementaires	91
Note 33	Gestion des risques	92
Note 34	Renseignements sur les filiales	93

États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion et de ses filiales (la «Banque») est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe incluse aux présentes. Les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, de même que les exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités à l'échelle de la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2017. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 octobre 2017.

L'étendue de l'appréciation par la direction de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2017 ne visait pas les contrôles, politiques et procédures de Scottrade Bank, dont les comptes sont compris dans les états financiers consolidés de 2017 de la Banque depuis la date d'acquisition, le 18 septembre 2017. La limitation de l'étendue est conforme aux lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières, qui permettent à un émetteur de limiter la conception des contrôles et procédures de communication de l'information (dans le cadre des lois canadiennes sur les valeurs mobilières) et du contrôle interne à l'égard de l'information financière de manière à exclure les contrôles, politiques et procédures d'une société acquise moins de 365 jours avant la date de clôture de la période de présentation de l'information financière visée par l'attestation. Scottrade Bank représentait moins de 2 % du total des actifs consolidés au 31 octobre 2017 et moins de 1 % du résultat net consolidé total pour l'exercice clos le 31 octobre 2017.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité d'audit qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité d'audit incluent la surveillance du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination de l'auditeur externe.

L'auditeur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité d'audit, procède à un vaste programme d'audits. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle d'auditeurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2017, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages suivantes des états financiers consolidés. Les auditeurs d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont pleinement et librement accès au comité d'audit, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur audit et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.

Bharat B. Masrani
Président du Groupe et
chef de la direction

Riaz Ahmed
Chef de groupe et
chef des finances

Toronto, Canada
Le 29 novembre 2017

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT AUX ACTIONNAIRES

Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints de La Banque Toronto-Dominion qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2017 et 2016 et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2017 et 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2017, selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autre question

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2017 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport daté du 29 novembre 2017.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 29 novembre 2017

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT AUX ACTIONNAIRES

Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)

Nous avons audité le contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2017, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) (les critères du COSO). La direction de La Banque Toronto-Dominion est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière compris dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque d'une faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les IFRS et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

Comme il est indiqué dans la déclaration portant sur la Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière ci-jointe, l'appréciation par la direction de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et de sa conclusion à cet égard au 31 octobre 2017 ne visait pas les contrôles internes de Scottrade Bank, dont les comptes compris dans les états financiers consolidés de 2017 de La Banque Toronto-Dominion représentaient moins de 2 % du total des actifs consolidés au 31 octobre 2017 et moins de 1 % du résultat net consolidé total pour l'exercice clos à cette date. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque Toronto-Dominion ne comprenait pas non plus une évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Scottrade Bank.

À notre avis, La Banque Toronto-Dominion maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2017, selon les critères du COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2017 et 2016, et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2017 de La Banque Toronto-Dominion, et notre rapport daté du 29 novembre 2017 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 29 novembre 2017

Bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	Aux 31 octobre 2017	Aux 31 octobre 2016
ACTIF		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**3 971**	$ 3 907
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**51 185**	53 714
	55 156	57 621
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction **(Notes 5, 7)**	**103 918**	99 257
Dérivés **(Notes 5, 11)**	**56 195**	72 242
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net **(Note 5)**	**4 032**	4 283
Valeurs mobilières disponibles à la vente **(Notes 5, 7)**	**146 411**	107 571
	310 556	283 353
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 7)	**71 363**	84 395
Valeurs mobilières prises en pension	**134 429**	86 052
Prêts (Note 8)		
Prêts hypothécaires résidentiels	**222 079**	217 336
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**157 101**	144 531
Cartes de crédit	**33 007**	31 914
Entreprises et gouvernements	**200 978**	194 074
Titres de créance classés comme prêts	**3 209**	1 674
	616 374	589 529
Provision pour pertes sur prêts **(Note 8)**	**(3 783)**	(3 873)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	**612 591**	585 656
Divers		
Engagements de clients au titre d'acceptations	**17 297**	15 706
Participation dans TD Ameritrade **(Note 12)**	**7 784**	7 091
Goodwill **(Note 14)**	**16 156**	16 662
Autres immobilisations incorporelles **(Note 14)**	**2 618**	2 639
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables **(Note 15)**	**5 313**	5 482
Actifs d'impôt différé **(Note 25)**	**2 497**	2 084
Montants à recevoir des courtiers et des clients	**29 971**	17 436
Autres actifs **(Note 16)**	**13 264**	12 790
	94 900	79 890
Total de l'actif	**1 278 995**	$ 1 176 967
PASSIF		
Dépôts détenus à des fins de transaction **(Notes 5, 17)**	**79 940**	$ 79 786
Dérivés **(Notes 5, 11)**	**51 214**	65 425
Passifs de titrisation à la juste valeur **(Notes 5, 9)**	**12 757**	12 490
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net **(Note 5)**	**8**	190
	143 919	157 891
Dépôts (Note 17)		
Particuliers	**468 155**	439 232
Banques	**25 887**	17 201
Entreprises et gouvernements	**338 782**	317 227
	832 824	773 660
Divers		
Acceptations	**17 297**	15 706
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert **(Note 5)**	**35 482**	33 115
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension **(Note 5)**	**88 591**	48 973
Passifs de titrisation au coût amorti **(Note 9)**	**16 076**	17 918
Montants à payer aux courtiers et aux clients	**32 851**	17 857
Passifs liés aux assurances	**6 775**	7 046
Autres passifs **(Note 18)**	**20 462**	19 696
	217 534	160 311
Billets et débentures subordonnés (Note 19)	**9 528**	10 891
Total du passif	**1 203 805**	1 102 753
CAPITAUX PROPRES		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		
Actions ordinaires **(Note 21)**	**20 931**	20 711
Actions privilégiées **(Note 21)**	**4 750**	4 400
Actions autodétenues – ordinaires **(Note 21)**	**(176)**	(31)
Actions autodétenues – privilégiées **(Note 21)**	**(7)**	(5)
Surplus d'apport	**214**	203
Résultats non distribués	**40 489**	35 452
Cumul des autres éléments du résultat global	**8 006**	11 834
	74 207	72 564
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 21)	**983**	1 650
Total des capitaux propres	**75 190**	74 214
Total du passif et des capitaux propres	**1 278 995**	$ 1 176 967

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Bharat B. Masrani
Président du Groupe et chef de la direction

Alan N. MacGibbon
Président, comité d'audit

État du résultat consolidé

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Pour les exercices clos les 31 octobre*		
	2017	2016	2015
Produits d'intérêts			
Prêts	**23 663**	$ 21 751	$ 20 319
Valeurs mobilières			
Intérêts	**4 595**	3 672	3 155
Dividendes	**1 128**	912	1 214
Dépôts auprès de banques	**446**	225	142
	29 832	26 560	24 830
Charges d'intérêts			
Dépôts	**6 615**	4 758	4 242
Passifs de titrisation	**472**	452	593
Billets et débentures subordonnés	**391**	395	390
Divers	**1 507**	1 032	881
	8 985	6 637	6 106
Produits d'intérêts nets	**20 847**	19 923	18 724
Produits autres que d'intérêts			
Services de placement et de valeurs mobilières	**4 459**	4 143	3 833
Commissions sur crédit	**1 130**	1 048	925
Profit net (perte nette) sur les valeurs mobilières **(Note 7)**	**128**	54	79
Produit (perte) de négociation	**303**	395	(223)
Frais de service	**2 648**	2 571	2 376
Services de cartes	**2 388**	2 313	1 766
Produits d'assurance **(Note 22)**	**3 760**	3 796	3 758
Autres produits (pertes)	**486**	72	188
	15 302	14 392	12 702
Total des produits	**36 149**	34 315	31 426
Provision pour pertes sur créances (Note 8)	**2 216**	2 330	1 683
Indemnisations d'assurance et charges connexes (Note 22)	**2 246**	2 462	2 500
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel **(Note 24)**	**10 018**	9 298	9 043
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	**1 794**	1 825	1 719
Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris	**992**	944	892
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	**704**	708	662
Marketing et développement des affaires	**726**	743	728
Frais (recouvrement de frais) de restructuration	**2**	(18)	686
Frais liés aux activités de courtage	**314**	316	324
Services professionnels et services-conseils	**1 165**	1 232	1 032
Divers	**3 651**	3 829	2 987
	19 366	18 877	18 073
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**12 321**	10 646	9 170
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (Note 25)	**2 253**	2 143	1 523
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade (Note 12)	**449**	433	377
Résultat net	**10 517**	8 936	8 024
Dividendes sur actions privilégiées	**193**	141	99
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**10 324**	$ 8 795	$ 7 925
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	**10 203**	$ 8 680	$ 7 813
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**121**	115	112
Résultat par action (en dollars canadiens) **(Note 26)**			
De base	**5,51**	$ 4,68	$ 4,22
Dilué	**5,50**	4,67	4,21
Dividendes par action ordinaire (en dollars canadiens)	**2,35**	2,16	2,00

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

(en millions de dollars canadiens)	*Pour les exercices clos les 31 octobre*		
	2017	2016	2015
Résultat net	**10 517 $**	8 936 $	8 024 $
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat			
Éléments qui seront reclassés par la suite dans le résultat net			
Variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente			
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente[1]	**467**	274	(464)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux valeurs mobilières disponibles à la vente[2]	**(143)**	(56)	(93)
	324	218	(557)
Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture			
Profits latents (pertes latentes) sur les participations dans des établissements à l'étranger	**(2 534)**	1 290	8 090
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger[3]	**(17)**	–	–
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger[4]	**659**	34	(2 764)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger[5]	**4**	–	–
	(1 888)	1 324	5 326
Variation nette des profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Variation des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie[6]	**(1 454)**	835	4 805
Reclassement en résultat de pertes (profits) sur les couvertures de flux de trésorerie[7]	**(810)**	(752)	(4 301)
	(2 264)	83	504
Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le résultat net			
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel[8]	**325**	(882)	400
Total des autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat	**(3 503)**	743	5 673
Total du résultat global pour l'exercice	**7 014 $**	9 679 $	13 697 $
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	**6 700 $**	9 423 $	13 486 $
Actionnaires privilégiés	**193**	141	99
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**121**	115	112

[1] Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 150 millions de dollars en 2017 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 125 millions de dollars en 2016; déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 210 millions de dollars en 2015).

[2] Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 36 millions de dollars en 2017 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 32 millions de dollars en 2016; déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 78 millions de dollars en 2015).

[3] Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant en 2017 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant en 2016; déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant en 2015).

[4] Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 237 millions de dollars en 2017 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 9 millions de dollars en 2016; déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 985 millions de dollars en 2015).

[5] Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 1 million de dollars en 2017 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant en 2016; déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant en 2015).

[6] Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 789 millions de dollars en 2017 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 599 millions de dollars en 2016; déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 2 926 millions de dollars en 2015).

[7] Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 258 millions de dollars en 2017 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 533 millions de dollars en 2016; déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 2 744 millions de dollars en 2015).

[8] Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 129 millions de dollars en 2017 (déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 340 millions de dollars en 2016; déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 147 millions de dollars en 2015).

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

(en millions de dollars canadiens)	*Pour les exercices clos les 31 octobre*		
	2017	2016	2015
Actions ordinaires (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**20 711 $**	20 294 $	19 811 $
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	**148**	186	128
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	**329**	335	355
Rachat d'actions aux fins d'annulation	**(257)**	(104)	–
Solde à la fin de l'exercice	**20 931**	20 711	20 294
Actions privilégiées (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**4 400**	2 700	2 200
Émission d'actions	**350**	1 700	1 200
Rachat d'actions	**–**	–	(700)
Solde à la fin de l'exercice	**4 750**	4 400	2 700
Actions autodétenues – ordinaires (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**(31)**	(49)	(54)
Achat d'actions	**(9 654)**	(5 769)	(5 269)
Vente d'actions	**9 509**	5 787	5 274
Solde à la fin de l'exercice	**(176)**	(31)	(49)
Actions autodétenues – privilégiées (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**(5)**	(3)	(1)
Achat d'actions	**(175)**	(115)	(244)
Vente d'actions	**173**	113	242
Solde à la fin de l'exercice	**(7)**	(5)	(3)
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	**203**	214	205
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	**23**	26	25
Émission d'options sur actions, déduction faite des options exercées **(Note 23)**	**(8)**	(28)	–
Divers	**(4)**	(9)	(16)
Solde à la fin de l'exercice	**214**	203	214
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice	**35 452**	32 053	27 585
Résultat net attribuable aux actionnaires	**10 396**	8 821	7 912
Dividendes sur actions ordinaires	**(4 347)**	(4 002)	(3 700)
Dividendes sur actions privilégiées	**(193)**	(141)	(99)
Frais liés à l'émission d'actions et autres frais	**(4)**	(14)	(28)
Prime nette sur le rachat d'actions ordinaires et d'actions privilégiées	**(1 140)**	(383)	(17)
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	**325**	(882)	400
Solde à la fin de l'exercice	**40 489**	35 452	32 053
Cumul des autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat			
Profit net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente :			
Solde au début de l'exercice	**299**	81	638
Autres éléments du résultat global	**324**	218	(557)
Solde à la fin de l'exercice	**623**	299	81
Profit net latent (perte nette latente) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :			
Solde au début de l'exercice	**9 679**	8 355	3 029
Autres éléments du résultat global	**(1 888)**	1 324	5 326
Solde à la fin de l'exercice	**7 791**	9 679	8 355
Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :			
Solde au début de l'exercice	**1 856**	1 773	1 269
Autres éléments du résultat global	**(2 264)**	83	504
Solde à la fin de l'exercice	**(408)**	1 856	1 773
Total du cumul des autres éléments du résultat global	**8 006**	11 834	10 209
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	**74 207**	72 564	65 418
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	**1 650**	1 610	1 549
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**121**	115	112
Rachat d'actions privilégiées de FPI	**(617)**	–	–
Divers	**(171)**	(75)	(51)
Solde à la fin de l'exercice	**983**	1 650	1 610
Total des capitaux propres	**75 190 $**	74 214 $	67 028 $

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidé

(en millions de dollars canadiens)	*Pour les exercices clos les 31 octobre*		
	2017	2016	2015
Flux de trésorerie des activités d'exploitation			
Résultat net avant impôt sur le résultat, y compris quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**12 770 $**	11 079 $	9 547 $
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances **(Note 8)**	**2 216**	2 330	1 683
Amortissement **(Note 15)**	**603**	629	588
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	**704**	708	662
Pertes nettes (profits nets) sur les valeurs mobilières **(Note 7)**	**(128)**	(54)	(79)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade **(Note 12)**	**(449)**	(433)	(377)
Profit de dilution **(Note 12)**	**(204)**	–	–
Impôt différé **(Note 25)**	**175**	103	(352)
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Intérêts à recevoir et à payer **(Notes 16, 18)**	**(283)**	7	(294)
Valeurs mobilières vendues à découvert	**2 367**	(5 688)	(662)
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	**(4 661)**	(4 100)	6 016
Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes	**(22 332)**	(44 158)	(64 849)
Dépôts	**40 150**	81 885	108 446
Dérivés	**1 836**	5 403	(7 633)
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**245**	96	371
Passifs de titrisation	**(1 575)**	(3 321)	(2 429)
Divers	**3 436**	(193)	(15 331)
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation	**34 870**	44 293	35 307
Flux de trésorerie des activités de financement			
Variation des valeurs mobilières mises en pension	**39 618**	(18 183)	14 044
Émission de billets et de débentures subordonnés **(Note 19)**	**1 500**	3 262	2 500
Rachat de billets et de débentures subordonnés **(Note 19)**	**(2 520)**	(1 000)	(1 675)
Émission d'actions ordinaires **(Note 21)**	**125**	152	108
Émission d'actions privilégiées **(Note 21)**	**346**	1 686	1 184
Rachat d'actions ordinaires **(Note 21)**	**(1 397)**	(487)	–
Rachat d'actions privilégiées **(Note 21)**	**–**	–	(717)
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales **(Note 21)**	**(626)**	–	–
Vente d'actions autodétenues **(Note 21)**	**9 705**	5 926	5 541
Achat d'actions autodétenues **(Note 21)**	**(9 829)**	(5 884)	(5 513)
Dividendes versés	**(4 211)**	(3 808)	(3 444)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**(112)**	(115)	(112)
Flux de trésorerie nets des activités de financement	**32 599**	(18 451)	11 916
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**2 529**	(11 231)	1 290
Activités relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente **(Note 7)**			
Achats	**(63 339)**	(52 775)	(58 482)
Produit tiré des échéances	**30 775**	28 454	27 004
Produit tiré des ventes	**4 977**	4 665	6 631
Activités relatives aux valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance **(Note 7)**			
Achats	**(17 807)**	(20 575)	(15 120)
Produit tiré des échéances	**27 729**	15 193	9 375
Produit tiré des ventes	**452**	–	–
Activités relatives aux titres de créance classés comme prêts			
Achats	**(2 471)**	(41)	(23)
Produit tiré des échéances	**337**	654	912
Produit tiré des ventes	**447**	1	–
Achats nets de terrains, de bâtiments, de matériel et mobilier et d'autres actifs amortissables	**(434)**	(797)	(972)
Variations des valeurs mobilières prises en pension	**(48 377)**	11 312	(14 808)
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre de dessaisissements, d'acquisitions et de l'achat d'actions de TD Ameritrade **(Notes 12, 13)**	**(2 129)**	–	(2 918)
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	**(67 311)**	(25 140)	(47 111)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	**(94)**	51	261
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques	**64**	753	373
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	**3 907**	3 154	2 781
Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice	**3 971 $**	3 907 $	3 154 $
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation			
Montant d'impôt sur le résultat payé (recouvré) au cours de l'exercice	**2 866 $**	1 182 $	554 $
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	**8 957**	6 559	6 167
Montant des intérêts reçus au cours de l'exercice	**28 393**	25 577	23 483
Montant des dividendes reçus au cours de l'exercice	**1 153**	921	1 216

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques*. Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques*. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). La Banque est issue de la fusion, le 1er février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans trois secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2. Certains montants comparatifs ont été retraités ou reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés ci-joints de la Banque ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 29 novembre 2017.

Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2017 ci-joint, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur comme il est mentionné à la note 2.

NOTE 2 : SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales, dont certaines entités structurées que la Banque contrôle. La Banque contrôle une entité : 1) lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité; 2) qu'elle est exposée à des risques ou des rendements importants liés à l'entité; 3) et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits latents et pertes latentes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

Filiales

Les filiales sont des sociétés ou d'autres entités juridiques contrôlées par la Banque, généralement parce qu'elle détient directement plus de la moitié des droits de vote de ces entités. Le contrôle des filiales est fondé sur l'exercice du pouvoir par la détention de droits de vote qui correspond généralement à l'exposition aux risques et aux rendements (désigné collectivement comme les «rendements variables») de filiales absorbés par la Banque du fait de la détention de ces droits de vote. Par conséquent, la Banque contrôle et consolide les filiales lorsqu'elle détient la majorité des droits de vote de la filiale, à moins d'indications qu'un autre investisseur dispose du contrôle sur la filiale. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour apprécier si la Banque contrôle une entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et le sont jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

La Banque peut consolider certaines filiales lorsqu'elle détient la moitié ou moins des droits de vote. La plupart de ces filiales sont des entités structurées comme il est décrit à la rubrique ci-dessous.

Entités structurées

Les entités structurées, notamment les entités ad hoc, sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Les entités structurées peuvent prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité morale. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités de l'entité. Généralement, les entités structurées sont contrôlées autrement que par la détention directe par la Banque de plus de la moitié des droits de vote de ces entités, puisque la détention des droits de vote peut ne pas correspondre à l'exposition aux rendements variables absorbés de l'entité. Par conséquent, les entités structurées sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que la Banque contrôle l'entité structurée. Pour déterminer si elle doit consolider une entité structurée, la Banque évalue trois critères importants afin de conclure si, dans les faits :

- elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité structurée ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité;
- elle est exposée à une forte proportion des rendements variables liés à l'entité;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La politique de la Banque est de tenir compte de l'incidence de tous les changements importants de circonstances sur la consolidation, surtout les suivants :

- Modifications substantielles des droits de propriété, comme l'acquisition ou la cession de participations non négligeables dans une entité
- Modifications des accords contractuels ou des arrangements relatifs à la gouvernance inhérents à une entité
- Activités qui s'ajoutent à la structure, telles que l'octroi d'une facilité de trésorerie autrement qu'en vertu des modalités initiales ou la conclusion d'une transaction qui n'avait pas été envisagée initialement
- Modifications apportées à la structure de financement d'une entité

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées et les entités sur lesquelles la Banque exerce un contrôle conjoint sont des coentreprises. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et d'exploitation de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces entités. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont portées au bilan consolidé initialement au coût, puis leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée ou de la coentreprise, les opérations portant sur les capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et les moins-values afin de tenir compte de toute dépréciation de ces entreprises. Les augmentations et les diminutions, ainsi que les profits et pertes réalisés à la cession, sont présentés dans l'état du résultat consolidé.

À la date du bilan, la Banque détermine s'il existe une indication objective d'une dépréciation de la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise. La Banque calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre sa juste valeur ou sa valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé, et sa valeur comptable.

Participations ne donnant pas le contrôle

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions d'une entité consolidée, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé parmi les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales comme une composante du total des capitaux propres, mais séparément des capitaux propres de la Banque. Le résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, après impôt, est présenté sous un poste distinct dans l'état du résultat consolidé.

TRÉSORERIE ET MONTANTS À RECEVOIR DE BANQUES

La trésorerie et les montants à recevoir de banques se composent de trésorerie et de montants à recevoir de banques qui sont émis par des institutions financières de première qualité. Ces montants sont remboursables à vue ou ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Banque et que les produits peuvent être évalués de façon fiable. Les produits associés à la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les intérêts sur les actifs et passifs productifs d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts nets selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes.

Les produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de service de placement. Les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions comprennent les produits tirés des services de gestion de placements et des services connexes, des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage, qui sont comptabilisés à titre de produits au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de gestion de placements sont principalement calculés à partir de la moyenne des actifs gérés quotidiens ou à une date donnée, ou selon les actifs administrés par mandat de placement. Les honoraires d'administration peuvent correspondre à un montant fixe par compte-client ou être établis à partir d'un pourcentage des actifs gérés quotidiens, mensuels ou annuels pour les comptes institutionnels. Les frais de service de placement, y compris les honoraires de services-conseils, sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme sont comptabilisés en résultat une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et qu'elle a le droit de recouvrer les honoraires.

Les commissions sur crédit comprennent les commissions, les commissions de liquidité, les commissions de restructuration et les commissions de syndication de prêts, et sont comptabilisées à mesure qu'elles sont gagnées.

Les produits tirés des services de cartes, qui comprennent les frais d'interchange sur les cartes de crédit et de débit et les frais annuels, sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois. Les frais de service et les produits d'honoraires de fiducie et autres produits d'honoraires sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Les méthodes de comptabilisation des produits appliquées pour les instruments financiers et l'assurance sont décrites dans les méthodes comptables qui suivent.

INSTRUMENTS FINANCIERS AUTRES QUE DES DÉRIVÉS

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers sont inclus dans le portefeuille de négociation s'ils ont été créés, acquis ou contractés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir, ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profits à court terme.

Le portefeuille de négociation comprend les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les prêts détenus à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et les marchandises physiques ainsi que certaines transactions financières sur marchandises physiques qui sont comptabilisées dans le bilan consolidé respectivement comme des valeurs mobilières prises en pension et des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension.

Les actifs et les passifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la date de transaction et à la juste valeur, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits de négociation. Les marchandises physiques sont évaluées à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains actifs ou passifs financiers qui ne répondent pas à la définition des actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de leur comptabilisation initiale. Pour être désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les actifs ou passifs financiers doivent satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation (également appelée «une non-concordance comptable»); 2) un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers, ou les deux, est géré, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprend un ou plusieurs dérivés incorporés à moins que : a) les dérivés incorporés ne modifient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat; ou b) il ne soit évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier est interdite. En

outre, la désignation de la juste valeur par le biais du résultat net n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les actifs et passifs financiers ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, cette désignation ne peut être révoquée.

Les actifs et passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les autres produits. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les actifs financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction, comme désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance ou comme prêts, sont classés comme disponibles à la vente et comprennent des titres de capitaux propres et des titres de créance.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à compter de la date de transaction et sont de façon générale incluses dans le bilan consolidé à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes réalisés à la cession d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont calculés selon le coût moyen pondéré et sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les produits autres que d'intérêts. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les pertes de valeur sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus (un «événement générateur de pertes») et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument. Une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective d'une dépréciation des titres de capitaux propres disponibles à la vente. Une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective de dépréciation pour les titres de créance disponibles à la vente. Des facteurs qualitatifs sont également utilisés pour évaluer la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente. Lorsqu'une dépréciation est décelée, la perte nette cumulée déjà comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, réduite de toute perte de valeur déjà comptabilisée dans l'état du résultat consolidé, est reclassée des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans les profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Si la juste valeur d'un titre de capitaux propres déjà déprécié augmente ultérieurement, la perte de valeur n'est pas reprise dans l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Si la juste valeur d'un titre de créance déjà déprécié augmente ultérieurement et si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation dans l'état du résultat consolidé, alors la perte de valeur est reprise par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur excédant la dépréciation comptabilisée antérieurement dans l'état du résultat consolidé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les titres de créance comportant des paiements déterminés ou déterminables et à date d'échéance fixe, qui ne répondent pas à la définition de prêts et créances, et que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, sont classés comme détenus jusqu'à leur échéance et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur. Les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont évaluées afin de déceler la présence d'une indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière est regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumises collectivement à un test de dépréciation qui tient compte des pertes subies mais non encore décelées. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans les produits d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Prêts et provision pour pertes sur prêts

Prêts

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés comportant des paiements déterminés ou déterminables que la Banque n'a pas l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti au bilan consolidé, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, des sorties du bilan et des produits non gagnés, qui comprennent l'intérêt payé d'avance, les commissions et coûts de montage de prêts, les commissions d'engagement, les commissions de syndication de prêts et les primes ou escomptes non amortis.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et coûts de montage de prêts sont considérés comme des ajustements du rendement du prêt et sont comptabilisés progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

Les commissions d'engagement sont comptabilisées progressivement dans les commissions sur crédit sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement soit appelé. Sinon, elles sont comptabilisées progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées dans les commissions sur crédit lorsque le placement est conclu, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est comptabilisée à titre d'ajustement du rendement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

Dépréciation des prêts, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur

Un prêt, y compris un titre de créance classé comme un prêt, est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt (un «événement générateur de pertes»), au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. Les exemples d'indications de dépréciation comprennent, notamment :

- les difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- la rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou de remboursement du capital;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier.

Un prêt récupère son statut de prêt productif lorsqu'il est établi que le remboursement du plein montant du capital et que le paiement du plein montant des intérêts en temps voulu est raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou révisées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux sont rectifiés. Pour les titres de créance douteux bruts classés comme prêts, après toute comptabilisation de dépréciation, les produits d'intérêts continuent d'être comptabilisés sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur créances.

Prêts renégociés
Dans le cas où un emprunteur éprouve des difficultés financières, la Banque peut consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications peuvent comporter un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation de capital, une consolidation de dettes, une abstention et d'autres mesures visant à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. La Banque a des politiques pour établir les mesures correctives appropriées pour chaque emprunteur. Une fois le prêt modifié, une dépréciation additionnelle est comptabilisée si la Banque détermine que la valeur de réalisation estimée du prêt modifié a diminué en raison de cette modification. Les prêts modifiés sont soumis à un test de dépréciation, conformément aux politiques existantes de la Banque en matière de dépréciation.

Provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur
La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction des dépréciations survenues dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts, qui comprend les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan sont calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des sorties nettes des recouvrements et des cessions. La Banque établit des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions évaluées collectivement. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des flux de trésorerie futurs qui devraient être recouvrés. Les pertes sur créances pour les prêts douteux continuent d'être constatées au moyen d'une provision pour pertes sur créances jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt est radié à même la provision pour pertes sur créances connexe lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail sont généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail non garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque les versements sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le prêt est vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque la garantie est réalisée.

Provision relative à des contreparties particulières
Les prêts individuellement significatifs, comme les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts de la Banque, sont soumis à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Le test de dépréciation repose sur les notations de crédit et la situation financière générale de la contrepartie et, le cas échéant, la valeur de réalisation des biens donnés en garantie. Les biens donnés en garantie sont passés en revue au moins une fois l'an et lorsque des circonstances surviennent qui indiquent la nécessité de procéder à une revue plus tôt. Au besoin, une provision est établie, égale à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs
Les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, comme les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit, sont soumis collectivement à un test de dépréciation. Les provisions sont calculées à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés à des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du capital qui indiquent une dépréciation, d'autres données observables qui sont actuelles et pertinentes, et du type d'actif tenant lieu de sûreté.

Provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées
S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation pour un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, le prêt est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Cette provision est désignée comme la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Le niveau de la provision établie pour chaque groupe dépend de l'évaluation de la situation économique, de l'historique de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. L'historique de pertes est ajusté sur la base des données observables actuelles afin de refléter les effets des circonstances actuelles. Le calcul d'une provision pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit qui tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaut de crédit (importance des pertes) et de l'exposition en cas de défaut. Aux fins de l'évaluation de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, le défaut est défini en fonction des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du capital qui indiquent une dépréciation.

Prêts acquis
Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur, compte tenu des pertes sur créances subies et attendues estimées à la date d'acquisition ainsi que des ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux de marché en vigueur. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition. Lorsque les prêts acquis ont manifestement déjà subi une perte de valeur et qu'il est probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de capital et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils sont en général considérés comme étant des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

Les prêts productifs acquis sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition est considéré comme un ajustement du rendement du prêt et est comptabilisé dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt ou sur la durée de vie prévue du prêt pour les prêts renouvelables acquis. Les escomptes relatifs au crédit liés aux pertes subies pour les prêts acquis ne sont pas amortis. Les prêts acquis sont soumis à des tests de dépréciation, selon le cadre instauré par la Banque relativement aux pertes sur créances semblable à celui visant le portefeuille de prêts accordés par la Banque.

Prêts acquis ayant subi une perte de valeur
Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont désignés douteux à l'acquisition en raison des risques spécifiques qui les caractérisent, notamment le retard observé dans les paiements, l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. La Banque établit la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux d'actualisation qui tient compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur, y compris les hypothèses de la direction relatives aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Certains prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont individuellement significatifs sont comptabilisés individuellement. Les prêts

acquis ayant subi une perte de valeur restants sont regroupés, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentent des caractéristiques de risques identiques. Les prêts regroupés sont comptabilisés comme un seul actif comportant des flux de trésorerie regroupés et un taux d'intérêt composé unique.

Après l'acquisition, la Banque réévalue régulièrement son montant estimatif des flux de trésorerie et le met à jour pour tenir compte des changements apportés aux hypothèses liés aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies, au montant et au moment des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînent la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle, qui est calculée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus révisés, actualisés au taux d'intérêt effectif des prêts par rapport à la valeur comptable des prêts. La dépréciation est comptabilisée dans la provision pour pertes sur créances.

Des augmentations probables et importantes des flux de trésorerie attendus entraînent d'abord la reprise de toute dépréciation comptabilisée précédemment, et toute augmentation restante est comptabilisée immédiatement dans les produits d'intérêts. De plus, pour les prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont à taux fixe, le calendrier des flux de trésorerie attendus peut augmenter ou diminuer, de sorte que des rajustements de la valeur comptable par le biais des produits d'intérêts pourraient être nécessaires afin de maintenir le rendement initial des prêts visés.

Si le calendrier ou le montant des flux de trésorerie attendus sur les prêts acquis ayant subi une perte de valeur ne peuvent pas être estimés de façon raisonnable, les intérêts ne sont pas constatés.

Prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation

Les prêts qui sont assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) sont considérés comme étant des prêts assurés par la FDIC. Les montants qui devraient être remboursés par la FDIC sont considérés séparément comme des actifs compensatoires et sont évalués initialement à la juste valeur. Si les pertes sur le portefeuille se révèlent plus élevées que les montants qui avaient été prévus à la date d'acquisition, une perte de valeur est comptabilisée par la constitution d'une provision pour pertes sur créances, établie au montant brut, avant tout ajustement lié aux actifs compensatoires.

Les actifs compensatoires sont ensuite ajustés pour tenir compte de toute modification des estimations quant à la recouvrabilité globale du portefeuille de prêts sous-jacents. Toute dépréciation additionnelle du portefeuille de prêts sous-jacents donne généralement lieu à une augmentation des actifs compensatoires par le biais de la provision pour pertes sur créances. Par contre, si les pertes prévues dans le portefeuille de prêts sous-jacents baissent, cela fait généralement diminuer les actifs compensatoires par le biais des produits d'intérêts nets (ou de la provision pour pertes sur créances si une dépréciation a déjà été comptabilisée). Les actifs compensatoires sont réduits à mesure que des paiements sont reçus de la FDIC relativement aux accords de partage des pertes.

Les prêts assurés par la FDIC sont comptabilisés dans les prêts au bilan consolidé. Les actifs compensatoires sont comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

À la fin de chaque période de partage des pertes, la Banque pourrait devoir verser un montant à la FDIC si les pertes réelles subies se révélaient inférieures à l'estimation des pertes intrinsèques, telles qu'elles sont définies dans les accords de partage des pertes. Le paiement correspondra à 20 % de l'excédent entre l'estimation des pertes intrinsèques et les pertes visées assurées réelles établies aux termes de l'accord de partage des pertes, déduction faite de frais de gestion déterminés. La juste valeur du paiement estimatif est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

Engagements de clients au titre d'acceptations

Les acceptations représentent une forme de titres de créance à court terme négociables émis par des clients, que la Banque garantit moyennant une commission. Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. L'obligation éventuelle de la Banque est comptabilisée à titre de passif au titre des acceptations dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Dépôts

Les dépôts, à l'exception des dépôts inclus dans le portefeuille de négociation, sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Billets et débentures subordonnés

Les billets et débentures subordonnés sont comptabilisés initialement à la juste valeur et par la suite, au coût amorti. Les charges d'intérêts, y compris les coûts de transactions incorporés à l'actif, sont comptabilisées selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Garanties

La Banque émet des contrats de garantie qui exigent que des paiements soient effectués aux bénéficiaires de la garantie en raison : 1) de changements survenus dans les caractéristiques économiques sous-jacentes se rapportant à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; 2) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou 3) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les lettres de crédit de soutien financier sont des garanties financières qui représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements s'il arrivait qu'un client ne puisse pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Les lettres de crédit de garanties d'exécution sont considérées comme des garanties non financières puisque le paiement ne repose pas sur la survenance d'un incident de crédit et est généralement lié à un incident déclencheur autre que financier. Les garanties, y compris les lettres de crédit de soutien financier et les lettres de crédit de garanties d'exécution, sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur d'un passif au titre de garantie à sa comptabilisation initiale correspond généralement à la valeur actualisée des frais de garantie reçus sur la durée du contrat. Toute diminution de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle.

Si une garantie répond à la définition d'un dérivé, elle est comptabilisée à la juste valeur au bilan consolidé et présentée comme un dérivé dans les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur. Les garanties présentées comme des dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors Bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

CAPITAL SOCIAL

La Banque classe les instruments financiers qu'elle émet soit comme des passifs financiers, des instruments de capitaux propres ou des instruments hybrides.

Les instruments émis qui sont à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés dans le passif au bilan consolidé. Les versements de dividendes ou d'intérêts sur ces instruments sont comptabilisés dans les charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les instruments émis sont classés à titre de capitaux propres lorsqu'il n'y a aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. De plus, les instruments émis qui ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés comme des capitaux propres et présentés dans le capital social. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont inclus dans les capitaux propres comme une déduction du produit, après impôt. Les versements de dividendes sur ces instruments sont portés en déduction des capitaux propres.

Les instruments hybrides comportent des composantes passif et capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Au moment de leur création, la juste valeur de la composante passif est initialement comptabilisée, et tout montant résiduel est attribué à la composante capitaux propres. Les coûts de transaction sont répartis proportionnellement entre les composantes passif et capitaux propres.

Les actions ordinaires ou les actions privilégiées détenues par la Banque sont classées comme des actions autodétenues dans les capitaux propres, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres. Au moment de la vente d'actions autodétenues, la différence entre le produit de la vente et le coût de ces actions est comptabilisée dans le surplus d'apport.

DÉRIVÉS

Les dérivés sont des instruments dont la valeur tient aux variations des taux d'intérêt, des taux de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, du cours des actions et autres mesures financières ou non financières sous-jacentes. Ces instruments comprennent les dérivés de taux, les dérivés de change, les dérivés d'actions, les contrats de marchandises et les dérivés de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les dérivés sont portés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de fournir des liquidités et des activités de tenue de marché, et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques dans son portefeuille de négociation. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés immédiatement dans les produits (pertes) de négociation.

Dérivés détenus à des fins autres que de transaction

Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction sont surtout utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la Banque. Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les opérations satisfont aux exigences de comptabilité de couverture d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), les dérivés sont présentés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39, sont également présentés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Relations de couverture

Comptabilité de couverture

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'a conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des relations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables aux risques couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les variations de juste valeur liées à la composante du dérivé exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme éléments constitutifs d'une couverture, la Banque les classe comme : 1) couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur); 2) couvertures de l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou 3) couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger (couvertures d'un investissement net).

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés comme protection contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe amenées par des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées comme des produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur qui se rapportent à la partie inefficace de la relation de couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Le rajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert (l'ajustement au montant de base) est amorti dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, l'amortissement commençant au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, l'ajustement au montant de base sera immédiatement constaté dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque est exposée aux variations de flux de trésorerie futurs attribuables aux risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et au prix des actions. Les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations quant aux remboursements anticipés et aux défauts de paiement.

La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui est désigné et admissible comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts.

Les montants dans le cumul des autres éléments du résultat global attribuables aux composantes du taux d'intérêt, du taux de change et du prix des actions, selon le cas, sont reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé de la période au cours de laquelle l'élément couvert se répercute sur le résultat et sont présentés sous le même poste dans l'état du résultat que les éléments couverts.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les profits ou les pertes cumulés jusqu'alors dans le cumul des autres éléments du résultat global demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue se répercute dans l'état du résultat consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une transaction prévue soit réalisée, les profits et les pertes cumulés comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts, selon ce qui convient, à l'état du résultat consolidé.

Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans l'état du résultat consolidé. Les profits et les pertes dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état du résultat consolidé lorsqu'une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger survient. La Banque désigne des instruments dérivés et des instruments non dérivés (comme des passifs de dépôt en monnaies étrangères) à titre d'instruments de couverture dans le cadre des couvertures d'un investissement net.

Dérivés incorporés

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'instrument hôte). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu selon l'option de la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés, séparés du contrat hôte, sont comptabilisés au bilan consolidé à titre de dérivés et sont évalués à la juste valeur; toute variation subséquente est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Banque sont présentés en dollars canadiens, monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués selon la monnaie fonctionnelle de l'entité, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change prévalant à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité aux taux de change ayant prévalu pendant l'exercice. Les profits et les pertes de change sont inclus dans les produits autres que d'intérêts, à l'exception des profits et des pertes de change latents sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'il subisse une dépréciation.

Les filiales dont les activités sont libellées en monnaie étrangère sont celles dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Pour les besoins de la conversion dans la monnaie fonctionnelle de la Banque, tous les actifs et passifs sont convertis au taux de change prévalant à la date du bilan, et tous les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période. Les profits et les pertes de change latents relatifs aux participations dans ces entités, déduction faite de tout profit ou de toute perte découlant des couvertures d'un investissement net se rapportant aux participations dans ces entités et de l'impôt sur le résultat applicable, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes de change dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé quand survient une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger. Le solde de la participation dans des entités à l'étranger comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, y compris TD Ameritrade, est converti en dollars canadiens au taux de change prévalant à la date du bilan, et les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, seulement si la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut des actifs et des passifs est présenté.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, comme la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché ou des risques de crédit qui se compensent, la Banque applique l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille, comme décrit à la note 5, et utilise les cours milieu de marché comme base d'établissement de la juste valeur des positions de risques qui se compensent et applique, selon le cas, le cours le plus représentatif à l'intérieur de l'écart cours acheteur-cours vendeur à la position nette ouverte. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument ou un instrument semblable, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables.

La Banque comptabilise divers types de rajustements de valeur pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas inclus dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Les rajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les intervenants du marché pour évaluer les actifs ou les passifs. Ils comprennent, sans toutefois s'y restreindre, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de chaque contrepartie et les primes de risque requises par les intervenants du marché compte tenu du risque inhérent du modèle d'évaluation.

S'il existe une différence entre le prix de transaction initial et la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation, cette différence correspond alors au profit ou à la perte initial. Le profit ou la perte initial est constaté dans les produits de négociation à la comptabilisation initiale de l'instrument seulement si la juste valeur se fonde sur des données observables. Lorsqu'une technique d'évaluation fait appel à des données non observables importantes pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute

différence entre le prix de transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est constatée dans les produits de négociation à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est comptabilisé comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est comptabilisé à titre d'actif financier, ou jusqu'à ce qu'il soit éteint.

DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de cet actif ont expiré. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif, mais prend en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier, et comptabilise également un passif financier pour la contrepartie reçue. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément comme éléments d'actif ou de passif tous les droits et obligations créés ou conservés au moment du transfert. La Banque détermine si la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée en effectuant une comparaison quantitative de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie ne change pas de façon importante par suite du transfert, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier si elle n'en a pas conservé le contrôle. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans l'actif financier. Dans ce cas, la Banque conserve généralement les droits aux flux de trésorerie futurs relatifs à l'actif par le biais d'une participation résiduelle et est exposée à un certain degré de risque associé à cet actif financier.

Les critères de décomptabilisation sont également appliqués au transfert d'une partie d'un actif, par opposition à la totalité de l'actif, ou à un groupe entier d'actifs financiers similaires, selon le cas. Dans le cas du transfert d'une partie d'un actif, la partie ne comprend que des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique, qu'une part parfaitement proportionnelle de l'actif ou qu'une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique.

Titrisation

La titrisation est l'opération par laquelle des actifs financiers sont transformés en valeurs mobilières. La Banque titrise les actifs financiers en les transférant à un tiers et, dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers (collectivement, les «droits conservés») peuvent être conservés et comprendre des coupons d'intérêts et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant. Si le transfert satisfait aux conditions de décomptabilisation, un profit ou une perte à la vente des actifs est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence des couvertures sur l'actif vendu, le cas échéant. Le montant du profit ou de la perte correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour établir la valeur des droits conservés initialement comptabilisée, la valeur comptable antérieure de l'actif cédé est répartie entre le montant décomptabilisé au bilan et les droits conservés comptabilisés, en proportion de leur juste valeur relative à la date du transfert. Après la comptabilisation initiale, puisqu'il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, la Banque estime la juste valeur en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur. Pour plus de renseignements sur les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des droits conservés, se reporter à la note 3. Les droits conservés sont classés à titre de valeur mobilière détenue à des fins de transaction, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits de négociation.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est comptabilisé. De la même façon, lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est comptabilisé. Les actifs de gestion et les passifs de gestion sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite, au coût amorti.

Passifs financiers

La Banque décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation résultant du passif est éteinte ou annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre passif financier du même prêteur selon des termes substantiellement différents ou si des modifications substantielles ont été apportées aux termes du passif existant, le passif initial est décomptabilisé et un nouveau passif est comptabilisé, et la différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

Prises en pension, mises en pension, prêts et emprunts de valeurs mobilières

Les prises en pension consistent, pour la Banque, à acheter des valeurs mobilières qu'elle s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de contrats de revente. Ces contrats sont comptabilisés à titre de transactions de prêts garantis, qui consistent pour la Banque à prendre possession des valeurs mobilières acquises, sans toutefois acquérir les risques et avantages rattachés au droit de propriété. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières acquises par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats et, au besoin, exige l'apport d'une garantie additionnelle. En cas de défaut de la contrepartie, la Banque a le droit contractuel de liquider le bien qu'elle détient en garantie et de porter le produit en diminution des paiements à recevoir de la contrepartie.

Pour ce qui est des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, elles consistent, pour la Banque, à vendre des valeurs mobilières à des contreparties qu'elle s'engage à racheter à une date ultérieure en vertu de contrats de rachat. Ces contrats ne représentent pas une renonciation aux risques et avantages rattachés au droit de propriété et sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunts garantis. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières vendues par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats de mise en pension et, au besoin, transfère une garantie additionnelle et peut exiger que les contreparties rendent les sûretés données en garantie. Certaines transactions qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont également incluses dans les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 9.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées initialement au bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Par la suite, les contrats sont évalués au coût amorti dans le bilan consolidé, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts engagés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Dans le cas des transactions de prêt de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est prise en garantie, la Banque la comptabilise, de même qu'une obligation de remettre la

trésorerie, à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension au bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont prises en garantie, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cas des transactions d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est donnée en garantie, la Banque comptabilise les transactions comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières données en garantie demeurent au bilan consolidé de la Banque.

Quand des valeurs mobilières sont données ou prises en garantie, les frais d'emprunt de valeurs mobilières et les produits de prêt de valeurs mobilières sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé sur la durée de la transaction. Quand de la trésorerie est donnée ou prise en garantie, les intérêts reçus ou engagés sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les marchandises physiques achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui en prévoit la vente ou le rachat à une date ultérieure à un prix fixe sont aussi incluses respectivement dans les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, si les critères de décomptabilisation ne sont pas respectés. Ces instruments sont évalués à la juste valeur.

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, indifféremment du fait que des actifs acquis et des passifs repris sont assignés à l'UGT ou au groupe d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grand qu'un secteur d'exploitation.

Le goodwill est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable peut avoir subi une perte de valeur. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé et ne peut pas être reprise au cours des périodes ultérieures.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables qui sont acquis séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou des logiciels internes. Les immobilisations incorporelles de la Banque sont principalement des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base et des immobilisations incorporelles relatives aux cartes de crédit et aux logiciels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à la juste valeur et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée (3 à 20 ans) au prorata de leurs avantages économiques attendus, sauf pour les logiciels, qui sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (3 à 7 ans) de façon linéaire.

Chaque trimestre, la Banque soumet ses immobilisations incorporelles à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif en excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris isolément, la Banque estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier et les agencements, le matériel divers et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les provisions pour dépréciation, le cas échéant. Les profits et les pertes découlant des cessions sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont capitalisés comme des actifs et sont amortis sur une base linéaire sur la durée la moins longue entre la durée du contrat et la durée d'utilité estimée de l'actif.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur une base linéaire sur sa durée d'utilité restant à courir, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs par catégorie d'actifs, comme suit :

Actif	Durée d'utilité
Bâtiments	15 à 40 ans
Matériel informatique	2 à 8 ans
Mobilier et agencements	3 à 15 ans
Autre matériel	5 à 15 ans
Améliorations locatives	moindre de la durée restante du contrat et de la durée d'utilité restant à courir de l'actif

Chaque trimestre, la Banque soumet ses actifs amortissables à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif en excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris isolément, la Banque estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'actif amortissable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants pris individuellement (ou les groupes destinés à être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou les

groupes destinés à être cédés), et leur vente doit être hautement probable dans un délai d'une année. Pour qu'une vente soit hautement probable, la direction doit être engagée à l'égard d'un plan de vente et avoir mis en œuvre un programme actif de mise en vente des actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés). Les actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente dans le bilan consolidé. Après le classement initial d'un actif non courant (ou d'un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente, celui-ci n'est plus amorti et toute baisse de valeur subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou toute augmentation n'excédant pas le cumul des baisses de valeur est comptabilisée dans les autres produits dans l'état du résultat consolidé.

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque attribue des options sur actions à certains employés en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. La Banque utilise un modèle d'évaluation des options fondé sur un arbre binomial pour estimer la juste valeur de toutes les attributions d'options sur actions dans le cadre de la rémunération. Le coût des options sur actions repose sur la juste valeur estimée à la date d'attribution et est comptabilisé à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour que les employés soient entièrement admissibles aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les options sur actions de la Banque, la période est généralement de cinq ans. Lorsque les options sont exercées, le montant comptabilisé initialement dans le solde du surplus d'apport est diminué, puis une augmentation correspondante est comptabilisée dans les actions ordinaires.

La Banque a établi divers autres plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. L'obligation relative aux unités d'actions est incluse dans les autres passifs. La charge de rémunération est comptabilisée en fonction de la juste valeur des unités d'actions à la date d'attribution ajustée selon les variations de juste valeur survenues entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits, déduction faite des activités de couverture, sur la période de prestation de services au cours de laquelle les employés acquièrent pleinement les droits rattachés aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les unités d'actions de la Banque, la période est généralement de quatre ans.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à prestations définies

Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin d'établir la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque. Entre les périodes d'évaluations actuarielles, une extrapolation est faite en fonction des dernières évaluations effectuées. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global, et les profits ou les pertes cumulés sont reclassés dans les résultats non distribués. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du taux d'actualisation, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et des taux de mortalité, qui sont évalués annuellement avec les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. La charge comptabilisée inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice considéré, les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies, le coût des services passés liés aux modifications, aux réductions ou aux liquidations de régimes et les charges administratives. Les coûts de modification de régime sont comptabilisés au cours de la période d'une modification de régime, que les droits soient acquis ou non. Les réductions ou liquidations sont comptabilisées par la Banque au moment où elles surviennent. Une réduction survient lorsque le nombre de personnes bénéficiant du régime baisse significativement. Il y a liquidation lorsque la Banque conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

La juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations projetées sont évaluées au 31 octobre. L'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la différence entre les écarts actuariels cumulés, les charges et les cotisations comptabilisées et est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

L'actif net au titre des prestations définies comptabilisé par la Banque est assujetti à un plafonnement qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des congés de cotisations futurs. De plus, lorsqu'on détermine, à des fins réglementaires, qu'un déficit de capitalisation existe pour un régime à prestations définies, la Banque doit comptabiliser un passif équivalant à la valeur actualisée de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer ce déficit.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque à ces régimes.

ASSURANCE

Les primes de contrats d'assurance de courte durée sont différées comme primes non acquises et sont comptabilisées sur une base linéaire dans les produits autres que d'intérêts sur la durée contractuelle généralement de 12 mois des polices sous-jacentes. Ces primes sont comptabilisées, déduction faite des montants cédés en réassurance, et s'appliquent principalement pour les contrats d'assurance de dommages. Les primes non acquises sont comptabilisées dans les passifs liés aux assurances, déduction non faite des primes cédées aux réassureurs, lesquelles sont comptabilisées dans les autres actifs. Les primes pour les polices d'assurance de personnes sont comptabilisées en résultat à mesure qu'elles sont gagnées dans les produits d'assurance.

Pour l'assurance de dommages, les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les demandes d'indemnisation réelles et les estimations des demandes d'indemnisation futures relatives à des événements pouvant faire l'objet d'une réclamation d'assurance survenus au plus tard à la date du bilan consolidé. Elles sont calculées par l'actuaire désigné conformément aux pratiques actuarielles reconnues, et sont comptabilisées dans les autres passifs. Les indemnisations attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont évaluées individuellement et tiennent compte de variables comme les pertes passées, les tendances en matière de demandes d'indemnisation réelles et les changements survenus dans les contextes social, économique et légal en vigueur. Ces obligations sont passées en revue constamment et, au fur et à mesure que des événements surviennent et que de nouvelles informations sont disponibles, les obligations sont ajustées au besoin. Outre les informations sur les demandes d'indemnisation signifiées, les obligations comptabilisées par la Banque comprennent une provision pour tenir compte des prévisions de réclamations, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés par les titulaires de police. Les sinistres subis, mais non encore signifiés sont évalués en fonction des tendances de développement historiques et des méthodologies actuarielles pour les groupes de sinistres qui présentent des caractéristiques similaires. Les passifs actuariels pour l'assurance de personnes représentent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de la police établie au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle standard. Les passifs actuariels sont comptabilisés dans les passifs liés aux assurances et les variations sont comptabilisées dans les indemnisations d'assurance et charges connexes.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'éteindre.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction de la contrepartie qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes qui touchent l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation, au moyen d'un taux d'actualisation reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat est composé de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat consolidé, sauf dans la mesure où il est rattaché aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas cet impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et les valeurs attribuées à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures, auxquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront suffisants. Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires liées aux participations dans des filiales, succursales et entreprises associées et aux investissements dans des coentreprises si la Banque contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La Banque comptabilise une provision au titre d'une position fiscale incertaine s'il est probable qu'elle devra verser un montant aux autorités fiscales par suite de leur examen d'une position fiscale. Cette provision est évaluée selon la meilleure estimation par la Banque du montant prévu à payer. Les provisions sont reprises en résultat dans la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat au cours de la période pendant laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

NOTE 3 : JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification de ces normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Dans le cas des titres de créance classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'une dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière est regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumises collectivement à un test de dépréciation qui tient compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Prêts

Un prêt, y compris un titre de créance classé comme prêt, est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt, au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. La Banque évalue un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évalue collectivement les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerce son jugement pour établir le moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et le montant qui sera recouvré en cas de défaut de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoit recouvrer aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition en cas de défaut. La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées.

ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument ou un instrument similaire, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5.

DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte sur la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits de négociation. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour compenser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut amener une correction du montant des provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Des changements dans ces évaluations peuvent mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées pour établir le risque d'assurance sont présentés à la note 22.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, il faut comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer ses principales activités économiques. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des sûretés, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit à titre de mandant ou de mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en compte sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables sont absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel à titre de mandant si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

NOTE 4 : MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

Aucune principale méthode comptable nouvelle ou modifiée n'a été appliquée par la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2017.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9*, Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). Cette version définitive comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation des actifs financiers; et 3) Comptabilité de couverture générale. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée d'IFRS 9. La Banque peut choisir d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 ou IAS 39. La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IAS 39 pour le moment, mais se conformera aux obligations d'information relatives à la comptabilité de couverture énoncées dans les modifications corrélatives à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7).

IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions. IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des états financiers des périodes comparatives, sauf dans certaines circonstances limitées liées aux aspects de la comptabilité de couverture. Les entités peuvent retraiter les chiffres des périodes comparatives pourvu qu'aucune connaissance a posteriori ne soit utilisée. La Banque a pris la décision de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives et comptabilisera tout écart d'évaluation entre les valeurs comptables antérieures et les nouvelles valeurs comptables à la date de l'adoption, par un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués. En janvier 2015, le BSIF a publié le préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9* Instruments financiers *par les banques d'importance systémique intérieure*. Toutes les banques d'importance systémique intérieure (BISI), y compris la Banque, sont tenues d'adopter la norme IFRS 9 par anticipation pour l'exercice ouvert à compter du 1er novembre 2017. Des modifications corrélatives ont été apportées à IFRS 7, établissant des obligations d'informations quantitatives et qualitatives étendues découlant d'IFRS 9, lesquelles devront être adoptées pour l'exercice ouvert à compter du 1er novembre 2017, lorsque la Banque appliquera pour la première fois les dispositions d'IFRS 9.

En décembre 2015, le comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié le document «Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues» qui énonce des recommandations prudentielles visant à établir de saines pratiques en matière de risques de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application continue des référentiels comptables relatifs aux pertes sur prêts attendues. En juin 2016, le BSIF a publié sa ligne directrice *IFRS 9, Instruments financiers et exigences en matière de divulgation financière*, laquelle donne des consignes aux institutions financières fédérales devant appliquer IFRS 9 qui sont conformes aux recommandations du CBCB. Cette ligne directrice, qui s'appliquera à la Banque à l'adoption d'IFRS 9, remplace certaines lignes directrices qui s'appliquaient sous IAS 39. L'adoption d'IFRS 9 représente une initiative importante pour la Banque, qui repose sur un cadre de gouvernance établi et un plan solide de mise en place.

En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 à l'égard des clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative. Ces modifications doivent être appliquées rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, soit le 1er novembre 2019 en ce qui concerne la Banque. L'adoption anticipée est permise. La Banque continue d'évaluer l'incidence de ces modifications, toutefois, elle ne devrait pas être importante.

Au 31 octobre 2017, la Banque, qui pourrait peaufiner ses prévisions, s'attend à ce que l'adoption d'IFRS 9 entraîne un rajustement total à la baisse d'environ 36 millions de dollars des capitaux propres attribuables aux actionnaires, dont un montant de 96 millions de dollars est attribuable à l'adoption de la méthode fondée sur les pertes de crédit attendues, en partie contrebalancé par un montant de 60 millions de dollars découlant de changements au classement et à l'évaluation. Selon les exigences réglementaires en vigueur, l'incidence attendue sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires est une baisse de 15 pdb attribuable presque exclusivement au plancher réglementaire selon Bâle I.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui établit les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats conclus avec des clients et qui prescrit l'application d'un modèle de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes. La norme exclut de son champ d'application les produits tirés de certains éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. En juillet 2015, l'IASB a confirmé le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de cette norme, la reportant aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, soit le 1er novembre 2018 pour la Banque. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 15, qui fournissent des lignes directrices supplémentaires relatives à l'identification des obligations de prestation, aux considérations à prendre en compte pour déterminer si une entité agit à titre de mandant ou de mandataire et aux produits tirés de contrats de licence. Ces modifications offrent aussi un allègement transitoire supplémentaire à l'adoption initiale d'IFRS 15 et entrent en vigueur à la même date qu'IFRS 15. La Banque prévoit appliquer cette norme sur une base rétrospective modifiée, en comptabilisant l'incidence cumulée de l'application initiale de la norme comme un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1er novembre 2018. La Banque continue d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers, notamment sur la présentation de certains produits et de certaines charges, le moment et la méthode de la comptabilisation des produits, et la présentation d'informations qualitatives et quantitatives supplémentaires. Pour le moment, la Banque ne prévoit pas que l'adoption de la nouvelle norme aura une incidence importante.

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16)*,* qui remplace IAS 17, *Contrats de location* (IAS 17), et qui présente un seul modèle comptable pour les preneurs applicable à tous les contrats de location, lequel supprime la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative pour presque tous les contrats de location. Les preneurs devront aussi comptabiliser l'amortissement de l'actif lié au droit d'utilisation et une charge d'intérêts pour l'obligation locative à l'état du résultat. Les contrats de location à court terme, soit les contrats dont la durée est d'au plus 12 mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation. Pour les bailleurs, la comptabilisation demeure essentiellement la même. IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, soit le 1er novembre 2019 pour la Banque, et doit être appliquée rétrospectivement. L'adoption anticipée est permise uniquement si elle concorde avec l'adoption d'IFRS 15 ou si elle survient après l'adoption d'IFRS 15. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (IFRS 2), qui fournissent des indications supplémentaires sur le classement et l'évaluation des paiements fondés sur des actions. Les modifications clarifient la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie et assorties d'une condition de performance, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui

comportent des caractéristiques de règlement net aux fins des obligations de retenue à la source et la comptabilisation de modifications qui font en sorte que des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie sont reclassées comme étant réglées en instruments de capitaux propres. Les modifications à IFRS 2 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, soit le 1er novembre 2018 pour la Banque, et s'appliquent prospectivement; toutefois, l'application rétrospective est possible dans certains cas. L'adoption anticipée est permise. Les modifications à IFRS 2 ne devraient pas avoir une incidence importante sur la Banque.

Contrats d'assurance
En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et prescrit un nouveau modèle pour la comptabilisation des obligations liées aux polices d'assurance, des produits tirés des primes et des charges liées aux indemnisations, en plus de fournir des indications relatives à la présentation et aux informations à fournir. IFRS 17 sera en vigueur pour l'exercice de la Banque ouvert le 1er novembre 2021. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

NOTE 5 : ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Certains actifs et passifs, surtout les instruments financiers, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur une base récurrente. Ces instruments financiers comprennent les prêts et les valeurs mobilières classés comme détenus à des fins de transaction, les actifs et les passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les instruments classés comme disponibles à la vente, les dérivés, certaines valeurs mobilières prises en pension, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

GOUVERNANCE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION
Les processus d'évaluation suivent des politiques et des procédures approuvées par la haute direction et par des spécialistes en la matière. La surveillance par la haute direction du processus d'évaluation relève de divers comités responsables des questions d'évaluation. De plus, la Banque met en place un certain nombre de contrôles supplémentaires, notamment un processus de vérification indépendante des prix assurant l'exactitude des évaluations de la juste valeur présentées dans les états financiers. Les sources utilisées pour l'évaluation indépendante des prix respectent les critères établis dans les politiques approuvées touchant l'évaluation, qui prennent en compte l'évaluation de la fiabilité, la pertinence et la fréquence des données.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES
Aux fins de l'évaluation et de la présentation de l'information financière, la Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses qui suivent.

Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement
La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement des obligations de gouvernements.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que des titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie d'actifs pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus, mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les données de marché utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est établie principalement à l'aide des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants et d'autres techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte-Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie et la liquidité.

Autres titres de créance
La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance, y compris les titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction à la catégorie disponibles à la vente, repose principalement sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de titres de référence et d'obligations de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des actifs sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de titres de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

Titres de capitaux propres
La juste valeur des titres de capitaux propres repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, comme pour les titres de capitaux propres privés, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les multiples du résultat avant impôt et amortissement, et d'autres techniques d'évaluation pertinentes.

S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de capitaux propres détenus, un rajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions. Cependant, les restrictions qui ne font pas partie du titre détenu et qui représentent un accord contractuel distinct conclu par la Banque et un tiers n'influent pas sur la juste valeur de l'instrument initial.

Droits conservés
Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre

les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

Prêts

La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti, autres que les titres de créance classés comme prêts, reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimée est établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit.

À la comptabilisation initiale, les titres de créance classés comme prêts ne comprennent pas les titres qui ont des prix cotés sur des marchés actifs. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, la juste valeur est établie d'après les prix cotés de titres semblables, d'après d'autres preuves indirectes ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Si les prix cotés sur des marchés actifs deviennent disponibles par la suite, ils sont utilisés pour établir la juste valeur des titres de créance classés comme prêts.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance, et corrobore ces informations en recourant à des techniques d'évaluation ou en obtenant des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

Marchandises

La juste valeur des marchandises est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. La Banque négocie également des contrats de dérivés de marchandises qui peuvent être négociés sur une Bourse ou sur des marchés hors cote.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte-Carlo. Les modèles d'évaluation utilisent des données observables sur le marché ou qui peuvent être tirées de celles-ci.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des rajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un rajustement de valeur lié au risque de crédit (RVRC) est appliqué à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les rajustements de valeur liés au risque de crédit, la Banque tient compte des conventions-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

S'il y a défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimée, déduction faite de la valeur des biens reçus en garantie, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans ce cas, la valeur de réalisation estimée est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la dépréciation, après ajustement pour tenir compte de la valeur des biens reçus en garantie. La juste valeur des dérivés détenus à des fins autres que de transaction est établie de la même manière que pour les dérivés détenus à des fins de transaction.

La juste valeur d'un dérivé est en partie une fonction du nantissement. La Banque utilise la courbe de swap indexé sur le taux à un jour pertinente pour actualiser les flux de trésorerie des dérivés garantis puisque la majorité des sûretés sont fournies sous forme de trésorerie et peuvent être financées au taux de financement à un jour.

Un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) est appliqué à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte des coûts de financement et avantages implicites du marché dans la fixation des prix et l'évaluation de la juste valeur des dérivés non garantis. Certains des principaux facteurs du RVF comprennent l'écart du coût de financement implicite du marché par rapport au taux interbancaire offert à Londres (TIOL) et l'exposition moyenne attendue par contrepartie. Le RVF est rajusté par la suite pour tenir compte de la mesure de l'incorporation du coût de financement dans les niveaux de transactions observées et pour la calibrer en fonction de l'échéance attendue de la transaction. La Banque continuera à surveiller les pratiques de l'industrie et pourrait peaufiner la méthode qu'elle utilise et déterminer les produits auxquels s'applique le RVF en fonction de l'évolution des pratiques sur le marché.

Dépôts

La juste valeur estimée des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables comme les courbes de rendement de titres de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

Passifs de titrisation

La juste valeur des passifs de titrisation est calculée d'après les prix cotés ou les prix cotés d'instruments financiers similaires, s'ils sont disponibles. Si les prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation, ce qui maximise l'utilisation de données observables comme les courbes des obligations hypothécaires du Canada.

Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de capitaux propres ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour calculer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de capitaux propres et les titres de créance sous-jacents.

Valeurs mobilières prises en pension et obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension
Les marchandises achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui prévoit la vente ou le rachat des marchandises à une date ultérieure à un prix fixe sont comptabilisées à la juste valeur. La juste valeur de ces contrats est établie d'après des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation des données de marché observables comme les courbes de swaps de taux et les prix à terme des marchandises.

Billets et débentures subordonnés
La juste valeur des billets et débentures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Pour les dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marchés observables comme les courbes de rendement de titres de référence. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables. La Banque prend actuellement des engagements de prêts hypothécaires envers ses clients afin de leur accorder un prêt hypothécaire à taux fixe avant la date prévue de leur financement. La Banque évalue les engagements de prêts au moyen d'un modèle d'évaluation des options et par des ajustements calculés à l'aide d'un taux de prêt prévu afin d'établir précisément la juste valeur. Le taux de prêt prévu représente la meilleure estimation de la Banque, fondée sur une analyse historique, quant aux montants des engagements de prêts qui seront réellement financés. Si des prorogations d'engagement sont exercées par l'emprunteur, la Banque réévaluera l'option vendue à la juste valeur.

Exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille
En vertu de l'exception aux fins de l'évaluation énoncée par IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, une entité peut évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers dont les risques se compensent sur la base de la vente ou du transfert de son exposition nette à un risque particulier ou à plusieurs risques. La Banque gère certains actifs financiers et passifs financiers, notamment des actifs dérivés et des passifs dérivés, selon leur exposition nette et se prévaut de l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille pour établir la juste valeur de ces actifs financiers et passifs financiers.

Juste valeur d'actifs et de passifs non comptabilisés à la juste valeur
Les actifs et les passifs qui ne sont pas ultérieurement comptabilisés à la juste valeur comprennent la plupart des prêts, la plupart des dépôts, certains passifs de titrisation, la plupart des valeurs mobilières prises en pension, la plupart des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et les billets et débentures subordonnés. La juste valeur de ces instruments est calculée seulement aux fins de la présentation de l'information financière et les techniques d'évaluation utilisées sont décrites ci-dessus. De plus, la Banque a déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants se rapproche de leur juste valeur, puisqu'ils sont habituellement des instruments financiers liquides à taux variable et des instruments financiers à court terme : trésorerie et montants à recevoir de banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, valeurs mobilières prises en pension, engagements de clients au titre d'acceptations, montants à recevoir des courtiers et des clients, autres actifs, acceptations, obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, montants à payer aux courtiers et aux clients et autres passifs.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur
Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent les actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les bâtiments et le matériel et mobilier, ainsi que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

Actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur

(en millions de dollars canadiens)			*Aux*	
	31 octobre 2017		31 octobre 2016	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**3 971**	**$ 3 971**	$ 3 907	$ 3 907 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**51 185**	**51 185**	53 714	53 714
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance[1]				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	**45 623**	**45 708**	51 290	51 855
Autres titres de créance	**25 740**	**25 719**	33 105	33 135
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	**71 363**	**71 427**	84 395	84 990
Valeurs mobilières prises en pension	**133 084**	**133 084**	84 324	84 324
Prêts	**609 529**	**610 491**	584 243	589 080
Titres de créance classés comme prêts	**3 062**	**3 156**	1 413	1 678
Total des prêts	**612 591**	**613 647**	585 656	590 758
Autres				
Engagements de clients au titre d'acceptations	**17 297**	**17 297**	15 706	15 706
Montants à recevoir des courtiers et des clients	**29 971**	**29 971**	17 436	17 436
Autres actifs	**4 556**	**4 556**	4 352	4 352
Total des actifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur	**924 018**	**$ 925 138**	$ 849 490	$ 855 187 $
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts	**832 824**	**$ 833 475**	$ 773 660	$ 776 161 $
Acceptations	**17 297**	**17 297**	15 706	15 706
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**86 527**	**86 527**	45 316	45 316
Passifs de titrisation au coût amorti	**16 076**	**16 203**	17 918	18 276
Montants à payer aux courtiers et aux clients	**32 851**	**32 851**	17 857	17 857
Autres passifs	**9 926**	**9 932**	9 229	9 288
Billets et débentures subordonnés	**9 528**	**10 100**	10 891	11 331
Total des passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur	**1 005 029**	**$ 1 006 385**	$ 890 577	$ 893 935 $

[1] Comprennent des titres de créance reclassés hors de la catégorie disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Pour connaître la valeur comptable et la juste valeur des titres de créance reclassés, se reporter à la note 7.

Hiérarchie des justes valeurs
Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction du caractère observable des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés pour des actifs ou des passifs identiques qui sont négociés sur un marché actif ou qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires.

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif évalué à la juste valeur sur une base récurrente.

Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente[1]

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
	31 octobre 2017				31 octobre 2016			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total[1]**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total[2]
ACTIFS FINANCIERS ET MARCHANDISES								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction[3]								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**390**	**8 678**	**–**	**9 068**	70	9 978	34	10 082
Provinces	**–**	**6 524**	**–**	**6 524**	–	5 678	–	5 678
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**605**	**16 862**	**–**	**17 467**	724	17 246	–	17 970
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**–**	**5 047**	**–**	**5 047**	–	4 424	73	4 497
Titres adossés à des créances hypothécaires	**–**	**1 906**	**–**	**1 906**	–	1 472	–	1 472
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	**–**	**3 337**	**6**	**3 343**	–	2 697	15	2 712
Autres émetteurs	**–**	**10 007**	**8**	**10 015**	–	7 572	148	7 720
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	**31 921**	**21**	**–**	**31 942**	29 054	96	65	29 215
Actions privilégiées	**68**	**–**	**–**	**68**	27	–	–	27
Prêts détenus à des fins de transaction	**–**	**11 235**	**–**	**11 235**	–	11 606	–	11 606
Marchandises	**7 139**	**132**	**–**	**7 271**	8 071	176	–	8 247
Droits conservés	**–**	**32**	**–**	**32**	–	–	31	31
	40 123	**63 781**	**14**	**103 918**	37 946	60 945	366	99 257
Dérivés								
Dérivés de taux	**21**	**15 324**	**–**	**15 345**	4	27 364	–	27 368
Dérivés de change	**9**	**37 817**	**1**	**37 827**	44	41 828	9	41 881
Dérivés de crédit	**–**	**34**	**–**	**34**	–	–	–	–
Dérivés d'actions	**–**	**1 303**	**908**	**2 211**	–	1 391	729	2 120
Contrats de marchandises	**96**	**677**	**5**	**778**	51	816	6	873
	126	**55 155**	**914**	**56 195**	99	71 399	744	72 242
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières[3]	**220**	**3 699**	**113**	**4 032**	80	4 046	157	4 283
	220	**3 699**	**113**	**4 032**	80	4 046	157	4 283
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**–**	**16 225**	**–**	**16 225**	–	14 717	–	14 717
Provinces	**–**	**7 922**	**–**	**7 922**	–	7 851	–	7 851
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**–**	**48 280**	**–**	**48 280**	–	34 473	–	34 473
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**–**	**21 122**	**–**	**21 122**	–	15 503	6	15 509
Titres adossés à des créances hypothécaires	**–**	**8 812**	**–**	**8 812**	–	4 949	–	4 949
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	**–**	**29 428**	**553**	**29 981**	–	18 593	–	18 593
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**–**	**1 715**	**–**	**1 715**	–	625	–	625
Obligations de sociétés et autres	**–**	**9 768**	**22**	**9 790**	–	8 266	20	8 286
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires[4, 5]	**341**	**3**	**1 572**	**1 916**	231	223	1 594	2 048
Actions privilégiées	**242**	**–**	**123**	**365**	88	–	98	186
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	**–**	**2**	**275**	**277**	–	49	279	328
	583	**143 277**	**2 545**	**146 405**	319	105 249	1 997	107 565
Valeurs mobilières prises en pension	**–**	**1 345**	**–**	**1 345**	–	1 728	–	1 728
PASSIFS FINANCIERS								
Dépôts détenus à des fins de transaction	**–**	**77 419**	**2 521**	**79 940**	–	77 572	2 214	79 786
Dérivés								
Dérivés de taux	**15**	**12 730**	**70**	**12 815**	3	22 092	95	22 190
Dérivés de change	**10**	**33 599**	**–**	**33 609**	16	39 535	5	39 556
Dérivés de crédit	**–**	**356**	**–**	**356**	–	257	–	257
Dérivés d'actions	**–**	**1 999**	**1 801**	**3 800**	–	1 351	1 408	2 759
Contrats de marchandises	**97**	**534**	**3**	**634**	75	587	1	663
	122	**49 218**	**1 874**	**51 214**	94	63 822	1 509	65 425
Passifs de titrisation à la juste valeur	**–**	**12 757**	**–**	**12 757**	–	12 490	–	12 490
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**–**	**1**	**7**	**8**	–	177	13	190
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert[3]	**2 068**	**33 414**	**–**	**35 482**	1 396	31 705	14	33 115
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**–**	**2 064**	**–**	**2 064**	–	3 657	–	3 657

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] La juste valeur est la même que la valeur comptable.
[3] Les soldes reflètent la diminution des valeurs mobilières détenues (positions acheteur) du montant équivalant aux valeurs mobilières identiques vendues mais non encore achetées (positions vendeur).
[4] Au 31 octobre 2017, la valeur comptable de certains titres de capitaux propres disponibles à la vente de 6 millions de dollars (6 millions de dollars au 31 octobre 2016) correspondait au coût en l'absence de prix cotés sur des marchés actifs et n'est pas présentée dans le tableau ci-dessus.
[5] Au 31 octobre 2017, les actions ordinaires comprenaient la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,4 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2016), rachetables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3.

La politique de la Banque est de comptabiliser le transfert des actifs et des passifs entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon les justes valeurs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés entre le niveau 1 et le niveau 2 si la fréquence et le volume de transactions sont suffisants sur un marché actif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Banque a transféré des titres du Trésor désignés à la juste valeur par le biais du résultat net d'un montant de 164 millions de dollars et des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert d'un montant de 48 millions de dollars hors du niveau 1 dans le niveau 2 puisqu'il s'agit maintenant d'anciens titres et qu'ils sont négociés moins souvent. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2.

Transferts des instruments du niveau 3

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

En raison de la nature non observable des données utilisées pour évaluer les instruments financiers de niveau 3, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments. La juste valeur d'instruments financiers de niveau 3 peut être déterminée au moyen de diverses hypothèses raisonnables possibles. Pour déterminer les niveaux appropriés pour ces données non observables, les paramètres sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction.

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 respectivement pour les exercices clos le 31 octobre.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur au 1er nov. 2016	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) : Inclus dans le résultat net[1]	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) : Inclus dans les autres éléments du résultat global[2]	Activités : Achats	Activités : Émissions	Activités : Divers[3]	Transferts : Au niveau 3	Transferts : Hors du niveau 3	Juste valeur au 31 oct. 2017	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus[4]
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Fédéral	34 $	(2) $	– $	3 $	– $	(32) $	– $	(3) $	– $	– $
Provinces	–	–	–	–	–	–	7	(7)	–	–
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	73	7	–	17	–	(58)	20	(59)	–	–
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	15	–	–	1	–	(15)	9	(4)	6	–
Autres émetteurs	148	2	–	253	–	(312)	138	(221)	8	1
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	65	–	–	–	–	(65)	–	–	–	–
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts détenus à des fins de transaction	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Marchandises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Droits conservés	31	6	–	–	–	–	–	(37)	–	–
	366	13	–	274	–	(482)	174	(331)	14	1
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
Valeurs mobilières	157	(3)	–	13	–	(54)	–	–	113	(3)
Prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	157	(3)	–	13	–	(54)	–	–	113	(3)
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	6	–	–	–	–	(6)	–	–	–	–
Autres titres de créance										
Titres adossés à des actifs	–	–	–	553	–	–	–	–	553	–
Obligations de sociétés et autres	20	–	2	–	–	–	–	–	22	2
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	1 594	36	(26)	153	–	(185)	–	–	1 572	(26)
Actions privilégiées	98	6	26	4	–	(11)	–	–	123	26
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	279	(2)	3	–	–	(3)	1	(3)	275	3
	1 997 $	40 $	5 $	710 $	– $	(205) $	1 $	(3) $	2 545 $	5 $

	Juste valeur au 1er nov. 2016	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents) : Inclus dans le résultat net[1]	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents) : Inclus dans les autres éléments du résultat global[2]	Activités : Achats	Activités : Émissions	Activités : Divers[3]	Transferts : Au niveau 3	Transferts : Hors du niveau 3	Juste valeur au 31 oct. 2017	Variation des pertes latentes (profits latents) sur les instruments encore détenus[4]
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction[5]	2 214 $	212 $	– $	(790) $	1 380 $	(448) $	33 $	(80) $	2 521 $	195 $
Dérivés[6]										
Dérivés de taux	95	(20)	–	–	–	(5)	–	–	70	(20)
Dérivés de change	(4)	4	–	–	–	–	(2)	1	(1)	(1)
Dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dérivés d'actions	679	321	–	(73)	174	(208)	–	–	893	330
Contrats de marchandises	(5)	2	–	–	–	–	–	1	(2)	–
	765	307	–	(73)	174	(213)	(2)	2	960	309
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	13	54	–	–	119	(179)	–	–	7	47
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	14	–	–	(14)	–	–	–	–	–	–

[1] Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé.
[2] Autres éléments du résultat global.
[3] Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.
[4] Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.
[5] Les émissions et les rachats de dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.
[6] Composés au 31 octobre 2017 d'actifs dérivés de 0,9 milliard de dollars (0,7 milliard de dollars au 1er novembre 2016) et de passifs dérivés de 1,9 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 1er novembre 2016), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3[1]

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur au 1er nov. 2015	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) : Inclus dans le résultat net[2]	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) : Inclus dans les autres éléments du résultat global	Activités : Achats	Activités : Émissions	Activités : Divers[3]	Transferts : Au niveau 3	Transferts : Hors du niveau 3	Juste valeur au 31 oct. 2016	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus[4]
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Fédéral	– $	– $	– $	– $	– $	– $	34 $	– $	34 $	– $
Provinces	24	3	–	39	–	(67)	3	(2)	–	–
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	5	–	–	1	–	–	73	(6)	73	–
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	57	(1)	–	23	–	(66)	3	(1)	15	(1)
Autres émetteurs	108	17	–	129	–	(201)	340	(245)	148	9
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	186	–	–	77	–	(198)	–	–	65	–
Actions privilégiées	5	–	–	32	–	(37)	–	–	–	–
Prêts détenus à des fins de transaction	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Marchandises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Droits conservés	38	2	–	–	–	(9)	–	–	31	2
	423	21	–	301	–	(578)	453	(254)	366	10
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
Valeurs mobilières	83	2	–	101	–	(62)	53	(20)	157	1
Prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	83	2	–	101	–	(62)	53	(20)	157	1
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	7	–	–	–	–	(1)	–	–	6	–
Autres titres de créance										
Titres adossés à des actifs	501	–	–	–	–	(501)	–	–	–	–
Obligations de sociétés et autres	147	5	(3)	–	–	(5)	3	(127)	20	(1)
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	1 575	53	(32)	71	–	(73)	–	–	1 594	(23)
Actions privilégiées	94	(18)	11	11	–	–	–	–	98	11
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	282	36	–	–	–	(4)	–	(35)	279	–
	2 606 $	76 $	(24) $	82 $	– $	(584) $	3 $	(162) $	1 997 $	(13) $

	Juste valeur au 1er nov. 2015	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents) : Inclus dans le résultat net[2]	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents) : Inclus dans les autres éléments du résultat global	Activités : Achats	Activités : Émissions	Activités : Divers[3]	Transferts : Au niveau 3	Transferts : Hors du niveau 3	Juste valeur au 31 oct. 2016	Variation des pertes latentes (profits latents) sur les instruments encore détenus[4]
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction[5]	1 880 $	145 $	– $	(480) $	1 013 $	(343) $	11 $	(12) $	2 214 $	166 $
Dérivés[6]										
Dérivés de taux	88	11	–	–	–	(4)	–	–	95	9
Dérivés de change	(1)	(3)	–	–	–	(1)	–	1	(4)	(2)
Dérivés de crédit	(4)	4	–	–	–	–	–	–	–	4
Dérivés d'actions	397	258	–	(80)	209	(105)	1	(1)	679	258
Contrats de marchandises	3	3	–	–	–	(8)	(3)	–	(5)	(2)
	483	273	–	(80)	209	(118)	(2)	–	765	267
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	13	(64)	–	–	130	(66)	–	–	13	(41)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	59	–	–	(103)	–	58	–	–	14	–

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé.
[3] Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.
[4] Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.
[5] Depuis le 1er février 2016, les émissions et les rachats de dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.
[6] Composés au 31 octobre 2016 d'actifs dérivés de 0,7 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars au 1er novembre 2015) et de passifs dérivés de 1,5 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars au 1er novembre 2015), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

ÉVALUATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS QUI SONT CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Données non observables importantes des positions de niveau 3

La présente rubrique porte sur les données non observables importantes incluses dans les positions de niveau 3 et présente une évaluation de l'incidence potentielle que pourrait avoir une variation de chacune des données non observables sur l'évaluation de la juste valeur.

Équivalent de prix

Certains instruments financiers, surtout des titres de créance et des titres de capitaux propres, sont évalués au moyen d'équivalents de prix lorsqu'il n'y a pas de prix cotés, et la juste valeur est mesurée par comparaison avec des données observables sur le prix d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Pour les titres de créance, l'équivalent de prix est exprimé en points et représente un pourcentage de la valeur nominale, et les prix qui se retrouvent à la limite inférieure de la fourchette sont en général rattachés à des titres qui ont subi une perte de valeur. Pour les titres de capitaux propres, l'équivalent de prix se fonde sur un pourcentage d'un prix de référence. Il peut y avoir des écarts importants en fonction de la liquidité des titres. Pour les nouvelles émissions de titres de créance et de titres de participation, le prix équivaut à 100 % du prix d'émission.

Écart de crédit

L'écart de crédit est une donnée importante de l'évaluation pour beaucoup de dérivés. Il s'agit du principal indicateur de la qualité du crédit d'une contrepartie, qui équivaut à la prime ou au rendement supérieur par rapport à celui du titre de référence auquel le détenteur d'une obligation s'attendrait pour accepter la différence entre la qualité du crédit de l'entité et celle de l'entité de référence. Une augmentation (diminution) de l'écart de crédit fera (diminuer) augmenter la valeur de l'instrument financier. Les écarts de crédit peuvent être négatifs lorsque la qualité du crédit de la contrepartie est supérieure à celle de l'entité de référence utilisée pour calculer l'écart. Plus un écart de crédit est élevé, plus la qualité du crédit baisse.

Corrélation

Les variations de certaines données ne sont pas nécessairement indépendantes de celles d'autres données. Pareilles relations, lorsqu'elles sont importantes pour la juste valeur d'un instrument, sont intégrées dans les modèles d'évaluation sous la forme de données de corrélation. La Banque inclut la corrélation existant entre les actifs d'une même catégorie de même que la corrélation existant entre les catégories d'actifs. Par exemple, la corrélation de prix représente la relation entre les prix des titres de capitaux propres dans un panier de dérivés d'actions et la corrélation quanto représente la relation entre les instruments réglés dans une monnaie et les titres sous-jacents qui sont libellés dans une autre monnaie.

Volatilité implicite

La volatilité implicite désigne la valeur de la volatilité d'un instrument sous-jacent qui, si elle est utilisée dans un modèle d'évaluation des options (comme le modèle Black-Scholes), donnera une valeur théorique égale au prix courant du marché de l'option. La volatilité implicite est une mesure prospective et subjective, et elle diffère de la volatilité passée puisque celle-ci est calculée à partir de rendements passés connus d'un titre.

Ratio de financement

Le ratio de financement est une donnée non observable importante requise pour évaluer les engagements de prêt contractés par la Banque. Le ratio de financement correspond à une estimation du pourcentage des engagements qui sont en fin de compte financés par la Banque. Le ratio de financement est fondé sur un certain nombre de facteurs tels que les pourcentages de financement passés observables au sein de divers canaux de crédit et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, la concurrence sur le plan des prix et l'écart entre le taux hypothécaire fixe et le taux hypothécaire variable. Une augmentation (diminution) du ratio de financement fera augmenter (diminuer) la valeur de l'engagement de crédit compte tenu des taux d'intérêt en vigueur.

Ratio cours/bénéfice, taux d'actualisation et escompte de liquidité

Le ratio cours/bénéfice, le taux d'actualisation et l'escompte de liquidité sont des données importantes utilisées pour évaluer certains titres de capitaux propres et certains droits conservés. Le choix des ratios cours/bénéfice se fait pour des entités comparables, et plus un ratio est élevé, plus la juste valeur sera élevée. Les taux d'actualisation entrent dans le calcul des prévisions de flux de trésorerie pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques associés aux flux de trésorerie. Plus un taux d'actualisation est élevé, moins la juste valeur sera élevée. Les escomptes de liquidité peuvent être appliqués quand il y a une différence de liquidité entre l'entité comparée et les titres de capitaux propres qui sont évalués.

Courbe de swaps propre à une devise

La juste valeur des dérivés de change est établie au moyen de données comme les cours au comptant de devises et les courbes de swaps. En général, les courbes de swaps sont observables, mais certaines durations ou certains cours au comptant propres à une devise et certaines courbes de swaps propres à une devise ne sont pas observables.

Rendement de l'action

Le rendement de l'action est une importante donnée servant à évaluer les dérivés d'actions et il est en général exprimé en pourcentage du cours de l'action.
Le rendement de l'action peut être obtenu à partir du prix d'une prise en pension ou des prix à terme de l'action dont on cherche à établir la juste valeur.
Le rendement au comptant de l'action peut également être obtenu à partir de sources de prix, s'il peut être établi que le rendement au comptant de l'action est une bonne indication des dividendes à venir.

Courbe de swaps indexés sur l'inflation

La juste valeur des contrats de swaps indexés sur l'inflation résulte de l'échange de valeur entre la courbe de taux d'intérêt et l'indice d'inflation. L'écart de rendement d'un swap indexé sur l'inflation n'est pas observable et est établi à l'aide de données d'entrée de substitution telles que les taux de l'indice d'inflation et le rendement des obligations dans l'indice des prix à la consommation (IPC). Les courbes de swaps sont généralement observables; toutefois, il peut arriver que certaines courbes de swaps particulières ne le soient pas.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3

Le tableau ci-après présente les actifs et les passifs de la Banque qui sont comptabilisés à la juste valeur et classés dans le niveau 3 ainsi que les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur, les données importantes utilisées pour une technique d'évaluation qui sont considérées comme non observables et une fourchette de valeurs pour ces données non observables. La fourchette de valeurs représente l'échelle des données utilisées dans le calcul de la juste valeur, allant de la plus basse à la plus haute.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

							Aux
			31 octobre 2017		31 octobre 2016		
	Technique d'évaluation	**Données non observables importantes (niveau 3)**	**Bas de la fourchette**	**Haut de la fourchette**	Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	**Unité**
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	**Comparable de marché**	**Équivalent de prix d'obligations**	**98**	**177**	61	131	**points**
Autres titres de créance	**Comparable de marché**	**Équivalent de prix d'obligations**	**–**	**114**	–	109	**points**
Titres de capitaux propres[1]	**Comparable de marché**	**Prix de nouvelles émissions**	**100**	**100**	100	100	**%**
	Flux de trésorerie actualisés	**Taux d'actualisation**	**6**	**9**	7	18	**%**
	Multiple du BAIIA	**Ratio cours/bénéfice**	**5,5**	**20,5**	4,5	20,5	**fois**
	Comparable de marché	**Équivalent de prix**	**50**	**118**	54	117	**%**
Droits conservés	**Flux de trésorerie actualisés**	**Taux d'actualisation**	**s. o.**[2]	**s. o.**	287	324	**pdb**[3]
Autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**Comparable de marché**	**Équivalent de prix d'obligations**	**s. o.**	**s. o.**	99	100	**points**
Dérivés							
Dérivés de taux	**Modèle d'évaluation des options sur swap**	**Volatilité propre aux devises**	**11**	**338**	28	264	**%**
	Flux de trésorerie actualisés	**Courbes de swaps indexés sur l'inflation**	**1**	**2**	1	2	**%**
	Modèle d'évaluation des options	**Ratio de financement**	**55**	**75**	55	75	**%**
Dérivés de change	**Modèle d'évaluation des options**	**Volatilité propre aux devises**	**7**	**10**	9	14	**%**
Dérivés de crédit	**Flux de trésorerie actualisés**	**Écart de crédit**	**40**	**40**	7	40	**pdb**[3]
Dérivés d'actions	**Modèle d'évaluation des options**	**Corrélation de prix**	**(9)**	**97**	3	95	**%**
		Corrélation quanto	**(38)**	**17**	(38)	17	**%**
		Rendement de l'action	**–**	**8**	–	10	**%**
		Volatilité des actions	**8**	**74**	2	116	**%**
Contrats de marchandises	**Modèle d'évaluation des options**	**Corrélation quanto**	**(65)**	**(45)**	(66)	(46)	**%**
		Corrélation des options sur swap	**29**	**41**	29	41	**%**
Dépôts détenus à des fins de transaction	**Modèle d'évaluation des options**	**Corrélation de prix**	**(9)**	**97**	3	95	**%**
		Corrélation quanto	**(38)**	**18**	(38)	17	**%**
		Rendement de l'action	**–**	**10**	–	10	**%**
		Volatilité des actions	**7**	**68**	7	116	**%**
	Modèle d'évaluation des options sur swap	**Volatilité propre aux devises**	**11**	**338**	28	264	%
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**Modèle d'évaluation des options**	**Ratio de financement**	**5**	**67**	2	72	**%**
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	**Comparable de marché**	**Prix de nouvelles émissions**	**s. o.**	**s. o.**	100	100	**%**

[1] Au 31 octobre 2017, les actions ordinaires ne comprenaient pas la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,4 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2016), rachetables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité.

[2] Sans objet.

[3] Points de base.

Le tableau ci-après présente l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 octobre. Pour les dérivés de taux, la Banque a effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité implicite non observable. Pour les dérivés de crédit, la sensibilité a été calculée sur les écarts de crédit non observables au moyen d'hypothèses tenant compte des écarts de crédit liés à la position de l'obligation sous-jacente. La sensibilité des dérivés d'actions a été calculée en utilisant des hypothèses raisonnablement possibles pour analyser les effets de la variation des dividendes, de la corrélation ou du prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent et de la volatilité de l'instrument en question. La sensibilité des titres de capitaux propres disponibles à la vente a été calculée en soumettant la juste valeur présentée à un choc à la hausse et à un choc à la baisse. La sensibilité des dépôts détenus à des fins de transaction a été calculée en faisant varier les données non observables qui peuvent inclure la volatilité, les écarts de crédit et la corrélation.

Analyse de sensibilité des actifs et des passifs financiers de niveau 3[1]

(en millions de dollars canadiens)			*Aux*	
	31 octobre 2017		31 octobre 2016	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Diminution de la juste valeur	**Augmentation de la juste valeur**	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement				
Obligations des gouvernements canadiens				
Fédéral	**– $**	**– $**	1 $	1 $
Droits conservés	**–**	**–**	2	–
	–	**–**	3	1
Dérivés				
Dérivés d'actions	**12**	**10**	14	16
	12	**10**	14	16
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	**6**	**6**	5	5
	6	**6**	5	5
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Autres titres de créance				
Titres adossés à des actifs	**11**	**11**	–	–
Obligations de sociétés et autres	**2**	**2**	2	2
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	**26**	**8**	42	12
Actions privilégiées	**21**	**6**	16	5
	60	**27**	60	19
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction	**11**	**16**	14	19
Dérivés				
Dérivés de taux	**16**	**14**	27	18
Dérivés d'actions	**20**	**22**	31	27
	36	**36**	58	45
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**1**	**1**	1	1
Total	**126 $**	**96 $**	155 $	106 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, à moins que la juste valeur de cet instrument ne soit attestée par comparaison avec d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ou sur la base d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables. Par conséquent, la différence entre la juste valeur établie au moyen d'autres transactions de marché courantes observables ou d'une technique d'évaluation et le prix de la transaction correspond à un profit latent ou une perte latente lors de sa comptabilisation initiale.

La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les données non observables importantes utilisées par cette technique d'évaluation pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-après résume la différence totale non encore comptabilisée dans le résultat net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché non observables importantes au moment de la comptabilisation initiale.

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*	
	2017	2016
Solde au début de l'exercice	**41 $**	30 $
Nouvelles transactions	**35**	69
Comptabilisés dans l'état du résultat consolidé au cours de l'exercice	**(57)**	(58)
Solde à la fin de l'exercice	**19 $**	41 $

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans les filiales de souscription d'assurances de la Banque ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance est établie au moyen d'un facteur d'actualisation fondé sur le rendement des actifs investis utilisés à l'appui des provisions, les variations du facteur d'actualisation étant comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Le profit latent ou la perte latente sur les valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net est comptabilisé à l'état du résultat consolidé dans la même période que les pertes ou les profits résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs d'assurance.

En outre, certains titres de créance sont gérés sur la base de leur juste valeur ou couverts économiquement par des dérivés afin d'éliminer ou de réduire sensiblement une non-concordance comptable. Par conséquent, ces titres de créance ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Autres passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains dépôts et engagements de prêt envers des clients dans le but d'accorder un prêt hypothécaire à taux fixe ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dépôts et engagements de prêt sont couverts économiquement par des dérivés et d'autres instruments financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts. La désignation de ces dépôts et engagements de prêt à la juste valeur par le biais du résultat net élimine une non-concordance comptable qui, autrement, surviendrait.

Il n'y avait aucun dépôt désigné à la juste valeur par le biais du résultat net en cours au 31 octobre 2017 (le montant que la Banque serait contractuellement tenue de payer à l'échéance pour les dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net n'excédait pas de façon importante la valeur comptable au 31 octobre 2016). Étant donné la nature à court terme des engagements de prêt, les variations du risque de crédit de la Banque n'ont pas une incidence significative sur le calcul de la juste valeur.

Profit (perte) découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, le profit (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net a été de (254) millions de dollars ((20) millions de dollars en 2016).

Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif financier qui n'était pas comptabilisé à la juste valeur, mais dont la juste valeur est présentée.

Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs non comptabilisés à la juste valeur[1]

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
	31 octobre 2017				31 octobre 2016			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS								
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**3 971 $**	**– $**	**– $**	**3 971 $**	3 907 $	– $	– $	3 907 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**–**	**51 185**	**–**	**51 185**	–	53 714	–	53 714
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	**–**	**45 708**	**–**	**45 708**	–	51 855	–	51 855
Autres titres de créance	**–**	**25 719**	**–**	**25 719**	–	33 135	–	33 135
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	**–**	**71 427**	**–**	**71 427**	–	84 990	–	84 990
Valeurs mobilières prises en pension	**–**	**133 084**	**–**	**133 084**	–	84 324	–	84 324
Prêts	**–**	**204 695**	**405 796**	**610 491**	–	205 455	383 625	589 080
Titres de créance classés comme prêts	**–**	**2 487**	**669**	**3 156**	–	304	1 374	1 678
Total des prêts	**–**	**207 182**	**406 465**	**613 647**	–	205 759	384 999	590 758
Autres								
Engagements de clients au titre d'acceptations	**–**	**17 297**	**–**	**17 297**	–	15 706	–	15 706
Montants à recevoir des courtiers et des clients	**–**	**29 971**	**–**	**29 971**	–	17 436	–	17 436
Autres actifs	**–**	**4 543**	**13**	**4 556**	–	4 336	16	4 352
Total des actifs dont la juste valeur est présentée	**3 971 $**	**514 689 $**	**406 478 $**	**925 138 $**	3 907 $	466 265 $	385 015 $	855 187 $
PASSIFS								
Dépôts	**– $**	**833 475 $**	**– $**	**833 475 $**	– $	776 161 $	– $	776 161 $
Acceptations	**–**	**17 297**	**–**	**17 297**	–	15 706	–	15 706
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**–**	**86 527**	**–**	**86 527**	–	45 316	–	45 316
Passifs de titrisation au coût amorti	**–**	**16 203**	**–**	**16 203**	–	18 276	–	18 276
Montants à payer aux courtiers et aux clients	**–**	**32 851**	**–**	**32 851**	–	17 857	–	17 857
Autres passifs	**–**	**8 899**	**1 033**	**9 932**	–	8 329	959	9 288
Billets et débentures subordonnés	**–**	**10 100**	**–**	**10 100**	–	11 331	–	11 331
Total des passifs dont la juste valeur est présentée	**– $**	**1 005 352 $**	**1 033 $**	**1 006 385 $**	– $	892 976 $	959 $	893 935 $

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

NOTE 6 : COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

La Banque conclut des accords de compensation avec des contreparties (comme des chambres de compensation) pour gérer le risque de crédit associé principalement aux opérations de mise en pension et de prise en pension, de prêts et d'emprunts de valeurs mobilières et de dérivés négociés hors Bourse et en Bourse. Ces accords de compensation et accords similaires permettent généralement aux contreparties de compenser les passifs contre des actifs disponibles reçus. Le droit d'opérer compensation est un droit établi de régler ou d'éliminer de toute autre façon, en totalité ou en partie, un montant dû en imputant sur ce montant un montant à recevoir de l'autre partie. Ces accords réduisent effectivement le risque de crédit de la Banque autant qu'il le serait si les mêmes contreparties étaient responsables de l'exposition brute aux termes des mêmes contrats sous-jacents.

Les accords de compensation sont constitués habituellement d'une convention-cadre de compensation qui précise les modalités générales de l'entente entre les contreparties, y compris des informations sur le mode de calcul du montant compensé, le type de sûretés et la définition de cas de défaut et d'autres circonstances entraînant la résiliation liés à des transactions relevant de l'entente. Les conventions-cadres de compensation comprennent les modalités visant toutes les opérations pertinentes (ou le plus grand nombre possible) entre les contreparties. Plusieurs transactions distinctes sont regroupées sous cette convention-cadre de compensation générale, qui agit comme contrat juridique unique qui régit la conduite des activités entre les contreparties. En plus d'atténuer le risque de crédit, le regroupement de transactions distinctes sous une seule convention-cadre de compensation qui permet de compenser les transactions visées, contribue aussi à atténuer les risques de règlement liés aux transactions couvrant plusieurs territoires ou comportant plusieurs contrats. Ces accords comprennent les accords de compensation, les conventions-cadres de pension livrée sur titres et les conventions-cadres de prêt de titres.

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut de nombreux contrats pour acheter et vendre des produits et des services avec divers fournisseurs. Certains de ces contrats peuvent comporter des dispositions en matière de compensation qui permettent la compensation de différentes dettes fournisseurs et créances clients en cas de défaut de l'une des parties. Bien qu'il ne soit pas présenté dans le tableau ci-après, le montant brut de tous les montants à payer aux fournisseurs de la Banque ou à recevoir de ceux-ci est présenté au poste Créances clients et autres éléments de la note Autres actifs ainsi qu'au poste Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments de la note Autres passifs.

La Banque conclut également des transactions normalisées sur actions et obligations. Dans certains cas, des mécanismes de compensation peuvent permettre de compenser les montants à payer aux courtiers et à recevoir des courtiers relativement à ces acquisitions ou cessions. Bien qu'ils ne soient pas présentés dans le tableau ci-après, les montants à recevoir sont présentés au poste Montants à recevoir des courtiers et des clients, et les montants à payer sont présentés au poste Montants à payer aux courtiers et aux clients.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des actifs et passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, y compris les montants qui ne sont pas autrement compensés dans le bilan ainsi que les actifs financiers affectés en garantie reçus pour atténuer le risque de crédit de ces actifs et passifs financiers. Les montants bruts des actifs et passifs financiers sont rapprochés aux montants nets présentés au poste pertinent du bilan, compte tenu des opérations réalisées avec les mêmes contreparties qui ont été compensées dans le bilan. Les montants connexes et les actifs affectés en garantie reçus qui ne sont pas compensés dans le bilan, mais qui autrement font l'objet de la même convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, sont alors présentés de façon à obtenir un montant net.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

				Aux		
				31 octobre 2017		
				Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, qui ne sont pas compensés dans le bilan consolidé[1, 2]		
	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés, avant prise en considération des montants compensés dans le bilan	**Montants bruts des instruments financiers comptabilisés, après prise en considération des montants compensés dans le bilan consolidé**	**Montant net des instruments financiers présentés dans le bilan consolidé**	**Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire**	**Actifs affectés en garantie**	**Montant net**
Actifs financiers						
Dérivés	**82 219 $**	**26 024 $**	**56 195 $**	**36 522 $**	**9 807 $**	**9 866 $**
Valeurs mobilières prises en pension	**149 402**	**14 973**	**134 429**	**8 595**	**125 479**	**355**
Total	**231 621**	**40 997**	**190 624**	**45 117**	**135 286**	**10 221**
Passifs financiers						
Dérivés	**77 238**	**26 024**	**51 214**	**36 522**	**12 899**	**1 793**
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**103 564**	**14 973**	**88 591**	**8 595**	**79 697**	**299**
Total	**180 802 $**	**40 997 $**	**139 805 $**	**45 117 $**	**92 596 $**	**2 092 $**

						31 octobre 2016
Actifs financiers						
Dérivés	105 511 $	33 269 $	72 242 $	45 646 $	14 688 $	11 908 $
Valeurs mobilières prises en pension	102 053	16 001	86 052	309	83 902	1 841
Total	207 564	49 270	158 294	45 955	98 590	13 749
Passifs financiers						
Dérivés	98 694	33 269	65 425	45 646	14 911	4 868
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	64 974	16 001	48 973	309	48 663	1
Total	163 668 $	49 270 $	114 398 $	45 955 $	63 574 $	4 869 $

[1] La garantie excédante découlant du surdimensionnement n'est pas reflétée dans le tableau.

[2] Comprennent des montants dont les droits à compensation contractuels sont sujets à une incertitude en vertu des lois du territoire en cause.

NOTE 7 : VALEURS MOBILIÈRES

RECLASSEMENTS DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE DISPONIBLES À LA VENTE DANS LA CATÉGORIE DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

La Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Dans le cas de ces titres de créance, la stratégie de la Banque consiste à toucher le rendement jusqu'à l'échéance afin de permettre une gestion prudente des fonds propres selon Bâle III. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Depuis la date du reclassement, le profit net latent ou la perte nette latente comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé progressivement dans les produits d'intérêts nets sur la durée de vie résiduelle des titres de créance reclassés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les reclassements sont des transactions non monétaires qui sont exclues de l'état des flux de trésorerie consolidé.

La Banque a effectué les reclassements suivants :

Reclassements de certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance

(en millions de dollars canadiens)

		31 octobre 2017		31 octobre 2016		*À la date du reclassement*	
Date du reclassement	**Montants reclassés**	**Juste valeur**	**Valeur comptable**	Juste valeur	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré	Flux de trésorerie recouvrables, sur une base non actualisée
1er mars 2013	**11 084 $**	**226 $**	**225 $**	1 618 $	1 605 $	1,8 %	11 341 $
23 septembre 2013	**9 854**	**5 059**	**5 051**	7 022	6 934	1,9	10 742
1er novembre 2013	**21 597**	**11 500**	**11 486**	20 339	20 401	1,1	24 519
Autres reclassements[1]	**8 342**	**7 651**	**7 698**	8 607	8 577	2,5	9 490

[1] Représentent les reclassements effectués au cours des exercices clos le 31 octobre 2016 et le 31 octobre 2015.

Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global aurait été une diminution de 50 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017 (une augmentation de 156 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016). Depuis le reclassement, les montants dans le résultat net provenant de ces titres de créance sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les*	
	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Produits d'intérêts nets[1]	**534 $**	593 $
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**198**	226
Résultat net	**336 $**	367 $

[1] Comprennent l'amortissement d'une perte nette latente de 16 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (profit de 20 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016) associé à ces valeurs mobilières reclassées détenues jusqu'à leur échéance, qui est présenté comme un reclassement en résultat des pertes nettes (profits nets) sur valeurs mobilières disponibles à la vente à l'état du résultat global consolidé. L'incidence de cet amortissement sur les produits d'intérêts nets est contrebalancée par l'amortissement de la prime de reclassement nette correspondante sur ces titres de créance.

Durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs mobilières

Les durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs détenues par la Banque sont présentées dans le tableau suivant.

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)							*Aux*	
							31 octobre 2017	31 octobre 2016
	Durée restante jusqu'à l'échéance[1]							
	Moins de 1 an	**De 1 an à 3 ans**	**De 3 ans à 5 ans**	**De 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Aucune échéance précise**	**Total**	Total
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**4 148 $**	**1 987 $**	**1 115 $**	**517 $**	**1 301 $**	**– $**	**9 068 $**	10 082 $
Provinces	**1 304**	**693**	**1 115**	**1 180**	**2 232**	**–**	**6 524**	5 678
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**3 399**	**2 978**	**3 767**	**5 236**	**2 087**	**–**	**17 467**	17 970
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**2 215**	**1 164**	**513**	**775**	**380**	**–**	**5 047**	4 497
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	**173**	**1 142**	**469**	**–**	**–**	**–**	**1 784**	1 319
Commercial	**33**	**16**	**5**	**66**	**2**	**–**	**122**	153
	11 272	**7 980**	**6 984**	**7 774**	**6 002**	**–**	**40 012**	39 699
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	**530**	**956**	**790**	**578**	**489**	**–**	**3 343**	2 712
Autres émetteurs	**2 043**	**4 501**	**2 152**	**1 068**	**251**	**–**	**10 015**	7 720
	2 573	**5 457**	**2 942**	**1 646**	**740**	**–**	**13 358**	10 432
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**31 942**	**31 942**	29 215
Actions privilégiées	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**68**	**68**	27
	–	**–**	**–**	**–**	**–**	**32 010**	**32 010**	29 242
Droits conservés	**–**	**–**	**6**	**19**	**7**	**–**	**32**	31
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	**13 845 $**	**13 437 $**	**9 932 $**	**9 439 $**	**6 749 $**	**32 010 $**	**85 412 $**	79 404 $
Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**577 $**	**– $**	**116 $**	**2 $**	**18 $**	**– $**	**713 $**	560 $
Provinces	**–**	**–**	**86**	**431**	**201**	**–**	**718**	708
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**527**	**161**	**–**	**–**	**–**	**–**	**688**	859
	1 104	**161**	**202**	**433**	**219**	**–**	**2 119**	2 127
Autres titres de créance[2]								
Émetteurs canadiens	**21**	**236**	**544**	**210**	**27**	**150**	**1 188**	1 291
Autres émetteurs	**364**	**233**	**55**	**–**	**–**	**73**	**725**	865
	385	**469**	**599**	**210**	**27**	**223**	**1 913**	2 156
Total des valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	**1 489 $**	**630 $**	**801 $**	**643 $**	**246 $**	**223 $**	**4 032 $**	4 283 $

Calendrier des échéances des valeurs mobilières (suite)

(en millions de dollars canadiens)	Durée restante jusqu'à l'échéance[1]							*Aux*	
								31 octobre 2017	31 octobre 2016
	Moins de 1 an	**De 1 an à 3 ans**	**De 3 ans à 5 ans**	**De 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Aucune échéance précise**	**Total**	Total
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**3 307 $**	**7 712 $**	**4 127 $**	**595 $**	**484 $**	**– $**	**16 225 $**	14 717 $
Provinces	**946**	**1 839**	**1 655**	**3 473**	**9**	**–**	**7 922**	7 851
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**253**	**11 172**	**19 139**	**5 390**	**12 326**	**–**	**48 280**	34 473
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**4 178**	**7 495**	**8 889**	**560**	**–**	**–**	**21 122**	15 509
Titres adossés à des créances hypothécaires	**1 185**	**1 935**	**5 556**	**136**	**–**	**–**	**8 812**	4 949
	9 869	**30 153**	**39 366**	**10 154**	**12 819**	**–**	**102 361**	77 499
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	**1 157**	**4 592**	**9 017**	**6 821**	**8 394**	**–**	**29 981**	18 593
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 715**	**–**	**1 715**	625
Obligations de sociétés et autres	**1 963**	**2 995**	**2 928**	**1 882**	**22**	**–**	**9 790**	8 286
	3 120	**7 587**	**11 945**	**8 703**	**10 131**	**–**	**41 486**	27 504
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 922**	**1 922**	2 054
Actions privilégiées	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**365**	**365**	186
	–	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 287**	**2 287**	2 240
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	**1**	**–**	**–**	**203**	**73**	**–**	**277**	328
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	**12 990 $**	**37 740 $**	**51 311 $**	**19 060 $**	**23 023 $**	**2 287 $**	**146 411 $**	107 571 $
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**– $**	**661 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**661 $**	802 $
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**1 527**	**4 930**	**5 195**	**8 673**	**2 206**	**–**	**22 531**	21 845
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**4 528**	**11 076**	**5 410**	**1 417**	**–**	**–**	**22 431**	28 643
	6 055	**16 667**	**10 605**	**10 090**	**2 206**	**–**	**45 623**	51 290
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	**–**	**3 205**	**1 276**	**805**	**3 551**	**–**	**8 837**	17 295
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**–**	**–**	**–**	**–**	**10 728**	**–**	**10 728**	9 436
Autres émetteurs	**2 018**	**2 417**	**1 333**	**407**	**–**	**–**	**6 175**	6 374
	2 018	**5 622**	**2 609**	**1 212**	**14 279**	**–**	**25 740**	33 105
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	**8 073**	**22 289**	**13 214**	**11 302**	**16 485**	**–**	**71 363**	84 395
Total des valeurs mobilières	**36 397 $**	**74 096 $**	**75 258 $**	**40 444 $**	**46 503 $**	**34 520 $**	**307 218 $**	275 653 $

[1] Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

[2] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Profits latents (pertes latentes) sur valeurs mobilières

Le tableau suivant présente un sommaire des profits latents et des pertes latentes aux 31 octobre.

Profits latents (pertes latentes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2017				Aux 31 octobre 2016			
	Coût/ coût amorti[1]	**Profits bruts latents**	**(Pertes) brutes latentes**	**Juste valeur**	Coût/ coût amorti[1]	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	**16 200 $**	**53 $**	**(28) $**	**16 225 $**	14 671 $	62 $	(16) $	14 717 $
Provinces	**7 859**	**66**	**(3)**	**7 922**	7 871	29	(49)	7 851
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	**48 082**	**310**	**(112)**	**48 280**	34 377	176	(80)	34 473
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	**21 067**	**69**	**(14)**	**21 122**	15 574	13	(78)	15 509
Titres adossés à des créances hypothécaires	**8 757**	**56**	**(1)**	**8 812**	4 916	37	(4)	4 949
	101 965	**554**	**(158)**	**102 361**	77 409	317	(227)	77 499
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs	**29 879**	**135**	**(33)**	**29 981**	18 665	57	(129)	18 593
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	**1 706**	**9**	**–**	**1 715**	624	1	–	625
Obligations de sociétés et autres	**9 753**	**63**	**(26)**	**9 790**	8 229	83	(26)	8 286
	41 338	**207**	**(59)**	**41 486**	27 518	141	(155)	27 504
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	**1 821**	**114**	**(13)**	**1 922**	1 934	134	(14)	2 054
Actions privilégiées	**313**	**52**	**–**	**365**	168	18	–	186
	2 134	**166**	**(13)**	**2 287**	2 102	152	(14)	2 240
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	**250**	**27**	**–**	**277**	301	27	–	328
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	**145 687 $**	**954 $**	**(230) $**	**146 411 $**	107 330 $	637 $	(396) $	107 571 $

[1] Comprend la conversion des soldes au coût amorti au taux de change au comptant à la fin de la période.

Profits (pertes) sur valeurs mobilières

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, les profits réalisés nets (pertes réalisées nettes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente se sont établis à 147 millions de dollars (81 millions de dollars en 2016 et 124 millions de dollars en 2015) et les profits réalisés nets (pertes réalisées nettes) sur valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance ont été de (8) millions de dollars (néant en 2016). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Banque a vendu certaines valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance d'un coût amorti de 460 millions de dollars (néant en 2016) en raison de la détérioration marquée des notations de crédit externes, ce qui a donné lieu à une augmentation importante des actifs pondérés en fonction des risques de la Banque. Les pertes de valeur sur valeurs mobilières disponibles à la vente pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 ont été de 11 millions de dollars (27 millions de dollars en 2016 et 45 millions de dollars en 2015).

NOTE 8 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le tableau ci-après présente les prêts, les prêts douteux et la provision pour pertes sur prêts de la Banque aux 31 octobre.

Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)

										Aux
										31 octobre 2017
	Prêts bruts					**Provision pour pertes sur prêts[1]**				
	Ni en souffrance ni douteux	**En souffrance mais non douteux**	**Douteux[2]**	**Total**	**Relative à des contreparties particulières**	**Prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs**	**Pertes sur prêts subies mais non encore décelées**	**Provision totale pour pertes sur prêts**	**Prêts nets**
Prêts hypothécaires résidentiels[3, 4, 5]	**218 653 $**	**2 382 $**	**750 $**	**221 785 $**	**– $**	**42 $**	**36 $**	**78 $**	**221 707 $**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[6]	**149 473**	**6 258**	**1 312**	**157 043**	**–**	**147**	**656**	**803**	**156 240**
Cartes de crédit	**30 783**	**1 800**	**424**	**33 007**	**–**	**335**	**929**	**1 264**	**31 743**
Prêts aux entreprises et aux gouvernements[3, 4, 5]	**198 893**	**1 173**	**599**	**200 665**	**134**	**29**	**1 294**	**1 457**	**199 208**
	597 802 $	**11 613 $**	**3 085 $**	**612 500 $**	**134 $**	**553 $**	**2 915 $**	**3 602 $**	**608 898 $**
Titres de créance classés comme prêts				**3 209**	**126**	**–**	**20**	**146**	**3 063**
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				**665**	**3**	**32**	**–**	**35**	**630**
Total				**616 374 $**	**263 $**	**585 $**	**2 935 $**	**3 783 $**	**612 591 $**
									31 octobre 2016
Prêts hypothécaires résidentiels[3, 4, 5]	213 586 $	2 523 $	852 $	216 961 $	– $	49 $	48 $	97 $	216 864 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[6]	136 650	6 390	1 392	144 432	–	166	656	822	143 610
Cartes de crédit	29 715	1 825	374	31 914	–	290	924	1 214	30 700
Prêts aux entreprises et aux gouvernements[3, 4, 5]	191 229	1 454	891	193 574	189	30	1 198	1 417	192 157
	571 180 $	12 192 $	3 509 $	586 881 $	189 $	535 $	2 826 $	3 550 $	583 331 $
Titres de créance classés comme prêts				1 674	206	–	55	261	1 413
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				974	4	58	–	62	912
Total				589 529 $	399 $	593 $	2 881 $	3 873 $	585 656 $

[1] Compte non tenu de la provision pour les positions hors bilan.

[2] Au 31 octobre 2017, les prêts douteux ne tenaient pas compte de titres de créance douteux bruts classés comme prêts totalisant 0,6 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars au 31 octobre 2016).

[3] Compte non tenu des prêts détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 11 milliards de dollars au 31 octobre 2017 (12 milliards de dollars au 31 octobre 2016) et d'un coût amorti de 11 milliards de dollars au 31 octobre 2017 (11 milliards de dollars au 31 octobre 2016).

[4] Comprennent les prêts hypothécaires assurés de 106 milliards de dollars au 31 octobre 2017 (118 milliards de dollars au 31 octobre 2016).

[5] Au 31 octobre 2017, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour des prêts douteux d'un montant de 99 millions de dollars (448 millions de dollars au 31 octobre 2016), étant donné que ces prêts sont assurés ou que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

[6] Comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 16 milliards de dollars au 31 octobre 2017 (18 milliards de dollars au 31 octobre 2016).

BIENS SAISIS

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. La Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers pour établir la valeur comptable des biens saisis. Les biens saisis disponibles à la vente s'élevaient à 78 millions de dollars au 31 octobre 2017 (106 millions de dollars au 31 octobre 2016) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

Le tableau ci-après présente des informations sur les prêts douteux de la Banque aux 31 octobre.

Prêts douteux[1]

(en millions de dollars canadiens)

									Aux
	31 octobre 2017				31 octobre 2016				
	Solde de capital non remboursé[2]	**Valeur comptable**	**Provision connexe pour pertes sur créances**	**Moyenne des prêts douteux bruts**	Solde de capital non remboursé[2]	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts
Prêts hypothécaires résidentiels	**790 $**	**750 $**	**42 $**	**801 $**	909 $	852 $	49 $	844 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**1 477**	**1 312**	**147**	**1 349**	1 557	1 392	166	1 492
Cartes de crédit	**424**	**424**	**335**	**391**	374	374	290	345
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	**687**	**599**	**163**	**706**	984	891	219	883
Total	**3 378 $**	**3 085 $**	**687 $**	**3 247 $**	3 824 $	3 509 $	724 $	3 564 $

[1] Compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts.

[2] Représentent le solde exigible aux termes du contrat.

Les variations de la provision pour pertes sur créances de la Banque, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates, sont présentées dans les tableaux ci-après.

Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)	Solde au 1er novembre 2016	Provision pour pertes sur créances	Radiations	Reprises	Cessions	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 octobre 2017
Provision relative à des contreparties particulières							
Entreprises et gouvernements	**189**	**$ (19)**	**$ (75)**	**$ 48**	**$ –**	**$ (9)**	**$ 134**
Titres de créance classés comme prêts	**206**	**(2)**	**(9)**	**–**	**(63)**	**(6)**	**126**
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	**395**	**(21)**	**(84)**	**48**	**(63)**	**(15)**	**260**
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[1, 2]	**4**	**(4)**	**–**	**17**	**–**	**(14)**	**3**
Total de la provision relative à des contreparties particulières	**399**	**(25)**	**(84)**	**65**	**(63)**	**(29)**	**263**
Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	**49**	**29**	**(41)**	**6**	**–**	**(1)**	**42**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**166**	**788**	**(1 070)**	**267**	**–**	**(4)**	**147**
Cartes de crédit	**290**	**1 173**	**(1 372)**	**252**	**–**	**(8)**	**335**
Entreprises et gouvernements	**30**	**59**	**(91)**	**30**	**–**	**1**	**29**
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	**535**	**2 049**	**(2 574)**	**555**	**–**	**(12)**	**553**
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[1, 2]	**58**	**(34)**	**(1)**	**5**	**–**	**4**	**32**
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	**593**	**2 015**	**(2 575)**	**560**	**–**	**(8)**	**585**
Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées							
Prêts hypothécaires résidentiels	**48**	**(11)**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**36**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**685**	**17**	**–**	**–**	**–**	**(13)**	**689**
Cartes de crédit	**1 169**	**91**	**–**	**–**	**–**	**(29)**	**1 231**
Entreprises et gouvernements	**1 424**	**140**	**–**	**–**	**–**	**(38)**	**1 526**
Titres de créance classés comme prêts	**55**	**(11)**	**–**	**–**	**(20)**	**(4)**	**20**
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	**3 381**	**226**	**–**	**–**	**(20)**	**(85)**	**3 502**
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	**97**	**18**	**(41)**	**6**	**–**	**(2)**	**78**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**851**	**805**	**(1 070)**	**267**	**–**	**(17)**	**836**
Cartes de crédit	**1 459**	**1 264**	**(1 372)**	**252**	**–**	**(37)**	**1 566**
Entreprises et gouvernements	**1 643**	**180**	**(166)**	**78**	**–**	**(46)**	**1 689**
Titres de créance classés comme prêts	**261**	**(13)**	**(9)**	**–**	**(83)**	**(10)**	**146**
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	**4 311**	**2 254**	**(2 658)**	**603**	**(83)**	**(112)**	**4 315**
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[1, 2]	**62**	**(38)**	**(1)**	**22**	**–**	**(10)**	**35**
Total de la provision pour pertes sur créances	**4 373**	**2 216**	**(2 659)**	**625**	**(83)**	**(122)**	**4 350**
Moins la provision pour les positions hors bilan[3]	**500**	**79**	**–**	**–**	**–**	**(12)**	**567**
Provision pour pertes sur prêts	**3 873**	**$ 2 137**	**$ (2 659)**	**$ 625**	**$ (83)**	**$ (110)**	**$ 3 783**

[1] Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

[2] D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

[3] La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)	Solde au 1er novembre 2015	Provision pour pertes sur créances	Radiations	Reprises	Cessions	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 octobre 2016
Provision relative à des contreparties particulières							
Entreprises et gouvernements	156	$ 79	$ (85)	$ 44	$ (1)	$ (4)	$ 189 $
Titres de créance classés comme prêts	207	8	(14)	–	–	5	206
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	363	87	(99)	44	(1)	1	395
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[1, 2]	6	(6)	–	14	–	(10)	4
Total de la provision relative à des contreparties particulières	369	81	(99)	58	(1)	(9)	399
Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	47	31	(40)	10	–	1	49
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	136	727	(957)	259	(1)	2	166
Cartes de crédit	217	994	(1 153)	232	–	–	290
Entreprises et gouvernements	28	63	(98)	37	–	–	30
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	428	1 815	(2 248)	538	(1)	3	535
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[1, 2]	77	(25)	(4)	6	–	4	58
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	505	1 790	(2 252)	544	(1)	7	593
Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées							
Prêts hypothécaires résidentiels	58	(11)	–	–	–	1	48
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	657	20	–	–	–	8	685
Cartes de crédit	1 029	121	–	–	–	19	1 169
Entreprises et gouvernements	1 072	333	–	–	–	19	1 424
Titres de créance classés comme prêts	57	(4)	–	–	–	2	55
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	2 873	459	–	–	–	49	3 381
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	105	20	(40)	10	–	2	97
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	793	747	(957)	259	(1)	10	851
Cartes de crédit	1 246	1 115	(1 153)	232	–	19	1 459
Entreprises et gouvernements	1 256	475	(183)	81	(1)	15	1 643
Titres de créance classés comme prêts	264	4	(14)	–	–	7	261
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	3 664	2 361	(2 347)	582	(2)	53	4 311
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur[1, 2]	83	(31)	(4)	20	–	(6)	62
Total de la provision pour pertes sur créances	3 747	2 330	(2 351)	602	(2)	47	4 373
Moins la provision pour les positions hors bilan[3]	313	183	–	–	–	4	500
Provision pour pertes sur prêts	3 434	$ 2 147	$ (2 351)	$ 602	$ (2)	$ 43	$ 3 873 $

[1] Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

[2] D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

[3] La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat. Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance aux termes d'un contrat, mais qui n'étaient pas douteux aux 31 octobre.

Prêts en souffrance mais non douteux[1]

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2017				Aux 31 octobre 2016			
	De 1 jour à 30 jours	**De 31 jours à 60 jours**	**De 61 jours à 89 jours**	**Total**	De 1 jour à 30 jours	De 31 jours à 60 jours	De 61 jours à 89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	**1 852 $**	**419 $**	**111 $**	**2 382 $**	1 876 $	486 $	161 $	2 523 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**5 257**	**781**	**220**	**6 258**	5 364	812	214	6 390
Cartes de crédit	**1 278**	**323**	**199**	**1 800**	1 340	303	182	1 825
Entreprises et gouvernements	**1 007**	**133**	**33**	**1 173**	1 270	138	46	1 454
Total	**9 394 $**	**1 656 $**	**563 $**	**11 613 $**	9 850 $	1 739 $	603 $	12 192 $

[1] Excluent tous les prêts acquis ayant subi une perte de valeur et les titres de créance classés comme prêts.

ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE

Au 31 octobre 2017, la juste valeur des actifs financiers affectés en garantie de prêts qui étaient en souffrance mais non douteux s'établissait à 198 millions de dollars (455 millions de dollars au 31 octobre 2016). En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers détenus en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. La direction prend en compte la nature de la sûreté, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la sûreté. Ces flux de trésorerie estimés sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si de nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir.

PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur se composent de prêts commerciaux, de prêts de détail et de prêts assurés par la FDIC découlant de l'acquisition de The South Financial Group et des acquisitions facilitées par la FDIC. À la date d'acquisition, les soldes de capital non remboursé en cours étaient respectivement de 6,3 milliards de dollars et 2,1 milliards de dollars, et les justes valeurs respectives de 5,6 milliards de dollars et 1,9 milliard de dollars.

Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2017**	Aux 31 octobre 2016
Acquisitions facilitées par la FDIC		
Solde de capital non remboursé[1]	**362 $**	508 $
Ajustements de la juste valeur liés au crédit[2]	**(14)**	(11)
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	**(13)**	(17)
Valeur comptable	**335**	480
Provision relative à des contreparties particulières[3]	**(1)**	(1)
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs[3]	**(19)**	(35)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – acquisitions facilitées par la FDIC[4]	**315**	444
South Financial		
Solde de capital non remboursé[1]	**359**	529
Ajustements de la juste valeur liés au crédit[2]	**(14)**	(15)
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	**(15)**	(20)
Valeur comptable	**330**	494
Provision relative à des contreparties particulières[3]	**(2)**	(3)
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs[3]	**(13)**	(23)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – South Financial	**315**	468
Total de la valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – Prêts acquis ayant subi une perte de valeur	**630 $**	912 $

[1] Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.

[2] Les ajustements de la juste valeur liés au crédit incluent les pertes sur créances subies à l'acquisition et ne sont pas désactualisés dans les produits d'intérêts.

[3] Dans le cadre de l'évaluation des prêts acquis ayant subi une perte de valeur effectuée par la Banque, la direction a conclu qu'il est probable que des pertes sur créances de capital estimées plus élevées que prévu entraînent une diminution des flux de trésorerie attendus après l'acquisition. Par conséquent, des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ont été comptabilisées.

[4] La valeur comptable n'inclut pas l'incidence de l'accord de partage des pertes conclu avec la FDIC.

PRÊTS ASSURÉS PAR LA FDIC

Au 31 octobre 2017, le solde des prêts assurés par la FDIC s'établissait à 335 millions de dollars (480 millions de dollars au 31 octobre 2016) et était comptabilisé dans les prêts au bilan consolidé. Au 31 octobre 2017, le solde des actifs compensatoires s'établissait à 12 millions de dollars (22 millions de dollars au 31 octobre 2016) et était comptabilisé dans les autres actifs au bilan consolidé.

NOTE 9 : TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

TITRISATIONS DE PRÊTS

La Banque titrise des prêts par l'intermédiaire d'entités structurées ou de tiers autres que des entités structurées. La plupart des titrisations de prêts ne sont pas admissibles à la décomptabilisation étant donné que, dans la plupart des cas, la Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit liés aux actifs financiers titrisés, n'ayant pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Lorsqu'un prêt n'est pas admissible à la décomptabilisation, celui-ci n'est pas sorti du bilan, les droits conservés ne sont pas comptabilisés et un passif de titrisation est inscrit au titre du produit en espèces reçu. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par l'entremise du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* sont vendus à la Fiducie canadienne pour l'habitation (FCH) aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada, vendus à des investisseurs tiers ou détenus par la Banque. La FCH émet des obligations hypothécaires du Canada à des investisseurs tiers et affecte le produit tiré de cette émission à l'acquisition de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* émis par la Banque ou d'autres émetteurs de prêts hypothécaires sur le marché canadien. Les actifs acquis par la FCH sont regroupés dans une fiducie unique à partir de laquelle sont émises les obligations hypothécaires du Canada. La Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques liés aux prêts hypothécaires sous-jacents, ayant conservé un swap de titrisation en vertu duquel le risque lié au paiement du capital et d'intérêts aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires est transféré à la Banque en échange d'un coupon réglé à l'émission d'obligations hypothécaires du Canada; en conséquence, la vente des titres n'est pas admissible à la décomptabilisation.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels créés aux États-Unis par l'entremise d'organismes gouvernementaux des États-Unis. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Dans le cadre de la titrisation, la Banque conserve le droit de gérer les prêts hypothécaires transférés. Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par la titrisation sont habituellement vendus à des investisseurs tiers.

La Banque titrise aussi des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités qui pourraient être structurées. Par suite de ces titrisations, les actifs financiers peuvent être décomptabilisés selon les ententes individuelles portant sur chacune des transactions.

En outre, la Banque transfère des créances sur cartes de crédit ainsi que des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers à des entités structurées qu'elle consolide. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 10.

Le tableau suivant résume les types d'actifs titrisés qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation et les passifs de titrisation connexes aux 31 octobre.

Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation dans le cadre des programmes de titrisation de la Banque[1]

(en millions de dollars canadiens)			*Aux*	
	31 octobre 2017		31 octobre 2016	
	Juste valeur	**Valeur comptable**	Juste valeur	Valeur comptable
Nature de la transaction				
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels	**24 986 $**	**24 985 $**	26 930 $	26 742 $
Autres actifs financiers transférés dans le cadre de la titrisation[2]	**3 964**	**3 969**	3 342	3 342
Total	**28 950**	**28 954**	30 272	30 084
Passifs connexes[3]	**(28 960) $**	**(28 833) $**	(30 766) $	(30 408) $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Comprennent des titres adossés à des actifs, du papier commercial adossé à des actifs, de la trésorerie, des contrats de rachat et des obligations du gouvernement du Canada qui sont utilisés pour répondre aux exigences de financement des structures de titrisation de la Banque après la titrisation initiale de prêts hypothécaires.
[3] Comprennent des passifs de titrisation comptabilisés au coût amorti de 16 milliards de dollars au 31 octobre 2017 (18 milliards de dollars au 31 octobre 2016) et des passifs de titrisation comptabilisés à la juste valeur de 13 milliards de dollars au 31 octobre 2017 (12 milliards de dollars au 31 octobre 2016).

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

La Banque conclut certaines transactions dans le cadre desquelles elle transfère des marchandises et des actifs financiers déjà comptabilisés, comme des titres de créance et de capitaux propres, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs. Ces actifs transférés ne sont pas décomptabilisés, et les transferts sont inscrits comme des transactions de financement. Dans le cadre des transactions de cette nature, dont les plus fréquentes sont les mises en pension et les prêts de valeurs mobilières, la Banque conserve la quasi-totalité des risques de crédit, de prix, de taux d'intérêt et de change de même que des avantages inhérents aux actifs.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs financiers et les transactions connexes qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation ainsi que les passifs financiers connexes aux 31 octobre.

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation[1]

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Valeur comptable des actifs		
Nature de la transaction		
Mises en pension[2, 3]	**20 482 $**	18 610 $
Prêts de valeurs mobilières	**22 015**	16 386
Total	**42 497**	34 996
Valeur comptable des passifs connexes[3]	**20 264 $**	17 859 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Comprennent des actifs de 2,1 milliards de dollars au 31 octobre 2017 découlant de mises en pension ou de swaps garantis par des métaux précieux physiques (3,7 milliards de dollars au 31 octobre 2016).
[3] Tous les passifs connexes découlent des mises en pension.

TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS ADMISSIBLES À LA DÉCOMPTABILISATION

Actifs financiers transférés décomptabilisés en totalité dans lesquels la Banque a une implication continue

Il peut aussi y avoir implication continue si la Banque conserve des droits ou des obligations contractuels par suite du transfert des actifs financiers. Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque sont décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait d'un droit conservé. Au 31 octobre 2017, la juste valeur des droits conservés s'établissait à 32 millions de dollars (31 millions de dollars au 31 octobre 2016). Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, les hypothèques sous-jacentes étant toutes assurées par un gouvernement. Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur les actifs vendus, le cas échéant. Le profit ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet du transfert, réparti entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date du transfert. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, les produits de négociation sur les droits conservés se sont établis à 15 millions de dollars (2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016).

Certains portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis créés par la Banque sont vendus et décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans certains cas, la Banque continue à s'impliquer dans la gestion de ces prêts. Au 31 octobre 2017, la valeur comptable de ces droits de gestion s'établissait à 31 millions de dollars (25 millions de dollars au 31 octobre 2016), et leur juste valeur, à 40 millions de dollars (28 millions de dollars au 31 octobre 2016). Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits. Le profit (la perte) à la vente des prêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 s'est élevé à 21 millions de dollars (24 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016).

NOTE 10 : ENTITÉS STRUCTURÉES

La Banque utilise des entités structurées à différentes fins, notamment 1) pour faciliter le transfert de risques précis aux clients; 2) comme véhicules de financement pour elle-même ou pour le compte de clients; ou 3) pour détenir distinctement des actifs au nom d'investisseurs. En règle générale, des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité structurée.

La Banque s'associe à des entités structurées qu'elle soutient ainsi qu'à des entités soutenues par des tiers. Pour établir si elle est le promoteur d'une entité structurée, la Banque évalue notamment si elle est le principal utilisateur de l'entité; si la marque ou l'appellation commerciale de l'entité est liée à la Banque; et si la Banque offre une garantie implicite ou explicite aux investisseurs ou autres tiers quant au rendement de l'entité. La Banque n'est pas considérée être le promoteur d'une entité structurée si elle n'offre à l'entité que des services dans des conditions normales de concurrence, par exemple en agissant comme gestionnaire, distributeur, dépositaire ou agent de prêt. Le soutien d'une entité structurée peut indiquer que la Banque détient un pouvoir sur l'entité au moment de sa création; toutefois, ce n'est pas suffisant pour déterminer si la Banque doit consolider l'entité. Que la Banque soutienne ou non une entité, la consolidation est déterminée au cas par cas pour chacune des entités.

ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES

La présente rubrique décrit les liens de la Banque avec les principales entités structurées soutenues.

Titrisations

La Banque titrise ses propres actifs et facilite la titrisation d'actifs de clients par l'entremise d'entités structurées, comme les conduits qui émettent du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) ou d'autres entités de titrisation qui émettent des valeurs mobilières à plus long terme. Les titrisations sont une source importante de liquidité pour la Banque, qui lui permet de diversifier ses sources de financement et d'optimiser son approche de gestion de son bilan. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété de l'entité de titrisation.

La Banque soutient des conduits de titrisation monocédants et des conduits de titrisation multicédants. Selon les caractéristiques spécifiques de l'entité, les rendements variables absorbés par le PCAA peuvent être atténués de façon importante par les rendements variables conservés par les vendeurs. La Banque offre des facilités de liquidité à certains conduits monocédants et conduits multicédants en faveur des investisseurs dans le PCAA, lesquelles sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les fiducies soutenues par la Banque. Si une fiducie avait de la difficulté à émettre du PCAA en raison de l'illiquidité du marché pour le papier commercial, elle pourrait recourir à la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Les facilités de liquidité ne peuvent être utilisées que si des conditions préalables sont remplies afin de s'assurer que la Banque ne fournisse pas de rehaussement de crédit au conduit au moyen des facilités de prêt. L'exposition de la Banque aux rendements variables de ces conduits découlant des facilités de liquidité qu'elles leur offrent et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables, comme il est décrit ci-après. En raison des services administratifs et de distribution de valeurs mobilières que la Banque offre à ses conduits de titrisation soutenus, elle pourrait se retrouver à détenir un placement dans le PCAA émis par ces entités. Dans certains cas, la Banque pourrait également fournir des rehaussements de crédit ou négocier des dérivés avec les conduits de titrisation. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

La Banque vend des actifs aux conduits monocédants qu'elle contrôle et consolide. Le contrôle découle d'un pouvoir de la Banque sur les principales décisions économiques de l'entité, surtout, de la composition des actifs vendus au conduit et de l'exposition aux rendements variables des actifs transférés, généralement au moyen d'un dérivé ou de l'atténuation du risque de crédit qu'elle offre sous forme de réserves au comptant, de surdimensionnement ou de garanties sur le rendement du portefeuille d'actifs de l'entité.

Les conduits multicédants offrent aux clients des sources de financement alternatives par la titrisation de leurs actifs. Ces conduits sont semblables aux conduits monocédants; toutefois, les actifs sont reçus de plus d'un vendeur et sont regroupés dans un seul portefeuille d'actifs. En général, la Banque est réputée disposer du pouvoir sur les principales décisions économiques de l'entité, notamment le choix des vendeurs et des actifs connexes vendus ainsi que sur d'autres décisions à l'égard de la gestion des risques courus par le conduit. Les vendeurs d'actifs aux conduits multicédants conservent généralement une exposition aux rendements variables de leur portion des actifs transférés, au moyen de dérivés ou de l'atténuation du risque de crédit qu'ils offrent. L'exposition de la Banque aux rendements variables des conduits multicédants découlant des facilités de liquidité offertes et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables de l'entité. Bien que la Banque puisse disposer du pouvoir sur les conduits multicédants, elle n'est pas exposée à des rendements variables importants et ne consolide pas ces entités.

Fonds de placement et autres entités de gestion de placements

Dans le cadre de ses activités de gestion de placements, la Banque crée des fonds de placement et des fiducies (y compris des fonds communs de placement), ce qui lui permet d'offrir à ses clients une exposition très diversifiée à différents profils de risque selon l'appétit pour le risque du client. Ces entités peuvent être gérées de façon active ou dirigées de façon passive, par exemple par le suivi d'un indice précis, en fonction de la stratégie de placement de l'entité. Le financement de ces entités est obtenu par l'émission de valeurs mobilières aux investisseurs, en général sous forme de parts de fonds. Selon la stratégie et le

profil de risque propres à chacune des entités, les produits tirés de cette émission servent à l'achat par l'entité d'un portefeuille d'actifs. Le portefeuille d'une entité peut comprendre des placements en valeurs mobilières, en dérivés ou en autres actifs, y compris en trésorerie. À la création d'un nouveau fonds de placement ou d'une nouvelle fiducie, la Banque investira généralement un montant du capital de départ dans l'entité, ce qui lui permet d'établir un historique de rendement dans le marché. Au fil du temps, la Banque vend sa participation dans le capital de départ à des investisseurs tiers, au fur et à mesure que les actifs gérés de l'entité augmentent. Par conséquent, la participation de la Banque dans le placement en capital de départ dans ses propres fonds de placement et fiducies soutenus n'est généralement pas importante par rapport aux états financiers consolidés. Outre les placements en capital de départ, la participation de la Banque dans ces entités est en général limitée aux honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion de placements. Habituellement, la Banque n'offre pas de garantie à l'égard du rendement de ces fonds.

La Banque soutient également le Fonds hypothécaire TD (le «Fonds»), un fonds commun de placement comprenant un portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels canadiens vendus par la Banque au Fonds. La Banque est partie à une option de vente avec le Fonds selon laquelle elle doit racheter au Fonds les prêts hypothécaires en défaut à leur valeur comptable. L'exposition de la Banque en vertu de l'option de vente est atténuée puisque les prêts hypothécaires du Fonds sont assortis de sûretés et sont garantis par des gouvernements. En plus de l'option de vente, la Banque fournit une facilité de liquidité au Fonds en faveur des porteurs de parts du Fonds. Aux termes de la facilité de liquidité, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires à leur juste valeur afin de permettre au Fonds d'honorer les rachats au gré des porteurs de parts en cas d'événement d'illiquidité.

Comme il est mentionné à la note 27, le 22 avril 2016, la Banque a dissous le Fonds pour le fusionner avec un autre fonds commun de placement qu'elle gère. Les prêts hypothécaires détenus par le Fonds n'ont pas été intégrés à cet autre fonds commun de placement et, à la dissolution du Fonds, les prêts hypothécaires ont été rachetés à une juste valeur de 155 millions de dollars. Avant la dissolution du Fonds, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la juste valeur des prêts hypothécaires rachetés du Fonds par suite d'un événement d'illiquidité s'est élevée à 21 millions de dollars (29 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015). Même si la Banque disposait d'un pouvoir sur le Fonds, elle ne consolidait pas le Fonds avant de le dissoudre, car elle n'absorbait pas une forte proportion des rendements variables. La variabilité découlait principalement du risque de crédit des prêts hypothécaires sous-jacents qui sont garantis par des gouvernements.

Habituellement, la Banque est considérée disposer d'un pouvoir sur les principales décisions économiques des entités de gestion de placements soutenues; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. Le droit conférant un pouvoir est déterminé au cas par cas selon la politique de consolidation de la Banque.

Véhicules de financement

La Banque peut utiliser des entités structurées afin de financer ses activités de façon rentable, y compris en mobilisant des capitaux ou en obtenant du financement. Ces entités structurées comprennent : 1) Fiducie de capital TD III et Fiducie de capital TD IV (ensemble, les «entités CaTS»); et 2) TD Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (l'«entité d'obligations sécurisées»).

Les entités CaTS ont émis des titres de fiducie de capital innovateurs qui font actuellement partie des fonds propres de catégorie 1 de la Banque, mais qui, selon Bâle III, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles pour lesquels les règles de retrait progressif de Bâle III s'appliquent. Le produit de ces émissions a été investi dans l'achat d'actifs de la Banque qui génèrent des bénéfices aux fins de distribution aux investisseurs. La Banque est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques des entités CaTS; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. La Banque est exposée aux risques et aux rendements de certaines entités CaTS puisqu'elle détient des risques résiduels dans ces entités, en général parce qu'elle détient toutes les actions avec droit de vote de l'entité. Lorsque le portefeuille d'actifs de l'entité est exposé à des risques qui ne sont pas liés au risque de crédit propre à la Banque, la Banque est considérée être exposée aux rendements variables importants de l'entité et elle consolide l'entité. Toutefois, certaines entités CaTS détiennent des actifs qui ne sont exposés qu'au risque de crédit propre à la Banque. Dans ce cas, la Banque n'absorbe pas les rendements variables importants de l'entité puisqu'elle n'est en fin de compte qu'exposée au risque de crédit qui lui est propre et elle ne la consolide pas. Se reporter à la note 20 pour plus de renseignements.

La Banque émet, ou a émis, des titres de créance en vertu de son programme d'obligations sécurisées dont les remboursements de capital et les paiements d'intérêts des billets sont garantis par l'entité d'obligations sécurisées. La Banque a vendu un portefeuille d'actifs à l'entité d'obligations sécurisées et a consenti un prêt à cette dernière afin de faciliter l'achat. La Banque est interdite d'accès aux actifs de l'entité d'obligations sécurisées en vertu de la convention pertinente. Les investisseurs dans les obligations sécurisées de la Banque peuvent avoir un recours contre la Banque dans le cas où les actifs de l'entité d'obligations sécurisées seraient insuffisants pour régler les passifs aux termes des obligations sécurisées. La Banque consolide l'entité d'obligations sécurisées puisqu'elle dispose d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de cette entité et conserve tous ses rendements variables.

ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES PAR DES TIERS

En plus des entités structurées soutenues par la Banque, la Banque a également des liens avec des entités structurées soutenues par des tiers. Les principaux liens avec les entités structurées soutenues par des tiers sont décrits à la section suivante.

Programmes de titrisation soutenus par des tiers

La Banque participe au programme de titrisation d'entités structurées soutenues par des gouvernements, y compris la SCHL, société d'État du gouvernement du Canada, et d'entités semblables soutenues par des gouvernements américains. La SCHL garantit les obligations hypothécaires du Canada émises par l'entremise de la FCH.

La Banque est exposée aux rendements variables de la FCH, parce qu'elle détient des swaps de titrisation en raison de sa participation au programme de la FCH. La Banque ne dispose pas d'un pouvoir sur la FCH puisque ses principales activités économiques sont contrôlées par le gouvernement du Canada. L'exposition de la Banque à la FCH est incluse dans le solde des prêts hypothécaires résidentiels, comme il est mentionné à la note 9, mais n'est pas présentée dans le tableau de la présente note.

La Banque participe à des programmes de titrisation soutenus par des organismes gouvernementaux américains. La Banque n'est pas exposée à des rendements variables importants de ces organismes et ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces organismes, lesquels sont contrôlés par le gouvernement des États-Unis.

Détention de placements et dérivés

La Banque peut détenir des participations dans des entités structurées de tiers, surtout sous forme de placements directs dans des valeurs mobilières ou de parts sociales émises par ces entités structurées ou de dérivés négociés avec des contreparties qui sont des entités structurées. Les placements dans des entités structurées et les dérivés négociés avec ces entités sont comptabilisés au bilan consolidé de la Banque. En général, la Banque ne consolide pas les entités structurées de tiers lorsque ses liens se limitent à détenir des placements ou des dérivés puisque la Banque n'a habituellement pas de pouvoir sur les principales décisions économiques de ces entités.

Transactions de financement

Dans le cadre normal des activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et habituellement ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

Relations de services dans des conditions de pleine concurrence

En plus des liens décrits ci-dessus, la Banque peut également offrir des services à des entités structurées dans des conditions de pleine concurrence, par exemple à titre de sous-conseiller d'un fonds de placement ou de gestionnaire d'actifs. De même, les services de gestion de placements de la Banque offerts aux investisseurs institutionnels peuvent comprendre des transactions avec des entités structurées. En raison de la prestation de ces services, la Banque peut être exposée aux rendements variables de ces entités structurées, par exemple parce qu'elle reçoit des honoraires ou qu'elle est exposée à court terme aux valeurs mobilières des entités structurées. Cette exposition est généralement atténuée par des sûretés ou un autre accord contractuel avec l'entité structurée ou son promoteur. Habituellement, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison de la prestation de services dans des conditions de pleine concurrence à une entité structurée et, par conséquent, ne consolide pas ces entités. Les honoraires et autres expositions découlant des relations de services sont inclus dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentés dans le tableau de la présente note.

LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

Titrisations

La Banque titrise les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'entremise d'entités de titrisation, surtout des conduits monocédants. Ces conduits sont consolidés par la Banque en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre l'exposition créée du fait qu'elle agit comme vendeur et promoteur des conduits de titrisation consolidés décrits ci-dessus, y compris en raison des facilités de liquidité fournies, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel l'engageant à fournir un soutien financier aux conduits de titrisation consolidés. Les participations de la Banque dans des conduits de titrisation sont généralement de rang supérieur aux participations détenues par d'autres parties, conformément aux politiques en matière de placement et de gestion des risques de la Banque. Par conséquent, la Banque n'a aucune obligation importante d'absorber les pertes avant les autres détenteurs d'émissions aux fins de titrisation.

Autres entités structurées consolidées

En raison de faits et circonstances précis à l'égard des liens de la Banque avec les entités structurées, la Banque peut consolider les entités de gestion de placements, les véhicules de financement ou les entités structurées soutenues par des tiers, en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre son exposition créée du fait qu'elle agit comme promoteur ou investisseur des entités structurées comme décrit précédemment, la Banque n'a habituellement pas d'autres accords contractuels ou non contractuels l'engageant à fournir un soutien financier à ces entités structurées consolidées.

LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-après présente des informations sur les participations de la Banque dans des entités structurées non consolidées. Les entités structurées non consolidées incluent à la fois la TD et des entités soutenues par des tiers. Les titrisations comprennent des titres dans des conduits multicédants soutenus par la TD, ainsi que des titrisations adossées à des créances hypothécaires et adossées à des actifs soutenues par des tiers, notamment des titres émis par des organismes soutenus par le gouvernement, comme les obligations hypothécaires du Canada, et des titres émis par des organismes gouvernementaux américains. Les fonds de placement et les fiducies incluent des titres dans des fonds et des fiducies gérés par des tiers, ainsi que des titres dans des fonds et des fiducies de gestion de placements soutenus par la TD et des engagements auprès de certains fonds municipaux aux États-Unis. Les montants présentés dans la colonne Autres sont liés en majorité à des placements dans des entités communautaires américaines comportant des avantages fiscaux, qui sont décrits à la note 12. Ces participations n'entraînent pas la consolidation de ces entités, la TD n'exerçant pas de pouvoir sur ces entités.

Valeur comptable des entités structurées non consolidées et risque maximal lié à l'exposition à ces entités

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
	31 octobre 2017							31 octobre 2016
	Titrisations	**Fonds de placement et fiducies**	**Autres**	**Total**	Titrisations	Fonds de placement et fiducies	Autres	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	**7 395 $**	**609 $**	**14 $**	**8 018 $**	5 793 $	642 $	– $	6 435 $
Dérivés[1]	**–**	**13**	**–**	**13**	–	30	–	30
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**–**	**163**	**30**	**193**	16	172	26	214
Valeurs mobilières disponibles à la vente	**63 615**	**2 622**	**–**	**66 237**	42 083	509	95	42 687
Valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance	**42 095**	**–**	**–**	**42 095**	48 575	–	–	48 575
Prêts	**4 174**	**–**	**–**	**4 174**	2 891	–	–	2 891
Divers	**8**	**–**	**2 872**	**2 880**	9	–	2 903	2 912
Total de l'actif	**117 287**	**3 407**	**2 916**	**123 610**	99 367	1 353	3 024	103 744
PASSIFS FINANCIERS								
Dérivés[1]	**–**	**493**	**–**	**493**	–	346	–	346
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	**2 330**	**1 005**	**–**	**3 335**	3 002	265	–	3 267
Total du passif	**2 330**	**1 498**	**–**	**3 828**	3 002	611	–	3 613
Exposition hors bilan[2]	**14 702**	**3 094**	**935**	**18 731**	16 274	131	3 776	20 181
Risque maximal de perte découlant des liens avec les entités structurées non consolidées	**129 659**	**5 003**	**3 851**	**138 513**	112 639	873	6 800	120 312
Taille des entités structurées non consolidées soutenues[3]	**13 020 $**	**1 860 $**	**1 750 $**	**16 630 $**	14 215 $	1 005 $	1 750 $	16 970 $

[1] Les dérivés exposés au taux d'intérêt classique ou au risque de change ne sont pas inclus dans ces montants puisque ces dérivés sont conçus pour s'aligner avec les flux de trésorerie de l'entité structurée et les risques sont absorbés par les investisseurs et ne sont pas principalement conçus pour exposer la Banque aux rendements variables créés par l'entité.

[2] Aux fins de la présentation, l'exposition hors bilan représente la valeur nominale des facilités de liquidité, des garanties et d'autres engagements hors bilan compte non tenu de l'incidence des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

[3] La taille des entités structurées non consolidées soutenues est fournie selon la mesure la plus appropriée pour la taille de ce genre d'entités : 1) la valeur nominale des billets émis par des conduits de titrisation et des émetteurs de titres de créance semblables; 2) le total des actifs gérés des fonds de placement et des fiducies; et 3) le total de la juste valeur de la société de personnes ou des titres de capitaux propres émis par des sociétés de personnes et des émetteurs de titres de capitaux propres semblables.

Entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucun placement important à la fin de la période

Les entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucun placement important à la fin de la période sont surtout des fonds de placement et des fiducies créés pour les activités de gestion de placements. En général, la Banque ne détient pas de placement, à l'exception du capital de départ, dans ces entités structurées. Toutefois, la Banque continue de gagner des honoraires sur les services de gestion de placements fournis à ces entités, dont certains peuvent être fondés sur le rendement du fonds. Les honoraires à payer sont généralement de rang supérieur dans la priorité de paiement des entités et sont également adossés à des sûretés, ce qui limite l'exposition de la Banque aux pertes de ces entités. Les produits autres que d'intérêts de la Banque reçus en raison de ses liens avec ces entités de gestion de placements pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 se sont élevés à 1,8 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016). Le total des actifs gérés dans ces entités au 31 octobre 2017 s'est établi à 196,8 milliards de dollars (191,6 milliards de dollars au 31 octobre 2016). Tous les actifs transférés par la Banque au cours de la période sont regroupés avec les actifs obtenus de tiers sur le marché. À l'exception de ce qui a été présenté précédemment, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel de fournir un soutien financier à des entités structurées non consolidées.

NOTE 11 : DÉRIVÉS

CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des transactions hors Bourse qui sont négociées de façon bilatérale entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en certaines options et en certains contrats à terme standardisés.

La Banque conclut des opérations sur dérivés à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction visent principalement à gérer les risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et à la position sur titres de participation en ce qui a trait aux activités de financement, de prêt et de placement, et aux autres activités de gestion de l'actif et du passif de la Banque. La stratégie de la Banque en matière de gestion de ces risques est présentée dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion. La Banque conclut également des opérations sur dérivés pour couvrir économiquement certaines expositions qui ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture ou pour lesquelles il est impossible d'appliquer la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, seule une composante de risque particulière ou une combinaison de composantes de risque est couverte, notamment les composantes relatives au taux d'intérêt de référence, au taux de change et à la position sur titres de participation. Toutes ces composantes de risque sont observables dans la conjoncture du marché pertinente et la variation de la juste valeur ou la variabilité des flux de trésorerie attribuable à ces composantes de risque peuvent être évaluées de façon fiable en ce qui a trait aux éléments couverts.

Dans les cas où les dérivés sont utilisés dans des relations de couverture, les principales sources d'inefficacité peuvent être attribuées aux écarts entre les instruments de couverture et les éléments couverts :

- Les écarts dans les taux fixes, lorsque les taux d'intérêt contractuels des éléments couverts à taux fixe sont désignés.
- Les écarts dans les facteurs d'actualisation, lorsque les dérivés de couverture sont garantis et actualisés au moyen de courbes de swap indexé sur le taux à jour, qui ne sont pas appliquées aux éléments couverts à taux fixe.
- Le RVRC sur les dérivés de couverture.
- Les conditions essentielles ne concordent pas.

Afin de réduire l'inefficacité, la Banque désigne la composante de risque de taux de référence des flux de trésorerie contractuels des éléments couverts et conclut des dérivés de couverture avec des contreparties de première qualité. La plupart des dérivés de couverture de la Banque sont garantis.

Dérivés de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un taux appliqué à un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par l'entremise d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans l'avenir, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse. Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standardisés, à des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

La Banque utilise des swaps de taux d'intérêt pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt de référence en modifiant les caractéristiques de refixation du taux ou d'échéance des actifs et passifs existants ou prévus, y compris les activités de financement et de placement. Ces swaps sont désignés comme couverture de juste valeur d'actifs et de passifs à taux fixe ou comme couverture de flux de trésorerie d'actifs et de passifs à taux variable. Pour ce qui est des couvertures de juste valeur, la Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture dérivé par rapport à la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque de taux d'intérêt de référence. En ce qui concerne les couvertures de flux de trésorerie, la Banque utilise un dérivé hypothétique ayant des modalités qui correspondent exactement aux conditions essentielles de l'élément couvert comme moyen pour évaluer la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans le cadre desquelles les parties s'échangent un capital et des flux de trésorerie d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à gérer le risque de change, le risque de taux d'intérêt, ou les deux.

Les contrats de change à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, la Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux profits et pertes de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger ou de la variation des flux de trésorerie de l'actif ou du passif libellé en monnaie étrangère attribuable au risque de change, au moyen de la méthode du dérivé hypothétique.

La Banque a recours à des instruments non dérivés, tels que des passifs de dépôt libellés en monnaies étrangères, et à des instruments dérivés, tels que des swaps de devises et des contrats de change à terme de gré à gré, afin de couvrir son exposition au risque de change. Ces instruments de couverture sont désignés comme couvertures d'un investissement net ou couvertures de flux de trésorerie.

Dérivés de crédit

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaut de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une transaction ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par industrie et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique consiste à ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties à l'égard desquelles la Banque court un risque de crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaut de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de la baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou la variation de la notation de crédit ou de l'indice de crédit spécifié. Le règlement peut se faire en trésorerie ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en trésorerie établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en trésorerie sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

Autres dérivés

La Banque est également partie à des transactions sur des dérivés d'actions et des dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en trésorerie en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en trésorerie calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standardisés avec des dates de règlement standardisées.

Les contrats sur marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options qui portent sur des marchandises comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie, qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, la Banque utilise des contrats à terme de gré à gré sur actions et des swaps sur le rendement total pour couvrir son exposition au risque de prix des actions. Ces dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. La Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture par rapport à la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable à l'évolution des prix des actions, au moyen de la méthode du dérivé hypothétique.

Juste valeur des dérivés

(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2017**		31 octobre 2016	
	Juste valeur à la date du bilan		Juste valeur à la date du bilan	
	Positive	**Négative**	Positive	Négative
Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction				
Dérivés de taux				
Contrats à terme standardisés	**1 $**	**– $**	1 $	– $
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**69**	**72**	122	49
Swaps	**13 861**	**11 120**	24 069	20 232
Options vendues	**–**	**326**	–	414
Options achetées	**358**	**–**	452	–
Total des dérivés de taux	**14 289**	**11 518**	24 644	20 695
Dérivés de change				
Contrats à terme standardisés	**–**	**–**	–	–
Contrats à terme de gré à gré	**16 461**	**14 589**	16 087	16 743
Swaps	**–**	**–**	–	–
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	**16 621**	**15 619**	17 470	18 613
Options vendues	**–**	**310**	–	568
Options achetées	**330**	**–**	542	–
Total des dérivés de change	**33 412**	**30 518**	34 099	35 924
Dérivés de crédit				
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	**–**	**250**	–	101
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	**34**	**1**	–	2
Total des contrats sur dérivés de crédit	**34**	**251**	–	103
Autres contrats				
Dérivés d'actions	**534**	**2 093**	798	1 413
Contrats de marchandises	**778**	**634**	873	663
Total des autres contrats	**1 312**	**2 727**	1 671	2 076
Juste valeur – à des fins de transaction	**49 047**	**45 014**	60 414	58 798
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction				
Dérivés de taux				
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**1**	**–**	1	–
Swaps	**1 023**	**1 296**	2 676	1 492
Options vendues	**–**	**1**	–	3
Options achetées	**32**	**–**	47	–
Total des dérivés de taux	**1 056**	**1 297**	2 724	1 495
Dérivés de change				
Contrats à terme de gré à gré	**647**	**639**	1 870	393
Swaps	**–**	**–**	–	–
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	**3 768**	**2 452**	5 912	3 239
Total des dérivés de change	**4 415**	**3 091**	7 782	3 632
Dérivés de crédit				
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	**–**	**105**	–	154
Total des contrats sur dérivés de crédit	**–**	**105**	–	154
Autres contrats				
Dérivés d'actions	**1 677**	**1 707**	1 322	1 346
Total des autres contrats	**1 677**	**1 707**	1 322	1 346
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	**7 148**	**6 200**	11 828	6 627
Total de la juste valeur	**56 195 $**	**51 214 $**	72 242 $	65 425 $

Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme éléments constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été aux 31 octobre.

Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction[1]

(en millions de dollars canadiens)

	Aux 31 octobre 2017									
	Actifs dérivés					Passifs dérivés				
	Juste valeur	Flux de trésorerie	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles – Investissement net	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total	Juste valeur	Flux de trésorerie	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles – Investissement net	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction										
Dérivés de taux	**129 $**	**39 $**	**– $**	**888 $**	**1 056 $**	**56 $**	**777 $**	**12 $**	**452 $**	**1 297 $**
Dérivés de change	**–**	**4 376**	**2**	**37**	**4 415**	**–**	**2 733**	**316**	**42**	**3 091**
Dérivés de crédit	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**105**	**105**
Autres contrats	**–**	**760**	**–**	**917**	**1 677**	**–**	**5**	**–**	**1 702**	**1 707**
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	**129 $**	**5 175 $**	**2 $**	**1 842 $**	**7 148 $**	**56 $**	**3 515 $**	**328 $**	**2 301 $**	**6 200 $**

	31 octobre 2016									
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction										
Dérivés de taux	495 $	529 $	– $	1 700 $	2 724 $	869 $	(170) $	48 $	748 $	1 495 $
Dérivés de change	–	7 676	66	40	7 782	–	2 847	643	142	3 632
Dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	154	154
Autres contrats	–	525	–	797	1 322	–	5	–	1 341	1 346
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	495 $	8 730 $	66 $	2 537 $	11 828 $	869 $	2 682 $	691 $	2 385 $	6 627 $

[1] Certains actifs dérivés remplissent les conditions pour être compensés par certains passifs dérivés dans le bilan consolidé. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 6.

Le tableau suivant présente l'incidence des instruments dérivés et des instruments non dérivés désignés dans des relations de couverture et les éléments couverts connexes, le cas échéant, sur l'état du résultat consolidé et sur les autres éléments du résultat global pour les exercices clos les 31 octobre.

Résultats des activités de couverture comptabilisés dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2017	2016	2015
Couvertures de juste valeur			
Profits (pertes) comptabilisés en résultat liés aux dérivés[1, 2]	**914 $**	23 $	(773) $
Profits (pertes) comptabilisés en résultat liés aux éléments couverts attribuables au risque couvert[2]	**(933)**	(4)	776
Inefficacité des couvertures[2]	**(19)**	19	3
Couvertures de flux de trésorerie			
Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global liés aux dérivés[3]	**(2 229)**	1 448	7 725
Profits (pertes) reclassés des autres éléments du résultat global en résultat[4]	**1 077**	1 285	7 047
Inefficacité des couvertures[2]	**(2)**	(11)	(4)
Couvertures d'un investissement net			
Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global liés aux dérivés[1, 3]	**890**	36	(3 732)
Profits (pertes) reclassés des autres éléments du résultat global dans les couvertures en résultat[4]	**(8)**	–	–
Inefficacité des couvertures[2]	**–**	–	–

[1] Comprennent des instruments financiers non dérivés comme des passifs de dépôt libellés en monnaies étrangères. La juste valeur attribuable au risque de change de ces instruments financiers non dérivés s'établissait à 24 milliards de dollars au 31 octobre 2017 (21 milliards de dollars au 31 octobre 2016).
[2] Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.
[3] Les autres éléments du résultat global sont présentés avant impôt.
[4] Montants comptabilisés dans les produits d'intérêts nets ou dans les produits autres que d'intérêts, selon le cas.

Le tableau ci-après indique les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie couverts dans les relations comptables de couverture de flux de trésorerie désignées devraient survenir aux 31 octobre.

Flux de trésorerie couverts

(en millions de dollars canadiens)

	Aux 31 octobre 2017					
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Couvertures de flux de trésorerie						
Entrée de trésorerie	**15 674 $**	**18 375 $**	**9 856 $**	**3 048 $**	**85 $**	**47 038 $**
Sortie de trésorerie	**(18 249)**	**(20 458)**	**(14 388)**	**(6 831)**	**–**	**(59 926)**
Flux de trésorerie nets	**(2 575) $**	**(2 083) $**	**(4 532) $**	**(3 783) $**	**85 $**	**(12 888) $**

	31 octobre 2016					
Couvertures de flux de trésorerie						
Entrée de trésorerie	20 119 $	19 364 $	7 514 $	1 988 $	168 $	49 153 $
Sortie de trésorerie	(10 311)	(26 491)	(15 765)	(6 075)	–	(58 642)
Flux de trésorerie nets	9 808 $	(7 127) $	(8 251) $	(4 087) $	168 $	(9 489) $

Les produits découlant des flux de trésorerie d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie de l'instrument sous-jacent. Les profits et les pertes de change relatifs aux flux de trésorerie futurs des éléments couverts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont réalisés ou engagés.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2017 et 31 octobre 2016, les opérations prévues couvertes se sont réalisées dans tous les cas importants.

Le tableau ci-après présente les profits (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction qui n'ont pas été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture. Ces profits (pertes) sont partiellement contrebalancés par des profits (pertes) comptabilisés dans l'état du résultat consolidé et dans les autres éléments du résultat global liés aux instruments autres que des dérivés connexes.

Profits (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction non désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture[1]

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2017	2016	2015
Dérivés de taux	**93 $**	(147) $	(108) $
Dérivés de change	**54**	7	(23)
Dérivés de crédit	**(45)**	(70)	(35)
Dérivés d'actions	**16**	2	2
Total	**118 $**	(208) $	(164) $

[1] Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.

NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse.

Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en millions de dollars canadiens)						*Aux*	
						31 octobre 2017	31 octobre 2016
	Détenus à des fins de transaction						
	Négociés hors Bourse[1]						
	Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation[2]	**Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation**	**Négociés en Bourse**	**Total**	**Détenus à des fins autres que de transaction[3]**	**Total**	Total
Notionnel							
Dérivés de taux							
Contrats à terme standardisés	**– $**	**– $**	**445 848 $**	**445 848 $**	**– $**	**445 848 $**	438 709 $
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**392 742**	**136 008**	**–**	**528 750**	**195**	**528 945**	507 485
Swaps	**5 534 758**	**506 189**	**–**	**6 040 947**	**1 336 421**	**7 377 368**	6 063 466
Options vendues	**–**	**17 629**	**90 214**	**107 843**	**292**	**108 135**	57 724
Options achetées	**–**	**13 163**	**112 087**	**125 250**	**1 535**	**126 785**	87 787
Total des dérivés de taux	**5 927 500**	**672 989**	**648 149**	**7 248 638**	**1 338 443**	**8 587 081**	7 155 171
Dérivés de change							
Contrats à terme standardisés	**–**	**–**	**3**	**3**	**–**	**3**	7
Contrats à terme de gré à gré	**–**	**1 457 790**	**–**	**1 457 790**	**27 162**	**1 484 952**	1 160 653
Swaps	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	**–**	**592 222**	**–**	**592 222**	**82 311**	**674 533**	645 783
Options vendues	**–**	**22 272**	**–**	**22 272**	**–**	**22 272**	32 097
Options achetées	**–**	**22 713**	**–**	**22 713**	**–**	**22 713**	32 683
Total des dérivés de change	**–**	**2 094 997**	**3**	**2 095 000**	**109 473**	**2 204 473**	1 871 223
Dérivés de crédit							
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	**8 973**	**581**	**–**	**9 554**	**2 673**	**12 227**	9 433
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	**1 427**	**267**	**–**	**1 694**	**–**	**1 694**	858
Total des contrats sur dérivés de crédit	**10 400**	**848**	**–**	**11 248**	**2 673**	**13 921**	10 291
Autres contrats							
Dérivés d'actions	**–**	**51 535**	**58 367**	**109 902**	**32 502**	**142 404**	120 884
Contrats de marchandises	**210**	**22 869**	**24 719**	**47 798**	**–**	**47 798**	46 287
Total des autres contrats	**210**	**74 404**	**83 086**	**157 700**	**32 502**	**190 202**	167 171
Total	**5 938 110 $**	**2 843 238 $**	**731 238 $**	**9 512 586 $**	**1 483 091 $**	**10 995 677 $**	9 203 856 $

[1] Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le risque de crédit de contrepartie comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

[2] Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

[3] Comprennent, au 31 octobre 2017, 1 173 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse réglés par l'intermédiaire de chambres de compensation (894 milliards de dollars au 31 octobre 2016) et 310 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation (340 milliards de dollars au 31 octobre 2016). Il n'y avait aucun dérivé négocié en Bourse au 31 octobre 2017 et au 31 octobre 2016.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse selon leur durée contractuelle jusqu'à l'échéance.

Dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens)					*Aux*
				31 octobre 2017	31 octobre 2016
	Durée restante jusqu'à l'échéance				
Notionnel	**Moins de 1 an**	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**	Total
Dérivés de taux					
Contrats à terme standardisés	**360 820 $**	**85 028 $**	**– $**	**445 848 $**	438 709 $
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**493 160**	**35 785**	**–**	**528 945**	507 485
Swaps	**2 844 182**	**3 535 464**	**997 722**	**7 377 368**	6 063 466
Options vendues	**90 566**	**15 718**	**1 851**	**108 135**	57 724
Options achetées	**110 874**	**14 309**	**1 602**	**126 785**	87 787
Total des dérivés de taux	**3 899 602**	**3 686 304**	**1 001 175**	**8 587 081**	7 155 171
Dérivés de change					
Contrats à terme standardisés	**3**	**–**	**–**	**3**	7
Contrats à terme de gré à gré	**1 431 623**	**50 181**	**3 148**	**1 484 952**	1 160 653
Swaps	**–**	**–**	**–**	**–**	–
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	**173 881**	**382 707**	**117 945**	**674 533**	645 783
Options vendues	**18 629**	**3 613**	**30**	**22 272**	32 097
Options achetées	**19 519**	**3 156**	**38**	**22 713**	32 683
Total des dérivés de change	**1 643 655**	**439 657**	**121 161**	**2 204 473**	1 871 223
Dérivés de crédit					
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	**1 888**	**3 536**	**6 803**	**12 227**	9 433
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	**116**	**1 578**	**–**	**1 694**	858
Total des contrats sur dérivés de crédit	**2 004**	**5 114**	**6 803**	**13 921**	10 291
Autres contrats					
Dérivés d'actions	**92 567**	**49 804**	**33**	**142 404**	120 884
Contrats de marchandises	**39 609**	**7 577**	**612**	**47 798**	46 287
Total des autres contrats	**132 176**	**57 381**	**645**	**190 202**	167 171
Total	**5 677 437 $**	**4 188 456 $**	**1 129 784 $**	**10 995 677 $**	9 203 856 $

RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

Risque de marché

En l'absence de paiements en trésorerie initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de négociation et des activités autres que de négociation de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion du risque de la Banque.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Le groupe Gestion du risque des marchés financiers est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Cela inclut l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation de conventions-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les conventions-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'elles lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de telles conventions si certains événements se produisent. L'incidence de ces conventions-cadres de compensation est montrée dans le tableau ci-après. Ce tableau indique également le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les dérivés en cours. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)				*Aux*		
	31 octobre 2017			31 octobre 2016		
	Coût de remplacement courant	**Montant de l'équivalent-crédit**	**Montant pondéré en fonction des risques**	Coût de remplacement courant	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Dérivés de taux						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**22**	**$ 202**	**$ 86**	$ 132	$ 256	$ 64
Swaps	**13 516**	**17 710**	**6 493**	21 542	26 041	11 577
Options achetées	**370**	**433**	**167**	495	569	278
Total des dérivés de taux	**13 908**	**18 345**	**6 746**	22 169	26 866	11 919
Dérivés de change						
Contrats à terme de gré à gré	**16 816**	**32 408**	**4 156**	17 756	32 874	5 652
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	**20 388**	**37 415**	**7 041**	23 382	40 645	9 315
Options achetées	**330**	**685**	**153**	542	954	198
Total des dérivés de change	**37 534**	**70 508**	**11 350**	41 680	74 473	15 165
Autres contrats						
Dérivés de crédit	**5**	**360**	**148**	3	291	109
Dérivés d'actions	**1 553**	**5 152**	**952**	1 285	4 963	1 087
Contrats de marchandises	**645**	**1 779**	**371**	777	1 925	516
Total des autres contrats	**2 203**	**7 291**	**1 471**	2 065	7 179	1 712
Total des dérivés	**53 645**	**96 144**	**19 567**	65 914	108 518	28 796
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	**36 522**	**54 970**	**13 606**	45 646	63 176	19 856
Total des dérivés après compensation	**17 123**	**41 174**	**5 961**	20 268	45 342	8 940
Moins l'incidence des garanties	**6 889**	**7 672**	**1 141**	8 533	8 881	2 146
Dérivés nets	**10 234**	**33 502**	**4 820**	11 735	36 461	6 794
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles)	**1 566**	**16 322**	**1 864**	2 106	15 917	3 234
Total	**11 800**	**$ 49 824**	**$ 6 684**	$ 13 841	$ 52 378	$ 10 028

Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)							*Aux*	
	Canada[1]		États-Unis[1]		Autres pays[1]		Total	
Par secteur	**31 octobre 2017**	31 octobre 2016	**31 octobre 2017**	31 octobre 2016	**31 octobre 2017**	31 octobre 2016	**31 octobre 2017**	31 octobre 2016
Institutions financières	**32 494**	$ 38 574	**$ 2 355**	$ 4 374	**$ 5 159**	$ 6 420	**$ 40 008**	$ 49 368
Gouvernements	**7 031**	9 198	**16**	80	**3 420**	2 193	**10 467**	11 471
Autres	**1 811**	2 336	**433**	1 128	**926**	1 611	**3 170**	5 075
Coût de remplacement courant	**41 336**	$ 50 108	**$ 2 804**	$ 5 582	**$ 9 505**	$ 10 224	**$ 53 645**	$ 65 914
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties							**43 411**	54 179
Total du coût de remplacement courant							**$ 10 234**	$ 11 735

Par région de risque[2]	**31 octobre 2017**	31 octobre 2016	**31 octobre 2017 % de répartition**	31 octobre 2016 % de répartition
Canada	**3 749**	$ 4 913	**36,6 %**	41,9 %
États-Unis	**3 312**	4 009	**32,4**	34,2
Autres pays				
Royaume-Uni	**712**	903	**7,0**	7,7
Autres pays européens	**1 671**	1 002	**16,3**	8,5
Autres	**790**	908	**7,7**	7,7
Total – Autres pays	**3 173**	2 813	**31,0**	23,9
Total du coût de remplacement courant	**10 234**	$ 11 735	**100,0 %**	100,0 %

[1] D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.
[2] Après l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable; ou 2) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement de la notation attribuée aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2017, la position de passif nette totale de ces contrats aurait exigé : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 193 millions de dollars (233 millions de dollars au 31 octobre 2016) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans de la notation des dettes de premier rang de la Banque; et 2) un financement total de 26 millions de dollars (néant au 31 octobre 2016) à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans de la notation des dettes de premier rang de la Banque.

Certains des contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux contreparties de la Banque d'exiger la remise de sûretés en fonction de l'exposition nette à la réévaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par une pareille convention-cadre de dérivés. Certaines de ces conventions peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement de la notation de crédit de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2017, la juste valeur de tous les instruments dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif nette était de 9 milliards de dollars (15 milliards de dollars au 31 octobre 2016). La Banque a fourni une sûreté de 13 milliards de dollars (18 milliards de dollars au 31 octobre 2016) pour cette exposition de risque dans le cadre normal des activités. Au 31 octobre 2017, l'abaissement de un cran de la notation de crédit de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 121 millions de dollars (111 millions de dollars au 31 octobre 2016) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités. Un abaissement de deux crans de la notation de crédit de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 156 millions de dollars (123 millions de dollars au 31 octobre 2016) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités.

NOTE 12 : PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

PARTICIPATION DANS TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Banque du résultat de TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. La Banque tient compte des changements survenus dans la période ultérieure qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats.

Dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade Financial Services, Inc. (Scottrade) le 18 septembre 2017, TD Ameritrade a émis 38,8 millions d'actions, dont 11,1 millions ont été souscrites par la Banque conformément à ses droits préférentiels de souscription. La Banque a acheté les actions au prix de 36,12 $ US par action. Par suite de l'émission des actions, le pourcentage de la participation en actions ordinaires de la Banque dans TD Ameritrade a diminué et la Banque a dégagé un profit de dilution de 204 millions de dollars comptabilisé dans les autres produits dans l'état du résultat consolidé. Se reporter à la note 13 pour en savoir plus sur l'acquisition de Scottrade Bank.

Au 31 octobre 2017, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 41,27 % (42,38 % au 31 octobre 2016) des actions en circulation de TD Ameritrade et sa juste valeur s'élevait à 15 milliards de dollars (12 milliards de dollars US) (10 milliards de dollars (8 milliards de dollars US) au 31 octobre 2016), selon le cours de clôture de 49,99 $ US (34,21 $ US au 31 octobre 2016) à la Bourse de New York.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, TD Ameritrade n'a racheté aucune action (12,0 millions d'actions rachetées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016). En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, si la participation de la Banque dépasse 45 % à la suite d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la Banque est tenue de déployer tous les efforts raisonnables pour vendre ou écouler les actions excédentaires, tout en usant de son jugement commercial quant au moment, aux montants et à la méthode à privilégier pour maximiser le produit tiré de ces ventes. Toutefois, dans le cas où un rachat d'actions par TD Ameritrade aurait pour effet de porter la participation de la Banque à plus de 45 %, la Banque n'a pas d'obligation absolue de ramener sa participation à 45 %. De plus, le rachat d'actions par TD Ameritrade ne peut avoir pour conséquence de porter la participation de la Banque à plus de 47 %.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de nommer cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Les administrateurs désignés par la Banque comprennent actuellement le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et quatre administrateurs indépendants de la TD ou des filiales aux États-Unis de la TD.

La Banque n'est exposée à aucun passif éventuel important qui touche TD Ameritrade. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2017 et 31 octobre 2016, TD Ameritrade n'a été soumise à aucune restriction importante limitant le transfert de fonds aux fins de versement de dividendes en espèces ou de remboursement de prêts ou d'avances.

Les états financiers résumés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Bilans consolidés résumés[1]

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*	
	30 septembre 2017	30 septembre 2016	
Actif			
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	**1 721**	**$** 1 596	$
Montants nets à recevoir des clients	**22 127**	16 014	
Autres actifs, montant net	**25 985**	21 038	
Total de l'actif	**49 833**	**$** 38 648	$
Passif			
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	**3 230**	**$** 2 736	$
Montants à payer aux clients	**32 391**	25 555	
Autres passifs	**4 862**	3 583	
Total du passif	**40 483**	31 874	
Capitaux propres[2]	**9 350**	6 774	
Total du passif et des capitaux propres	**49 833**	**$** 38 648	$

[1] Les valeurs mobilières des clients sont comptabilisées à la date de règlement alors que la Banque comptabilise les valeurs mobilières des clients à la date de transaction.

[2] La différence entre la valeur comptable de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et la quote-part de la Banque des capitaux propres des actionnaires de TD Ameritrade comprend le goodwill, les autres immobilisations incorporelles et le montant cumulé des écarts de conversion.

États du résultat consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Exercices clos les 30 septembre*		
	2017	2016	2015
Produits			
Produits d'intérêts nets	**903 $**	789 $	764 $
Produits tirés des commissions et autres produits	**3 923**	3 623	3 227
Total des produits	**4 826**	4 412	3 991
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages du personnel	**1 260**	1 111	991
Divers	**1 639**	1 553	1 370
Total des charges d'exploitation	**2 899**	2 664	2 361
Autres charges (produits)	**95**	70	45
Résultat avant impôt	**1 832**	1 678	1 585
Charge d'impôt sur le résultat	**686**	563	585
Résultat net[1]	**1 146 $**	1 115 $	1 000 $
Résultat par action – de base (en dollars canadiens)	**2,17 $**	2,10 $	1,84 $
Résultat par action – dilué (en dollars canadiens)	**2,16**	2,09	1,83

[1] La quote-part de la Banque du résultat net de TD Ameritrade est fondée sur les états financiers consolidés publiés de TD Ameritrade après la conversion en dollars canadiens. La quote-part de la Banque du résultat net de TD Ameritrade est aussi assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement de certaines immobilisations incorporelles, lesquels ne sont pas inclus.

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES QUI NE SONT PAS SIGNIFICATIVES

À l'exception de TD Ameritrade présentée ci-dessus, aucune entreprise associée ou coentreprise n'était significative prise individuellement pour la Banque aux 31 octobre 2017 et 31 octobre 2016. La valeur comptable du placement de la Banque dans des entreprises associées et des coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement au cours de la période s'est établie à 3 milliards de dollars (3 milliards de dollars au 31 octobre 2016).

Les entreprises associées et les coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement étaient principalement composées de participations dans des fonds privés ou dans des sociétés de personnes qui effectuent des placements en actions, fournissent du financement par emprunt ou soutiennent les placements communautaires comportant des avantages fiscaux. Les participations dans ces entités génèrent des rendements surtout sous forme de crédits d'impôt du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, y compris des crédits d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu, des crédits d'impôt pour les nouveaux marchés et des crédits d'impôt pour les travaux de restauration de bâtiment historique.

NOTE 13 : ACQUISITIONS ET CESSIONS IMPORTANTES

Acquisition de Scottrade Bank

Le 18 septembre 2017, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Scottrade Bank, une caisse d'épargne fédérale en propriété exclusive de Scottrade, pour une contrepartie en espèces d'environ 1,6 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars US). Scottrade Bank a fusionné avec TD Bank, N.A. Dans le cadre de l'acquisition, la TD a convenu d'accepter les dépôts dans les comptes de passage des clients de Scottrade, étendant ainsi les activités existantes de la Banque relatives aux comptes de passage. L'acquisition est conforme à la stratégie de la Banque aux États-Unis.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill de 34 millions de dollars représente l'excédent de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs nets identifiables. Le goodwill sera déductible aux fins de l'impôt. Les résultats de cette acquisition ont été consolidés avec ceux de la Banque et sont présentés dans les résultats du secteur Services de détail aux États-Unis. Depuis la date d'acquisition, l'apport de Scottrade Bank aux produits et au résultat net de la Banque n'a pas été significatif et ne l'aurait pas été si l'acquisition avait eu lieu le 1er novembre 2016.

Le tableau ci-après présente la juste valeur estimée des actifs et passifs acquis à la date d'acquisition. L'évaluation des actifs acquis et des passifs repris pourrait être peaufinée et rajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues au cours de la période d'évaluation à propos des faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

Juste valeur des actifs identifiables nets acquis

(en millions de dollars canadiens)	**Montant**
Actifs acquis	
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**750 $**
Valeurs mobilières	**14 474**
Prêts	**5 284**
Autres actifs	**149**
	20 657
Moins les passifs repris	
Dépôts	**18 992**
Autres passifs	**57**
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	**1 608**
Goodwill	**34**
Total de la contrepartie de l'acquisition	**1 642 $**

Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Nordstrom Inc. aux États-Unis

Le 1er octobre 2015, la Banque, par l'intermédiaire de sa filiale TD Bank USA, National Association (TD Bank USA N.A.), a acquis la quasi-totalité du portefeuille existant de cartes de crédit Visa et de cartes de crédit de marque privée de Nordstrom Inc. aux États-Unis, dont l'encours brut s'élevait à 2,9 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars US). De plus, la Banque et Nordstrom ont conclu une entente à long terme selon laquelle la Banque est devenue l'émetteur exclusif aux États-Unis des cartes de crédit personnelles Visa et de marque privée Nordstrom à l'intention des clients de cette dernière.

À la date d'acquisition, la Banque a comptabilisé les créances sur cartes de crédit acquises à leur juste valeur de 2,9 milliards de dollars. La transaction a été comptabilisée comme une acquisition d'actifs et la différence avant impôt de 73 millions de dollars entre le prix de la transaction à la date d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis a été comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts. Depuis cette date, les montants bruts des produits et des pertes sur créances ont été comptabilisés à l'état du résultat consolidé dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Un pourcentage fixe des produits et des pertes sur créances subies est attribué à Nordstrom. La quote-part des produits et des pertes sur créances de Nordstrom est comptabilisée dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé et les montants connexes à recevoir de Nordstrom ou à payer à Nordstrom sont comptabilisés respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs au bilan consolidé.

NOTE 14 : GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le montant recouvrable des UGT de la Banque est calculé à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer le montant recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital de placement (comprend le goodwill et les autres immobilisations incorporelles). Tout le capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. À la date du dernier test de dépréciation, le capital s'établissait à environ 14 milliards de dollars et avait principalement trait aux actifs de trésorerie et au capital excédentaire gérés dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

Principales hypothèses

Le montant recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT a été établi d'après sa valeur d'utilité estimative. Pour l'appréciation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sur la base de la prévision interne de la Banque sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt approprié.

Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation du goodwill sont les suivantes :

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation avant impôt utilisés représentent les appréciations actuelles du marché des risques spécifiques à chaque groupe d'UGT et sont tributaires du profil de risque et des besoins en capitaux de chacun des groupes d'UGT.

Multiple final

Le résultat inclus dans les tests de dépréciation du goodwill de chaque secteur d'exploitation était basé sur la prévision interne de la Banque, qui projette les flux de trésorerie attendus sur les cinq prochaines années. Le multiple final avant impôt pour la période qui suit la prévision interne de la Banque est tiré des multiples finaux observables obtenus auprès d'institutions financières comparables et s'est situé dans une fourchette de 10 à 14 fois.

Compte tenu de la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'une modification raisonnable de ces hypothèses ne ferait pas en sorte que la valeur recouvrable de l'un des groupes d'UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

Au cours de l'exercice 2016, la Banque a comptabilisé des pertes de valeur de 98,9 millions de dollars liées au goodwill, qui est présenté dans le secteur Services de détail au Canada, et à certaines immobilisations incorporelles attribuables à des activités qui avaient enregistré des pertes soutenues. Les pertes de valeur liées aux immobilisations incorporelles sont présentées au poste Divers des charges autres que d'intérêts du secteur Siège social.

Goodwill par secteur

(en millions de dollars canadiens)	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis[1]	Services bancaires de gros	Total
Valeur comptable du goodwill au 1er novembre 2015	2 369 $	13 818 $	150 $	16 337 $
Pertes de valeur[2]	(52)	–	–	(52)
Écarts de conversion et autres	20	357	–	377
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2016	2 337	14 175	150	16 662
Pertes de valeur[2]	**–**	**–**	**–**	**–**
Ajouts	**–**	**34**	**10**	**44**
Écarts de conversion et autres	**(34)**	**(516)**	**–**	**(550)**
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2017	**2 303 $**	**13 693 $**	**160 $**	**16 156 $**
Taux d'actualisation avant impôt				
2016	9,1 – 10,7 %	9,9 – 10,5 %	12,4 %	
2017	**9,1 – 10,7**	**10,1 – 10,5**	**12,2**	

[1] Le goodwill se rapporte surtout aux services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.
[2] Au 31 octobre 2017, le cumul des pertes de valeur était de néant (52 millions de dollars au 31 octobre 2016).

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres immobilisations incorporelles de la Banque aux 31 octobre.

Autres immobilisations incorporelles

(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base	Immobilisations incorporelles liées aux cartes de crédit	Logiciels internes	Autres logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût						
Au 1er novembre 2015	2 557 $	758 $	1 938 $	301 $	660 $	6 214 $
Ajouts	–	–	598	64	9	671
Cessions	–	–	(42)	(7)	–	(49)
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(226)	(3)	–	(229)
Écarts de conversion et autres	66	4	(2)	32	6	106
Au 31 octobre 2016	2 623	762	2 266	387	675	6 713
Ajouts	**–**	**–**	**576**	**82**	**74**	**732**
Cessions	**–**	**–**	**(93)**	**(16)**	**(58)**	**(167)**
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	**–**	**–**	**(171)**	**(142)**	**(110)**	**(423)**
Écarts de conversion et autres	**(100)**	**(6)**	**(29)**	**(3)**	**(16)**	**(154)**
Au 31 octobre 2017	**2 523 $**	**756 $**	**2 549 $**	**308 $**	**565 $**	**6 701 $**
Amortissement et dépréciation						
Au 1er novembre 2015	2 024 $	270 $	683 $	187 $	379 $	3 543 $
Cessions	–	–	(37)	(6)	–	(43)
Pertes de valeur	–	–	36	3	22	61
Dotation aux amortissements pour l'exercice	147	85	333	82	44	691
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(226)	(3)	–	(229)
Écarts de conversion et autres	54	1	(3)	(2)	1	51
Au 31 octobre 2016	2 225	356	786	261	446	4 074
Cessions	**–**	**–**	**(91)**	**(16)**	**(58)**	**(165)**
Pertes de valeur	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Dotation aux amortissements pour l'exercice	**121**	**90**	**368**	**80**	**44**	**703**
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	**(171)**	**(142)**	**(110)**	**(423)**
Écarts de conversion et autres	**(86)**	**(4)**	**(5)**	**(3)**	**(9)**	**(107)**
Au 31 octobre 2017	**2 260 $**	**442 $**	**888 $**	**180 $**	**313 $**	**4 083 $**
Valeur comptable nette :						
Au 31 octobre 2016	398 $	406 $	1 480 $	126 $	229 $	2 639 $
Au 31 octobre 2017	**263**	**314**	**1 661**	**128**	**252**	**2 618**

NOTE 15 : TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables de la Banque aux 31 octobre.

Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables

(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres actifs amortissables	Améliorations locatives	Total
Coût						
Au 1er novembre 2015	1 018 $	3 256 $	790 $	1 443 $	1 754 $	8 261 $
Ajouts	–	175	265	163	143	746
Cessions	–	(72)	(4)	(34)	(27)	(137)
Actifs entièrement amortis	–	(68)	(195)	(241)	(47)	(551)
Écarts de conversion et autres	(6)	58	3	(11)	35	79
Au 31 octobre 2016	1 012	3 349	859	1 320	1 858	8 398
Ajouts	**–**	**168**	**153**	**145**	**114**	**580**
Cessions	**(2)**	**(19)**	**(21)**	**(30)**	**(31)**	**(103)**
Actifs entièrement amortis	**–**	**(73)**	**(122)**	**(101)**	**(48)**	**(344)**
Écarts de conversion et autres	**(41)**	**(110)**	**(16)**	**(49)**	**(9)**	**(225)**
Au 31 octobre 2017	**969 $**	**3 315 $**	**853 $**	**1 285 $**	**1 884 $**	**8 306 $**
Amortissement cumulé et dépréciation / pertes de valeur						
Au 1er novembre 2015	– $	1 135 $	419 $	681 $	712 $	2 947 $
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	148	172	154	147	621
Cessions	–	(42)	(4)	(32)	(27)	(105)
Pertes de valeur	–	–	2	–	6	8
Actifs entièrement amortis	–	(68)	(195)	(241)	(47)	(551)
Écarts de conversion et autres	–	(26)	12	4	6	(4)
Au 31 octobre 2016	–	1 147	406	566	797	2 916
Dotation aux amortissements pour l'exercice	**–**	**132**	**175**	**142**	**154**	**603**
Cessions	**–**	**(15)**	**(22)**	**(29)**	**(30)**	**(96)**
Pertes de valeur	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Actifs entièrement amortis	**–**	**(73)**	**(122)**	**(101)**	**(48)**	**(344)**
Écarts de conversion et autres	**–**	**(40)**	**(4)**	**(26)**	**(16)**	**(86)**
Au 31 octobre 2017	**– $**	**1 151 $**	**433 $**	**552 $**	**857 $**	**2 993 $**
Valeur comptable nette :						
Au 31 octobre 2016	1 012 $	2 202 $	453 $	754 $	1 061 $	5 482 $
Au 31 octobre 2017	**969**	**2 164**	**420**	**733**	**1 027**	**5 313**

NOTE 16 : AUTRES ACTIFS

Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)	*Aux*	
	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Créances clients et autres éléments	**7 932 $**	8 092 $
Intérêts courus	**1 945**	1 634
Actif d'impôt exigible	**832**	389
Actif au titre des régimes à prestations définies	**13**	11
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	**1 536**	1 758
Charges payées d'avance	**1 006**	906
Total	**13 264 $**	12 790 $

NOTE 17 : DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par les clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti, des créances de premier rang et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 $ ou plus au 31 octobre 2017 s'établissait à 258 milliards de dollars (231 milliards de dollars au 31 octobre 2016).

Certains passifs de dépôt sont classés comme dépôts détenus à des fins de transaction au bilan consolidé et sont comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée à l'état du résultat consolidé.

Dépôts

(en millions de dollars canadiens)	Par type			Par pays			31 octobre 2017	*Aux* 31 octobre 2016
	À vue	**À préavis**	**À terme**	**Canada**	**États-Unis**	**Autres pays**	**Total**	Total
Particuliers	**13 664 $**	**403 984 $**	**50 507 $**	**213 890 $**	**254 160 $**	**105 $**	**468 155 $**	439 232 $
Banques[1]	**7 223**	**48**	**18 616**	**11 576**	**5 168**	**9 143**	**25 887**	17 201
Entreprises et gouvernements[2]	**76 066**	**119 774**	**142 942**	**237 706**	**93 023**	**8 053**	**338 782**	317 227
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[3]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	176
Détenus à des fins de transaction[1]	**–**	**–**	**79 940**	**19 770**	**43 707**	**16 463**	**79 940**	79 786
Total	**96 953 $**	**523 806 $**	**292 005 $**	**482 942 $**	**396 058 $**	**33 764 $**	**912 764 $**	853 622 $
Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus								
Au Canada							**39 547 $**	35 401 $
À l'étranger							**52 915**	53 089
Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus								
Au Canada							**443 395**	409 657
À l'étranger							**371 728**	355 456
Fonds fédéraux américains déposés[1]							**5 179**	19
Total[2, 4]							**912 764 $**	853 622 $

[1] Comprennent les dépôts et les avances auprès de la Federal Home Loan Bank.

[2] Comprennent une somme de 29 milliards de dollars au 31 octobre 2017 (29 milliards de dollars au 31 octobre 2016) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées qui est incluse dans les dépôts au bilan consolidé et une somme de 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2016) liée à la Fiducie de capital TD IV.

[3] Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé.

[4] Comprend des dépôts de 522 milliards de dollars au 31 octobre 2017 (474 milliards de dollars au 31 octobre 2016) libellés en dollars US et de 44 milliards de dollars (48 milliards de dollars au 31 octobre 2016) libellés dans d'autres monnaies.

Dépôts à terme selon la durée restante jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens)								*Aux*
							31 octobre 2017	31 octobre 2016
	Moins de 1 an	**De 1 an à 2 ans**	**De 2 ans à 3 ans**	**De 3 ans à 4 ans**	**De 4 ans à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**	Total
Particuliers	**30 793 $**	**9 487 $**	**5 094 $**	**2 585 $**	**2 483 $**	**65 $**	**50 507 $**	50 180 $
Banques	**18 602**	**3**	**–**	**–**	**–**	**11**	**18 616**	9 133
Entreprises et gouvernements	**69 139**	**15 783**	**16 354**	**15 025**	**12 086**	**14 555**	**142 942**	127 582
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	176
Détenus à des fins de transaction	**76 266**	**1 494**	**289**	**546**	**634**	**711**	**79 940**	79 786
Total	**194 800 $**	**26 767 $**	**21 737 $**	**18 156 $**	**15 203 $**	**15 342 $**	**292 005 $**	266 857 $

[1] Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé.

Dépôts à terme encaissables dans moins de un an

(en millions de dollars canadiens)					*Aux*
				31 octobre 2017	31 octobre 2016
	Moins de 3 mois	**De 3 mois à 6 mois**	**De 6 mois à 12 mois**	**Total**	Total
Particuliers	**11 010**	**6 424 $**	**13 359 $**	**30 793 $**	28 897 $
Banques	**17 141**	**1 354**	**107**	**18 602**	9 115
Entreprises et gouvernements	**42 767**	**15 492**	**10 880**	**69 139**	48 211
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	**–**	**–**	**–**	**–**	176
Détenus à des fins de transaction	**31 183**	**25 071**	**20 012**	**76 266**	76 677
Total	**102 101**	**48 341 $**	**44 358 $**	**194 800 $**	163 076 $

[1] Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé.

NOTE 18 : AUTRES PASSIFS

Autres passifs

(en millions de dollars canadiens)	Aux		
	31 octobre 2017	31 octobre 2016	
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments	**4 492**	**$** 4 401	$
Intérêts courus	**988**	960	
Charges salariales à payer	**3 348**	2 829	
Chèques et autres effets en voie de règlement	**2 060**	1 598	
Passif d'impôt exigible	**82**	58	
Passif d'impôt différé	**178**	345	
Passif au titre des régimes à prestations définies	**2 463**	3 011	
Passifs liés aux entités structurées	**5 835**	5 469	
Provisions	**1 016**	1 025	
Total	**20 462**	**$** 19 696	$

NOTE 19 : BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Billets et débentures subordonnés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				Aux		
Date d'échéance	**Taux d'intérêt (%)**	**Écart de taux révisé (%)**	**Date de rachat au pair la plus rapprochée**	**31 octobre 2017**	31 octobre 2016	
20 septembre 2022	4,644[1]	1,000[1]	20 septembre 2017[2]	**–**	**$** 260	$
9 juillet 2023	5,828[1]	2,550[1]	9 juillet 2018	**650**	650	
26 mai 2025	9,150	s. o.[3]	–	**199**	200	
24 juin 2025[4]	2,692[1]	1,210[1]	24 juin 2020	**1 492**	1 517	
30 septembre 2025[4]	2,982[1]	1,830[1]	30 septembre 2020	**987**	1 004	
25 juillet 2029[4]	3,224[1]	1,250[1]	25 juillet 2024[5]	**1 460**	–	
4 mars 2031[4]	4,859[1]	3,490[1]	4 mars 2026	**1 164**	1 242	
15 septembre 2031[4]	3,625[6]	2,205[6]	15 septembre 2026	**1 776**	1 968	
14 décembre 2105	4,779[7]	1,740[7]	14 décembre 2016[8]	**–**	2 250	
18 décembre 2106	5,763[7]	1,990[7]	18 décembre 2017[9]	**1 800**	1 800	
Total				**9 528**	**$** 10 891	$

[1] Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

[2] Le 20 septembre 2017 (la «date de rachat»), TD Bank, N.A., filiale indirecte de la Banque, a racheté la totalité de ses billets subordonnés à taux fixe / taux variable en circulation à 4,644 % d'un capital de 270 millions de dollars venant à échéance le 20 septembre 2022, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant en capital, ainsi que les intérêts courus et impayés sur celles-ci jusqu'à la date de rachat.

[3] Sans objet.

[4] Instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les billets et débentures subordonnés sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans les suppléments de prospectus respectifs, en supposant qu'aucun intérêt n'est déclaré et à verser sur les billets subordonnés respectifs, le cas échéant, serait de 450 millions pour les débentures subordonnées à 2,692 % venant à échéance le 24 juin 2025, de 300 millions pour les débentures subordonnées à 2,982 % venant à échéance le 30 septembre 2025, de 450 millions pour les débentures subordonnées à 3,224 % venant à échéance le 25 juillet 2029, de 375 millions pour les débentures subordonnées à 4,859 % venant à échéance le 4 mars 2031 et, en supposant un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,00, de 450 millions pour les débentures subordonnées à 3,625 % venant à échéance le 15 septembre 2031.

[5] Le 25 juillet 2017, la Banque a émis des billets à moyen terme totalisant 1,5 milliard de dollars (FPUNV) qui constituent des titres secondaires de la Banque (les «billets»). Les billets porteront intérêt à un taux fixe annuel de 3,224 % (intérêts payables semestriellement) jusqu'au 25 juillet 2024 et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,25 % (intérêts payables trimestriellement) jusqu'au 25 juillet 2029. À partir du 25 juillet 2024, la Banque peut, à son gré, avec l'approbation préalable du BSIF, racheter les billets, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés en donnant aux porteurs un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours.

[6] Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté à un taux équivalant au taux médian des swaps de cinq ans majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

[7] Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté tous les cinq ans à un taux équivalant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

[8] Le 14 décembre 2016, la Banque a racheté la totalité de ses débentures subordonnées en circulation à 4,779 % d'un capital de 2,25 milliards de dollars venant à échéance le 14 décembre 2105, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant du capital.

[9] Après la fin de l'exercice, le 7 novembre 2017, la Banque a annoncé son intention d'exercer son droit de racheter, le 18 décembre 2017, la totalité de ses débentures subordonnées en circulation à 5,763 % d'un capital de 1,8 milliard de dollars venant à échéance le 18 décembre 2106, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant du capital.

CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débentures subordonnés de la Banque s'établit comme suit.

Échéances

(en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2017**	*Aux* 31 octobre 2016
Moins de 1 an	**– $**	2 250 $
De 1 an à 3 ans	**–**	–
De 3 ans à 4 ans	**–**	–
De 4 ans à 5 ans	**–**	–
Plus de 5 ans	**9 528**	8 641
Total	**9 528 $**	10 891 $

NOTE 20 : TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

La Banque a émis des titres de fiducie de capital innovateurs par l'entremise de deux entités structurées, soit la Fiducie de capital TD III (Fiducie III) et la Fiducie de capital TD IV (Fiducie IV).

TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL TD III – SÉRIE 2008

Le 17 septembre 2008, la Fiducie III, fiducie à capital fixe, a émis les titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III). Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie achetés de la Banque. Chaque TD CaTS III peut être automatiquement échangé, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A9 de la Banque, à la survenance de certains événements. La Banque consolidant la Fiducie III, les TD CaTS III sont présentés au bilan consolidé à titre de participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales.

BILLETS DE FIDUCIE DE CAPITAL TD IV – SÉRIES 1 À 3

Le 26 janvier 2009, la Fiducie IV a émis les billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 1) et les billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 2) et, le 15 septembre 2009, les billets de Fiducie de capital TD IV – série 3 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 3 et, collectivement, les billets TD CaTS IV). Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt bancaires. Chaque billet TD CaTS IV – 1 et TD CaTS IV – 2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV – 3 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et à la survenance de certains événements. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque. La Banque ne consolide pas la Fiducie IV, car elle n'absorbe pas de rendements importants de l'entité, n'étant en fin de compte exposée qu'au risque de crédit qui lui est propre. Par conséquent, les billets TD CaTS IV ne sont pas présentés au bilan consolidé de la Banque, mais les billets de dépôt émis à la Fiducie IV sont présentés dans les dépôts au bilan consolidé. Se reporter aux notes 10 et 17 pour de plus amples renseignements.

Le 7 février 2011, par suite du préavis publié le 4 février 2011 par le BSIF dans lequel le BSIF énonçait ses attentes en ce qui concerne l'utilisation des droits de rachat d'instruments de fonds propres non admissibles prévue dans les clauses d'événements réglementaires, la TD a annoncé qu'elle ne prévoyait exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire qu'en 2022 à l'égard des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 alors en circulation. Au 31 octobre 2017, le montant en capital des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 émis et en circulation totalisait 450 millions de dollars (450 millions de dollars au 31 octobre 2016).

Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**En milliers de parts**	**Dates de distribution/ paiement des intérêts**	**Rendement annuel**	**Date de rachat Au gré de l'émetteur**	**31 octobre 2017**	*Aux* 31 octobre 2016
Inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales au bilan consolidé						
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	1 000	30 juin, 31 déc.	7,243 %[1]	31 déc. 2013[2]	**983 $**	989 $
TD CaTS IV émis par la Fiducie IV						
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550	30 juin, 31 déc.	9,523 %[3]	30 juin 2014[4]	**550**	550
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 déc.	10,000 %[5]	30 juin 2014[4]	**450**	450
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750	30 juin, 31 déc.	6,631 %[6]	31 déc. 2014[4]	**750**	750
	1 750				**1 750 $**	1 750 $

[1] Pour la période allant du 17 septembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 décembre 2018 exclusivement et, par la suite, à un taux équivalant à la moitié de la somme obtenue au taux des acceptations bancaires de six mois, majoré de 4,30 %.

[2] À la date de rachat et de toute distribution par la suite, la Fiducie III peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les TD CaTS III en totalité, sans le consentement des porteurs.

[3] Pour la période allant du 26 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2019 exclusivement. À compter du 30 juin 2019 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 10,125 %.

[4] À partir de la date de rachat, la Fiducie IV peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les billets TD CaTS IV – 1, TD CaTS IV – 2 ou TD CaTS IV – 3, respectivement, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs. En raison du retrait progressif des instruments non admissibles en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, la Banque s'attend à exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire en 2022 à l'égard des billets TD CaTS IV – 2 qui seront alors en circulation.

[5] Pour la période allant du 26 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2039 exclusivement. À compter du 30 juin 2039 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 9,735 %.

[6] Pour la période allant du 15 septembre 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2021 exclusivement. À compter du 30 juin 2021 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 4,0 %.

NOTE 21 : CAPITAUX PROPRES

ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, en une ou plusieurs séries, sans valeur nominale. Les dividendes privilégiés non cumulatifs sont payables chaque trimestre lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. Les actions privilégiées émises après le 1er janvier 2013 comprennent des dispositions relatives aux FPUNV, lesquelles sont nécessaires pour que les actions privilégiées soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Selon ces dispositions, les actions privilégiées sont converties en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF détermine que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, et qu'elle le redeviendra après la conversion de l'ensemble de ses instruments de fonds propres autres que ses actions ordinaires, ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable.

Le tableau suivant présente un sommaire des actions émises et en circulation et des actions autodétenues aux 31 octobre.

Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)	**31 octobre 2017**		31 octobre 2016	
	Nombre d'actions	**Montant**	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	**1 857,6**	**20 711 $**	1 856,2	20 294 $
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	**3,0**	**148**	4,9	186
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	**4,9**	**329**	6,0	335
Rachat d'actions aux fins d'annulation	**(23,0)**	**(257)**	(9,5)	(104)
Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires	**1 842,5**	**20 931 $**	1 857,6	20 711 $
Actions privilégiées – catégorie A				
Série S	**5,4**	**135 $**	5,4	135 $
Série T	**4,6**	**115**	4,6	115
Série Y	**5,5**	**137**	5,5	137
Série Z	**4,5**	**113**	4,5	113
Série 1[1]	**20,0**	**500**	20,0	500
Série 3[1]	**20,0**	**500**	20,0	500
Série 5[1]	**20,0**	**500**	20,0	500
Série 7[1]	**14,0**	**350**	14,0	350
Série 9[1]	**8,0**	**200**	8,0	200
Série 11[1]	**6,0**	**150**	6,0	150
Série 12[1]	**28,0**	**700**	28,0	700
Série 14[1]	**40,0**	**1 000**	40,0	1 000
Série 16[1]	**14,0**	**350**	–	–
Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées	**190,0**	**4 750 $**	176,0	4 400 $
Actions autodétenues – ordinaires[2]				
Solde au début de l'exercice	**0,4**	**(31) $**	1,1	(49) $
Achat d'actions	**148,3**	**(9 654)**	104,9	(5 769)
Vente d'actions	**(145,8)**	**9 509**	(105,6)	5 787
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – ordinaires	**2,9**	**(176) $**	0,4	(31) $
Actions autodétenues – privilégiées[2]				
Solde au début de l'exercice	**0,2**	**(5) $**	0,1	(3) $
Achat d'actions	**7,3**	**(175)**	5,1	(115)
Vente d'actions	**(7,2)**	**173**	(5,0)	113
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – privilégiées	**0,3**	**(7) $**	0,2	(5) $

[1] Instruments de FPUNV. Les actions privilégiées des séries 1, 3, 5, 7, 9, 11, 12, 14 et 16 sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans les conditions respectives visant chaque série d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur celles-ci au moment de la conversion, le cas échéant, serait respectivement de 100 millions, 100 millions, 100 millions, 70 millions, 40 millions, 30 millions, 140 millions, 200 millions et 70 millions.

[2] Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

Conditions rattachées aux actions privilégiées

	Date d'émission	Rendement annuel (%)[1]	Écart de taux révisé (%)[1]	Date du prochain rachat / de la conversion[1]	Convertible en[1]
Actions privilégiées à taux fixe					
Série 11[2]	21 juillet 2015	4,9	s. o.	31 octobre 2020[3]	s. o.
Actions privilégiées à taux rajusté[4]					
Série S	11 juin 2008	3,371	1,60	31 juillet 2018	Série T
Série Y	16 juillet 2008	3,5595	1,68	31 octobre 2018	Série Z
Série 1[2]	4 juin 2014	3,9	2,24	31 octobre 2019	Série 2
Série 3[2]	31 juillet 2014	3,8	2,27	31 juillet 2019	Série 4
Série 5[2]	16 décembre 2014	3,75	2,25	31 janvier 2020	Série 6
Série 7[2]	10 mars 2015	3,6	2,79	31 juillet 2020	Série 8
Série 9[2]	24 avril 2015	3,7	2,87	31 octobre 2020	Série 10
Série 12[2]	14 janvier 2016	5,5	4,66	30 avril 2021	Série 13
Série 14[2]	8 septembre 2016	4,85	4,12	31 octobre 2021	Série 15
Série 16[2]	14 juillet 2017	4,50	3,01	31 octobre 2022	Série 17
Actions privilégiées à taux variable[4, 5]					
Série T	31 juillet 2013	s. o.	1,60	31 juillet 2018	Série S
Série Z	31 octobre 2013	s. o.	1,68	31 octobre 2018	Série Y

[1] Les dividendes privilégiés non cumulatifs pour chaque série sont payables chaque trimestre lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. À la prochaine date de rachat ou de conversion et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sur les actions privilégiées à taux rajusté sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de l'écart de taux révisé indiqué. Les actions privilégiées à taux rajusté sont convertibles en actions privilégiées à taux variable de la série correspondante, et vice versa. Si les actions privilégiées à taux rajusté sont converties en actions privilégiées à taux variable d'une série donnée, le taux de dividende pour le trimestre sera équivalent au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours alors en vigueur majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

[2] Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité.

[3] Sous réserve du consentement des organismes de réglementation, rachetables à compter du 31 octobre 2020, à un prix de rachat de 26,00 $, et par la suite, à un prix de rachat décroissant.

[4] Sous réserve du consentement des organismes de réglementation, rachetables à la date de rachat indiquée et tous les cinq ans par la suite, à un prix de 25 $ par action. Convertibles à la date de conversion indiquée et tous les cinq ans par la suite si le rachat n'a pas lieu. Si ces actions sont converties, les porteurs d'actions ont la possibilité de les reconvertir en actions privilégiées de la série d'origine tous les cinq ans.

[5] Assujetties à un prix de rachat de 25,50 $ par action si elles sont rachetées avant le 31 juillet 2018 pour la série T et avant le 31 octobre 2018 pour la série Z.

RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 18 septembre 2017, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto (TSX) et le BSIF avaient approuvé l'offre publique modifiée de rachat dans le cours normal des activités de la Banque visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 20 millions d'actions ordinaires additionnelles de la Banque. Le 4 octobre 2017, dans le cadre de son offre publique modifiée, la Banque a annoncé son intention de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 7,98 millions de ses actions ordinaires aux termes de ses programmes de rachat d'actions spécifiques. Au cours du trimestre clos le 31 octobre 2017, la Banque a terminé le rachat des actions ordinaires en vertu des programmes de rachat d'actions spécifiques, actions rachetées à escompte par rapport au cours du marché en vigueur pour les actions ordinaires de la Banque sur la TSX au moment du rachat. Au cours des trois mois clos le 31 octobre 2017, la Banque a racheté 7,98 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son offre publique modifiée à un prix moyen de 64,80 $ l'action pour une contrepartie totale de 517 millions de dollars.

Le 16 mars 2017, la Banque a annoncé que la TSX et le BSIF avaient approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque annoncée précédemment visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 15 millions d'actions ordinaires de la Banque. Le 28 mars 2017, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Banque a annoncé son intention de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 14,5 millions de ses actions ordinaires aux termes d'un programme de rachat d'actions spécifique. Au cours du trimestre clos le 30 avril 2017, la Banque a terminé le rachat des actions ordinaires en vertu du programme de rachat d'actions spécifique, actions rachetées à escompte par rapport au cours du marché en vigueur pour les actions ordinaires de la Banque sur la TSX au moment du rachat. Au cours des trois mois clos le 30 avril 2017, la Banque a racheté 15 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités à un prix moyen de 58,65 $ l'action pour une contrepartie totale de 880 millions de dollars.

Le 9 décembre 2015, la Banque a annoncé que la TSX et le BSIF avaient approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque annoncée précédemment visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 9,5 millions d'actions ordinaires de la Banque. Le 11 janvier 2016, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Banque a annoncé son intention de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 3 millions de ses actions ordinaires aux termes d'accords privés conclus entre la Banque et un vendeur indépendant. Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2016, la Banque a terminé le rachat des actions ordinaires en vertu des accords privés, actions rachetées à escompte par rapport au cours du marché en vigueur pour les actions ordinaires de la Banque sur la TSX au moment du rachat. Au cours des trois mois clos le 31 janvier 2016, la Banque a racheté 9,5 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités à un prix moyen de 51,23 $ l'action pour une contrepartie totale de 487 millions de dollars.

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Au cours de l'exercice, 4,9 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque à un escompte de 0 % (6,0 millions d'actions ordinaires à un escompte de 0 % en 2016) dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cadre normal des activités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie III ou la Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions semestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs, soit les billets TD CaTS III et TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS DES FILIALES

Les éléments suivants sont inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de la Banque.

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Actions privilégiées de FPI, série A[1]	**– $**	661 $
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008[2]	**983**	989
Total	**983 $**	1 650 $

[1] Le 15 octobre 2017, Northgroup Preferred Capital Corporation, filiale de TD Bank, N.A., a racheté la totalité de ses 500 000 actions privilégiées perpétuelles échangeables, à taux fixe-variable et à dividende non cumulatif, série A («actions privilégiées de FPI») au prix de rachat au comptant de 1 000 $ US par action privilégiée de FPI, pour un produit total de 500 millions de dollars US.

[2] Se reporter à la note 20, qui contient une description des titres de Fiducie de capital TD III.

NOTE 22 : ASSURANCE

PRODUITS ET CHARGES D'ASSURANCE

Les produits et les charges d'assurance sont présentés à l'état du résultat consolidé respectivement dans les produits d'assurance et les indemnisations d'assurance et charges connexes, déduction faite de l'incidence de la réassurance.

Produits d'assurance et indemnisations d'assurance et charges connexes

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2017	2016	2015
Produits d'assurance			
Primes gagnées			
Montant brut	**4 132 $**	4 226 $	4 186 $
Réassurance cédée	**915**	933	891
Primes gagnées, montant net	**3 217**	3 293	3 295
Produits tirés des commissions et autres produits[1]	**543**	503	463
Produits d'assurance	**3 760**	3 796	3 758
Indemnisations d'assurance et charges connexes			
Montant brut	**2 381**	3 086	2 734
Réassurance cédée	**135**	624	234
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 246 $**	2 462 $	2 500 $

[1] Les commissions de réassurance reçues et payées sont incluses dans les produits tirés des commissions et autres produits. Les commissions de réassurance payées et portées en diminution des produits tirés des commissions ont atteint 127 millions de dollars en 2017 (142 millions de dollars en 2016; 177 millions de dollars en 2015).

RAPPROCHEMENT DES VARIATIONS DES PASSIFS POUR L'ASSURANCE DE DOMMAGES

Pour l'assurance de dommages, les passifs comptabilisés englobent une provision pour sinistres impayés (rubrique a) ci-après), les primes non acquises (rubrique b) ci-après) et les autres passifs (rubrique c) ci-après).

a) Variation de la provision pour sinistres impayés

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour sinistres impayés relative à l'assurance de dommages au cours de l'exercice.

Variation de la provision pour sinistres impayés

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2017			31 octobre 2016		
	Montant brut	**Réassurance / Autres montants à recouvrer**	**Montant net**	Montant brut	Réassurance / Autres montants à recouvrer	Montant net
Solde au début de l'exercice	**5 214 $**	**388 $**	**4 826 $**	4 757 $	138 $	4 619 $
Coûts des demandes d'indemnisation pour l'année de survenance en cours	**2 425**	**–**	**2 425**	2 804	366	2 438
Évolution (favorable) défavorable des sinistres pour les années de survenance antérieures	**(370)**	**(52)**	**(318)**	(264)	(16)	(248)
Augmentation (diminution) liée à des modifications d'hypothèses :						
Taux d'actualisation	**(83)**	**1**	**(84)**	(4)	(3)	(1)
Provision pour écarts défavorables	**(11)**	**(6)**	**(5)**	30	6	24
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**1 961**	**(57)**	**2 018**	2 566	353	2 213
Indemnisations payées au cours de l'exercice :						
De l'année de survenance en cours	**(1 052)**	**–**	**(1 052)**	(1 189)	(135)	(1 054)
Des années de survenance antérieures	**(1 153)**	**(134)**	**(1 019)**	(960)	(8)	(952)
	(2 205)	**(134)**	**(2 071)**	(2 149)	(143)	(2 006)
Augmentation (diminution) de la réassurance / des autres montants à recouvrer	**(5)**	**(5)**	**–**	40	40	–
Solde à la fin de l'exercice	**4 965 $**	**192 $**	**4 773 $**	5 214 $	388 $	4 826 $

b) Variation des primes non acquises

Le tableau suivant présente les variations des primes non acquises relatives à l'assurance de dommages au cours de l'exercice.

Variation des primes non acquises

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2017			31 octobre 2016		
	Montant brut	**Réassurance**	**Montant net**	Montant brut	Réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	**1 575 $**	**– $**	**1 575 $**	1 590 $	– $	1 590 $
Primes souscrites	**2 993**	**92**	**2 901**	3 039	105	2 934
Primes gagnées	**(2 987)**	**(92)**	**(2 895)**	(3 054)	(105)	(2 949)
Solde à la fin de l'exercice	**1 581 $**	**– $**	**1 581 $**	1 575 $	– $	1 575 $

c) Autres variations des passifs d'assurance

Au 31 octobre 2017, les autres passifs d'assurance s'élevaient à 229 millions de dollars (257 millions de dollars au 31 octobre 2016). La diminution de 28 millions de dollars (augmentation de 85 millions de dollars en 2016) est attribuable au règlement d'indemnités d'assurance de dommages à payer aux réassureurs, contrebalancé en partie par des variations des obligations liées aux indemnités d'assurance de personnes attribuables principalement au classement chronologique des polices en vigueur et aux modifications des hypothèses actuarielles.

ÉVOLUTION DES SINISTRES LIÉS À L'ASSURANCE DE DOMMAGES

Le tableau suivant montre les estimations du cumul des sinistres subis, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés, ainsi que l'évolution au cours des périodes indiquées et le cumul des paiements à ce jour. Les estimations initiales relatives aux provisions sont évaluées mensuellement afin de déterminer s'il y a excédent ou insuffisance. L'évaluation repose sur les versements réels lors du règlement complet ou partiel des demandes d'indemnisation et sur les estimations actuelles des engagements d'indemnisation à l'égard des demandes non encore réglées ou des sinistres non encore déclarés.

Sinistres subis par année de survenance

(en millions de dollars canadiens)	Année de survenance										
	2008 et avant	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Coût final des indemnisations, montant net, à la fin de l'année de survenance	**3 335 $**	**1 598 $**	**1 742 $**	**1 724 $**	**1 830 $**	**2 245 $**	**2 465 $**	**2 409 $**	**2 438 $**	**2 425 $**	
Estimations révisées											
Un an plus tard	**3 366**	**1 627**	**1 764**	**1 728**	**1 930**	**2 227**	**2 334**	**2 367**	**2 421**	**–**	
Deux ans plus tard	**3 359**	**1 663**	**1 851**	**1 823**	**1 922**	**2 191**	**2 280**	**2 310**	**–**	**–**	
Trois ans plus tard	**3 423**	**1 720**	**1 921**	**1 779**	**1 884**	**2 158**	**2 225**	**–**	**–**	**–**	
Quatre ans plus tard	**3 527**	**1 763**	**1 926**	**1 768**	**1 860**	**2 097**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Cinq ans plus tard	**3 631**	**1 753**	**1 931**	**1 739**	**1 818**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Six ans plus tard	**3 612**	**1 756**	**1 904**	**1 702**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Sept ans plus tard	**3 646**	**1 740**	**1 884**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Huit ans plus tard	**3 623**	**1 732**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Neuf ans plus tard	**3 602**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Estimations actuelles du cumul des sinistres	**3 602**	**1 732**	**1 884**	**1 702**	**1 818**	**2 097**	**2 225**	**2 310**	**2 421**	**2 425**	
Cumul des paiements à ce jour	**(3 465)**	**(1 674)**	**(1 795)**	**(1 601)**	**(1 597)**	**(1 745)**	**(1 672)**	**(1 514)**	**(1 426)**	**(1 052)**	
Provision non actualisée, montant net, pour sinistres impayés	**137**	**58**	**89**	**101**	**221**	**352**	**553**	**796**	**995**	**1 373**	**4 675 $**
Incidence de l'actualisation											**(334)**
Provision pour écarts défavorables											**432**
Provision, montant net, pour sinistres impayés											**4 773 $**

SENSIBILITÉ AU RISQUE D'ASSURANCE

Diverses hypothèses sont formulées à l'égard du niveau futur des demandes d'indemnisation, du comportement des titulaires de police, des charges et des ventes au moment de la conception de produits et de l'établissement des prix ainsi que de la détermination de passifs actuariels. Ces hypothèses exigent beaucoup de jugement professionnel. La provision pour demandes d'indemnisation est sensible à certaines hypothèses. Il n'est pas possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude à l'égard du processus d'estimation. L'expérience réelle peut différer des hypothèses faites par la Banque.

Pour l'assurance de dommages, la principale hypothèse étayant les estimations des engagements d'indemnisation consiste à supposer que l'expérience passée peut servir à prévoir l'évolution des sinistres et, par conséquent, le coût définitif de leur indemnisation. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens d'indemnisation par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les années antérieures et de la sinistralité attendue. L'estimation des engagements d'indemnisation repose aussi sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables, la réassurance, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs externes.

L'incidence des facteurs qualitatifs et d'autres facteurs imprévus pourrait nuire à la capacité de la Banque d'évaluer avec exactitude le risque lié aux polices d'assurance émises par la Banque. En outre, il peut y avoir des décalages importants entre la survenance d'un événement assuré et le moment où cet événement est déclaré à la Banque ainsi que des décalages additionnels entre le moment de la déclaration d'un sinistre et celui du règlement définitif du sinistre.

Le tableau ci-après présente la sensibilité des engagements d'indemnisation pour l'assurance de dommages aux variations raisonnablement possibles du taux d'actualisation, de la marge pour écarts défavorables et de la fréquence et de la gravité des sinistres, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Les variations de ces hypothèses peuvent être non linéaires.

Sensibilité des hypothèses critiques – Passifs au titre des contrats d'assurance de dommages

(en millions de dollars canadiens)			*Aux*	
	31 octobre 2017		31 octobre 2016	
	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	**Incidence sur les capitaux propres**	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres
Incidence d'une variation de 1 % des principales hypothèses				
Taux d'actualisation				
Augmentation de l'hypothèse	**117 $**	**85 $**	135 $	98 $
Diminution de l'hypothèse	**(125)**	**(91)**	(145)	(106)
Marge pour écarts défavorables				
Augmentation de l'hypothèse	**(46)**	**(34)**	(47)	(35)
Diminution de l'hypothèse	**46**	**34**	47	35
Incidence d'une variation de 5 % des principales hypothèses				
Fréquence des demandes d'indemnisation				
Augmentation de l'hypothèse	**(31)**	**(23)**	(32)	(23)
Diminution de l'hypothèse	**31**	**23**	32	23
Gravité des sinistres				
Augmentation de l'hypothèse	**(218)**	**(159)**	(240)	(175)
Diminution de l'hypothèse	**218**	**159**	240	175

Pour l'assurance de personnes, les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance sont établies par l'actuaire désigné. Les processus servant à établir les hypothèses critiques sont comme suit :

- Les hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité et à la déchéance des polices reposent sur les données de l'industrie et sur les données historiques de l'entreprise.
- Les hypothèses relatives aux charges reposent sur une étude des charges mise à jour chaque année qui sert à déterminer les charges prévues pour les années à venir.
- Les taux de réinvestissement d'actifs reposent sur les taux de rendement projetés, et les passifs sont calculés selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Une analyse de sensibilité aux variations possibles des hypothèses relatives à l'assurance de personnes a été effectuée, et l'incidence n'est pas importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de concentration est le risque attribuable à de fortes expositions à des risques similaires qui sont positivement corrélés.

Le risque associé aux produits automobiles, résidentiels et autres peut varier selon la région géographique du risque assuré. Le risque de concentration du risque d'assurance, selon le type de risque, est atténué en cédant ce risque par l'intermédiaire des contrats de réassurance ainsi que par une sélection prudente et la mise en œuvre de stratégies de souscription, qui sont elles-mêmes en grande partie réalisées au moyen de la diversification des activités et des régions géographiques. Pour l'assurance auto, des lois sont en place à l'échelle des provinces, ce qui entraîne des différences sur le plan des indemnités versées d'une province à une autre.

Au 31 octobre 2017, pour les activités d'assurance de dommages, les polices d'assurance auto représentaient 65,9 % des primes nettes souscrites (67,3 % au 31 octobre 2016), suivies des polices d'assurance résidentielle qui représentaient 33,6 % (32,2 % au 31 octobre 2016). La distribution par province montre que les activités sont surtout concentrées en Ontario, avec 55,7 % des primes nettes souscrites (57,6 % au 31 octobre 2016). Les provinces de l'Ouest représentaient 30,0 % (28,6 % au 31 octobre 2016), les provinces de l'Atlantique, 8,3 % (7,8 % au 31 octobre 2016) et le Québec, 6,0 % (6,0 % au 31 octobre 2016).

Le risque de concentration n'est pas une préoccupation importante pour le secteur de l'assurance de personnes, celui-ci ne présentant pas un niveau important de caractéristiques propres aux régions, contrairement au secteur de l'assurance de dommages. La réassurance sert à limiter l'obligation par sinistre. Le risque de concentration est davantage atténué par la diversification des risques non corrélés, ce qui limite l'incidence d'une pandémie régionale et d'autres risques de concentration. Afin d'améliorer la compréhension de l'exposition à ce risque, un scénario de pandémie est testé chaque année.

NOTE 23 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une durée de dix ans et dont les droits s'acquièrent sur quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 19,8 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (21,7 millions au 31 octobre 2016). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 12 décembre 2026. Le tableau suivant présente un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices clos les 31 octobre, rajusté pour refléter rétrospectivement l'effet du dividende en actions.

Situation des options sur actions

(en millions d'actions et en dollars canadiens)	**2017**		2016		2015	
	Nombre d'actions	**Prix d'exercice moyen pondéré**	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	**15,4**	**44,18 $**	18,4	40,65 $	19,4	36,72 $
Attribuées	**2,0**	**65,75**	2,5	53,15	2,6	52,46
Exercées	**(3,0)**	**38,59**	(4,9)	35,21	(3,3)	30,31
Périmées/annulées	**(0,1)**	**54,58**	(0,6)	48,29	(0,3)	44,25
Options en cours à la fin de l'exercice	**14,3**	**48,17 $**	15,4	44,18 $	18,4	40,65 $
Options exerçables à la fin de l'exercice	**5,4**	**38,00 $**	5,5	37,19 $	7,0	35,90 $

Le cours moyen pondéré des actions visées par les options exercées en 2017 était de 67,79 $ (54,69 $ en 2016; 53,98 $ en 2015).

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2017.

Fourchette des prix d'exercice

(en millions d'actions et en dollars canadiens)	**Options en cours**			**Options exerçables**	
	Nombre d'actions en circulation	**Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)**	**Prix d'exercice moyen pondéré**	**Nombre d'actions exerçables**	**Prix d'exercice moyen pondéré**
32,99 $ – 36,63 $	**1,6**	**2,6**	**35,20**	**1,6**	**35,20**
36,64 $ – 40,54 $	**3,5**	**4,6**	**38,81**	**3,5**	**38,81**
43,04 $ – 47,59 $	**2,6**	**5,5**	**47,09**	**0,3**	**43,04**
52,46 $ – 53,15 $	**4,6**	**7,5**	**52,80**	**–**	**–**
65,75 $	**2,0**	**9,0**	**65,75**	**–**	**–**

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de 14,8 millions de dollars (6,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016; 19,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, 2,0 millions d'options (2,5 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2016; 2,6 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015) ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 5,81 $ l'option (4,93 $ l'option en 2016; 9,06 $ l'option en 2015).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les douze mois clos les 31 octobre.

Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2017**	2016	2015
Taux d'intérêt sans risque	**1,24 %**	1,00 %	1,44 %
Durée prévue des options	**6,3 ans**	6,3 ans	6,3 ans
Volatilité prévue[1]	**14,92 %**	15,82 %	25,06 %
Rendement de l'action prévu	**3,47 %**	3,45 %	3,65 %
Prix d'exercice / cours de l'action	**65,75 $**	53,15 $	52,46 $

[1] La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique correspondant à la durée prévue de l'option.

AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquièrent généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. Au cours de la période d'acquisition, les équivalents de dividendes s'accumulent et sont dévolus aux participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera entre 80 % et 120 % du nombre d'unités en circulation à l'échéance (soit les unités initiales attribuées plus les unités additionnelles en guise de dividendes) selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence de grandes institutions financières. Au 31 octobre 2017, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 25 millions (26 millions en 2016).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants peut être différée, ou dans le cas des administrateurs externes, une tranche de leur rémunération annuelle peut être versée sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment de la cessation d'emploi du participant ou au terme de son mandat d'administrateur. Lorsque ces conditions sont remplies, les unités d'actions différées doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant au plus tard à la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2017, 6,4 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (6,2 millions au 31 octobre 2016).

La charge de rémunération pour ces plans est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état du résultat consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 490 millions de dollars (467 millions de dollars en 2016; 441 millions de dollars en 2015). La charge de rémunération comptabilisée compte non tenu de l'incidence des couvertures s'est établie à 917 millions de dollars (720 millions de dollars en 2016; 471 millions de dollars en 2015). Au 31 octobre 2017, la valeur comptable du passif lié à ces plans, fondée sur le cours de clôture de l'action, était de 2,2 milliards de dollars (1,8 milliard de dollars au 31 octobre 2016) et était présentée dans les autres passifs au bilan consolidé.

PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés au Canada. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source), sous réserve d'un plafond annuel de 10 % de leur salaire, au plan d'actionnariat des employés. Pour les employés participants sous l'échelon de vice-président, la Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 $ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 $. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, les cotisations de la Banque ont totalisé 70 millions de dollars (66 millions de dollars en 2016; 67 millions de dollars en 2015) et ont été passées en charges dans les charges salariales. Au 31 octobre 2017, 20 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu du plan d'actionnariat des employés (20 millions au 31 octobre 2016). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du résultat de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

NOTE 24 : AVANTAGES DU PERSONNEL

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les régimes de retraite principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'«Association») et le Régime de retraite TD (Canada) (RRTD), sont des régimes de retraite à prestations définies pour les employés de la Banque au Canada. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD a été établi le 1er mars 2009. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes.

La capitalisation des régimes de retraite principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes, le cas échéant. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en dernier ressort, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée au fil du temps. Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite principaux au cours de 2017 se sont établies à 565 millions de dollars (384 millions de dollars en 2016). Les cotisations de 2017 et 2016 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation respectivement en date du 31 octobre 2016 et du 31 octobre 2015 pour les deux régimes de retraite principaux. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation est en date du 31 octobre 2017 pour les deux régimes de retraite principaux.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite, qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite comprennent généralement l'assurance médicale et l'assurance dentaire. Pour être admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Depuis le 1er juin 2017, le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque a cessé d'être offert aux nouveaux employés embauchés à partir de cette date.

STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

L'objectif premier de l'Association et du RRTD est d'atteindre un taux de rendement qui correspond à au moins la variation de la valeur des passifs respectifs des régimes sur des périodes mobiles de cinq ans. L'objectif principal de la gestion des placements de l'Association et du RRTD est d'obtenir des rendements raisonnables et stables, conformes aux possibilités qui se présentent sur le marché, à une gestion de portefeuille prudente et à des niveaux de risque correspondant aux attentes en matière de rendement et à la politique en matière de composition de l'actif, comme indiqué par l'estimation de risque correspondant à une volatilité de l'excédent des régimes de respectivement 7 % et 14 %. En général, les politiques de placement des régimes de retraite principaux ne s'appliquent pas aux actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement, au choix des participants.

Les instruments de créance d'entités gouvernementales détenus par l'Association et le RRTD doivent avoir une notation d'au moins BBB- au moment de l'achat. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations supérieures à BBB+ au sein du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales.

Jusqu'à 15 % du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales de l'Association peut être investi dans un portefeuille d'obligations en respectant les contraintes suivantes : les instruments de créance dont la notation est de BBB+ à BBB- ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille; les titres adossés à des actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille; les instruments de créance d'entités non gouvernementales ne doivent pas dépasser 80 % du portefeuille; les instruments de créance d'entités gouvernementales non canadiennes ne doivent pas dépasser 20 % du portefeuille; les instruments de créance d'une seule et même entité non gouvernementale ou entité gouvernementale non canadienne ne doivent pas dépasser 10 % du portefeuille; et les instruments de créance émis par le gouvernement fédéral, un gouvernemental provincial ou une municipalité au Canada ne doivent pas dépasser respectivement 100 %, 75 % et 10 % du portefeuille. En outre, jusqu'à 14 % du total du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales de l'Association peut être investi dans un portefeuille d'obligations en respectant les contraintes suivantes : les instruments de créance dont la notation est de BBB+ à BBB- ne doivent pas dépasser 50 % du portefeuille; les titres adossés à des actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille; et les titres d'un seul et même émetteur ne peuvent constituer plus de 10 % du portefeuille. Le reste du portefeuille de titres de créance d'entités gouvernementales ne peut pas être investi dans des instruments de créance d'entités non gouvernementales.

Le RRTD n'est pas autorisé à investir dans des instruments de créance d'entités non gouvernementales.

L'avoir des portefeuilles d'actions de l'Association et du RRTD est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions ou 10 % des titres en circulation d'une même société. Des actions étrangères peuvent être acquises pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. Au plus 10 % du total du portefeuille peut être investi dans des actions de pays émergents.

Tant pour l'Association que pour le RRTD, des instruments dérivés peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne le soient pas pour créer un effet de levier, mais bien pour gérer les risques. L'Association et le RRTD sont aussi autorisés à investir dans d'autres instruments alternatifs, comme des actions de sociétés à capital fermé, des actions d'infrastructure et des biens immobiliers.

La répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite principaux est présentée ci-après.

Répartition des actifs des régimes

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Association[1]				RRTD[1]			
			Juste valeur				Juste valeur	
Au 31 octobre 2017	**Fourchette acceptable**	**% du total**	**Cotée**	**Non cotée**	**Fourchette acceptable**	**% du total**	**Cotée**	**Non cotée**
Titres de créance	**40-70 %**	**57 %**	**– $**	**2 903 $**	**25-56 %**	**36 %**	**– $**	**484 $**
Titres de capitaux propres	**24-42**	**35**	**1 248**	**511**	**30-65**	**59**	**324**	**478**
Placements alternatifs[2]	**0-35**	**8**	**42**	**376**	**0-20**	**5**	**–**	**68**
Divers[3]	**s. o.**	**s. o.**	**–**	**46**	**s. o.**	**s. o.**	**–**	**56**
Total		**100 %**	**1 290 $**	**3 836 $**		**100 %**	**324 $**	**1 086 $**
Au 31 octobre 2016								
Titres de créance	40-70 %	62 %	– $	2 962 $	25-56 %	43 %	– $	413 $
Titres de capitaux propres	24-42	33	1 165	407	44-65	56	51	488
Placements alternatifs[2]	0-35	5	31	208	0-20	1	–	11
Divers[3]	s. o.	s. o.	–	43	s. o.	s. o.	–	44
Total		100 %	1 196 $	3 620 $		100 %	51 $	956 $
Au 31 octobre 2015								
Titres de créance	58-76 %	64 %	– $	2 852 $	44-56 %	50 %	– $	369 $
Titres de capitaux propres	24-42	30	1 015	346	44-56	50	–	374
Placements alternatifs[2]	0-10	6	37	227	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Divers[3]	s. o.	s. o.	–	74	s. o.	s. o.	–	33
Total		100 %	1 052 $	3 499 $		100 %	– $	776 $

[1] Les régimes de retraite principaux investissent dans des véhicules de placement qui peuvent détenir des actions ou des titres de créance émis par la Banque.
[2] Les placements alternatifs des régimes de retraite principaux comprennent surtout des fonds de titres de participation privés, des fonds d'infrastructures et des fonds immobiliers dont aucun n'a été investi dans la Banque et des sociétés de son groupe.
[3] Se compose principalement d'actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, d'intérêts et de dividendes à recevoir ainsi que de montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci au titre de valeurs mobilières négociées mais pas encore réglées.

PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Les placements des régimes de retraite principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris les risques de change, de taux d'intérêt, d'inflation, de prix, d'écart de taux et de crédit) et le risque de liquidité. Les principaux risques importants auxquels font face tous les régimes de retraite sont la baisse des taux d'intérêt ou des écarts de crédit, ce qui ferait augmenter l'obligation au titre des prestations de retraite d'un montant supérieur à la variation de la valeur des actifs des régimes, et le risque de longévité (c'est-à-dire la baisse des taux de mortalité).

Les stratégies de symétrie entre les actifs et les passifs sont axées sur l'obtention d'un équilibre approprié entre un rendement adéquat et les variations des valeurs des passifs qui sont couvertes par les variations des valeurs des actifs.

Les régimes de retraite principaux gèrent ces risques financiers conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, aux règlements applicables ainsi qu'à l'énoncé des politiques et procédures en matière de placements des régimes de retraite principaux et aux politiques et procédures d'exploitation en matière de gestion. Voici quelques-unes des pratiques de gestion des risques utilisées par les régimes de retraite principaux :

- Suivi du risque de crédit des contreparties
- Suivi du respect des lignes directrices sur la répartition des actifs
- Suivi du rendement des catégories d'actifs par rapport aux points de repère
- Suivi du rendement des actifs des régimes par rapport aux passifs des régimes

Les régimes de retraite principaux de la Banque sont sous la surveillance d'une seule structure de gouvernance des régimes de retraite mise en place par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de la Banque. La structure de gouvernance comprend la formation de comités de gouvernance des régimes de retraite qui sont responsables de surveiller les opérations et les placements des régimes, en agissant comme fiduciaire. Les changements importants et stratégiques apportés aux régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la Banque.

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Régime de retraite de CT

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Le volet à prestations définies du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987, et les employés récemment admissibles ont adhéré au volet à cotisations définies du régime. La Banque a reçu l'approbation des organismes de réglementation pour liquider le volet à cotisations définies du régime et la liquidation s'est conclue le 31 mai 2012. La capitalisation du volet à prestations définies est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime.

Régimes de retraite de TD Bank, N.A.

TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations définies 401(k) qui couvre la totalité des employés. Les cotisations au régime pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 se sont élevées à 124 millions de dollars (121 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016; 103 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015), lesquelles comprenaient les cotisations de base et les cotisations jumelées. La charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

TD Bank, N.A. a également bloqué des régimes de retraite à prestations définies qui couvrent certains anciens employés de TD Banknorth et de Financement auto TD (auparavant de Services financiers Chrysler). TD Bank, N.A. a aussi des régimes d'avantages complémentaires de retraite fermés qui offrent une couverture restreinte d'assurance médicale et d'assurance vie à certains employés de Financement auto TD (auparavant de Services financiers Chrysler).

Régimes de retraite complémentaires

Les régimes de retraite complémentaires des employés ne sont pas capitalisés par la Banque pour les employés admissibles.

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite principaux de la Banque et de son principal régime d'avantages complémentaires de retraite, ainsi que de ses autres régimes de retraite importants.

Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages du personnel

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Régimes de retraite principaux			Principal régime d'avantages complémentaires de retraite[1]			Autres régimes de retraite[2]		
	2017	2016	2015	**2017**	2016	2015	**2017**	2016	2015
Variation des obligations au titre des prestations projetées									
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	**6 805 $**	5 377 $	5 321 $	**568 $**	553 $	557 $	**2 863 $**	2 743 $	2 644 $
Obligations incluses en raison de la fusion des régimes de retraite de Financement auto TD	**–**	–	–	**–**	–	–	**–**	–	19
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	**439**	331	359	**16**	17	20	**11**	10	13
Coût financier sur les obligations au titre des prestations projetées	**196**	191	219	**17**	21	23	**95**	105	113
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses financières	**(148)**	1 179	(279)	**–**	(9)	(12)	**(27)**	259	(35)
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses démographiques	**25**	–	18	**(42)**	–	–	**13**	(11)	(11)
(Profit) perte de réévaluation – ajustements liés à l'expérience	**(15)**	8	(71)	**15**	2	(21)	**1**	(12)	17
Cotisations des participants	**80**	66	69	**–**	–	–	**–**	–	–
Prestations versées	**(291)**	(347)	(259)	**(16)**	(16)	(14)	**(138)**	(265)	(251)
Variation du taux de change	**–**	–	–	**–**	–	–	**(68)**	45	264
Coûts des services passés (crédit)[3, 4]	**(9)**	–	–	**–**	–	–	**–**	(11)	(30)
Obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre	**7 082**	6 805	5 377	**558**	568	553	**2 750**	2 863	2 743
Variation des actifs des régimes									
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	**5 823**	5 327	4 805	**–**	–	–	**1 895**	1 910	1 734
Actifs inclus en raison de la fusion des régimes de retraite de Financement auto TD	**–**	–	–	**–**	–	–	**–**	–	18
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	**174**	195	205	**–**	–	–	**64**	74	76
Profit (perte) de réévaluation – rendement des actifs des régimes moins les produits d'intérêts	**195**	207	158	**–**	–	–	**59**	40	(31)
Cotisations des participants	**80**	66	69	**–**	–	–	**–**	–	–
Cotisations de l'employeur	**565**	384	357	**16**	16	14	**37**	101	153
Prestations versées	**(291)**	(347)	(259)	**(16)**	(16)	(14)	**(138)**	(265)	(251)
Variation du taux de change	**–**	–	–	**–**	–	–	**(58)**	39	216
Charges administratives au titre des prestations définies	**(10)**	(9)	(8)	**–**	–	–	**(4)**	(4)	(5)
Actifs des régimes à la juste valeur aux 31 octobre	**6 536**	5 823	5 327	**–**	–	–	**1 855**	1 895	1 910
Actif (passif) net au titre des prestations définies	**(546)**	(982)	(50)	**(558)**	(568)	(553)	**(895)**	(968)	(833)
Charge annuelle									
Inclus dans la charge nette liée aux avantages du personnel :									
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	**439**	331	359	**16**	17	20	**11**	10	13
Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies	**22**	(4)	14	**17**	21	23	**31**	31	37
Coûts des services passés (crédit)[3, 4]	**(9)**	–	–	**–**	–	–	**–**	(11)	(30)
Charges administratives au titre des prestations définies	**10**	9	8	**–**	–	–	**4**	7	8
Charge totale	**462 $**	336 $	381 $	**33 $**	38 $	43 $	**46 $**	37 $	28 $
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre (en pourcentage)									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	**3,60 %**	3,52 %	4,42 %	**3,60 %**	3,60 %	4,40 %	**3,74 %**	3,65 %	4,39 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	**2,54**	2,66	2,63	**3,00**	3,25	3,25	**1,14**	1,18	1,20

[1] Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite est de 4,59 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 3,12 % d'ici 2028 et son maintien à ce niveau par la suite.

[2] Comprennent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, les régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière. Le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth a été bloqué le 31 décembre 2008 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après cette date. Certains régimes de retraite à prestations définies de Financement auto TD ont été bloqués le 1er avril 2012 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après le 31 mars 2012.

[3] Comprennent un profit sur règlement de 12 millions de dollars lié à la partie du régime de retraite à prestations définies de Financement auto TD qui a été réglée au cours de 2016.

[4] Comprennent un profit sur règlement de 35 millions de dollars lié à la partie du régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth qui a été réglée au cours de 2015.

La Banque prévoit verser pour l'exercice se clôturant le 31 octobre 2018 des cotisations de 485 millions de dollars aux régimes de retraite principaux, de 16 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 39 millions de dollars à ses autres régimes de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Les hypothèses relatives à la mortalité future qui ont servi à établir les obligations au titre des prestations définies et le coût des prestations net sont comme suit :

Espérance de vie présumée à 65 ans

(nombre d'années)	Régimes de retraite principaux			Principal régime d'avantages complémentaires de retraite			Autres régimes de retraite		
									Aux 31 octobre
	2017	2016	2015	**2017**	2016	2015	**2017**	2016	2015
Homme âgé de 65 ans à la date d'évaluation	**23,2**	22,1	22,1	**23,2**	22,1	22,1	**21,8**	21,4	22,0
Femme âgée de 65 ans à la date d'évaluation	**24,0**	24,0	23,9	**24,0**	24,0	23,9	**23,4**	23,4	24,0
Homme âgé de 40 ans à la date d'évaluation	**24,5**	23,4	23,3	**24,5**	23,4	23,3	**22,9**	22,5	22,5
Femme âgée de 40 ans à la date d'évaluation	**25,2**	25,1	25,1	**25,2**	25,1	25,1	**25,1**	25,0	25,0

La duration moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies pour les régimes de retraite principaux, le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et les autres régimes de retraite à la fin de la période de présentation de l'information financière s'est établie respectivement à 15 années (16 années en 2016, 16 années en 2015), 18 années (17 années en 2016, 17 années en 2015) et 13 années (13 années en 2016, 13 années en 2015).

Le tableau ci-après présente la sensibilité des obligations au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite principaux de la Banque, pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et pour les autres régimes de retraite importants de la Banque aux hypothèses actuarielles qui sont considérées comme importantes par la Banque. Ces hypothèses actuarielles comprennent le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation des salaires, ainsi que le taux de variation des coûts des soins de santé, selon le cas. Pour chaque test de sensibilité, l'incidence d'une modification raisonnable possible d'un seul facteur est présentée, et les autres hypothèses demeurent inchangées.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Au* **31 octobre 2017** **Obligations**		
	Régimes de retraite principaux	**Principal régime d'avantages complémentaires de retraite**	**Autres régimes de retraite**
Incidence d'une variation absolue des principales hypothèses actuarielles			
Taux d'actualisation			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	**1 165 $**	**103 $**	**387 $**
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	**(903)**	**(81)**	**(313)**
Taux d'augmentation des salaires			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	**(264)**	**s. o.[1]**	**–**
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	**265**	**s. o.[1]**	**–**
Espérance de vie			
Diminution de 1 an de l'hypothèse	**(132)**	**(18)**	**(84)**
Augmentation de 1 an de l'hypothèse	**129**	**19**	**83**
Hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	**s. o.**	**(76)**	**(3)**
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	**s. o.**	**96**	**4**

[1] Une variation absolue de cette hypothèse n'est pas importante.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)			*Aux*
	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Autres actifs			
Régimes de retraite principaux	**– $**	– $	95 $
Autres régimes de retraite	**7**	3	–
Autres régimes d'avantages du personnel[1]	**6**	8	9
Total des autres actifs	**13**	11	104
Autres passifs			
Régimes de retraite principaux	**546**	982	145
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	**558**	568	553
Autres régimes de retraite	**902**	971	833
Autres régimes d'avantages du personnel[1]	**457**	490	416
Total des autres passifs	**2 463**	3 011	1 947
Montant net comptabilisé	**(2 450) $**	(3 000) $	(1 843) $

[1] Se composent des autres régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts par la Banque et ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans l'état des autres éléments du résultat global consolidé.

Montants comptabilisés dans l'état des autres éléments du résultat global consolidé[1]

(en millions de dollars canadiens)			*Exercices clos les*
	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			
Régimes de retraite principaux	**333 $**	(980) $	490 $
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	**27**	7	33
Autres régimes de retraite	**72**	(193)	1
Autres régimes d'avantages du personnel[2]	**22**	(56)	23
Total des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	**454 $**	(1 222) $	547 $

[1] Les montants sont présentés avant impôt.

[2] Se composent des autres régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts par la Banque et ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

NOTE 25 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se compose de ce qui suit.

Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2017	2016	2015
Charge d'impôt sur le résultat – état du résultat consolidé			
Impôt exigible			
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour la période considérée	**2 073 $**	2 106 $	1 881 $
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	**5**	(66)	(6)
Total de l'impôt exigible	**2 078**	2 040	1 875
Impôt différé			
Charge (recouvrement) d'impôt différé afférent à la naissance et au renversement des différences temporaires	**215**	50	(372)
Effet des variations des taux d'imposition	**13**	2	(1)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat découlant de la comptabilisation de différences temporaires déductibles non comptabilisées antérieurement et de pertes fiscales non comptabilisées au cours de périodes antérieures	**–**	–	8
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	**(53)**	51	13
Total de l'impôt différé	**175**	103	(352)
Total de la charge d'impôt sur le résultat – état du résultat consolidé	**2 253**	2 143	1 523
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – état des autres éléments du résultat global			
Impôt exigible	**244**	51	(1 279)
Impôt différé	**(755)**	(229)	414
	(511)	(178)	(865)
Impôt sur le résultat – autres éléments ne se rapportant pas aux produits, y compris les regroupements d'entreprises et les autres ajustements			
Impôt exigible	**29**	26	14
Impôt différé	**–**	(5)	51
	29	21	65
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	**1 771**	1 986	723
Impôt exigible			
Fédéral	**1 115**	1 003	53
Provincial	**797**	693	61
Étranger	**439**	421	496
	2 351	2 117	610
Impôt différé			
Fédéral	**(233)**	(171)	220
Provincial	**(156)**	(116)	134
Étranger	**(191)**	156	(241)
	(580)	(131)	113
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	**1 771 $**	1 986 $	723 $

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2017**		2016		2015	
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	**3 262 $**	**26,5 %**	2 819 $	26,5 %	2 409 $	26,3 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	**(498)**	**(4,0)**	(233)	(2,2)	(319)	(3,5)
Écarts de taux liés aux activités internationales	**(515)**	**(4,2)**	(439)	(4,1)	(556)	(6,1)
Divers – montant net	**4**	**–**	(4)	(0,1)	(11)	(0,1)
Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif	**2 253 $**	**18,3 %**	2 143 $	20,1 %	1 523 $	16,6 %

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi à l'égard de la Banque une nouvelle cotisation haussant respectivement d'environ 151 millions de dollars et 189 millions de dollars le montant d'impôt et d'intérêts à payer pour les années d'imposition 2011 et 2012. L'ARC refuse certaines déductions demandées par la Banque au titre des dividendes. La Banque s'attend à ce que l'ARC adopte des positions similaires à l'égard des années ultérieures pour les mêmes raisons et à ce que l'Alberta et le Québec établissent également de nouvelles cotisations pour toutes les années d'imposition non frappées de prescription. La Banque est d'avis que les positions prises dans ses déclarations fiscales étaient conformes et entend contester toute nouvelle cotisation.

Les actifs et les passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit.

Actifs et passifs d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)	Aux	
	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Actifs d'impôt différé		
Provision pour pertes sur créances	**924 $**	865 $
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	**–**	29
(Produit) charge différé	**83**	31
Prêts détenus à des fins de transaction	**90**	114
Avantages du personnel	**814**	841
Régimes de retraite	**269**	424
Pertes pouvant être reportées en avant	**131**	154
Crédits d'impôt	**22**	165
Valeurs mobilières	**215**	–
Divers	**144**	346
Total des actifs d'impôt différé	**2 692**	2 969
Passifs d'impôt différé		
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	**7**	–
Valeurs mobilières	**–**	793
Immobilisations incorporelles	**244**	331
Goodwill	**122**	106
Total des passifs d'impôt différé	**373**	1 230
Actifs d'impôt différé nets	**2 319**	1 739
Pris en compte dans le bilan consolidé comme suit :		
Actifs d'impôt différé	**2 497**	2 084
Passifs d'impôt différé[1]	**178**	345
Actifs d'impôt différé nets	**2 319 $**	1 739 $

[1] Inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

La variation de l'actif d'impôt différé net pour les exercices clos les 31 octobre se présente comme suit :

Charge (recouvrement) d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)	2017				2016			
	État du résultat consolidé	**Autres éléments du résultat global**	**Regroupements d'entreprises et autres**	**Total**	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total
Charge (recouvrement) d'impôt différé								
Provision pour pertes sur créances	**(59) $**	**– $**	**– $**	**(59) $**	(128) $	– $	– $	(128) $
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	**36**	**–**	**–**	**36**	(10)	–	–	(10)
(Produit) charge différé	**(52)**	**–**	**–**	**(52)**	34	–	–	34
Prêts détenus à des fins de transaction	**24**	**–**	**–**	**24**	10	–	–	10
Régimes de retraite	**27**	**128**	**–**	**155**	30	(340)	–	(310)
Avantages du personnel	**20**	**7**	**–**	**27**	(132)	5	–	(127)
Pertes pouvant être reportées en avant	**23**	**–**	**–**	**23**	106	–	–	106
Crédits d'impôt	**143**	**–**	**–**	**143**	234	–	–	234
Autres actifs d'impôt différé	**202**	**–**	**–**	**202**	(19)	–	(5)	(24)
Valeurs mobilières	**(118)**	**(890)**	**–**	**(1 008)**	23	106	–	129
Immobilisations incorporelles	**(87)**	**–**	**–**	**(87)**	(73)	–	–	(73)
Goodwill	**16**	**–**	**–**	**16**	28	–	–	28
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt différé	**175 $**	**(755) $**	**– $**	**(580) $**	103 $	(229) $	(5) $	(131) $

Le montant des différences temporaires, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé s'établissait à 633 millions de dollars au 31 octobre 2017 (884 millions de dollars au 31 octobre 2016), dont un montant de 2 millions de dollars (8 millions de dollars au 31 octobre 2016) devrait expirer dans au plus cinq ans.

Certaines différences temporaires imposables liées aux participations de la Banque dans des filiales, des succursales et des entreprises associées, et liées aux investissements dans des coentreprises, n'avaient pas entraîné la comptabilisation de passifs d'impôt différé au 31 octobre 2017. Le montant total de ces différences temporaires s'établissait à 55 milliards de dollars au 31 octobre 2017 (51 milliards de dollars au 31 octobre 2016).

NOTE 26 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre.

Résultat de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Exercices clos les 31 octobre*		
	2017	2016	2015
Résultat de base par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**10 203 $**	8 680 $	7 813 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 850,6**	1 853,4	1 849,2
Résultat de base par action (en dollars canadiens)	**5,51 $**	4,68 $	4,22 $
Résultat dilué par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**10 203 $**	8 680 $	7 813 $
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	**10 203**	8 680	7 813
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 850,6**	1 853,4	1 849,2
Effet des titres dilutifs			
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions)[1]	**4,2**	3,4	4,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	**1 854,8**	1 856,8	1 854,1
Résultat dilué par action (en dollars canadiens)[1]	**5,50 $**	4,67 $	4,21 $

[1] Pour les exercices clos les 31 octobre 2017, 2016 et 2015, aucune option en cours n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

NOTE 27 : PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS, ENGAGEMENTS, GARANTIES, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

PROVISIONS

Le tableau suivant présente les provisions de la Banque.

Provisions

(en millions de dollars canadiens)	**Restructuration[1]**	**Litiges et divers**	**Total**
Solde au 1er novembre 2016	**198 $**	**327 $**	**525 $**
Ajouts	**25**	**152**	**177**
Montants utilisés	**(79)**	**(108)**	**(187)**
Reprise des montants non utilisés	**(23)**	**(33)**	**(56)**
Écarts de conversion et autres	**(4)**	**(6)**	**(10)**
Solde au 31 octobre 2017, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan	**117 $**	**332 $**	**449 $**
Ajouter la provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan[2]			**567**
Solde au 31 octobre 2017			**1 016 $**

[1] Comprend les provisions pour les contrats de location déficitaires.
[2] Pour plus de renseignements, se reporter à la note 8.

LITIGES

Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites judiciaires et procédures administratives. La Banque constitue des provisions pour litiges lorsqu'il devient probable que la Banque subira une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque évalue aussi la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles (c'est-à-dire celles qui ne sont ni probables ni peu probables) pouvant découler de poursuites judiciaires et procédures administratives, en sus des provisions. Au 31 octobre 2017, la fourchette estimative des pertes raisonnablement possibles allait de néant à environ 559 millions de dollars. Les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque représentent les meilleures estimations de la Banque en fonction des informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures pouvant faire l'objet d'estimations, bien qu'un certain nombre de facteurs puisse amener les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque à être très différentes de ses pertes réelles ou prévues. Par exemple, les estimations de la Banque exigent beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer, des nombreuses questions en suspens toujours en cause dans plusieurs procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque ou portent sur des théories et des interprétations juridiques nouvelles, de l'incertitude planant sur les divers dénouements possibles de ces procédures et du fait que les procédures sous-jacentes évolueront au fil du temps. De plus, certaines poursuites visent des dommages-intérêts très importants ou indéterminés.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces procédures n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée ou sur les flux de trésorerie consolidés de la Banque. Toutefois, en raison des facteurs susmentionnés et d'autres incertitudes inhérentes aux litiges et aux questions d'ordre réglementaire, il est possible que l'incidence de l'issue des poursuites judiciaires ou procédures administratives puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Litige Stanford

La Banque Toronto-Dominion a été nommée défenderesse dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al.*, un recours collectif devant la Cour de district des États-Unis pour le district Nord du Texas portant sur une combine à la Ponzi de 7,2 milliards de dollars US qui aurait été montée par R. Allen Stanford, le propriétaire de Stanford International Bank, Limited (SIBL), une banque extraterritoriale ayant son siège à Antigua. Les requérants disent représenter une catégorie d'investisseurs dans des certificats de dépôt émis par SIBL. La Banque a fourni certains services de banque correspondante à SIBL. Les requérants allèguent que la Banque et quatre autres banques auraient aidé et encouragé M. Stanford, ou encore auraient conspiré avec lui, dans la perpétration de la fraude, et que les banques défenderesses auraient reçu des transferts frauduleux de SIBL en percevant des frais en contrepartie de certains services rendus.

L'Official Stanford Investors Committee (OSIC), un comité reconnu par la Cour comme représentant les investisseurs lésés, a reçu l'autorisation d'intervenir dans la poursuite et a entamé des poursuites semblables contre toutes les banques défenderesses.

La Cour a refusé en partie et accepté en partie la requête en rejet de poursuite présentée par La Banque Toronto-Dominion le 21 avril 2015. La Cour a également établi un échéancier de certification du recours collectif, exigeant des parties qu'elles présentent leurs communications préalables et soumettent leurs exposés à l'appui de leur demande de recours collectif. La requête de certification du recours collectif a été déposée entièrement le 26 octobre 2015. Le 23 juin 2015, les requérants au recours collectif ont déposé une requête modifiée faisant valoir certaines autres lois étatiques dans leur poursuite contre la Banque. La requête présentée par la Banque visant le rejet de l'ensemble de la poursuite dans sa dernière version modifiée a été entièrement déposée le 18 août 2015. Le 22 avril 2016, la Banque a présenté une requête à la Cour pour que celle-ci revoie sa décision de rejet d'avril 2015 liée à certaines poursuites lancées par l'OSIC ayant trait à la *Texas Uniform Fraudulent Transfer Act*, en faisant valoir un changement législatif annoncé par la Cour suprême du Texas le 1er avril 2016. Le 28 juillet 2016, la Cour a rendu sa décision et rejeté la requête en rejet de poursuite présentée par les défenderesses visant la demande de recours collectif des requérants. La Cour a également rejeté la requête visant la révision de sa décision de rejet relative aux requêtes de l'OSIC. La TD a déposé sa réponse à la demande de recours collectif des requérants le 26 août 2016. Le 4 novembre 2016, l'OSIC a déposé une requête d'intervenant modifiée dans sa poursuite contre la Banque. Celle-ci a déposé sa réponse à cette requête modifiée le 19 décembre 2016.

Le 7 novembre 2017, la Cour a rendu une décision rejetant la requête de certification du recours collectif. La Cour a conclu que les requérants n'ont pas démontré que les questions de fait communes prévaudraient compte tenu des différentes présentations de ventes qu'ils auraient reçues.

La Banque Toronto-Dominion a aussi été nommée défenderesse dans deux affaires devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario : 1) *Wide & Dickson v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par les coliquidateurs de SIBL nommés par la Cour suprême des Caraïbes orientales, et 2) *Dynasty Furniture Manufacturing Ltd., et al. v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par cinq investisseurs dans des certificats de dépôt émis par Stanford. Les poursuites font valoir que la Banque aurait fait preuve de négligence et aurait aidé SIBL à commettre une fraude en connaissance de cause. La Cour a rejeté la requête en jugement sommaire de la Banque concernant la poursuite déposée par les coliquidateurs afin de faire rejeter la poursuite d'après les lois de prescription applicables le 9 novembre 2015 et elle a déterminé que les questions relatives à la prescription seront tranchées au cours d'un procès sur le fond. Les deux poursuites déposées devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario sont traitées conjointement et l'interrogatoire préalable est en cours.

Litige sur les frais de découvert

TD Bank, N.A. a été initialement nommée défenderesse dans six recours collectifs à l'échelle des États-Unis visant à contester la manière dont elle calcule et perçoit les frais de découvert. Les recours ont été renvoyés devant la Cour de district des États-Unis pour le district Sud de la Floride et ont maintenant été rejetés ou réglés. Les paiements relatifs aux ententes de règlement ont été versés aux membres du groupe formant les recours collectifs en juin 2013, en octobre 2014 et en septembre 2016. La Cour a émis une ordonnance en août 2016 stipulant que la troisième distribution marque la fin des paiements que devait effectuer TD Bank, N.A. et que TD Bank, N.A. n'a aucune obligation de superviser ou de surveiller tout solde résiduel.

TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans onze recours collectifs à l'échelle des États-Unis visant à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par TD Bank, N.A. du 16 août 2010 jusqu'à présent et à l'égard des frais de découvert par la Carolina First Bank avant sa fusion avec TD Bank, N.A. en septembre 2010.

Ces recours collectifs ont été regroupés dans le cadre des mesures préparatoires aux procès sous le numéro MDL 2613 devant la Cour de district des États-Unis pour le district de de la Caroline du Sud : *In re TD Bank, N.A. Debit Card Overdraft Fee*, numéro 6 : 15-MN-02613 (D.S.C.). Le 10 décembre 2015, la requête présentée par TD Bank, N.A. visant le rejet du recours collectif regroupé a été partiellement accueillie et partiellement refusée. Les interrogatoires préalables, le dépôt des mémoires et l'audience à l'égard de la requête en certification du recours collectif avaient tous eu lieu en date du 24 mai 2017. Le 5 janvier 2017, TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans une douzième demande de recours collectif visant à contester les pratiques suivies à l'égard des frais de découvert qui font déjà l'objet de la demande de recours collectif regroupée modifiée. Ce recours collectif a été regroupé avec le recours collectif numéro MDL 2613 et TD Bank, N.A. a présenté une requête visant le rejet de celui-ci.

Frais de carte de crédit

Entre 2011 et 2013, sept projets de recours collectifs ont été initiés en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec : *Coburn and Watson's Metropolitan Home v. Bank of America Corporation, et al.*; *1023916 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.*; *Macaronies Hair Club v. BOFA Canada Bank, et al.*; *The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.*; *Hello Baby Equipment inc. v. BOFA Canada Bank, et al.*; *Bancroft-Snell, et al. v. Visa Canada Corporation, et al.*; et *9085-4886 Québec Inc. v. Visa Canada Corporation, et al.* Les défenderesses de chaque recours sont Visa Canada Corporation (Visa) et MasterCard International Incorporated (MasterCard) (collectivement, les «réseaux») ainsi que la TD et plusieurs autres institutions financières. Les membres du groupe formant le recours collectif sont des commerçants canadiens qui acceptent Visa ou MasterCard pour le paiement de produits et services. Bien que des différences existent entre les recours, dans la majorité il est allégué que, de mars 2001 jusqu'à présent, les réseaux auraient conspiré avec leurs banques émettrices et leurs acquéreurs pour fixer des frais excessifs et que certaines règles auraient eu pour effet d'accroître les frais des commerçants. Les cinq recours actifs comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des relations économiques et l'enrichissement injustifié. Les requérants cherchent à obtenir des dommages-intérêts généraux et exemplaires. Dans le cadre de l'instance du cas type en Colombie-Britannique, la décision de certifier en partie la poursuite comme recours collectif a été rendue le 27 mars 2014. Cette décision a été portée en appel tant par les représentants des recours que par les défenderesses. Les appels ont été entendus en décembre 2014 et la décision a été rendue le 19 août 2015. Tant les requérants que les défenderesses ont obtenu en partie gain de cause par suite de leur appel respectif, mais la période visée par les recours principaux des requérants a été considérablement raccourcie. Lors d'une audience tenue en octobre 2016, les requérants ont cherché à modifier leurs recours pour que la période plus longue visée par ce dernier soit rétablie. La demande des requérants visant à modifier leur recours pour que la période plus longue visée par ce dernier soit rétablie a été rejetée par le juge saisi de la motion et ultérieurement par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Les requérants ont demandé une autorisation de pourvoi devant la Cour suprême du Canada. Le procès à l'égard de la poursuite en Colombie-Britannique est prévu en septembre 2018. Au Québec, la requête pour autorisation devrait être entendue les 6 et 7 novembre 2017.

ENGAGEMENTS

Arrangements relatifs au crédit

Dans le cadre normal des activités, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Garanties» dans la présente note.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 10 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	**23 723 $**	22 747 $
Lettres de crédit documentaires et commerciales	**198**	436
Engagements de crédit[1]		
Durée initiale de un an ou moins	**41 587**	41 096
Durée initiale de plus de un an	**115 692**	106 274
Total	**181 200 $**	170 553 $

[1] Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, au 31 octobre 2017, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 123 millions de dollars (131 millions de dollars au 31 octobre 2016).

Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux, le matériel et le mobilier. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location simple pour les locaux et le matériel, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 939 millions de dollars pour 2018; 881 millions de dollars pour 2019; 788 millions de dollars pour 2020; 704 millions de dollars pour 2021; 623 millions de dollars pour 2022; et 3 505 millions de dollars pour 2023 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-financement, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 28 millions de dollars pour 2018; 26 millions de dollars pour 2019; 12 millions de dollars pour 2020; 8 millions de dollars pour 2021; 5 millions de dollars pour 2022; et 10 millions de dollars pour 2023 et par la suite.

Les charges de location nettes relatives aux locaux, matériel et mobilier incluses dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé ont été de 1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016; 1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015).

ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris de contrats de rachat, de passifs de titrisation, d'obligations sécurisées, d'obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et de transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux institutions de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les actifs affectés en garantie contre des passifs et des actifs détenus comme sûretés ou réaffectés en garantie.

Sources et utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés[1]

(en millions de dollars canadiens)		*Aux*
	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Sources des actifs affectés en garantie et sûretés		
Actifs de la Banque		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**442**	**$** 187 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**3 329**	6 106
Prêts	**77 107**	76 150
Valeurs mobilières	**74 706**	64 843
Autres actifs	**635**	751
	156 219	148 037
Actifs de tiers[2]		
Sûretés reçues et disponibles à la vente ou pouvant être réaffectées en garantie	**216 252**	152 440
Moins les sûretés qui ne sont pas réaffectées	**(61 467)**	(48 034)
	154 785	104 406
	311 004	252 443
Utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés[3]		
Dérivés	**8 340**	12 595
Obligations liées à des valeurs mobilières mises en pension	**94 945**	63 223
Prêts et emprunts de valeurs mobilières	**61 856**	39 194
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	**35 281**	30 301
Titrisation	**35 147**	34 601
Obligations sécurisées	**30 273**	28 668
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt	**5 686**	4 521
Gouvernements et banques centrales étrangers	**1 222**	1 480
Autres	**38 254**	37 860
Total	**311 004**	**$** 252 443 $

[1] Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Comprennent des sûretés reçues aux termes de prises en pension, d'emprunts de valeurs mobilières, de prêts sur marge et d'autres activités clients.
[3] Comprennent des actifs au bilan d'un montant de 39,3 milliards de dollars au 31 octobre 2017 (30,4 milliards de dollars au 31 octobre 2016) que la Banque a affectés en garantie et que la contrepartie peut par la suite réaffecter en garantie.

ACTIFS VENDUS AVEC RECOURS

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents qui peuvent entraîner l'obligation de racheter les actifs. Ces déclarations et garanties indiquent que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts.

GARANTIES

Les types de transactions suivants représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuel

La Banque vend des prêts hypothécaires, qu'elle continue de gérer, au Fonds hypothécaire TD (le Fonds), un fonds commun de placement géré par la Banque. Dans le cadre de ses responsabilités, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires lorsqu'ils sont en défaut ou si le Fonds fait face à un événement d'illiquidité, par exemple s'il ne dispose pas de suffisamment de trésorerie pour honorer les rachats au gré des porteurs de parts. Le 22 avril 2016, la Banque a dissous le Fonds pour le fusionner avec un autre fonds commun de placement qu'elle gère. Les prêts hypothécaires détenus par le Fonds n'ont pas été intégrés à cet autre fonds commun de placement et, à la dissolution du Fonds, les prêts hypothécaires ont été rachetés à une juste valeur de 155 millions de dollars. Avant la dissolution du Fonds, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la juste valeur des prêts hypothécaires rachetés du Fonds par suite d'un événement d'illiquidité s'est élevée à 21 millions de dollars (29 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015). Pour plus de renseignements sur la participation de la Banque auprès du Fonds, se reporter à la note 10.

Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants.

Ententes d'indemnisation

Dans le cadre normal des activités, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

Le tableau ci-après contient un résumé, aux 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être faits en vertu des garanties, compte non tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours, ou à même les sûretés détenues ou affectées en garantie.

Montant maximal éventuel des paiements futurs

(en millions de dollars canadiens)			*Aux*	
	31 octobre 2017		31 octobre 2016	
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	**23 723**	**$**	22 747	$
Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuelle	**15**		39	
Total	**23 738**	**$**	22 786	$

NOTE 28 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties sont considérées être liées lorsqu'une des parties a la capacité de contrôler directement ou indirectement l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou d'exploitation. Les parties liées de la Banque comprennent les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche et leurs entités liées, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages complémentaires de retraite pour les employés de la Banque.

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

Au 31 octobre 2017, l'encours des prêts à des parties liées accordés aux principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées s'élevait à 180 millions de dollars (231 millions de dollars au 31 octobre 2016).

RÉMUNÉRATION

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Rémunération

(en millions de dollars canadiens)			*Exercices clos les 31 octobre*			
	2017		2016		2015	
Avantages du personnel à court terme	**33**	**$**	25	$	22	$
Avantages postérieurs à l'emploi	**3**		3		3	
Paiements fondés sur des actions	**32**		32		31	
Total	**68**	**$**	60	$	56	$

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 23.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12.

Autres transactions avec TD Ameritrade et Symcor

1) TRANSACTIONS AVEC TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention sur les comptes de dépôt assurés en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade et de Scottrade des comptes de dépôt du marché monétaire assurés par la FDIC à titre de comptes de passage désignés ou de comptes de dépôt autres que de passage. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a versé 1,5 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (1,2 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016; 1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015) à TD Ameritrade à l'égard des comptes de dépôt. Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 124 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (112 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016; 95 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015), et une partie du montant est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade et de Scottrade, et la partie résiduelle est liée au taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires de gestion équivalant à 25 points de base (pdb) sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise).

Au 31 octobre 2017, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 68 millions de dollars (72 millions de dollars au 31 octobre 2016). Au 31 octobre 2017, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 167 millions de dollars (141 millions de dollars au 31 octobre 2016).

2) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Banque a versé 93 millions de dollars (97 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016; 124 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015) pour ces services. Au 31 octobre 2017, le montant à payer à Symcor s'établissait à 15 millions de dollars (16 millions de dollars au 31 octobre 2016).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré aux 31 octobre 2017 et 31 octobre 2016.

NOTE 29 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, la Banque présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, des cartes de crédit au Canada, de Financement auto TD au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des cartes de crédit aux États-Unis, de Financement auto TD aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Le secteur Services de détail au Canada comprend les services bancaires personnels et commerciaux au Canada, lesquels offrent des produits et des services financiers aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces, Financement auto TD au Canada, les activités de cartes de crédit au Canada, les activités de gestion de patrimoine au Canada, lesquelles offrent des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail, et les activités d'assurance. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend les activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis menées par TD Bank, America's Most Convenient Bank[MC], principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride, et les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis, y compris Epoch et la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Les Services bancaires de gros offrent une vaste gamme de produits et services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement de grandes entreprises, dont la prise ferme et la distribution de nouvelles émissions de titres de créance et d'actions, les conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et les solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement des clients de la Banque. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend l'incidence de certains programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les Services de détail au Canada et les Services bancaires de gros, l'élimination de certains ajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, l'impôt au niveau de l'entreprise, ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur d'exploitation reflètent les produits, les charges et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéfices, les fonds propres et les charges indirectes, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur d'exploitation. La base de la répartition et les méthodes sont revues à intervalles réguliers afin de s'aligner sur l'évaluation de la direction quant à la performance des secteurs d'exploitation de la Banque. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs d'exploitation et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat est en général ventilé entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et ils peuvent être ajustés compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises par suite de regroupements d'entreprises est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement de ces immobilisations incorporelles.

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

La Banque achète des swaps sur défaut de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût amorti. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaut de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité du résultat net périodique, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement sous-jacent des Services bancaires de gros. Par conséquent, ces swaps sur défaut de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaut de crédit, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

Le 1er août 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaut de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. Depuis le 1er février 2017, le total des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur des swaps sur défaut de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente est comptabilisé dans les Services bancaires de gros. Auparavant, ces dérivés étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros et les profits et pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, étaient comptabilisés dans le secteur Siège social.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les exercices clos les 31 octobre.

Résultats par secteur[1]

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*				
					2017
	Services de détail au Canada	**Services de détail aux États-Unis**	**Services bancaires de gros[2, 3]**	**Siège social[2, 3]**	**Total**
Produits (pertes) d'intérêts nets	**10 611 $**	**7 486 $**	**1 804 $**	**946 $**	**20 847 $**
Produits (pertes) autres que d'intérêts	**10 451**	**2 735**	**1 467**	**649**	**15 302**
Total des produits[4]	**21 062**	**10 221**	**3 271**	**1 595**	**36 149**
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	**986**	**792**	**(28)**	**466**	**2 216**
Indemnisations d'assurance et charges connexes	**2 246**	**–**	**–**	**–**	**2 246**
Charges autres que d'intérêts	**8 934**	**5 878**	**1 929**	**2 625**	**19 366**
Résultat avant impôt sur le résultat	**8 896**	**3 551**	**1 370**	**(1 496)**	**12 321**
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**2 371**	**671**	**331**	**(1 120)**	**2 253**
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	**–**	**442**	**–**	**7**	**449**
Résultat net	**6 525 $**	**3 322 $**	**1 039 $**	**(369) $**	**10 517 $**
Total de l'actif au 31 octobre	**404 444 $**	**403 937 $**	**406 138 $**	**64 476 $**	**1 278 995 $**
					2016
Produits (pertes) d'intérêts nets	9 979 $	7 093 $	1 685 $	1 166 $	19 923 $
Produits (pertes) autres que d'intérêts	10 230	2 366	1 345	451	14 392
Total des produits	20 209	9 459	3 030	1 617	34 315
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 011	744	74	501	2 330
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 462	–	–	–	2 462
Charges autres que d'intérêts	8 557	5 693	1 739	2 888	18 877
Résultat avant impôt sur le résultat	8 179	3 022	1 217	(1 772)	10 646
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 191	498	297	(843)	2 143
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	435	–	(2)	433
Résultat net	5 988 $	2 959 $	920 $	(931) $	8 936 $
Total de l'actif au 31 octobre	383 011 $	388 749 $	342 478 $	62 729 $	1 176 967 $
					2015
Produits (pertes) d'intérêts nets	9 781 $	6 131 $	2 295 $	517 $	18 724 $
Produits (pertes) autres que d'intérêts	9 904	2 098	631	69	12 702
Total des produits	19 685	8 229	2 926	586	31 426
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	887	535	18	243	1 683
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 500	–	–	–	2 500
Charges autres que d'intérêts	8 407	5 188	1 701	2 777	18 073
Résultat avant impôt sur le résultat	7 891	2 506	1 207	(2 434)	9 170
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 953	394	334	(1 158)	1 523
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	376	–	1	377
Résultat net	5 938 $	2 488 $	873 $	(1 275) $	8 024 $
Total de l'actif au 31 octobre	360 100 $	347 249 $	343 485 $	53 539 $	1 104 373 $

[1] La présentation des produits tirés du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, de la provision pour pertes sur créances et des charges des Services de détail aux États-Unis comprend seulement les montants correspondant à la partie convenue comme revenant à la Banque du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, alors que celle du secteur Siège social comprend la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants.

[2] Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

[3] Depuis le 1er février 2017, le total des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur des swaps sur défaut de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente est comptabilisé dans les Services bancaires de gros. Auparavant, ces dérivés étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement dans les Services bancaires de gros et les profits et pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, étaient comptabilisés dans le secteur Siège social.

[4] À compter de l'exercice 2017, l'incidence de certaines activités de gestion de la trésorerie et du bilan liées au secteur Services de détail aux États-Unis a été comptabilisée dans le secteur Siège social.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et Autres pays. Les transactions sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des produits ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)	*Exercices clos les 31 octobre*			*Aux 31 octobre*
			2017	**2017**
	Total des produits	**Résultat avant impôt sur le résultat**	**Résultat net**	**Total de l'actif**
Canada	**20 862 $**	**7 250 $**	**5 660 $**	**648 924 $**
États-Unis	**13 371**	**3 677**	**3 075**	**515 478**
Autres pays	**1 916**	**1 394**	**1 782**	**114 593**
Total	**36 149 $**	**12 321 $**	**10 517 $**	**1 278 995 $**
			2016	2016
Canada	20 374 $	6 760 $	5 133 $	632 215 $
États-Unis	12 217	2 873	2 436	462 330
Autres pays	1 724	1 013	1 367	82 422
Total	34 315 $	10 646 $	8 936 $	1 176 967 $
			2015	2015
Canada	20 224 $	6 625 $	5 361 $	623 061 $
États-Unis	10 140	2 040	1 802	417 186
Autres pays	1 062	505	861	64 126
Total	31 426 $	9 170 $	8 024 $	1 104 373 $

NOTE 30 : RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Banque gagne et paie de l'intérêt sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs et les passifs viennent à échéance ou font l'objet de refixations du taux à diverses dates, la Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-après présente les soldes des actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt selon la date d'échéance ou la date de refixation du taux, selon la plus proche. Les dates de refixation contractuelles du taux peuvent être rajustées selon les estimations de la direction à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux, bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les dérivés sont présentés dans la catégorie Taux variable. Les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque liées au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité sont décrites dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion conformément aux exigences d'IFRS 7.

Risque de taux d'intérêt

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux 31 octobre 2017							
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif								
Liquidités et autres	**25 159 $**	**29 886 $**	**18 $**	**55 063 $**	**– $**	**– $**	**93 $**	**55 156 $**
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	**1 300**	**4 360**	**11 271**	**16 931**	**30 506**	**17 209**	**39 272**	**103 918**
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**745**	**836**	**551**	**2 132**	**1 024**	**766**	**110**	**4 032**
Disponibles à la vente	**282**	**34 637**	**12 277**	**47 196**	**83 467**	**15 224**	**524**	**146 411**
Détenus jusqu'à leur échéance	**–**	**9 627**	**9 500**	**19 127**	**39 456**	**12 780**	**–**	**71 363**
Valeurs mobilières prises en pension	**6 776**	**111 941**	**14 367**	**133 084**	**–**	**–**	**1 345**	**134 429**
Prêts	**30 326**	**240 969**	**82 482**	**353 777**	**204 697**	**38 353**	**15 764**	**612 591**
Divers	**73 493**	**–**	**–**	**73 493**	**–**	**–**	**77 602**	**151 095**
Total de l'actif	**138 081**	**432 256**	**130 466**	**700 803**	**359 150**	**84 332**	**134 710**	**1 278 995**
Passif et capitaux propres								
Dépôts détenus à des fins de transaction	**20**	**39 249**	**37 107**	**76 376**	**498**	**334**	**2 732**	**79 940**
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**7**	**–**	**–**	**7**	**–**	**1**	**–**	**8**
Autres dépôts	**276 083**	**95 841**	**52 574**	**424 498**	**136 040**	**35 068**	**237 218**	**832 824**
Passifs de titrisation à la juste valeur	**–**	**1 122**	**849**	**1 971**	**7 797**	**2 989**	**–**	**12 757**
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	**35 482**	**–**	**–**	**35 482**	**–**	**–**	**–**	**35 482**
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	**1 147**	**81 136**	**4 244**	**86 527**	**–**	**–**	**2 064**	**88 591**
Passifs de titrisation au coût amorti	**–**	**6 025**	**1 309**	**7 334**	**5 803**	**2 939**	**–**	**16 076**
Billets et débentures subordonnés	**–**	**1 535**	**650**	**2 185**	**2 500**	**4 843**	**–**	**9 528**
Divers	**68 511**	**–**	**–**	**68 511**	**–**	**–**	**60 088**	**128 599**
Capitaux propres	**–**	**–**	**250**	**250**	**4 150**	**350**	**70 440**	**75 190**
Total du passif et des capitaux propres	**381 250**	**224 908**	**96 983**	**703 141**	**156 788**	**46 524**	**372 542**	**1 278 995**
Position nette	**(243 169) $**	**207 348 $**	**33 483 $**	**(2 338) $**	**202 362 $**	**37 808 $**	**(237 832) $**	**– $**

	31 octobre 2016							
Total de l'actif	143 698 $	395 620 $	105 529 $	644 847 $	331 331 $	80 255 $	120 534 $	1 176 967 $
Total du passif et des capitaux propres	398 358	155 752	93 650	647 760	150 731	42 832	335 644	1 176 967
Position nette	(254 660) $	239 868 $	11 879 $	(2 913) $	180 600 $	37 423 $	(215 110) $	– $

Risque de taux d'intérêt par catégorie

(en millions de dollars canadiens)

	Aux 31 octobre 2017							
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Dollars canadiens	**(229 801) $**	**116 720 $**	**51 293 $**	**(61 788) $**	**132 913 $**	**8 978 $**	**(126 313) $**	**(46 210) $**
Monnaies étrangères	**(13 368)**	**90 628**	**(17 810)**	**59 450**	**69 449**	**28 830**	**(111 519)**	**46 210**
Position nette	**(243 169) $**	**207 348 $**	**33 483 $**	**(2 338) $**	**202 362 $**	**37 808 $**	**(237 832) $**	**– $**

	31 octobre 2016							
Dollars canadiens	(226 294) $	119 905 $	35 798 $	(70 591) $	132 887 $	5 992 $	(121 817) $	(53 529) $
Monnaies étrangères	(28 366)	119 963	(23 919)	67 678	47 713	31 431	(93 293)	53 529
Position nette	(254 660) $	239 868 $	11 879 $	(2 913) $	180 600 $	37 423 $	(215 110) $	– $

NOTE 31 : RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la situation économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

Concentration du risque de crédit

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Aux*					
	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations[1]		**Instruments de crédit[2, 3]**		**Instruments financiers dérivés[4, 5]**	
	31 octobre 2017	31 octobre 2016	**31 octobre 2017**	31 octobre 2016	**31 octobre 2017**	31 octobre 2016
Canada[6]	**66 %**	66 %	**42 %**	41 %	**29 %**	30 %
États-Unis[7]	**33**	33	**55**	56	**26**	28
Royaume-Uni	**–**	–	**1**	1	**17**	18
Autres pays européens	**–**	–	**1**	1	**21**	18
Autres pays	**1**	1	**1**	1	**7**	6
Total	**100 %**	100 %	**100 %**	100 %	**100 %**	100 %
	629 888 $	601 362 $	**181 200 $**	170 553 $	**53 645 $**	65 914 $

[1] En ce qui concerne le total des prêts et engagements de clients au titre d'acceptations, la seule industrie dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2017 : immobilier, 10 % (10 % au 31 octobre 2016).

[2] Au 31 octobre 2017, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 181 milliards de dollars (171 milliards de dollars au 31 octobre 2016), y compris des engagements de crédit totalisant 157 milliards de dollars (147 milliards de dollars au 31 octobre 2016), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

[3] En ce qui concerne les engagements de crédit, les industries dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2017 : institutions financières, 19 % (19 % au 31 octobre 2016); pipelines, pétrole et gaz, 10 % (10 % au 31 octobre 2016); énergie et services publics, 10 % (9 % au 31 octobre 2016); fabrication – divers et vente de gros, 7 % (7 % au 31 octobre 2016); automobile, 7 % (7 % au 31 octobre 2016); télécommunications, câblodistribution et médias, 6 % (6 % au 31 octobre 2016); services professionnels et autres, 6 % (6 % au 31 octobre 2016); gouvernements, entités du secteur public et éducation, 5 % (5 % au 31 octobre 2016); aménagement de biens immobiliers non résidentiels, 5 % (5 % au 31 octobre 2016).

[4] Au 31 octobre 2017, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 54 milliards de dollars (66 milliards de dollars au 31 octobre 2016). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

[5] La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès des institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 75 % du total au 31 octobre 2017 (75 % au 31 octobre 2016). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 20 % du total au 31 octobre 2017 (17 % au 31 octobre 2016). Aucune autre industrie ne dépassait 5 % du total.

[6] Les titres de créance classés comme prêts représentaient 0,4 % au 31 octobre 2017 (néant au 31 octobre 2016) du total des prêts et engagements de clients au titre d'acceptations.

[7] Les titres de créance classés comme prêts représentaient 0,1 % au 31 octobre 2017 (0,2 % au 31 octobre 2016) du total des prêts et engagements de clients au titre d'acceptations.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

Risque de crédit maximal brut[1]

(en millions de dollars canadiens)	*Aux*	
	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Trésorerie et montants à recevoir de banques	**3 971 $**	3 907 $
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	**51 185**	53 714
Valeurs mobilières[2]		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**2 119**	2 127
Autres titres de créance	**1 913**	2 156
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**40 012**	39 699
Autres titres de créance	**13 358**	10 432
Droits conservés	**32**	31
Disponibles à la vente		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**102 361**	77 499
Autres titres de créance	**41 763**	27 832
Détenues jusqu'à leur échéance		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	**45 623**	51 290
Autres titres de créance	**25 740**	33 105
Valeurs mobilières prises en pension	**134 429**	86 052
Dérivés[3]	**70 120**	75 249
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	**221 990**	217 220
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**156 293**	143 701
Cartes de crédit	**31 743**	30 700
Entreprises et gouvernements	**199 503**	192 622
Titres de créance classés comme prêts	**3 062**	1 413
Prêts détenus à des fins de transaction	**11 235**	11 606
Engagements de clients au titre d'acceptations	**17 297**	15 706
Montants à recevoir des courtiers et des clients	**29 971**	17 436
Autres actifs	**4 556**	4 352
Total de l'actif	**1 208 276**	1 097 849
Instruments de crédit[4]	**181 200**	170 553
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit	**290 123**	269 912
Total du risque de crédit	**1 679 599 $**	1 538 314 $

[1] Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
[2] Excluent les titres de capitaux propres.
[3] Le risque de crédit maximal brut pour les dérivés est fonction du montant de l'équivalent-crédit moins l'incidence de certaines conventions-cadres de compensation. Les montants ne tiennent pas compte des dérivés négociés en Bourse et des dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 11.
[4] Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 27.

Qualité du crédit des actifs financiers

Le tableau ci-après présente les expositions au bilan et hors bilan par pondération en fonction des risques pour certains actifs financiers qui sont soumis à l'approche standard pour couvrir le risque de crédit. Selon l'approche standard, les actifs reçoivent une pondération en fonction des risques prescrite par le BSIF qui se fonde sur des facteurs comme la catégorie de la contrepartie, la catégorie du produit, le bien donné en garantie et les notations de crédit externes. Ces actifs se rapportent surtout au portefeuille du secteur Services de détail aux États-Unis de la Banque. Se reporter à la rubrique «Risque de crédit» de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, qui porte sur la notation des risques pour l'approche standard et sur la notation de risque interne de la Banque.

Actifs financiers soumis à l'approche standard par pondération en fonction des risques

(en millions de dollars canadiens)

									Aux
									31 octobre 2017
	0 %	**20 %**	**35 %**	**50 %**	**75 %[1]**	**100 %[2]**	**150 %**	**350 %**	**Total**
Prêts									
Prêts hypothécaires résidentiels	**– $**	**10 $**	**4 626 $**	**– $**	**883 $**	**23 $**	**– $**	**– $**	**5 542 $**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	**411**	**8**	**11**	**–**	**982**	**–**	**98**	**–**	**1 510**
Cartes de crédit	**–**	**–**	**–**	**–**	**16 072**	**–**	**269**	**–**	**16 341**
Entreprises et gouvernements	**10 079**	**9 247**	**–**	**–**	**783**	**82 941**	**265**	**–**	**103 315**
Titres de créance classés comme prêts	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**	**–**	**–**	**4**
Total des prêts	**10 490**	**9 265**	**4 637**	**–**	**18 720**	**82 968**	**632**	**–**	**126 712**
Détenus jusqu'à leur échéance	**1 867**	**31 741**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**33 608**
Valeurs mobilières prises en pension	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Engagements de clients au titre d'acceptations	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**	**–**	**–**	**2**
Autres actifs[3]	**9 639**	**1 099**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**10 738**
Total de l'actif	**21 996**	**42 105**	**4 637**	**–**	**18 720**	**82 970**	**632**	**–**	**171 060**
Instruments de crédit hors bilan	**276**	**3 976**	**–**	**–**	**428**	**27 481**	**–**	**–**	**32 161**
Total	**22 272 $**	**46 081 $**	**4 637 $**	**– $**	**19 148 $**	**110 451 $**	**632 $**	**– $**	**203 221 $**

									31 octobre 2016
Prêts									
Prêts hypothécaires résidentiels	22 $	207 $	48 $	– $	742 $	27 $	– $	– $	1 046 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	488	49	5	–	903	–	95	–	1 540
Cartes de crédit	–	–	–	–	15 929	–	290	–	16 219
Entreprises et gouvernements	11 208	8 542	–	–	767	82 840	430	–	103 787
Titres de créance classés comme prêts	–	29	–	–	–	5	–	–	34
Total des prêts	11 718	8 827	53	–	18 341	82 872	815	–	122 626
Détenus jusqu'à leur échéance	1 683	47 104	–	–	–	224	–	519	49 530
Valeurs mobilières prises en pension	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Autres actifs[3]	13 165	917	–	1	–	–	–	–	14 083
Total de l'actif	26 566	56 848	53	1	18 341	83 097	815	519	186 240
Instruments de crédit hors bilan	535	4 012	–	–	394	27 383	–	–	32 324
Total	27 101 $	60 860 $	53 $	1 $	18 735 $	110 480 $	815 $	519 $	218 564 $

[1] Selon la notation de risque interne de la Banque, 26 % des expositions de détail avaient une cote «risque faible» ou «risque normal», 37 % avaient une cote «risque moyen» et 37 % avaient une cote «risque élevé» ou «défaut» au 31 octobre 2017 (respectivement 27 %, 39 % et 34 % au 31 octobre 2016).

[2] Selon la notation de risque interne de la Banque, 42 % des expositions au risque de crédit autre que de détail avaient une cote «qualité supérieure», 56 % avaient une cote «qualité inférieure» et 2 % avaient une cote «actifs surveillés et classés» ou «douteux ou en défaut» au 31 octobre 2017 (respectivement 39 %, 59 % et 2 % au 31 octobre 2016).

[3] Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Les tableaux ci-après présentent les expositions au bilan et hors bilan par notation de risque pour certains actifs financiers de détail et autres que de détail qui sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes avancées (approche NI avancée) de l'Accord de Bâle III. Selon l'approche NI avancée, les actifs reçoivent une notation de risque fondée sur des modèles internes de l'expérience de pertes de la Banque (par catégorie de contreparties) et sur d'autres hypothèses de risque clés. Le classement des notations de risque des actifs autres que de détail et des actifs de détail soumis à l'approche NI avancée tient compte des garanties données, le cas échéant, ce qui entraînerait un classement de l'exposition en fonction de la notation de risque interne du garant. Les notations de risque qui suivent pourraient ne pas être mises en corrélation directe avec les états «Ni en souffrance ni douteux», «En souffrance mais non douteux» et «Douteux» présentés à la note 8, Prêts, prêts douteux et provision pour perte sur créances, en raison du transfert des risques liés aux garanties susmentionnées, et de certaines expositions à des prêts qui demeurent soumises à l'approche standard. Se reporter à la rubrique «Risque de crédit» de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion pour en savoir plus sur la notation des risques de crédit pour les expositions au risque de détail et autres que de détail soumises à l'approche NI avancée.

Actifs financiers autres que de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques

(en millions de dollars canadiens)

	Aux 31 octobre 2017				
	Qualité supérieure	**Qualité inférieure**	**Actifs surveillés et classés**	**Douteux ou en défaut**	**Total**
Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels[1]	**78 917 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**78 917 $**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[1]	**15 897**	**1**	**–**	**–**	**15 898**
Entreprises et gouvernements	**44 111**	**40 751**	**1 734**	**184**	**86 780**
Titres de créance classés comme prêts	**2 334**	**36**	**395**	**231**	**2 996**
Total des prêts	**141 259**	**40 788**	**2 129**	**415**	**184 591**
Détenus jusqu'à leur échéance	**37 755**	**–**	**–**	**–**	**37 755**
Valeurs mobilières prises en pension	**121 127**	**13 302**	**–**	**–**	**134 429**
Engagements de clients au titre d'acceptations	**8 706**	**8 402**	**187**	**–**	**17 295**
Autres actifs[2]	**41 053**	**115**	**–**	**–**	**41 168**
Total de l'actif	**349 900**	**62 607**	**2 316**	**415**	**415 238**
Instruments de crédit hors bilan	**101 889**	**12 639**	**816**	**5**	**115 349**
Total	**451 789 $**	**75 246 $**	**3 132 $**	**420 $**	**530 587 $**

	31 octobre 2016				
Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels[1]	90 124 $	– $	– $	– $	90 124 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[1]	17 925	1	–	–	17 926
Entreprises et gouvernements	39 468	38 134	1 776	333	79 711
Titres de créance classés comme prêts	1 024	82	72	250	1 428
Total des prêts	148 541	38 217	1 848	583	189 189
Détenus jusqu'à leur échéance	34 865	–	–	–	34 865
Valeurs mobilières prises en pension	75 441	10 611	–	–	86 052
Engagements de clients au titre d'acceptations	8 411	7 080	214	–	15 705
Autres actifs[2]	40 421	72	–	–	40 493
Total de l'actif	307 679	55 980	2 062	583	366 304
Instruments de crédit hors bilan	75 364	10 840	1 039	18	87 261
Total	383 043 $	66 820 $	3 101 $	601 $	453 565 $

[1] Comprennent les expositions assurées par la SCHL classées comme expositions aux emprunteurs souverains selon Bâle III et, par conséquent, comprises dans la catégorie Autres que de détail selon l'approche NI avancée.

[2] Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Actifs financiers de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques[1]

(en millions de dollars canadiens)

	Aux 31 octobre 2017					
	Risque faible	**Risque normal**	**Risque moyen**	**Risque élevé**	**Défaut**	**Total**
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels[2]	**76 900 $**	**51 055 $**	**7 024 $**	**2 060 $**	**581 $**	**137 620 $**
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[2]	**53 166**	**52 598**	**22 411**	**10 831**	**687**	**139 693**
Cartes de crédit	**3 800**	**4 571**	**5 236**	**2 989**	**70**	**16 666**
Entreprises et gouvernements[3]	**1 510**	**4 262**	**3 348**	**1 589**	**174**	**10 883**
Total des prêts	**135 376**	**112 486**	**38 019**	**17 469**	**1 512**	**304 862**
Détenus jusqu'à leur échéance	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Instruments de crédit hors bilan	**89 706**	**20 347**	**4 804**	**1 113**	**4**	**115 974**
Total	**225 082 $**	**132 833 $**	**42 823 $**	**18 582 $**	**1 516 $**	**420 836 $**

	31 octobre 2016					
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels[2]	59 331 $	56 105 $	7 902 $	2 185 $	643 $	126 166 $
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers[2]	46 710	47 392	20 898	9 336	729	125 065
Cartes de crédit	5 030	3 663	4 402	2 530	70	15 695
Entreprises et gouvernements[3]	810	3 691	3 967	1 896	212	10 576
Total des prêts	111 881	110 851	37 169	15 947	1 654	277 502
Détenus jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–	–
Instruments de crédit hors bilan	83 184	18 945	5 258	1 272	4	108 663
Total	195 065 $	129 796 $	42 427 $	17 219 $	1 658 $	386 165 $

[1] Les expositions au risque de crédit liées aux filiales d'assurances de la Banque ont été exclues. Les instruments financiers détenus par les filiales d'assurances se composent principalement de valeurs mobilières disponibles à la vente et de valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé.

[2] Excluent les expositions assurées par la SCHL classées comme expositions aux emprunteurs souverains selon Bâle III et, par conséquent, comprises dans la catégorie Autres que de détail selon l'approche NI avancée.

[3] Les prêts aux entreprises et aux gouvernements du portefeuille de détail incluent les prêts aux petites entreprises.

NOTE 32 : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

Objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
  - la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque;
  - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
  - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
  - protéger la Banque contre des événements inattendus; ou
  - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Les exigences en matière de fonds propres du comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III.
Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs. En 2015, Bâle III a également mis en œuvre un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition au ratio de levier, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles. Depuis le troisième trimestre de 2016, le BSIF autorise la Banque à calculer la plupart des actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille de détail du secteur Services de détail aux États-Unis selon l'approche NI avancée. Pour les autres actifs du secteur Services de détail aux États-Unis, la méthode standard à l'égard du risque de crédit continue d'être utilisée.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, et le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de capital à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ce capital ou de ces fonds à d'autres fins.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF en vertu du cadre de Bâle III sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. Depuis le 1er janvier 2016, les cibles du BSIF pour les banques canadiennes désignées BISI à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires et sont respectivement de 8 %, 9,5 % et 11,5 %.

Pour le calcul du ratio de levier (comme dans le cas du multiple de l'actif par rapport aux fonds propres utilisé précédemment), le BSIF prévoit aussi des mesures transitoires concernant la mise en œuvre des IFRS qui permettent l'exclusion des actifs titrisés et vendus dans le cadre de programmes soutenus par la SCHL avant le 31 mars 2010.

Le tableau qui suit résume la situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre.

Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	*Aux*	
	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Fonds propres		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**46 628 $**	42 328 $
Fonds propres de catégorie 1	**53 751**	49 397
Total des fonds propres	**65 038**	61 816
Actifs pondérés en fonction des risques servant à calculer les ratios de fonds propres[1]		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**435 750 $**	405 844 $
Fonds propres de catégorie 1	**435 750**	405 844
Total des fonds propres	**435 750**	405 844
Ratios de fonds propres et de levier financier		
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires[1]	**10,7 %**	10,4 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1[1]	**12,3**	12,2
Ratio du total des fonds propres[1]	**14,9**	15,2
Ratio de levier financier	**3,9**	4,0

[1] Conformément à la ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres, l'application de l'exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) sera progressive jusqu'au premier trimestre de 2019. Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2016, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 64 %, 71 % et 77 %. Pour l'exercice 2017, ces facteurs scalaires sont respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. En raison du plancher réglementaire selon Bâle I que doit respecter la Banque, les actifs pondérés en fonction des risques se rapportant au plancher réglementaire sont calculés selon les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I qui sont les mêmes pour tous les ratios de fonds propres.

NOTE 33 : GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, qui portent sur le risque de marché, le risque de liquidité et le risque d'assurance, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2017.

NOTE 34 : RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement.

FILIALES IMPORTANTES[1]

(en millions de dollars canadiens)			Au 31 octobre 2017
Amérique du Nord	**Emplacement du siège social ou du bureau principal[2]**	**Description**	**Valeur comptable des actions détenues par la Banque**
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	Société de portefeuille	**1 387 $**
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	Compagnie d'assurance	
Primmum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	**403**
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	**2 224**
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	**1 332**
Services de Financement TD Résidentiel Inc.	Toronto (Ontario)	Prêteur hypothécaire	**46**
Services de financement TD inc.	Toronto (Ontario)	Entité de services financiers	**165**
TD Group US Holdings LLC	Wilmington (Delaware)	Société de portefeuille	**65 717**
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille	
TD Prime Services LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de placement dans les petites entreprises	
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	Société de portefeuille	
Epoch Investment Partners, Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TDAM USA Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TD Bank USA, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	Banque nationale américaine	
TD Bank, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	Banque nationale américaine	
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	Entité de financement automobile	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Entité de services financiers	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	Courtier et conseiller en placement inscrit	
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Agence d'assurance	
TD Luxembourg International Holdings	Luxembourg (Luxembourg)	Société de portefeuille	
TD Ameritrade Holding Corporation[3]	Omaha (Nebraska)	Courtier en valeurs mobilières	
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en fonds communs de placement	**40**
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	**67**
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	Société de dépôt	**12 605**
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de dépôt	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	Société de fiducie, de prêt et de dépôt	
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières et placements	**2 223**
TD Vermillion Holdings ULC	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de portefeuille	**21 133**
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	Société de portefeuille	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	Société de réassurance	
Toronto Dominion International Inc.	St. James (Barbade)	Société de prêt intragroupe	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières	**2 417**
International			
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Banque néerlandaise	**719**
TD Ireland Unlimited Company	Dublin (Irlande)	Société de portefeuille	**1 068**
TD Global Finance Unlimited Company	Dublin (Irlande)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Securities (Japan) Co. Ltd.	Tokyo (Japon)	Courtier en valeurs mobilières	**7**
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	Courtier en valeurs mobilières	**232**
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	**1 079**
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	Banque du Royaume-Uni	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	Institution financière	**1 399**

[1] À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

[2] Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

[3] Au 31 octobre 2017, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation s'établissait à 41,27 % (42,38 % au 31 octobre 2016) des actions en circulation de TD Ameritrade Holding Corporation. TD Luxembourg International Holdings et TD Ameritrade Holding Corporation, qu'elle détient, sont présentées en raison de l'importance de la participation de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation.

FILIALES SOUMISES À DES RESTRICTIONS LIMITANT LE TRANSFERT DE FONDS

Certaines filiales de la Banque doivent satisfaire à des exigences réglementaires, conformément aux lois applicables, afin de pouvoir transférer des fonds, y compris pour le versement de dividendes, le remboursement de prêts ou le rachat de débentures subordonnées émises, à la Banque. Ces exigences usuelles comprennent, entre autres, sans s'y limiter :

- les exigences des organismes de réglementation locaux en matière d'adéquation des fonds propres et de l'excédent;
- les exigences du dispositif de Bâle relatives au pilier 1 et au pilier 2;
- les exigences d'approbation de l'organisme de réglementation local;
- les lois locales sur les sociétés et sur les valeurs mobilières.

Au 31 octobre 2017, les actifs nets des filiales assujetties à des exigences réglementaires ou à des normes de fonds propres s'établissaient à 77,2 milliards de dollars (73,1 milliards de dollars au 31 octobre 2016), compte non tenu des éliminations intersociétés.

En plus des exigences réglementaires décrites ci-dessus, la Banque peut devoir respecter des restrictions importantes qui limitent sa capacité à utiliser les actifs ou à régler les passifs de membres de son groupe. Des restrictions contractuelles importantes peuvent découler de la fourniture de sûretés à des tiers dans le cadre normal des activités, par exemple dans le cas de transactions de financement garanties; dans le cas d'actifs titrisés qui sont rendus non disponibles par la suite pour un transfert par la Banque; et dans le cas d'actifs transférés dans d'autres entités structurées consolidées ou non consolidées. L'incidence de ces restrictions a été présentée aux notes 9 et 27.

Outre les participations ne donnant pas le contrôle présentées à la note 21, il n'y a aucune restriction importante sur la capacité de la Banque à accéder aux actifs ou à les utiliser ni sur sa capacité à régler les passifs des filiales au sein du groupe en raison de droits de protection des participations ne donnant pas le contrôle.

ANNEXE 99.4

RENDEMENT DE L'ACTIF, RATIO DE DISTRIBUTION ET RATIO CAPITAUX PROPRES/ACTIF[1, 2]

	Trois mois clos les				*Exercices clos les*		
	31 octobre 2017	31 juillet 2017	30 avril 2017	31 janvier 2017	**31 octobre 2017**	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Rendement de l'actif – comme présenté[3]	**0,86 %**	0,87 %	0,83 %	0,81 %	**0,84 %**	0,76 %	0,75 %
Rendement de l'actif – rajusté[4]	**0,82**	0,90	0,85	0,82	**0,85**	0,79	0,81
Ratio de distribution – comme présenté[5]	**42,2**	41,1	45,8	41,6	**42,6**	46,1	47,3
Ratio de distribution – rajusté[6]	**44,0**	39,7	44,8	41,1	**42,3**	44,3	43,3
Ratio capitaux propres/actif[7]	**6,0**	6,0	6,2	6,1	**6,1**	6,1	5,9

[1] Calculés selon l'*Industry Guide 3* de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

[2] Les résultats financiers de la Banque sont dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), soit les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels. La Banque désigne les résultats dressés selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR qui sont désignées «résultats rajustés» afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer son rendement global. Se reporter à la section «Aperçu des résultats financiers» du rapport de gestion de 2017 de la Banque (www.td.com (onglet investisseur)) pour plus d'information, une description des résultats comme présentés et rajustés, une liste des éléments à noter et un rapprochement des mesures non conformes aux PCGR.

[3] Quotient du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif moyen total.

[4] Quotient du résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif moyen total.

[5] Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action comme présenté.

[6] Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action rajusté.

[7] Quotient du total des capitaux propres moyens (y compris les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales) par l'actif moyen total.

ANNEXE 99.5

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES[1]

(en millions de dollars canadiens)

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	**31 octobre 2017** Total	31 octobre 2016 Total
Dépôts[2, 3]	**739 280 $**	**46 729 $**	**32 361 $**	**14 692 $**	**833 062 $**	773 484 $
Passifs de titrisation						
Passifs de titrisation à la juste valeur	**2 063**	**3 728**	**4 024**	**2 965**	**12 780**	11 801
Passifs de titrisation au coût amorti	**7 348**	**3 521**	**2 323**	**2 960**	**16 152**	17 879
Billets et débentures subordonnés	**–**	**–**	**–**	**9 807**	**9 807**	10 891
Passif au titre des actions privilégiées	**–**	**–**	**–**	**34**	**34**	35
Passifs liés aux entités structurées	**2 021**	**3 169**	**–**	**645**	**5 835**	5 469
Paiements d'intérêts conctractuels[4, 5]	**2 797**	**3 389**	**1 767**	**2 314**	**10 267**	29 933
Engagements en vertu de contrats de location simple	**939**	**1 669**	**1 327**	**3 505**	**7 440**	7 955
Engagements en vertu de contrats de location-financement	**28**	**38**	**13**	**10**	**89**	115
Ententes de services de réseau	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Guichets automatiques	**125**	**220**	**91**	**–**	**436**	118
Technologie de centre d'appels	**30**	**–**	**–**	**–**	**30**	61
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	**161**	**173**	**58**	**–**	**392**	443
Total	**754 792 $**	**62 636 $**	**41 964 $**	**36 932 $**	**896 324 $**	858 184 $

[1] Les montants sont présentés sur une base non actualisée.

[2] Comme les dépôts à vue et les dépôts sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être retirés au gré du déposant, les obligations sont considérées être à moins de un an.

[3] Les montants comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction qui sont comptabilisés à la juste valeur et comprennent des ajustements au montant de base si les dépôts font l'objet d'une relation de couverture. Les paiements d'intérêts contractuels et courus sont également inclus.

[4] Les montants comprennent les obligations d'intérêts cumulés et futurs estimatifs sur les dépôts à terme, les passifs de titrisation, les billets et débentures subordonnés et le papier commercial adossé à des actifs fondés sur les taux d'intérêt et de change applicables, respectivement, au 31 octobre 2017 et au 31 octobre 2016. Les montants ne comprennent pas les rendements sur les instruments lorsque l'obligation de paiement de la Banque se fonde sur le rendement d'indices boursiers.

[5] Les obligations liées aux intérêts sur les billets et débentures subordonnés sont calculées d'après leur date d'échéance contractuelle. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés de 2017 de la Banque pour plus de renseignements.

ANNEXE 99.6

RATIO DU RÉSULTAT SUR LES CHARGES FIXES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les				
	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Charges fixes, excluant les intérêts sur les dépôts :					
Charges d'intérêts (autres que les intérêts sur les dépôts)	**2 435 $**	1 959 $	1 950 $	2 060 $	1 938 $
Intérêts estimés inclus dans les charges de location	**93**	127	109	106	102
Exigences en matière de dividendes sur actions privilégiées des filiales consolidées	**41**	35	32	28	
Total des charges fixes	**2 569**	2 121	2 091	2 194	2 082
Exigences en matière de dividendes sur actions privilégiées de la société mère	**236**	176	119	172	218
Total des charges fixes et dividendes sur actions privilégiées	**2 805**	2 297	2 210	2 366	2 300
Résultat					
Résultat net avant impôt sur le résultat	**13 071**	11 404	9 794	9 734	8 009
Moins : résultat provenant d'entités émettrices	**449**	433	377	320	272
Ajout : charges fixes	**2 569**	2 121	2 091	2 194	2 082
Résultat total	**15 191 $**	13 092 $	11 508 $	11 608 $	9 819 $
Ratio du résultat sur les charges fixes	**5,91**	6,17	5,50	5,29	4,72
Ratio du résultat sur les charges fixes et dividendes sur actions privilégiées	**5,42**	5,70	5,21	4,91	4,27
Charges fixes, incluant les intérêts sur les dépôts :					
Charges d'intérêts (y compris les intérêts sur les dépôts)	**9 050 $**	6 717 $	6 192 $	6 373 $	6 399 $
Intérêts estimés inclus dans les charges de location	**93**	127	109	106	102
Exigences en matière de dividendes sur actions privilégiées des filiales consolidées	**41**	35	32	28	42
Total des charges fixes	**9 184**	6 879	6 333	6 507	6 543
Exigences en matière de dividendes sur actions privilégiées de la société mère	**236**	176	119	172	218
Total des charges fixes et dividendes sur actions privilégiées	**9 420**	7 055	6 452	6 679	6 761
Résultat					
Résultat net avant impôt sur le résultat	**13 071**	11 404	9 794	9 734	8 009
Moins : résultat provenant d'entités émettrices	**449**	433	377	320	272
Ajout : charges fixes	**9 184**	6 879	6 333	6 507	6 543
Résultat total	**21 806 $**	17 850 $	15 750 $	15 921 $	14 280 $
Ratio du résultat sur les charges fixes	**2,37**	2,59	2,49	2,45	2,18
Ratio du résultat sur les charges fixes et dividendes sur actions privilégiées	**2,31**	2,53	2,44	2,38	2,11

Annexe 99.7

Code d'éthique

Le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* est intégré par renvoi au formulaire 6-K déposé auprès de la SEC le 2 mai 2017.

ANNEXE 99.8

Consentement du cabinet d'experts-comptables indépendant inscrit

Nous consentons à ce qu'il soit fait mention de notre cabinet sous la rubrique «Experts» et à ce que soient utilisés dans le présent rapport annuel sur Formulaire 40-F nos rapports datés du 29 novembre 2017 sur le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion (la «Banque») aux 31 octobre 2017 et 2016, et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2017, et sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2017.

Nous consentons également à ce que soient intégrés par renvoi nos rapports datés du 29 novembre 2017 figurant dans les déclarations d'inscription de la Banque suivantes :

1) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-83232),
2) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-211718),
3) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-12948),
4) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-120815),
5) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-142253),
6) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-150000),
7) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-167234), et
8) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-169721).

(signé) Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 30 novembre 2017

Attestation conformément à l'article 302
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

Je, Bharat Masrani, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.

2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.

3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.

4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :

   a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;

   b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;

   c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et

   d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et

5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :

   a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et

   b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 30 novembre 2017

(signé) *Bharat Masrani*
Bharat Masrani
Président du groupe et chef de la direction

Attestation conformément à l'article 302
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

Je, Riaz Ahmed, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.

2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.

3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.

4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :

   a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;

   b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;

   c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et

   d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et

5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :

   a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et

   b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 30 novembre 2017

(signé) *Riaz Ahmed*
Riaz Ahmed
Chef de groupe et chef des finances

Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Bharat Masrani, président du groupe et chef de la direction de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et

2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 30 novembre 2017

(signé) *Bharat Masrani*
Bharat Masrani
Président du groupe et chef de la direction

Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Riaz Ahmed, chef de groupe et chef des finances de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et

2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 30 novembre 2017

(signé) *Riaz Ahmed*
Riaz Ahmed
Chef de groupe et chef des finances